

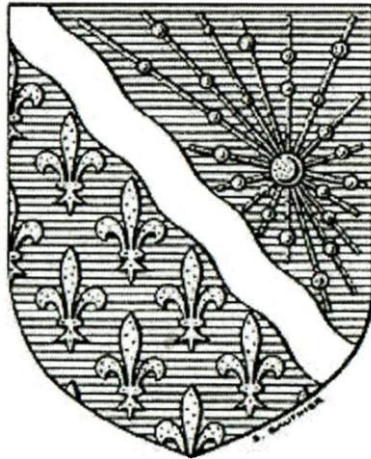
BULLETIN

N° 89 (2019-2020)

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

(Fondée en 1894)

Publié avec le concours financier
de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Île-de-France
(Ministère de la culture et de la communication)
et du Conseil départemental de l'Essonne



CHAMARANDE

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix
Archives départementales de l'Essonne
38, rue du Commandant Arnoux
91730 Chamarande

www.sha-essonne-hurepoix.fr

Cotisation annuelle (2020) :

membre ordinaire : 30 €

membre bienfaiteur : 35 €

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SHAEH

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M

Le bureau de votre association a choisi cette année de dater ce n° 89 « 2019-2020 ». Compte tenu de la sortie tardive de nos bulletins (fin d'année) et du peu d'activité en 2020 à cause de la crise de la COVID-19, il est opportun de « rattraper » ce décalage cette année. Le bulletin de l'année prochaine n° 90 sera daté 2021.

Le bureau souhaite remercier Jean-Marc Warembourg pour la mise en page du bulletin et Bernard Minet pour le suivi de son édition.

Assemblée générale 2019 de la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix

La Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix a tenu son assemblée générale le 18 mai 2019 à Corbeil-Essonnes. Nous remercions chaleureusement la municipalité de Corbeil-Essonnes et tout particulièrement son représentant M. Fritz, qui nous a reçus dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville. C'est pour notre société un honneur, une reconnaissance et un retour aux sources puisque c'est ici même que fut fondée en 1894 la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix sous l'impulsion de Marc André Dufour, conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil.

Après son discours d'accueil, M. Fritz remet à notre président Frédéric Gatineau, la médaille d'honneur de la ville de Corbeil-Essonnes.

Le président Frédéric Gatineau ouvre la séance, détaille le déroulement de l'assemblée générale et présente les intervenants qui nous accompagneront toute la journée.

Rapport d'activité

Notre assemblée générale du 2 juin 2018 s'est tenue à Saint-Cyr-sous-Dourdan avec le concours de l'association Saint-Cyr, Église et Patrimoine. Nous avons pu visiter la très intéressante ferme des Tourelles (ferme des XVI^e et XVII^e siècles), l'église Saint-Cyr, le parc du château de Bandeville, sous la conduite de François Thiébaud et des sociétaires de Saint-Cyr, Église et Patrimoine.

Notre sortie d'automne du 29 septembre 2018 nous a conduits à Châlo-Saint-Mars et Saint-Hilaire pour visiter l'église de Châlo, la chapelle du château du Grand Saint-Mars, le château du Grand Prieuré. Pour compléter cette journée, M. Warembourg nous a parlé de la famille d'Étienne Geoffroy Saint-Hilaire qui possédait une propriété à Saint-Hilaire.

La SHAEH a participé aux grandes rencontres organisées en Essonne, dont :

- Les journées du patrimoine à Chamarande.
- Les journées d'études sur la guerre 14-18 d'Étréchy.
- Le salon du patrimoine de l'ARDIPA

Par ailleurs, le président Gatineau a donné plusieurs conférences, dont :

- Huit communes dans la Grande Guerre (Bois-Herpin).
- Les paroisses de l'Essonne dans la Grande Guerre (Longpont).
- Guillerval, un village remarquable (Guillerval).

Le bulletin n° 87 a été distribué en fin d'année.

Soumis au vote, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité

Rapport financier

La trésorière, Arlette Delépine, présente le bilan de l'année 2018. Les frais de publication du bulletin n° 87 s'élèvent à 8 686 € pour un montant de cotisations adhérents de 7 475 €. Nous avons bénéficié de 2 850 € de subvention (Conseil départemental et DRAC Île-de-France).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

DE LA SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DE L'ESSONNE ET DU HUREPOIX (en euros)

Solde au 1er janvier 2019

| | | |
|-------------------------------|--------|--------------------------------------|
| Livret A | 11 357 | |
| Compte courant Caisse Epargne | 6 985 | |
| Banque Postale | 2 952 | |
| | | Total solde bancaire : 21 294 |

RECETTES :

| | | |
|----------------------------|-----------|--------------------------------|
| Intérêts livret A | 85 | |
| Cotisations adhérents | 8 470 (1) | |
| Subventions | 2 700 (2) | |
| Ventes bulletins et livres | 1 113 | |
| Sorties | 3 853 | |
| Dons | 50 | |
| | | Total Recettes : 16 271 |

DEPENSES

| | | |
|-------------------------|-------|-------------------------------|
| Cotisations externes | 70 | |
| Assurances Organisateur | 193 | |
| Frais bancaires | 198 | |
| Frais de bureau | 23 | |
| Affranchissements | 772 | |
| Frais de site | 67 | |
| Publications | - | (3) |
| Plaque à N.D des champs | 957 | |
| Sorties | 3 670 | |
| Coédition UTL | 2 380 | |
| | | Total Dépenses : 8 330 |

Solde au 31 décembre 2019

| | | |
|---------------------------------|--------|--|
| Livret A | 11 442 | |
| Compte courant Caisse d'Epargne | 13 131 | |
| Banque Postale | 4 662 | |
| | | Total solde bancaire : 29 235 (3) |

(1) Dont 1610 Châteaux disparus en Essonne

(2) Dont subvention DEP Essonne : 1200 / DRAC : 1500

(3) Dont reste à régler montant des publications : 8 180.

Le solde bancaire serait de 21 055.

Fait à Ris-Orangis, le 24 janvier 2020

La Trésorière A. DELEPINE

Soumis au vote, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Vie de la société

Au 31 décembre 2018, notre société rassemblait 287 adhérents dont une quarantaine d'associations d'histoire locale, neuf bibliothèques, 16 institutionnels. Nous avons compté 20 départs (décès, démissions, radiations) et six nouveaux adhérents.

Les publications en 2019 : Le bulletin sera distribué comme d'habitude à l'automne, les articles sont en cours de sélection par le comité de lecture. La présentation et la lisibilité seront améliorées. Nous espérons éditer le tome XXV de nos mémoires et documents sur les châteaux disparus de l'Essonne, en collaboration avec le groupe de recherche de l'UTL.

En 2019, nous avons participé au salon du livre d'histoire organisé par Marolles et son Histoire au mois d'octobre.

Le Président Gatineau lance un appel aux bonnes volontés pour renforcer notre équipe de rédaction. Nous souhaitons « muscler » et compléter la rubrique « Chronique », en attendant d'ouvrir, si possible, d'autres rubriques. Les projets sont nombreux.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 10 h 45.

Le secrétaire général
Jean-Claude Delépine

Le président
Frédéric Gatineau

Sondages des courtines nord-ouest et sud du château de Montlhéry (Essonne)

Rapport de fouille juin 2019

Vera MARQUES OLIVEIRA



FICHE SIGNALÉTIQUE

Intitulé de l'opération : 10, allée de la Tour - Château de Montlhéry. (Code : 1011029).

Programme de recherche : Axe 11. Les constructions élitaires fortifiées ou non, du début du haut Moyen Âge à la période moderne.

Localisation : Montlhéry, Essonne, Île-de-France. (**Cadastre :** Section AM, Parcelle 273.)

Propriétaire : Commune de Montlhéry. **Numéro d'arrêté :** 2019-386.

Détails de l'opération : Opération de sondage du 04/06/19 au 16/06/19.

Titulaire de l'autorisation : Vera Marques Oliveira.

Organisme de rattachement : Association historique de Marcoussis.

Suivi scientifique :

Christian Piozzoli (Responsable territorial de l'Essonne, SRA),

Stéphane Deschamps (Conservateur régional de l'archéologie, DRAC Île-de-France),

Jean-Marc Gouedo (Adjoint du conservateur régional de l'archéologie, DRAC Île-de-France),

Karine Duquesnoy (Directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France par intérim).

INTRODUCTION

Les recherches menées dans le cadre d'un mémoire de master recherche en archéologie médiévale de septembre 2017 à juin 2019 ont permis d'améliorer les connaissances sur le château de Montlhéry. Les sondages menés en juin 2019 ont apporté des réponses à certaines problématiques annoncées dans le mémoire de recherche. Ces problématiques étaient liées à la datation des courtines nord-ouest et sud, et elles permettaient aussi de mieux comprendre leur mise en œuvre.

Les rares sources écrites sur le château de Montlhéry au Moyen Âge ont été complétées par les résultats des fouilles de juin 2019. Une opération de plus grande ampleur dans l'avenir permettrait d'améliorer encore les connaissances sur les aménagements antérieurs cachés en partie par les reconstructions et restaurations menées depuis sa première destruction entre 1104 et 1107.

Les sondages menés en 2019 ont eu pour objectif de dater la construction des courtines nord-ouest et sud. Ils ont aussi apporté des informations complémentaires sur la toiture des tours de flanquement nord-ouest et sud. Les traces de glaçure verte ainsi que de polychromie rouge ont mis au jour l'utilisation d'une toiture en tuiles de terre cuite polychrome.

Ce rapport de fouille permet donc de présenter les résultats de ces sondages qui apportent des réponses à une problématique depuis longtemps énoncée sur la possibilité que le château de Montlhéry était dans un premier temps quadrangulaire et possédait une tour maîtresse isolée au XIII^e siècle.

L'histoire du château de Montlhéry est intégrée à ce rapport de fouille afin d'éclaircir certains points et de rectifier les légendes orales. Le manque de sources historiques permet aussi de comprendre l'intérêt d'avoir recours à des opérations de fouille programmée.

1. PRÉSENTATION DU SITE

1.1 Localisation et géologie

Situé en Essonne, dans le sud de l'Île-de-France, à la limite de la région naturelle du Hurepoix, Montlhéry faisait frontière à l'est avec la Brie, au sud-est avec le Gâtinais, au sud-ouest avec la Beauce, et à l'ouest avec le Mantois (Fig.1).

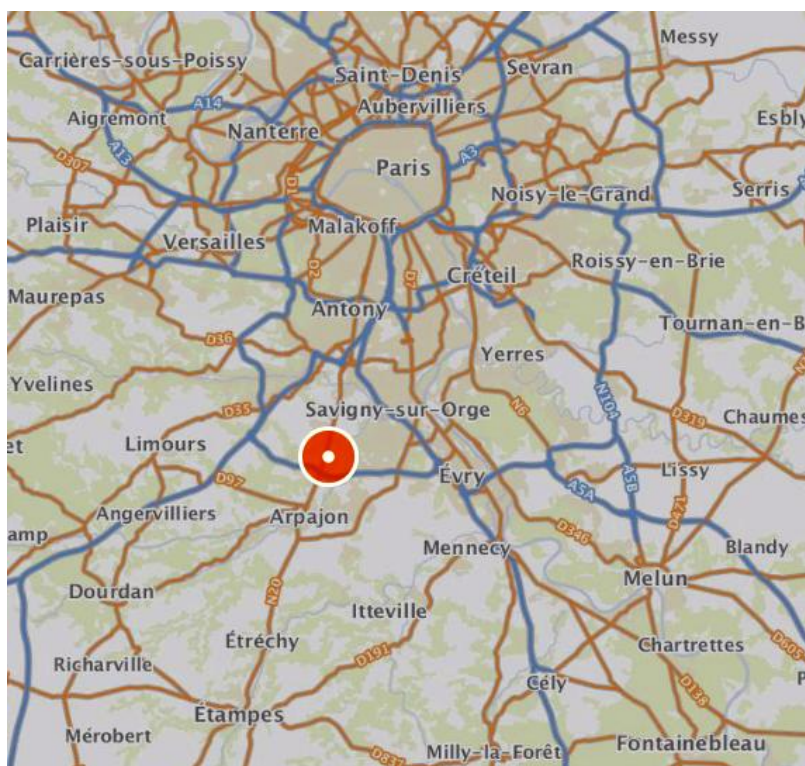


Fig. 1 : Localisation de Montlhéry en Île-de-France, © Géoportail.

La région était fertile mais aussi une zone clé de l'approvisionnement parisien, ainsi qu'un point de passage incontournable du domaine royal puisque la route antique Paris-Orléans la traversait.

Montlhéry était fortement lié à sa commune voisine Linas, qui fut une *mutatio* durant l'Antiquité. Linas servait de gué de passage de la rivière La Sallemouille. Un glissement de structuration de la population s'est produit de Linas, durant l'Antiquité, vers Montlhéry, au premier Moyen Âge. Ce phénomène était courant ; à Pontoise, le *vicus* placé sur la route Paris-Rouen s'est vu délaissé au profit d'une fortification placée sur l'éperon voisin¹.

1 Bourgeois L., « *Castrum* et habitat des élites (France et ses abords, vers 880-vers 1000) », *Cluny, le monachisme et l'émergence d'une société seigneuriale*, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 476.

Une approche géo-archéologique de cette bipolarité urbaine ainsi que les rapports de fouille concernant Linas et Montlhéry, ont permis de supposer l'emplacement des deux routes Paris-Orléans² qui passaient par Montlhéry et Linas au niveau de l'actuelle route nationale 20, qui correspondait à la route commerciale, et une route plus étroite au niveau du chemin des processions, pour les voyageurs légers (Fig.2).

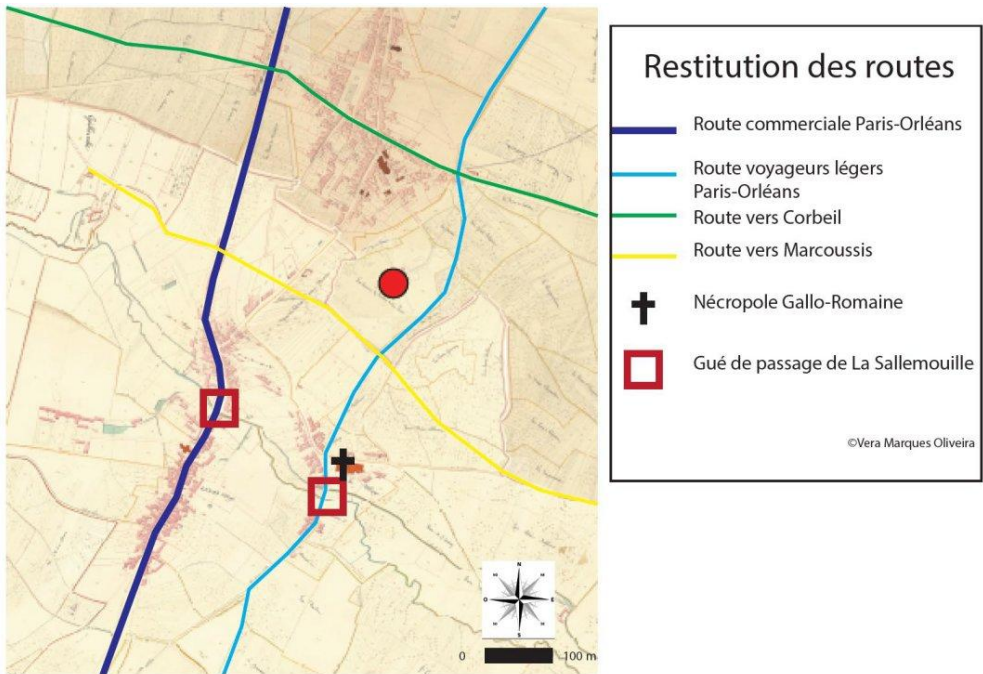


Fig. 2 : Restitution hypothétique des routes antiques Paris-Orléans dans les communes de Montlhéry et Linas (Essonne), ©Arch. Dép. Essonne 3 P 12/65 et 3 P 12/66 et V. Marques Oliveira.

Concernant le substrat géologique, il est composé en surface de limons de plateau recouvrant des sables de Lozère de la période du Pliocène ; à l'Oligocène, de meulière et argiles à meulière de Montmorency ; durant le Stampien supérieur, de formations sablo-gréseuses de Fontainebleau et de calcaires et argiles à meulière de Brie du Stampien inférieur. Des colluvions sont situées en pied de versant et en fond de vallée, des argiles vertes et des alluvions (Fig.3).

L'environnement forestier est diversifié, composé de pins, de bruyères et de fougères-aigles mais il correspond à des plantations du XIX^e siècle³.

2 Leturcq S., *La route et le paysage. Dynamique et stabilité des réseaux routiers beaucerons entre Étampes et la forêt d'Orléans*, dans Chouquer C. (dir.), 1994, p. 66-78.

3 Les cartes postales montrent le changement visuel avant/après plantation.

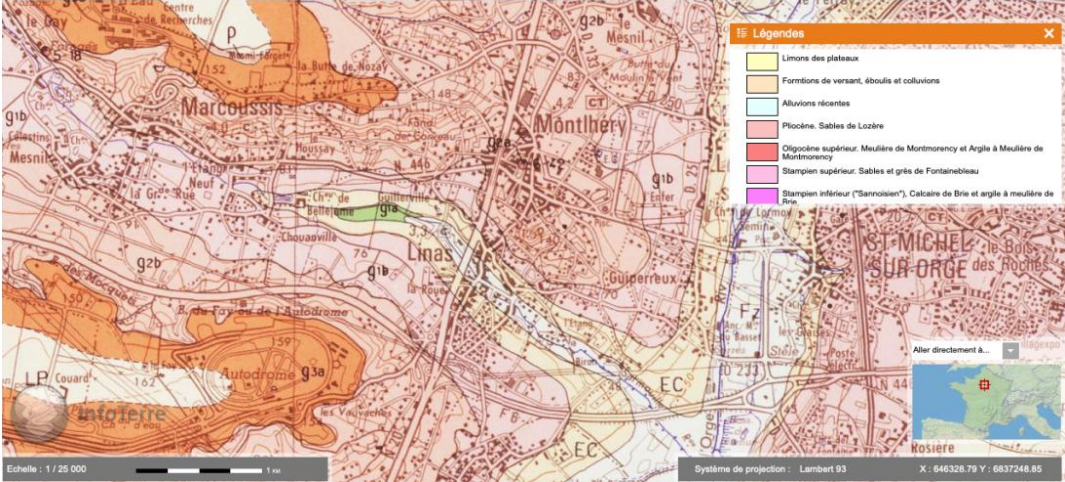


Fig. 3 : Situation géologique du site de Montlhéry (Essonne), ©Infoterre.

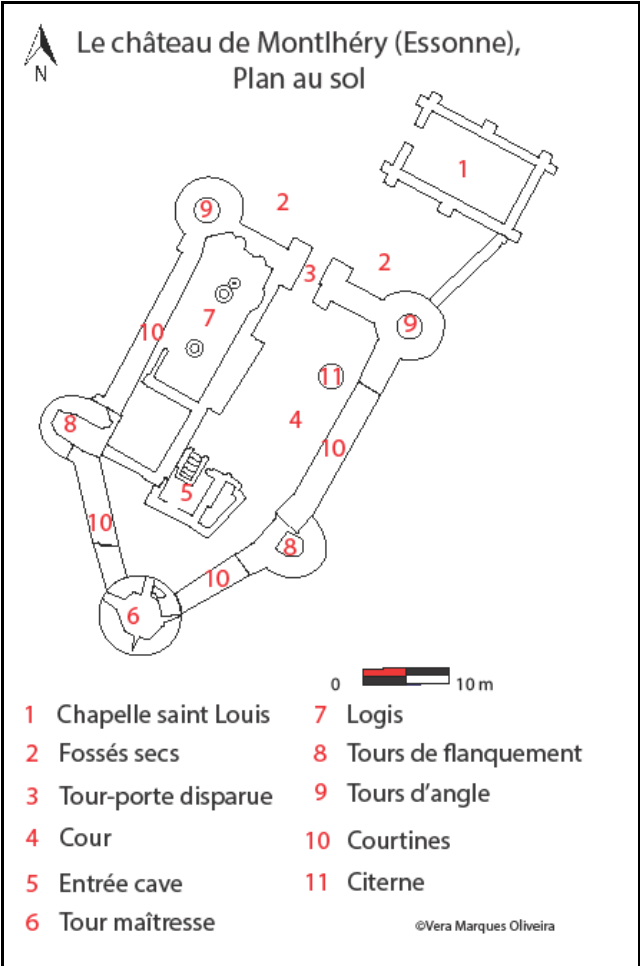


Fig. 4 : Plan au sol du château de Montlhéry, © V. Marques Oliveira.

Les vestiges visibles (Fig.4), placés sur un éperon gréseux, se composent d'un château pentagonal formé par un quadrilatère de 85 à 98 pieds (26 à 30 mètres) de largeur sur 115 pieds (35 mètres) de longueur environ ainsi que d'un triangle couronné par la tour maîtresse haute de 32 mètres et d'un diamètre d'environ 31,5 pieds (9,60 mètres). Le quadrilatère est flanqué de deux tours d'angle circulaires à pan coupé et de deux tours de flanquement semi-circulaires de 24,5 pieds (7,50 mètres) de diamètre environ qui commandent des courtines. L'entrée est située au niveau de la courtine nord-est. Une citerne, les substructions de deux salles, l'entrée d'une cave et des marches semi-enterrées accolées, ainsi que les vestiges de la chapelle Saint-Louis sont présents sur le site. Le château a été construit à environ 130 mètres d'altitude, dominant ainsi le paysage et la route antique Paris-Orléans. À 200 mètres au nord se trouve une ancienne motte artificielle qui a servi de fief aux « chevaliers de Montlhéry⁴ ».

1.2 La fondation

La première mention de Montlhéry est datée d'une charte de Pépin Le Bref, en 798, qui donna une partie de ses biens de la forêt d'Yveline aux moines de l'abbaye de Saint-Denis, notamment « Montlhéry dans son intégralité⁵ ». Cette indication n'a pas permis de connaître l'étendue de Montlhéry, mais elle a néanmoins précisé que Montlhéry était compris dans la forêt d'Yveline.

Guillaume de Jumièges, moine de Jumièges, rédigea la *Gesta Normannorum ducum*, terminée vers 1071-1072. Il y raconta les exploits des ducs de Normandie et cita Montlhéry comme site pillé par les Normands : « *Par mer s'en issirent, si vinrent en France, et destruisent abbeyes et moustiers et gens de reigion... Noion Saint Quentin St Maart, puis destruisent St Denis en France et Sainte Genevieve dehors les murs de Paris et puis Mont Leheri⁶* ». Même s'il s'agit d'un récit, Guillaume de Jumièges accomplit un véritable travail d'historien en y répertoriant également les récits au désavantage des ducs normands. Robert Wace, poète normand de la seconde moitié du XII^e siècle, a repris le récit du moine et cite Montlhéry : « *Cels del Perche è cels del plain ; de Boorges è de Berri, d'Estampes è de Montllheri, de Grez è de Chasteillum, de Senz è de Chastel-Landum Fist li Reu venir à Meante⁷* ».

Montlhéry réapparaît dans les sources dans une lettre patente du roi Robert⁸. En 1008, « la treizième année de notre règne⁹ », Thibaud dit File-Étoupe, fils cadet de Bouchard I^{er}, premier comte de Montmorency, eut l'autorisation de « construire un *castrum* avec les pierres de la province en haut du mont de

4 AN/J/7 : *militis montis Letherici*. : Registre de la chancellerie du roi de France, Philippe Auguste, compilé entre 1212 et 1220.

5 Tardif J., *Monuments historiques*, J. Claye, Paris, 1866, p. 51-52 : *Aetrico monte cum integritate*.

6 Gatineau F., « Montlhéry dans la littérature », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix*, n° 85, Chamaranche, SHAEH, 2016, p. 106.

7 Pluquet F., *Le roman de Rou et des ducs de Normandie* par Robert Wace, Édouard Frères, Rouen, 1827, p. 73.

8 MAP, ETU/0621 : Restauration et mise en valeur du monument. Projet d'étude.

9 *Ibid.*

Montlhéry¹⁰ ». Cette lettre vient réfuter la théorie de l'édification d'une motte avec une tour en bois à 200 mètres de l'éperon gréseux.

Montlhéry était, au premier Moyen Âge, un bourg fortifié par une enceinte et des portes, la porte de Baudry et la porte de Paris, et entouré de fossés ainsi que d'un cimetière. Le cartulaire de Longpont¹¹, la résilience parcellaire ainsi que les vestiges, notamment au niveau de la prévôté, ont permis d'avoir un aperçu de l'évolution du bourg de Montlhéry (Fig.5).

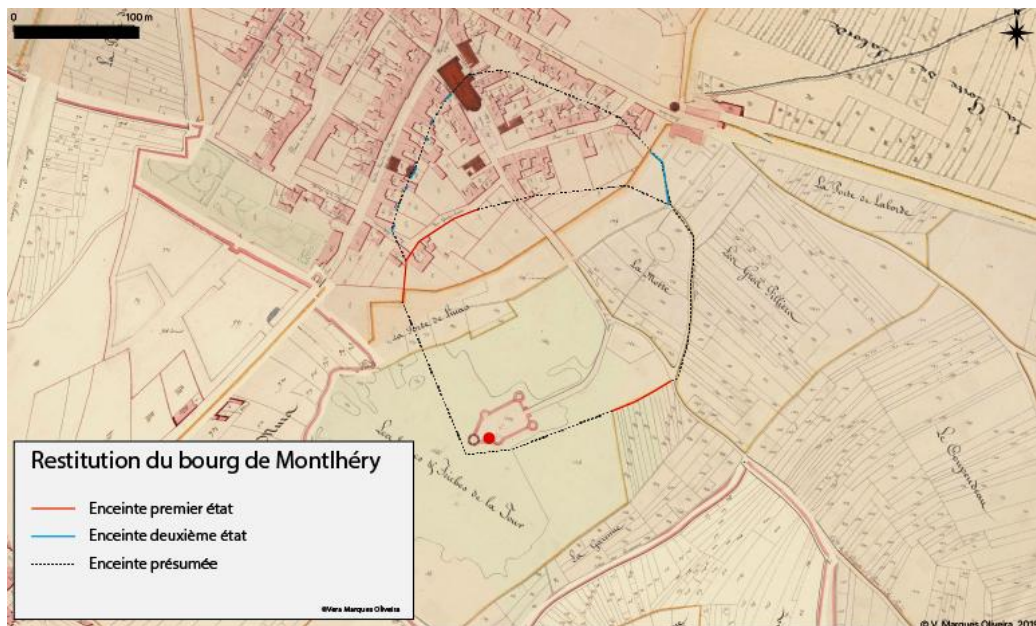


Fig. 5 : Proposition de restitution de l'évolution du bourg de Montlhéry (Essonne), © Arch. Dép. Essonne 3 P 12/65 et 3 P 12/66 et V. Marques Oliveira.

L'implantation du château a donc suscité l'apparition d'un dynamisme urbain qui a nécessité l'extension progressive du bourg à l'ouest jusqu'à un deuxième état possiblement daté du milieu du XII^e siècle lors des nouvelles constructions de Louis VII, l'église Notre-Dame-du-Mont-Carmel et l'Hôtel-Dieu¹². Ces deux constructions, installées en périphérie du paysage urbain, indiqueraient donc l'emplacement des limites urbaines du second état du bourg de Montlhéry. La prévôté, construite au début du XIII^e siècle, reprendrait l'emplacement d'une précédente enceinte urbaine. L'agrandissement de l'église au XV^e siècle ainsi

10 *Ibid.* : Castrum manibus ex gratis a Saxis provincium supra montem montis lheriuacum.

11 Marion J., Le cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Longpont de l'Ordre de Cluny au diocèse de Paris XI^e - XII^e siècles, L. Perrin et Mariné, Lyon, 1879, p. 92 : videlicet ut canonici sepulturam tocius burgi a porta Baldrici usque ad portam Pariensem.

12 Delivré É., Les administrateurs et la gestion des ressources d'une institution hospitalière locale : l'Hôtel-Dieu de Montlhéry, 1698-1790, Mémoire de maîtrise sous la direction de N. Lemaître, Paris I - Panthéon-Sorbonne, 2001. Laroche D.

que les fouilles de la prévôté¹³ ont prouvé l'existence d'une nouvelle extension vers l'ouest avec un décalage de la rue accolée à la prévôté. L'évolution urbaine s'est donc faite de manière progressive passant de 42 520 m² à 58 800 m² environ.

1.3 Les restaurations et les fouilles

Les restaurations ont été assez nombreuses, elles ont commencé en 1842, deux ans après avoir intégré le château de Montlhéry aux Monuments Historiques. Henri Labrouste a commencé les restaurations par des consolidations faites en briques et en bois : reprise de la brèche de la tour nord-ouest, reconstitution des marches manquantes dans la tour maîtresse ainsi que la construction d'une plate-forme en bois au sommet de la tour pour protéger l'intérieur. En 1847, une passerelle est construite au premier étage de la tour maîtresse et l'escalier hélicoïdal hors œuvre est restauré. En 1878, un pont d'accès au château a été installé, la passerelle du premier étage a été refaite en profilés métalliques et des niches ont été aménagées dans les courtines pour exposer les chapiteaux trouvés lors des fouilles et aujourd'hui disparus. La tour a été restaurée en 1888.

Au XX^e siècle, les restaurations ont repris avec notamment la réfection des maçonneries des élévations en 1900, puis celle des enduits en 1923, et d'autres encore en 1928. Des travaux de consolidation ont eu lieu en 1928, 1934, 1976 et 1982, ainsi que des rejointements en 1931, 1937, 1954, 1957. Ces restaurations étaient nécessaires après les destructions par la foudre en 1934, les déprédations par les troupes d'occupation en 1941 ainsi que les trouées pour installer la ligne électrique. Les nombreuses effractions et vols ont amené à sécuriser le site progressivement.

En 2001, la réfection de la toiture-terrasse, la restauration des parements et des arases de l'ensemble de l'édifice, puis la remise en état du chemin de ronde, et enfin la pose de couvrements et de planchers ont été réalisées dans le but de créer un circuit de visite de la tour maîtresse ouvert au public.

Dans les années 1848-1849, les restaurations ont aussi entraîné des fouilles par les habitants de la ville de Montlhéry (Fig.6). La citerne fut notamment déblayée et des artefacts mis au jour tels que du matériel osseux humain et animal, des boulets en pierre, un canon brisé, des bijoux, des monnaies, des armes et d'autres objets non répertoriés¹⁴. Quelques boulets en pierre¹⁵ sont conservés par la mairie dans le local de l'ancienne Association des amis du château féodal de Montlhéry mais le reste du matériel a disparu, tel un sarcophage dessiné sur une ancienne carte postale.

13 Goustard V., Orssaud D., « Diagnostic archéologique aux « prisons de la prévôté » de Montlhéry », Mémoires et documents de la Société historique archéologique de Corbeil, de l'Essonne et du Hurepoix, Corbeil, 1998, p. 33-50.

14 Payern J., *Notice sur Montlhéry*, E. Dentu, Paris, 1883.

15 Marques Oliveira V., *Le château de Montlhéry (Essonne), du XI^e au XVI^e siècle, étude architecturale*, Mémoire de master 2 sous la direction de D. Sandron, Faculté des Lettres - Sorbonne Université, 2019, en cours de rédaction.

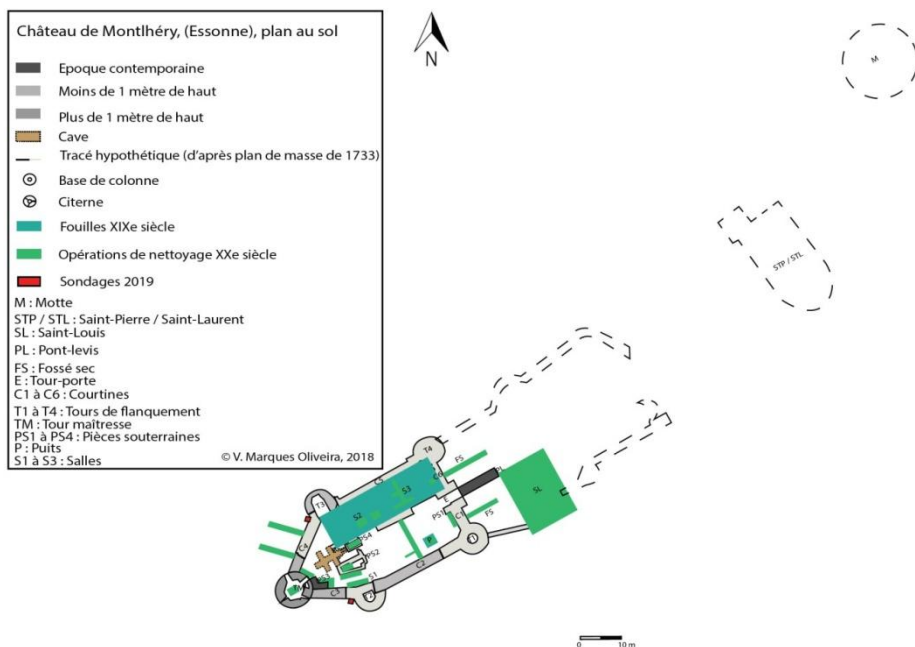


Fig. 6 : Plan au sol du château de Montlhéry (Essonne), ©V. Marques Oliveira.

En 1967, l'Association des amis du château féodal de Montlhéry a été créée, et des opérations de nettoyage entreprises dans le château et dans toute la ville de Montlhéry. Ces opérations se sont vite transformées en fouilles archéologiques. Les comptes rendus parus dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix* rapportent les opérations en quelques phrases. Les fouilles se sont déroulées en sondages localisés : la chapelle Saint-Louis, deux tranchées dans les fossés secs, la citerne, un à l'intérieur de la tour maîtresse, et plusieurs sondages à l'intérieur de l'enceinte castrale ainsi que des sondages à l'extérieur de l'enceinte castrale proches de la tour maîtresse. Le matériel archéologique en partie conservé dans des locaux de la commune apporte des informations sans stratigraphie.

2. ÉVOLUTION DU SITE

2.1 Un habitat fortifié carolingien

Durant le premier Moyen Âge, les moines du royaume ont participé au défrichage intensif des forêts¹⁶. Ils ont fortement modifié le paysage. La première mention de Montlhéry, en tant qu'un mont de la forêt d'Yveline, fait état d'un don aux moines de Saint-Denis et laisse à penser à un défrichage partiel par les moines de Saint-Denis après 798. La dénomination de Montlhéry, *Aetrico monte*, a donc changé suite à ce don.

16 Depelchin F., *Les forêts de la France*, Mame, Tours, 1887.

D'après L.-A. Millin¹⁷, un certain Letheric II, prince de Buc, et grand forestier sous le règne de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, aurait été le fondateur de Montlhéry. Le titre de garde forestier donné aussi à Thibaud File-Étope, maître d'ouvrage du premier château, indique la présence partielle de la forêt. Le défrichage s'est donc fait progressivement tout comme la construction et l'agrandissement du château.

Montlhéry est cité par Guillaume de Jumièges comme site pillé par les Normands après les destructions de Saint-Denis et Sainte-Geneviève qui eurent lieu au IX^e siècle ; cette indication incite à réfléchir sur la présence d'un probable habitat fortifié carolingien.

2.2 Le premier château

La problématique concernant la construction du premier château de Montlhéry sur la motte artificielle a été nuancée par les récentes recherches¹⁸. La relecture des sources historiques et l'avancement de la recherche ont permis d'apporter une autre hypothèse. La lettre patente du roi Robert (996-1031), datée de la treizième année de son règne, indique clairement l'autorisation de « construire un *castrum* avec les pierres de la province en haut du mont de Montlhéry¹⁹ ». De plus, les fouilles menées sur la motte artificielle ont permis de mettre au jour une structure en pierre meulière. La théorie d'une première fortification en matériaux périssables, née d'une vision primitive des premiers châteaux en bois, a été réfutée. En outre, les recherches menées sur la construction en meulières²⁰, à la tour de Houdan²¹ et sur le logis-salle²² de Chevreuse²³ ont démontré une utilisation de la meulière dans la construction au XII^e siècle. Enfin, une construction en meulières sur la motte artificielle au XII^e siècle est corroborée par la liste des « chevaliers de Montlhéry²⁴ ».

Gui I^{er}, fils de Thibaud, et sa femme Hodierno ont été les maîtres d'ouvrage de plusieurs édifices, notamment la basilique de Longpont. La chapelle Notre-Dame-du-Chastel ainsi que la collégiale Saint-Pierre auraient été construites à la demande de Gui I^{er}. Soucieux de préparer leur salut éternel, ils ont choisi de faire

17 Millin L. A., *Antiquités nationales ou Recueil de monuments pour servir à l'histoire générale et particulière de l'empire françois, tels que tombeaux, inscriptions, statues, vitraux, fresques, etc ; tirés des abbayes, monastères, châteaux et autres lieux devenus domaines nationaux*, t. 1, Drouhin, Paris, 1790, p. 46.

18 Marques Oliveira V., 2019.

19 *Op. cit.*

20 Vaillant A.-L., *Étude archéologique du bâti de l'église abbatiale des Vaux-de-Cernay*, Mémoire de master 2 recherche sous la direction de Florence Journot, Paris I - Panthéon Sorbonne, 2014.

21 Viré M., intervention lors de la journée d'étude du 2 février 2019 à Étampes, à paraître.

22 Le terme de « donjon » est à nuancer au château de La Madeleine. Le terme de « logis-salle » serait le plus approprié dans le cas présent.

23 Girault N., Barat Y., Debout G., Marques Oliveira V., *Château de la Madeleine (Yvelines-78), Révision de la datation de la tour maîtresse*, à paraître.

24 *Milites montis Letherici*.

construire une collégiale sous le vocable de Saint-Pierre, celui qui leur ouvrira les portes du paradis. Cette collégiale est mentionnée dès 1098, *canonicos de Monte Letherico*²⁵. Les chanoines ont été appelés afin de bénir le cimetière de Montlhéry qui allait de la porte Baudry jusqu'à la porte de Paris. La collégiale était située au pied de l'éperon, Saint-Pierre ouvrait aussi les portes du château. La basse-cour du château s'agrandissant progressivement, le bourg prit de l'importance. Le château de Montlhéry est donc devenu un objet de convoitise, y compris pour le roi.

Philippe I^{er} a réussi à s'approprier le château en négociant un mariage entre Philippe de France, son fils illégitime, et Élisabeth, fille de Gui de Trousseau ; ainsi que le mariage de Louis VI avec Luciane, fille de Gui Le Rouge, en 1104 à la suite de la honteuse désertion de Gui de Trousseau de la croisade et de l'amitié portée à Gui Le Rouge. Milon II, se sentant lésé de ce marché puisqu'il considérait perdre une part importante de son héritage, a attaqué le château de Montlhéry avec l'aide des frères Garlande, Anseau, Guillaume, Gilbert et Étienne. La femme de Gui Le Rouge et la fiancée de Louis VI, Luciane, étaient enfermées dans la tour. Gui Le Rouge vint reprendre le château avec l'aide du futur roi. Louis VI, fils du roi Philippe I^{er} a alors décidé de détruire le château sauf la tour. « Il détruisit toutes les fortifications du château, à l'exception de la tour²⁶ ». En 1118, en raison de la rébellion de Gui Le Rouge et de son fils, Hugues de Crécy, Louis VI récupéra le château dans le domaine royal²⁷.

2.3 Une reconstruction ludovicienne

L'agrandissement du bourg de Montlhéry est confirmé par la construction d'une nouvelle église, sous le vocable de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, vers 1149 d'après l'abbé Lebeuf²⁸. La charte de Louis VII annonçant cet événement aurait disparu lors de la Révolution et l'abbé l'aurait consultée. En 1480, l'église s'est agrandie et a changé de vocable : l'église de la Très-Sainte-Trinité. L'édification d'un nouveau lieu de culte indique clairement l'augmentation de la population ainsi qu'un agrandissement des limites de la ville. De plus, les vestiges dans les prisons de la prévôté de Montlhéry pourraient être un reste de l'enceinte du XII^e siècle.

En outre, les vestiges de la motte artificielle pourraient dater du XII^e siècle en tant que fief des seigneurs de Montlhéry, cités comme féodaux gardiens du

25 Marion J., Le cartulaire du prieuré de Notre-Dame de Longpont de l'Ordre de Cluny au diocèse de Paris XI^e - XII^e siècles, L. Perrin et Marinet, Lyon, 1879, p. 102.

26 Suger, *Vie de Louis VI le Gros*, éd. Waquet H., Les Belles Lettres, Paris, 1929, chap. VIII : *totam castris munitonem praeter turrin dejecit*.

27 Mirot L., Chronique de Morigny, Picard, Paris, 1909, p. 24 : Sed convictus et coram omnibus culpam profitens, ad pedes regis se prostavit, veniam postulavit, terram suam in manu illius dimisit, et monachilem habitum ilico induit. Hugues de Crécy, après sa rébellion, remit Montlhéry ainsi que toutes ses possessions à Louis VI Le Gros : « Mais étant reconnu coupable et avouant devant tous, il se prosterna aux pieds du roi, qui lui demanda d'avancer, il lui remit ses terres, et revêtit sur le champ l'habit monastique ».

28 Lebeuf, « Montlhéry », *Histoire du diocèse de Paris*, t. 4, 1757, p. 98-117.

château dès 1136²⁹. La tour à latrines du château de Montlhéry serait également un vestige du XI^e ou XII^e siècle. Située au nord-ouest, en meulière et voûtée d'arêtes, elle a gardé les traces d'un conduit en biais. Les deux évacuations encore visibles à sa base ont permis d'identifier un système de latrines à conduit biais daté stylistiquement du XI^e voire du XII^e siècle³⁰. La céramique découverte lors du sondage ainsi que celle des opérations de nettoyage des années 1980 va en ce sens également. Le dispositif de latrines a été conservé au XIII^e siècle lors de la reconstruction du château. La tour à latrines dans les constructions castrales est devenue un élément indispensable des châteaux des XII^e et XIII^e siècles, telles que les tours à latrines du château de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) et de Yèvre-le-Châtel (Loiret). Accessible par la tour maîtresse, par le corps de logis, mais aussi par le chemin de ronde, la tour à latrines était également isolée pour des raisons olfactives et d'hygiène. Cette tour est-elle un vestige du premier château du XI^e siècle ou l'œuvre de Louis VII au XII^e siècle lors de ses travaux d'aménagement à Montlhéry ?

2.4 Le château philippien

Le château dit philippien est un château construit sous le règne de Philippe Auguste de 1180 à 1223 en suivant certaines caractéristiques : plan régulier géométrique, appareillage régulier, des fossés secs, un logis accolé à la courtine dégageant ainsi un espace pour la cour, une tour maîtresse commandant des courtines, des tours d'angle et de flanquement circulaires ou semi-circulaires, des archères à fente simple et ébrasement triangulaire, des baies à coussièges, un escalier rampant, un système assommoir-herse-archère à étrier pour défendre les portes, un voûtement en ogives sexpartite retombant sur des culots en demi-pyramide renversée. Toutes ces caractéristiques se retrouvent dans le plan du château de Montlhéry ainsi que dans les deux premiers niveaux de la tour maîtresse.

La nécessité de verrouiller le sud du territoire de l'Île-de-France face à la menace des Plantagenêt a été enclenchée au début des années 1200 avec la construction du Louvre et s'est poursuivie dans les années 1205-1210 par les reconstructions le long de l'axe Paris-Orléans, telles que celles de Montlhéry et Étampes ainsi que l'établissement de Dourdan en léger retrait à l'ouest, comme un avant-poste à l'architecture aboutie. Le maillage castral reflétait alors un réseau hiérarchisé fortifié modifié par Philippe Auguste pour lutter contre les Anglais. Ce contexte historique a aussi permis de dater la reconstruction du château de Montlhéry au tout début du XIII^e siècle, sûrement après le Louvre, dans les années 1205-1210. La mention du château dans la liste d'état des châteaux des registres de Philippe Auguste³¹ et les visites du roi à Montlhéry en 1195³² et 1205³³ laissent penser à des travaux réalisés avant 1210.

29 Marion J., 1879, p. 84.

30 Mesqui J., *Île de France gothique*, II, Les demeures seigneuriales, Picard, Paris, 1988, p. 170-172.

31 Baldwin J. W., *Les registres de Philippe Auguste*, Recueil des historiens de France et de Gaule, documents financiers et administratifs, t. 7, Boccard, Paris, 1992, p. 342.

32 Delisle L., *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, A. Durand, Paris, 1856, p. 109.

2.5 La reconstruction d'Olivier V de Clisson

Olivier V de Clisson, connétable de France, a eu la garde du château de 1382 à 1392. Il a été le maître d'ouvrage de nombreuses constructions : le château de Josselin, le château de Clisson, l'hôtel de Soubise à Paris. Il a eu les moyens financiers ainsi que le temps pour faire reconstruire le château de Montlhéry qui avait subi au moins une attaque après le siège d'Étampes en 1358. Les caractéristiques stylistiques des niveaux trois à six de la tour maîtresse indiquent une reconstruction à partir de la fin du XIV^e siècle : les cheminées à hotte rectangulaire, les mâchicoulis sur consoles, les baies rectangulaires ainsi que les deux escaliers hors œuvre. Les arrachements visibles à l'extérieur de la tour maîtresse ont été analysés comme étant des latrines-bretèches³⁴ mais il s'agit plutôt d'un escalier quadrangulaire hors œuvre d'après la gravure de Claude Chastillon³⁵. À partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, la construction des escaliers a pris une grande importance puisqu'il reflétait la puissance et l'aisance du propriétaire des lieux. Cette tour d'escalier quadrangulaire hors œuvre peut être comparée à celle du château de Saumur et à l'ancien escalier du Louvre : « une spirale d'un volume agrandi placée à l'extérieur du corps principal et enfermée dans une tour autonome³⁶ », de même que l'escalier hélicoïdal de la tour en élévation du château de Montagu à Marcoussis.

Quant aux accès et aux espaces de circulation, il est probable que l'accès à la tour maîtresse par la tour de flanquement ouest était présent avant ce surhaussement et que le maître d'ouvrage a souhaité réhabiliter les entrées. La cave, à double traverse et voûtée en berceau, a été remblayée probablement à la fin du XIV^e siècle lors de l'aménagement de l'entrée principale actuelle de la tour maîtresse puisque la cave se trouvait dans l'axe de la tour-porte et de la tour maîtresse. Les procès-verbaux de 1547 n'ont d'ailleurs pas décrit cet élément ni les marches semi-excavées accolées à cette cave. La datation du XIII^e siècle de cette cave est due à Nicolas Payen³⁷ qui a déblayé les remblais intérieurs et extérieurs. Cette cave avait également été remblayée au XIX^e siècle mais il est évident qu'elle n'était plus un élément accessible lors de la rédaction des procès-verbaux en 1547. Au XIII^e siècle, la tour maîtresse était donc principalement accessible de deux manières : par le chemin de ronde situé au niveau deux de la tour ouest, par l'accès sud-ouest de la tour maîtresse qui était probablement reliée à une deuxième enceinte évoquée par N. Payen : « une partie de la

33 *Ibid.*, p. 221.

34 Mesqui J., *Île de France gothique*, II, Les demeures seigneuriales, Picard, Paris, 1988, p. 252.

35 Marques Oliveira V., 2019.

36 Sirost E., *Noble et forte maison. L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XII^e siècle au début du XVI^e siècle*, Picard, Paris, 2007, p. 131.

37 Payen N., *Bulletin de la société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, 78^e année - 1972, Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, Corbeil-Essonnes, 1973, p. 84.

muraille de la deuxième enceinte³⁸ », dans les procès-verbaux de 1547³⁹, et par la hauteur à laquelle se trouvait l'ouverture par rapport au sol et ses éléments défensifs, herse/assommoir/archère à étrier. Les accès ont donc été modifiés lors de la reconstruction amorcée par Olivier V de Clisson. L'accès à la tour maîtresse a été déplacé de manière à être dans l'axe de l'entrée castrale. La cave construite précédemment était alors une gêne et a probablement été remblayée. La porte « côté campagne » était aussi devenue inutile. Les chemins de ronde de la tour nord-ouest et de la tour sud menant à la tour maîtresse ont donc été réalisés à la fin du XIV^e siècle. Les sondages ont permis de répondre favorablement à cette hypothèse.

3. SONDAGES 2019

3.1 Cadre de la campagne

Les sondages menés en juin 2019 ont permis de compléter et de confirmer des hypothèses depuis longtemps énoncées concernant le château de Montlhéry par Jean Mesqui qui a évoqué la possibilité d'un château quadrangulaire précédant le château pentagonal. D'autres sondages permettraient d'améliorer nos connaissances archéologiques et historiques sur le château de Montlhéry.

Les sondages ont été menés sur deux zones accolées aux courtines opposées géographiquement mais ayant le même objectif, la datation des courtines : la zone A-1, au sud, et la zone B-2, au nord-ouest (Fig.7).

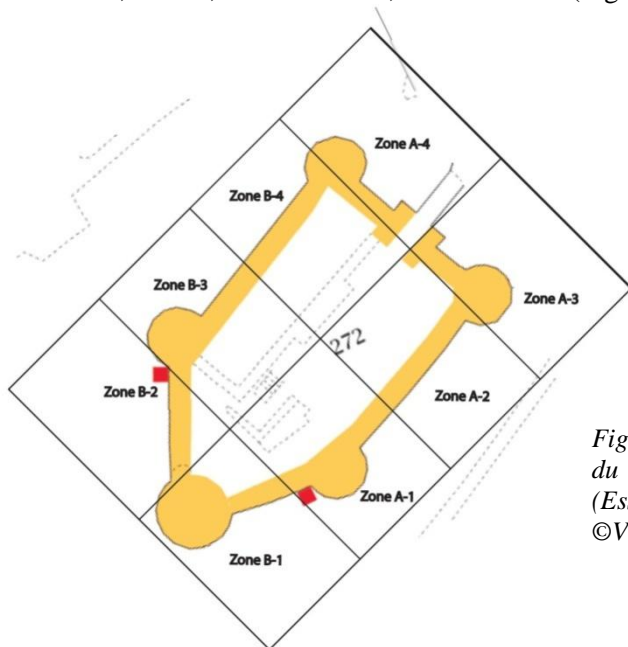


Fig. 7 : Division du plan au sol du château de Montlhéry (Essonne) en secteurs de fouille, ©V. Marques Oliveira.

38 Payen N., *Bulletin de la société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, 77e année - 1971, Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, Corbeil-Essonnes, 1972, p. 58.

39 ADE, Mi311/R.22. Inventaire des titres de propriété du domaine de Montlhéry.

Les deux sondages ont été réalisés manuellement, sur une surface d'un mètre sur un mètre chacun, et sur une courte période de temps et constitués par une petite équipe de fouilleurs. La taille des sondages ne nécessitait pas la présence d'une équipe nombreuse. De plus, le terrain en pente ne permettait pas la présence de nombreux fouilleurs qui risquaient de se gêner les uns les autres.

Les ouvertures ont été effectuées manuellement et la fouille a été réalisée de manière rapide afin de reboucher les sondages à la fin de chaque journée. Des clichés photographiques ainsi que des relevés en plan et en coupe ont été réalisés pour l'enregistrement des données. L'objectif d'atteindre le substrat géologique a été réalisé et a permis une meilleure compréhension de la mise en œuvre de ces courtines.

Plusieurs contraintes ont été rencontrées lors de l'opération. Tout d'abord il a été difficile de faire respecter le non-accès aux zones de fouille par les habitants de la ville qui ont pour habitude de se promener aux abords du château. Le dénivelé important dans certaines zones était aussi une contrainte dangereuse pour les fouilleurs. Enfin, les précédentes opérations de fouille et les occupations illégales répétées du château ont perturbé la stratigraphie.

Chaque sondage a permis de conforter l'hypothèse de la datation des courtines à la fin du XIV^e siècle mais un sondage plus complet intégrant la longueur de la courtine sud permettrait de confirmer cette datation. Et l'opération a également donné des informations sur la mise en œuvre et les matériaux utilisés pour les toitures des deux tours de flanquement.

Au vu des résultats prometteurs de ces sondages, la mise en place d'autres chantiers est envisagée, notamment pour comprendre l'utilisation de la porte « côté campagne » ou la réalisation de fossés secs accolés à une chapelle seigneuriale. Les fossés du premier château ainsi que le cimetière pourraient aussi faire partie d'un projet de recherche archéologique sur le premier château de Montlhéry.

3.2 Secteur A-1

Le secteur A-1 correspond à l'extérieur de la courtine sud accolée à la tour de flanquement. L'objectif est de dater la construction de la courtine ainsi que de mieux comprendre la mise en œuvre de celle-ci.

Jean Mesqui a émis l'hypothèse d'un château quadrangulaire transformé en pentagone⁴⁰. De plus, il a déjà été indiqué que la construction de la courtine sud reliant la tour de flanquement sud à la tour maîtresse était contemporaine de la tour maîtresse⁴¹. La problématique principale est donc de déterminer si les deux hypothèses étaient fondées.

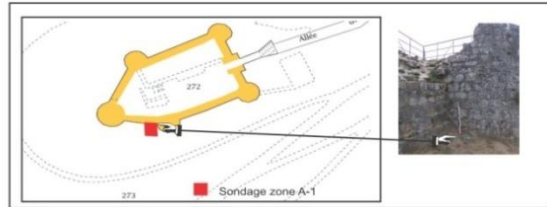
Le sondage a atteint 1,80 mètre de profondeur et sept strates ont été répertoriées. A100 est le numéro de la couche de nettoyage en surface, ainsi que deux unités stratigraphiques construites. A101 correspond à l'unité stratigraphique d'une couche marron foncé sableuse contenant des tuiles, dont certaines avec des traces de brûlures. La A102 est une couche marron clair

40 Mesqui J., 1988, p. 248-255.

41 Marques Oliveira V., 2019.

contenant des nodules de calcaire petits à importants. La A103 ressemble sensiblement à la A101, marron foncé, présentant en plus des nodules de calcaire de diverses tailles. Puis la A104 est une couche marron clair. Vient ensuite la A105, couche de sable contenant des morceaux de charbon ainsi que des tuiles, associée au F105. Enfin, la A106 correspond au substrat géologique composé des sables de Fontainebleau. Les Unités Stratigraphiques Construites (USC) A107 et A108 renvoient aux assises de la courtine sud du château (Fig. 8).

Sondage de la courtine sud
du château de Montlhéry
(Essonne)

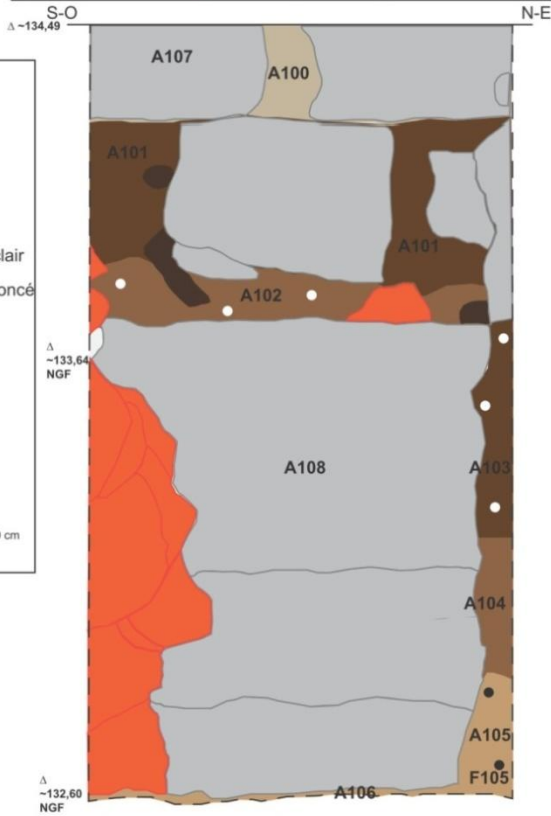


Légende

- TCA
- Grès
- Terre végétale
- Sables de Fontainebleau
- Couche sableuse marron clair
- Couche sableuse marron foncé
- Racines
- Calcaire
- Charbon



©V. Marques Oliveira



RELEVÉ EN COUPE DE LA ZONE A-1 DU CHÂTEAU DE MONTLHÉRY (ESSONNE)

| | | | |
|---------------------|----------------------|----------------|-----------------------|
| Nom du site | Château de Montlhéry | Année | 2019 |
| Localisation | Essonne (91) | Echelle | 1/10e |
| Parcelle | 273 | Nom | Vera MARQUES OLIVEIRA |

Fig. 8 : Relevé en coupe de la zone A-1 du château de Montlhéry (Essonne),
©V. Marques Oliveira.

La stratigraphie est claire et met en évidence l'effondrement de la toiture à environ 133,64 NGF en tuiles de la tour de flanquement sud du château. Le matériel contenu dans ces différentes strates est représentatif de ce que l'on trouve aux XIV^e/XV^e/XVI^e siècles avec la présence notamment de tuiles à crochet, de grès de Beauvaisis, ainsi que de la céramique à pâte rouge de Dourdan (Fig. 10 et 11).

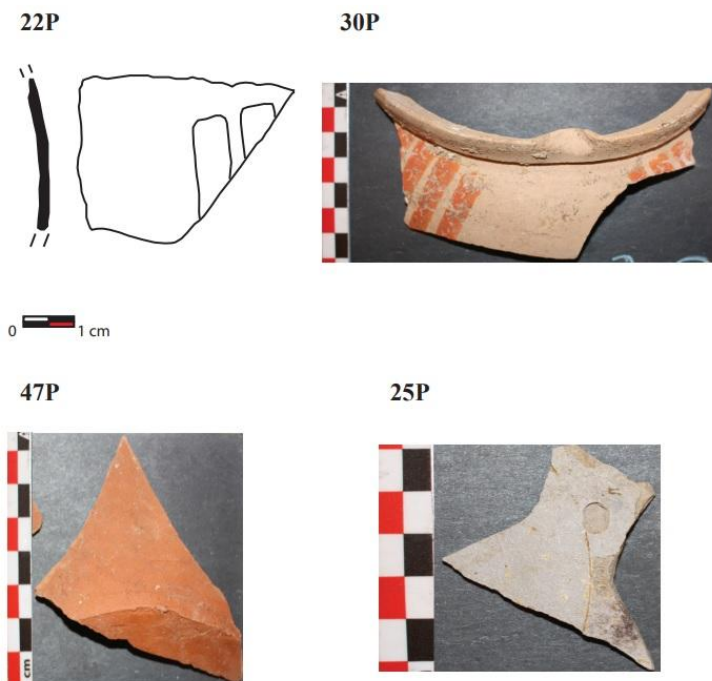


Fig. 10 : 22P et 30P fragments de céramique à collures, 47P fragment de céramique à pâte rouge de Dourdan, 25P fragment de grès de Beauvaisis, ©Dessin S. Grira, Clichés B. Debove, DAO V. Marques Oliveira.

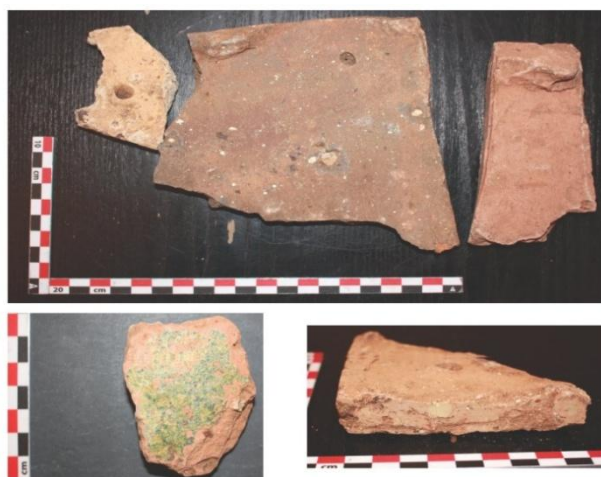


Fig. 11 : En bas, à droite, fragments de tuile à crochet, fragment de tuile glaçurée du secteur B-2, fragment de tuile avec traces de polychromie rouge, ©B. Debove.

Le fait F105 et son comblement montrent une probable tranchée de fondation qui ne peut être prouvée que par une extension de la fouille le long de la courtine. Ces différents éléments démontrent clairement une construction de la courtine sud reliant la tour de flanquement sud à la tour maîtresse à la fin du XIV^e siècle. Le sondage vient répondre donc à la problématique.

Le sondage a aussi permis de dévoiler la mise en œuvre étagée des assises de la courtine afin d'assurer une meilleure stabilité dans le substrat composé de sables de Fontainebleau (Fig.9).



Fig. 9 : Cliché du sondage de la zone A-1 du château de Montlhéry (Essonne),
©V. Marques Oliveira.

3.3 Secteur B-2

La zone B-2 a fait l'objet d'un sondage afin de dater la courtine nord-ouest mais aussi de déterminer si des vestiges antérieurs au XIII^e siècle sont présents dans le secteur au vu de la proximité de la tour nord-ouest. Le mémoire sur le château de Montlhéry⁴² a mis en évidence la présence d'un conduit de latrines à conduit biais, dispositif alors utilisé aux XI^e/XII^e siècles⁴³.

Le sondage a atteint un mètre de profondeur, montrant une stratigraphie perturbée composée de quatre strates et de quatre US construites (Fig.12).

42 Marques Oliveira V., 2019.

43 *Ibid.*

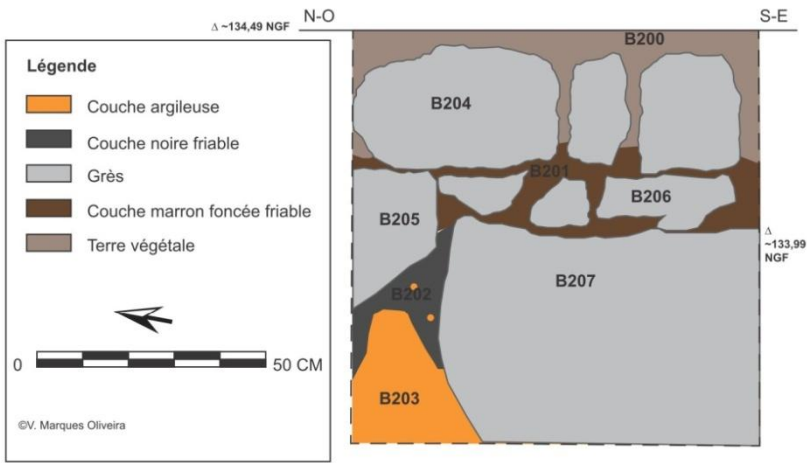
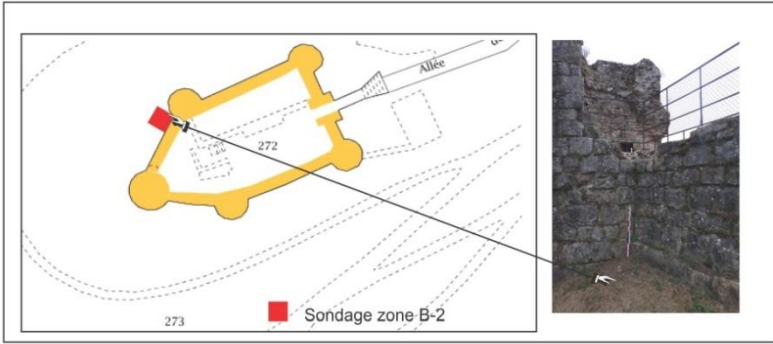


Fig. 12 : Cliché du sondage de la zone B-2 du château de Montlhéry (Essonne),
©V. Marques Oliveira.

La B200 correspond à la couche de nettoyage de surface. La B201 est une couche marron foncé. Quant à la B202, elle est de couleur noire et contient des morceaux de charbon, des pierres de petites tailles appartenant selon toute vraisemblance au château ainsi que des tuiles de la toiture de la tour de flanquement nord-ouest. Cette strate a révélé les assises de fondation de la tour de flanquement en rupture avec celles de la courtine. Les assises de fondation de la courtine s'appuient quant à elles sur une structure antérieure en grand appareil à environ 133,99 NGF et qui se poursuit hors de la zone de sondage. Enfin, l'US B203 correspond au substrat géologique composé d'argile orangé. L'USC B204 se réfère à l'assise de la courtine nord-ouest qui repose sur l'USC B205, pierre de l'assise de fondation de la tour nord-ouest, et sur l'USC B206, une assise en moellons de grès permettant l'édification sur une structure en blocs de grès en grand appareil, B207 (Fig.13).

L'US B202 correspond vraisemblablement à une strate perturbée par une utilisation contemporaine de la zone. Le briquet ainsi que les morceaux de charbon trouvés indiquent un possible feu de camp sauvage. Malgré tout, les tuiles et la céramique de la couche correspondent bien à du matériel archéologique daté entre les XII^e et XV^e siècles (Fig.14).

Sondage de la courtine nord-ouest du château de Montlhéry (Essonne)



RELEVÉ EN COUPE DE LA ZONE B-2 DU CHÂTEAU DE MONTLHÉRY (ESSONNE)

| | | | |
|---------------------|----------------------|----------------|-----------------------|
| Nom du site | Château de Montlhéry | Année | 2019 |
| Localisation | Essonne (91) | Echelle | 1/10e |
| Parcelle | 273 | Nom | Vera MARQUES OLIVEIRA |

Fig. 13 : Relevé en coupe du sondage de la zone B-2 du château de Montlhéry (Essonne), ©V. Marques Oliveira.

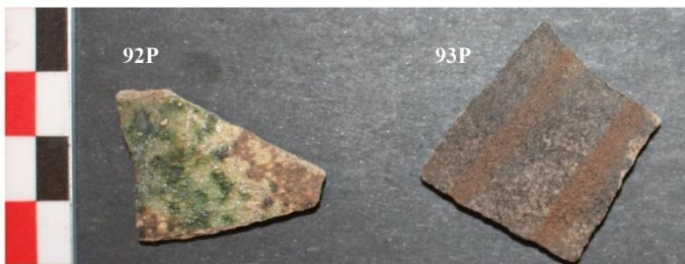


Fig. 14 : Fragments de céramique de la zone B-2 du château de Montlhéry (Essonne), ©B. Debove.

Le sondage a mis en évidence une zone déjà fouillée par l'Association des amis du château féodal de Montlhéry. Concernant la structure en grand appareil, US B207, seule une fouille plus poussée permettrait de mieux comprendre où s'étend la construction et de la dater plus précisément (Fig.15).

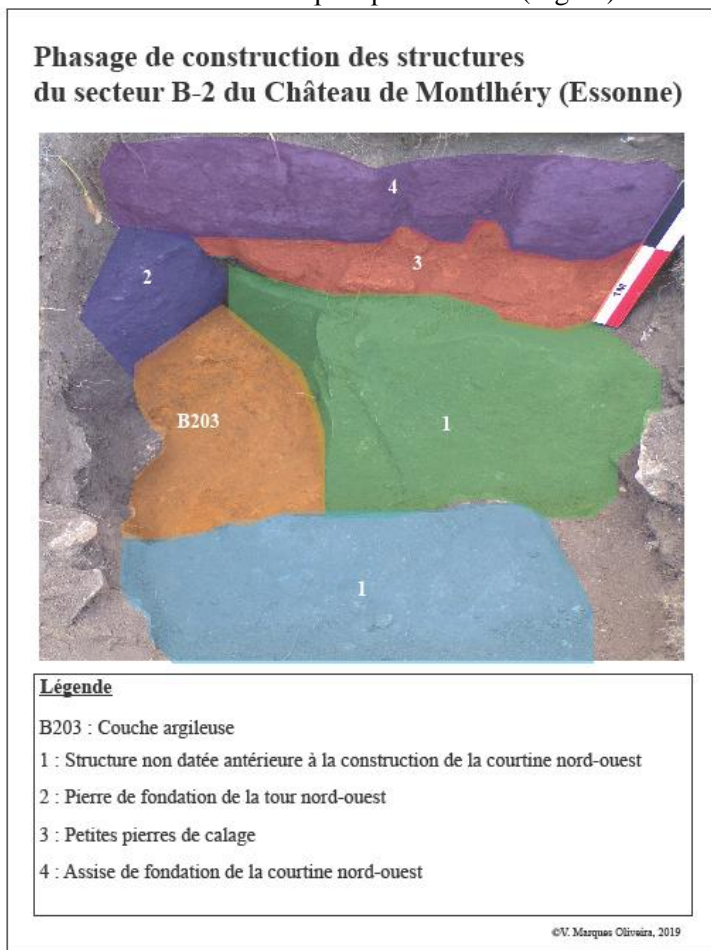


Fig. 15 : Cliché phasé du sondage de la zone B-2 du château de Montlhéry (Essonne),
©V. Marques Oliveira.

Le sondage a permis de révéler la mise en œuvre dans cette zone du château. La fondation de la courtine nord-ouest s'est appuyée sur la fondation de la tour de flanquement nord-ouest, US B205, mais aussi sur une structure en grand appareil, US B207. Un sondage plus étendu permettrait de connaître la nature de la structure mise au jour et de dater plus précisément l'édification de la courtine nord-ouest qui aurait été construite ou reconstruite lors de l'élaboration de l'escalier hélicoïdal hors œuvre de la tour maîtresse à la fin du XIV^e siècle. Les tuiles glaçurées et les tuiles présentant des traces de polychromie rouge ont aussi mis en évidence l'utilisation d'une toiture en tuiles à crochet et colorées au château de Montlhéry.

CONCLUSION

Le sondage réalisé dans la zone A-1 a permis d'émettre des hypothèses de datation des reconstructions du château. La courtine sud aurait été réalisée à la fin du XIV^e siècle lors des travaux mis en œuvre par Olivier V de Clisson. La poursuite du sondage le long de la courtine permettrait de confirmer la datation proposée. Alors que le sondage dans la zone B-2 a dévoilé une mise en œuvre différente. La courtine sud réalisée en assises régulières étagées contraste avec la courtine nord-ouest qui prend appui sur une structure en grand appareil s'étendant hors de la zone de fouille et non datée. La poursuite de sondages localisés permettrait une meilleure compréhension de la construction et des reconstructions du château de Montlhéry (Fig.16).

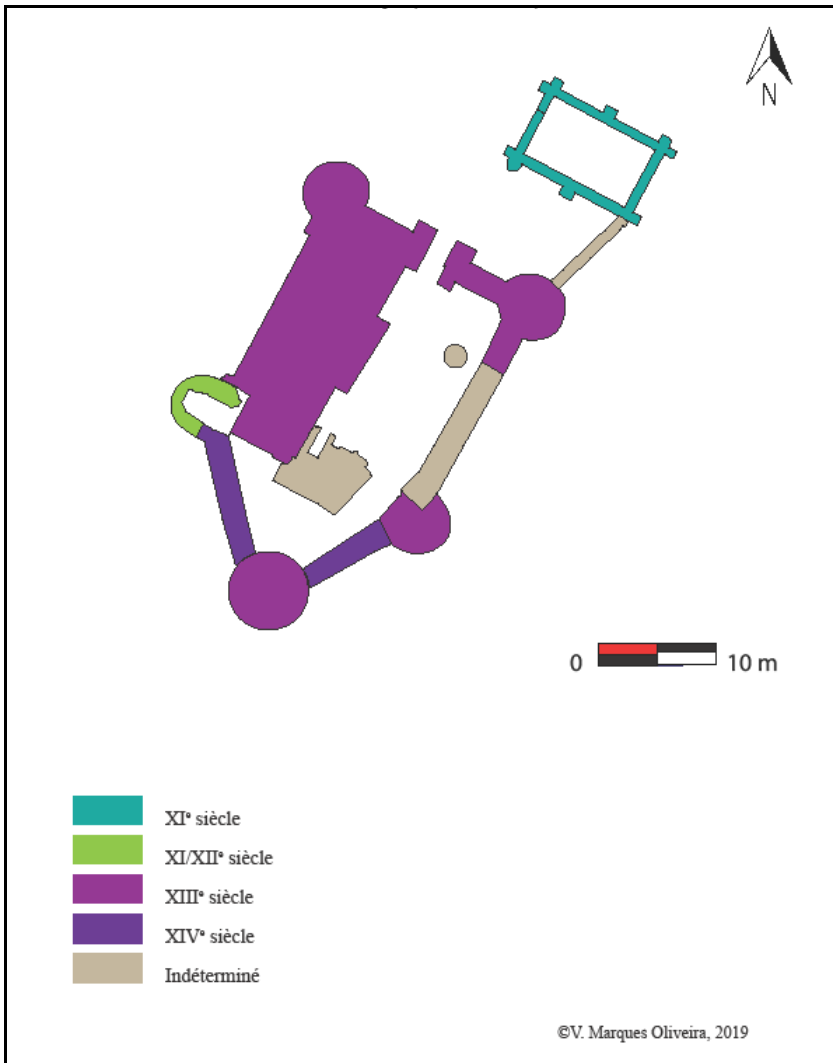






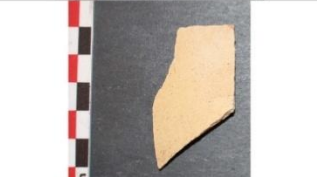


Fig. 16 : Proposition de phasage du château de Montlhéry (Essonne),
©V. Marques Oliveira.





Le château de Montlhéry mériterait une attention particulière afin de le conserver sur du long terme. Les occupations sauvages et les feux de camp détériorent le site. Des chantiers bimensuels d'entretien du château par des bénévoles de la Société historique de Montlhéry permettraient de sauvegarder le site.







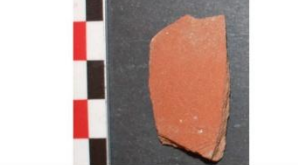
Le site, en tant que château et lieu de culture et d'histoire, doit aussi être remis à l'honneur. Le château, et non plus uniquement la tour, mériterait d'être remis en valeur. Seule la tour est valorisée auprès du public, mais les autres espaces tels que le corps de logis, la chapelle, le prieuré et la motte pourraient être indiqués et présentés par des panneaux.

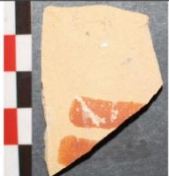

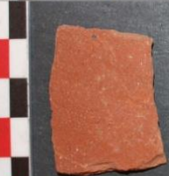




3.4 Inventaire des céramiques








Inventaire des céramiques des secteurs A-1 et B-2, Château de Montlhéry (Essonne), juin 2019







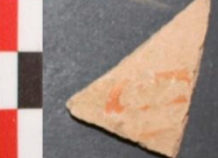
| Numéro d'inventaire | Cliché | Datation minimum | Datation maximum |
|--------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Zone A-1 US A100 Inv. 1P |  | | |
| Zone A-1 US A100 Inv. 2P |  | | |
| Zone A-1 US A101 Inv. 3P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A101 Inv. 4P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A101 Inv. 5P |  | | |
| Zone A-1 US A101 Inv. 6P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A101 Inv. 7P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |



| Numéro d'inventaire | Cliché | Datation minimum | Datation maximum |
|---------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Zone A-1 US A101 Inv. 8P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A102 Inv. 9P |  | | |
| Zone A-1 US A102 Inv. 10P |  | | |
| Zone A-1 US A103 Inv. 11P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A103 Inv. 12P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A103 Inv. 13P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A103 Inv. 14P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |



| Numéro d'inventaire | Cliché | Datation minimum | Datation maximum |
|--------------------------|---|-------------------------|---------------------------|
| Zone A-1 USA103 Inv. 15P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 USA103 Inv. 16P |  | | |
| Zone A-1 USA103 Inv. 17P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 USA104 Inv. 18P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 USA104 Inv. 19P |  | | |
| Zone A-1 USA104 Inv. 20P |  | XIV ^e siècle | XVIII ^e siècle |
| Zone A-1 USA104 Inv. 21P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |


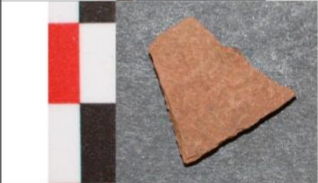





| Numéro d'inventaire | Cliché | Datation minimum | Datation maximum |
|---------------------------|---|-------------------------|---------------------------|
| Zone A-1 US A104 Inv. 22P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 23P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 24P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 25P |  | XIV ^e siècle | XVIII ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 26P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 27P |  | | |
| Zone A-1 US A104 Inv. 28P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |


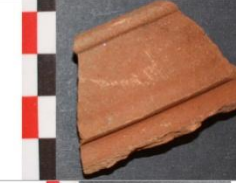



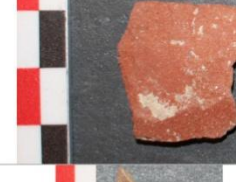
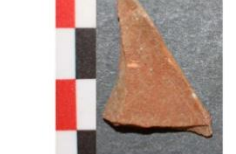
| Numéro d'inventaire | Cliché | Datation minimum | Datation maximum |
|---------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Zone A-1 US A104 Inv. 29P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 30P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 31P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 32P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 33P |  | | |
| Zone A-1 US A104 Inv. 34P |  | | |
| Zone A-1 US A104 Inv. 35P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |








| Numéro d'inventaire | Cliché | Datation minimum | Datation maximum |
|---------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Zone A-1 US A104 Inv. 36P |  | | |
| Zone A-1 US A104 Inv. 37P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 38P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 39P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 40P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 41P |  | | |
| Zone A-1 US A104 Inv. 42P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |

| Numéro d'inventaire | Cliché | Datation minimum | Datation maximum |
|---------------------------|---|-------------------------|---------------------------|
| Zone A-1 US A104 Inv. 43P |  | | |
| Zone A-1 US A104 Inv. 44P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 45P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 46P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 47P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 48P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 49P |  | XIV ^e siècle | XVIII ^e siècle |

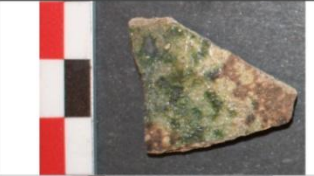







| Numéro d'inventaire | Cliché | Datation minimum | Datation maximum |
|---------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Zone A-1 US A104 Inv. 50P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 51P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 52P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 53P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 54P |  | | |
| Zone A-1 US A104 Inv. 55P |  | | |
| Zone A-1 US A104 Inv. 56P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |

| Numéro d'inventaire | Cliché | Datation minimum | Datation maximum |
|---------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Zone A-1 US A104 Inv. 57P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 58P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 59P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 60P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 61P |  | | |
| Zone A-1 US A104 Inv. 62P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 63P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |

| Numéro d'inventaire | Cliché | Datation minimum | Datation maximum |
|---------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Zone A-1 US A104 Inv. 64P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 65P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 66P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 67P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 68P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 69P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A104 Inv. 70P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |

| Numéro d'inventaire | Cliché | Datation minimum | Datation maximum |
|---------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Zone A-1 US A103 Inv. 78P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A103 Inv. 79P |  | | |
| Zone A-1 US A103 Inv. 80P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A103 Inv. 81P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A103 Inv. 82P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A105 Inv. 83P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A105 Inv. 84P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |

| Numéro d'inventaire | Cliché | Datation minimum | Datation maximum |
|---------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Zone A-1 US A105 Inv. 85P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A105 Inv. 86P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A105 Inv. 87P |  | | |
| Zone A-1 US A105 Inv. 88P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone A-1 US A105 Inv. 89P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone A-1 US A105 Inv. 90P |  | | |
| Zone B-2 US B200 Inv. 91P |  | | |

| Numéro d'inventaire | Cliché | Datation minimum | Datation maximum |
|---------------------------|---|-------------------------|-------------------------|
| Zone B-2 US B202 Inv. 92P |  | | |
| Zone B-2 US B202 Inv. 93P |  | XI ^e siècle | XV ^e siècle |
| Zone B-2 US B202 Inv. 94P |  | | |
| Zone B-2 US B202 Inv. 95P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone B-2 US B202 Inv. 96P |  | | |
| Zone B-2 US B202 Inv. 97P |  | XIV ^e siècle | XVI ^e siècle |
| Zone B-2 US B202 Inv. 98P |  | | |
| Zone B-2 US B202 Inv. 99P |  | | |

Le domaine de Limours :

XV^e-XVIII^e siècles

Annie JACQUET

Durant tout le Moyen Âge, le territoire de Limours reste divisé en plusieurs petits fiefs. Ce n'est qu'à la fin du XV^e siècle qu'une famille, les Karnazet, va regrouper une partie de ces petites seigneuries pour constituer un domaine plus important. Un trésorier des guerres, Jean Poncher, l'achète au début du XVI^e siècle et en fait sa résidence à la campagne. Mais comme il a été accusé d'avoir puisé dans le trésor des guerres de François I^{er}, ses enfants doivent céder le domaine qui tombe désormais dans la dépendance directe du roi. Par rapport aux châteaux de Rambouillet et de Fontainebleau, où le roi a l'habitude d'aller chasser, celui de Limours quoique bien aménagé reste modeste. Au cours des siècles suivants, le domaine voit se succéder de nombreux détenteurs qui l'ont reçu par la faveur du roi. Viennent-ils à perdre la confiance du roi, le bien change de main.

Ce qui est remarquable pourtant, c'est que les différents seigneurs de Limours vont avoir à cœur de faire appel à de grands architectes pour remanier le château, en fonction de leurs objectifs. Ajoutons que durant ces trois siècles, les châtelains, pour agrémenter leur domaine, vont demander la contribution des plus grands jardiniers qui vont y appliquer les nouveautés de l'art des jardins.

La brutale disparition du domaine de Limours à la Révolution s'explique-t-elle par son lien étroit avec la famille royale ? La « haine de la royauté » aurait-elle été assez forte pour effacer un domaine qui fut dans le domaine de l'architecture et de l'aménagement de l'espace un champ d'expérimentation ?

LA CONSTITUTION ET L'ÉVOLUTION DU DOMAINE

Nous pouvons restituer, en partie, les noms des différents seigneurs de Limours depuis le XIV^e siècle ; mais c'est avec Jean de Poncher au début du XVI^e siècle que le domaine regroupe les fiefs des environs de Limours.

| Date | Fief | Seigneur | Suzerain |
|-------------------------|-------------------|---|----------------------|
| Sous Philippe-Auguste | Limours | Gautier de Limors | Roi |
| 1376 | Limours | Guillaume Mallard | Roi |
| Fin XIV ^e s. | Limours | Jacques de Montmort ¹ | Roi |
| 1401 | Limours | Robert de Presles | Roi |
| 1402 | Limours | Raguier Raimond | Roi |
| Vers 1450 | Limours | René de Karnazet | Roi |
| 1462 | Limours | Charles de Karnazet | Roi |
| 1497 | Limours | Charles de Karnazet | Roi |
| 1516 | Limours | Jean de Poncher | Roi |
| | | | |
| 1486 | Chaumusson | Guillaume de Gaillon baron de Massy | Roi |
| 1506 | Chaumusson | Guillaume de Gaillon ² baron de Massy | Roi |
| 1516 | Chaumusson | Jean de Poncher | Roi |
| | | | |
| 1206 | Roussigny | Simon de Roussigny ³ | Abbaye de Porrois |
| 1388 | Roussigny | Pierre d'Orgemont | Seigneur de Gif |
| 1457 | Roussigny | Louis de maintenon seigneur du Marais | Seigneur de Gif |
| 1485 | Roussigny | René de Karnazet | Seigneur de Gif |
| 1488 | Roussigny | Charles de Karnazet | Seigneur de Gif |
| 1516 | Roussigny | Jean de Poncher | Seigneur de Gif |
| | | | |
| 1477 | Fief du Jardin | Antoine de Vigny Seigneur du Marais | |
| 1497 | Fief du Jardin | Charles de Karnazet | |
| 1516 | Fief du Jardin | Jean de Poncher | |

Charles de Karnazet, seigneur de Limours, avait déjà réuni en 1497 les fiefs de Roussigny et du Jardin à la terre de Limours ; dans un bail à cens du 15 février, il prend la qualité de seigneur de Limours, du Jardin et de Roussigny.

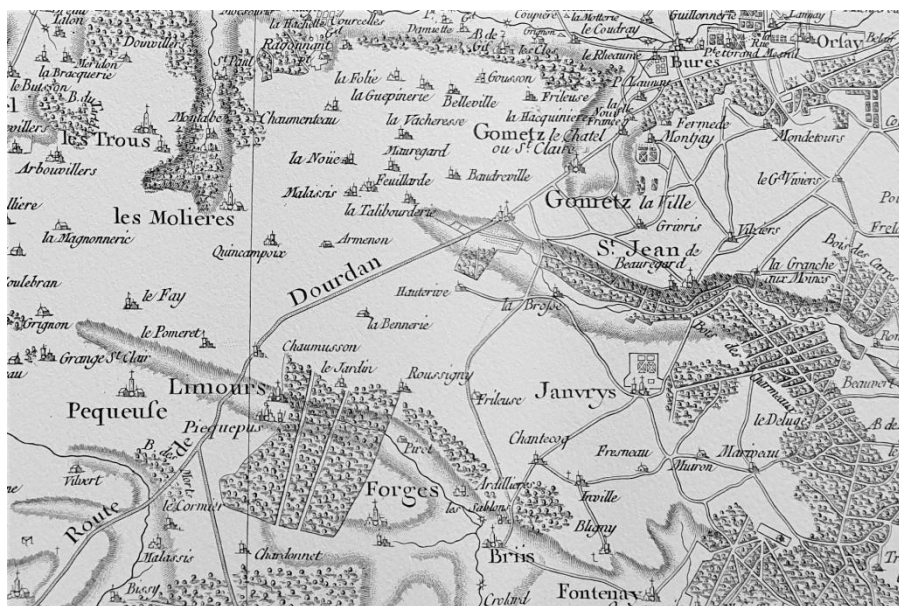
C'est par l'acquisition des fiefs de Chaumusson, du Cellier, du Jardin, du Cormier et autres que la seigneurie de Limours prend de l'importance et obtient la mouvance de plusieurs fiefs.

1 Jacques de Montmort était chambellan de Charles VI, gouverneur du Dauphiné et seigneur de Limours, Briis, Vaugrigneuse et Trappes. Mort en 1397.

2 Bibliothèque de l'Arsenal, MS-4952.

3 Dion, Adolphe de, Cartulaire de l'abbaye de Porrois au diocèse de Paris, plus connue sous le nom mystique de Port-Royal, Paris, A. Picard, 1903, t. 1, 1204-1280, p. 7, 30, 37.

À la mort de Charles de Karnazet, la terre de Limours échoit à René de Karnazet, son frère, qui la cède en échange de la seigneurie de Saint-Vrain-d'Escobille près de Lardy à Jean de Poncher, conseiller du roi et trésorier des guerres, par contrat du 12 avril 1516. Ce contrat d'échange comprend « *la terre et seigneurie de Limours, ses appartenances et dépendances avec les fiefs, terre et seigneurie de Roussigny, le Jardin, Le Cormier, Chantereine, Garnovoisin, les bois de Chantereine et généralement toutes les autres terres étant en la paroisse de Limours et d'une lieue environ* »⁴.



Carte des terres de Limours et des différents fiefs⁵.

Le seigneur de Limours n'avait pas le droit de haute justice, mais François I^{er}, par acte du 11 mars 1518, le concède à Jean de Poncher avec le droit de scel des contrats et de tabellionage dans sa seigneurie de Limours. « *Le 21 mars 1518, Jean de Poncher fait une déclaration de foi et hommage pour le tabellionage et la haute justice de la seigneurie et paroisse de Limours* »⁶. Par d'autres lettres patentes du mois de mai 1519, le roi lui accorde la permission d'ajouter un troisième pilier, aux deux piliers qu'il avait déjà à ses fourches patibulaires et justice de Limours⁷.

4 AN 273 AP/146.

5 Carte de Cassini, 1ère feuille Paris, 1756.

6 Catalogue des actes de François Ier, t. 5, p. 462, n° 17052.

7 Les fourches patibulaires étaient un gibet constitué de deux ou de plusieurs colonnes de pierre ou de bois sur lesquelles reposait une traverse de bois horizontale. Placées en hauteur et bien en vue du principal chemin public, elles signalaient le siège d'une haute justice et le nombre de colonnes de pierre variait suivant la qualité des seigneurs. Les simples gentilshommes hauts-justiciers en avaient deux, les châtelains trois, les barons quatre, les comtes six, les ducs huit ; le roi seul pouvait en avoir autant qu'il le jugeait convenable.

À la fin du XV^e siècle, Charles de Karnazet bâtit, à partir du manoir plus ancien de La Halette, fief mouvant du seigneur de Massy, un château annonçant déjà la Renaissance. Il est en effet construit selon un plan en U, avec trois corps de bâtiments autour d'une cour, l'aile antérieure étant encadrée par deux tours rondes, l'ensemble entouré de fossés en eau. Poncher poursuit la construction du Château, reprend le corps en fond de cour et y rajoute deux pavillons carrés⁸.

Jean de Poncher cumule de nombreuses charges : celle de trésorier des guerres le 9 avril 1513, celle de trésorier du Languedoc, vendue par Lallemand de Bourges⁹, à laquelle il adjoint celle de général du Languedoc, achetée au financier M. Bohier.¹⁰

Il fait construire l'église de Limours ravagée lors de la Guerre de Cent Ans. Mais, bientôt on constate des irrégularités dans ses comptes. Poursuivi au mois d'avril 1534, Poncher quitte le royaume et va se réfugier à Valenciennes ; le chancelier Du Prat étant parvenu à le faire rentrer en France, il est jugé avec d'autres financiers par le tribunal de la Tour Carrée. Jean de Poncher est le plus sévèrement condamné : le « *18 septembre 1535 les juges portent un arrêt de peine de mort et confiscation de biens contre Jean de Poncher, chevalier, général des finances et trésorier des guerres* »¹¹. « *Le 24 septembre 1535, Jean de Poncher, trésorier du Languedoc fut pendu à Montfaucon. Son corps enlevé pendant la nuit et enterré secrètement à une certaine distance du gibet, fut retrouvé et pendu de nouveau. Il fut encore enlevé, mais cette fois, on le coupa par morceaux, qu'on enterra dans différents endroits afin de rendre les recherches infructueuses* ». Ses biens sont confisqués ; sa famille doit payer une amende de 250 000 livres. Le Connétable Anne de Montmorency, le 13 avril 1538, négocie avec un de ses héritiers, Étienne de Poncher évêque de Bayonne, la cession au Roi de la seigneurie de Limours, jugée équivalente à cette amende.¹²

Les condamnés à mort étaient pendus à la traverse de bois et leurs corps étaient laissés sur le gibet pour être exposés à la vue des passants et dévorés par les corneilles. Ces lieux d'exécution permettent indéniablement de marquer les limites d'une juridiction, de publiciser une justice, et d'ancrer au sol un pouvoir et une autorité judiciaire.

Les droits de justice constituaient pour les seigneurs une source de revenus non négligeable car, en plus des amendes, en cas de condamnation à mort, ils avaient le droit de confisquer les biens du condamné.

À Limours, les fourches patibulaires étaient installées sur une butte, dite le Bois des Morts, qui surplombait la route de Paris à Chartres, route qui marquait la séparation entre le domaine de Limours et le fief de Pecqueuse qui dépendait de la seigneurie d'Épernon.

8 *Le Guide du patrimoine : l'Île-de-France*, sous la dir. de Jean-Marie Pérouse de Montclos, Paris, Hachette, 1992, p. 368-369.

9 *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I^{er}, 1515-1536*, publié pour la Société de l'Histoire de France par Ludovic Lalanne, Paris, 1854, p. 409.

10 *Ibid.*, p. 409.

11 AN J/958. Procès contre des officiers de finances ; édits et règlements pour l'administration des finances. Pièce 33.

12 *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I^{er}, 1515-1536*, publié pour la Société de l'Histoire de France par Ludovic Lalanne, Paris, 1854, p.437.

Le 13 avril 1537, on trouve une note de la remise faite par le roi aux enfants de Poncher, de la seigneurie de Limours et dépendances (fiefs de Villancourt, la Croix blanche, Roussigny...), moyennant la somme de 40 000 livres tournois, prix d'estimation.¹³

« Il résulte d'un arrêt du Parlement du 3 mai 1538 portant enregistrement de plusieurs lettres patentes et contrats passés entre le roi et les enfants de feu Jean de Poncher, seigneur de Limours :

1° Que le seigneur Jean de Poncher ayant été recherché dans son administration, il fut condamné à la restitution de plusieurs grosses sommes et à des amendes considérables envers sa Majesté.

2° Que par lettres patentes du 13 avril 1537, sur la demande de Messier Etienne de Poncher, évêque de Bayonne, tant en son nom que comme tuteur de ses frères enfants du dit Jean de Poncher et feu Catherine Hurault leur mère, le roi leur accorda une somme de 40 000 livres en dédommagement des liens propres et droits de leur mère, lesquels avaient servis à l'acquisition de la terre de Limours par échange entre ledit feu Jean de Poncher et noble René de Karnazet, laquelle terre de Limours se trouvait confisquée au profit de sa Majesté en vertu d'un arrêt du 18 septembre 1535 ».¹⁴

À partir de 1538, le domaine de Limours dépend totalement du pouvoir royal. Ceux-ci vont en faire, à proximité de Paris, un bien destiné à récompenser leurs proches et en particulier leurs favoris.

Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, première bénéficiaire des largesses royales

Par arrêt du décret du 22 janvier 1539, la terre de Limours mise en vente est adjugée à Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, épouse de Jean de Bretagne, chevalier de l'ordre du Roy. Mais dans le registre de la Chambre des comptes, on lit qu'en septembre 1545, elle fut donnée par le roi François I^{er} à cette dame qu'il aimait¹⁵. Dès janvier 1536, le roi lui avait déjà offert toute la justice qu'il pouvait posséder sur la terre du domaine de Limours. Il est vraisemblable que la duchesse d'Étampes ait voulu agrandir ses biens qui comportaient près de Limours la seigneurie d'Angervilliers que lui avait donnée son oncle le cardinal de Meudon.

13 AN J/958. Pièce 36.

14 AN 273 AP /146.

15 Il convient de remarquer le soin que prirent les conseillers du Roi de prévoir le retour possible de tous ces biens au domaine royal. La donation est faite « pour en joyr et user ausdictes charges par nostres dicts cousine et cousin et sortir matière de propre à elle et ses dicts enfans. de son costé et ligne, sans que ces biens entrent en communauté sous couleur de coutume locale. Les hoirs et ayants cause d'Anne et de ses enfants en pourront jouir paisiblement ; mais soubz condition toute fois que si notre dite cousine décedde sans enfans de son corps procrééz-en loyal mariage tous ces biens-feront retour à Nous et aux Nostres pour en faire et disposer à notre plaisir et volontés ». L'acte fut signé à l'abbaye de Saint-Fuscien au mois de septembre 1545.



Anne de Pisseleu par François Clouet.

Anne de Pisseleu, favorite du roi François I^{er}, était la fille de Guillaume de Pisseleu, chevalier, seigneur de Heilly et d'Anne Sanguin, sa deuxième femme, sœur du cardinal de Meudon. Elle était la dixième d'une fratrie de 30 enfants (son père s'était marié trois fois). Or, à cette époque, les demoiselles d'honneur étaient choisies dans les familles nombreuses nobles et désargentées. Elle devient dame d'honneur de la reine mère Louise de Savoie et est remarquée par François I^{er}. Anne de Pisseleu, avide de terres et de richesses, obtient du roi de nombreuses seigneuries, souvent confisquées après des procès.

La richesse du domaine

Le domaine de Limours était déjà un beau domaine dont la duchesse d'Étampes pouvait tirer de bons profits.

On connaît la composition de la seigneurie de Limours grâce à un bail à ferme et loyer pour cinq ans, signé le 4 mars 1541, par Antoine Turpin, le procureur de la duchesse, à Jehan Simonneau, marchand demeurant à Sonchamp, moyennant un loyer annuel de 700 livres. Cet affermage concerne :

« Les basses-cours du château qui consistent en maison, cours, grange, étables, colombier, jardin, avec toutes les terres labourables, prés, vignes, en domaine et de tous les fiefs appartenant à la seigneurie de Limours,

Item, les cens, rentes, tant en deniers qu'en grains, poules, chapons, droits de justice et fermes muables,

Item, les lods et ventes, saisines, defaults, amendes, doits de relief, quint et requint, et autres profits de fiefs jusqu'à la somme de 50 livres tournois,

Item, les moissons des fermes des moulins à cause de la ferme de Roussigny, du Petit Jardin, de Haute Rué, de Ragonnant, le colombier de la ferme de Roussigny. Le château et le jardin sera baillé au concierge avec le pâturage de quatre bêtes à cornes et six pourceaux qu'il pourra faire paître,

Item, les bois pour le droit de pâturage seulement, aussi le droit de tabellionage et sergenterie de la seigneurie avec les foyes et hommages que ledit preneur fera et prendra les profits. Ce bail est fait moyennant le prix de 700 LT. À la condition de payer les gages des officiers de Limours et de faire exercer la justice devant le prévôt et le bailli »¹⁶

Un château Renaissance

Anne de Pisseleu continue l'aménagement du château de Limours dont elle fait réparer la toiture. C'est alors un château typique du début de la Renaissance.

¹⁶ Site Web : Chronique du vieux Marcoussis.

« Dans l'architecture du XVI^e siècle, l'abandon progressif de la tour ronde au profit du pavillon est un des signes les plus nets de la Renaissance, bien que cette conception d'origine italienne se soit heurtée aux résistances de la tradition nationale. Cependant la tour carrée était déjà connue au Moyen Âge, mais la tour ronde avait un intérêt militaire et une valeur esthétique ». ¹⁷ Ce qui frappe, c'est la grande régularité du plan. Ce bâtiment est à un étage et les plans intérieurs sont identiques sur les deux niveaux. Il comporte une vingtaine de chambres avec accolées, pour les chambres des nobles, une garde-robe et, en plus pour le roi et la châtelaine, une antichambre et un cabinet. Une salle à manger pour les gentilshommes et une autre pour le roi, une chapelle. Au sous-sol, sous une des tours, se trouvent les cuisines, un garde-manger, un fournil, un office du vin, une sommellerie, une salle à manger et deux petites chambres pour le personnel. Enfin dans le grenier, des chambres pour la domesticité.

Le 24 août 1545, la duchesse d'Étampes passe un marché « de couverture d'ardoise par Richard Poullain et Pierre Bellouyn, couvreurs d'ardoise, demeurant l'un à Meudon, le second à La Selle, envers Jean Pretony, charpentier du roi, pour des travaux de couverture d'une galerie au château de Limours appartenant à madame d'Étampes ». ¹⁸

En fait, les deux couvreurs sous-traitent la couverture d'ardoise de la galerie sud, de 20 toises de long (39 m), qu'ils ont déjà commencée à couvrir, depuis le pavillon carré jusqu'à la tour ronde. Il faut également réaliser la couverture d'un pavillon élevé sur la chapelle entre le pavillon carré et la tour ronde, revoir la toiture de la tour ronde, et enfin les lucarnes et chevalets de ces corps de bâtiments et des autres ouvrages dont la charpente est en cours de montage. Poullain et Beloyne fourniront les ouvriers et les clous pour ces ouvrages. Pretony fournira les ardoises, les lattes et contre-lattes. Ce marché est signé moyennant la somme de 80 livres tournois.

Sur le couronnement des fenêtres à meneaux, Anne de Pisseleu fait sculpter les insignes de François I^{er}, la salamandre et son monogramme. Elle souligne ainsi son crédit auprès du roi. François I^{er} l'accompagne souvent à Limours, dans cette résidence proche de Rambouillet et de Fontainebleau où il allait souvent chasser. Là, elle est avec le roi, sans la cour, et loin de sa femme. Il y rédige de nombreux courriers. Et Limours devient dès lors un lieu proche du pouvoir.

François I^{er} était atteint de syphilis et avait régulièrement des accès de fièvre. Début 1547, il souffre de fistules périnéales et son état se détériore rapidement. Anne de Pisseleu le fait venir au château de Limours, mais le roi demande, fin février, à retourner dans le château royal de Rambouillet où il meurt le 31 mars 1547. À la mort de François I^{er}, Anne de Pisseleu retourne dans son château de Limours attendant sa disgrâce.

17 Vissière, Laurent, Un Plan de château français du début du XVI^e siècle, in *Bulletin monumental*, n° 162-3, p. 200.

18 AN MC/ET/LXVIII/4. Minutes de Hervé I Bergeon. 24 août 1545.

DIANE DE POITIERS À LIMOURS

Abattre la maîtresse du Dauphin Henri, qui l'égalait en beauté, en grâce, en intelligence, mais dont la douceur de caractère attirait toutes les sympathies, est la plus grande préoccupation d'Anne de Pisseleu. Elle voit en Diane une puissante rivale capable de dominer le roi et son fils, et de la précipiter dans la disgrâce la plus complète. Ce qui arriva. Diane de Poitiers profite de la mort de François I^{er} pour faire exiler de la cour la duchesse d'Étampes et la priver de certaines de ses possessions. Favorite d'Henri II depuis 1536, Diane de Poitiers obtient du roi, une grande partie des domaines de la duchesse d'Étampes. D'après Maxime de Montrond, celle-ci aurait été accusée d'espionnage au profit de Charles Quint : en effet, n'avait-elle pas essayé de se mettre dans les bonnes grâces de l'empereur, en lui communiquant des renseignements sur les armées du roi ?¹⁹ Elle fait l'objet d'un procès et est exilée dans ses terres d'Étampes puis dans le château de la Hardouinaye, propriété de son mari à Saint-Launeuc. Convertie au protestantisme, elle finit ses jours à Heilly.

Le 22 novembre 1553, Anne de Pisseleu doit vendre à Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois et de Diois, le domaine de Limours. Des lettres de garantie sont octroyées à Anne de Pisseleu, par les procureurs de Diane de Poitiers « *touchant tous droits et dommages dus par les terres de Limours, Beyne et autres, vendues à ladite duchesse de Valentinois* ». ²⁰ Le 13 mars 1554, Anne de Pisseleu, approuve le contrat d'échange passé par ses procureurs avec ceux de Diane de Poitiers, par lequel elle cède à celle-ci les terres de Limours et de Beyne. ²¹ Diane doit payer 14 000 livres pour le rachat des meubles du château, appartenant à la duchesse.



Diane de Poitiers.

Diane de Poitiers poursuit l'aménagement du château

Aussitôt propriétaire de Limours, Diane agrandit le château en faisant appel à l'architecte Philibert de L'Orme. En mai 1555, elle lui demande d'abattre et de reconstruire en partie le portail d'entrée (mur où se trouve la porte d'entrée) du château qui n'avait qu'un rez-de-chaussée et était couvert en terrasse.

19 Montrond, Maxime de, Essais historiques sur la ville d'Étampes (Seine-et-Oise) : avec des notes et des pièces justificatives, t. 2, Paris, Debécourt, 1837, p. 68.

20 AN MC/ET/ LXVIII/20. Minutes de Hervé I Bergeon. 22 novembre 1553.

21 AN MC/ET/XIX/104. Minutes de Guillaume I PAYEN. 3 mars 1554.

L'architecte passe un marché de maçonnerie à Christophe de Vaultx, maître maçon à Limours, moyennant 2 800 livres.²² Il signe également un marché de charpenterie à Pierre Fallier, charpentier à Orsay, envers la duchesse de Valentinois, pour faire les planchers et charpentes du portail d'entrée du château de Limours, dont la couverture sera faite dehors à demi-rond et dedans en anse de panier et un nouveau pont-levis avec garde-fous, moyennant 600 livres²³. Sur le mur, ils doivent faire une grande arcade en pierre de taille et grès, faire une petite vis pour descendre du rez-de-chaussée pour lever ou baisser ce pont-levis. Ce charpentier devra mettre au premier étage quatre poutres de 18 à 20 pouces d'épaisseur, bien rabotées et taillées, coupées dans la forêt de Clairefontaine.

Diane de Poitiers souhaite faire du château un lieu de réception et de fête et sollicite également Philibert de L'Orme pour la construction d'une grande salle de bal dans le bâtiment joignant les deux tours carrées. Pour couvrir cette salle de 14 toises de longueur (27,86 m) sur 31 pieds (10,04 m) de largeur, il utilise pour cette construction, la technique nouvelle qu'il avait appelé des planches assemblées, comme il l'avait fait pour le château d'Anet. « *Toute la charpenterie ... était faite et taillée à point de poser et mettre en œuvre, et coustait trois mille et tant de livres* »²⁴. Sous prétexte que « *les poutres ne pourraient souffrir une si longue portée sans se rompre, et qu'un toit trop élevé enlèverait toute clarté à la cour du château, il fit mettre en pièce la belle charpente, employa seulement le quart du bois d'œuvre, et édifia une toiture de son goût revenant à mille livres au lieu des trois mille prévues* ».²⁵

Le 18 novembre 1555, Philibert de L'Orme signe « *un marché de plomberie à Jean Lebreton, maître couvreur d'ardoises, pour faire les ouvrages de plomberie qu'il convient sur la grande salle de bal du château de Limours, sur les pavillons et tours, fournir le plomb, l'étain, les échafaudages, les cordages, le bois et charbon. Ce marché fixe le prix des travaux à 15 deniers tournois par livres* ».²⁶

Le 2 novembre 1557, il passe un « *marché de menuiserie et de charpenterie au sieur Vaubertrand, pour faire le comble et couvert de la grande salle au-dessus du portail du château de Limours et une galerie de bois à l'extérieur dudit comble, moyennant 550 livres. Autre marché concernant les mêmes personnes et lieux à la même date faire la plateforme du comble d'un pouce d'épaisseur en chêne* ».²⁷

Comme Anne de Pisseleu, Diane fait sculpter le monogramme et les emblèmes d'Henri II sur le couronnement des fenêtres de ce corps de bâtiment.

22 AN MC/ET/XIX/198. Minutes de Jean Trouvé. 2 mai 1555.

23 *Ibid.*

24 L'Orme, Philibert de, *Nouvelles inventions pour bien bastir à petits frais*, Paris, F. Morel, 1561.

25 Clouzot, Henri, *Philibert de L'Orme*, Paris, Plon, 1910, p. 147-148.

26 AN MC/ET/XIX/107. Minutes de Guillaume I PAYEN. 18 novembre 1555.

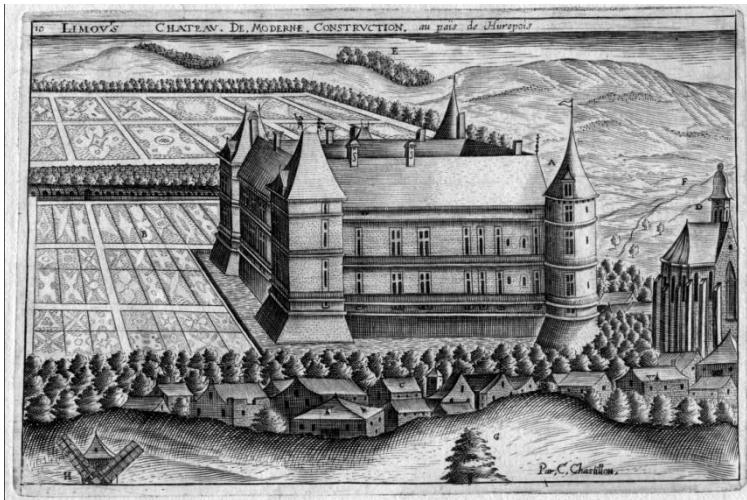
27 AN MC/ET/XIX/205. Minutes de Jean Trouvé. 2 novembre 1557.

Le roi avait pris pour emblème le croissant, symbole de Diane, la déesse latine de la chasse, mais également l'emblème de la maison d'Orléans.

Un soin particulier accordé aux jardins

La duchesse de Valentinois se préoccupe d'embellir le jardin selon les codes inspirés de la Renaissance italienne. Elle fait construire une fontaine dans l'avant-cour du château. Le 29 août 1555, Diane de Poitiers commande elle-même à Pierre Laurens, maître potier de terre à Paris, 150 toises de tuyaux de terre cuite, plombés à l'intérieur, pour la fontaine de son château de Limours. Dans ce marché, il est dit que ces tuyaux devront être entourés d'un bain de ciment, « *comme l'ont fait ceulx pour le Roy et comme on a fait dernièrement à Anet* », et pouvant s'emboîter de sept à huit pouces « *en la sorte on a construit faire les aultres d'Anet ci-dessus mentionnés* ». ²⁸

Elle fait aménager un jardin aux abords du château. Un parc et un clos de 800 arpents sont plantés de hautes futaies.



*Le château de Limours par Claude de Chastillon*²⁹.

Ce jardin présente les caractéristiques d'un jardin Renaissance par la géométrisation des formes et la relégation des arbres en bordure pour marquer la limite entre l'art et la nature. La gravure montre des parterres de fleurs dont la forme géométrique est encore renforcée par les dessins des broderies végétales, des allées orthogonales et des haies touffues d'arbres, alignés de façon rectiligne, entourant l'ensemble des massifs. En ceinturant le jardin par des arbres, le propriétaire s'isole des regards des villageois et se protège d'une nature considérée comme inquiétante. On peut voir dans le tracé de ce jardin les

²⁸ Le Cacheux, Paul, Marché pour la fontaine du château d'Anet, *Bulletin monumental sous les auspices de la Société française d'archéologie*, Paris, A. Picard, 1929, p. 318.

²⁹ Chastillon, Claude de, *Topographie françoise ou représentation de plusieurs villes, bourgs, châteaux...* Paris, 1644, Bibliothèque nationale, Gallica. Claude de Chastillon était un cartographe. Sa topographie a été publiée en 1641, bien après sa mort survenue vers 1616.

prémices du jardin à la française ; la nature est domestiquée et le jardin devient objet d'art.

Mais Diane de Poitiers ne profite pas longtemps du château embelli. Henri II est blessé, le 30 juin 1559, par un éclat de lance dans l'œil, au cours d'un tournoi donné rue Saint-Antoine à Paris. Le roi meurt de sa blessure dix jours plus tard. Aussitôt, Anne de Pisseleu demande l'annulation de la vente de ses terres, qu'elle avait dû faire à Diane en 1553. Un procès éclate entre les deux favorites et est porté devant le Parlement. Le procureur général conclut que les biens en litige devaient être déclarés appartenir au roi, conformément à la donation de septembre 1545.

Diane se retire dans son château de Limours puis passe les six dernières années de sa vie à Anet. Deux ans auparavant, elle y avait rédigé son testament, dans lequel « *elle n'hésita point à déclarer qu'il lui était permis de disposer de son bien parce qu'il venait en partie de son labeur* ». ³⁰ À la mort de Diane survenue en 1566, à Anet, l'affaire n'était pas encore terminée. De son mariage avec Louis de Brézé, l'ex-maîtresse d'Henri II, laissait deux filles : Françoise, comtesse de Maulévrier, qui avait épousé en 1538, dans la chapelle du Louvre, Robert de la Marck quatrième du nom, duc de Bouillon, maréchal de France mort en 1566 et Louise qui avait épousé, en août 1547, Claude de Lorraine, duc d'Aumale, fils puiné de Guise et d'Antoinette.

Le domaine passe aux mains des sœurs de Brézé

En 1568, Louise de Brézé et sa sœur demandent au roi Charles IX la confirmation des dons faits à sa mère par Henri II et, auparavant à la duchesse d'Étampes par François I^{er}, notamment des seigneuries de Beyne, Noisy, Grignon et autres assises au val de Galye et de la seigneurie de Limours. ³¹ Elles obtiennent satisfaction et deviennent véritablement héritières des biens de Diane de Poitiers.

La terre de Limours échoit ensuite à Françoise de Brézé, duchesse douairière de Bouillon, comme il résulte de l'acte de foi et hommage du fief de la Croix blanche situé aux Molières, qu'elle prête, le 16 août 1566, et où elle prend le titre de Dame de Limours. ³²

De même, le 14 décembre 1566, Françoise de Brézé, « *dame de la terre et seigneurie de Limours, héritière pour partie de haut et puissant seigneur dame Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, donne une procuration à l'effet de faire et prêter les foi et hommage qu'elle est tenue de faire aux sieur ou dames de Chaumisson pour ladite terre de Limours* ». ³³

Le procès entre Anne de Pisseleu et les héritières de Diane de Poitiers aboutit à un accord. En février 1572, « *Projet de transaction entre haute et puissante*

30 Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres d'Indre et Loire, Tours, Impr. Ladevèze, 1869, t. 48, p. 397.

31 AN MV CLXVIII. (JJ//266). Trésor des Chartes. Registre de chancellerie de Charles IX. (1568). Août 1568. Fol. 131 N° 256.

32 AN 273 AP/ 146.

33 AN MC/ET/XXXVI/21. Minutes de Jean Yver. 2 décembre 1566.

*dame Françoise de Brézé, duchesse douairière de Bouillon, et haut et puissant prince M. Claude de Lorraine, duc d'Aumale, pair et grand veneur de France, se portant fort de dame Loïze de Brézé, son épouse. Exposent que, par arrêt du 9 août 1567, au profit de dame Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, les parties ayant repris le procès au lieu de feu haute et puissante dame Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, leur mère, les dits héritiers auraient été condamnés à payer à Anne de Pisseleu la somme de 20 000 l., qui a été payée le 26 août 1567 par la duchesse de Bouillon, et dont lesd. duc et duchesse d'Aumale seraient tenus pour moitié».*³⁴

À Françoise de Brézé, morte en 1577, succède sa belle-fille Françoise de Bourbon. Son mari étant décédé en 1574, elle signe le 24 septembre 1578 un bail pour la ferme des Grands près de Limours. Françoise de Bourbon doit vendre Limours pour payer les dettes de son mari et de sa belle-mère.

HENRI III OFFRE LIMOURS À SON FAVORI, LE DUC DE JOYEUSE



Le duc de Joyeuse.

En 1581, elle vend son domaine au roi Henri III avec toutes ses appartenances ainsi que le fief et seigneurie de Chaumusson. Henri III s'empresse de céder, le 12 octobre 1581 les seigneuries de Limours et de Chaumusson à Anne, duc de Joyeuse, et à sa femme pour 53 333 écus d'or soleil.³⁵ En fait, il s'agissait d'un don déguisé, car le duc de Joyeuse était le favori du roi Henri III qui le comblait de faveurs. Ce qui fit dire à certains auteurs que Limours était le domaine des favoris des rois.

Le 18 septembre 1581, le duc de Joyeuse épouse Marguerite de Lorraine-Vaudémont (1564-1625), fille de Nicolas de Lorraine et demi-sœur de la reine. Les époux reçoivent à leur mariage plus de 300 000 écus du roi. Henri III venait souvent à Limours pour rejoindre le duc de Joyeuse et passer des soirées en galante compagnie. Le 17 août

1585, le comte Giglioni³⁶, écrit dans sa correspondance, « *le roi a mené ces jours passés à Limours une vie qui a donné à dire à tous, étant resté en ce lieu six jours continus, avec quatorze putains* »³⁷.

34 AN MC/ET/XXXVI/23. Minutes de Jean Yver. 2 février 1572.

35 AN MC/ET/XCIX/37. Minutes Anne Carrel. 12 octobre 1581.

36 Le comte Giglioni est l'agent à Paris du cardinal Louis d'Este, protecteur des affaires de France à La Curie.

37 Chevallier, Pierre, *Henri III*, Paris, Fayard, 1985, p. 438-439.

LE TEMPS DES HURAUT

La mort prématurée d'Anne de Joyeuse, le 20 octobre 1587 à la bataille de Coutras, laisse sa veuve, Marguerite de Lorraine, dans l'obligation de payer les dettes de son mari. Elle doit engager ses bijoux et ses meubles précieux, sortis de la succession de son mari, jusqu'à concurrence de 15 000 livres en exécution de son contrat de mariage³⁸, et vendre la seigneurie de Limours à Philippe Hurault, comte de Chevigny, chancelier de France, le 10 décembre 1597. Le contrat de vente comprend également « *le fief, terre et seigneurie de Chaumusson, la ferme et le fief de Courcouronnes. Il est dit dans le contrat que le tout appartient à Dame duchesse de Joyeuse au moyen de la cession et délaissement qui lui a été fait par les héritiers de feu duc de Joyeuse pour partie de l'assignat de ses deniers dotaux* ».³⁹

Le 31 janvier 1598, lors du contrat de mariage de son fils Louis et d'Isabelle d'Escoubleau de Sourdis, Philippe Hurault fait donation à son fils des baronnies d'Huriel et de Quinssaines en Bourbonnais, de la châellenie du Tremblay-le-Vicomte en pays Chartrain, des seigneuries de Montrichard et de la Tour d'Argy, de la terre et seigneurie de la Charmoye, près Montrichard et de la terre de Limours. François d'Escoubleau de Sourdis, baron de Gometz-le-Châtel, sa femme Isabelle et Henri d'Escoubleau, oncle d'Isabelle, promettent de donner à leur fille et nièce 50 000 écus.⁴⁰

Après la mort de son père en 1602, Isabelle d'Escoubleau de Sourdis reçoit en héritage la baronnie de Gometz-le-Châtel. Le couple Hurault demande alors la réunion en comté de leurs deux seigneuries de Limours et de Gometz-le-Châtel. Le roi leur accorde, en mars 1606, des lettres patentes d'érection desdites terres ainsi unies au nom et titre de comté de Limours. Louis Hurault premier comte de Limours réunit bientôt à son comté, les terres des Molières et de Soligny qui étaient des fiefs mouvants de la baronnie de Gometz puisqu'on trouve un acte de foi et hommage des fiefs de Grignon et Arcis, mouvants de la seigneurie des Molières, porté et rendu audit seigneur Louis Hurault comte de Limours et seigneur des Molières le 3 août 1613.

Louis Hurault et sa femme Isabelle de Sourdis semblent n'avoir pas apporté de modifications majeures au château de Limours. Mais ils fondent un couvent sur une partie de leur parc. Le 28 mai 1615, ils font une donation aux religieux du Tiers ordre de Saint-François, pour l'édification d'un monastère de leur ordre à Limours, d'une rente de 1 000 livres tournois dont la ratification sera faite le 15 mars 1617.⁴¹ Toujours en 1615, ils font une donation au couvent de Notre-Dame de Piété de la congrégation de l'étroite observance, nouvellement bâti, d'une maison et de terres à Limours.

38 AN MC/ET/XL/150. 8 octobre 1588.

39 AN 273 AP/146.

40 AN Y//138. Fol. 155. Insinuations. 31 janvier 1598.

41 AN Y//158 et 161. Insinuations du Châtelet de Paris. 2 mai 1615 et 15 mars 1617.

Est-ce par besoin de liquidités que les Hurault donnent, en nue-propriété, les terres et seigneuries d'abord de Gometz-le-Châtel, le 13 mai 1615,⁴² puis de Limours le 2 juillet 1618, à Philippe Hurault, frère de Louis, évêque de Chartres et grand aumônier de la reine-mère Marie de Médicis⁴³ ? Mais celui-ci décède en 1620 et Louis Hurault devient son héritier, à charge pour lui de récupérer l'argent prêté par son frère et d'en payer les dettes. Il récupère ainsi 18 000 livres de Louise-Isabelle d'Angennes, épouse d'Antoine d'Aumont.⁴⁴

L'apogée de Limours avec Richelieu

Louis Hurault vend la seigneurie de Limours au cardinal de Richelieu, le 13 avril 1623, moyennant 275 000 livres. Le domaine se compose alors du château clos de fossés, d'une basse-cour, d'un parc clos de murs, d'un jardin enclos, de prés, de bois, de vignes ; les droits de haute, moyenne et basse justice avec le greffe et le tabellionage et tous les autres droits appartenant à ces justices ; la baronnie de Gometz-le-Châtel, dite Saint-Clair avec ses appartenances et ses dépendances, plus les cens, rentes et profits des fiefs de la dite baronnie ; la ferme de la Bassecour et les terres qui en dépendent ; la maison seigneuriale des Molières et les terres qui en dépendent ; la ferme du Jardin à Limours et celle des Balliers ; la ferme de la Besnerie, la ferme de Roussigny, la ferme de Bajolet sans les bâtiments, la dîme de Ragonant ; le moulin à vent de Limours et celui de Saint-Clair, le moulin à eau de Saint-Paul des Aulnaies avec l'étang, le four banal de Saint-Clair, le péage de Saint-Clair, le mesurage des blés de Limours, le forage et le perçage de toute la terre, le four banal de Limours, les bois taillis en plusieurs pièces, à savoir le bois du Jardin de Roussigny, de Chantereine, du Cormier, des coutures de la garenne des Molières, des fonds de Vaugoudran, de Belleville, de la Brosse et de Graville, les prés en trois pièces, les aulnaies de Chantereine, et toutes les dépendances du comté de Limours, de la baronnie de saint-Clair et de la seigneurie des Molières. Le domaine de Limours est devenu un comté important.

Dès 1616, Richelieu a le titre d'aumônier de la reine Marie de Médicis et de conseiller d'État. Le coup de théâtre de l'assassinat du maréchal d'Ancre faillit l'arrêter net dans son ambition. Exilé à Avignon, il a si peu de ressources, qu'il est obligé d'emprunter trois ou quatre mille écus à un homme nommé Mulo, qu'il fit plus tard chanoine de la Sainte-Chapelle. Rentré à la cour en 1619, promu cardinal en 1622 et en possession de la faveur royale, il est appelé au Conseil par Louis XIII le 9 avril 1624 et nommé ministre.

42 AN Y//156. Insinuations du Châtelet de Paris. 13 mai 1615.

43 AN Y//159. Insinuations du Châtelet de Paris. 2 juillet 1618.

44 AN MC/ET/CXXII/1604. Fol. VII. Minutes de Claude I de Troyes. 2 novembre 1621.



Richelieu et ses chats par Charles-Edouard Delort.

Un des plus beaux châteaux de l'Île-de-France

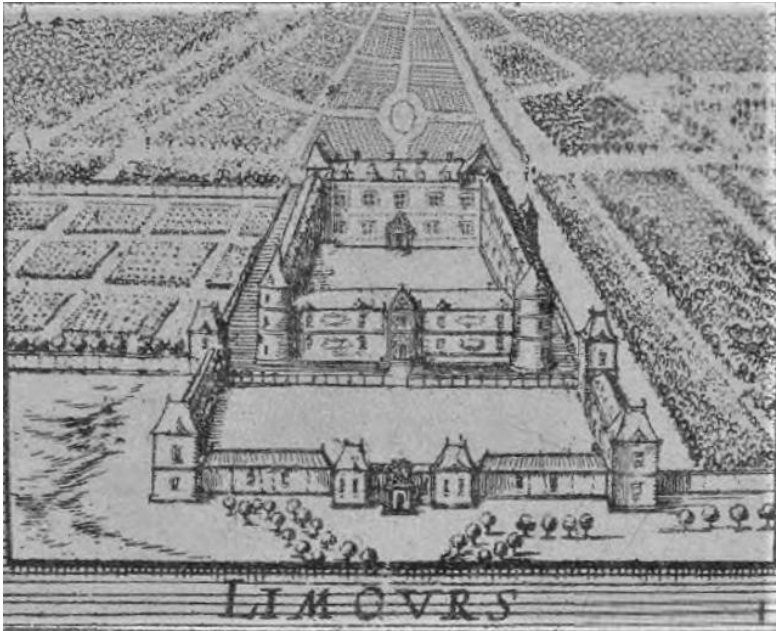
Richelieu, de santé fragile, avait besoin d'un lieu reposant pour passer l'été sous de verts ombrages. Il eut grand plaisir à devenir maître de Limours, dont il parle à ses amis sur le ton du plus vif enthousiasme. Le 14 avril 1623, il écrit à M. de Rouville, gouverneur de Chinon : « *Je ne puis que vous dire la folie que j'ay faicte d'achepter Limours, en vendant Anssac et ma charge de grand aulmosnier. Vous m'en blâmez peut estre, mais les choses qui sont pour la santé d'une personne ne doivent jamais estre estimées vrayes folies* ». ⁴⁵

Ce n'était point assez, pour payer Limours, d'avoir vendu Anssac et sa charge d'aumônier. Il lui fallut encore céder l'évêché de Luçon à M. de Bragelonne, doyen de l'église Saint-Martin de Tours. Cette vente ne lui donna pas d'argent

⁴⁵ Champier, Victor, *Le Palais-Royal d'après des documents inédits (1629-1900)*, Paris, Société de propagation des livres d'art, 1900, t. 1, p.7.

liquide, mais lui assura un revenu de 12 300 livres. Elle eut lieu le 13 avril 1623. Il reçoit de la reine 36 000 livres « pour l'aider à payer le domaine de Limours »⁴⁶. Richelieu se met immédiatement à faire les réparations indispensables à son nouveau château, et il en avise avec complaisance son ami Bouthillier. « Le lieu sera honneste, dit-il. Au reste, tant s'en fault que la maison soit triste ; qu'elle est fort gaye au beau temps, jugerès à la première veue, après les réparations, dans quatre mois ».

Il fait appel pour diriger les travaux à l'architecte Salomon de Brosse, architecte du palais du Luxembourg construit pour Marie de Médicis. Les mauvaises langues de la cour dirent que Richelieu détourna l'architecte, les maçons et les charpentiers de la reine mère et même les deniers qui devaient servir pour ces travaux ! En effet, les travaux du Luxembourg s'arrêtèrent pendant les trois ans que durèrent ceux de Limours.



*Le château de Limours*⁴⁷.

Des jardins enchanteurs, un intérieur luxueux

Au XVII^e siècle, l'art de l'aménagement des jardins se développe et les riches propriétaires veulent mettre en valeur leurs domaines en faisant appel à des paysagistes renommés.

C'est l'architecte Salomon de Caus qui fut chargé des transformations à opérer dans le jardin de Limours, et ce furent vraisemblablement les derniers travaux de cet artiste, car c'est sa veuve qui toucha le montant du mémoire fourni en 1626 par son mari, ainsi qu'en témoigne la quittance suivante : « *Damoiselle*

46 Battifol, Louis, *Le Cardinal de Richelieu à Limours*, In *Mémoires de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, A. Champion, 1921, t. XLIX, p. 239.

47 Gomboust, Jacques, *Lutecia et Paris*, Paris, 1652.

Ester Picart, veufve de feu Salomon de Caux, vivant ingénieur et architecte du Roy, demeurant à Paris es marets, au Temple, rue de Poictou, confesse avoir receu de noble homme maistre Lemasle, intendant et secrétaire de la maison de Monseigneur le Cardinal de Richelieu, la somme de deux mil huit cent quatre-vingt-dix huit livres contenu au mémoire et estat cy devant escript et pour les causes y mentionnées, dont quittance. Faict et passé à Paris, l'an mil six cent vingt-six ». Ester Picart. Plus le sieur des Bournais a donné à M. de Saint-Sauveur, à Limours, 200 pistoles, soit 400 écus, pour M. de Caux. À cette quittance est joint un mémoire, portant la signature de Salomon de Caus, des sommes qui lui étaient dues pour les travaux qu'il avait faits au château de Limours. Ces pièces constatent que le savant ingénieur jouissait de la confiance de Richelieu, et prouvent la fausseté de la tradition qui veut que Salomon de Caus ait été enfermé à Bicêtre sur les ordres du Cardinal.⁴⁸

À Limours, Richelieu confie à l'architecte-ingénieur hydraulicien de Louis XIII, Salomon de Caus et à Tommaso Francini, qui a réalisé la fontaine Médicis au jardin du Luxembourg, le soin d'agrémenter son jardin de fontaines et de parterres ornés de statues à l'antique. Ils installent un « bassin du Rocher », mais ne peuvent créer leur spécialité, les fontaines animées par des automates : ils se heurtent à un problème d'alimentation en eau, ni les sources du flanc de coteau, ni le ruisseau de la Prédecelle, n'ayant un débit suffisant.

Quant à l'aménagement intérieur de l'habitation, il dut être fort luxueux, à en juger par les quelques indications qui nous sont fournies dans les comptes de dépenses du cardinal. En 1625, c'est le peintre Nicolas Duchesne, premier peintre de la reine Marie de Médicis, qui décore la chambre réservée à Louis XIII, quand il plaisait au roi de rendre visite à son ministre. Dans la chambre du Roi, « *trois travées enrichies d'or, avec cartouches de reliefs dorés, à fond d'azur et blanc, et les frizes toutes de relief avec consolles, cartouches, et le dessoulz des poutres tout de relief avec festons dorez à fond d'azur et blanc : 2000 livres. Plus, pour les deux grandes figures que l'on a peint de blanc de plomb à huile, qui sont les frontons au chasteau et celles qui sont sur le portail du jardin : 16 livres* ». ⁴⁹ Richelieu avait fait exécuter deux grandes statues de Louis XIII et de Marie de Médicis, en dieux de l'antiquité, pour orner le portail de Limours. ⁵⁰

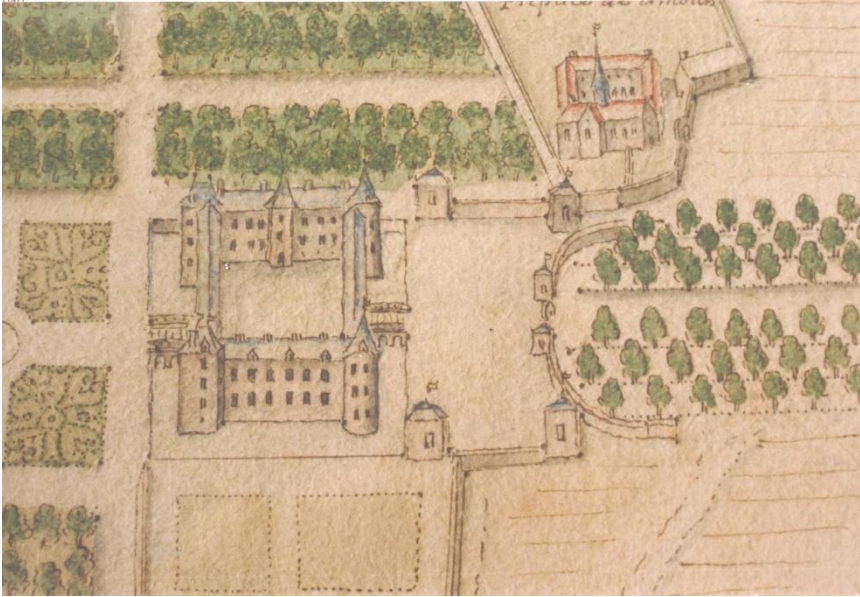
En 1626, c'est le maître menuisier du cardinal à Paris, Jean de Gondreville qui travaille à Limours et y sculpte les corniches d'une galerie : « *plus, en la galerie, j'ai fait 23 corniches pour les portraits des rois et reines et aussi les enchassures de douze portraits de princes et seigneurs pour mettre alentour du roy et de la reyne* ». En même temps « l'ami Bouthillier » était chargé de veiller aux détails

48 Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris... / commencée sous les auspices de M. Michel Möring [...], Paris, Imprimerie nationale, 1885, p. 298.

49 *Ibid.*, p. 299.

50 Société française d'Archéologie, *Bulletin monumental*, Paris, H. Champion, 1885, n° 51, p. 223.

de l'installation quand le maître ne pouvait le faire lui-même. Richelieu écrit le 8 septembre 1626 à celui-ci : « *je vous prie, s'il se peut, faire ôter un buste du roy qu'on a mis au passage de la porte de Limours, entre les deux statues du Roy et de la Reyne sa mère ; car, outre qu'il n'est pas bien fait, Brard n'ayant pas la main comme Berthelot, il est destiné pour être à Richelieu avec un autre buste de la reine sa mère, et je fais faire un Roy en grand et en Mars⁵¹ de la même main de Berthelot pour le mettre dans la croisée élevée entre le roy et la reine sa mère. Quand vous en verrez l'invention, vous l'approuverez fort, jusque-là que vous vous entendez assez mal en bastiment pour ne la comprendre pas* ». ⁵²



Le château et le couvent de Picpus⁵³.

L'inventaire des biens du château établi le 28 décembre 1626 pour la vente au roi, détaille tous les meubles et les décors réalisés par le Cardinal. ⁵⁴

Dans chaque chambre, sauf celles pour les domestiques, le lit est surmonté d'un ciel de lit et de rideaux de serge. Dans la chambre du cardinal, le ciel de lit est de velours brodé de soie et de fil d'or ainsi que les pentes.

51 La statue de Louis XIII en Mars, provenant du pavillon d'entrée du château de Limours, est conservée au musée Sainte-Croix de Poitiers.

52 Documents pour servir à l'histoire de l'Hôtel-Dieu, cité par Léon Brièle / d'après l'Inventaire des papiers du secrétaire de Richelieu, Le Masle, prieur des Roches, Paris, 1870, t. IV.

53 AN N/1/Seine-et-Oise/169, Plan de quatre pièces de bois du domaine de Limours... Sign.- Barillon d'Amoncourt, Paul, commissaire du Roi pour la réformation générale des eaux et forêts du département d'Île-de-France, Refroidoux, Bordier, 1666.

54 Comité des travaux historiques et scientifiques, *Bulletin archéologique*, Paris, Imprimerie nationale, 1883, n° 1, p. 202-219.

Les trois rideaux du tour de lit, les cantonnières, les soubassements, sont en satin garni de franges de soie et d'or. Les bois de lit sont également recouverts de satin. Il y a un couvre-lit aussi en satin à fleurs avec des franges de soie et d'or. Les murs de sa chambre sont recouverts d'une « *tenture de cuir doré d'Espagne* » de neuf pièces. Dans son cabinet, une tapisserie de Beauvais, en quatre pièces et un tapis persan. Dans la chapelle, des parements et des habits sacerdotaux de damas blanc.

La suite du roi est ornée, pour la chambre d'une tapisserie de huit pièces présentant des scènes pastorales, pour son cabinet d'une tapisserie de cuir d'Espagne doré comme dans la chambre de Richelieu, et, dans son antichambre, d'une tapisserie de triomphe de deux pièces et de deux tableaux de Notre-Dame et de la Charité. Pour la reine, la tapisserie de sa chambre, composée de neuf pièces, est aux armes de la reine avec des fleurs et, sur la cheminée, on peut voir un tableau de Cléopâtre.

Les salles à manger sont décorées de tableaux : celle du commun de douze tableaux d'empereurs, celle des gentilshommes de cinq grands tableaux de ville, celle du roi de trois grands tableaux représentant la Conversion de saint Paul, un David et un empereur. Dans la grande galerie peinte, se trouvent vingt grands tableaux de reines, de rois et des princes de sang, plus seize plus petits. Dans une chambre et un cabinet attenant, cinq et douze grands tableaux. Dans la chambre du commandeur de la porte, un tableau représente l'histoire de Caïn et d'Abel. Dans toutes les chambres des armoires, des tables recouvertes de tapis de Rouen, des chaises certaines « *caquetoires ou à vertugadin*⁵⁵ », des bancs et des chaises percées. Tous les lits des gentilshommes du Cardinal et du roi sont équipés de paillasse recouverte de deux ou trois matelas de laine, de traversins de plumes d'oie et de couvertures de laine de couleur assortie aux rideaux du ciel de lit.

Au sous-sol, sont situés les offices : une cuisine, un garde-manger, un fournil, un office du vin, une sommellerie, une salle à manger pour les estafiers.⁵⁶ On y trouve également de petites chambres pour le personnel de cuisine.

Des contemporains écrivent que le château de Richelieu est un des plus beaux de l'Île-de-France.

Pendant les trois ans et demi où Richelieu a été comte de Limours, il a procédé à beaucoup d'amélioration et d'embellissement dans son domaine. On doit même fixer à cette époque l'agrandissement et la clôture du parc de Limours. Richelieu eut pour préoccupation d'accroître ses biens et le 9 avril 1623, il acquiert, par aliénation du domaine royal, la terre de Montlhéry. Le 25 janvier 1625, il achète aux chanoines de Saint-Médéric de Linas, la métairie des Botteaux, incluse dans le parc de Limours, pour 250 livres de rentes foncières.

55 La vertugade apparaît au XVI^e siècle dans le vêtement féminin. C'est un jupon en gros canevas empesé, soutenu par une armature en jonc, recouvert de taffetas, servant à évaser les robes des dames à partir de la taille.

56 Domestique en livrée au service d'un cardinal, d'un pape ou d'un grand seigneur.

Richelieu venait régulièrement au château. On conserve de nombreuses lettres écrites par le Cardinal à Limours ; il y venait se reposer et y prendre les eaux de Forges pour se soigner. La vertu de ces eaux ferrugineuses sera reconnue au XIX^e siècle pour soigner la scrofule et la tuberculose osseuse.⁵⁷ Il y recevait souvent Louis XIII qui passait à Limours après être allé voir son premier médecin Jean Héroard, qui possédait un château à Vaugrigneuse. Des grands seigneurs comme le prince de Condé, le 30 mai 1626, et même Gaston d'Orléans, font le déplacement à Limours lorsqu'ils veulent que le Cardinal intervienne auprès du roi pour leur retour en grâce, après un des nombreux complots tramés contre le roi ou Richelieu.⁵⁸ Richelieu se voit confier par Louis XIII le problème des calvinistes français, qui forment un état dans l'état. À Limours, le 29 mai 1626, est signée une convention relative à l'exercice du culte pour les protestants, dans les villes où ils sont implantés.⁵⁹

Il y reçoit le poète Boisrobert qui écrit un poème sur Limours qui manquait d'eau pour alimenter les fontaines que le Cardinal avait fait construire.

En 1626, suite au « commandement » du roi qui voulait acheter les comté, terres et seigneurie de Limours, pour les unir au duché de Chartres et le donner à Monsieur frère du roi, il donne procuration à son secrétaire Michel Le Masle pour signer les documents pour cette vente. Dans cet acte, il est précisé qu'il vend les terres achetées aux Hurault plus toutes les acquisitions faites durant les trois ans de sa possession. Il fait également prendre en compte les aménagements et décorations qu'il a pu faire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du château, soit 400 000 livres.⁶⁰ La vente a lieu le 24 décembre 1626 pour 375 000 livres. Les lettres patentes portant union des comtés de Limours et de Montlhéry au duché de Chartres sont établies en avril 1626, enregistrées au Parlement le 23 juillet de ladite année et en la Chambre des comptes le 4 avril 1628.⁶¹

57 Le cardinal de Richelieu avait des soucis de santé, souffrant de migraines terribles qui l'obligeaient à garder la chambre, incapable de travailler, ni d'écrire. Il souffrait également d'hémorroïdes et de fièvres récurrentes. À la fin de sa vie, il doit supporter de fortes crises de rhumatismes et de goutte, et ne peut plus se déplacer qu'en chaise à porteurs. Il est atteint également de tuberculose intestinale, ayant pour conséquence des fistules anales et une ostéite tuberculeuse entraînant la formation d'abcès sur son bras droit. Les dernières semaines avant sa mort, il en souffre beaucoup et meurt le 4 décembre 1642, probablement d'une tuberculose pulmonaire.

58 Nombreuses indications dans les Mémoires du cardinal de Richelieu, publiés sous la dir. de Lacour-Gayet pour la Société de l'histoire de France et dans l'ouvrage de Denis Avenel, *Lettres et instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu*.

59 Richelieu, Armand du Plessis de, *Lettres*, t. 8, p. 194-195.

60 AN MC/RC/1343.

61 Table chronologique contenant un recueil en abrégé des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes des rois de [...], p. 376. AN X/1a/8650, fol. 420. En juillet 1626. Lettres patentes de Louis XIII donnant à Gaston d'Orléans, frère du roi, et à ses enfants mâles, les duchés d'Orléans, de Chartres et le comté de Blois, en apanage, jusqu'à la concurrence de 100 000 livres de revenus (fol. 420-423v), Saint-Germain-en-

AU TEMPS DE GASTON D'ORLÉANS

Le comté de Limours est donné tout de suite par le roi Louis XIII en agrandissement d'apanage à Gaston de France, duc d'Orléans, son frère connu sous le titre de son Altesse Royale Monsieur frère unique du roi.⁶²

Interventions de François Mansart et d'André Le Nôtre au château de Limours.

Gaston va entamer, lui aussi, une série de travaux dans son domaine de Limours. Il semble ne pas intervenir sur le château lui-même, que Richelieu avait transformé en demeure luxueuse, mais il fait construire des pavillons dans l'avant-cour. Il fait appel, à plusieurs reprises, à l'architecte François Mansart, son architecte qui travaille déjà au château de Blois. À travers les marchés et leurs quittances, il est possible de voir les travaux réalisés.



Gaston d'Orléans par Antoine Van Dyck.

Le 4 août 1636, un marché est passé avec Antoine Tartaize, maître maçon et maçon ordinaire du duc d'Orléans, pour la construction de trois perrons dans le grand parterre du château et de murs pour soutenir les terres du parterre bas et réalisation « *d'un canal au travers de la dite allée haute afin de faire passage à l'eau* ». Ces travaux sont payés 1 200 livres tournois pour la construction des trois perrons et pour les autres travaux, leur coût sera calculé à raison de sept livres par toise. Ce marché comprend la main-d'œuvre et la fourniture des matériaux, et le maçon s'engage à mettre autant d'ouvriers qu'il faudra sur le chantier, qui doit commencer dès le lendemain.

Laye, 7 novembre 1626. Lettres patentes portant mandement au Parlement pour l'enregistrement des lettres de juillet 1626, enregistrées le 14 décembre 1626.

62 La reine Marie de Médicis, soutenue par Richelieu, voulait que Gaston épouse Mademoiselle de Montpensier, riche héritière. Mais Gaston mal conseillé par des amis, refuse de se marier et participe à une conjuration pour tuer Richelieu, écarter le roi du trône et épouser ensuite la reine Anne d'Autriche. Le complot échoue. Gaston doit épouser Mademoiselle de Montpensier mais exige en contrepartie l'augmentation de son apanage. Son mariage est célébré le 6 août 1626, mais sa femme meurt des suites de couches le 4 juin 1627. (Delisle de Sales, Jean-Baptiste-Claude, *Histoire des hommes ou histoire nouvelle de tous les peuples du monde*, t. 5, p. 263-264).

Ledit Tartaize, le 26 janvier 1637, conclut un marché, pour la taille des marches de grès, au terme duquel Pierre Gipon tailleur de pierre à Freney promet à Anthoine Tartaize de faire la taille des marches de grès destinées au château de Limours moyennant la somme de 30 sols par toise et de les transporter de la carrière de la Chapelle Saint-Jean à Limours.⁶³

François Lemarchand, fendeur de grès à Magny, promet à Antoine Tartaize de faire les fentes en grès à la Roche-Milon de grès rouge et tendre pour le château de Limours, « *montant jusqu'à 32 quartiers quatre de deux pieds et demi de long et 2 pieds de large et un pied de haut, à livrer sur le bord de la carrière, moyennant 32 livres tournois* ». ⁶⁴

Le 27 avril 1638, un marché de maçonnerie est signé pour construire un aqueduc pour la conduite des eaux du puits du lieu de Chaumusson au château de Limours suivant et conformément au devis dressé par M. Mansart. C'est Charles Trélot, maître maçon demeurant à Limours qui accepte ce contrat.⁶⁵ Il doit faire les fouilles, évacuer les terres et construire cet aqueduc en maçonnerie et pierres pour 45 livres par toise. Cet aqueduc doit permettre d'alimenter les fontaines du parc.

En 1636-1638, le duc d'Orléans fait doubler le grand parterre par un second et tracer dans le parc un réseau d'allées, opérations pour lesquelles le jeune André Le Nôtre travaille comme entrepreneur aux côtés de François Mansart.⁶⁶ Cette collaboration, attestée pour la première fois, éclaire d'un jour nouveau les années de formation du futur jardinier de Louis XIV. Un marché est passé entre André Le Nôtre, premier jardinier du duc d'Orléans et Jean Perronnet, maître jardinier à Paris, pour la livraison de mille cyprès destinés à être plantés dans le jardin du château de Limours.⁶⁷ André Le Nôtre travaille pendant trois ans à l'aménagement du jardin de Limours, replantant des centaines de chênes et d'ormes dans le parc. Avec Mansart, ils aménagent des terrasses, des perrons, des escaliers en ovale.

Le plan de Paul Barillon d'Amoncourt montre le jardin établi par Le Nôtre, déjà précurseur des grands jardins à la Française, avec ses parterres rectangulaires décorés de broderies de buis, et sa grande perspective.

63 AN MC/ET/CV/398. Minutes et répertoires du notaire Guillaume Duchesne, août 1608 - juin 1646 (étude CV).

64 AN MC/ET/CV/398. 11 juin 1637.

65 AN MC CV 400.

66 Cojannot, Alexandre, Au château de Limours : Salomon de Brosse, François Mansart et André Le Nôtre, Société française d'Archéologie, *Bulletin monumental*, 174-2, 2016, p. 165-186.

67 AN MC/ET/C/5. Minutes de François Guerreau. 15 février 1638.



*Plan du domaine de Limours. 1666*⁶⁸.

En mars 1645, Mansart établit des plans pour construire une avant-cour, six pavillons, une orangerie, une volière et d'autres bâtiments.⁶⁹ Quatre des pavillons sont dans l'avant-cour, les deux autres sur la contrescarpe du fossé du château.

Les travaux des pavillons sont exécutés par Arnoult Poitevin, maître maçon à Paris. Les quatre pavillons d'entrée sont construits sur le même modèle. Ils comportent deux étages plus un de comble. Ils sont de base carrée avec toiture à quatre pans et mansardes appelées toit à la Mansart. Ils reposent sur une base de deux assises de grès et ont des chaînes d'angle et des jambes en bossage avec arc de couverture et fronton triangulaire au-dessus de l'entrée, également en grès. À l'intérieur, le sol et les escaliers sont recouvert de petits carreaux de terre cuite de Paris. Le maître maçon doit également bâtir tous les murs entourant l'avant-cour. Dans le potager, deux petits pavillons seront bâtis sur le modèle des autres. Des murs seront faits pour séparer le domaine du village. Une partie de la grange située dans la basse-cour est reconstruite.

Pour la couverture, Gaston d'Orléans fait appel à Jean Chapeau, maître charpentier demeurant à Limours, qui devra monter la charpente des pavillons.⁷⁰

Pour magnifier l'accès au domaine, Mansart conçoit, en 1645, une place ovale au-devant du portail et une avant-cour cantonnée de pavillons. Ces

68 AN N/1/Seine-et-Oise/169. Plan de quatre pièces de bois du domaine de Limours... Sign.- Barillon d'Amoncourt, Paul, commissaire du Roi pour la réformation générale des eaux et forêts du département d'Île-de-France, Refroidoux, Bordier, 1666.

69 AN MC/ET/XCVI/43. Minutes du notaire Michel Beauvais. 20 mars 1647.

70 AN MC/ET/XCVI/48. Minutes du notaire Michel Beauvais.

constructions, auxquelles participa Antoine Le Pautre en tant qu'entrepreneur, marquèrent l'apogée du domaine, avant son abandon au siècle suivant.

Le domaine est vaste et il faut constamment faire des travaux dans les fermes : le 16 décembre 1641, Josias de Rouen, receveur de Gaston d'Orléans, s'engage à faire faire des travaux, pour 4 000 livres, à la maison du pressoir à Limours, aux fermes de la Besnerie, de Roussigny, du Jardin, la Grande et la Petite fermes des Molières, au moulin de Saint-Paul et au moulin à vent de Saint-Clair.

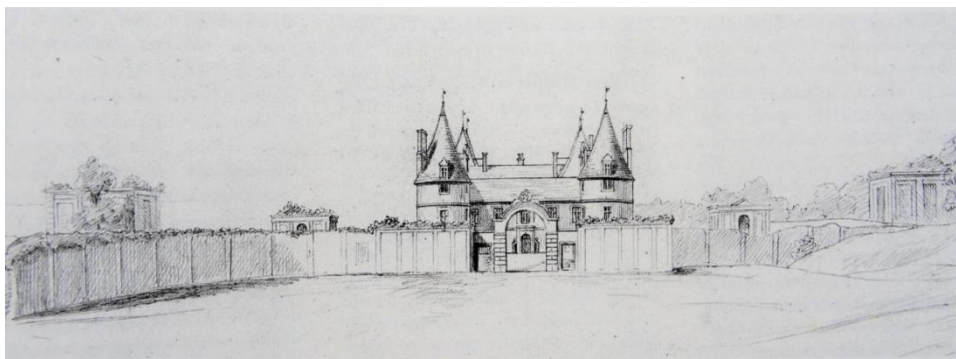
Gaston obtient des lettres patentes du roi portant établissement de quatre foires par année à Limours et un jour de marché par semaine. Ces lettres furent enregistrées au Parlement le même jour.

Gaston souhaite doter l'église d'un clocher mais comme il a participé à la Fronde, Mazarin le fait exiler dans son château de Blois en 1652, où il meurt le 2 février 1660. Le clocher restera à l'état de fondations.

Retour du domaine de Limours à la couronne

Après la mort de Gaston d'Orléans, le comté est réuni à la couronne, mais Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, sa veuve, en obtient la jouissance pendant sa vie, pour partie de son douaire, par lettres patentes du roi du 19 juin 1662, enregistrées le 6 juillet 1662. Cette princesse considérant « *qu'outre les charges annuelles, il y avait beaucoup de dépenses à faire tant pour les réparations et rétablissements des ruines qui étaient au château de Limours, aux murailles du parc, métairies et bâtiments de tous les lieux dépendants des domaines et à entretenir le tout en bon état ainsi que SAR Madame y est tenue par lesdites lettres patentes ce qui lui coûterait beaucoup et pourrait lui être aussi onéreux que profitable. D'ailleurs, Madame ayant appris qu'en délaissant ses droits à M. le Premier Président de Lamoignon, il pourrait l'accommoder à cause de la proximité de sa terre de Basville. Son SAR Madame quitte, cède, transporte et délaisse au profit dudit seigneur Premier Président de Lamoignon la jouissance pleine et entière des comtés de Limours et de Montlhéry aux conditions portées par l'acte et avec la réserve seulement de l'habitation de SAR Madame* ». Ce contrat du 29 juillet 1662 est passé devant Gallois et son confrère notaires au Châtelet. Après le décès en 1672 de la duchesse d'Orléans, Limours est réuni de droit au Domaine royal et de nombreux biens sont affermés, les fermes de Roussigny, de la Besnerie, du Jardin, des Molières, le pressoir banal de Limours, le four banal de Saint-Clair et des terres et prés⁷¹.

71 AN Q/1/1467.



Le château, gravure du XVIII^e siècle. Collection privée.

Le comté de Limours devenu une capitainerie royale de chasse, un gouvernement et baillage royaux et une gruerie, le Premier président de Lamoignon et ses descendants, seigneurs de Basville et de Courson, se succèdent aux charges de capitaine des chasses, de gouverneur, bailli d'épées et gruyer de Limours, durant cent ans.⁷²

L'étendue de la charge de capitaine des chasses à Limours fut sujette à de nombreuses contestations et à des procès, dans la première moitié du XVIII^e siècle, entre M. de Montrevault, fils de M. de Lamoignon, et les propriétaires des environs de Limours. Il prétendait que Limours était une maison royale entretenue sur l'état des bâtiments du roi ; en fait les rois n'avaient jamais habité ce château, et il était entretenu sur l'état du domaine et non sur celui des bâtiments du roi. M. de Montrevault voulait régenter les chasses des seigneurs particuliers et les grever de lourdes servitudes. Tous ces litiges cessèrent après l'aliénation faite par échange du comté de Limours.

Un état des charges locales de 1723, établi sur les domaines de la Généralité de Paris, mentionne les charges du personnel employé dans le château de Limours et du gouvernement du domaine, et des budgets alloués pour l'entretien du château et des murs du parc, qui s'élèvent à 6 587 livres.⁷³ Le domaine rapportait environ 15 000-16 000 livres par an, y compris les coupes de bois, les cens et rentes (25 L.), les lods et ventes (752 L. pour les années 1713 à 1717), le droit de fouage (40 L.). Le roi perçoit donc environ 10 000 livres de rente par an, une fois payées les charges, rente sur laquelle il fallait entretenir cinq grandes fermes.

De la gruerie de Limours, dépendent plusieurs boqueteaux et buissons. Ceux qui sont situés aux environs de Limours ont une superficie de cinq cent quatre arpents soixante-dix-huit verges⁷⁴. Il y a de plus dans le parc quatre buissons,

72 AN O/1/33, fol. 341 v°, 344 v°.

73 AN Q/1/1467. Capitaine des chasses 1 500 L. ; concierge du château 925 L. ; capitaine du château 1 200 L. ; bailli 100 L. ; lieutenant général de Limours 50 L. ; deux gardes-chasses à cheval 300 L. ; cinq gardes-chasses à pied 500 L. ; deux jardiniers 50 L. ; deux portiers du château, de la basse-cour et du parc 100 L. ; greffier en chef du baillage de Limours 12 L.

74 La verge correspond à un quart d'arpent, soit 25 perches.

dont trois contiennent ensemble la quantité de cent trente-sept arpents trente-sept verges ; M. de Lamoignon fils⁷⁵ a la jouissance en usufruit de ces bois, dont il hérité au décès de son père, auquel cette jouissance avait été accordée par la duchesse douairière d'Orléans, en considération des services qu'il lui avait rendus comme tuteur de ses filles. Le quatrième buisson, assis dans ce parc, contient cent dix-huit arpents soixante et une verge. Il y a de plus trente-six arpents de futaie, partagés en plusieurs allées, qui servent de décoration au château.⁷⁶ De 1666 à 1766, le jardin n'est plus entretenu, sauf les bois et le parc, qui font l'objet de coupes annuelles rapportant environ 8 000 livres par an. Les Lamoignon font procéder à des replantations régulières de chênes et bouleaux, en particulier en 1718, où 400 arpents sont reboisés.

Cependant, le capitaine des chasses laisse le domaine à l'abandon. Un mémoire adressé au Garde des Sceaux dans les années 1760 signale que le château est abandonné et inhabitable, que le jardin potager est inculte et les murs en ruine. L'État pourrait être déchargé des 400 livres de gage d'un jardinier inutile. Le potager est donné à l'inspecteur des gardes-chasses de la capitainerie au lieu des 800 livres de gages pour lesquels il est porté sur l'état du roi. Cet inspecteur loue ce terrain à un paysan de Limours qui est logé dans le château et qui se trouve par ce moyen exempté de taille.

En 1766, Louis XV échange avec le comte d'Eu, le comté de Limours contre le château de Clagny et la terre et maison seigneuriale de Glatigny par contrat du 19 juillet. Les lettres patentes du 24 juin 1768 confirment les évaluations de la valeur en fonds et revenus du comté de Limours.⁷⁷ Après son acquisition, le comte d'Eu vend, immédiatement, le comté de Limours à Guillaume de Lamoignon de Montrevault par contrat du 1^{er} octobre 1766.

Celui-ci agrandit son domaine en réunissant à la ferme du Jardin, dépendant du domaine du comté, la petite ferme du Jardin et ses dépendances qu'il a acquis de M. Brochaut du Breuil par contrat du 1^{er} août 1768 et à la ferme de Roussigny dépendant aussi du domaine de Limours, plusieurs héritages qu'il a acquis de M. de Chavanne par contrat d'échange du 1^{er} août 1768.

75 Son père, bailli d'épée du comté de Limours depuis 1668, gouverneur, capitaine des chasse et gruyer depuis 1669, lui avait fait donner la survivance de ces charges en 1689.

76 Selon un dossier du 12 février 1707 (Papiers du Contrôle général, G7 1354), la gruerie de Limours avait été détachée, en août 1669, de la maîtrise de Paris, et jointe à celle de Dourdan. L'état des coupes de 1674 (E 3637, fol. 21) donne l'énumération suivante de la gruerie de Limours : « *Dans les buissons des Coutures et des Cormiers, contenant 88 arpents 31 perches ; la garenne de Molières, 23 arpents 91 perches ; le bois de Soligny, 77 arpents ; le bois de Sainte-Catherine, 23 arpents 96 perches ; le bois de Vaugondran, 42 arpents 56 perches ; le bois de Graville, 69 arpents 27 perches ; le bois de Friche ou de Courcouronnes, 6 arpents 33 perches ; le bois de la Brosse, 80 arpents 72 perches et le bois de Chanteraine, 100 arpents 33 perches, sera coupé 30 arpents de bois taillis, de vente ordinaire, par chacun an, au profit de l'engagiste, à commencer en 1675.* » Selon un dossier du Contrôle général, G7 1352 (14 juillet 1703), les bois du comté de Limours contenaient 470 arpents 1/2 et 22 perches, en neuf pièces séparées, et la coupe fut réglée à 30 arpents par an par un arrêt du 30 septembre 1687.

77 AN 0/1 /113 ; fol. 217.

Comme beaucoup de nobles, Guillaume de Lamoignon-Montrevault va demander au roi des lettres pour faire dresser un terrier.



Plan d'une route à supprimer, 1776.

Ce plan terrier que l'on commence à dresser en 1773, met bien en évidence cette volonté de rentabiliser la propriété. Presque tout le domaine est transformé en parc forestier, hormis les huit parterres réalisés par André Le Nôtre et le potager. L'ensemble est découpé par des allées perpendiculaires pour faciliter l'exploitation forestière. Ce plan de 1776, montre bien ce découpage.⁷⁸ Ce plan est dressé dès l'arrivée de la comtesse de Brionne à Limours. En effet, une route en pierre brute avait été bâtie en 1767-1768 par les ponts et chaussées, pour relier Briis à Limours, en traversant le parc du château. Madame de Brionne demande au roi de faire supprimer cette route qui permettait à tout le monde de circuler dans sa propriété. Une autre route est construite par les ponts et chaussées, beaucoup moins directe, plus longue et plus pentue.

M. de Lamoignon de Montrevault étant décédé au commencement de l'année 1774, ses héritiers font procéder à la vente du comté de Limours devant le Châtelet de Paris. L'adjudication en est faite par sentence du 18 mars 1775, pour 781 000 livres, au profit de la comtesse de Brionne⁷⁹, en faisant commencer sa jouissance au 11 mars. Elle dut emprunter une partie de la somme auprès de son fils le prince de Lambesc.

78 AN E//2525.

79 Louise-Julie-Constance de Rohan, chanoinesse de Remiremont, a épousé le 2 octobre 1748, Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne gouverneur de la province d'Anjou. AN MC/RS//1474.

Louise-Julie-Constance de Rohan, comtesse de Brionne



La comtesse de Brionne.

Le comté de Limours est mouvant en plein fief, foi et hommage du Roi, c'est ce qui résulte du contrat d'échange passé entre le roi Louis XV et le comte d'Eu le 19 juillet 1766. En conséquence la comtesse de Brionne prête foi et hommage au Roy entre les mains du Garde des Sceaux, le 3 juillet 1775, reçu et enregistré à la chambre des comptes par arrêt du 10 septembre 1779.

Un domaine très étendu

Dès son acquisition, elle continue l'établissement du terrier après avoir reçu des lettres de continuation de terrier. Ce terrier est un document extrêmement intéressant pour la connaissance des différents villages composant le comté de Limours et des droits attachés à cette

seigneurie. Le comté de Limours se compose de :

- Sept paroisses : Limours, Pecqueuse, Les Molières, Gometz-le-Châtel, Gometz-la-Ville, Bures et Saint-Jean de Beauregard.
- Trente-deux fiefs et cinquante-trois arrière-fiefs

« *Le comté de Limours consiste savoir :* ⁸⁰

Justice

1° en la justice haute, moyenne et basse, voirie et gruerie sur les paroisses et territoires de Limours, Les Molières, Gometz-le-Châtel dit Saint-Clair, Gometz-la-Ville et partie des paroisses de territoire de Pecqueuse, Saint-Jean-de-Beauregard, Bures et Gif à l'exception néanmoins de plusieurs justices et portion de justice qui appartiennent aux seigneurs propriétaires de certains fiefs situés dans l'enclave dudit comté de Limours et qui consistent en la haute, moyenne et basse justice des fiefs du Pommeret et du Grand Crache situé sur la paroisse de Limours laquelle appartient aux propriétaires desdits fiefs ; mais cette justice ressort par appel au bailliage de Limours.

En la haute, moyenne et basse justice de l'enclos du fief de Blanzay, situé sur la paroisse de Gometz-la-Ville jusqu'à la contenance de 20 arpents laquelle appartient aux propriétaires dudit fief mais cette justice ressort en appel au bailliage de Limours.

En la haute, moyenne et basse justice des fiefs du Grand Ragonant et de Thuillères situés sur la paroisse de Gometz-la-Ville lesquelles appartiennent aux propriétaires desdits fiefs mais cette justice ressort en appel au bailliage de Limours.

En la haute, moyenne et basse justice de la partie du hameau de Vilziers qui est au levant de la rue ou chemin qui conduit de Saint-Jean de Beauregard à Bures et à Orsay et qui traverse ledit hameau de Vilziers, laquelle justice appartient à la Prévôté ou châteltenie de Monthéry mais la directe seigneurie et censive de cette partie orientale du hameau de Vilziers appartient au propriétaire du fief de Vilziers mouvant et relevant du comté de Limours.

En la moyenne et basse justice du fief de Saint-Jean de Beauregard laquelle appartient au propriétaire dudit fief mais cette justice est mouvante du comté de Limours et se trouve dans le ressort de la haute justice et du bailliage de Limours.

En la basse justice du fief de Pecqueuse qui comprend l'église, le presbytère et les maisons et village de Pecqueuse, laquelle appartient au propriétaire dudit fief, mais cette basse justice est du ressort de haute et moyenne justice du comté et bailliage de Limours. En la haute, moyenne et basse justice du fief Morel dit la Grange Saint-Clair paroisse de Pecqueuse ainsi que la haute, moyenne et basse justice de la partie du hameau de Villevert qui se trouve dans le fief de Graville mouvant de Limours lesquelles justices appartiennent aux propriétaires desdits fiefs.

Directe seigneurie et censive

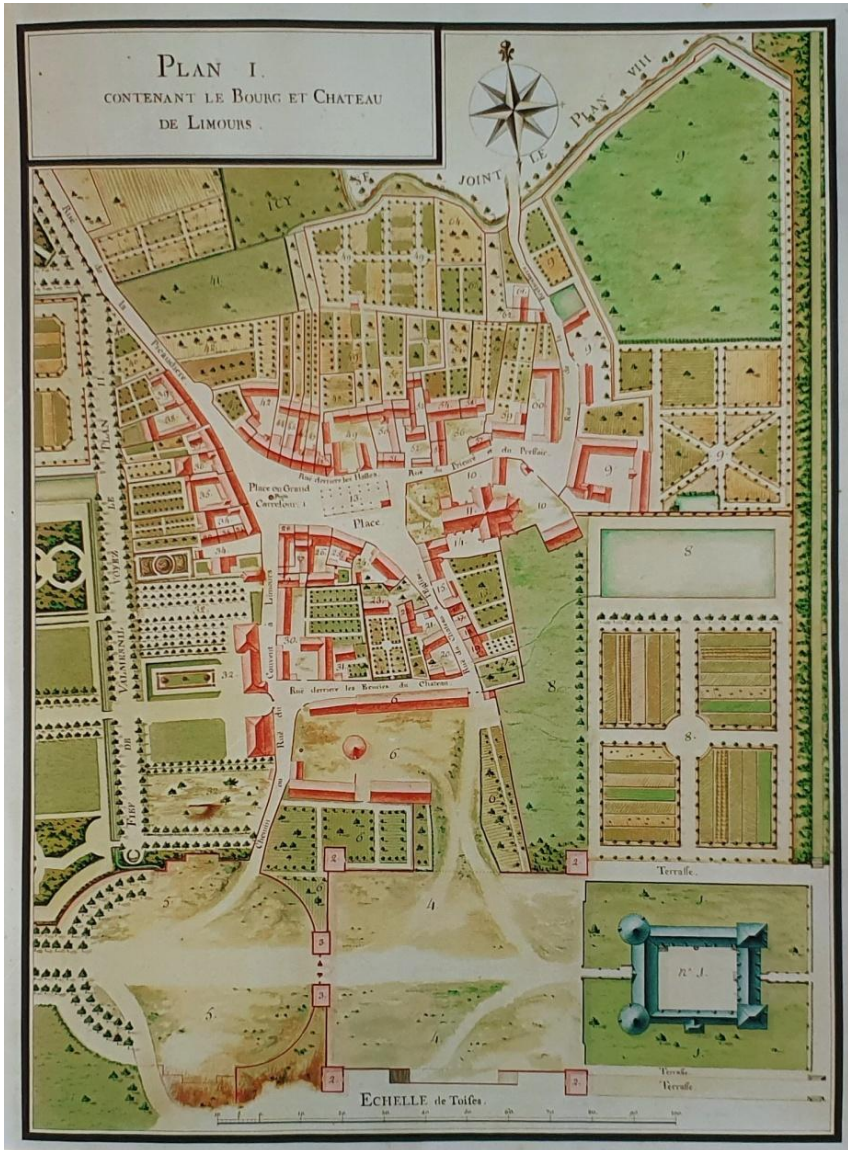
2° en la directe seigneurie et censive de plusieurs héritages en roture tenus par diverses censives situées sur les territoires de Limours, Les Molières, Gometz-le-Châtel dit Saint-Clair, Gometz-la-Ville, Pecqueuse, Saint-Jean de Beauregard, Bures et Gif desquels héritages les propriétaires détenteurs ont fourni leur déclaration au terrier de Limours. Les droits féodaux s'élevaient à 323 livres, 5 chapons et 3 poulets, ce qui était peu.

Domaine foncier et féodal

3° En domaine féodal et foncier composé du château de Limours et autres bâtiments, cours, basse-cour, jardin, parterres et autres dépendances, des halles et un marché à bled, une salle d'audience, un pressoir public dans la ville ou bourg de Limours, une motte ou butte sur laquelle sont les mesures de l'ancien château et principal manoir de la baronnie et sa châteltenie de Gometz-le-Châtel dit Saint-Clair, avec un four banal, le tout sis au milieu du village de dudit Gometz-le-Châtel, quatre fermes l'une appelée du Jardin, la seconde de la Besnerie, la troisième de Roussigny et la quatrième des Molières, avec les terres, prés, bois et autres héritages dépendants de ladite ferme, plusieurs grandes pièces de bois, taillis et futaies, des remises de chasse, prés et autres héritages, le tout situé dans les paroisses et territoires de Limours, Les Molières, Gometz-le-Châtel dit Saint-Clair, Gometz-la-Ville et dont la contenance et par nouveaux tenants et aboutissants suivant le mesurage et arpentage qui ont été faits.

Les revenus du domaine étaient évalués à 32 000 livres.⁸¹

81 Lemoine, Henri, Louise-Julie-Constance de Rohan[...]: châtelaine de Limours (1734-1815), Versailles, Librairie Léon Bernard, 1933, p. 23.



Plan terrier, 1773⁸².

Confins de l'enclave du comté

Tous lesquels susdits objets ont une étendue d'environ 3 lieues de l'orient à l'occident et d'environ 2 lieues du midy au nord et forment une seule enclave de figure irrégulière, traversés par le grand chemin pavé de Paris à Chartres, laquelle enclave est confinée à l'orient par les territoires des paroisses et seigneuries d'Orsay et de Marcoussis, par le territoire de La Grange-aux-Moines et par les territoires et seigneuries de Janvrin, de Briis, de Forges et

d'Angervilliers à l'occident par les territoires des paroisses et seigneuries de Bonnelles, de Bullion, de Choisel, des Troux, de Montabé et de Saint-Rémy.

Au midy, par les territoires des susdites paroisses et seigneuries dudit Gometz-le-Châtel, de Janvris, de Briis et de Forges, d'Angervilliers et de Bonnelles.

Et au nord, par les territoires des paroisses et seigneuries des Troux, de Saint-Paul des Aulnois, de Saint-Rémy, de Courcelles, d'Orsay et pour le restant de la paroisse et seigneurie de Gif ».

En 1780, le domaine de Limours comprend :

- Un château composé de 4 pavillons formant un carré avec tours d'angle, entouré de fossés secs.

- Un bois de 511 arpents⁸³ 29 perches et demi, renfermant 5 000 à 6 000 arbres. On exploite 23 arpents et demi par an qui produisent 6 000 à 7 000 livres de rentes. Un parc de 643 arpents, reboisé sur 400 arpents en 1718 essentiellement en chênes et quelques bouleaux.

- Un jardin potager de 13 arpents 44 perches et demi.

- Les communs comprennent 2 basses-cours :

Une ancienne avec écuries de 54 m de long sur 9 m de large, située rue du Puits (actuellement rue Félicie Vallet) et une grange de 28 m sur 10 m.

Une nouvelle dite nouvelle ferme anglaise. »

Plan de la ferme anglaise⁸⁴.

En 1789⁸⁵, le château est constitué d'un corps de bâtiment flanqué de deux ailes perpendiculaires.

Le bâtiment central mesure 48 m sur 10 m pour 11,50 m de haut. Il est construit en pierres de taille, moellons et briques. Élevé sur cave, il comprend un rez-de-chaussée, deux étages surmontés d'un comble et est couvert d'ardoises avec faîtage en plomb.

Dans la cave, se trouvent les cuisines et les offices.

Au rez-de-chaussée, un vestibule, une antichambre, une salle à manger, un salon et deux petits logements (antichambre, chambre, cabinet).

À chaque étage, quatre logements semblables à ceux du rez-de-chaussée, et dans les combles, des galetas pour les domestiques.

Les deux ailes mesurent 44 m sur 8 et 9 m de haut et n'ont qu'un étage. Elles sont coiffées de combles à la française.

- Dans l'aile nord, deux logements
- L'aile sud présente au rez-de-chaussée une vaste galerie. Un petit bâtiment derrière en hors œuvre renferme les latrines.
- Au premier étage, une autre galerie et, au-dessus des latrines une bibliothèque.

83 À Limours, l'arpent est composé de 100 perches carrées de 18 pieds mesure du roi, soit environ 3 419 m².

84 AD 78 Q 642.

85 AD 78 4 Q 173.

En avant des ailes, deux tours rondes de 12 m de haut avec souterrain, rez-de-chaussée, deux étages, toit en poivrière, renfermant un logement par étage.

La tour nord a un escalier intérieur, celle du sud communique avec les bâtiments de l'aile jointe. À la jonction des tours et des ailes, dans la cour intérieure deux perrons donnent accès aux appartements ».

Au total, on compte vingt-cinq appartements avec une chambre, un cabinet de toilette, une garde-robe et une chambre de domestique.

Le château est alors en très mauvais état. La comtesse de Brionne fait détruire le bâtiment de face où se trouvait la salle de bal de Philibert de L'Orme et remettre en état le reste du château par l'architecte Bourgeois. Elle vient souvent profiter de la campagne de Limours. Elle a d'ailleurs acheté le château en raison de sa proximité avec Rochefort-en-Yvelines, qui appartenait à son frère aîné, Charles-Jules Armand, prince de Rohan-Rochefort et où son grand-père était décédé.

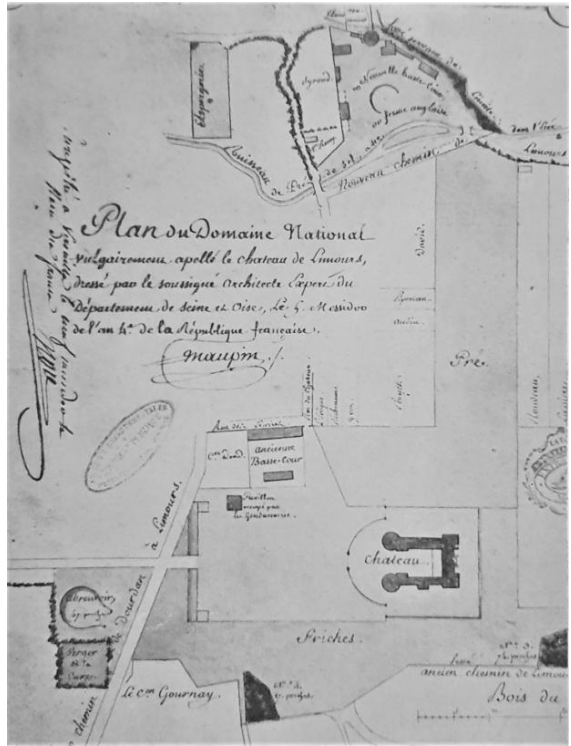
Un lieu de fêtes

Elle donne de nombreuses fêtes dans son château. À son arrivée dans son domaine, les habitants vinrent à la rencontre de la comtesse avec des filles accompagnées d'un mouton enrubanné.

Le 1^{er} mai 1777, la duchesse de Villeroy organise un « Mai » pour son amie madame de Brionne : le matin, à son lever, deux bergers et deux bergères portant un arbuste garni de fleurs et de rubans viennent le déposer dans la galerie du château, précédés de la musique de la duchesse et dansent autour en chantant. Le soir, une brillante compagnie est conviée à assister à un spectacle joué par des comédiens de Paris.

Madame de Villeroy a une grande imagination pour organiser des fêtes : elle en donne une pour les enfants des écoles de Limours, amenés au château par leur maître et leur maîtresse. Après des chants et de la musique, un enfant récite un poème et trois garçons et trois filles donnent un papier où ils avaient copié un poème. Les 90 élèves eurent droit ensuite à un goûter.

À l'occasion du mariage de son second fils, Mme de Brionne donne en l'honneur de sa belle-fille une très jolie fête à Limours le 27 février 1779. Elle



Ferme anglaise.

fait venir les « virtuoses de la danse de l'Opéra », les Gardel, les Vestris, ainsi que M^{lles} Théodore, Dorival, Cécile et Lafond. Entre autres pièces, on joua *Le Devin du village* de J.-J. Rousseau.

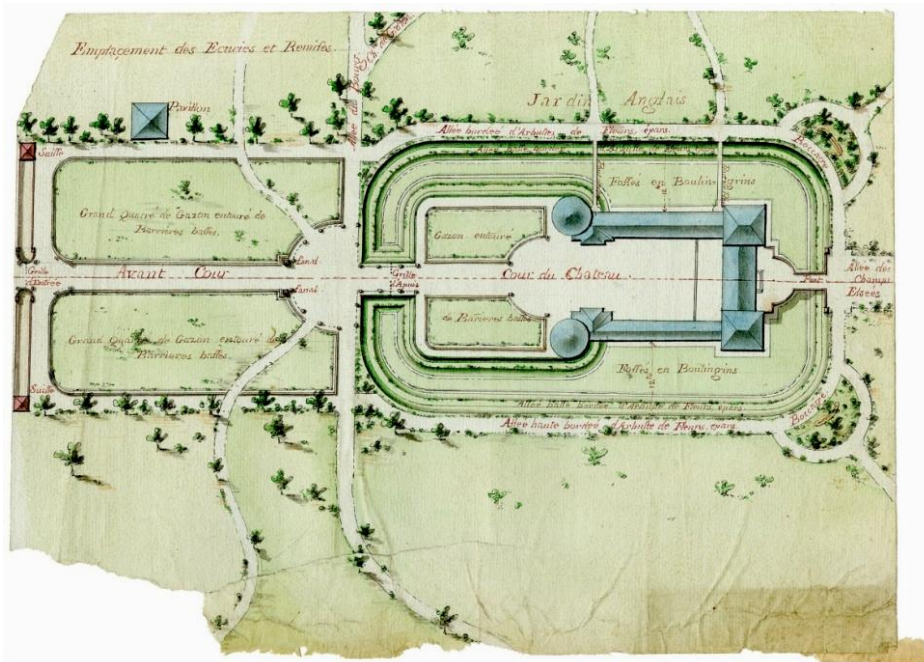
Fête encore le 17 novembre 1779, offerte par Mme de Vaudémont, avec la collaboration du poète et de l'orchestre de la duchesse de Villeroy.

Le 24 août 1780, fête pour la Saint-Louis, saint patron de la comtesse. On a reproduit le Temple de l'Amour, et des prêtresses, la princesse Charlotte et la princesse de Vaudémont, fleurissent le buste de la maîtresse de maison. Il y a ensuite souper, fête dans le village, concert et bal. Les fêtes, organisées par la duchesse de Villeroy, se succédèrent tout au long des séjours de madame de Brionne.⁸⁶

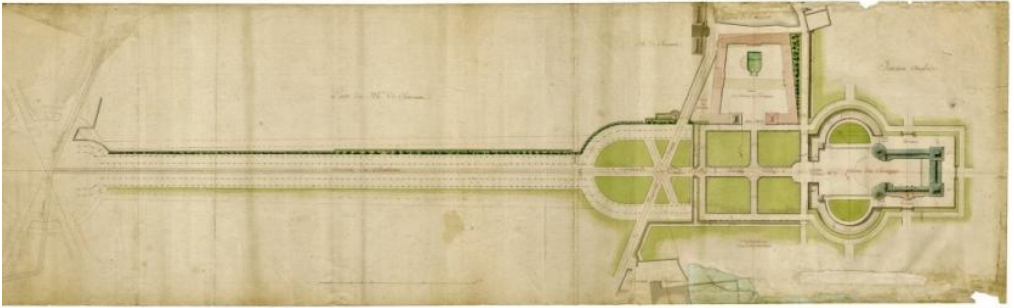
Création d'un jardin à l'anglaise par Jean-Marie Morel

En 1775, lors du rachat, la comtesse de Brionne trouve un jardin à l'abandon. Le bassin du rocher est en ruine et l'eau ne coule plus dans les fontaines. Dès 1776, la comtesse de Brionne fait des modifications dans son domaine.

La comtesse fait construire, par Jean-Marie Morel, une ferme anglaise, avec laiterie, bergerie, grange, étable, écurie, pigeonnier, poulailler, toits à porcs, aspergerie, etc... (impasse du Colombier). Elle souhaite faire transformer son jardin par Jean-Marie Morel, architecte paysagiste, spécialiste des jardins à l'anglaise qui a déjà aménagé les jardins d'Ermenonville, de la Malmaison, de Guiscard... Le paysagiste lui soumet un projet, avec cinq propositions pour l'aménagement de la cour et de l'avant-cour du château.



⁸⁶ Lorin, Félix, Excursion à Limours, Briis et Courson : Richelieu, Gaston d'Orléans et la comtesse de Brionne à Limours, Tours, impr. Deslis, 1897.



*Projets paysagers de Jean-Marie Morel*⁸⁷.

Jean-Marie-Morel prévoit :

« une vallée bordée de coteaux boisés s'ouvrant devant le château. À droite, le temple de Diane se dresse sur une éminence entourée de hêtres, de charmes et de chênes. Plus au milieu, ce sera une butte, couronnée d'arbres verts, au sommet de laquelle on arrivera par des chemins tortueux disposés de manière à pouvoir les parcourir sans se rencontrer.

À gauche, un lac contiendra une isle sur laquelle on placera le temple de l'Amour, entouré d'arbustes à fleurs et à fruits de différentes espèces. Les bords de l'isle seront plantés de saules pleureurs, de peupliers d'Italie et d'autres arbres, d'une manière pittoresque ; il y aura aussi un rocher qui recevra les eaux de source de la porte de Gaston pour les rendre par cascades et en bouillonnant à travers les saules pleureurs et les peupliers du lac. Le rocher sera hérissé d'arbres verts et de plantes grimpantes.

Enfin une salle du silence, dont les verdure des arbres formeront le dôme, s'ouvre dans un coin retiré du parc ».⁸⁸

Jean-Marie Morel veut transformer le parc régulier existant en parc pittoresque, la mode étant aux jardins anglais.

Face au château à l'emplacement des parterres et d'une vaste surface boisée, s'ouvre une vallée traitée en prairie se prolongeant jusqu'aux limites nord de la propriété. Un seul chemin transversal relie les réserves boisées du domaine et trois groupes d'arbres interrompent cet espace artificiellement naturel. Un réseau plus complexe de sentiers irréguliers, dans le potager et le verger, concrétise à l'ouest du château le jardin utilitaire qui se termine par un bocage.⁸⁹

Dans le parc, les allées orthogonales ont été remplacées par de nombreux chemins de traverses tortueux permettant une errance poétique.

Ce jardin fut célébré par l'abbé Delille dans son poème « Les jardins ou l'art d'embellir les paysages » ; il le cite parmi les plus beaux de la région, notant que

87 AD 91 39/E dépôt 008/1G3, Plans du jardin du château de Limours établi par Jean-Marie Morel.

88 Ganay, Ernest, Les Jardins à l'anglaise en France au dix-huitième siècle : de 1750 à 1789. Manuscrit, 1923.

89 Cereghi, Elisabetta, Jean-Marie Morel « patriarche des jardins », *Revue de l'art*, n° 129, 2000-3, p. 77-87.

« ce lieu naturellement sauvage a été embelli par Madame la comtesse de Brionne et a perdu un peu de sa rudesse sans perdre son caractère ». Le parc à la française rigide est oublié au profit d'une nature, certes organisée, mais avant tout esthétique et reposante pour les yeux et l'esprit.

LA RÉVOLUTION SONNE LE GLAS DU DOMAINE

Dès le début de la Révolution, la comtesse émigre en juillet 1789, suivant en cela l'exemple de son fils, le prince de Lambesc.⁹⁰ Il avait commandé la charge du régiment Royal-Allemand, le 12 juillet 1789 pour disperser, à partir de la place Louis XV, un rassemblement populaire à l'entrée du jardin des Tuileries.⁹¹ Il est accusé d'avoir tué un citoyen pacifique à coup de sabre et son régiment d'avoir fait des blessés en tirant des coups de feu. Il était parti du château de Limours où il se trouvait caserné avec une partie de son régiment. Mis en accusation, il émigre et rejoint l'armée des Princes puis gagne le Luxembourg et passe au service de l'Autriche.⁹² Sa mère le suit quelques jours plus tard.

Un épisode connu de l'histoire de la Révolution a pour origine le château de Limours. Le 21 juin 1789, le roi avait ordonné au Prévoit général de la Maréchaussée des chasses de sa majesté, d'enlever les armes à feu avec l'aide de ses brigades, dans les paroisses des arrondissements de Montlhéry, Longjumeau, Chevreuse et Limours, sauf celles des fermiers et des honnêtes gens. Suite à cette mesure, le sieur Charton, électeur de Paris reçoit l'ordre le 27 juillet de se rendre à Limours et de désarmer le château. Avec 80 hommes, il y arrive le 28 juillet, et perquisitionne le château qui ne recèle aucune arme. On l'informe qu'au château du Marais se trouveraient neuf pièces de canon. Il donne l'ordre de ramener les canons à Limours. L'après-midi, un bruit se répand qu'une troupe de 700 à 800 hussards à cheval pille le village de Bruyères-le-Châtel et se dirige vers Limours. Le tocsin sonne ; les femmes et les enfants fuient dans les bois. Partie de Limours, la Grande Peur se propage à Arpajon, Montlhéry, Corbeil et même jusqu'à Paris au nord et au sud jusqu'à Fontainebleau. Dans le contexte de la Révolution parisienne, l'arrivée des hommes de Charton et la rumeur de pillages, sont à l'origine de la Grande Peur du Hurepoix. La panique créée par

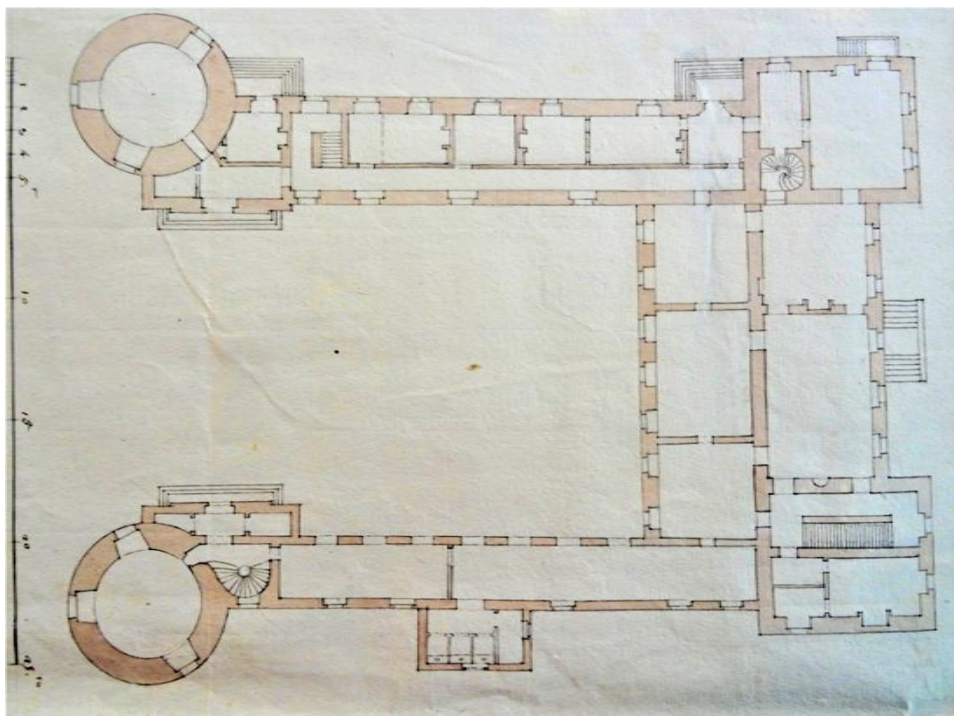
90 Charles-Eugène de Lorraine, comte de Brionne, duc d'Elbeuf, prince de Lambesc, grand écuyer de France partit du château de Limours où il était stationné avec une partie de son régiment.

91 AN MC/ET/XIII/519.

92 Il y servit dès 1792 et devint maréchal de camp. Il se maria en Autriche et y resta malgré sa nomination comme pair de France sous le nom de comte d'Elbeuf en 1814. Il sera à l'origine de la royauté italienne au XIX^e siècle avec sa femme princesse de Savoie. Les rois Victor-Emmanuel sont donc des descendants directs de la comtesse de Brionne. En mai 1790, une « bonne patriote » dénonce les intrigues du prince de Lambesc à Metz, l'activité des troupes répandues en Lorraine et leur collusion avec les princes allemands. (AN D/XXIXbis/6 dossier 79).

l'arrivée d'un détachement d'hommes s'éteint d'elle-même après quelques jours.⁹³

Le jardin du château va disparaître rapidement à la Révolution. La comtesse ayant émigré, ses terres sont déclarées bien national et, en 1791, l'assemblée communale essaie de remédier à l'absence de terres en louant aux habitants, celles de madame de Brionne. Un inventaire de ses biens est dressé pour les bâtiments du domaine et les meubles du château.



*Plan du château en 1792*⁹⁴.

Le 3 avril 1792, la comtesse fait dresser, par un notaire de Bruxelles, un acte pour protester contre la saisie de ses meubles. Elle déclare que, étant veuve d'un prince étranger, elle n'est ni française, ni émigrée.⁹⁵

93 Dinet, Henri, La Grande Peur en Hurepoix : juillet 1789, *Mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. 18-19, 1967-1968, Paris, 1970.

94 AD 78 Q 642.

95 AD 78 Q 643. Le fondé de pouvoir de la comtesse de Brionne, Louis Accoyer, proteste auprès du juge de paix de Limours et des deux conseillers municipaux chargés de faire l'inventaire des meubles du château et dépendances, « *que madame de Brionne en qualité de princesse de la maison de Lorraine régnante dans l'empire et en Toscane, ne peut regarder les décrets de l'Assemblée nationale rendus contre les Français émigrés, comme pouvant la concerner, attendu en sa qualité de veuve d'un prince de*

Malgré ces protestations, les biens de la comtesse sont déclarés biens nationaux le 26 avril 1792 et ses meubles vendus en avril 1793. La vente rapporte 66 839 livres et 18 sols, ce qui est une somme peu élevée par rapport à la qualité des meubles. L'appartement de madame de Brionne comprenait un cabinet de toilette où se trouvaient une glace encadrée de bois doré, de bergères d'encoignure et trois chaises, en bois doré, recouvertes de pékin⁹⁶ jaune et un baromètre encadré de bois doré. Dans sa chambre, deux commodes en bois de rose, surmontées de moulures en cuivre doré avec un dessus en marbre blanc, quatre fauteuils à cabriolet avec un « carreau⁹⁷ » garni de plumes d'oie, deux chaises toujours à châssis de bois doré et recouverts de lampas⁹⁸ cramoyé à médaillon à fond blanc, un lit à la polonaise en bois doré avec des sculptures, dont les rideaux, les pentes et les dossierers du ciel de lit sont en lampas assorti à celui des fauteuils, agrémentés de glands de soie. Les murs sont recouverts de lampas assorti encadré de baguettes de bois doré. Dans son boudoir, une chaise et une bergère de satin blanc brodé, trois glaces avec cadre en bois doré et un tapis d'Aubusson, qui se vend 90 livres alors qu'un matelas de laine atteint 122 livres. Une garde-robe avec une glace incluse dans le lambris, un poêle en faïence et un petit siège.

Dans toutes les chambres, les lits sont garnis de deux matelas en laine, même dans les chambres des domestiques. Ceux-ci ont des lits en fer avec également un baldaquin en fer, mais garni de toile de coton à fleurs.

À l'office, témoignant du goût de l'époque pour le café, un grilloir et un moulin à café, cinq cafetières et trente tasses à café. Dans la cave, un grand coffre à glace, des bouteilles de champagne et de vin de pays étrangers et du Jura. Une grande bibliothèque contient des ouvrages philosophiques et scientifiques, des récits de voyage, des livres religieux et des œuvres littéraires.

Dans un des pavillons, des uniformes du personnel des Grandes écuries⁹⁹ attestent du casernement d'hommes du prince de Lambesc. Dans l'orangerie, se trouvent quatorze caisses avec des orangers et deux de laurier cerise.

Le pavillon « de plaisance » dit de Claris, qui se trouvait dans le jardin anglais, se compose d'une antichambre, d'un salon et d'une chambre. Dans l'antichambre, sept chaises peintes en vert et une table de noyer, dans le salon

Lorraine, elle n'est ni Française, ni émigrée ; que l'établissement que son époux a eu en France ne lui a pas ôté le titre de sa naissance qui n'a jamais été contesté ; que ladite Dame n'a fait qu'user du droit naturel, consacré par le titre premier de la Constitution française, en quittant le domicile qu'elle avait adopté en France, pour résider dans les états du chef de la maison de Lorraine. Que dans cette circonstance, Madame de Brionne réclame, comme elle a droit de réclamer, la protection de l'autorité publique pour la sûreté et sauvegarde de ses propriétés en France ».

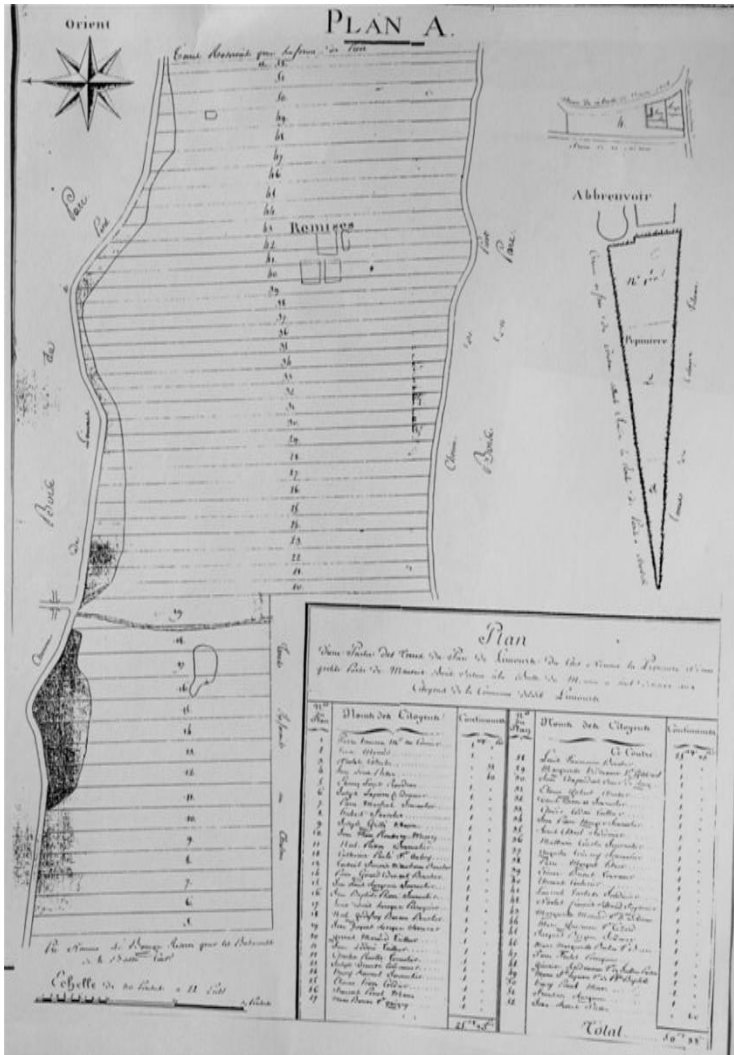
96 Le pékin est une étoffe de soie peinte rayée ou ornée de fleurs, fabriquée à Lyon.

97 Le carreau est un coussin.

98 Le lampas est une étoffe de soie à grands dessins d'une couleur différente de celle du fond. Il se distingue du damas par son fond satiné qui le rend plus chatoyant.

99 Le prince de Lambesc avait repris la charge de Grand écuyer de France au décès de son père.

huit chaises en acajou recouvertes de maroquin jaune, avec une cheminée surmontée d'une glace et, dans la chambre, une cheminée et une glace, un canapé recouvert de taffetas bleu agrémenté d'un carreau en perse à fond sable et grands ramages, six chaises de jardin peintes en vert et des rideaux en taffetas rouge et blanc. Ce pavillon, confortable, à la mode de Marie-Antoinette, permettait aux promeneurs de se reposer et de profiter du calme de la campagne. Les meubles sont enlevés à des prix bien inférieurs à leur valeur. Les tables, commodes, fauteuils en bois précieux sont vendus 50 livres. Les acheteurs préféraient les pièces de literie matelas couverture et traversin. Les 105 tableaux présents dans le château, dont un portrait de Louis XV, sont adjugés par 10 et ne rapportent que 452 livres au total.



Plan des Concessions, 1793¹⁰⁰.

La loi du 3 juin 1793 stipule que dans les communes où il n'y a pas de biens communaux, il serait pris sur les biens des émigrés une quantité de terre suffisante pour en louer un arpent à chaque chef de famille indigent contre le versement d'une petite rente. 92 arpents de terre sont donc ainsi loués à 93 chefs de famille, soit à environ un quart des familles de Limours.

Les différentes dépendances du château sont vendues en 1794 : la ferme de Roussigny, 116 600 livres, celle de la Besnerie, 130 600 livres, le ferme du Jardin, 127 500 livres, dans le parc le pavillon de Claris, 9 425 livres, le jardin potager du château, 49 100 livres. Sont également adjugés les deux pavillons de l'Orient et du Couchant, près de la porte de Paris, l'orangerie, la ferme des Molières et celle de Pivot. Les grosses fermes sont adjugées à des notables de Versailles. Seuls 2,3 % des terres de la comtesse de Brionne sont acquises par des Limouriens.

Le château et le parc sont achetés par Bernard Gournay, journaliste et auteur de pièces de théâtre, le 24 messidor an IV (12 juillet 1796) pour un prix de 191 199 livres, bien en-dessous du prix payé par madame de Brionne. Celui-ci fait enlever du château tout ce qui pouvait avoir valeur marchande : tuyaux et faitages en plomb, boiseries, marbres... Déjà en ruine en 1797, sa démolition se poursuivra au XIX^e siècle. En 1809, sur le cadastre napoléonien, on peut voir qu'il ne reste plus rien de l'élégant parc à l'anglaise et le château est indiqué « en ruine ».

Après la Restauration, le prince de Lambesc réclame la liquidation de l'indemnité due par l'État pour l'aliénation de Limours et de ses dépendances. Cette indemnité, de 514 286 francs, fut confirmée en 1832, mais le passif, de 624 133 francs, dépassant l'actif les héritiers refusèrent la succession et vers 1835, le château est cédé aux Bandes noires¹⁰¹, qui vendent les pierres, et est complètement rasé. N'étant pas une propriété familiale transmise de père en fils, le domaine de Limours, changeant constamment de propriétaire, ne sera pas préservé comme de nombreux châteaux, malgré le renom de ses détenteurs. Aucune famille ne réside dans le château, qui n'est qu'une demeure de campagne, et ne se démène pour conserver le patrimoine familial. Ce n'est pourtant pas son passé de domaine royal qui entraînera sa vente comme bien national mais l'émigration de la comtesse de Brionne et de ses enfants en pays ennemi. En effet, un autre seigneur de Limours, M. de Poilloüe de Saint-Mars resté dans la ville, conserve son manoir et son domaine après avoir remis à la municipalité ses actes de droits de féodaux pour qu'ils soient brûlés en place publique.

Actuellement, du château de Limours, il ne reste qu'un des pavillons de Mansart, une partie des écuries et de la ferme anglaise. À l'emplacement de l'édifice, ont été réalisés un lotissement et un espace vert.

101 Au moment de la Révolution, il se forma des compagnies de spéculateurs connues sous le nom de Bandes noires, qui, sans respect pour les vieux monuments de notre histoire, démolirent une foule de châteaux et d'édifices précieux pour les arts, afin de tirer parti des matériaux.

Le domaine de Limours n'a cessé de s'agrandir au cours des siècles, passant d'une seigneurie limitée à la terre de Limours à un comté comprenant plusieurs villages des environs. Fief sans importance au Moyen Âge, Limours devient un lieu proche du pouvoir car il est donné par les rois en cadeau à leur favori ou à leur famille.

Les différents propriétaires ont souhaité faire de cette résidence campagnarde, proche de Paris et de Fontainebleau, un lieu agréable et confortable, voire luxueux, pour Richelieu. Le château, agrémenté de magnifiques jardins aux XVII^e et XVIII^e siècles, a vu passer des architectes et des paysagistes de renom et apparaît, durant les trois siècles de son existence, comme un lieu d'expérimentation pour l'architecture et l'art des jardins.

Trente-sept villageoises à la fin du Grand Siècle.

Histoire biographique et statistique de toutes les femmes qui ont accouché à Arrancourt de 1690 à 1715

Bernard GINESTE

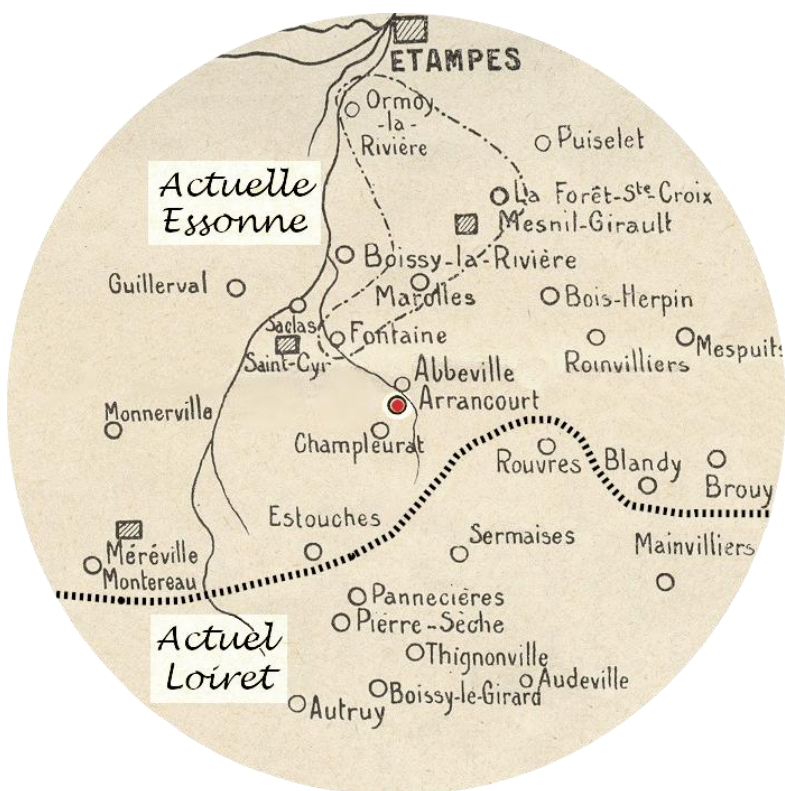


Fig. 1 : Carte de la partie méridionale du bailliage d'Étampes sous l'Ancien Régime.

L'histoire d'un lieu est celle des gens qui y ont séjourné. Quand on se penche sur celle d'un village d'une centaine d'habitants comme Arrancourt, aujourd'hui à l'extrême sud du département de l'Essonne, à la frontière du Loiret, on pense d'abord que la tâche sera fastidieuse peut-être, mais non pas infinie. En cantonnant son étude à une brève période assez bien documentée, par exemple celle de la fin du règne de Louis XIV, que couvre le premier registre paroissial conservé de ce village, de 1690 à 1715, on croit qu'on aura vite fait le tour des vingt et un foyer concerné, et qu'on n'aura plus ensuite qu'à dresser quelques belles statistiques faciles à extraire d'un groupe humain aussi réduit, aussi stable et aussi clairement délimité. Mais on se trompe.

En réalité rien n'est plus fluide et instable que la population des petits villages de la Beauce et de ses alentours¹. Qui sont les Arrancourtois ? Ou bien, quand est-on d'Arrancourt ? Quand on y est né ? Quand on y meurt ? Quand on y passe une part significative de sa vie ? Quand on y voit naître certains de ses enfants ? Faut-il compter parmi les décès arrancourtois ceux des enfants de Parisiens ou d'Étampois qui y étaient en nourrice, ceux des ouvriers agricoles de passage, ceux qui se font enterrer ailleurs ? Comment tenir compte des trois enfants d'une femme qui en a accouché à Arrancourt, si elle en a eu quatre autres dans un autre village, et si, qui plus est, elle et ses enfants ont quitté les lieux après cela ? Les cas limites de ce genre sont tellement fréquents qu'ils sont pratiquement la norme. À n'en pas tenir compte l'historien local s'expose à brasser des nombres vides de sens. Surtout, la matière réelle de l'histoire, qui est la vie réelle des gens dans sa continuité et sa logique propre, lui échappe alors complètement.

Si donc l'histoire d'un lieu est celle du ou des groupes humains qui y ont séjourné, et si on veut la retracer avec quelque rigueur, il faut trouver un biais clair pour définir les contours d'un groupe nettement délimité dans son rapport au territoire considéré. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut échapper au travers de certains historiens locaux, qui est de prélever au hasard dans la documentation ceux des faits qui paraissent les plus susceptibles d'illustrer et de conforter leurs préjugés, ou, pour le dire plus gentiment, leurs vues préconçues. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut échapper au subjectivisme autant pointillisme, pour se rapprocher un tant soit peu de la rigueur mathématique qui est depuis deux siècles l'idéal théorique de la science moderne.

Le biais que nous avons donc choisi, après de longs tâtonnements, est de faire ici, autant que possible, l'histoire de toutes les femmes qui ont accouché à Arrancourt vers la fin du règne de Louis XIV. Peut-il y avoir un lien plus concret, plus palpable, plus existentiel entre une personne, un territoire, une époque ? L'étude qui suit se composera donc de trois parties. Après une brève présentation du village et de la documentation utilisée, on trouvera un répertoire

1 C'est un fait que nous avons constaté avec étonnement, Bernard Métivier et moi-même, en commençant d'étudier ou plutôt de documenter l'histoire des Poilus de Brières-les-Scellés. Mais nous ne savions pas que le phénomène était aussi ancien.

exhaustif des trente-sept femmes qui ont donné la vie dans cette paroisse de 1690 à 1715, suivi d'une tentative de synthèse statistique².

1. ARRANCOURT À L'ÉPOQUE CONSIDÉRÉE ET DANS LES ARCHIVES

La paroisse d'Arrancourt, récemment encore commune du canton de Méréville et aujourd'hui de la communauté d'agglomération de l'Étamais-Sud-Essonnes, est aujourd'hui située à l'extrême sud du département de l'Essonne, aux confins donc du département du Loiret et de la région Centre.

À l'époque qui nous occupe, cependant, elle n'avait pas ce caractère de cul-de-sac territorial, car elle était environnée de paroisses qui toutes relevaient du bailliage d'Étampes, ou y étaient enclavées. On peut même dire, sans exagérer du tout, que ce très modeste village de 21 feux, c'est-à-dire d'une centaine d'habitants³, occupait une position centrale dans la partie méridionale du bailliage, à peu près à égale distance d'Étampes au nord, d'Autruy-sur-Juine au sud, de Monnerville à l'ouest et de Brouy à l'est. Il faisait partie d'un réseau de paroisses diffus dont le caractère informel et non centralisé gêne l'étude, mais ne l'empêche pas. Les sous-ensembles flous eux-mêmes ont en effet une structure mathématique. Nous aurons l'occasion de montrer par exemple que les Arrancourtois, du moins pour le commun du peuple, ne se mariaient jamais au-delà de la deuxième ceinture des paroisses environnantes.

Le terroir d'Arrancourt est cerné de quatre autres paroisses qui sont Saint-Cyr-la-Rivière, Abbéville-la-Rivière, Sermaises (dite aujourd'hui *du Loiret*) et Estouches. Il touche au nord à la rivière d'Éclimont, affluent de la Juine qui le sépare de celui d'Abbéville, et il s'étend, depuis cette vallée assez étroite, assez loin sur le plateau beauceron en direction du sud-sud-ouest. Le bourg lui-même est bâti au nord, dans la vallée, près des sources d'un modeste ruisseau, la Morette. Il s'y joint plusieurs écarts dont le fief de Jouanet, aussi dans la vallée mais en amont ; les autres, sur le plateau, sont surtout la ferme de Champleurat, à peu près au milieu du finage, puis, à ses fins-fonds, du côté opposé à celui du bourg, la terre du Bois-de-Villiers, qui confine à la paroisse d'Estouches.

2 L'ensemble des données chiffrées et standardisées sur lesquelles s'appuieront ces statistiques occuperait six à sept pages pleines en petits caractères et remplies d'abréviations. Il a donc été décidé par le comité de lecture de ne pas les imprimer avec cet article : mais elles seront accessibles sur le *Corpus Étamais* à toute personne qui voudrait en vérifier l'exactitude.

3 Les historiens sont partagés à cet égard en deux camps, les uns donnant au feu la valeur statistique de 4,5 habitants, et les autres de 5, ce qui donne pour Arrancourt dans un cas 94,5 habitants et dans l'autre 105.

L'ensemble s'organise en trois seigneuries : celle d'Arrancourt même, dont relève, outre le bourg, le Grand-Jouanet, et qui relève pour la justice directement de la prévôté d'Étampes ; d'autre part le Petit-Jouanet, mouvant de la seigneurie de Tourneville dans la paroisse voisine d'Abbéville ; enfin le Bois-de-Villiers⁴, qui, avec la ferme de Champleurat, dépend du bailliage et de la justice de Méréville. À l'époque qui nous occupe, seuls les seigneurs de Tourneville et du Petit-Jouanet résident dans la paroisse quand ils ne sont pas à la guerre. Du point de vue religieux, la paroisse de Saint-Pierre d'Arrancourt relève alors, comme toutes celles des environs à l'exception de Sermaises, du diocèse de Sens, du doyenné d'Étampes et plus précisément de la conférence de Méréville.

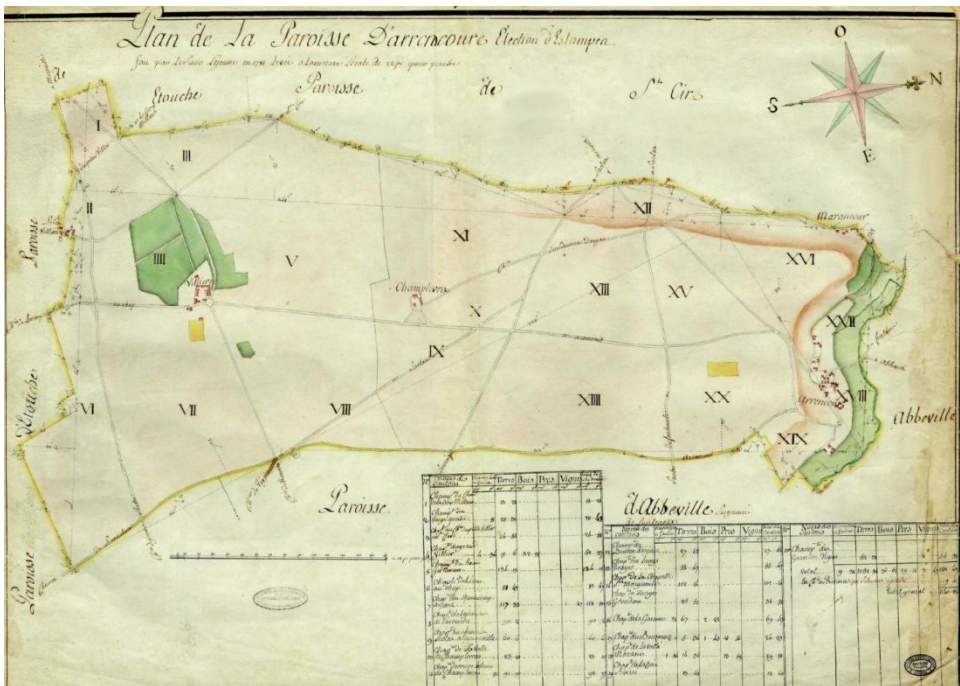


Fig. 2 : Plan d'intendance de la paroisse d'Arrancourt en 1781 (AD 91 C35/2).

Les notables y sont d'une part le seigneur de Tourneville et du Jouanet, alors de la famille de La Vigne. D'autre part, le curé. Enfin les deux fermiers receveurs des terres seigneuriales d'une part d'Arrancourt et d'autre part du Bois-de-Villiers, auxquels on peut joindre le fermier de Champleurat. Ajoutons encore, dans cette petite république autonome que constitue la paroisse, les deux marguilliers élus par les chefs de famille du village. Il semble qu'on en choisissait toujours un parmi les laboureurs et l'autre parmi les manouvriers.

Le commun du peuple se répartit en effet en trois classes assez nettement délimitées, qui sont par ordre hiérarchique les laboureurs d'une part, les

4 Écart qui s'appelle aujourd'hui le *Grand-Villiers*, par opposition au *Petit-Villiers*, dans la commune voisine d'Estouches.

manouvriers de l'autre, qui ne sont guère plus nombreux que les premiers, puis quelques indigents que nous font connaître certains documents fiscaux. La propriété agraire semble échapper pour l'essentiel aux paysans de la paroisse, et être entre les mains d'une demi-douzaine de propriétaires non résidents nettement plus riches que les plus riches des laboureurs de la paroisse.

Que dire de l'époque que nous avons choisi d'étudier ? En fait, dans un premier temps nous n'y avons pas prêté spécialement attention. Nous avons même évité de nous plonger dans l'histoire générale de la France, autant que dans les esquisses de synthèse qui ont été tentées sur notre secteur à cette époque⁵. Nous avons choisi en effet de nous limiter pendant trois mois à la simple collecte méthodique des données brutes. L'expérience montre que lorsque ces données atteignent une certaine masse critique, il s'en dégage presque spontanément des lignes de forces statistiques. Nous avons essayé de les résumer en conclusion. Le lecteur pourra facilement y comparer ce qu'on peut lire ailleurs sur le monde rural de ce temps, son organisation sociale, ses mœurs, sa démographie et sa situation de fortune plutôt misérable.

Il ne faut pas s'attendre à de grandes révélations. Arrancourt n'est qu'une paroisse comme une autre : ce n'est qu'un maillon au sein du réseau des villages environnants, soumis aux mêmes aléas climatiques, sanitaires, économiques, sociaux et politiques. Le graphique ci-après (fig. 3) montre par exemple de manière très claire sa perméabilité aux crises démographiques qui secouent tout le royaume durant cette période notoire de misère paysanne. Les mortalités bien connues de 1693, de 1700 et de 1709-1710 y fauchent chacune 8 à 13 % de la population du village.

Cependant, plutôt que de vérifier indéfiniment qu'à Arrancourt tout se passe comme ailleurs, nous avons pensé qu'il serait moins oiseux et plus profitable d'écouter ce qu'avaient à nous dire en cette matière ce qu'on appelle parfois de nos jours *les vrais gens*. Et autant commencer par les plus modestes et peut-être les moins étudiés, à savoir les villageoises, en tant que mères, car la maternité est alors la grande affaire de la gent féminine.

5 Michel Martin et Jacques Gélis, « De la naissance à la mort » et « La terre et les paysans », in *Le Pays d'Étampes 2. Le temps des épreuves (De la Guerre de Cent Ans à la fin du règne de Louis XIV)*, Étampes, Étampes-Histoire, 2011, respectivement pp. 146-173 et 301-330.

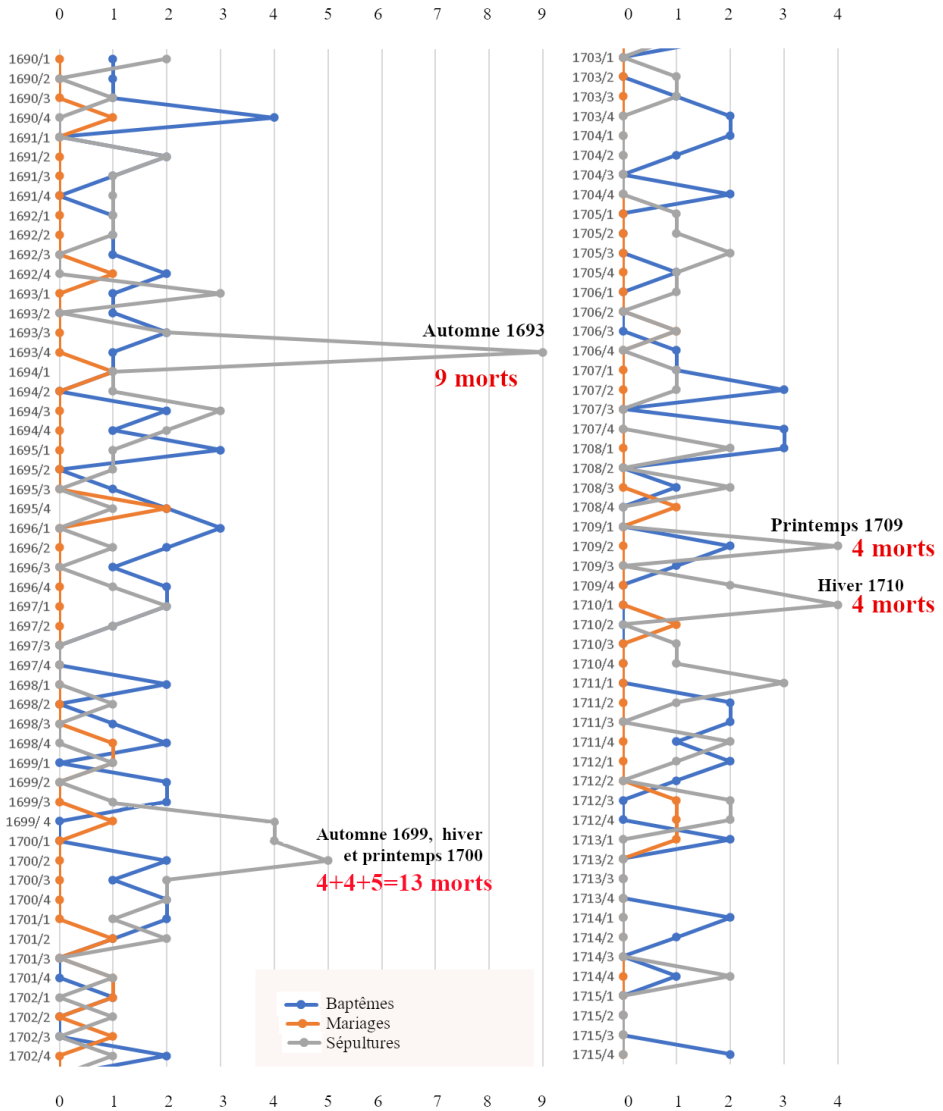


Fig. 3 : Trois épisodes de mortalité à Arrancourt en 26 ans (1690-1715)

Le document qui a servi de noyau à la présente étude, est le registre paroissial des baptêmes, mariages et sépultures pour les années 1690 à 1720, indéfiniment recoupé avec d'autres sources. Nous l'avons entièrement saisi pour en exploiter les plus infimes données et nous l'avons déjà mis en ligne depuis un certain temps sur le site du *Corpus Étampois*, ainsi que les relevés prosopographiques très minutieux que nous en avons tirés. Naturellement nous avons dû en permanence consulter bien d'autres registres, le registre suivant d'Arrancourt, ceux des paroisses voisines, et bien d'autres encore en tous sens, jusqu'à Valenciennes au nord, Saint-Georges-du-Cher au sud, Oinville-sous-Auneau à

l'ouest et Boulancourt à l'est. Une autre ressource aujourd'hui très précieuse et très puissante, à une époque qui parle beaucoup de *big data*, est constituée par les moteurs de recherches généalogiques, spécialement celui du site *geneanet.org*, qui stocke et indexe un nombre croissant de d'informations et de documents : nous le recommandons à tous les chercheurs, évidemment *cum grano salis*. Ce type de ressource à la vérité donne autant de travail que de renseignements, et même bien davantage, car il faut toujours tout vérifier, en consultant les sources primaires elles-mêmes d'une manière plus précise et parfois plus approfondie que ceux qui ont le mérite de les avoir déjà utilisées et surtout signalées d'une manière rigoureuse, ce qui est de plus en plus souvent le cas.

Nous tenons à remercier ici spécialement M. Denis Watel, président d'honneur du Cercle généalogique de l'Essonne, qui nous a signalé plusieurs documents importants et même communiqué leur texte édité dans le *Bulletin* de cette association par des personnages aussi fiables et informés que Pascal Herbert⁶, archiviste de Draveil. Ce sont trois documents fiscaux en date respectivement de 1709, 1716 et 1737. Le premier, qui est conservé à Chamarande⁷, s'intitule *Rôles des habitants et particuliers taxés par paroisse pour la subsistance des pauvres suivant arrêt de la Cour du 19 avril 1709*. Les deux autres, conservés dans le fonds ancien des précieuses et toujours étonnantes Archives municipales d'Étampes⁸, sont les rôles de la taille d'Arrancourt pour 1717 et pour 1738.

Enfin nous devons signaler que, malheureusement, le temps que nous avons réservé à la consultation des minutiers des notaires de Saclas, de Méréville, de La Forêt-Sainte-Croix et d'Étampes, voire de Sermaises aux Archives du Loiret, est tombé pendant la période où la pandémie du *covid 19* a fermé à tout le monde les portes des Archives départementales. Nous avons dû nous contenter à cet égard de l'intitulé de certains de ces actes apparemment très intéressants dans le *Répertoire* aujourd'hui en ligne des actes passés devant M^c François Venard, notaire à Saclas, pendant les années 1686 à 1716.

Dans la littérature savante, il faut bien dire que nous n'avons pas trouvé grand-chose de directement utilisable pour traiter de notre sujet, hormis les recherches que Charles Forteau a jadis consacrées aux paroisses de l'ancien canton de Méréville⁹. Ce gros ouvrage préparatoire, méconnu et devenu très rare, d'utilisation de plus assez mal commode, sera bientôt réédité dans la série des BHASE après avoir été entièrement saisi et remis en page par le défunt et regretté Bernard Métivier. C'est une mine de renseignements tirés de tous les registres paroissiaux du secteur et de bien d'autres sources non moins intéressantes.

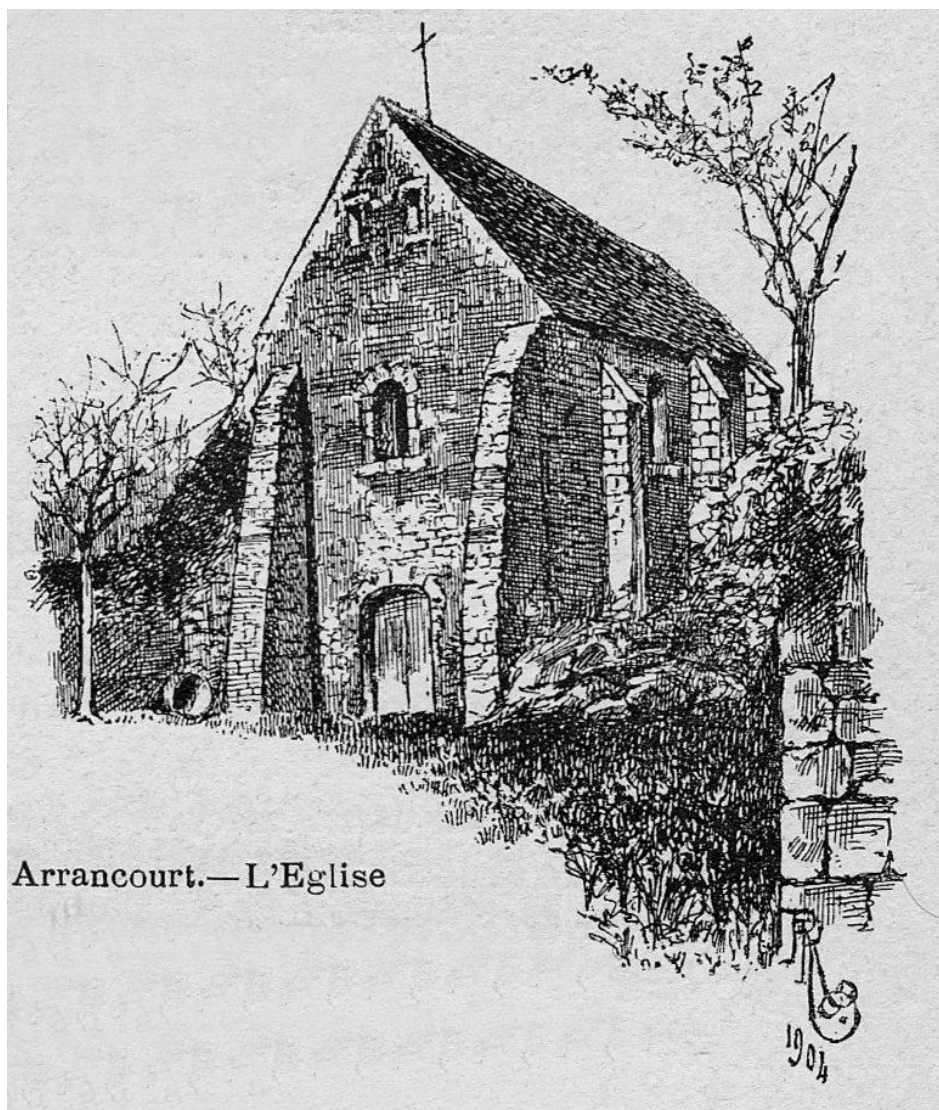
6 *Bulletin du CGE* n° 109 (mars 2006) p. 1 (1709) ; n° 51 (1991), p. 1 (1717) ; n° 57 (1993), p. 1 (1737).

7 AD91 B 1555.

8 Cotes *Fonds ancien* n^{os} 60 et 64.

9 *Les Registres paroissiaux du canton de Méréville*, Étampes, Maurice Dormann, 1910.

Voilà donc sur quelles bases nous avons essayé de reconstituer au plus près du terrain et de la façon la moins romancée possible la vie de toutes les femmes qui ont accouché à Arrancourt entre 1690 et 1715.



Arrancourt.— L'Église

Fig. 4 : Dessin fait en 1904 par René Ravault de l'église paroissiale d'Arrancourt, démolie en 1939. On n'y voit déjà plus le clocher, tombé en 1827.



Fig. 5 : Statue autrefois conservée dans l'église paroissiale d'Arrancourt bâtie sous l'invocation de saint Pierre apôtre et martyr. Ici vêtu de rouge (couleur dont le concile de Trente a imposé l'usage pour la célébration des apôtres et des martyrs), coiffé de la mitre (attribut des pontifes de Rome), il brandit les clefs qui symbolisent les pouvoirs plénipotentiaires que lui a donnés le Christ (Matthieu 16, 19), et trône sur une chaire qui symbolise l'autorité qu'il a pour enseigner les doctrines de l'Évangile, dont un exemplaire repose sur ses genoux.

Fig. 6 : Cuve de pierre des fonts baptismaux autrefois conservés dans la même église, et alors protégée par une structure fermée à clef (Voyez l'histoire du baptême de Marie Meunier, p. 116).

2. TRENTE-SEPT VILLAGEOISES

1. Jeanne Amiard, née vers 1676 à Boissy-la-Rivière, était la fille de Jeanne Baudet, de Bouville, et de feu François Amiard, en son vivant laboureur au dit Boissy. C'est donc là qu'elle est mariée très jeune en 1691, âgée d'environ 15 ans, à Nicolas Favier, lui-même inhabituellement jeune puisqu'âgé de moins de vingt ans. C'était le cadet des fils survivants de Jacqueline Surget, native de Guillerval, et du laboureur Pierre Favier, originaire de Saint-Cyr-la-Rivière, aussi installé à Boissy. Les quatre parents de nos époux étaient donc nés dans quatre villages distincts du secteur. Cette ascendance complexe nous donne déjà une idée du brassage de population continu qui s'opère depuis toujours entre les villages circonvoisins d'Arrancourt. Le nouveau ménage, de très loin le plus jeune que nous ayons rencontré¹⁰, n'a d'enfant qu'au bout de trois ans et cinq mois. Quittant Boissy, les époux résident d'abord à Fontaine-la-Rivière au moins de 1694 à 1698, où leur naissent trois enfants, puis à Arrancourt au moins de 1700 à 1701, où en naît un quatrième, avant enfin de boucler la boucle et de s'en revenir à Boissy¹¹, où voit le jour leur cinquième et dernier enfant¹², en 1702 ou 1703.

Jeanne, veuve dès 1710 se remarie en 1713 à l'âge d'environ 37 ans avec Charles Duchesne, toujours à Boissy. Elle y décède en 1716 sans avoir eu de nouvel enfant, à l'âge de 40 ans. Son veuf se remarie dès l'année suivante à une veuve d'Audeville, aujourd'hui dans le Loiret. Quant aux cinq enfants de Jeanne Amiard, trois vivront moins de trois ans et demi, et les autres respectivement 59 et 80 ans, ce qui représente un taux de survie bien au-dessus de la moyenne pour l'époque.

2. Simone Aussenard (parfois au féminin *Auchenarde*, à une époque où les patronymes ne sont pas encore strictement invariables, ni leur orthographe rigoureusement fixée) était la fille de Simon Aussenard et de Jeanne Pachault. Née en 1668 à Abbéville-la-Rivière, elle s'y porte marraine dès l'âge de dix ans. Fin 1690 elle accouche à Arrancourt d'un enfant du manouvrier Charles Sabourin, âgé de 28 ans. Ce n'est qu'ensuite qu'elle se marie avec lui à Abbéville au début de 1691, à l'âge de 22 ans. Elle accouche une deuxième fois à Arrancourt en 1693, d'une fille qui l'entraîne avec elle dans la tombe, âgée de seulement 24 ans. Son veuf se remarie huit ans plus tard avec Louise Lavane, à Abbéville, où il demeure dès lors. Les deux seuls enfants de Simone ne vivent respectivement que 8 jours et 13 ans.

10 C'est ici que l'historien doit résister à la tentation romanesque et se cantonner aux faits.

11 Ce retour à Boissy est *peut-être* le fait de la mort de Charles Favier à Saint-Cyr le 13 mai 1702, qui faisait de son frère Nicolas l'aîné des survivants.

12 Il reste possible que le curé de Boissy, d'origine irlandaise et assez désinvolte en la matière au jugement de son successeur qui se plaint d'y avoir constaté un acte manquant, ait négligé de mentionner le baptême d'autres enfants morts en bas-âge, mais rien n'appuie spécialement cette conjecture, tandis que bien des circonstances peuvent expliquer une soudaine stérilité.

3. Marie-Jacqueline de Beaulaincourt était la fille de Gilles-François de Beaulaincourt, écuyer, seigneur d'Aubrechicourt et de Golnées, capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté catholique, c'est-à-dire du roi d'Espagne, et de son épouse Isabelle de Beumont, dite de Wargny, dame du Grand Tilleux, qui demeuraient à Maastricht, dans le temps où Louis XIV tentait d'étendre son royaume de ce côté-là. Née en 1674 à Bois-d'Haine en Wallonie, leur benjamine Marie-Jacqueline épouse en 1700, à Valenciennes, Guy de La Vigne, seigneur de Tourneville et du Jouanet.

Ce dernier, frère cadet de François de La Vigne, tenait son prénom de son parrain Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras de 1670 à 1724 et seigneur de Saint-Cyr-la-Rivière. Alors lieutenant au régiment du Régent, il venait d'hériter des titres et des biens de son frère aîné mort sans descendance survivante, qui laissait pour veuve Marie-Claude de Salnove (notre n° 34).



Fig. 7 : Armes des Beaulaincourt
(BnF ms. fr. 24048, p.16).

Le neuf de Janvier mil sept cent huit a été baptisée par moy prestre curé de cette paroisse sousigné Angélique fille de Guy de la Vigne seigneur de Tourneville et du port de Saint-Denis et de Dame Marie-Jacqueline de Beaulaincourt sa mère en légitime mariage le parrain a été Claude de Salnove seigneur de Tourneville et la marraine demoiselle Angélique de Vion curé de Vion Claude de Salnove

Fig. 8 : Acte de baptême du troisième enfant de Marie-Jacqueline de Beaulaincourt.

Le couple s'installe dans la demeure paternelle du Petit Jouanet. Marie-Jacqueline y accouche trois fois de 1703 à 1708, en commençant par des jumeaux. Mais elle meurt des suites de ses dernières couches à l'âge de 36 ans. Son mari la suit dans la tombe quatre ans plus tard, en décembre 1712.

Trois de leurs quatre enfants moururent jeunes, l'une à cinq jours et les deux autres à ce qu'il semble entre 1713 et 1719¹³. L'aînée seule survivante, Marie Claude de La Vigne de Tourneville, fut élevée à Jeumont (Nord) par son tuteur et oncle maternel Antoine de Mesplez, seigneur de Bellefonds, écuyer, capitaine d'une compagnie franche de dragons. Elle y reste au moins jusqu'en 1722, avant de réapparaître en 1725 à Arrancourt et Fontaine-la-Rivière, où elle se porte marraine, alors qualifiée « dame de Tourneville ». Elle sait signer comme en général les personnes de sa condition et comme probablement sa mère avant elle. Suivant la trace de deux de ses tantes maternelles qui s'étaient mésalliées à de riches laboureurs, elle épousera successivement, en 1729 puis 1743, deux roturiers dont elle aura au total cinq enfants, avant de mourir en 1782 à Étampes, paroisse Notre-Dame, âgée de 78 ans¹⁴.

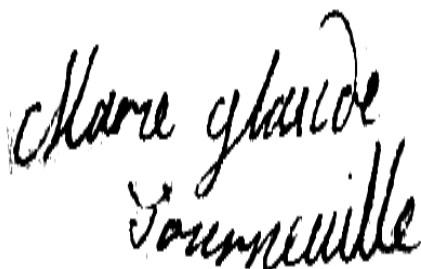


Fig. 9 : Signature de la fille aînée de Marie-Jacqueline de Beaulaincourt en 1722.

4. Françoise Bégault, née à Audeville dans les années 1660, était la fille du laboureur François Bégault mort au dit Audeville en 1675, et de Marie Delafoy qui mourra quant à elle en 1700 chez sa fille, à Arrancourt. Françoise est en effet mariée à Audeville, en janvier 1688, à Louis Dézerville, fils du laboureur arrancourtois Isaac Dézerville et de Louise Thévenot. À la vérité, les époux s'installent d'abord à Abbéville où leur naissent deux enfants en 1688 et 1689 dont le second ne vit que deux jours. De là, ils passent à Arrancourt où Louis achète des biens à son père en août 1690. Le registre paroissial l'y cite en 1696 comme laboureur et marguillier de la paroisse, puis précisément en 1700 comme fermier du Bois de Villiers. Il y naît cinq autres enfants de 1690 à 1698.

Françoise Bégault meurt à Arrancourt en 1700, sans doute des complications d'une nouvelle grossesse. Que deviennent alors ses six enfants survivants ? Peu après le décès de son mari au printemps 1709, un acte de partage nous apprend que deux seulement survivent alors¹⁵. Comme les décès des quatre autres ne sont pas enregistrés à Arrancourt, il faut supposer que Louis Dézerville, après la mort de sa femme, aura pris à bail une nouvelle ferme dans un village que nous

13 Le registre de Jeumont présente en effet une lacune de 1684 et 1719.

14 Roger Rodière et C. de La Charie, *Archives de la famille de Beaulaincourt. Tome 1er*, Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1911, pp. 280-281.

15 Communication de Denis Watel, qui nous dit avoir eu entre les mains dans les années 1980 cet acte notarial de partage qui n'avait pas encore été versé aux archives départementales.

n'avons pu identifier, où quatre de ces enfants sont morts entre 1700 et 1709. Une autre disparaît ensuite on ne sait où. Ainsi donc, des sept enfants de Françoise Bégaut, seule l'aînée parviendra à l'âge adulte, quoique pour peu de temps : mariée en 1711, elle décèdera dès 1719 âgée de trente ans seulement.

5. Marie Bréchemier (parfois au féminin *Berchemière*) était l'épouse du laboureur Michel Morize. Elle semble n'avoir séjourné avec lui que deux ou trois ans à Arrancourt, de 1694 à 1696, en provenance d'une bourgade non identifiée de la région. On sait seulement qu'ils étaient arrivés au village en compagnie d'au moins deux jeunes enfants nés dans leur résidence précédente. Mais comme ces enfants leur survivront, on peut s'intéresser à leurs destinées et à leur fortune ultérieure, qui nous éclairent *a posteriori* sur celles de leurs parents, sur lesquels nous sommes moins bien renseignés. Ce sont Louis, né vers 1685, qui mourra à Ablis en 1740, âgé d'environ 55 ans et « receveur de la terre et seigneurie de Dimancheville » ; et Simone, née avant 1690, qui se mariera dans la chapelle Saint-Caprais du Chesnay, paroisse de Saint-Martin d'Étampes, le 4 février 1710, avec Pierre Jubert, de Chalo-Saint-Mars, plus tard tenancier de la ferme de Fourchainville à Villeconin pour le compte de monsieur de Rotrou, et qualifié en 1722, *post mortem*, « receveur de Villeconin ».

Lors du séjour assez bref de son ménage à Arrancourt, Marie Bréchemier donne le jour à deux autres enfants, fin 1694 puis début 1696. Ce sont une fille qui ne vivra que deux mois, et un garçon, qui survivra lui aussi à sa mère puisque nous le retrouverons à Étampes en 1710, âgé de 14 ans et témoin du mariage de sa sœur, avant de perdre à nouveau sa trace

Marie Bréchemier meurt au plus tard en 1705, car Michel Morize réapparaît peu après remarié et installé à Saint-Martin d'Étampes, où lui naît un dernier enfant : « Le 6^e octobre 1706 a été baptisé Crapé [Caprais] fils de Michel Morise et de Marie Hautefeuille laboureur demeurant au Chenet [Chesnay] ses pere et mere de legitime mariage. » Cet enfant-là aussi connaîtra une belle destinée et ne mourra qu'en 1784 âgé de 78 ans, bourgeois d'Ablis et arpenteur juré en la maîtrise des eaux et forêts de la ville de Dourdan.

Quant au mari de la défunte Marie Bréchemier, il ne cessera pas là sa carrière itinérante, car on le trouve encore mentionné en 1732 comme laboureur à Itteville. Toutes ces circonstances et ces développements posthumes nous donnent une image indirecte mais assez précise de ce que furent la condition sociale et les conditions de vie de Marie Bréchemier sans cela fort obscures : c'était l'épouse d'un laboureur de la catégorie supérieure, où se recrutaient les fermiers des terres seigneuriales qu'on appelait receveurs et dont la carrière était marquée par une grande mobilité. Nous en trouverons d'autres exemples (n^{os} 9, 11, 14, 17, 32 et 37).

6. Gabrielle Butet, née à Pannecières en 1679, était la fille d'Anne Allain et de Michel Butet, laboureur d'abord à Pannecières, puis à Abbéville vers 1689 et enfin à Arrancourt en 1693, plus précisément au hameau de Champleurat, où il meurt en 1694. Gabrielle est dès lors placée sous la tutelle de son frère François, successeur de leur père comme fermier de Champleurat. En 1701, elle épouse à

l'âge de 22 ans Claude Soret, âgé quant à lui de 28 ans, né à Abbéville mais fils du laboureur arrancourtois François Soret et de sa défunte première épouse Toussainte Périer. Le jeune couple s'installe d'abord à Abbéville où lui naissent deux enfants, puis revient vers 1705 à Arrancourt où en naissent deux autres de 1709 à 1711, et enfin, après un intervalle de dix ans, un cinquième qui entraîne avec lui Gabrielle dans la tombe fin 1721, à l'âge de 42 ans.

Son mari lui survit huit ans. Trois de leurs cinq enfants meurent avant d'avoir deux ans, les autres vivent respectivement, l'un un nombre d'années inconnu mais supérieur à 26 ans, et l'autre près de 86 ans.

7. Marie Chaline était la fille de Claude Chaline, qui est signalé à Arrancourt comme laboureur dès 1666¹⁶, et comme marguillier en 1688. Il y marie sa fille, au début des années 1680, à un simple manouvrier de la paroisse, Paul Maraudon, dont le père était alors décédé et la mère remariée à un certain Jean Jouvelin.

Comme mère, Marie Chaline ne nous est connue que très imparfaitement : le registre paroissial d'Arrancourt ne s'ouvre que peu avant la naissance de son dernier enfant Paul II Maraudon en 1692. Nous ne connaissons que ceux de ses enfants alors survivants qui soient mentionnés par la suite du registre. Ce sont, dans l'ordre probable de naissance, Jeanne (née sans doute vers 1684, notre n° 29), Marie (vers 1687), François (vers 1689) et Claude, suivis comme on l'a dit du petit dernier Paul, né en 1692.

Dans l'intervalle nous voyons les deux époux participer en 1689 à la constitution d'une rente au bénéfice de Pierre Froucour, futur curé d'Arrancourt. Ils vendent par ailleurs l'un de leurs biens en février 1694, sans doute pressés par la nécessité lors de cette année difficile pour tout le monde, au châtelain du lieu, noble homme François de La Vigne, seigneur de Tourneville, l'époux de Marie-Claude de Salnove (n° 34).

La forte mortalité de cette même année emporte d'ailleurs Paul Maraudon le 20 juillet, à l'âge de seulement 40 ans, suivi de son fils Claude le 27 septembre. Marie Chaline se retrouve veuve en charge de quatre enfants, à ce qu'il semble, âgés respectivement et approximativement, de 10, 7, 5 et 2 ans.

Marie Chaline, son père et ses enfants, semblent bien après cela quitter le village où ils ne réapparaissent qu'en juillet 1706 à l'occasion du mariage de sa fille Jeanne (n° 29) avec un garçon meunier de Boissy-la-Rivière. Nous n'avons pu trouver ni où ni quand elle est morte, sinon que son autre fille Marie Maraudon meurt à Boissy-la-Rivière en juin 1710 âgée de 23 ans, et que son fils François se marie le 22 janvier 1715 à Ormoy-la-Rivière alors qu'elle est encore de ce monde¹⁷, alors âgée probablement d'environ 60 ans.

16 Acte passé le 7 avril 1666 devant M° Jean Tronsson notaire à Étampes (AD91 2E 66/77).

17 Relevé numérique exhaustif de l'état civil d'Ormoy (auj. disparu) aimablement communiqué par Patrick De Wever.

8. Marie Charbonneau, née à Arrancourt vers 1680, fille du manouvrier Paul Charbonneau et d'Étienne *alias* Étienne Lesage originaire d'Estouches, est mariée au début de 1702, alors orpheline de père et de mère, à Léonard Thomain, pauvre manouvrier natif de Boissy-la-Rivière et âgé d'environ 27 ans. C'était le fils de feu Jean Thomain et de Noëlle Chevallier, cette dernière enterrée à Arrancourt à la fin de la même année. Le couple reste à Arrancourt, où Marie meurt de ses secondes couches en mai 1707. Son veuf se remarie un mois et demi plus tard à Marie Foucher d'Abbeville (notre n° 20). Quant à leurs enfants, le cadet ne vivra que trois ans, tandis que l'aînée suivra les traces de sa mère, puisqu'elle mourra en 1730 de ses troisièmes couches, âgée de 28 ans seulement, et quant à elle tristement précédée dans la tombe par ses trois propres enfants alors que sa mère Marie Charbonneau n'avait pas connu, au moins, le malheur de survivre à ses enfants.

9. Jeanne Chedeville, née à Arrancourt vers 1671, était la fille du défunt laboureur Jean I Chedeville et de Marie Duboust, ainsi que la sœur de Jean II Chedeville, laboureur et plus tard même receveur d'Arrancourt. On la marie en 1694, à l'âge d'environ 22 ans, à Étienne Nivet, manouvrier natif de Boissy-la-Rivière. Il est alors veuf depuis deux mois seulement de Louise Colleau (notre n° 12) dont aucun enfant n'a survécu à sa mère. De 1695 à 1707, Jeanne accouche de son côté successivement de sept enfants dont quatre mourront avant elle, la première à 20 mois, la troisième à 10 ans, la sixième à 2 ans et le septième à 1 an. Des actes passés devant maître François Venard, notaire à Saclas, font foi de l'activité déployée par Étienne Nivet de 1694 à 1708¹⁸ pour nourrir sa nouvelle famille. Mais Jeanne Chedeville meurt à son tour le 2 juin 1709, peut-être par suite d'un incident de grossesse, à l'âge d'environ 38 ans. À la même date très exactement, malgré ses efforts, son mari, en charge de leurs trois enfants survivants, est mis au nombre des pauvres de la paroisse « auxquels la charité se doit faire », en application de l'édit du 19 avril de la même année. Il disparaît ensuite de la dite paroisse sans laisser de trace. La garde de son seul fils survivant revient à son oncle maternel, le laboureur Jean II Chedeville, chez qui cet enfant mourra avant d'avoir 19 ans. Il en va de même sans doute des deux filles dont l'une disparaît cependant on ne sait où. L'autre est la seule des sept enfants de Jeanne Chedeville et des neuf d'Étienne Nivet qui parviendra à l'âge adulte et perpétuera leur lignée¹⁹.

18 La pandémie de 2020 et le confinement qu'elle a entraîné nous ont malheureusement fermé les portes des Archives départementales de l'Essonne où nous aurions voulu consulter ceux-ci : contrat de mariage du 3 janvier 1694, vente de Nivet à plusieurs personnes du 18 février 1694, transaction avec Léonard Favier du 3 décembre 1698, bail des frères Drouain à Nivet du 17 juillet 1701, cession de bail de Nivet à Mathieu Pasquier du 27 décembre 1701, bail enfin de Jean Damien Duguet à Nivet du 12 août 1708.

19 Marguerite Nivet, âgée de 23 ans, se maria en 1720 à la chapelle du Chesnay à Étampes avec Nicolas Robillard, jardinier des religieuses de la Congrégation, veuf depuis 1717 d'une femme épousée dès 1703, et père de plusieurs enfants, auxquels elle en ajoutera dix de 1721 à 1737.

10. Madeleine Chedeville, née à Arrancourt vers 1686, était la fille du manouvrier François Chedeville et de Marie Hautefeuille. On la voit se porter marraine à Arrancourt à quatre reprises, de 1700 à 1712 c'est-à-dire de 14 à 26 ans. Elle est mariée à cette dernière date à Paul Rouault, qui n'était pas pour elle un inconnu. Son grand-père paternel Jean Chedeville, quelques années plus tôt, avait été marguillier de la paroisse en même temps que le père de son futur époux. Qualifié tantôt journalier, et tantôt manouvrier, il est plus âgé que Madeleine, et veuf depuis quatre mois de Geneviève Foucher (notre n° 19), qu'il avait épousée dix ans plus tôt, mais dont aucun des cinq enfants n'avait survécu.

Madeleine donnera elle aussi cinq enfants à son mari, de 1715 à 1730, à des intervalles curieusement beaucoup plus longs que la moyenne, quelle qu'en soit la raison, mais avec plus de bonheur. Car, de ces enfants-ci seuls les deux derniers mourront en bas-âge, respectivement à 3 ans et à 16 mois, tandis que les trois premiers arriveront tous à l'âge de se marier et feront souche. Elle est inhumée en août 1741 à l'âge de 55 ans en présence de deux de ses trois enfants survivants, ainsi que de son mari qui la suivra dans la tombe sept mois plus tard.

11. Catherine Chevallier était la fille de Jean Chevallier et de Marie Poulard, du village de Bouville, où elle naît en 1666, et où elle se marie en 1687, âgée de près de 22 ans, avec Jean Ruzé, d'Arrancourt. Ce dernier était veuf depuis puis peu d'Anne Sergent qu'il avait épousée quatre ans plus tôt à Monnerville, et qui venait très certainement de mourir en couches à Arrancourt. On est ici dans le haut du panier villageois, et le mariage a d'ailleurs lieu à Bouville « en la presence de messire Charles Jappin seigneur de Beaumont ». Les deux familles de laboureurs qui s'allient ainsi s'enorgueillissent d'exercer des offices qui les élèvent au-dessus de leurs pairs et les rapprochent en quelque manière de la caste seigneuriale²⁰. À sa mort survenue en février 1703 à l'âge de quatre-vingts ans, le père de Catherine n'est pas enterré comme le commun au cimetière mais dans l'église même de Bouville, et de même, quelques mois plus tard, sa mère Catherine Poulard âgée de soixante-neuf ans, en présence de son fils, frère aîné survivant de Catherine « messire Jacques Chevalier exempt de la marechaussée d'Estampes ».

Quant à Jean Ruzé, son mari, c'est le fils cadet du bailli de Monnerville et il est d'une famille à qui l'on donne du « messire », comme lors de son premier mariage avec Anne Sergent à Bouville en 1683 « *en presence de messire Jean Ruzé bailly de Monnerville son pere, messire Charles Ruzé son frere, Charles Rabordin receveur de Monnerville* ». Lorsque ce père sera enterré en 1688 à Monnerville, « *en son vivant bailly de ce lieu* », ce sera « *en presence de messires les baillis de Guillerval, de Chalou la Reine et d'Angerville, de Michel et Jean ses enfans et de plusieurs autres parents* ». Le titre reviendra à son fils aîné qui se portera parrain par exemple en 1691 du quatrième enfant de Catherine, « honorable homme Michel Ruzé baylly de Monnerville et Angerville ».

20 Voyez Marc Venard, « Une classe rurale puissante au XVII^e siècle : les laboureurs au Sud de Paris », *Annales* 10 (1955) 517-525.

Jean Ruzé lui-même s'est installé à Arrancourt avec sa première épouse Anne Sergent non seulement en tant que laboureur mais encore comme officier seigneurial. Le registre paroissial d'Arrancourt, qui ne commence qu'en 1690, lui donne du « messire » à deux reprises en 1691, particulièrement le 12 septembre où il se porte parrain des droits avec pour commère la dame du lieu, épouse de François de La Vigne sieur de Tourneville, « *Le parain a esté messire Jean Ruzé receveur du Bois de Villiers et la maraine a esté damoiselle Marie Catherine de Salnove* ». La même année il achète un bien à Étienne Petit veuve de Macé Jacob. Il semble perdre après cela le titre de receveur : à partir de 1692, nous ne le trouverons jamais qualifié autrement que « laboureur » dans tous les lieux où il séjournera, d'Arrancourt à Boutervilliers et de Boutervilliers à Orphin (actuel département des Yvelines), puis à Léthuin (actuel département d'Eure-et-Loir). Partout cependant il continuera clairement à faire partie de cette classe supérieure de la paysannerie où se recrutent les receveurs, et à laquelle appartiendront autant ses gendres que les parents de ses brus et de ses filleuls.

À Arrancourt, Catherine Chevallier accouche de sept enfants, de 1688 à 1695. Le couple émigre ensuite, vers 1696, à Boutervilliers, à l'est d'Étampes, où Catherine accouche encore quatre fois, de 1697 à 1702. La dernière fois, à près de 37 ans, ce sera d'un enfant mort le jour même, qu'on aura juste le temps d'ondoyer, pour le salut de son âme. Tous ces enfants recevront une bonne éducation et apprendront notamment à écrire, ce que ne savait pas faire leur mère qui ne signe aucun acte, tandis que ses trois filles survivantes savent toutes au moins signer.

De Boutervilliers, le couple émigre vers 1703 avec ses enfants à Orphin. C'est là que Catherine assistera en 1721 au mariage de sa fille aînée Anne Ruzé avec un laboureur de Sainville, qui s'installera avec lui à Oinville-sous-Auneau, puis de là à Wissous. Nouveau mariage en 1723, qui ressemble beaucoup à celui de Catherine Chavallier elle-même trente ans plus tôt, mais cette fois, « *entre Antoine Racine homme veuf d'Anne Tirouin decedée dans cette paroisse, receveur de la seigneurie de Cerqueuze, et Jeanne Perrine Ruzé fille de Jean Ruzé laboureur demeurant à Haute Maison hameau de cette paroisse* ».

Vers 1726 Catherine Chevallier et son époux, alors âgés respectivement et approximativement de 60 et 71 ans, et accompagnés de leur fille Geneviève restée célibataire, émigrent à nouveau, cette fois chez leur fils Pierre-Charles qui

Fig. 10 : Signature de la première épouse de Jean Ruzé en 1683.

Anne Ruzé

Jeanne-Perrine Ruzé

Geneviève Ruzé

Fig. 11 : Signatures des trois filles survivantes de Catherine Chevallier, de 1721 à 1723.

s'est fixé à Léthuin, village de la Beauce étampoise qui se trouve aujourd'hui en Eure-et-Loir. Catherine y meurt peu après vers 1727 âgée d'environ 61 ans²¹. Son mari ne la suivra dans la tombe que treize ans plus tard, âgé de 86 ans.

Si l'on s'intéresse à la durée de la vie des onze enfants de Catherine Chevallier, du moins pour les dix d'entre eux dont le destin nous est à peu près connu, on peut constater que sa valeur médiane approche des 23 ans. Pour autant aucun d'entre eux ne meurt à cet âge précis car cette valeur médiane est constituée par la moyenne de deux valeurs médianes très éloignées l'une de l'autre. Pour dire les choses plus simplement, une moitié de ses enfants vit plus de 44 ans, ce qui est exceptionnel pour l'époque et dénote clairement des conditions de vie privilégiées ; mais l'autre moitié n'atteint pas les 2 ans, ce qui nous rappelle que certaines causes de la mortalité infantile n'épargnent alors aucun milieu social.

12. Louise Colleau, alias Coliot, née à Saclas en 1664, était la fille de Pasquière Petit et de Marin Colleau, laboureur à Saclas. Sa mère étant morte en septembre 1675, son père se remarie en février 1677 à Françoise Grugeon, veuve d'un laboureur de Bierville, hameau de la paroisse de Boissy-la-Rivière, où il s'installe. C'est donc là qu'il marie sa fille Louise Colleau, vers 1689²², âgée d'environ 25 ans, à un manouvrier natif de cette même paroisse, Étienne Nivet.

Le nouveau ménage s'installe à Arrancourt. Françoise y accouche fin 1690 d'une fille qui mourra avant d'avoir trois ans, puis en 1693 d'un garçon qui ne vivra pas dix jours. Elle meurt enfin cinq mois plus tard, peu avant d'atteindre ses 29 ans, entraînée par la terrible mortalité de l'automne 1693 qui fauche un dixième du village. Son veuf se remarie deux mois plus tard à Jeanne Chedeville (notre n° 9).

13. Madeleine Danjouan, née à Pannecières en février 1690, était la fille de Bertranne Dif, originaire d'Abbéville, et d'Abel Danjouan. Ce dernier, mort à 40 ans au dit Pannecières, en février 1698, y est alors qualifié laboureur. Cependant, lors du mariage de sa fille, une quinzaine d'années plus tard, il n'est fait mention de lui que comme d'un simple manouvrier. Ce flottement nous autorise clairement à penser qu'il n'existait pas une grande différence de fortune ni de condition entre les laboureurs les plus pauvres et les manouvriers les plus aisés. Après la mort de son père, il est probable que Madeleine a été élevée entre le village d'origine de sa mère, à Abbéville, où nous voyons sa sœur Lubine se marier en février 1703, et celui de son père, Pannecières, où se marie une autre

21 Ceci se déduit des faits suivants : 1° Catherine est encore mentionnée à Orphin comme vivante le 26 janvier 1723, puis à Léthuin comme défunte le 23 janvier 1731 ; 2° sa mort n'est enregistrée nulle part, mais il faut noter qu'à Léthuin il nous manque les registres des années 1717 à 1727 ; 3° enfin sa fille Geneviève qui restera toute sa vie auprès de son père jusqu'en 1741, est signalée jusqu'en 1726 à Orphin où elle se porte marraine les 21 mars 1723 et 28 janvier 1726.

22 Le registre paroissial y passe brutalement de 1634 à 1691 de sorte que nous n'avons ni l'acte de naissance d'Étienne Nivet ni celui de son mariage. On peut supposer qu'il était né vers 1663.

de ses sœurs en janvier 1709, Anne. Quoi qu'il en soit nous la retrouvons à l'âge de 23 ans domiciliée à Bois-Herpin, lorsqu'elle épouse à Arrancourt, en février 1713, le meunier Paul Parain qui y était domicilié. Il tenait visiblement le moulin de la Planche, qui se dressait, il est vrai, dans le territoire de la paroisse d'Abbéville, mais sur la rivière d'Éclimont, qui en cet endroit la sépare de celle d'Arrancourt. D'origine inconnue²³, il était alors veuf d'une certaine Françoise Chartier.

Madeleine Danjouan donne successivement à son mari trois fils, de mars 1714 à janvier 1719. Cependant, à cette dernière date, on ne sait quel fléau fauche en l'espace de quelques jours l'intégralité de la nouvelle famille de Paul Parrain. L'aîné, âgé de quatre ans et dix mois, est inhumé le 17 janvier. Le petit dernier, né le 20, est fauché trois jours plus tard, en même temps que le cadet âgé d'un an et neuf mois, et leur mère elle-même succombe le 27. Cette soudaine hécatombe reste d'autant plus mystérieuse qu'elle ne touche personne d'autre dans la paroisse. Nous ne connaissons pas non plus le sort ultérieur de notre meunier, qui semble après cela quitter la région aussi obscurément qu'il y était arrivé.

14. Madeleine Devassy nous est connue seulement par cet acte dressé par Jean Gargan, curé d'Arrancourt : « *Le vingt et un janvier mil sept cens onze a esté baptisé par moy pretre curé d'Arrancour, dans l'église de la ditte paroisse, Margueritte Douera fille de Jean Douera et Magdailainne de Vassj [Devassy], tous deux mariés ensemble, manœvrier. Le parain a esté Paul Oruo [Rouault] et la marrainne Margueritte Desserville [Dézerville], lesquels declarerent ne sçavoir signer.* » Nous ne savons rien avec certitude de son origine²⁴, sinon qu'elle n'est pas du pays, et qu'elle y est arrivé après avoir épousé un Limousin qui travaille à cette date comme manouvrier à Arrancourt. Son mari est en effet membre d'une famille de maçons limousins dont nous rencontrerons deux autres membres à Arrancourt entre 1704 et 1714, notamment quand nous parlerons d'une autre de leurs épouses, Marie Rouston (notre n° 33), selon toute apparence belle-sœur de Madeleine.

Quoi qu'il en soit, Marguerite Devassy et son mari Jean Douéra, manouvrier, ont lié amitié avec un autre manouvrier du lieu, Paul Rouault, au point de lui demander d'être le parrain de leur fille. En revanche la marraine est Marguerite Dézerville, fille de leur employeur commun récemment décédé, le laboureur Louis Dézerville (v.1659-1709), fermier du Bois-de-Villiers. Nous savons en effet que Dézerville employait plusieurs Limousins, et notamment un berger à la sépulture duquel nous le voyons assister dès 7 mai 1700 : « *Leonard Paquo natif d'Embasa ou de Saint Sylvestre de Limoge, lequel est decedé au Bois de Villiers, paroisse du dit Arancour, estant berger chez le nommé Deserville* ». La présence des Douéra à Arrancourt, et plus précisément au Bois-de-Villiers est attestée depuis au moins le 8 septembre 1704, date d'un *marché* passé à Saclas devant

23 Nous n'avons pu accéder hélas en temps voulu au contrat de mariage passé le 7 février 1713 devant Venard notaire à Saclas.

24 Le patronyme Devassy peut être originellement aussi bien normand que champenois.

maître François Venard entre Guy de La Vigne, Claude Ronceret et autres d'une part, et un certain Léonard Douera d'autre part. Claude Ronceret est en effet à cette date receveur de la terre et seigneurie du Bois-de-Villiers.

Cependant il est clair que Madeleine Devassy a quitté Arrancourt avec toute sa belle-famille Douéra dès avant fin de 1716, vu qu'ils ne sont pas répertoriés avec les autres familles du lieu pour le calcul de l'assiette de la taille de 1717.

15. Françoise Dufour, née en 1669 à Roinvilliers, était la fille de Louise Blin, originaire du même village, et de Jean Dufour, laboureur natif de Rouvres-Saint-Jean mais installé à Ézerville-la-Venant, hameau de la susdite paroisse de Roinvilliers. C'est donc là qu'on la marie en juillet 1695, âgée de 26 ans, à un laboureur d'Arrancourt, François Butet. Ce dernier, alors âgé de 24 ans, était le fils d'Anne Allain, native de Fontenette dans la paroisse d'Abbéville, et de Michel Butet, originaire de Pannecières mais lui aussi installé au dit Abbéville. Le nouveau ménage s'installe à Arrancourt, où François sera fermier à Champleurat jusqu'à sa mort.

Françoise Dufour y accouche de cinq enfants de 1696 à 1707, c'est-à-dire de 27 à 38 ans. Mais son mari meurt dès 1711 âgé de 40 ans, et elle le suit dans la tombe dès l'année suivante à l'âge de 42 ans. De leurs cinq enfants, trois ne dépassent pas douze ans, et les deux autres, seuls à survivre à leur mère, vivront respectivement 58 et 65 ans.

16. Marie Dupont devait le jour à Charlotte Dupont et à son époux le laboureur Cantien aussi Dupont, tous deux de Saint-Cyr-la-Rivière, où elle naît elle-même au début de 1674. Après la mort de son père en 1701 elle paraît s'installer à Boissy-la-Rivière où elle se marie en 1709, à l'âge avancé de 36 ans, avec Jean Nivet, manouvrier d'Arrancourt de neuf ans plus jeune. Elle accouche quatre fois à Arrancourt, de 1711 à 1717, la dernière fois à l'âge de 44 ans, ce qui constitue la maternité la plus tardive que nous ayons rencontrée dans le cadre de cette étude. Le foyer de Jean Nivet et Marie Dupont jouit d'une toute relative aisance si l'on en croit l'assiette de la taille dressée fin 1716 à Arrancourt pour l'année fiscale 1717. Il y est taxé en effet à hauteur de 8 livres 10 sols, ce qui le place au 12^e rang des 24 feux fiscaux de la paroisse, et au 3^e rang des 10 manouvriers d'Arrancourt.

Le couple se retire ensuite à Fontaine-la-Rivière où Marie Dupont meurt en 1737 âgée d'environ 64 ans, suivie par son mari en 1742 âgé d'environ 60 ans. De leurs quatre enfants deux meurent avant d'avoir sept ans, les autres atteindront respectivement 83 et 41 ans.

17. Radegonde Firmain (parfois au féminin *Firmine*) naît à Arrancourt fin 1693 de l'union du laboureur François Firmain et de Marguerite Gilbert native d'Abbéville (notre n° 24), et c'est encore dans ce village qu'elle est mariée dès juin 1711, avant même d'avoir dix-huit ans, à un autre laboureur du lieu, Jean Chedeville troisième du nom, né aussi à Arrancourt en 1694. Ce dernier, qui avait perdu son père en 1705, puis en 1709 sa mère Catherine Rouault (n° 32), était le fils de Jean Chedeville deuxième du nom, en son vivant receveur de la terre et

seigneurie d'Arrancourt, ainsi que marguillier de la paroisse au moins en 1699. C'est dire que Jean III Chedeville tenait depuis toujours le haut du pavé villageois. De fait le registre paroissial le cite souvent dès son enfance soit comme parrain ou comme témoin. Il est également bien documenté dans le minutier de maître Venard, notaire à Saclas où nous le voyons par exemple en 1714 donner un bien à bail au manouvrier Jean Nivet, et recevoir lui-même à bail de Pierre Froucourt, curé, les dîmes de la paroisse. Fin 1716, l'assiette de la taille pour l'an 1717 le mentionne comme « laboureur d'une charrue » et le taxe à hauteur de 64 livres, ce qui le met au troisième rang des neuf laboureurs de la paroisse.

Radegonde lui donne sept enfants de 1714 à 1725, à commencer naturellement par un Jean quatrième du nom. Elle meurt ensuite, peut-être à l'occasion d'une nouvelle grossesse, en juin 1727, à l'âge de 33 ans. Son mari la suit dans la tombe neuf mois plus tard, également âgé de 33 ans, et qualifié, comme avant lui son père, « en son vivant recepveur de la terre et seigneurie d'Arancour. »

Six ans plus tard nous assistons à de tristes funérailles parmi leurs orphelins survivants réunis autour de l'aîné : « *Le quinsieme aoust mil sept cent trente quatre a esté inhumé dans le cimetiére de cette paroisse Michel fils de feu Jean Chedeville et de feu Radegonde Firmain âgé de douse ans six mois, Michel Chedeville, en presence de Jean Chedeville son frere, Genevieve et Jeanne Chedeville ses sœurs [respectivement âgés de 19, 18 et 14 ans] et de plusieurs autres, qui ont declarez ne sçavoir signer.* » Cette fratrie semble ensuite quitter Arrancourt définitivement. Des six enfants sur sept de Radegonde dont le sort est connu, trois meurent avant d'avoir treize ans. Les trois autres atteindront la trentaine, et même, au moins pour deux d'entre eux, la cinquantaine.

18. Jeanne Forien (parfois au féminin *Phorienne*) était la fille de Jeanne Collet, de la paroisse Saint-Gilles d'Étampes, et de Julien Forien, d'une famille d'Abbeville-la-Rivière, Abbeville où s'était installé leur ménage, et dont Jeanne fut le quatrième enfant né en 1684. Elle y est mariée en février 1711, âgée de 26 ans, à un manouvrier du lieu, Guillaume Joannet, natif de Saint-Cyr. C'est là encore qu'elle accouche de leur premier enfant, huit mois et vingt jours plus tard.

Les époux émigrent ensuite pour un temps à Arrancourt où leur naît un second enfant en 1714. Ils y sont encore fin 1716, date à laquelle l'assiette de la taille pour 1717 classe leur ménage parmi les deux plus pauvres des vingt-quatre feux d'Arrancourt : ils ne sont taxés que symboliquement, en simples « deniers ».

Ils s'en reviennent ensuite à Abbeville, où Jeanne meurt en 1717 ou bien en 1718, années qui font défaut dans le registre de cette paroisse. Elle meurt à l'âge de 33 ou 34 ans, sans doute des complications d'une troisième grossesse. Guillaume Joannet ne tarde pas à se remarier. Sa nouvelle épouse Marie Favier lui donne un premier enfant dès septembre 1719.

La fille aînée de Jeanne Forien paraît être morte à Abbeville comme elle en 1717 ou 1718, car son père redonnera ce prénom en 1721 à l'une de ses

nouvelles enfants. Le sort du cadet, et de l'éventuel benjamin, à ce jour inconnu, n'a sans doute pas été différent.

19. Geneviève Foucher (*alias* Fouché), était la fille d'Anne Duguet, originaire de Sermaises, et de Jean-François Foucher, laboureur d'Abbéville-la-Rivière, où elle était née en 1683. C'est cependant à Arrancourt qu'elle se marie à Paul Rouault en 1702, âgée seulement de 18 ans. C'est également un léger déclassement, car ce Paul Rouault, à la date de ce mariage, est qualifié seulement « journalier », et il restera qualifié simple « manouvrier » tout au long de son union avec Geneviève Foucher²⁵, bien qu'il ne soit pas tout à fait dépourvu de biens²⁶ et qu'il soit qualifié laboureur à son décès. Preuve qu'en matière de mariage rien n'était impossible entre les laboureurs les moins riches et les manouvriers les moins pauvres : ces classes sociales n'étaient pas absolument étanches. On constate d'ailleurs aussi dans le secteur des mariages entre des filles nobles de la famille de Sainxe avec de riches laboureurs du pays.

Il faut encore noter que Geneviève Foucher fait partie des très rares de nos villageoises qui savent signer, et qu'elle le fait de plus d'une manière assez fluide.

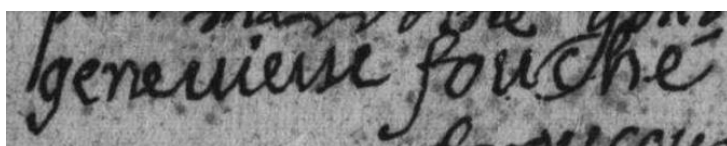


Fig. 12 : Signature de Geneviève Foucher en 1708.

Quoi qu'il en soit, installée avec son mari à Arrancourt, elle lui donne cinq enfants en neuf ans, de 1703 à 1711, avant de mourir en août 1712 âgée de seulement 28 ans.

25 Il est qualifié *manouvrier* au moins en 1703, 1713 et 1715 et ne passera qu'ensuite *laboureur*, titre qui lui est accordé au moins à son décès en 1741.

26 Nous le voyons avec sa femme procéder devant maître François Venard, notaire à Saclas, à une vente en faveur de Nicolas Laumonier le 2 novembre 1711, vente ratifiée le 22.

le vingt septième jour de septembre
 de l'année mil sept trois a été baptisé
 par moy prestre curé de cette paroisse
 sous signe Jean né d'Isid fils de
 Paul Ruault manouvrier de Genevieve
 Foucher sa femme. Son parrain a été
 Jean Chodaille fils de Jean Chodaille
 receveur d'Arrancourt, et de Catherine
 Ruault - et sa marraine Marie Louise
 femme de Jean Ruault qui ont
 déclaré ne sçavoir signer
 J. Chodaille
 curé

Fig.13 : Acte de baptême du fils aîné de Geneviève Foucher.

Mais, chose horrible à dire, aucun de ces cinq enfants n'atteint l'âge de sept ans. Aucun même ne lui survit, tous la précèdent dans la tombe. C'est d'ailleurs pourquoi, conformément à son contrat de mariage passé le 19 septembre 1702 devant maître François Venard, notaire à Saclas, et conformément surtout à la coutume ancestrale d'Étampes, ses quelques biens s'en retournent à ses ascendants. C'est ce que constate un *acte de transaction et cession de biens* passé devant le même notaire le 30 août 1712 entre Paul Rouault et son beau-père Jean Foucher. Voici l'article de la *Coutume d'Estampes* de 1556 qui consacre cet usage²⁷ : « Père et mère succèdent à leurs enfans nés en loyal mariage, s'ils vont de vie à trépas sans hoirs procréés de leurs corps, quant aux meubles, acquests et conquests immeubles seulement. »

Pour autant Paul Rouault, revenu à la case départ, sans désespérer, ne garde le deuil qu'un mois et quatre jours, avant de se remarier à Madeleine Chevallier (n° 10).

20. Marie Foucher (*alias* Fouché), née à Abbéville en 1675, était la fille de Jeanne Coliard d'Estouches, et de Jacques Foucher d'Orléans qui, après leur mariage, s'étaient installés à Fontenette, hameau de la paroisse d'Abbéville.

27 Nous suivons ici le texte de l'édition *cum commento* de Marc-Antoine Lamy, *Coutumes des bailliage et prévosté du duché d'Estampes*, Paris, Charpentier, 1720, p. 267 (article CXV).

Jacques Foucher y est signalé jusqu'à sa mort, survenue en 1689, comme jardinier mais aussi manouvrier et vigneron. Sa fille s'y marie assez tardivement en 1707, âgée déjà de 32 ans, à Léonard Thomain, d'Arrancourt, qui était veuf depuis quelques semaines de Marie Charbonneau (n° 8) et avait depuis deux enfants à charge : une fille de 3 ans et 5 mois, et un garçon de moins de 2 mois. Marie Foucher, tout en s'occupant des premiers enfants de son mari, accouche elle-même d'abord d'une fille en 1708. Mais les affaires ne vont pas fort. En juin 1709, sans doute en raison des conditions climatiques qui diminuent l'offre de travail faite aux manouvriers, le nouveau foyer de Léonard Thomain est mis en juin 1709 au nombre de ceux « auxquels la charité se doit faire », avec cette précision : « Liénard Thomain, sa femme et trois enfants, 3 places ».

Cependant la situation du ménage s'améliore ensuite sensiblement, car, fin 1716, le calcul de l'assiette de la taille pour 1717 envisage de le taxer à hauteur de 3 livres et 10 sols, ce qui le place en 16^e position parmi les 24 feux la paroisse, et au septième rang de ses dix manouvriers²⁸. Entretemps, Léonard a perdu deux enfants : la fille de Marie Foucher en 1710 et le fils de Marie Charbonneau en 1711, mais ces pertes compensées dès 1712 par la naissance de deux jumeaux, une fille et un garçon dont Marie Foucher accouche à l'âge de 37 ans.

Cette dernière disparaît ensuite d'Arrancourt, sans que son décès y soit enregistré²⁹. Comme le sort de sa fille jumelle est également inconnu, on est en droit de supposer que toutes deux auront péri entre 1717 et 1734 dans quelque village où le ménage aura séjourné pendant ce long intervalle, comme il arrivait souvent aux manouvriers du secteur en fonction des variations du marché du travail.

Quoi qu'il en soit, nous voyons son veuf de retour à Arrancourt le 18 octobre 1734 et s'y remarier en troisièmes noces, à l'âge d'environ 53 ans, avec une certaine Julienne Prieur âgée de 61 ans, dont c'était également la troisième union. Quant au seul fils survivant de Marie Foucher, il se mariera en 1735 et ne mourra qu'en 1765, âgé de 53 ans.

21. Louise Fournier, née vers 1664 de parents mal connus³⁰, était d'Arrancourt, où elle épouse en novembre 1690, à environ 26 ans, le manouvrier François Rouault, de la même paroisse (frère cadet de Catherine, notre n° 32).

Elle lui donne trois enfants de 1694 à 1699, dont seul le dernier meurt jeune, âgé de quatre mois et inhumé le 12 septembre 1699.

Comme Louise Fournier a encore du lait, elle prend en nourrice un enfant baptisé à Notre-Dame d'Étampes le 16 août précédent, qui meurt à son tour chez elle deux mois après son propre fils. Nous en citons ci-après l'acte de sépulture

28 En 1737, l'assiette de la taille pour 1738 le taxera à 19 sols, ce qui le placera au 19^e rang des 24 feux de la paroisse.

29 Ni même dans son village natal voisin, à moins qu'elle n'y ait été enterrée entre janvier 1716 et début juillet 1719, époque où le registre d'Abbéville fait défaut.

30 Sur l'acte de mariage déchiré manquent le quantième du mois, le prénom du père et le patronyme de la mère, et nous n'avons pu accéder à son contrat de mariage passé à Saclas le 13 novembre 1690.

signé du curé Pierre Bizet, car il s'agit d'un oncle jusqu'à présent non signalé du célèbre minéralogiste étampoï Jean-Étienne Guettard, lui-même petit-fils de François Descurain et de Marie Blotas.

« *Aujourd'huy 15 novembre 1699 a esté inhumé Denis fils François Descurin nourisson chez François Rouaut de cette paroisse et de Marie Blota. Le dit Descurin apoticaire à Estampes, et cette inhumation a esté faite au cymetere de cette paroisse par moy prebtre curé sousigné ès presences de Michel Scarin marguillier et du dit François Rouault et Françoise Parent envoyée par ses dits père et mere, lesquelles a dit ne sçavoir signer avec moy.* »

Louise Fournier ne sait évidemment ni lire ni écrire et pas même signer, à l'opposé de la mère de l'enfant qu'elle a pris en nourrice, qui était l'épouse d'un homme très instruit, animateur à Étampes d'une petite académie de province et auteur d'une Flore d'Étampes en latin qui sera plus tard traduite et éditée par son petit-fils Jean-Étienne Guettard.



Fig. 14 : Signature de la mère de l'enfant pris en nourrice par Louise Fournier.

Son mari mourant peu après, en avril 1700, Louise Fournier se retrouve veuve à l'âge de 36 ans et seule en charge de deux orphelins âgés respectivement de 6 et 3 ans. De fait, en juin 1709, elle est mise au nombre des pauvres de la paroisse « auxquels la charité se doit faire », en ces termes : « La veuve Rouault et un enfant : 1 place ». Ceci indique que son fils aîné, âgé de seulement quinze ans, a déjà quitté le foyer et travaille dans quelque exploitation de la région comme manouvrier.

De fait, lorsqu'il reviendra dans la paroisse en juillet 1718 pour s'y marier à l'âge de 23 ans à une fille du pays, en présence de sa mère depuis remariée, il sera qualifié comme suit : « *Anthoine Rouaud habitant de la paroisse de Valpetit diocese de Paris [c'est-à-dire de Vert-le-Petit], fils de feu François Rouaud en son vivant manouvrier et de Louise Fournier ses pere et mere habitante de cette paroisse.* » La première bru de Louise Fournier, Geneviève Poinclou, accouchera à Arrancourt de trois enfants, de 1719 à 1722, et Louise sera la marraine de l'aîné de ses petits-fils, Jean, qui malheureusement ne vivra que trois jours. En avril 1721 la cadette Geneviève ne vivra qu'un mois. Quant à la benjamine Marie-Louise, née en août 1722, elle perdra sa mère en août 1724. Antoine Rouault se remarie dès septembre, à nouveau en présence de sa mère et de son beau-père, avec Marie Desterne dont il aura quatre enfants. Sa mère Louise Fournier en verra l'aîné avant que de mourir. À nouveau veuf en 1732 son fils se mariera presque aussitôt une troisième fois à Arrancourt, mais ceci est une autre histoire.

Revenons au deuxième enfant survivant de Louise Fournier, sa fille Louise Rouault. Sa mère la marie en février 1719 à Pierre Firmain, plus âgé de deux ans et natif comme elle d'Arrancourt. C'est le fils d'un notable du village, le laboureur François Firmain, un temps marguillier de la paroisse, et de Marguerite Gilbert (notre n° 24). Louise Rouault aura cinq enfants de ce premier lit de 1719 à 1730, avant que de se remarier comme son frère une fois veuve, en

1732, à Jean Beaumont, dont elle aura quatre autres enfants. Sa mère Louise Fournier aura le temps de connaître les quatre premiers de ces neuf autres petits-enfants, et elle n'en verra mourir qu'un seul en bas-âge.

Entretemps, comme nous l'avons signalé, Louise Fournier, veuve depuis 1700, s'était elle-même remariée tardivement, vers 1717, à l'âge d'environ 53 ans, à un autre veuf, le manouvrier François Chedeville, dont la première épouse était morte à Arrancourt le 30 juillet 1716 en lui laissant une fille de son premier mari César Herbleau. Nous n'avons pu trouver le village où a eu lieu ce second mariage, et où réside Louise Fournier jusqu'au décès de son second époux : en tout cas leur ménage n'est pas enregistré à Arrancourt fin 1716 lorsqu'on y assied la taille pour l'année 1717.

Quoi qu'il en soit, Louise Fournier s'en revient alors à son village, où elle est à son tour inhumée le 11 décembre 1728, « *veuve en secondes nopces de François Chedeville, âgée de soixante quatre ans ou environs, en presence d'Antoine Rouhaut son fils, Pierre Firmain son gendre et de plusieurs autres qui ont déclarés ne sçavoir signer* ».

22. Marie Fournier, née en 1662, était la fille de Pâquière Favier, originaire de Saclas, et de Jean Fournier, tonnelier à Jubert, hameau de la paroisse de Saint-Cyr-la-Rivière. Son père, une fois veuf s'était remarié en 1682 à une certaine Marie Poreau, puis à nouveau, le 29 février 1688, avec Catherine Prunier. L'année suivante, le 15 février 1689, il marie sa fille Marie, âgée de 26 ans, à Jean Chaline, simple manouvrier d'Arrancourt, mais d'une famille qui y était honorablement connue, puisque son père Claude était alors laboureur et marguillier de la paroisse, comme nous l'avons mentionné au sujet de sa fille Marie Chaline (n° 7), désormais sa belle-sœur. Le nouveau ménage s'installe donc à Arrancourt et donne le jour à quatre enfants de 1690 à 1699, dont seul le deuxième meurt en bas-âge. Les époux Chaline ne sont pas tout à fait sans biens puisque nous les voyons procéder devant maître Venard, notaire à Saclas à une vente à Guillaume Fargis en 1689, et en 1693 à un échange en bonne et due forme avec noble homme François de La Vigne, écuyer, sieur de Tourneville et de Joannet, l'époux de Marie-Claude de Salnove (notre n° 34).

Jean Chaline semble aussi investi dans la vie de la paroisse que l'avait été son père vers 1688, car nous le voyons mentionné comme témoin de pratiquement toutes les sépultures qui se font au village de septembre 1699 à juin 1700. Il y est inhumé à son tour le 4 juillet suivant « *après avoir reçu les saints sacremens de notre sainte mere Eglise, et ce ès presences de Marie Fournier sa femme, François Soret, Louÿs Thevenot, Jean Chetville et sa femme [c'est-à-dire Catherine Rouault, n° 32] et plusieurs autres qui ont dit ne sçavoir signer à la réserve du dit Thevenot* ».

Marie Fournier, veuve à 37 ans, se retrouve alors seule en charge de trois orphelins âgés respectivement de 10, 4 et 1 ans. Elle jouit dès lors probablement de la protection de son beau-père Claude Chaline encore vivant en 1706, mais qui semble avoir quitté la paroisse. Après le terrible hiver de 1709 elle est mise le 2 juin au nombre des pauvres de la paroisse « *auquels la charité se doit faire* », dans les termes suivants : « *la veuve Chaligne et deux enfants : 3*

places ». Ceci indique que sa fille aînée Geneviève, qui ne se mariera pas, est alors âgée de 19 ans et doit être placée quelque part comme servante. Ceux qui restent avec leur mère sont Jean et Françoise, âgés respectivement de 13 et 10 ans.

La famille disparaît ensuite un temps du village, où elle n'est pas enregistrée en 1716. Marie Fournier s'éteint on ne sait où à une date indéterminée antérieure au 1^{er} juin 1721. À cette date sa fille cadette Françoise se marie à Intville-la-Guétard avec un berger de Thignonville, où elle mourra à 41 ans mère de sept enfants dont au moins cinq morts en bas-âge. L'aînée Geneviève meurt célibataire à l'âge de 32 ans, en février 1722, chez son frère Jean de retour à Arrancourt. Quant à ce dernier, il ne mourra qu'en 1775 à l'âge vénérable de 79 ans, manouvrier et père de huit enfants.

23. Geneviève Gilbert, fille de Denise Legros et de feu Jean Gilbert, née à Abbéville en décembre 1670, y est mariée en juillet 1694, âgée de 23 ans, à Jean Poinclou, de la paroisse de Rouvres-Saint-Jean. C'était le fils d'Hélène Texier, de Bois-Herpin, et de Pierre Poinclou également laboureur à Rouvres en son temps mais qui à cette date, semble-t-il, s'était retiré à Essonnes avec son épouse. En septembre de la même année, Jean Poinclou et son beau-frère André Gilbert se partagent devant M^e François Venard, notaire à Saclas, les biens de sa belle-mère Denise Legros. Le premier enfant de Geneviève Gilbert naît à Abbéville en mars 1696. Le ménage émigre ensuite à ce qu'il semble pour quelques années à Rouvres-Saint-Jean³¹, où il perd cette fille aînée. Il y naît cependant au moins une autre fille vers 1697, avec laquelle le couple arrive et s'installe définitivement à Arrancourt au début de 1701. Là, Geneviève Gilbert donnera le jour à six nouveaux enfants d'avril 1701 à février 1713.

Si Jean Poinclou s'installe à Arrancourt, c'est parce qu'il y a pris une terre à bail d'Étienne Marchaudon le 23 janvier, devant le même notaire de Saclas, François Venard. Il en prend une autre à bail des marguilliers de la paroisse le 28 août 1717. Le 2 juin 1709, en exécution de l'édit du 19 avril en faveur de la subsistance des pauvres, il fait partie des quatre laboureurs aisés d'Arrancourt qui sont taxés à hauteur de 10 sols, soit une demi-livre, ce qui n'est pas négligeable. Notons toutefois que son propriétaire bailleur non résident, Étienne Marchaudon, est alors taxé quatre fois plus, ce qui fait voir que les plus fortunés des laboureurs d'Arrancourt ne roulaient pas sur l'or. Nous le voyons encore prendre un bien à bail de Nicolas Laumonier le 8 décembre 1712. Néanmoins, sa situation de fortune semble plutôt se dégrader sensiblement, car, fin 1716, l'assiette de la taille pour l'année 1717 l'enregistre seulement comme « laboureur d'un quart de charrue », et, simultanément, comme le moins aisé des neuf laboureurs du village puisqu'il n'est taxé que de 19 livres et dix sols. À titre de comparaison, les huit autres laboureurs sont taxés de 175 à 23 livres, et les dix manouvriers 12 à 1 livres.

Cette médiocrité dorée explique sans doute en grande partie le bon taux de survie des enfants de Geneviève Gilbert. Un autre facteur semble avoir joué pour

31 Les registres de ce village ne commencent qu'en 1749.

éviter à ses enfants les périls de la petite enfance, c'est qu'elle ne semble pas avoir eu de mal à les allaiter. On voit en effet qu'au moins en 1702 elle servait de nourrice à un petit Parisien que son mari fait inhumer le 6 juin : « Catherine fille de Leonard Bessiere et de Catherine Filiau de Paris, laquelle estant baptisée est decedée en la maison de Jean Poinclou son père norricier natif d'Arancourt, y demeurant, qui a signé avec moy prebtre curé d'Arancourt. »

Quoi qu'il en soit, lorsque Geneviève Gilbert meurt à l'âge de 53 ans passés, elle laisse au moins six enfants survivants sur huit et peut-être sept³², ce qui est exceptionnel. Cinq assistent à son enterrement : Geneviève, Jean, Étienne, Pierre et Françoise, respectivement âgés de 23, 21, 20 et 16, en l'absence de Jeanne, 17 ans³³, et du petit dernier Nicolas, 11 ans. Seule Geneviève mourra peu après. Son mari la suit dans la tombe six ans plus tard, âgé de 64 ans.

24. Marguerite Gilbert, fille de laboureur, était née en mai 1656 à Abbéville-la-Rivière, où elle est mariée à 22 ans passés à un autre laboureur du lieu : « *Le vingt sixiesme de juillet 1678 ont esté mariés en face de notre mere sainte Eglise avec toutes les ceremonies ordinaires Saturnin Filliau fils de feu Sebastien Filliau et de Claudine Boret et Marguerite Gilbert fille de feu Pierre Gilbert et de Gennevieve Pinot.* » De cette première union naissent cinq enfants de 1679 à 1686, dont aucun ne survivra à sa mère³⁴. Alors en effet qu'un seul des enfants de Marguerite était jusque-là mort en bas-âge, un mauvais sort s'abat sur sa famille en mars 1687. Elle perd son fils Louis le 7, sa fille Marguerite le 13 et pour finir son mari le 27 : « *Le dimanche de Pacques de l'année 1687 a esté inhumé Saturnin Filio en presence de toute la paroisse d'Abbeville par nous P. Gruel.* ».

Marguerite Gilbert se retrouve veuve à l'âge de 30 ans, en charge de deux enfants, Jean et Saturnin âgés respectivement de 8 ans et 11 mois. Elle se remarie treize mois plus tard, en avril 1688, à un laboureur d'Arrancourt de son âge et natif d'Ormoy-la-Rivière, François Firmain. Le mauvais sort y poursuit les enfants de son premier lit puisque le petit Saturnin y mourra avant d'avoir trois ans, et Jean, l'aîné et seul survivant, avant même d'être marié, à l'âge de 22 ans.

François Firmain, né vers 1669, actif comme laboureur dès avant 1688³⁵, est une personnalité à Arrancourt où on le voit cité quatre fois comme témoin et deux fois comme parrain. Il est aussi mentionné comme marguillier de la paroisse au moins en 1702 et en 1709. À cette dernière date, où règne la famine, il fait partie des quatre laboureurs de la paroisse qui sont taxés à hauteur de 10 sols en faveur des ménages les plus misérables du lieu. Fin 1716, l'assiette de la taille pour l'année 1717 le qualifie « laboureur d'un quart de charrue » et le taxe

32 Le sort de Jeanne est inconnu : elle avait 17 ans si elle survivait alors.

33 Si elle vit encore : son sort est inconnu, mais son décès n'est pas enregistré à Arrancourt.

34 Jean Filiot meurt à 22 ans, Louis à 6 ans, Antoine à 2 mois, Marguerite à 3 ans et Saturnin à 2 ans.

35 Le 7 juin 1688 nous le voyons prendre un bien à bail des marguilliers de la paroisse d'Abbéville devant M^e François Venard notaire à Saclas (AD91 2E 69/502).

à hauteur de 25 livres et 5 sols, ce qui le place au sixième rang de fortune des neuf laboureurs et des 24 ménages de la paroisse.

De 1690 à 1698, Marguerite Gilbert accouche de six nouveaux enfants, de 34 à 41 ans, avec une étonnante vitalité, puisque le rythme de ces naissances, au lieu de se ralentir, s'accélère. Ses cinq premiers enfants étaient nés en moyenne à 1 an et 9 mois d'intervalle, intervalle moyen qui passe à 1 an 5 mois pour les six derniers. C'est également avec plus de bonheur que précédemment, car elle n'en voit mourir que la moitié, aux âges respectifs de 8 mois, 13 ans et 2 mois.

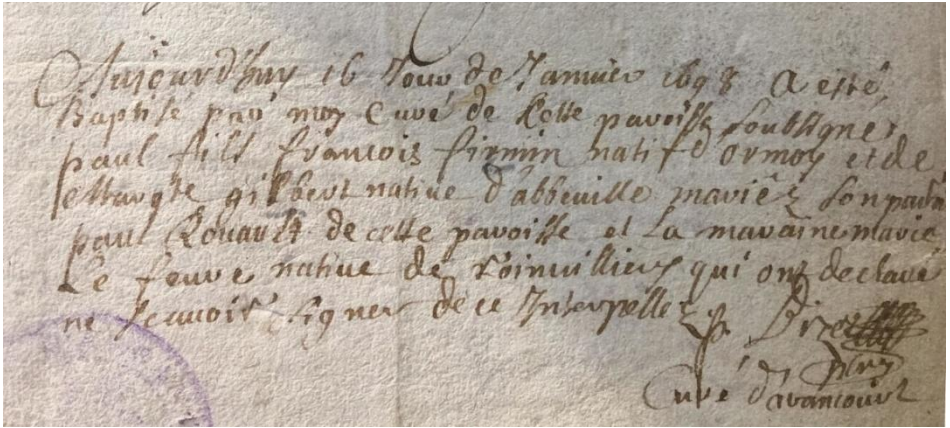


Fig. 15 : Acte de baptême du onzième et dernier enfant de Marguerite Gilbert.

Les trois autres lui survivront mais elle n'assistera pas à leurs mariages, car elle meurt en février 1709 à l'âge de 52 ans. Elle laisse à son mari Radegonde, Pierre et Paul âgés respectivement de 15, 13 et 11 ans. C'est pourquoi sans doute François Firmain se remarie dès l'année suivante à Marie Lefebvre (notre n° 27), qui prendra soin de ces enfants. Tous feront souche, bien que morts assez jeunes, aux âges respectifs de 33, 36 et 28 ans.

25. Marie Guillaume, née vers 1672, était la fille de Pierre Guillaume et de Madeleine Guinet. Elle était servante à Fontaine-la-Rivière lorsqu'elle y épousa le manouvrier Guy Damiot en juin 1701, tous deux étant âgés d'une trentaine d'années. Son mari, né en janvier 1671 à Saint-Cyr-la-Rivière, était le fils de Simone Sadou, de Saint-Cyr, et du vigneron Alexandre Damiot, couple alors installé à Saclas après avoir séjourné quelques années à Arrancourt. Le nouveau ménage s'installe d'abord à Saint-Cyr-la-Rivière, où Marie Guillaume accouche de trois enfants de 1702 à 1705, dont l'aîné reçoit naturellement le prénom de son père, et la cadette, qui meurt en bas-âge, celui de sa mère ; la benjamine s'appelle Anne. Le couple passe ensuite à Arrancourt, où Marie, à l'âge d'environ 37 ans, donne le jour en avril 1709 à son quatrième et dernier enfant qui s'appelle Alexandre comme son parrain et grand-père paternel.

À cette date, par suite du grand hiver de 1709, le ménage tombe dans une grande pauvreté, au point d'être compté parmi ceux « auxquels la charité se doit faire ». Il est ainsi enregistré : « Guy Damiot, sa femme et trois enfants :

3 places ». Pour comble de misère Marie Guillaume, avec trois enfants à charge, perd son premier époux sans doute en 1716³⁶. À la fin de cette même année, l'assiette de la taille pour l'année 1717 place « La veuve Guy Dameau » au tout dernier rang des vingt-quatre ménages de la paroisse, parmi ceux dont la taxation ne se compte qu'en « deniers », ce qui signifie qu'elle n'est que symbolique.

Elle se remarie à Saint-Cyr le 31 mai 1717, âgée d'environ 45 ans, à un vigneron du lieu de 49 ans, Jean Bordier. Ses trois enfants survivants ont alors respectivement 14, 12 et 8 ans. Son deuxième époux est veuf depuis 13 mois de Catherine Joannet qui lui avait donné cinq enfants dont trois filles survivaient alors, Catherine (déjà mariée depuis quelques mois), Jeanne³⁷ et Marie³⁸, âgées respectivement de 22, 20 et 10 ans. Des six enfants de cette famille recomposée un seul ne parviendra pas à l'âge adulte, le petit Alexandre Damiot. Tous les autres se marieront et feront souche.

Redevenue veuve fin décembre 1726 à l'âge d'environ 58 ans, Marie Guillaume s'installe avec ses deux enfants survivants dans la paroisse de Cerny. Sa vieillesse y sera mêlée de joie et de deuils. Elle assiste d'abord au mariage de sa fille Anne Damiot à Lardy le 23 novembre 1728 avec un vigneron du lieu, Pierre Petit. Il s'ensuivra neuf baptêmes successifs, hélas suivis de huit décès en bas-âge, et seul le petit dernier survivra à sa grand-mère.

Autre joie, moins mélangée : le mariage à Auvers-Saint-Georges de son fils aîné Guy Damiot, charron à Orgemont dans la paroisse de Cerny, le 27 septembre 1732, avec Geneviève Ravet, fille du jardinier et concierge du château de Gillevoisin. Marie Guillaume, jadis à la tête du ménage le plus pauvre d'Arrancourt, se retrouve, comme premier témoin de son fils, aux côtés de celui de la mariée, qui est le seigneur de Gillevoisin en personne, Jean Louis de Fourcy, avocat au Parlement, gentilhomme de la grande fauconnerie de France. De ce fils aîné, Marie Guillaume verra naître cinq des neuf enfants, à Orgemont, dont trois lui survivront. C'est cependant chez sa fille qu'elle finit ses jours, à Lardy, où elle est inhumée le 4 avril 1747, âgée d'environ 75 ans, « en présence de Guy Damiot son fils, charron à Orgemont, de Pierre Petit son gendre ». Elle laisse derrière elle deux enfants mariés d'âge mûr et quatre petits-enfants survivants sur quatorze, sans compter ceux qui restent à naître.

26. Anne Huteau (parfois au féminin *Utelle*) était la fille du fermier de l'Hôpital Saint-Blaise à Abbéville la-Rivière, Lancelot Huteau. Son père, d'abord laboureur à Blandy, s'était installé à Abbéville vers 1665, où, devenu veuf, avec quatre enfants à charge, il s'était remarié à Marie Gilbert qui lui donna trois enfants supplémentaires dont Anne fut la première-née, en 1670. C'est là aussi qu'elle fut donnée en mariage en 1695, âgée de 24 ans, à Jacques Limet, fils de Pierre et de Françoise Nivet, natif de Pannecières et de deux ans plus âgé. Le couple s'installe d'abord à Arrancourt où lui naissent trois premiers

36 Nous n'avons pas trouvé son acte de sépulture. Sans doute est-il mort à Abbéville où le registre présente une lacune de 1716 à 1718.

37 Baptisées à Saint-Cyr les 13 novembre 1694 et 22 mars 1697.

38 Inhumée à Arrancourt le 28 avril 1767 âgée d'environ 60 ans et donc née vers 1707 (lacune du registre).

enfants de 1696 à 1699, dont le second seul meurt en bas-âge. De là Jacques Limet ramène sa famille à son village natal de Pannecières où il est dès lors qualifié laboureur, et où Anne Huteau lui donne six nouveaux enfants de 1703 à 1712, dont pour finir des jumelles. Par une heureuse fortune, trois seulement de leurs neuf enfants meurent avant d'avoir sept ans. Les six autres arrivent à l'âge adulte et se marient.

Jacques Limet meurt à Pannecières en 1735 âgé de 67 ans, et Anne Huteau en 1743 âgée de 73 ans, après avoir marié six de ses enfants et vu naître de nombreux petits-enfants.

27. Marie Lefèvre constitue un cas-limite du présent répertoire, vu que le nombre de ses propres enfants est égal à zéro, soit qu'elle ait été stérile, ou bien que son premier mari le soit devenu, ou par toute autre circonstance que nous ne connaissons jamais. La maternité cependant ne se résume pas à un phénomène physiologique, et il est avéré que cette mère-ci a élevé comme si c'étaient les siens les enfants survivants de ses trois maris successifs. Née vers 1665 à Roinvilliers, c'est là qu'elle épouse en janvier 1687, à l'âge d'environ 21 ans, le laboureur arrancourtois Jean Rouault. Le contrat de mariage est passé devant M^e Pierre Robert notaire à La Forêt Sainte-Croix.

Son mari, de neuf ans plus âgé qu'elle, est veuf depuis peu de Gabrielle Charbonneau, qui lui a laissé plusieurs orphelins, au moins trois si l'on s'en tient à ceux que nous font connaître ultérieurement les registres, sans qu'on sache leur ordre de naissance : Jean, Marie et Paul. Les deux premiers périssent sept ans plus tard pendant la terrible mortalité de 1694, à Abbéville où séjournait alors apparemment le ménage, respectivement les 28 février et 4 mars. Paul en revanche survit et se marie à Arrancourt le 19 février 1702 avec Geneviève Foucher (notre n^o 19), « *et ce ès présences des dits Jean Rouaut [et] Marie Lefevre sa femme en secondes nopces* ». Il n'est pas insignifiant que, lors du baptême de son fils aîné l'année suivante, Paul choisisse pour « sa marreine Marie Lefevre femme de Jean Ruault », sa belle-mère.

Son mari tient son rang de laboureur. Nous le voyons en mai 1696 acheter un bien à François Rouault et en prendre un autre à bail de messire Guy de La Vigne en mars 1699, mais aussi mettre ses compétences au service de la paroisse. En 1689 et 1690, comme marguillier, de concert avec Jean Chedeville, il ne passe pas moins de quatre actes devant M^e Venard, notaire à Saclas. Il est par ailleurs assez souvent mentionné comme témoin. Son épouse de son côté se porte marraine de deux enfants d'autres laboureurs d'Arrancourt en 1698, Jean Bertrand et François Firmain, ce qui ne sera pas sans lui poser problème quelques années plus tard.

Lorsqu'en octobre 1709, à l'âge de 44 ans, Marie Lefèvre perd son premier mari, elle est aussitôt demandée en mariage par François Firmain, lui-même veuf depuis le 23 février de Geneviève Gilbert (notre n^o 23). Nous avons vu que la défunte lui a laissé de quatre à cinq enfants survivants âgés de 11 à 23 ans. Cette union, bien nécessaire à notre laboureur pour tenir son ménage, lui est théoriquement interdite par le droit canon, aux yeux duquel il ne peut épouser sa commère, c'est-à-dire celle qui s'est portée marraine onze ans plus tôt de l'un de

ses fils. Selon l'usage cependant, on passe outre, et, moyennant la redevance coutumière à l'archidiocèse de Sens, le mariage est célébré dès le 5 mai suivant 1710, « *veu la dispense de monseigneur l'archeveque pour l'empchement qu'il y avoit au dit mariage, signée par mondit seigneur l'archeveque et par messire Arriette son secretaire* ».

Marie Lefèvre conserve ainsi son rang et renforce même ses liens dans la microsociété arrancourtoise. C'est ainsi que l'année suivante son nouvel époux marie sa fille Radegonde, en présence de Guy de La Vigne écuyer et seigneur de Tourneville, à Jean III Chedeville, fils de feu Jean II Chedeville en son vivant laboureur et receveur d'Arrancourt, avec lequel déjà, en septembre 1703, Marie Lefèvre avait porté sur les fonts baptismaux l'un de ses petits-fils, oncle du présent marié. Lorsque d'ailleurs François Firmain marie son fils Paul à la fille d'un tailleur d'habits de Sermaises, en février 1724, on voit à la fête plus de laboureurs (Jean Chedeville, André Gilbert et Jean Poinclou), que de manouvriers (Paul Rouault et François Chedeville)³⁹.

Cependant Marie Lefèvre se trouve à nouveau veuve en septembre de la même année 1724. Elle se marie en troisièmes noces, moins d'un an plus tard et pourtant déjà âgée de 60 ans, à Pierre Cochery, laboureur à Saclas, encore un veuf, dont la plus jeune fille à cette date n'a encore que onze ans. C'est chez lui que meurt en 1728, à l'âge de 63 ans, Marie Lefèvre, dont presque toute la vie se sera passée, depuis ses 21 ans, à tenir le ménage et à élever les enfants de trois autres femmes décédées prématurément.

28. Marie Lenoir (parfois au féminin *Lanoire*), fille de Clémence Colleau et de Michel Lenoir, naît à Autruy-sur-Juine en mars 1658 et y épouse dès l'âge de 17 ans, en janvier 1676, un berger deux fois plus âgé qu'elle, Jean Mineau, orphelin comme elle de père et de mère. Un acte passé à Méréville en 1679 le qualifie « Jean Mineau serviteur berger demeurant au logis au lieu de Boissy le Girard paroisse d'Autruy »⁴⁰. Le registre paroissial d'Autruy pareillement le dit en 1681 « valet berger demeurant à Prennelle Cour paroisse d'Autruy », et en 1685 « manouvrier à Prenelcour paroisse d'Autruy ».

Cette première union de Marie Lenoir, interrompue par la mort de son époux en 1688, ne produit curieusement que deux enfants en plus de 12 ans, qui plus est à de longs intervalles, de sorte que Marie Lenoir, une fois veuve, ne se trouve en charge que de deux garçons âgés respectivement de 6 et 2 ans, Damien et Michel. Elle s'installe alors à Pannecières, où sept ans plus tard, en mars 1696, elle est demandée en mariage par un Arrancourtois d'une cinquantaine d'années, Pierre Meunier, lui-même veuf depuis près de deux ans de Gabrielle Périer (au féminin, *Périère*). De cette seconde union naît le troisième fils de Marie Lenoir, Pierre II Meunier, dont elle accouche à Arrancourt en mars 1697 à l'âge de 38 ans.

On connaît mal les enfants du premier lit de Pierre Meunier dont Marie Lenoir devient alors la marâtre, vu que, comme on l'a souvent rappelé, le

39 Tous témoins du côté du marié, venus à Sermaises (AD45 567 O-Suppl GG/5).

40 AD91 2E 34/826 (Archives notariales de M^e François Hordesseaux).

premier registre conservé d'Arrancourt ne commence qu'en 1690. Marie Meunier (notre n° 30) y fait exception, comme nous allons bientôt le voir (n° 30). Née en 1672 et mariée dès l'âge de 20 ans, elle était déjà enceinte de son deuxième enfant lorsque son père se remarie à Marie Lenoir le 5 mars 1696. Elle était donc beaucoup plus proche par l'âge de sa belle-mère que de son beau-frère, étant plus jeune que l'une de 14 ans seulement, et plus âgé que l'autre de 24 ans.

Pierre Meunier meurt et est inhumé à Arrancourt le 23 mars 1699. On perd ensuite la trace de Marie Lenoir, veuve pour la deuxième fois à l'âge de 41 ans passés, et le sort de ses trois enfants nous est encore à cette heure totalement inconnu.

29. Jeanne Maraudon (parfois au féminin *Maraudone*) était la fille de Marie Chaline (n° 7) et du manouvrier Paul Maraudon. Née vers 1684 à Arrancourt, où on la voit marraine dès l'âge de 9 ans, elle s'y marie à l'âge d'environ 22 ans à un garçon meunier de Boissy-la-Rivière, Nicolas Guillaume, le 28 novembre 1706. Il faut dire que l'affaire presse quelque peu, parce que la mariée est déjà enceinte de cinq mois, ce qui n'est guère courant dans le petit monde arrancourtois, ni sans doute à Boissy. Son mari est le fils d'une certaine Marie Lépécouché et d'un manouvrier, Charles Guillaume, tous deux décédés. Nous n'en savons pas davantage. De cette union naissent trois filles⁴¹ : l'une née à Arrancourt en 1706, et la deuxième à Boissy en 1711, comme aussi la dernière en septembre 1713, quant à elle posthume.

Leur père en effet meurt dès le mois de février de cette même année 1713.

On perd après cela, pour un temps, la trace de sa veuve et de ses enfants, dont la benjamine posthume, Marie-Jeanne, paraît être morte en bas-âge. On ne les retrouve qu'en 1737 dans la paroisse Saint-Basile d'Étampes,



Fig. 16 : Signature de Jeanne Maraudon en 1739.

où vit avec ses filles Jeanne Maraudon, qui ne s'est pas remariée et où elles exercent le métier de couturière. On remarque à cette occasion que Jeanne Maraudon fait partie du club très fermé des villageoises qui savent signer, mais qu'elle n'a pas transmis ce savoir à ses filles.

Jeanne et Marguerite Guillaume s'y marient respectivement les 29 janvier 1737 et 7 septembre 1739. La première épouse Étienne Germont, fils d'un laboureur de Lalande au diocèse de Chartres installé comme cordonnier à Étampes ; et la seconde Nicolas Pilon, fils d'un laboureur de La Hérelle au diocèse de Beauvais installé comme jardinier aussi à Étampes, paroisse Saint-Pierre.

41 On ne peut exclure que Jeanne Maraudon ait accouché d'un enfant supplémentaire en 1707, année qui manque dans le registre de Boissy : mais il serait alors très probablement mort la même année.

30. Marie Meunier, fille de Gabrielle Périer et de Pierre Meunier, était née en 1672 à Arrancourt bien avant le moment où commence le plus ancien registre conservé de cette paroisse, à savoir en janvier 1690. Nous ne connaîtrions donc pas la date de sa naissance, si elle n'avait été marquée par un incident pittoresque relaté par le curé de la paroisse voisine d'Abbeville dans son propre registre. En l'absence de son collègue d'Arrancourt, il a été contraint par les circonstances, et contre l'usage, de baptiser cette enfant dans sa propre église, de quoi il se justifie par le récit suivant. « *Le vendredi huictiesme jour de juillet 1672, Pierre Munier, demeurant en la paroisse d'Harancourt, est venu nous prier au pbrestere [presbytère] d'Abbeville, en presence d'Estienne Citron, d'aller à Arrancourt baptiser une fille que Dieu lui avoit donnée. Mais, Paul Charbonneau, marquillier de la dicte paroisse, nous ayant dict qu'il ne sçavoit ni pouvoit trouver où estoit la clef des fons, Adrienne Le Clerc femme de Ciret Perier a apporté cet enfant en nostre paroisse d'Abbeville, où nous l'avons baptisée.* »

Cette même enfant de Gabrielle Périer paraît être la seule qui ait survécu à sa mère, morte le 22 mai 1694 à l'âge d'environ 50 ans. Elle avait été mariée à Arrancourt par ses parents en novembre 1692, dès l'âge de 20 ans, à un certain Jean Bertrand dont à cette heure nous ignorons tout et à qui elle donne à notre connaissance au moins trois enfants, de 1694 à 1698.

Le couple vit d'abord à Abbeville où leur aînée Jeanne naît en 1694. De là il passe à Arrancourt où Jean voit le jour en 1696 (peu avant que n'y meure Jeanne), puis François en 1698. Entretemps Marie Meunier voit son père se remarier à Marie Lenoir (n° 28), de sorte que la naissance en 1697 de son beau-frère Pierre Meunier vient s'intercaler entre celles de ses propres enfants.

Nous voyons Jean Bertrand prendre un bien à bail de messire Guy de La Vigne, seigneur du Petit Jouanet, le 20 février 1699 devant M^e François Venard, notaire à Saclas. La même année, Marie Meunier perd son père, en novembre.

Ensuite, nous perdons la trace de toute cette famille, c'est-à-dire de non seulement de Marie Meunier, de son mari et de ses enfants, mais encore de sa belle-mère Marie Lenoir et de son beau-frère Pierre Meunier encore en bas-âge. Il est probable que tout ce monde a quitté ensemble Arrancourt peu après 1699, à destination d'un village non identifié où Jean Bertrand aura pris une ferme à bail.

31. Marie Palfroy, née en janvier 1671 à Saint-Cyr-la-Rivière, était la fille de Perrine Girard et d'un modeste laboureur du dit Saint-Cyr, Pierre Palfroy. Ce dernier, veuf et remarié depuis 1688 avec Antoinette Rousé, marie sa fille en novembre 1694, âgée de 22 ans, à Jean Joannet, de la même paroisse, fils de Perrine Baimbœuf et de feu Michel Joannet. C'est alors que commence la vie itinérante de cet intéressant ménage paysan.

Les époux s'installent d'abord à Saint-Cyr même, où leur naissent trois premiers enfants de 1695 à 1700. De là ils passent à Arrancourt où en naissent deux autres de 1702 à 1704, mais où ils enterrent aussi deux de ces cinq premiers enfants. Ils s'installent ensuite pour un temps à Fontaine où Marie Palfroy accouche encore deux fois. En octobre 1709, Jean Joannet prend un bien

à bail de messire Guy de La Vigne seigneur de Tourneville, et les époux s'installent pour finir à Abbéville. Leurs trois derniers enfants y naissent, mais dans le même temps ils en perdent deux, entre 1712 et 1718.

Pendant Jean Joannet meurt pendant le courant de l'année 1716 à l'âge d'environ 45 ans, après 22 ans de vie commune. Âgée elle-même de 46 ans, Marie Palfroy se retrouve dès lors seule en charge de leurs enfants survivants, dont l'aîné n'a que 17 ans et le benjamin est encore au sein⁴². Ils ne sont plus que quatre en 1718, trois garçons et une fille. Leur situation de fortune cependant n'est pas désespérée. À la fin de cette même année, en effet, les assésseurs de la taille à Abbéville pour l'année 1717 décident que « la veuve Jean Joannest » sera taxée à hauteur de 18 livres. On a vu des veuves et des orphelins plus misérables. Ceci la place en effet au 17^e rang des 75 ménages taillables de cette paroisse, à une position intermédiaire entre le moins riche des laboureurs (taxé 19 livres) et le plus aisé des manouvriers (taxé 12 livres), et donc plutôt dans la première de ces deux classes.

Marie Palfroy se remarie seulement neuf ans plus tard, en mai 1725, déjà âgée de 54 ans, à un personnage certainement bien connu de tous les paroissiens d'Abbéville. Il s'agit de Mathurin Huglin, âgé de 58 et veuf depuis cinq mois seulement, dont les filles sont déjà mariées. Bien qu'il soit vigneron au hameau de Boischambault et que Marie Palfroy vive dans le bourg même d'Abbéville, ils se voient depuis longtemps au moins chaque dimanche à l'église, dont il est sonneur et bedeau.

Cette seconde union ne dure que six ans et demi, pendant lesquels cependant Marie Palfroy a la satisfaction de marier à Abbéville les deux plus âgés de ses enfants survivants, André en juillet 1721, dont elle verra naître les cinq premiers enfants, puis François en avril 1731. Elle meurt en octobre de la même année, âgée de 60 ans.

Son mari lui survivra 10 ans et mourra à Étampes à l'âge de 75 ans. Quant aux dix enfants qu'elle avait mis au monde dans quatre paroisses différentes, ils se répartissent très nettement en deux groupes bien distincts, comme souvent : six n'arrivent pas à l'âge adulte et périssent de 8 mois à 19 ans ; les quatre autres atteignent l'âge mûr et meurent de 41 à 70 ans.

32. Catherine Rouault (parfois au féminin *Rouaude*) était née vraisemblablement à Arrancourt vers 1659, de parents morts avant 1690. Nous lui connaissons un frère cadet, le manouvrier arrancourtois François Rouault, époux de Louise Fournier (n° 21), d'abord établi à Abbéville. Quoiqu'il en soit, elle épouse vers 1684 Jean II Chedeville, fils de Marie Duboust et du feu laboureur Jean I Chedeville. Nous ne savons rien d'un ou de deux enfants éventuels dont Catherine Rouault aurait pu accoucher avant 1688, sinon que, s'ils ont existé, ils sont morts en bas-âge avant 1690 et l'ouverture du premier registre paroissial conservé. Ce qui est avéré, c'est que de 1688 à 1694 elle accouche en sept ans de quatre enfants. La première meurt à 12 ans. Le sort de la

42 Âges respectifs des 4 enfants survivant en 1718 : 17 et 9 ans, 1 an ½ et moins d'un an.

deuxième, Catherine, reste enveloppé d'obscurité : il n'est pas impossible qu'un curé du temps ait omis par distraction d'enregistrer sa sépulture, ou qu'elle soit morte en nourrice on ne sait où. Le troisième meurt avant d'avoir deux ans. Seul enfin le dernier de ses enfants fera souche, à savoir Jean III Chedeville, dont elle accouche en septembre 1694 à l'âge d'environ 35 ans.

Le père de ses enfants est un personnage considérable de la paroisse, bien qu'il ne sache même pas signer, ce qui ne paraît pas constituer un gros handicap dans la société villageoise du temps. Mentionné d'abord simplement comme laboureur en 1694, il l'est ensuite, au moins à partir de 1700, comme receveur de la terre et seigneurie d'Arrancourt. Plusieurs actes passés devant M^e François Venard, notaire à Saclas, attestent de son activité, qui mériterait une étude spéciale : sentences arbitrales du 2 mars 1687, ainsi que du 2 juillet de la même année concernant aussi messire François de La Vigne, sans parler d'un autre acte du 29 octobre. Bail à lui donné le 14 novembre 1696 par dame Marie Belaud veuve Poncet. Nous le voyons aussi, au travers du minutier du même notaire, se dévouer à la paroisse en s'activant comme marguillier à deux reprises, d'abord en juillet août 1689, avec comme collègue Jean Rouault, où il s'occupe à vendre des dîmes avec l'accord de tous les paroissiens, qu'il réunit en assemblée ; puis en avril 1699, de concert avec Louis Dézerville.

Outre d'assez fréquentes mentions comme témoin, parfois en compagnie de sa femme Catherine Rouault, son rayonnement social se manifeste par le nombre de ceux qui lui demandent d'être parrain de leurs enfants. C'est ainsi qu'il tient sur les fonts Marie Nivet en 1695, Jean Chaline puis Jean Bertrand en 1696, Andrée Favier en 1700, Jean Johannet puis Jeanne Nivet en 1702, ainsi que Pierre Poinclou en 1704. Quand il ne délègue pas pour ce faire son fils Jean III, que nous trouvons comme parrain en 1703 de Jean Rouault, âgé seulement de neuf ans : « *son parrein a esté Jean Chedeville fils de Jean Chedeville receveur d'Arrancour, et de Catherine Ruault* ». Il n'y a donc pas à s'étonner que le mari de Catherine Rouault, quand il meurt à 47 ans en décembre 1705, soit inhumé, à ce que note le curé du temps, Pierre Froucourt, « en presence de ses parens et amis et de la plus grande partie de mes paroissiens ». Ni que soit passé le 24 mai suivant 1706, devant M^e Venard, notaire susmentionné, un « acte de décharge ès meubles des habitants d'Arrancourt à la veuve de Jean Chedeville ».

Près de trois ans plus tard, en octobre 1708, Catherine Rouault, alors âgée de 49 ans, se remarie à Claude Ronceret, qui a succédé à son premier mari comme receveur d'Arrancourt, laissant à son fils Charles sa charge antérieure et moins rentable de receveur de la terre et seigneurie du Bois-de-Villiers, dans la même paroisse. Il se trouvait veuf depuis près d'un an de sa première épouse Geneviève Delafoy, et c'était pour Catherine Rouault le meilleur parti qu'elle puisse trouver pour conserver ou plutôt retrouver son rang de première dame du village.

C'est bien ce que montrent, le 2 juin 1709, à l'occasion de la catastrophe climatique qui secoue le royaume, les « rôles des habitants et particuliers taxés par paroisse pour la subsistance des pauvres, suivant arrêt de la Cour du 19 avril

1709 »⁴³. Les plus gros contribuables taxés par ce document sont les particuliers possessionnés dans la paroisse, qui n'y résident pas, mais sont beaucoup plus riches que les résidents eux-mêmes, indigents, simples manouvriers ou même laboureurs. Néanmoins, qui y arrive en troisième position, et au premier rang de très loin parmi les résidents de la paroisse d'Arrancourt ? « Claude Ronceret, receveur du dit lieu ». Il est taxé à hauteur de trois livres, c'est-à-dire six fois plus que les autres laboureurs du lieu, et quatre fois plus même que « monsieur de Tourneville gentilhomme » seigneur du hameau de Johannet. Et encore est-il noté qu'il s'agit en ce qui le concerne d'une « taxe volontaire », preuve d'une *générosité* d'un type essentiellement (et même étymologiquement) aristocratique, sans parler de la dimension chrétienne du geste, car le curé est le seul autre auteur d'une « taxe volontaire ».

Pendant Claude Ronceret meurt à Arrancourt, et il est inhumé le 15 janvier 1710, selon sa dernière volonté dans l'église d'Abbéville. Catherine Rouault retrouve sa condition de simple veuve de laboureur. À la fin de 1716, l'assiette de la taille pour 1717 ne la mentionne pas, vraisemblablement parce qu'elle vit chez son fils unique Jean Chedeville taxé par ce document à hauteur de 64 livres comme « laboureur d'une charrue », au troisième rang de fortune de la paroisse. Elle l'a marié en 1711 à Radegonde Firmain (n° 17) fille de François Firmain de son côté le sixième contribuable d'Arrancourt.

Elle aura le plaisir de voir naître les quatre premiers de ses sept petit-enfants, et d'en compter encore trois survivants lorsqu'elle mourra à l'âge d'environ 61 ans le 12 janvier 1720 en présence de son fils Jean.

33. Marie Rouston séjourne à Arrancourt au moins en 1714 avec son mari. Elle y accouche en effet le 16 février d'un garçon baptisé « François Doueras fils de Jean Douera masson demeurant en cette paroisse ». Huit mois plus tard est inhumé au même village, le 5 octobre, de la même année, « Jean Duera masson âgé de cinquante ans ou aux environs ». Il n'est pas certain qu'il s'agisse du même personnage, qui dans le second cas peut-être le père du précédent et le beau-père de Marie Rouston.

Nous n'avons pas d'autre donnée sur ce couple précis, que ne signale ailleurs, à ce jour, aucune base généalogique. On peut noter cependant un cas analogue, à la génération suivante et à quelques dizaines de kilomètres d'Arrancourt, à Brie-Comte-Robert où se marie le 2 mars 1767 un certain « Pierre Douera maçon fils majeur de Joseph Douera maçon et de défunte Genevieve Jolly ses père et mère de cette paroisse »⁴⁴.

Le patronyme de Marie Rouston comme de son mari et surtout sa profession sont caractéristiques du Limousin, dont tous deux sont évidemment originaires. Certains secteurs de cette région connaissent en effet depuis le Moyen Âge une tradition bien connue et documentée de migration saisonnière ou définitive de

43 AD91 B 1555, édité par Pascal Herbert, *Bulletin du Cercle Généalogique de l'Essonne* 109 (mars 2006) p. 1.

44 AD77 5Mi 7375.

paysans spécifiquement formés avant leur départ à la maçonnerie, qu'on appellera encore tout au long du XIX^e siècle *les maçons de la Creuse*.

Nous avons déjà parlé de deux autres membres de la famille Douéra séjournant vers cette époque à Arrancourt et spécialement à ce qu'il semble au Bois-de-Villiers : un Léonard Douéra signalé en 1704 et un autre Jean Douéra qualifié quant à lui manouvrier dont la femme Madeleine Devassy (n° 14) accouche en 1711 d'une petite Marguerite également baptisée à Arrancourt. Nous avons aussi signalé que toute cette famille disparaît de la paroisse après 1714.

On pourrait se poser la question suivante : un petit village d'une centaine d'habitants comme Arrancourt était-il propice à l'installation d'un maçon ? Y aurait-il trouvé assez d'ouvrage pour nourrir sa famille ? Est-ce la raison pour laquelle ce ménage ne paraît avoir séjourné que brièvement dans notre ville, à l'occasion d'un simple chantier, le temps d'une saison ? Sûrement pas. Quel ouvrier en effet traînerait avec lui sur un chantier, en plein hiver, une épouse sur le point d'accoucher ?

Il reste une autre hypothèse, nettement plus satisfaisante. C'est que le titre de « maçon » représenterait à cette époque et dans ce milieu non pas l'activité professionnelle dominante de la personne considérée, mais une qualification supplémentaire qui lui serait reconnue et la distinguerait du commun des manouvriers. C'est bien le cas à l'époque pour le titre de vigneron, très répandu vers la fin de l'Ancien Régime en Étampois, où il est porté par un grand nombre d'exploitants qui ne semblent pas spécialement pratiquer la viticulture⁴⁵. C'est ainsi qu'on trouve mentionné un peu plus tard par le registre paroissial d'Arrancourt, en avril 1735 un certain « Jean Thomain maçon fils de Leonard Thomain manouvrier et de feuë Marie Fouchet ». Or il faut noter que le dit « Jean Thomain maçon », cette fois purement indigène, est qualifié deux ans plus tard par l'assiette de la taille comme « Jean Thomain manouvrier » à côté de « Liénard Thomain manouvrier ». Le même document, qui est de la fin de 1736 mentionne simultanément un « Silvain Aubert maçon » qui est taxé à hauteur de 6 livres, juste après le manouvrier Pierre Minier (8 livres) et juste avant le manouvrier Jean Sauret (4 livres).

Marie Rouston est donc bien la femme d'un simple manouvrier qui n'exerce qu'à l'occasion ses talents notoires pour la maçonnerie. Nous ignorons tout à cette date de son sort ultérieur comme de celui de sa belle-sœur Madeleine Devassy (n° 14).

34. Marie Claude Catherine de Salnove, fille d'Hélène de Grouches et de Claude de Salnove, est la seule de nos trente-sept paysannes dont la vie ait quelque chose de romanesque, qui sorte du cadre et de la norme des bonnes mœurs paysannes. Parlons d'abord de son patronyme, que tous les auteurs que

45 Notons au passage que le titre de *vigneron* n'est curieusement pas attesté par le registre d'Arrancourt de 1690 à 1720 ; il est pourtant attribué à Toussaint Laurent en 1675 (AD91 2E 66/98, acte du 14 juin), et le cadastre napoléonien connaît encore un « Champrier des Vignes » au-dessus des « Pentes d'Arrancourt ».

nous avons pu rencontrer⁴⁶ écrivent *Salnoue*, erreur qui a empêché jusqu'à présent de la rattacher à sa véritable famille, dont elle perpétue à sa manière la tradition romanesque. On sait bien que nos ancêtres ne distinguaient pas à l'écrit le *u* du *v*, ni non plus les anciens typographes. C'était alors une seule et même lettre qui s'écrivait *v* en position initiale, et *u* à tout autre endroit du mot, *vsage* toujours *viuant* çà et là au début du XVIII^e siècle. C'est pourquoi dom Basile Fleureau, dans son ouvrage fondateur de l'histoire locale étampoise, rédigé à Étampes vers 1668 et imprimé en 1683, écrit *Claude de Salnoüe*, où le tréma est dû ou bien à une erreur de Fleureau lui-même, ou bien à un typographe parisien mal inspiré, à qui on doit beaucoup d'autres coquilles de ce genre. D'ailleurs, s'il en était autrement, si ce *u* était à lire *u* et non *v*, les registres paroissiaux, dont l'orthographe est si flottante, présenteraient des graphies alternatives *Salnou*, *Salnoul*, *Salnoux*, etc. Or il n'en n'est rien et nous trouvons au contraire dans le registre d'Abbéville en 1689, puis régulièrement dans celui d'Arrancourt de 1690 à 1700, la graphie *de Salnauue*, c'est-à-dire de *Salnaue*, qui clôt la discussion : il faut bien lire et transcrire *de Salnove*.

Marie-Claude de Salnove était apparentée de près à une autre Claude de Salnove qui avait été sous les feux de l'actualité à la génération précédente. Nous voulons parler de Claude de Sallenove fille de Claude de Sallenove seigneur de Cuisle en Champagne et de Perrette Goujon de Thuisy, dont Gédéon Tallemant des Réaux raconte l'enlèvement dans ses célèbres *Historiettes*, au chapitre précisément intitulé « Mademoiselle de Sallenaue »⁴⁷. Nous avons aussi l'acte de plainte déposée à cette occasion ainsi que deux autres pièces du dossier d'instruction⁴⁸. L'héroïne de ce fait divers qui avait fait grand bruit en mars 1644, au point d'entraîner l'intervention de Mazarin et de la reine de France, était « demoiselle Claude de Salnove fille aagée de 15 à 16 ans » qui « auroit esté ravie et enlevée contre son gré le 9 de ce mois sortant de l'esglise Saint-Hilaire de nostre ville de Reims par le sieur de Saint-Estienne, fils du sieur de Saint-Estienne, gouverneur de Chasteau-Renaud accompagné de nombre de cavaliers qui l'ont conduite de force au dit Chasteau-Renaud. » Cette Claude de Sallenove-là était née vers 1628 et mourut le 7 mai 1663, après quoi son veuf entra dans les ordres⁴⁹.

46 Ainsi F.-A. Aubert de La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, 2nde éd., t. 9, Paris, Boudet, 1775, pp. 554-555, Charles Forteau en 1910, Michel Martin en 2011, etc.

47 3^e édition par L.-J.-N. Monmerqué et Paulin Paris, Paris, J. Techener, 1854, t. 6, pp. 39-49.

48 « L'enlèvement de M^{lle} de Sallenove », *Revue de Champagne et de Brie* 15 (1883), pp. 250-252.

49 *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, 3^e éd., Paris, 1733, t. 9, p. 168.

L'acte de baptême de sa cousine arrancourtoise nous a été conservé par miracle au début du registre paroissial de Roinvilliers, sous la forme d'un feuillet détaché et largement mutilé, qu'on peut cependant entièrement déchiffrer et reconstituer comme suit : « *Le deuxième octobre mil six cent soixante un a esté par moy baptisée Marie Claude Catherine fille de Claude de Salnove chevalier seigneur de Roinvillier, Grigny⁵⁰ et autres lieux et de dame Helene de Gourche ses pere et mere. Qui luy a donné le nom : Dame Catherine de Gourche femme de messire Jean Coquet, assistée de mesir Simon Bachelier conseiller du roy receveur general des finances en la generalité d'Orleans, et ont apposé leurs signes. Et la dite damoiselle Marie Claude Catherine a esté née le seiziesme septembre à cinq heures du matin de la presente année.* » S'ensuivent les naissances de ses frères et sœurs Étienne-Jacques en 1662, Marie en 1664, Gédéon-Claude en 1666, Louis-Claude en 1667, Marguerite-Hélène en 1668 et Jean en 1669.

Leur père « Claude Salnove ecuyer sieur de Grigny » est signalé comme parrain à Saint-Pierre d'Étampes dès le 6 juin 1646, puis vers 1668 comme seigneur « en partie » de Roinvilliers par Dom Fleureau qui donne aussi ses armes : « d'azur à un bout de ceinturon, posé en bande, avec sa boucle en chef, une fleur-de-lys en pointe, et 3 feuilles de lierre sortant dudit ceinturon, le tout d'or. »⁵¹ Il était natif de Cuisles en Champagne. C'était le dernier fils de Luc de Salnove, écuyer, seigneur de Cuisles, de Livry et de Louvercy, mort et inhumé à Cuisles en 1602⁵², et par suite le cousin germain de la Claude de Sallenove dont Tallemant des Réaux nous raconte les pittoresques aventures. Il meurt avant 1685.

Quant à sa fille aînée⁵³ qui fait l'objet de cette notice, nous la voyons trois fois

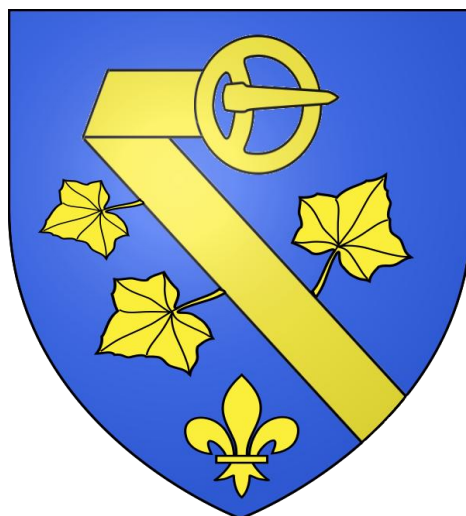


Fig. 17 : Armes parlantes de Claude de Salnove dessinées par Bernard Gineste d'après dom Basile Fleureau, avec un jeu de mots fondé sur une rime dite normande (ou pour l'œil), SALLENOVE (Sallenove) / ÇA LE NOVE (Ça le noue).

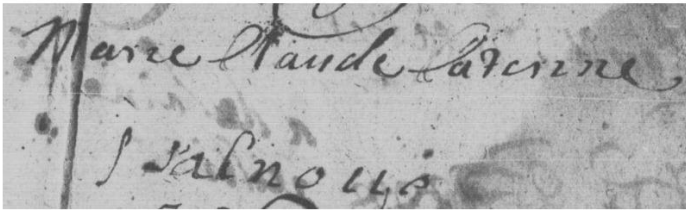
50 Il s'agit ici du hameau de Grigny (et non Grignan comme lit Forteau) dans la commune de Passe-Grigny (Marne).

51 C'est donc à tort à ce qu'il semble que tous les auteurs qui en parlent donnent aux Salnove de Champagne celles d'une famille Sallenove du Genevois éteinte dès le XVI^e siècle : « *D'azur aux deux léopards adossés et assis d'or, leurs queues passées en sautoir, surmontés d'une couronne royale du même.* » De même D'Hozier lui-même se trompe quand il donne à Marie de Salnove les armes de son mari Salomon du Bellay.

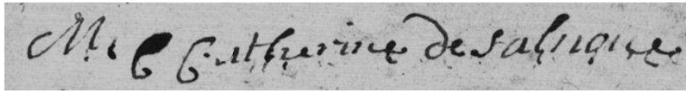
52 Paul Pellot, « Essai sur la famille de Salnove », *Revue d'Ardenne et d'Argonne* 8 (1900), pp. 65-79, spécialement pp. 66-69.

53 Elle est à tout le moins l'aînée des survivants de sa fratrie.

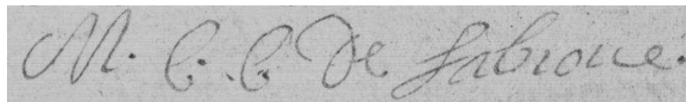
marraine à Roinvilliers, dès l'âge de huit ans, en 1669, où elle sait déjà signer, jusqu'en 1679. Elle y réside jusqu'au jour de son mariage : « Le sept juillet mil six centz quatre vingt cinq après avoir fait trois publications de mariage d'entre François Delavigne et escuier sieur de Tourneville fils de feu Louis Delavigne escuier seigneur de Joianet (Jouanet) et de damoiselle Anne de Sainxe ses pere et mere de la paroisse d'Alencourt (Arrancourt) et de Marie Claude Catherine de Salnove fille de feu Claude de Salnove escuyer sieur de Roinvillier et de Heleine de Gourche ses pere et mere du dit Roinvillier, après avoir veu l'atestation du sieur curé d'Alencourt en bonne forme, et les ayant fiancés le jour d'auparavant, j'ay leur ay donné la benediction nuptiale aux presences de leurs parents et amis, après la sainte messe. » L'acte est signé des deux époux ainsi que de leurs frères respectifs Guy de La Vigne et Louis Claude de Salnove.



1669 (8 ans)



1691 (30 ans)



1699 (38 ans)

Fig. 18 : Évolution de la signature de Marie-Claude de Salnove.

Les deux époux s'installent alors dans la demeure seigneuriale du Petit Jouanet où avaient résidé avant eux les parents tous deux décédés du marié, Louis de La Vigne, écuyer, sieur des Fontaines en Gâtinais, et Anne de Sainxe, qui avait apporté en dot la seigneurie de Tourneville et sa dépendance du Petit Jouanet.

Ils y ont d'abord un ou deux enfants morts en bas-âge, dont nous ne connaissons cependant avec certitude qu'Angélique, morte et inhumée dans l'église d'Arrancourt en 1692 à l'âge de 5 ans. Nous savons par ailleurs qu'au tournant de 1688 et 1689, à un mois d'écart, ont été conçus deux enfants de François de La Vigne, l'un de sa noble épouse, et l'autre d'une pauvre paysanne qu'il paraît avoir violée. Ces événements eurent lieu pendant une vacance de la cure d'Arrancourt qui suivit la mort du curé Pierre Le Mée et qui dura plus d'un an, de sorte que les deux baptêmes furent célébrés par le curé d'Abbéville.

Le premier de ces enfants est baptisé, comme sa mère à la génération précédente, et contre l'usage paysan, plus d'une semaine après la naissance. C'est le fait sans doute des contraintes mondaines propres à ce milieu, vu qu'on

doit faire venir les parrains, forcément nobles, de villages voisins ; mais cela interroge sur la vigueur du sentiment religieux dans cette famille, comparé à celui des villageois pour lesquels le baptême est une urgence métaphysique qui ne peut attendre plus d'un jour. « Le sixiesme jour d'octobre mil six cent quatre vingt neuf a esté baptisée dans l'église d'Arancour en l'absence de monsieur le curé par moy pretre curé d'Abbeville Marie Françoise fille de noble homme François de La Vigne escuyer sieur de Tourneville et de demoiselle Marie Claude Catherine de Salnauve son espouse, née du vingt huit septembre dernier. Le parain a esté noble homme André de Vidal escuyer sieur d'Ezerville la Venant et Enzenville et Mereville en partie. La maraine mademoiselle Marie de Sainxe fille qui luy a imposé le nom qui ont signé avec moy. »

Le baptême suivant est clairement le fruit d'un viol évoqué par le même curé Bouvard sur un ton neutre qui dissimule à peine l'indignation de la communauté paysanne, représentée par le parrain, à savoir le laboureur Jean Chedeville, receveur d'Arrancourt et alors marguillier de la paroisse (c'est l'époux de Catherine Rouault, n° 32) : « Cejourd'huy, vingt neufviesme jour d'octobre au dit an, a esté apporté dans cette eglise de Saint Julien d'Abbeville un enfant malle illegitime de la paroisse d'Arancourt, qui est des(h)erente depuis an an, et n'est deservie par aucun prestre. Le dit enfant appartenant à Marguerite Le Roy fille de Martin Le Roy son pere, lequel a dit et déclaré estre des faits et œuvres de noble homme François de La Vigne sieur de Tourneville, lequel Leroy a dit avoir abusé la dite fille. Lequel enfant a esté baptisé sous condition, et nommé Toussaint par Jean Chedeville demeurant à Harancour, assisté de Jeanne Riviere femme de Joachim Marchand de cette paroisse, lesquels ont déclaré ne sçavoir signer. »

L'expression de baptême « sous condition » signifie que l'enfant a déjà reçu ce sacrement de la main d'un laïc, ou d'une laïque, mais d'une manière qui, après enquête, a inspiré au curé des doutes sur sa validité. Il indique donc par l'expression « sous condition » que c'est seulement par précaution qu'il a renouvelé les gestes et paroles rituelles, sans pour autant remettre en cause la croyance et l'usage catholique qui considèrent comme un blasphème la réitération de ce sacrement, qui peut être administré en cas d'urgence par n'importe quel chrétien, mais qu'on ne peut recevoir qu'une fois.

On ne sait pas en l'occurrence qui a administré à l'enfant ce baptême d'urgence qu'on appelait *ondoiment*. C'était souvent l'une des femmes qui assistaient la parturiente, à défaut de la présence d'une sage-femme assermentée par le curé. Il ne semble pas y avoir eu à cette époque de sage-femme attirée dans la paroisse. La première qui soit mentionnée par le registre l'est seulement en 1719 par le curé Hubert Hébert, en des termes fort clairs et intéressants pour comprendre cette pratique assez fréquente en deux étapes. Si la validité du baptême administré en urgence lui paraissait douteuse, le curé le renouvelait « sous condition » ; si en revanche il avait clairement été administré selon les formes requises, le curé se contentait d'y ajouter le cérémoniel d'usage, en se gardant bien cependant de réitérer les gestes et paroles proprement sacramentels.

« Le vingt sixiesme du mois de novembre de l'an mil sept cent dix neuf m'a été présenté un enfant de Paul Chevalier et de Jeanne Dessiaux ses pere et mere

de legitime mariage né du vingt quatre du present mois, auquel j'ai suppléé les ceremonies du baptesme parce qu'il auroit été ondoyé aussitot après sa naissance par Julitte Marchaudon sage femme de la paroisse de Saint Cyr, à cause du danger de mort où s'étoit trouvé le dit enfant, baptisé en présence de son pere, sa mere et de deux autres femmes, entre lesquels etoit la marraine, qui m'a attesté que la dite Marchaudon auroit prononcé les paroles de la forme du baptesme et versé de l'eauë en meme tems. »

Reprenons le fil de notre récit. La mère est âgée d'environ 22 ans. Son enfant ne sera pas reconnu par le père et le curé Lemeur aura même la lâcheté d'écrire quatre ans plus tard, lors de son décès, qu'il s'agit d'un enfant « dont le père est inconnu ». Il sera en effet emporté avec sa mère et sa grand-mère par la terrible mortalité qui fauchera un dixième du village à l'automne 1693, comme aussi quelques mois plus tard son grand-père qui avait osé mettre en cause le châtelain du lieu. Affaire classée.

Mademoiselle de Salnove de son côté accouchera encore trois fois des œuvres de son mari à Arrancourt et la dernière fois le 1^{er} septembre 1695 d'un enfant posthume qui ne vivra qu'un mois. Son mari meurt cette année-là, peut-être sous les armes, à Namur, où tombèrent 8 000 des 13 000 Français qui y étaient assiégés, ou autrement. On la voit passer les 17 et 18 octobre, devant M^e Venard notaire à Saclas, deux actes de souffrance, destinés à préserver les droits que détenait son mari sur des fiefs mouvants des seigneurs de Saint Cyr et de la Grand Cour d'Abbéville. Elle procède aussi à l'inventaire après décès le 10 novembre.

Des six à sept enfants qu'elle avait donnés à son mari, tous morts en bas-âge, il ne survit alors qu'une fille, qui mourra à son tour le 14 janvier 1699 à l'âge de six ans. Dès lors tous les biens et titres de son défunt mari reviennent à son frère cadet Guy de La Vigne, alors au service, qui épouse peu après à Valenciennes Marie-Jacqueline de Beaulaincourt (n° 3) et la ramène au pays pour prendre la place de sa belle-sœur comme lui-même prend celle de son frère.

Deux mois après la mort de son dernier enfant, et maintenant âgée de 37 ans, Marie-Claude de Salnove accouche à Ormoy-la-Rivière, sans doute par souci de discrétion, d'un enfant qu'elle doit à un jeune hobereau de 22 ans apparemment très entreprenant : « *Le septiesme mars 1699, baptême de François, fils d'illégitime mariage de François, écuyer, seigneur de Boissy, de la paroisse Saint-Georges-sur-Cher, comme il a été déclaré par la mère, Marie Claude de Salnove, veuve de M. de Tourneville, de la paroisse d'Arancourt, laquelle est accouchée en cette paroisse.* »⁵⁴

Le père de ce jeune homme de mœurs quelque peu relâchées est un gentilhomme tourangeau de Saint-Georges-sur-Cher, possessionné à Saclas probablement par suite de son union avec une demoiselle de Ragois, à savoir « François de Boissy escuyer sieur de La Tombe, de Saclas et autres lieux ». Il paraît avoir été plus réfléchi que son fils, et plus soucieux de se comporter en bon chrétien. Le minutier de M^e Venard notaire à Saclas a conservé de nombreux actes enregistrant ses transactions dans le secteur au moins depuis

54 Texte heureusement transcrit par Forteau, l'original ayant brûlé en juillet 2002.

1686. C'est lui sans doute qui poussa son fils à régulariser la situation par un mariage assez discret dont les témoins sont, contre l'habitude, de simples roturiers du lieu :

« *Aujourd'huy vingt quatrieme novembre 1699 après les publications de bans faites en la paroisse de Saint Georges sur Cher au diocese de Tours et en celle de Saclas entre François de Boissy escuyer sieur des Roches fils de Christophe François de Boissy escuyer sieur de la Tombe et de feüe dame Marie Le Ragoy de la paroisse du dit Saint Georges d'une part, et de damoiselle Marie Claude Catherine de Salnauve veufe de feu François de La Vigne escuyer sieur de Tourneville de cette paroisse d'autre part, sans aucun empeschement suivant le certificat du sieur curé du dit Saint Georges signé Renard, legalisé par monsieur le grand vicaire de l'archeveque de Sens, et suivant le consentement du sieur de La Tombe passé devant Menager notaire royal à Amboise, demeurant à Franqueille (Francueil), j'ay curé soussigné conjoint au sacrement de mariage le dit sieur des Roches et la ditte damoiselle de Salnauve en prenant leur mutuel consentement par paroles de presens, et à leur requeste et priere François de Boissy sieur des Roches âgé de huict mois et demy, baptisé en l'église d'Ormoy la Riviere, leur fils, en presence de monsieur François de Boissy escuyer sieur de La Tombe, de Saclas et autres lieux, et de Pierre Fargis charron, Cosme Fargis aussi charron, de Cancien Fargis boulanger et Sebastien Vory, qui ont signé, fors le dit Vory qui a déclaré ne sçavoir signer* ».

Donnons-nous dans le roman, en imaginant que le seigneur des Roches se comporte ici comme un jeune irréflechi dont le père essaie de réparer les fautes ? Sans doute pas. En effet, trois semaines seulement après que Marie-Claude de Salnove a accouché de ses œuvres à Ormoy-la-Rivière, nous voyons le même jeune homme, de retour en Touraine, y entreprendre sa propre servante, d'où naît une fille baptisée neuf mois plus tard, et aussitôt prise en charge par son grand-père.

« *L'an mille sept cent le vingdeuxieme jour de janvier a esté receüe aux ceremonies du baptesme Marie née ce matin fille illegitime de Marie Agnes Marteau, veufve de Nicolas Bailly, servante domestique de François de Boissy sieur des Roches et Cornillau, et de, baptisée au dit Cornillau crainte de mort par Françoise Lubin, femme de Charles Guenault metayer du dit Cornillau, ainsi qu'elle nous a déclaré, apportée en l'église par Marguerite Richard, veufve de Pierre Archambault, par l'ordre de Christofle François de Boissy sieur de la Tombe pere du dit sieur des Roches. Le parrein a esté Thomas Doumée valet du dit Guenault et la marreine Marie Serreau sa servante qui ont déclaré ne sçavoir signer.* »

On voit que le curé n'a pas osé explicitement indiquer le nom du père qu'il a laissé en blanc, et ce bien que ce soit le grand-père de l'enfant qui



Fig. 19 : Armes de Christophe-François de Boissy selon d'Hozier (BnF ms. fr. 32261, p. 879)

l'ait envoyé au baptême. Mais une note marginale nous apprend qu'il n'en est pas resté là, et qu'il a pris chez lui ce pauvre nourrisson : « *Et a esté inhumée le dix huitieme novembre au dit an, etant decedée chez monsieur de Boissy.* »

La suite de la vie de Marie-Claude de Salnove se passe à Saint-Georges-sur-Cher, où elle accouche de son dernier enfant à l'âge de 39 ans : « *Le 19 janvier 1701 a esté par moy soubsigné receüe aux ceremonies du baptesme Marie fille de François de Boissy escuyer seigneur des Roches et de Marie de Salnouve son epouse baptisée en peril de mort à la maison par Magdelaine Péan, ainsi qu'elle nous a certifié. Le parrein Nicolas Decheneau escuyer sieur de Boisdelée, la marreïne Marie Aubin.* » En octobre cependant elle perd le fils qu'elle avait eu à Ormoy-la-rivière vingt mois plus tôt. Dix-huit années s'écoulent ensuite en la maison seigneuriale des Roches, en compagnie de son mari semble-t-il maintenant assagi et de leur fille unique.

Elle meurt à 58 ans passés et s'en va rejoindre son fils et son beau-père déjà ensevelis avec leurs ancêtres dans l'église paroissiale de Saint-Georges : « *Le onzieme de novembre 1719 a esté inhumée dans le cheur de notre eglise de corps de Marie Claude Catherine de Salnove, femme de messire François Deboissy seigneur des Roches, et hier decedée en la communion des fideles.* »

La suite et fin amère de cette histoire est évoquée l'année suivante par le même registre, avec sa sobriété habituelle : « *Le douzieme jour de mars 1720 a esté inhumé dans le cheur de nôtre eglise le corps de Marie Deboissy fille unique de messire François Deboissy seigneur fondateur d'icelle des Roches et Cornillau, hier decedée en la communion des fideles, et fille de defuncte dame Marie Claude Catherine de Salnove sa mere.* »

Il nous semble que la vie de M^{lle} de Salnove, loin de démontrer les progrès du libertinage et un début de déchristianisation de la société rurale du temps, révèle bien au contraire à quel point le monde dans lequel elle évolue toute sa vie est profondément chrétien. Non pas tellement par la rareté des fautes qui y sont commises⁵⁵ que par la sollicitude qui s'y manifeste spontanément et vivement, dans l'entourage même des fautifs, envers leurs victimes innocentes.

35. Catherine Thevenot, née vers 1668, était, comme sa sœur Marie qui suit (n° 36), la fille de Noëlle Charbonneau, morte avant 1700, et du laboureur arrancourtois Louis Thévenot. Catherine est donnée pour marraine en 1694 à un fils de Marguerite Gilbert (n° 24) autre femme de laboureur. L'année suivante, à l'âge légèrement tardif de 27 ans, elle reçoit pour mari, le 7 novembre 1695, le

55 Michel Martin, « L'évolution de la noblesse au pays d'Étampes aux XVI^e et XVII^e siècles », in *Le Pays d'Étampes*, tome 2, Étampes, 2011, p. 294 : « Pour la débauche et la séduction des filles, rappelons qu'au XVII^e siècle, se côtoient le libertinage le plus éhonté et la plus pieuse dévotion accompagnée d'une stricte rigueur morale. (...) Entre 1418 et la fin du XVII^e siècle, les registres de catholicité ne conservent la trace que de six naissances illégitimes entre Brennes du Boy, dit le bâtard d'Arbouville, déjà décédé en 1418 (AD91 E 3892) et les enfants illégitimes du sieur de Villezeau, seigneur de La Tour à Guillerval, au XVII^e siècle. On pourrait en ajouter un septième si le mariage, célébré en 1599 à Saclas, de François de Boissy et de Marie de Salnove [sic], veuve de François de La Vigne n'avait légitimé leur fils François, baptisé à Ormoy-la-Rivière. »

fils aîné d'un simple manouvrier d'Arrancourt, Étienne fils de feu Étienne Scarin et de son épouse et veuve Madeleine Fétigeau. L'histoire de ce couple et de ses deux seuls fils est d'une tragique banalité.

La première grossesse de Catherine Thevenot se passe sans incident notable et son fils aîné Michel Scarin voit le jour le 16 septembre 1696. Mais son mari meurt dès la Noël 1699, alors qu'elle est enceinte d'un mois, chose qu'elle ne sait pas encore. Voici l'acte de sépulture signé du curé Pierre Bizet ainsi que du père et du frère aîné de Catherine : *« Aujourd'huy 26 de decembre 1699 j'ay, sousigné prebstre curé d'Arancour, confesse et certifie que le corps defunct Estienne Scarin notre paroissien a esté inhumé dans le cymetiere après avoir receu les saints sacremens de notre sainte mere l'Eglise avec les ceremonies accoutumées ès presences de Louÿs Tevenot père et fils, Claude Ronceret receveur du Boy de Villiers qui ont signé et de Magdelaine Fetigeau, Catherine Tevenot veufve du dit deffunct, Michel Scarin son frere qui ont déclaré ne sçavoir signer. »*

Après la naissance posthume de son fils cadet, auquel elle donne le prénom de son défunt mari Étienne, Catherine Thévenot se trouve seule en charge de deux enfants en bas-âge, qui tous deux cependant franchiront sans encombre les périls de la première enfance. La nature en effet a heureusement pourvu leur mère en lait, au point qu'elle peut même en tirer un revenu bien nécessaire à son pauvre ménage. Elle se fait nourrice, comme on le voit par l'acte de décès suivant, du fils d'un laboureur de la paroisse voisine, signé du curé Pierre Froucourt : *« Le sixième jour de may mil sept cens trois a esté inhumé dans le cimetièr de cette paroisse Louis Boutet, fils de Charles Boutet fermier de l'Hôpital, paroisse d'Abbeville, et de defunte Perrine Hautfeuille, âgé de dix mois ; le dit enfant est mort chez Catherine Thevenot veuve d'Estienne Scarin où il estoit en nourrice. »*

Cependant notre veuve meurt à son tour le 7 juillet 1708 âgé d'environ 40 ans, laissant deux orphelins âgés respectivement de 11 et 7 ans. Par qui sont-ils pris en charge ? Vraisemblablement par leur grand-père paternel le laboureur Louis Thévenot qui ne mourra qu'en novembre 1719 *« âgé de quatre vingt et quatre ans ou environ après avoir receu tous les sacremens des infirmes, et ce en presence de André Gilbert son gendre, Michel et Etienne Escarin ses petits fils et autres »*. Ces enfants qui ont alors respectivement 23 et 19 ans paraissent tirés d'affaire, mais le mauvais sort qui s'était abattu sur leurs parents les poursuit : Étienne meurt en 1722 à l'âge de 21 ans. Michel se marie en 1724, mais à l'exacte image de son père meurt à 32 ans au cours de la troisième grossesse de sa femme.

36. Marie Thevenot, née en 1672, était la sœur de Catherine (n° 35 ci-dessus), et comme elle, fille de la défunte Noëlle Charbonneau et du laboureur Louis Thévenot. De quatre ans moins âgée que sa sœur elle est mariée trois ans après elle, à l'âge d'environ 26 ans, le 24 octobre 1698, à Michel Scarin. C'est le frère cadet de son beau-frère Étienne Scarin, époux de sa sœur aînée Catherine. Marie Thévenot et son époux n'auront guère plus de chance que leurs frère et sœur respectifs. Ils séjournent d'abord un an à Arrancourt, où leur naît en 1699

une fille qui ne vit que deux mois. Ils passent de là à Abbéville où deux garçons voient le jour de 1700 à 1701, dont le premier meurt quatre jours avant son premier anniversaire. Reste le benjamin, Cyr Scarin.

Marie Thévenot, dont le premier mari meurt à une date indéterminée entre 1704 et 1712, se remarie à Arrancourt le 21 novembre 1712, à André Gilbert, laboureur de la paroisse d'Abbéville qui n'est veuf que depuis 3 mois et 10 jours. C'est que la situation presse. Né à Abbéville en 1668, fils de Jean et de Louise Legros, André Gilbert avait épousé en 1696 Marie Danjouan, qui lui avait donné de nombreux enfants encore très jeunes.

Voyons donc ce qu'était la famille recomposée dont va maintenant s'occuper Marie Thévenot. Elle-même, âgée de 40, n'a plus qu'un enfant survivant, Cyr Scarin, 10 ans. Du côté de son nouveau mari, âgé de 44 ans, il faut compter cinq enfants survivants de Marie Danjouan : Jean Gilbert, 9 ans ; Marie-Anne, 8 ans ; André, 4 ans ; Sébastien, 2 ans ; et enfin la petite Marie, 9 mois. Combien de ces enfants pourra-t-elle sauver ?

Pour le savoir, il faut comparer cette situation initiale à celle que l'on peut pareillement reconstituer au jour où quinze ans plus tard meurt son second mari à plus de 59 ans, le 27 mai 1728. Elle-même est alors âgée d'environ 56 ans, et son propre fils Cyr Scarin de 25. Parmi ses beaux-enfants, Jean Gilbert a aussi 25 ans, Marie-Anne 23. André est mort avant d'avoir 10 ans, Sébastien a 17 ans, et Marie est morte à l'âge de 3 ans. Ce sont donc quatre enfants sur six qui ont survécu à leur prime enfance grâce aux soins de Marie Thévenot et d'André Gilbert.

Cette page tournée, Marie Thévenot s'en revient à Arrancourt où elle marie, le 21 février 1729, son fils unique à une jeune fille de Saint-Cyr, Marie Bordier. Elle en voit naître trois petits-enfants, Marie en septembre 1730, Cyr II en août 1733 et Jean en septembre 1735. Mais cette dernière naissance est posthume, car son fils est mort en janvier de la même année, et sa bru se remarie en 1737 avec un fils de son neveu Louis Sourceau. Elle perd aussi son petit-fils Cyr II en 1739, peu avant de s'éteindre elle-même le 23 mars 1740 à l'âge d'environ 68 ans. Il ne se trouve plus pour assister à ses funérailles que Sébastien Gilbert, le beau-fils qu'elle a élevé depuis ses deux ans, et son ancienne bru Marie Bordier.

37. Françoise Vaury, née en 1675 à Manchecourt dans l'actuel Loiret, était la fille de Martine Ponge et du laboureur Charles Vaury. Il vaut la peine de dire ici quelques mots de ces parents remarquables pour marquer dans quelle continuité s'inscrira la vie de Françoise Vaury.

Son père était lui-même le fils d'un laboureur de Boigneville, et finit ses jours aussi comme laboureur à Pierre Longue, en la paroisse de Boulancourt dans l'actuelle Seine-et-Marne. Son acte de décès du 5 juin 1692 le qualifie « receveur de Milly pour monsieur le marquis de Chabant ». Un acte de partage passé à Saclas le 28 mai 1703 entre sa veuve et leurs enfants le décrit « en son vivant receveur de la terre et seigneurie d'Augerville (-la-Rivière) ». Enfin, l'acte de décès de sa veuve à Audeville en 1719 précise : « vivant receveur general d'Augerville et de Milly ».

Quant à Martine Ponge elle-même, l'acte de partage de 1703 déjà cité la qualifie, onze ans après la mort de son mari, « receveuse de la terre et seigneurie de Rouvres (-Saint-Jean) », et ce n'est pas au cimetière d'Audeville qu'elle sera enterrée, mais bien dans l'église même. On voit par là qu'au sein de ces dynasties de laboureurs-receveurs semi-nomades les veuves pouvaient sans difficulté continuer la vie qu'elles avaient d'abord menée avec leurs défunts maris : elles conservaient non seulement leur condition sociale et leur rang, mais encore la faculté pleine et entière de prendre à bail de nouvelles terres seigneuriales.

Françoise Vaury suivra l'exemple de ses parents, dont elle a reçu par ailleurs une bonne éducation, sachant vraisemblablement lire et écrire, et à tout le moins signer. Elle est mariée à Boulancourt début 1696, âgée seulement de 20 ans, avec le laboureur

Charles Ronceret, âgé de 24 ans et lui aussi issu d'une dynastie de receveurs. Né à Abbéville en 1672, il était le fils de Geneviève Delafoy et de Claude Ronceret, laboureur à Abbéville et receveur de L'Orme. Le couple s'installe d'abord on ne sait où, où voit le jour un premier enfant en 1697, puis à Abbéville où en naissent quatre autres de 1698 à 1703, et enfin à Arrancourt où Françoise Vaury accouche de ses deux derniers enfants de 1707 à 1711.

Pourquoi donc Charles Ronceret est-il revenu à Abbéville, avant de s'installer quelques années plus tard à Arrancourt ? Il suit simplement tout du long les traces de son père Claude Ronceret. Nous voyons en effet par les registres paroissiaux que ce dernier est d'abord receveur de la terre et seigneurie de L'Orme à Abbéville (en 1672), puis du Bois-de-Villiers dans la paroisse d'Arrancourt (en 1699 et 1701), et enfin d'Arrancourt même où il épouse même en secondes noces la veuve du receveur précédent Jean Chedeville, jusqu'à sa mort survenue en 1710.

Parallèlement les registres nous montrent son fils Charles de retour à Abbéville (de 1698 à 1703), certainement pour y succéder à son père, puis receveur du Bois de Villiers à partir au moins de 1707 après que son père est passé receveur d'Arrancourt. Ce mimétisme, ou plutôt ce jeu de chaises musicales, se poursuivra jusque dans la tombe, car lorsque la mort le surprend en 1714, à l'âge de 42 ans, il sera inhumé auprès de son père dans l'église d'Abbéville, « l'ayant désiré et du consentement du sieur curé d'Arancourt et de tous ses parents ».

La charge de receveur du Bois-de-Villiers n'avait rien de négligeable. Elle assurait à son possesseur des revenus conséquents, un statut social de patron et d'employeur, ainsi que des droits honorifiques. Voyons cela. Nous trouvons que le 2 juin 1709 Charles Ronceret est au nombre des laboureurs les plus aisés de la paroisse, qui sont taxés chacun à hauteur de 10 sols. Comme patron, il employait

1703

1714

Fig. 20 : Évolution de la signature de Françoise Vaury.

non seulement des manouvriers de la paroisse, mais encore de nombreux travailleurs saisonniers venus de loin chercher du travail dans les villages de la Beauce au moment des moissons. C'est ce que montre l'acte de sépulture d'un moissonneur bourguignon tué par la foudre le 17 août 1705, en présence de sept témoins dont les patronymes ne sont pas de la région⁵⁶. Enfin, les receveurs jouissaient entre autres du droit coutumier de faire enterrer les membres de leur famille dans l'église-même du village, comme le note le curé Pierre Froucour lorsqu'en 1708 meurt à onze ans le fils aîné de Françoise Vaury, qui est aussi l'aîné des petits-fils de son beau-père Claude Ronceret, receveur d'Arrancourt⁵⁷.

Que devient donc ladite Françoise Vaury, lorsqu'en 1714 elle tombe veuve, à l'âge de 39 ans, désormais seule en charge de ses cinq enfants survivants, sur les sept qui lui étaient nés ? Seuls en effet étaient morts dans l'enfance le premier et le troisième, aux âges respectifs de 11 ans et de 18 jours. Restaient Claude *alias* Marie-Claude, alors âgée de 16 ans ; autre Claude, garçon de 13 ans ; Paul, 11 ans ; François deuxième du nom, 7 ans ; et enfin la petite Françoise, 3 ans. Que vont-ils devenir ? Leur situation est loin d'être désespérée. À la fin de 1716 en effet, l'assiette de la taille pour 1717 place « la veuve Charles Ronceret » au cinquième rang des neuf laboureurs de la paroisse, en la taxant à hauteur de 30 livres. Ceci la place juste après Cyr Johannet, « laboureur d'une charrue », taxé 57 livres, et juste avant François Firmain, « laboureur d'un quart de charrue », taxé 25 livres et 5 sols. On voit par là qu'elle a conservé le statut de chef d'exploitation de son défunt mari.

Elle quitte ensuite Arrancourt, et comme jadis sa mère avant elle, continue sa carrière itinérante : nous la voyons mourir neuf ans plus tard à Intville-la-Guépard, le 15 avril 1724, à l'âge de 48 ans. Sa mère Martine Ponge la « receveuse » avait été enterrée en son temps dans l'église d'Audeville. Elle sera

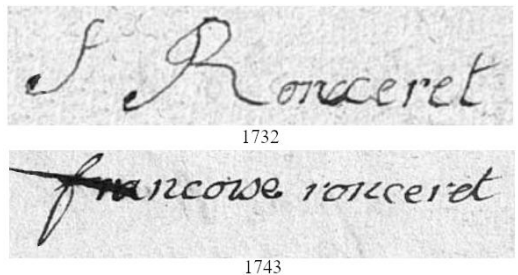


Fig. 21 : Signatures de la fille aînée de Françoise Vaury.

56 À cette date le receveur du Bois-de-Villiers est encore Claude, auquel son fils Charles va bientôt succéder : « *Le dix-huitième jour d'aoust de l'année mil sept cens cinq a esté inhumé dans le cimetièrre de la paroisse d'Arancour Loup Uré fils de Bon Uré et de Nicole Crespin de la paroisse d'Egleni [Yonne], diocèse de Sens, âgé de vingt deux ans ou environ, tué par le feu du ciel hier dix sept du dit mois chez Claude Ronceret où il faisoit la moisson. Le dit Loup Uré a este inhumé par moy prestre curé de la dite paroisse d'Arancour du dit diocèse de Sens en presence de Claude Ronceret, de Gaspard Pourod, François Carré son beaufreere, Louis Connard, François Lambarda, Louis Couchard, Daniel Couchard, François Gangnant et de plusieurs autres.* »

57 « *Le sept de septembre mil sept cens huit Charle Ronceret fils de Charle Ronceret receveur du Bois de Villiers et de Françoise Vaury âgé d'onze ans et dix mois, ou environ, a esté inhumé dans l'eglise d'Arancour par moy prestre curé de la paroisse d'Arancour sous signé, en presence de son père, de sa mère, de Claude Ronceret son grand père et de plusieurs habitans de la paroisse du dit Arancour.* »

elle aussi « inhumée dans l'église de la paroisse d'Inville », en tant que « veuve de messire Ronceray », et ce en « présence de monsieur le curé d'Audeville ». La vie de Françoise Vaury tout du long s'est coulé dans le moule maternel exactement comme celle de son défunt mari Charles Ronceret qui avait suivi toute sa vie les traces encore fraîches de son père Claude. Elle prendra soin d'ailleurs de transmettre ce qu'elle a reçu à sa fille aînée Françoise Ronceret, qui paraît également avoir su lire et écrire, et à tout le moins signer.

Quant à ses cinq enfants toujours survivants, chose étonnante et rare à cette époque, et qui s'explique sans nul doute en grande partie par des conditions de vie privilégiées, ils atteindront tous en leur temps la vieillesse après avoir été mariés, et ne périront qu'aux âges respectifs de 56, 64, 60, 54 et 70 ans. Françoise Vaury a même le temps de marier sa fille aînée en 1721 à un laboureur d'Intville et de voir naître son premier petit-fils en 1723. Les autres se marieront de 1724 à 1732. Tel fut le destin de la dernière de nos 37 villageoises, et de sa progéniture.

3. STATISTIQUES

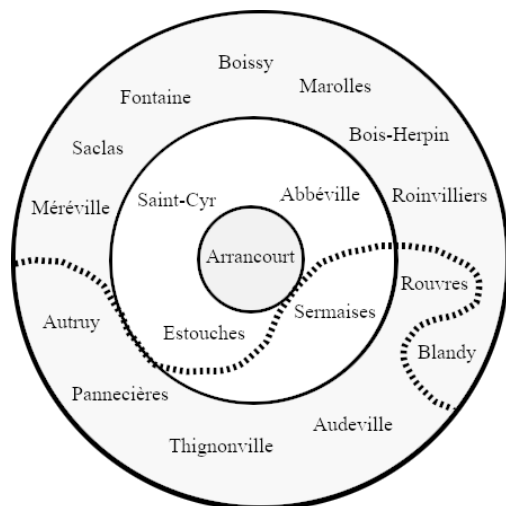


Fig. 22 : Paroisses du bailliage d'Étampes circonvoisines d'Arrancourt.

3.1. Mobilité

Nous nous intéresserons d'abord à l'étonnante mobilité de nos 37 villageoises en essayant de la chiffrer⁵⁸. En effet, si toutes, par définition, ont accouché à Arrancourt au moins entre 1690 et 1715 (soit 100 %), elles sont seulement dix-sept à y mourir (soit 47 %) et dix à y être nées (soit 28 %). Quant à celles qui y sont à la fois nées et mortes, elles ne sont que huit (soit 22 %), moins du quart de l'ensemble. Si enfin sur ce dernier nombre on ne retient que les femmes dont

58 Rien n'est scientifique qui ne soit vérifiable. Nous ne présentons donc ci-après aucune donnée ni calcul qui ne soit intégralement vérifiable. Voyez la note 146.

tous les accouchements ont eu lieu à Arrancourt on tombe à sept (soit 19,5 %). On voit que le stéréotype de la paysanne qui se marie, enfante et meurt dans le village même de sa naissance est extrêmement éloigné de la réalité que nous rencontrons à Arrancourt à la fin du Grand Siècle, puisqu'il ne s'y applique même pas à une femme sur cinq.

Certes, dans un aussi petit village de 22 familles, il était difficile aux hommes de trouver à se marier sans aller chercher femme dans les paroisses environnantes. Mais ce n'est pas la seule cause de la mobilité des villageoises d'Arrancourt, car elle se constate également au cours de leur période de fécondité. Sur les trente-quatre de ces femmes dont on peut localiser tous les accouchements, il en est seulement dix-huit (soit 53 %) dont tous les enfants soient nés au même endroit (c'est-à-dire bien évidemment à Arrancourt, vu la manière dont nous avons délimité notre groupe d'étude), contre onze (32,5 %) dont les enfants soient nés dans deux paroisses différentes, et même cinq dans trois ou quatre villages distincts (soit 14,5 %).

Et encore ce calcul est-il largement faussé par le fait qu'un grand nombre de ces femmes soient mortes prématurément, le plus souvent en couches, sans avoir pu continuer le cours alors normal de l'existence paysanne. C'est facile à vérifier : il suffit de se limiter aux cas des femmes qui ont eu le temps d'accoucher au moins sept fois. Sur les dix qui se présentent dans ce cas, trois seulement ont accouché constamment à Arrancourt (30 %), contre quatre dans deux paroisses distinctes (40 %), et contre trois dans trois voire quatre paroisses différentes (30 %).

Cette circulation presque continuelle et générale est cependant très localisée : elle se limite sauf rares exceptions aux paroisses environnantes, qu'on peut répartir, pour mieux la visualiser et chiffrer, en couronnes concentriques. La première est constituée des paroisses contiguës à celle d'Arrancourt. La deuxième couronne est constituée des paroisses touchant à la première couronne, et ainsi de suite.

Sur les trente-quatre de nos villageoises dont le lieu de naissance soit connu, onze sont natives d'Arrancourt (32 %), dix de la première couronne, Abbéville ou Saint-Cyr (29 %), neuf de la deuxième couronne, Boissy, Roinvilliers, Audeville, Pannecières, Autruy ou Saclas (26 %), aucune enfin de la troisième couronne (0 %) : c'est un circuit fermé. Si on y ajoute deux autres mères venues d'un peu plus loin, à savoir Bouville au nord et Manchecourt au sud-est, il ne reste plus que deux d'entre elles qui ne soient pas de la région, à savoir une noble demoiselle née en Wallonie et une paysanne venue du Limousin.

Il en va de même pour les migrations qui ont lieu pendant la période de fertilité. Nos 37 mères accouchent au moins 170 fois et 168 de ces accouchements sont clairement localisés. Naturellement le plus grand nombre d'entre eux prennent place à Arrancourt, soit 124 accouchements (74 %), contre 23 (soit 14 %) dans la première couronne, Abbéville et Saint-Cyr, et 20 (soit 12 %) dans les trois couronnes suivantes, Boissy, Fontaine, Ormoy, Boutervilliers, Rouvres, Pannecières, Autruy et Saclas. Il ne reste après cela qu'une seule naissance localisée hors de la région, en Touraine.

Mais là aussi la faible durée de vie de ces mères masque les tendances de fond qui se révèlent seulement chez celles qui ont le temps d'avoir plus de six enfants. Dix se présentent dans ce cas, soit seulement 27 % du groupe, mais le nombre global de leurs accouchements s'élève à 85 et représente donc plus de la moitié du total (50,5 %). Les résultats sont alors assez différents puisque seulement 56 d'entre eux (66 %) prennent place à Arrancourt, contre 14 dans la première couronne (16,5 %) et 14 dans les trois couronnes suivantes (16,5 %). Et la tendance se confirme encore lorsqu'on se restreint aux seules mères de plus de huit enfants, ce qui limite encore plus la distorsion due à la manière dont nous avons sélectionné notre groupe, et reflète mieux le mouvement brownien de la population au sein du réseau des villages environnants. Ces cinq mères accouchent à elles seules 41 fois, dont seulement 18 à Arrancourt (44 %) contre 11 aux alentours immédiats (27 %) et 12 un peu plus loin (29 %).

La mobilité importante de ces villageoises tout au long de leur vie, et même au cours de leur période de fertilité, a deux causes principales et bien distinctes. La première est à chercher dans la fréquence du remariage des veuves de tous âges, qui touche tous les niveaux de la société villageoise : hobereaux, receveurs, laboureurs, manouvriers, bergers.

En voici donc quelques exemples rangés dans ce même ordre hiérarchique, de l'aristocrate à la bergère. Les enfants du premier lit de mademoiselle Marie-Claude de Salnove voient le jour à Arrancourt, mais ceux du second lit à Ormoy-la-Rivière puis à Saint-Georges-sur-Cher. De même Marie Lefèvre s'unit successivement à deux receveurs aisés d'Arrancourt, et pour finir à un troisième laboureur, de Saclas, où elle le suit. Marguerite Gilbert, mariée successivement à deux laboureurs, fonde d'abord à Abbéville une famille de cinq enfants, tous morts jeunes, puis une deuxième à Arrancourt où elle accouche encore six fois. Marie Guillaume, veuve d'un manouvrier d'Arrancourt, quitte ce village pour aller fonder une famille recomposée avec un veuf de Saint-Cyr. Marie Lenoir, dans une première vie, donne deux enfants à un berger d'Autruy-sur-Juine, puis un dernier enfant à un veuf d'Arrancourt. Ce ne sont là naturellement que quelques exemples tirés des vies qu'on a racontées plus haut.

La deuxième cause de cette mobilité importante de nos villageoises est à chercher dans les déménagements que leur impose la carrière de leurs maris. Ce phénomène touche autant les laboureurs de la classe supérieure que les simples manouvriers. Les premiers, et spécialement ceux qui appartiennent à la caste supérieure des receveurs de terres seigneuriales, n'hésitent pas en fin de bail à quitter le pays pour trouver une nouvelle exploitation conforme à leurs exigences. Quant aux manouvriers, ils louent leurs services en fonction des opportunités, là où il y a de l'ouvrage ou des affinités, au gré en somme de circonstances particulières dont la connaissance échappera toujours en grande partie à l'historien⁵⁹.

C'est ainsi par exemple que Françoise Vaury, elle-même fille d'une « receveuse », après s'être mariée à Boulancourt à un personnage de sa condition, séjourne avec lui dans les « terres et seigneuries » qu'il exploite

59 Sauf à dépouiller intégralement les actes notariés concernant tout le secteur.

successivement, d'abord on ne sait où, puis à L'Orme d'Abbéville, puis au Bois-de-Villiers, puis à Arrancourt même, avant de s'en aller, une fois veuve, à Intville-la-Guétard où elle conserve très clairement sa haute condition. Tout de même Catherine Chevallier de Bouville se marie d'abord à « messire Jean Ruzé recepveur du Bois de Villiers », puis le suit dans les exploitations qu'il prend à bail successivement çà et là dans le bailliage d'Étampes, à Boutervilliers, Orphin puis Léthuin. De même encore Anne Hutteau, fille d'un laboureur d'Abbéville, épouse un laboureur de Pannecières qui commence par exploiter une terre à Arrancourt, avant de s'en retourner à son village natal, où elle le suit.

À l'autre extrémité de l'échelle sociale, parmi les simples manouvriers, nous observons une circulation du même genre quoique dans un bien moindre rayon (sauf le cas de deux épouses de manouvriers-maçons limousins venus on ne sait d'où et reparties on ne sait où). Ainsi le ménage de Jeanne Amiard se forme à Boissy, mais séjourne d'abord plusieurs années à Fontaine, puis à Arrancourt, avant de s'en revenir définitivement à Boissy, où ne naîtra que leur tout dernier enfant. De même Marie Dupont, de Saint-Cyr, d'abord établie à Boissy, s'y marie à un manouvrier d'Arrancourt mais se retire quelques années plus tard avec lui à Fontaines.

Il est inutile de multiplier ces exemples, qui abondent dans les notices biographiques qu'on vient de lire, quoique bien souvent, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, cette tendance structurelle à la mobilité n'ait pas le temps de s'exprimer chez celles de nos villageoises qui sont fauchées par une mort prématurée. Et elles sont nombreuses, comme nous allons maintenant le voir.

3.2. Les âges de la vie



Fig. 23 : Une famille paysanne vers 1650
(toile des frères Le Nain, Musée de Cleveland).

Nous allons maintenant, en effet, essayer d'établir, en manière de synthèse : 1° à quel âge se marient nos villageoises ; 2° avec quel écart d'âge avec leurs maris ; 3° quelles violences elles peuvent subir ; 4° à quel moment prend place le premier accouchement ; 5° l'âge et la cause de leurs décès ; 6° à quel âge survient la ménopause ; 7° la question de savoir combien ces mères ont d'enfants ; 8° le nombre et le rythme des naissances ; 9° combien de fois elles deviennent veuves, et se remarient ; 10° combien enfin de ces mères ont l'occasion de voir grandir et se marier leurs enfants, ainsi que naître leurs premiers petits-enfants.

1° L'âge du mariage.

Pour l'établir il faut naturellement connaître d'une part la date de la naissance, ce qui est loin d'être le cas général, vu la nature hétéroclite et parfois lacunaire de nos sources ; et d'autre part celle du mariage lui-même, ce qui n'est pas toujours le cas non plus. Souvent, la date de naissance ne peut se calculer que rétroactivement à partir d'un acte de sépulture qui indique par chance l'âge de la défunte. Mais le plus souvent c'est en ces termes fort clairs : « âgée de tant d'ans *ou environ* », et il est de fait plus d'un cas où l'on peut vérifier que cet âge est susceptible d'une marge d'erreur assez variable. Au bout du compte l'âge auquel se marient en moyenne nos villageoises ne peut se calculer au jour près que dans 19 cas sur 37, et à une année près dans onze autres cas. Les 19 premiers donnent un âge moyen très précis de 8 448 jours soit 23 ans 1 mois 17 jours. Les 11 autres produisent une moyenne de 25 ans environ. En combinant de manière pondérée ces deux résultats pour tenir compte de l'écart sensible qu'ils présentent, on arrive une moyenne approximative de 8 699 j. soit 23 ans 9 mois 18 jours. D'ailleurs l'âge médian de cette série de trente valeurs s'élève exactement à 23 ans et 7 mois.

En conclusion, l'âge moyen de nos villageoises au jour de leur mariage flotte entre 23 et 24 ans⁶⁰. De fait, si du moins l'on se cantonne aux données absolument avérées et précises⁶¹, toutes se marient à notre connaissance entre 17 et 26 ans, avec un seul cas de mariage tardif à 32.

2° L'écart d'âge avec l'époux lors du premier mariage.

Les données disponibles nous permettent de mesurer cet écart dans vingt cas seulement, dont six fois au jour près, et quatorze fois de manière approximative. Dans les six premiers cas l'épouse est plus jeune que l'époux de précisément 1 440 jours ou 3,94 ans (3 ans 6 mois 10 jours). Une seule d'entre elles est plus âgée, de moins d'un an. Ce résultat est précis mais demande à être vérifié sur un plus grand nombre de cas, même connus plus approximativement. Les quatorze autres épouses dont nous venons de parler présentent un écart nettement supérieur, à savoir d'environ 1 774 jours ou 4,85 ans (4 ans 10 mois 9 jours). Deux seulement d'entre elles sont clairement plus âgées que leur premier époux.

60 Selon Michel Martin, « à la fin du XVII^e siècle », les mariées de Guillerval ont en moyenne 23 ans, et celles de Saint-Martin d'Étampes 22 et demi (*op. cit.*, p. 155).

61 On exclut deux valeurs extrêmes mal assurées de 15 et 36 ans.

Si enfin on aligne l'ensemble de ces vingt écarts d'âge, on leur trouve une valeur médiane de 5 ans. En conclusion, on peut considérer comme assuré que, même s'il arrive occasionnellement qu'elles soient plus âgées que leurs maris, les paysannes de la région d'Arrancourt se marient avec des hommes de quatre à cinq ans plus âgés qu'elles.

Lorsque l'écart est plus marqué, cela peut être dû au fait que nos paysannes épousent un veuf de 10 à 12 ans plus âgé, comme Marie Lefèvre ou Catherine Chevallier, toutes deux mariées à un laboureur, mais il peut s'agir tout simplement d'un mariage tardif, comme pour Marie Dupont, fille de laboureur qui épouse à 36 ans un manouvrier de neuf ans moins âgé, ou comme inversement Marie Lenoir qui à 17 ans épouse un berger aussi de 36 ans.

3° Les violences faites aux femmes.

Voilà quelque chose de bien difficile à évaluer et qu'il serait plus facile de passer sous silence, d'autant que les victimes de deux viols que nous pouvons soupçonner sortent nettement du cadre strict que nous nous sommes fixé, l'une accouchant en 1689, et l'autre bien loin d'Arrancourt, à Saint-Georges-sur-Cher. Ce serait là cependant masquer ce qu'on appelle aujourd'hui le caractère systémique de ces violences. Il faut d'abord nous débarrasser nettement de l'idée contemporaine selon laquelle serait légitime tout rapport sexuel entre adultes consentants. Cette idée n'a pas cours sous l'Ancien Régime où le sort terrible réservé aux filles-mères ainsi qu'à leurs enfants autorise à ranger parmi les crimes tout rapport sexuel extraconjugal. Que ce rapport soit consenti ou non importe peu. Cette distinction, d'ailleurs impossible à mesurer clairement dans chaque cas particulier, même de nos jours, de toutes façons ne fait pas sens à cette époque, qui ne connaît pas le concept de *violeur* mais seulement celui de *séducteur*.

D'une manière générale la pulsion sexuelle des jeunes gens reste canalisée par les usages des familles et du village, où tout le monde est sous le regard de tout le monde. On peut de plus gérer vaille que vaille les écarts constatés en précipitant le mariage, soit avant la naissance, comme dans le cas de Jeanne Maraudon, enceinte de cinq mois des œuvres d'un garçon meunier, voire deux mois après comme dans celui de Simone Aussenard. On peut soupçonner des situations du même genre dans certaines unions statistiquement aberrantes, comme celles de Jeanne Amiard mariée dès l'âge de 15 ans environ à un garçon de 19, ou de Marie Lenoir mariée à 17 ans à un berger de 36 ans.

Pendant les trois cas les plus saillants de ces violences sont le fait de jeunes aristocrates que leur condition privilégiée soustrait au contrôle de la communauté villageoise et paroissiale, communauté dont le seul recours est alors d'exprimer sa réprobation vaille que vaille. Ces trois cas de « séduction » sont le fait des deux époux successifs de Marie-Claude de Salnove. Nous avons vu que le premier viole une paysanne d'Arrancourt, au témoignage du moins du père de la victime qui l'accuse « d'avoir abusé la dite fille ». Il faut observer comme très significatif que ces faits se sont déroulés pendant une longue carence de la cure d'Arrancourt, et que c'est le marguillier de cette même paroisse qui se porte parrain de l'enfant, qu'on est obligé d'aller baptiser à Abbéville, 23 jours

seulement après celui de l'enfant légitime du même père. C'est clairement un acte symbolique de solidarité de la communauté villageoise, et spécialement paroissiale, par le biais de son représentant, envers la victime et surtout envers sa famille, car l'honneur est avant tout une histoire de famille.

C'est ensuite Marie-Claude de Salnove elle-même, alors veuve, qui est « séduite » par un autre aristocrate, sans doute sous couvert d'une promesse de mariage. Le curé note que l'enfant qu'il baptise est le fruit d'un « mariage illégitime », union qui cependant sera régularisé sept mois plus tard. Enfin nous avons vu que le même nobliau, à peine trois semaines après la naissance de ce premier enfant illégitime, engrosse à nouveau une veuve dans son fief tourangeau, « Marie Agnes Marteau, veufve de Nicolas Bailly » qui est dans la ferme seigneuriale de sa famille sa « servante domestique ». De ces trois mères irrégulières, une seule échappe finalement à l'opprobre et à la déchéance, du fait de sa condition d'une part, et d'autre part du bon plaisir d'un autre homme, qui va devenir son beau-père. Les deux autres disparaissent de nos radars d'une manière plutôt préoccupante.

4° Le premier accouchement.

Si la norme sociale et divine proscrie tout rapport sexuel hors du mariage, elle prescrit en revanche aux époux de *croître et multiplier*⁶². Saint Paul de son côté, après avoir rappelé que ce n'est pas l'homme qui a été abusé mais bien la femme qui, une fois abusée, en est venue à la transgression, enseigne qu'*elle sera néanmoins sauvée par l'accouchement*⁶³. Dans l'idéal donc, nos villageoises devraient toutes accoucher neuf mois, soit 273,5 jours après leur nuit de noces, ou le plus tôt possible après cette échéance. Qu'en est-il dans la réalité ? Nous ne pouvons la mesurer que dans le cas de 30 de ces premières naissances (27 lors du premier mariage, 3 lors du second).

Trois cas s'écartent sensiblement de la norme, soit 10 % d'entre eux. Il s'agit d'abord de Simone Aussenard (n° 2) qui accouche à 22 ans, deux mois avant son mariage. Les deux parents sont d'Abbeville et le père est manouvrier. Le curé d'Arrancourt Lemeur qui procède au baptême ne fait curieusement aucun commentaire, soit qu'il ignore la situation matrimoniale des parents, ou plutôt qu'il ait choisi de la taire par miséricorde, le mariage étant déjà décidé. Réaction différente du curé d'Ormoy-la-Rivière lors du baptême de l'enfant de Marie-Claude de Salnove dont il stigmatise la naissance irrégulière en ces termes : « fils d'illégitime mariage (...) comme il a été déclaré par la mère ». Nous savons cependant que cette naissance est ensuite régularisée par le curé de Saclas en présence, avec l'accord et peut-être même à l'instigation du grand-père paternel. Dans le troisième cas la naissance a lieu 125 jours après le mariage, ce qui signifie que la mariée était enceinte de cinq mois. C'est une Arrancourtoise (n° 29) et le père est un garçon meunier d'Abbeville.

Après cela vient un cas légèrement douteux, celui d'un enfant né huit mois et douze jours après le mariage, et qui survit. Il est plus vraisemblable cependant

62 Genèse 1, 28 : *Crescite et multiplicamini, et replete terram.*

63 1 Timothée 2, 15 : *Salvabitur autem per filiorum generationem (διὰ τῆς τεκνογονίας).*

qu'il s'agisse ici d'un enfant légèrement prématuré⁶⁴ que du fruit d'une relation sexuelle de peu antérieure au mariage.

Les autres mères se répartissent en trois groupes nettement détachés. Douze d'entre elles soit 44,5 % accouchent de 9 à 15 mois après le mariage. Pour sept autres soit 26 %, cela prend de 20 à 25 mois. Enfin cinq soit 18,5 % d'entre elles y mettent plus de 3 ans, dont l'une plus de 5. Il ne faut pas oublier non plus le cas de Marie Lefèvre qui, mariée à 21 ans et veuve à 44 ans, n'aura aucun enfant pendant les 22 années de son premier mariage.

En conclusion il apparaît que les villageoises d'Arrancourt et des environs suivent à 90 % la norme qui interdit les relations sexuelles avant le mariage. Enfin on n'a aucune trace que soit pratiquée aucune forme de contrôle des naissances. Le retard de deux à trois ans avec lequel se présentent un cinquième de ces premières naissances peut parfaitement s'expliquer par des difficultés particulières aux quelques couples concernés ou par des cas d'aménorrhée pendant les périodes difficiles par exemple de 1693-1694, de 1700 et de 1709-1710, sans parler tout simplement de la survenue de fausses-couches, éventuellement à répétition, qui ne sont jamais enregistrées par le registre des baptêmes.

5° La ménopause.

Pour mesurer à quel âge survient en moyenne la ménopause de nos villageoises, nous n'avons qu'un pauvre outil qui est l'âge auquel elles accouchent pour la dernière fois. Naturellement nous excluons du nombre celles de ces mères qui sont mortes jeunes, ainsi que les veuves qui ne se sont pas remariées assez vite pour entamer une nouvelle série d'accouchements. Au bout du compte il n'est qu'une dizaine de cas où nous pouvons dater ces dernières couches, tantôt au jour près, et tantôt d'une manière approximative, avec une marge d'erreur impossible à mesurer exactement. Voici les données presque brutes, rangées par âge décroissant au moment du décès.

1° Anne Huteau, morte à 73 ans (peu après son mari), accouche pour la 8^e et dernière fois, de deux jumelles, à l'âge de 41 ans 9 mois et 15 jours. — 2° Marie Dupont morte à environ 64 ans (avant son mari) accouche pour la 4^e et dernière fois à 44 ans environ. — 3° Catherine Chevallier, morte à environ 61 ans (avant son mari) accouche pour la 11^e et dernière fois à l'âge de 36 ans 8 mois 7 jours. — 4° Catherine Rouault morte au même âge (et veuve seulement depuis l'âge de 46 ans) accouche pour la dernière fois à 35 ans environ. — 5° Marie Palfroy, morte à plus de 60 ans, accouche pour la 10^e et dernière fois à l'âge de 45 ans environ, juste avant de tomber veuve. — 6° Marie-Claude de Salnove, morte à 58 ans (avant son mari), accouche pour la 7^e et dernière fois à 39 ans 4 mois 3 jours. — 7° Madeleine Chedeville, morte à 55 ans environ, accouche pour la 5^e et dernière fois à l'âge de 44 ans environ. — 8° Geneviève Gilbert, morte à 53 ans (avant son mari), accouche pour la 8^e et dernière fois à 42 ans et 4 mois. —

64 D'après le standard actuel on considère comme prématuré au premier degré tout enfant né avant 8 mois et demi de grossesse, sans que pour cela le pronostic vital soit engagé dans des conditions par ailleurs normales.

9° Marguerite Gilbert, morte à plus de 52 ans (avant son mari) accouche pour la 11° et dernière fois à l'âge de 41 ans 8 mois 6 jours. — 10° Gabrielle Butet enfin meurt de ses 5^{èmes} couches à l'âge de 42 ans 2 mois et 11 jours.

Concluons. S'il semble que nos villageoises soient dans certains cas restées fécondes jusqu'à 44 voire 45 ans, les seuls cas que l'on puisse réellement quantifier avec certitude indiquent plutôt un âge limite de 42 ans et 4 mois. Dans tous les cas il apparaît que la ménopause survient pendant les premières années de la quarantaine, et peut-être même dans certains cas avant cela, ce qui est bien loin du standard actuel, qui confine à la cinquantaine.

6. L'âge et la cause des décès.

L'âge de nos 37 villageoises à leur décès est calculable au jour près dans 14 cas, et à l'année près ou environ dans 12 autres. Il en ressort qu'elles meurent entre 24 ans ½, comme Jeanne Amiard et 73 ans, comme Anne Hutteau, en moyenne à 46 ans ½. Mais ce qu'il faut regarder ici, c'est plutôt l'âge médian du décès, qui s'élève seulement à 43 ans ½, ce qui signifie que la moitié de nos mères meurent avant cet âge. Si l'on veut bien se rappeler qu'elle se sont presque toutes mariées entre 17 et 26 ans, et en moyenne à 23 ou 24 ans, on est obligé de constater une mortalité considérable de nos villageoises pendant les vingt premières années de leur vie conjugale, dont la moitié ne réchappe pas.

Voici les quinze de nos villageoises dont il certain qu'elles meurent avant d'avoir 43 ans, classées par âge croissant au moment du décès.

1° Simonne Aussenard meurt à 24 ans de ses deuxièmes couches, dix jours après la naissance et deux jours après l'enfant. — 2° Marie Charbonneau meurt à 27 ans environ aussi de ses deuxièmes couches, deux jours après la naissance. — 3° Geneviève Foucher meurt à 28 ans, 407 jours après ses cinquièmes couches. Comme ses cinq accouchements ont été séparés en moyenne pas des intervalles de 706 jours, il est fort probable qu'elle soit morte enceinte, des complications d'une sixième grossesse. — 4° Madeleine Danjouan meurt aussi à 28 ans, des suites de ses troisièmes couches, sept jours après la naissance. — 5° Louise Colleau meurt aussi à 28 ans, mais quant à elle emportée par la terrible mortalité de l'automne 1693 avec un dixième du village, ses deux seuls enfants mourant la même année. — 6° Marie-Jacqueline de Beaulaincourt meurt à 33 ans des suites de ses troisièmes couches, sept jours après la naissance et deux jours après l'enfant. — 7° Radegonde Firmain meurt également à 33 ans, 628 jours après son septième accouchement, alors que précisément ses sept accouchements avaient jusque-là été séparés par des intervalles en moyenne de 666 jours, de sorte qu'on est fondé à supposer qu'elle meurt des suites des complications d'une huitième grossesse. — 8° Jeanne Forien meurt à 34 ou 35 ans très probablement des suites d'un troisième accouchement pour les mêmes raisons de rythme génésique (pendant une brève lacune du registre d'Abbéville). — 9° Jeanne Chedeville meurt à environ 38 ans, 597 jours après ses septièmes couches, alors que ses sept accouchements avaient été séparés jusqu'alors par des intervalles en moyenne de 663 jours ce qui à nouveau laisse soupçonner les complications d'une huitième grossesse. — 10° Jeanne Amiard meurt à environ 40 ans, sans cause connue sans qu'on puisse exclure une ultime grossesse qui se

sera mal passée⁶⁵. — 11° Catherine Thévenot meurt aussi vers 40 ans, veuve non remariée, sans cause connue. — 12° Marie Chaline meurt à 42 ans 2 mois 11 jours des suites de ses cinquièmes couches, trois jours après la naissance, deux jours après l'enfant.

Concluons. Quand on peut établir l'âge au décès de nos villageoises, au total 26 fois, on constate que douze de ces décès, soit près de la moitié, surviennent avant 43 ans, c'est-à-dire avant la ménopause, et que le plus grand nombre de ces décès prématurés sont liés ou le paraissent à des accouchements ou à des grossesses qui ont mal tourné. La chose est absolument certaine dans cinq de ces cas (1, 2, 4, 6, 12) et très probable dans quatre autres, où le décès survient après un accouchement dont il est séparé par un espace de temps correspondant à l'intervalle séparant habituellement les grossesses successives des femmes en question (3, 7, 8, 9) ; elle est également possible dans un dixième cas (10) et il n'est que deux cas sur douze où elle soit clairement exclue (5, 11).

Après l'âge de 43 ans, c'est-à-dire après la ménopause, et jusqu'à celui de 75, les causes des décès sont plus difficiles à cerner, et ne sont plus spécifiques au groupe étudié.

Nous noterons seulement que sur 32 cas clairement renseignés, 8 seulement de nos villageoises atteignent ou dépassent la soixantaine, soit exactement le quart d'entre elles. Or, sur ces huit survivantes, deux seulement sont des veuves de manouvriers : Louise Fournier et Marie Guillaume, nettement caractérisées comme des pauvresses en 1709. Les six autres appartiennent clairement à la caste supérieure des laboureurs. Ce sont Catherine Chevallier, Marie Dupont, Anne Hutteau, Marie Lefèvre, Catherine Rouault et Marie Thévenot.

Cette extraordinaire inégalité sociale devant la mort montre assez que la cause première de toutes ces morts, qu'on considérerait aujourd'hui comme prématurées, n'est autre que la misère qui hante les campagnes en cette fin du Grand Siècle.

7. Le nombre des enfants et ses fluctuations : le cas de Marguerite Gilbert.

Combien nos villageoises ont-elles d'enfants ? Cette question toute naturelle et limpide en ce début du XXI^e siècle, où la mortalité infantile en France a été drastiquement réduite, n'a aucun sens à l'époque que nous étudions. Le nombre de leurs enfants en effet fluctue continuellement dès le départ, tantôt à la hausse et tantôt à la baisse, avec de nombreux retours à la case départ. Suivons par exemple le cas de Marguerite Gilbert (1656-1709) qui donne naissance à onze enfants en moins de 19 ans, avec une remarquable régularité.

65 Après son 5^e et dernier accouchement à environ 27 ans se passent 7 ans sans accouchement puis 7 ans de veuvage et enfin 3 ans d'une nouvelle union contractée à environ 37 ans.

Variation du nombre des enfants de Marguerite Gilbert

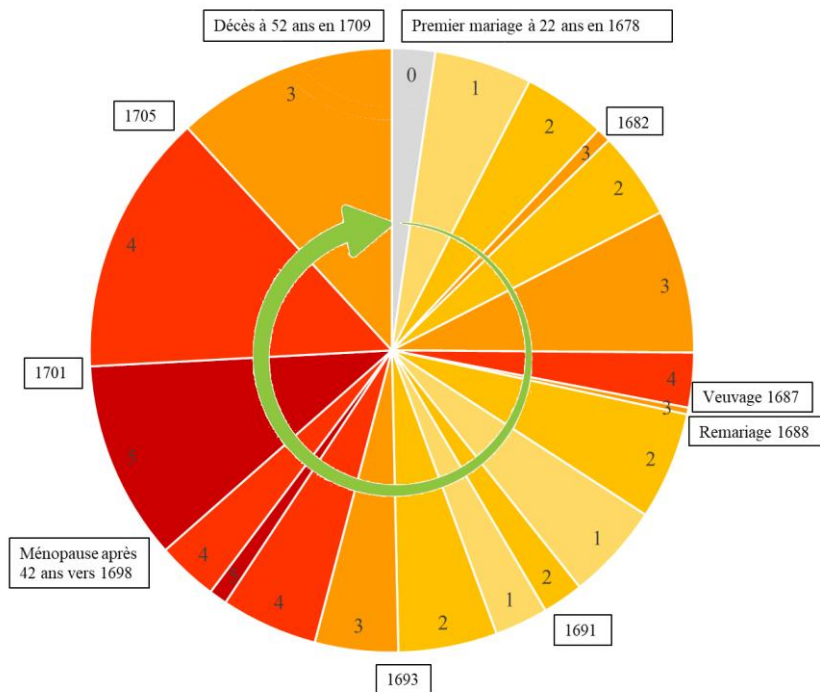


Fig. 24 : Trente années passées à élever de 1 à 5 enfants (11 naissances, 8 décès).

26 juillet 1678 : premier mariage. — 0 enfant à charge pendant 256 jours.

8 avril 1679 : naissance de l'enfant n° 1. — 1 enfant à charge, 580 j.

8 novembre 1680 : naissance du n° 2 — 2 enfants à charge, 494 j.

17 mars 1682 : naissance du n° 3. — 3 enfants à charge, 86 j.

11 juin 1682 : décès du n° 3. — 2 enfants à charge, 522 j.

15 décembre 1683 : naissance du n° 4. — 3 enfants à charge, 851 j.

14 avril 1686 : naissance du n° 5. — 4 enfants à charge, 325 j.

5 mars 1687 : décès du n° 2. — 3 enfants à charge, 8 j.

13 mars 1687 : décès du n° 4. — 2 enfants à charge, 639 j. ±353.

1^{er} avr. 1688 // 30 déc. 1689 : décès du n° 5. — 1 enfant à charge, 574 j. ±319.

11 septembre 1690 : naissance du n° 6. — 2 enfants à charge, 242 j.

11 mai 1691 : décès du n° 6. — 1 seul enfant à charge, 318 j.

24 mars 1692 : naissance du n° 7. — 2 enfants à charge, 587 j.

1^{er} novembre 1693 : naissance du n° 8. — 3 enfants à charge, 495 j.

11 mars 1695 : naissance du n° 9. — 4 enfants à charge, 574 j.

5 novembre 1696 : naissance du n° 10. — 5 enfants à charge, 107 j.

20 janvier 1697 : décès du n° 10. — 4 enfants à charge, 361 j.

16 janvier 1698 : naissance du n° 11. — 5 enfants à charge, 1 183 j.

14 avril 1701 : décès du n° 1. — 4 enfants à charge, 1 557 j.

20 juillet 1705 : décès du n° 7. — 3 enfants à charge, 1 313 j.

23 février 1709 : décès de la mère (à 52 ans). — 3 enfants survivants (de 15, 13 et 11 ans).

10 novembre 1726 : décès du n° 11 (à 28 ans). — 2 enfants survivants.

4 juin 1727 : décès du n° 8 (à 33 ans). — 1 enfant survivant.

15 février 1732 : décès du n° 9 (à 36 ans). — plus d'enfant survivant.

Examinons ces données. La vie conjugale de Marguerite Gilbert, de son premier mariage à son décès, soit de 22 à 52 ans, a duré exactement 11 169 jours (30 ans 6 mois 28 jours). Sur cette période, sans parler d'éventuelles fausses couches, elle a été enceinte au moins onze fois, pendant donc approximativement 3 010 jours, soit plus du quart de son temps (27 %). Et si on se limite à sa seule période de fécondité réelle, c'est-à-dire de 22 ans à 42 ans, de son premier mariage à son dernier accouchement, à la veille de la ménopause, on doit remarquer que ses gestations l'ont occupée pas très loin de la moitié du temps (42,3 %).

Des 11 enfants que Marguerite Gilbert a mis au monde, et qu'elle a passé les deux tiers de sa vie à élever pendant en tout plus d'une trentaine d'années, trois seulement lui survivront, âgés respectivement, lors de son décès, de 15, 13 et 11 ans. C'est que les sept aînés sont tous morts avant leur mère, ainsi que l'avant-dernier des petits. Le nombre de ses enfants a tellement fluctué dans un sens ou dans l'autre, depuis le début, qu'au total elle n'a jamais eu à s'occuper de plus de cinq enfants à fois, comme le montre le graphique ci-contre. C'est d'ailleurs à deux reprises seulement qu'elle s'est trouvée à élever cinq enfants à la fois, sur une durée totale de seulement 1 290 jours (3 ans et demi). À trois reprises elle s'est trouvée en élever quatre sur une période globale de 2 817 jours (7 ans et demi). Cinq fois ils étaient trois (2 753 jours, 7 ans et demi) et cinq fois plus que deux (2 484 j., moins de 7 ans). Deux fois elle est revenue à la case départ et n'en avait qu'un seul (1 472 j., 4 ans), sans parler de sa gestation initiale (256 j., 8 mois et demi).

L'exemple de Marguerite Gilbert montre suffisamment que la question de savoir combien nos villageoises ont eu d'enfants n'est pas susceptible d'une réponse claire et nette. Il est plus pertinent de s'interroger sur le nombre et le rythme de leurs accouchements, et sur le taux d'enfants survivants lors de leur décès, ou sur le taux de ceux qui parviennent à l'âge adulte. Dans le cas par exemple de Marguerite Gilbert, ces deux taux sont de 3/11. Quant à ses accouchements, au nombre de 11 en 19 ans, ils sont séparés en moyenne par des intervalles de 686 jours (2 ans 1 mois 14 jours, autrement 25 mois ½).

8. Le nombre et le rythme des naissances.

Nous avons déjà signalé que d'après nos calculs on peut attribuer globalement plus de 170 accouchements à nos trente-sept villageoises. On a vite fait d'en conclure qu'elles accouchent chacune en moyenne 4 fois et demie au cours de leur vie. Mais cette moyenne, comme c'est souvent le cas, n'a pas grande signification ni utilité et il nous faut examiner d'une manière plus précise les cas de figures qui se présentent, par ordre croissant de fécondité connue.

Nous avons vu qu'une de ces mères n'a pas eu d'enfant, Marie Lefèvre. Nous ne trouvons par ailleurs aucune mère qui n'ait eu qu'un seul enfant, même s'il est deux femmes de passage d'une famille de limousins qui n'accouchent qu'une fois chacune à Arrancourt, Madeleine Devassy et Marie Rouston. Après cela viennent les quatre mères qui n'accouchent que deux fois. C'est à chaque fois la conséquence d'un accident de la vie. Simone Aussenard et Marie Charbonneau meurent de ces deuxième couches, Louise Colleau est emportée par la mortalité de l'automne 1693 et Catherine Thévenot, mariée tard et tombée veuve pendant sa deuxième grossesse, meurt avant de se remarier.

Voyons maintenant les huit de nos mères dont nous ne connaissons que trois accouchements. Jeanne Forien semble bien être morte à Abbéville de ses troisièmes couches. Marie Danjouan et ses trois enfants en bas-âge sont fauchés en quelques jours par une mystérieuse mortalité qui ne touche que leur maisonnée. Louise Fournier tombe veuve juste après son troisième accouchement et ne trouve à se remarier qu'après sa ménopause. La première union de Marie n'a pas été très féconde puisqu'elle n'a accouché que deux fois en douze ans, tandis qu'elle accouchera sans problème juste après son second mariage, peu avant la ménopause et la mort de son second mari. Trois autres ont pu et même dû accoucher plus de trois fois, bien que nous perdions leurs traces après ces troisièmes couches : ce sont Marie Foucher, Marie Meunier et Marie Thévenot. Au bout du compte il ne reste que Jeanne Maraudon qui semble avoir fait le choix d'en rester à trois enfants après la mort précoce de son mari, dont elle paraît avoir été fort amoureuse⁶⁶ : elle choisit d'ailleurs un mode de vie indépendant en milieu semi-urbain, comme couturière à Étampes, où elle élève ses deux filles et les mariera à d'honorables artisans.

Nous arrêterons là cet examen des cas des mères apparemment les moins fécondes. Nous renvoyons pour le reste à ce que nous avons dit de la forte mortalité qui frappe nos villageoises pendant leur période de fécondité, et aussi à ce que nous allons maintenant dire du rythme même de ces accouchements qui n'est pas le même pour toutes ces femmes, ce qui peut expliquer la moindre fécondité de certaines de ces mères.

Un très long et fastidieux travail de dépouillement et de calcul nous a permis d'établir, au jour près, 119 intervalles génésiques bien documentés et avérés, concernant 33 de nos villageoises. Naturellement chacune de ces mères y participe à proportion seulement du nombre de leurs accouchements pour autant qu'ils soient précisément datés. Plusieurs ne nous fournissent qu'un seul de ces intervalles avérés, tandis que d'autres en présentent de huit à dix. Ceci considéré, ces données certaines nous permettent de dire que, dans le secteur d'Arrancourt, on accouche en moyenne tous les 865 jours (2 ans 4 mois 17 jours, autrement dit 28 mois ½).

On constate de notables disparités entre celles de ces mères dont la moyenne est la plus significative, à savoir celles qui ont accouché plus de cinq fois, et qui sont au nombre de neuf. D'une manière générale et comme on pouvait s'y

⁶⁶ Elle se donne à lui avant le mariage, ne se remarie pas, et l'honore bien des années plus tard du titre de *meunier*, quand il n'était que *garçon meunier*.

attendre, presque toutes ces mères-là accouchent à un rythme plus rapide que la moyenne (8 sur 9), tandis que les plus grands écarts sont plutôt caractéristiques des mères qui accouchent peu.

Les deux championnes sont incontestablement Catherine Chevallier, qui accouche dix fois de suite à 565 jours d'intervalle (1 an 6 mois 17 jours), et Françoise Bégault, sept fois à 571 jours d'intervalle (1 an 6 mois 23 jours). Jeanne Chedeville vient loin derrière avec sept accouchements successifs à 663 jours d'intervalle (1 an 9 mois 24 jours), et ainsi de suite.

9. Les destinées matrimoniales.

La plupart de nos mères ne connaissent qu'une seule union, qui s'achève soit par la mort de l'un, ou de l'autre. Il règne à cet égard une certaine égalité statistique entre les hommes et les femmes. Sur 33 cas documentés, 17 de nos villageoises meurent alors les premières, et 16 passent veuves.

Que deviennent ces veuves ? Elle se remarient le plus souvent, au moins pour dix d'entre elles, à des âges divers et après un veuvage d'une durée non moins variable. Les voici, rangées par ordre d'âge croissant.

Marguerite Gilbert, âgée de 31 ans, veuve depuis 13 mois et en charge de deux enfants survivants, se remarie à un jeune homme de 29 ans. Marie Lenoir, dont on ne sait pas si ses deux enfants ont survécu, se remarie, à 37 ans et après 7 ans de veuvage, à un homme lui-même veuf depuis 21 mois et en charge de 4 à 5 enfants. Jeanne Amiard, en charge de deux enfants, se remarie à 37 ans, après un veuvage de 2 ans et 8 mois. Marie-Claude de Salnove, veuve depuis 4 ans, se remarie à 38 ans à un jeune hobereau de 23 ans, père de son fils illégitime. Marie Thévenot, en charge d'un enfant survivant de 10 ans, se remarie à un homme de 44 ans veuf depuis 3 mois et père de 5 enfants survivants.

Marie Guillaume, veuve et en charge de 3 enfants survivants de 14 à 8 ans se remarie à 45 ans avec un homme de 49 ans, veuf depuis 13 mois et lui aussi en charge de trois enfants survivants. Marie Lefèvre qui n'a pas eu d'enfants de sa première union se remarie à 44 ans, après 8 mois de veuvage, à un homme veuf depuis 14 mois, en charge de 4 à 5 enfants mineurs de 11 à 23 ans. Catherine Rouault, veuve depuis 2 ans et 10 mois, et en charge de 3 enfants mineurs, se remarie à 49 ans au successeur de son mari receveur d'Arrancourt, lui-même tombé veuf depuis près d'un an. Louise Fournier se remarie à 53 ans, après semble-t-il 17 ans de veuvage, à un homme veuf depuis quelques mois. Enfin Marie Palfroy, qui à 54 ans et après neuf ans de veuvage se trouve encore en charge de quatre enfants non mariés de 9 à 21 ans, se remarie à un homme de 58 ans veuf depuis 5 mois.

Nous rappellerons encore après cela le cas unique de Marie Lefèvre, qui, veuve une seconde fois, se marie à nouveau à 60 ans, et pour la troisième fois à un veuf, dont la plus jeune fille n'a encore que onze ans.

Tous ces exemples montrent assez que le veuvage, le plus souvent, loin de terminer ou de ralentir l'activité maternelle de nos villageoises, la relance et souvent même l'intensifie en augmentant leurs responsabilités et leurs charges. Elles ont toutes à continuer d'élever leurs enfants survivants, la plupart à tenir un nouveau ménage, et beaucoup à prendre en charge des enfants supplémentaires.

Trois d'entre elles parmi les plus jeunes continueront d'ailleurs à procréer, Marguerite Gilbert, Marie Lenoir et Marie-Claude de Salnove. Pour d'autres encore, comme cette dernière ou Catherine Rouault, il s'agit aussi de continuer à tenir son rang.

10. Voir grandir ses enfants et les marier.

Au terme d'une vie il est naturel d'essayer d'en tirer un bilan et de se demander ce qu'il en restera. Quand on s'est donné autant de mal que nos trente-sept villageoises pour procréer puis élever ses enfants, et qu'on y a même passé l'essentiel de son temps, c'est à eux sans doute que l'on pense une fois qu'on a reçu les derniers sacrements. Mais encore faut-il qu'il en reste.

Le sort de Marie Lefèvre, qui n'a pas eu elle-même d'enfant mais qui en a élevé plusieurs qui lui ont survécu, est moins cruel sans doute que le destin de celles qui voient disparaître avant elle toute leur progéniture. Elles sont au moins au nombre de trois. Louise Colleau voit mourir ses deux enfants. Madeleine Danjouan ses trois enfants. Geneviève Foucher voit mourir ses cinq enfants avant d'aller les rejoindre.

Et quand on ne laisse qu'un enfant survivant, on sait bien aussi par expérience qu'il y a bien peu de chance qu'il arrive à l'âge adulte. Simone Aussenard ne laisse qu'un enfant sur deux, qui de fait mourra à l'âge de 12 ans. La seule des sept enfants de Claude de Salnove qui lui survive de fait périra avant d'avoir 20 ans. C'est une loterie. Catherine Rouault aussi n'en laisse qu'un sur quatre ou cinq, mais elle a vécu assez longtemps, 61 ans, pour le voir se marier et procréer à son tour, sans savoir qu'il ne vivra que 33 ans. Nous avons vu en effet qu'elle l'a marié et qu'elle a vu naître ses quatre premiers petit-enfants, privilège bien rare dans la société arrancourtoise.

C'est mathématique. Quand on meurt en moyenne à 46 ½ après s'être mariée en moyenne à 23 ans ½, il faut tout simplement sortir de cette moyenne d'une manière ou d'une autre pour avoir le temps de voir se marier son premier enfant, et plus encore pour voir grandir ses petits-enfants.

Voyons en effet maintenant le cas de celles qui laissent à leur décès le plus grand nombre d'enfants survivants. Lorsque Geneviève Gilbert meurt à 53 ans en laissant six à sept enfants survivants sur huit, le curé, par exception et sans doute sous le coup de l'émerveillement, note les prénoms de cinq de ceux qui assistent à son enterrement. L'aîné cependant n'a encore que 23 ans et n'est pas marié. Lorsque de même Radegonde Firmain meurt en laissant de cinq à six enfants sur sept, elle n'a que 33 ans et son fils aîné 12 ans, sans qu'elle puisse savoir que trois des enfants arriveront bien à l'âge adulte. La chanceuse Françoise Vaury laisse cinq enfants survivants sur sept, qui tous se marieront. Mais elle n'a eu le temps de marier que sa fille aînée, et quand elle meurt à 48 ans son tout premier petit-fils n'a pas encore six mois.

Elles sont bien rares les vraies grands-mères de nos images d'Épinal, que leurs petits-enfants auront suffisamment connues pour en avoir quelque souvenir. Une seule d'entre elles y atteint sans conteste, Anne Huteau, la doyenne de très loin des femmes de laboureurs puisque qu'elle meurt à Pannecières à l'âge avancé de 73 ans, contre 68 et 64 pour les suivantes. Elle a

eu le temps et la chance proprement extraordinaire de marier six de ses neuf enfants. Elle voit même naître au moins vingt-cinq petits-enfants, dont à la vérité l'immense majorité meurt en bas-âge, mais dont l'aîné Germain Goussard, lorsqu'elle s'éteint enfin en 1743, a déjà plus de 21 ans et ne mourra qu'en 1792⁶⁷.

En dehors de ce cas tout à fait exceptionnel, on ne peut guère citer que Marie Palfroy, morte à 60 ans après avoir marié les deux plus âgés de quatre enfants survivants sur dix : elle verra même naître les cinq premiers enfants de son fils aîné. Catherine Chevallier aussi fait partie théoriquement de ces privilégiées. Elle meurt à environ 61 ans, laissant quatre enfants survivants sur douze, qui tous vivront plus de 44 ans. Mais comme ses deux fils se marient curieusement tard et comme l'une de ses filles restera célibataire, elle ne verra que le mariage de sa fille aînée à un laboureur d'Oinville, et ne pourra guère profiter des toutes premières années de ses deux ou trois premiers petits-enfants, élevés dans un autre village.

Toutes les femmes dont nous venons de parler sont des épouses de laboureurs, et ce n'est pas un hasard. Pour voir grandir ses petits-enfants, il faut tout d'abord vivre assez longtemps pour cela. Nous avons vu précisément qu'elles sont bien plus favorisées de ce côté-là que les épouses de manouvriers. Il faut de plus que leur progéniture survive. Et là encore la classe des manouvriers est largement désavantagée parce que leurs enfants et petit-enfants ont une très faible espérance de vie. C'est ce que montre bien le cas de Marie Guillaume. En 1709 elle est rangée parmi les pauvresses de la paroisse. Sa robuste constitution lui permet malgré tout de devenir la doyenne toute catégorie de nos 37 villageoises. Elle meurt à Lardy à l'âge d'environ 75 ans. Elle a de plus la chance de voir survivre deux de ses quatre enfants, et même de les marier. Cependant elle voit mourir avant elle les huit premiers des neufs enfants de sa fille aînée, ainsi que deux des cinq premiers rejetons de son fils cadet. Au total donc, elle ne laisse derrière elle que des nourrissons ou des enfants en bas-âge dont le sort est encore bien incertain, et qui de toutes façons ne garderont d'elle aucun souvenir.

Nous concluons cette étude par une remarque paradoxale relative à Marie Thévenot. Elle meurt à 68 ans, après avoir enterré son seul et unique fils survivant. Peut-il y avoir un sort plus cruel pour une mère ? Et cependant elle a plus de chance que bien d'autres, à un certain point de vue. C'est qu'elle a eu le temps avant cela de le marier et même de voir grandir trois petits-enfants, dont l'aînée a déjà dix ans lorsqu'elle meurt. C'est peut-être la seule de nos trente-sept villageoises, avec la bienheureuse Anne Huteau, dont l'un quelconque de ses petits-enfants gardera quelque temps un souvenir personnel et vivant. Toutes ces modestes existences disparaissent ensuite de la mémoire des hommes.

67 Né le 3 juin 1722 à Autruy où il meurt cultivateur le 24 juillet 1792 âgé de 70 ans.

1749–1756, Claude Pagès, curé de Palaiseau, enregistre 59 mariages de couples de religion protestante

Daniel DRONIOU

À la mémoire de Gérard GÔME

Membre de l'association d'histoire locale « Mémoire de Lozère » - quartier de Palaiseau 91120 - j'envisageais d'écrire un article sur les meuniers des moulins locaux sur la rivière Yvette. En 2017, je remontais donc leur généalogie à partir des archives départementales d'état civil de l'Essonne¹ en notant, en marge, les actes de baptême des enfants des employés, car le rang social du meunier en faisait souvent le parrain. D'où une consultation fine des divers actes - baptêmes, mariages et sépultures - mélangés alors dans le même registre paroissial.

Par pur hasard je tombai, un jour, sur un acte de mariage - de 1752 - particulièrement insolite par sa longueur et son contenu inhabituels : une jeune fille, de Lozère², Suzanne Liège, y épousait Étienne Claude Joly de Bammerville résidant, lui, chez ses parents, à la ferme de Villebois³ à Palaiseau. La présence de ce patronyme, inconnu localement, exigeait une rapide consultation sur internet ; surprise alors, il s'agissait de la famille protestante de Samuel Joly, important producteur et négociant de tissus à Saint-Quentin, dans l'Aisne. Quant à Suzanne Liège, le site Généanet⁴ la donnait comme originaire de La Rochelle, célèbre lieu de résidence de « réformés » sous le règne de Louis XIII. Pris par mes autres recherches, j'en restais là.

1 Ces archives, en ligne, sont, ici - sauf remarque, au moment opportun - celles de la collection municipale des registres paroissiaux de Palaiseau ; elles n'ont pas de cote, et sont dans le présent document, identifiées par : ADE-CP (Archives départementales de l'Essonne - Collection de Palaiseau) 1740-1759 et le n° de la page.

2 Le rédacteur des actes mentionnait ce hameau, justement objet de nos recherches historiques, ce qui attira mon attention.

3 Ferme de Palaiseau appartenant à l'époque à la famille Laborde.

4 Site ouvert de généalogie générale.

Lors d'une réunion avec Gérard Gôme, ancien responsable de la communication municipale de Palaiseau - grand assidu des archives départementales de l'Essonne - que je consultais quelquefois pour des précisions d'histoire locale⁵ - j'abordai ce sujet ; il m'annonça qu'il avait fait une compilation de tels mariages, célébrés entre 1749 et 1756 par Claude Pagès - curé de Palaiseau à l'époque - concrétisée par une liste chronologique des résumés des actes, déposée⁶ en 2000 au musée de Port-Royal⁷, et n'envisageait pas de travailler davantage sur ce thème.

Gérard Gôme est décédé le 31 mars 2019, sans avoir, apparemment, modifié sa décision. Une analyse plus détaillée de cette étrangeté méritait d'être tentée, je la dédie à sa mémoire.

1 - UN MARIAGE INSOLITE À L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE PALAISEAU : ÉTIENNE CLAUDE JOLY DE BAMMEVILLE ÉPOUSE SUZANNE LIÈGE

Cet acte⁸ de mariage est le fil rouge du présent document. C'est nous qui y signalons, en gras, les éléments les plus notoires

Transcription :

« Aujourd'hui 28 août 1752 vus les extraits baptistaires des futurs, bien et dûment légalisés par les juges des lieux, et la procuration du Sieur François Sureau de la Marande, marchand demeurant à la Rochelle, curateur aux causes de la future, passée en la ditte ville le 11 août de la présente année, par devant Desbarres son confrère, dont la minute est restée en l'étude de Gyrault Le Jeune N[otai]^{re} à Paris, par laquelle procuration il constitue à l'effet de consentir en son nom au présent mariage le S[ieu]r André Moreau Bourgeois de Paris y demeurant rue de Bussy, paroisse de St Sulpice, lequel a accepté et signé ; les bans publiés en cette paroisse les 20^e, 24^e et 27^e du courant, sans aucune opposition, les fiançailles faites la veille, et après avoir pris leur mutuel consentement ont été solennellement mariés en face d'église Sieur Etienne Claude Jolly⁹ fils mineur¹⁰ de Samuel Jolly et de Marthe Louise Clergeault de Pondartin demeurant chez ses père et mère à Villebois de cette paroisse, d'une part ; et Demoiselle Susanne¹¹ Liège fille émancipée de défunt Pierre Liège et de

5 Il a présenté en 1997 un Mémoire de maîtrise d'Histoire à l'Université Paris 1 – Sorbonne - D(M) 1997 GBM sur le thème : *La seigneurie de Palaiseau 1750-1789*.

6 Mariages protestants contractés à Palaiseau sous le ministère de Pagès/- Gôme Gérard (tapuscrit) -sans lieu, sans éditeur, 2000. Permalien : <http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/ark:/06871/0011536192>.

7 Centre du jansénisme sous Louis XIV.

8 ADE-CP, 1740/1759 page 180.

9 Le marié et son père sont dénommés, et signent : « Joly » (avec un seul l), le frère (aîné, comme il apparaîtra infra) Pierre Louis est dénommé, et signe : « Joly de Bammeville ».

10 Selon l'ordonnance de Blois, de 1579, la majorité matrimoniale était alors de 25 ans pour les filles et 30 ans pour les garçons.

11 C'est ainsi qu'elle signe.

défunte Marie Les Maignan demeurant à Lozèrre aussi de cette paroisse de l'autre part ;

Mer
Etienne Claude
Joly
Suzanne Liège
 45.

aujourd'hui 29. aoust 1752 Nais les extraits Baptismaux des futurs, Ben en
 s'imment legalisés par les juges des lieux, et la procurator du Sr François Levaud de la
 Morande Maréchal de Camp à la Rochelle, curateur aux causes de la future, et
 passé en ladite ville le onze aoust de la présente année, par devant
 Notaires et son confrère, dont la minute en restée en l'Étude de Gyrault
 Lejeune N. à Paris, par la quelle procurator il constitua à l'effet des montes
 en son nom au présent mariage le Sr André Moreau Bourgeois de Paris
 demeurant Rue de Buffe près St Sulpice, lequel a accepté et signé, les
 bans publiés en cette paroisse les 20. 24. et 27. Du cours sur sans aucune opposition
 les fiançailles faites la même ville, et après avoir pris leur mutuel consentement
 ont été solemnellement mariés en face d'Église par Etienne Claude
 Joly sibi mineur de Samuel Joly, et de Marthe Liégeois Clergicault de
 Roudartin Dom. chés les père et Mer à l'Église de cette paroisse d'une part,
 et de Suzanne Liège fille émancipée de défunte Pierre Liège, et de défunte
 Marie Les Maignan demeurants à Lozèrre suff. de cette paroisse de

l'autre part; ont été témoins du côté de l'Époux son père Sr. nomme
 et Pierre Liégeois Joly de Bammesville son frère dem. à Paris Rue
 du petit Lyon près St Sulpice, et du côté de l'Épouse le procès curé
 les nomme, et Samuel Roudartin Bourgeois de Paris, y demeurant
 Rue Montmartre près St Estache, et Liégeois Benoît foreville Bourgeois
 de Paris, dem. au même lieu de paroisse, lesquels ainsi que les parties
 ont signé cet acte.

Etienne Claude Joly Suzanne Liège
 André Moreau
 Pierre Louis Joly de Bammesville
 Roudartin
 Foreville
 Pagès Curé

Acte de mariage Étienne-Claude Joly – Suzanne Liège.

ont été témoins du côté de l'époux son père susnommé et Pierre Louis Jolly de Bammerville son frère dem[eurant] à Paris rue du Petit Lyon¹², p[aroi]sse St-Sauveur¹³, et du côté de l'épouse le procureur susnommé et Samuel Pondartin Bourgeois de Paris¹⁴ et y demeurant rue Montmartre p[aroi]sse St-Eustache et Louis Benoit Forceville, Bourgeois de Paris y dem[eurant], même rue et paroisse, lesquels, ainsi que les parties, ont signé cet acte.

[Signatures] : Etienne Claude Joly – Susanne Liège – Samuel Joly – Moreau – Pierre Louis Joly de Bammerville – Pondartin - Forceville – Pagès curé ».

Son contenu présente des points particulièrement insolites, repérés ici en gras :

- **demeurant chez ses père et mère à Villebois** : c'est le nom d'une ferme locale, peu propice à loger une telle famille, il s'agit donc là d'une fausse déclaration de domicile. Par ailleurs, si cette famille habitait Palaiseau, le curé ne ferait pas une erreur dans le patronyme Jolly (*sic*) du marié.

- **demeurant à Lozère** à l'époque hameau - aujourd'hui quartier - de Palaiseau, d'une vingtaine de feux, dont les habitants (meuniers, vigneron, carriers), ont des noms bien connus, à travers les actes ; celui de Liège n'y figure pas. Elle ne pouvait donc pas, elle non plus, y résider en permanence. On se demande également pourquoi, résidant à Palaiseau, elle dépendait d'un curateur de La Rochelle.

- **bans¹⁵ publiés en cette paroisse** : la domiciliation étant fallacieuse, la citation de bans ailleurs que dans la paroisse de résidence pourrait constituer un faux en écriture.

12 Cette rue est citée sous le nom de « rue Ticquetonne » dans un manuscrit de 1636 dont le procès-verbal de visite, en date du 22 avril 1636, indique qu'elle est « orde, boueuse, avec plusieurs taz d'immundices », puis elle porte le nom de « rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur » entre les rues Montorgueil et Saint-Denis jusqu'en 1868, date à laquelle elle prend le nom de « rue Tiquetonne ». (Wikipedia)

13 Il existe actuellement une paroisse luthérienne du St Sauveur, rue de l'abbé Groult.

14 « Les « Bourgeois de Paris » qui se désignent comme tels dans les actes de la vie civile et professionnelle, surtout les minutes notariales, appartiennent en réalité à des catégories professionnelles exclues de droit ou de fait des privilèges collectifs et individuels des groupes homonymes : domestiques actifs ou retraités et autres professionnels des services (dont les receveurs de rentes), ils préfèrent ce titre à l'évocation de leur activité professionnelle. » Laurence Coq « Les Bourgeois de Paris au XVIII^e siècle – Identification d'une catégorie sociale polymorphe » / mémoire de thèse n° 1998PA010518.

15 L'obligation de publier les bans de mariage remonte aux conciles de Latran en 1215 et de Trente en 1563. Ces conciles ont obligé les familles à publier 3 bans, pendant les 3 semaines précédant la cérémonie, pour annoncer le mariage afin de lutter contre les unions entre cousins et personnes de la même famille, ainsi que la polygamie.

- **familles des époux** : la recherche sur Internet à partir de l'entrée « Joly de Bammeville » nous donne rapidement une piste¹⁶ :

- la famille Joly, d'origine poitevine (Loudun) était, depuis plusieurs générations, de religion protestante. Samuel Joly, père de l'époux, suite à des difficultés dues à sa religion, s'installa au début de 1705 à Saint-Quentin, en Picardie, où les parents de sa mère faisaient négoce de toiles. Il y créa et développa une entreprise de toile de lin, qui dura 150 ans, sur cinq générations de la famille Joly. Plusieurs de ses descendants occupèrent des fonctions politiques et administratives.

- **tous les témoins sont non locaux**, si l'on tient compte de la fausse déclaration de résidence de la famille.

À noter, à titre d'exemple, le texte¹⁷ présenté par Gérard Gôme pour cet acte dans son document de synthèse, daté de 2000, et sous-titré :

« *QUAND LE CURE DE PALAISEAU PROCEDE À 58¹⁸ MARIAGES PAS TRES CATHOLIQUES ENTRE 1749 ET 1756* » [...]

« 28 août 1752 : mariage d'Etienne Claude Joly et de Suzanne Liège

Les trois bans publiés « en cette paroisse ».

L'époux est fils mineur de Samuel Joly et de Marthe Louise de Pontardin, il est considéré comme demeurant à Villebois (Palaiseau). Il a pour témoins son père et son frère Louis Joly de Bammeville.

L'épouse, considérée comme habitante de Lozère (hameau de Palaiseau) est fille émancipée de défunt Pierre Liège et de défunte Marie Les Maignan. Elle avait pour curateur le sieur François Sureau de la Morande, marchand à la Rochelle qui avait donné procuration pour consentir au mariage au sieur André Moreau, bourgeois de Paris. Elle avait pour témoins, André Moreau, Samuel Pontardin, bourgeois de Paris et Louis Benoist Forceville, bourgeois de Paris. »

Pour le présent document, j'ai repris mes recherches à partir du registre paroissial de l'année 1752¹⁹, que je connaissais pour y avoir découvert le mariage Joly-Liège. Ces 15 pages me confirmèrent l'existence des six mariages relevés par Gérard Gôme ; en outre figure sur la dernière page de cette année-là,

16 Monique Séverin - *Histoire de l'Aisne*,

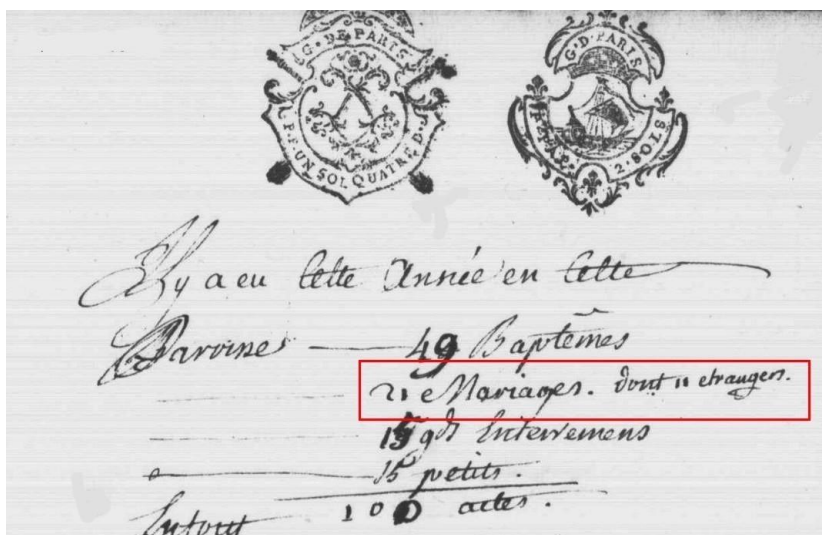
http://www.histoireaisne.fr/memoires_numerises/chapitres/tome_29/Tome_029_page_10_5.pdf

17 Voir note 6.

18 En réalité 59 mariages ont été identifiés comme tels.

19 ADE-CP 1740/1759, pages 171 à 186. À noter que ce registre est la minute, restant à la paroisse - puis conservée par la commune - et, en version virtuelle, par le département. La grosse, portant la mention de dépôt au greffe, relative aux années 1747-1757, est archivée aux ADE sous la cote 4E_2297. Elle ne comporte pas les mentions récapitulatives signalées ci-après.

une récapitulation du nombre des divers types d'actes : baptêmes, enterrements²⁰ et mariages ; certains de ces derniers portent la mention « dont six étrangers » (dans le sens : n'appartenant pas à la paroisse, ce qui - pour le mariage Joly de Bammerville / Liège - est en contradiction avec le fait que les époux soient déclarés habitant Palaiseau).



Récapitulation des actes enregistrés pendant l'année 1751.

Avec ces deux outils complémentaires : liste de Gérard Gôme²¹, couvrant la période 1749-1756 et les tables récapitulatives pour 1750-1756²², il devenait possible de confirmer l'ampleur²³ : 59 mariages de ce type ont été identifiés, sur une période continue de six ans²⁴ de complaisance du curé Claude Pagès à l'égard des couples protestants.

Pour tenter d'éclaircir cette attitude inhabituelle, nous allons en analyser successivement les diverses facettes :

- l'environnement politico-religieux, raison d'être de ces mariages²⁵,

20 Les « Grands enterrements » correspondent à des adultes, les « Petits enterrements » à des enfants, souvent en bas âge. On note la part importante de ceux-ci.

21 *Op. cit.*

22 L'année 1749, qui ouvre la période étudiée, ne comporte pas la notion de mariage « étranger », alors qu'il en existe effectivement un. Cette notion n'a été introduite que l'année suivante ; elle a disparu complètement avec le départ de Claude Pagès en 1756.

23 Le fichier de Gérard Gôme en citait 58 ; en réalité il en existe 59. Il apparaît, par ailleurs, que Gérard Gôme en avait eu connaissance après le dépôt de son document en 2000, mais n'avait pas jugé nécessaire d'en faire la correction.

24 De septembre 1749 à septembre 1756. Soit de l'ordre d'une dizaine de mariages par an, autant que de mariages catholiques.

25 Le terme de *mariage* sera, supra, pris dans l'acception « mariage de complaisance » (mariage de complaisance fait un peu « mariage blanc » : alors qu'il s'agit de la part du curé d'un acte de tolérance).

- l'analyse croisée des actes relativement à la religion pratiquée par les couples,
- la position des historiens protestants sur ce sujet,
- une esquisse d'un profil possible du curé Pagès.

2 – RAPPEL DE L'ENVIRONNEMENT POLITICO-RELIGIEUX DE CES MARIAGES DE COMPLAISANCE

En 2011, l'Oratoire du Louvre – temple protestant – a fêté son bicentenaire. Du livre édité à cette époque, Christiane Guttinger extrait son « *Quelques jalons d'histoire du protestantisme à Paris, des origines à 1787* ». J'en cite l'introduction :

« À l'aube du XVI^e siècle, une nouvelle phase de civilisation voit le jour avec la Renaissance. L'horizon géographique s'élargit, le commerce international s'intensifie, l'art découvre la perspective. L'imprimerie stimule la soif d'apprendre, la circulation des textes et des idées, puis la remise en cause de l'autorité religieuse qui bride la société. Paris, capitale marchande, intellectuelle, artistique et artisanale participe activement à ces évolutions²⁶. »

C'est dans cet environnement que se manifeste et se développe, dans le clergé catholique, la recherche de davantage de rigueur religieuse. L'Allemand Luther, puis le Français Calvin, dans ce courant humaniste, déclenchent une « Réforme », qui donnera lieu à l'essor du protestantisme, vivement condamné comme hérétique par les autorités de l'église catholique et les rois de France successifs, dont c'est la religion.

Vers le milieu du XVI^e siècle, certes, la majorité des Français est restée catholique, mais, face à cet absolutisme religieux, s'est formée une minorité importante de protestants, surtout parmi les classes sociales aisées : certaines familles nobles, les négociants et les artisans.

Qui dit nouvelle religion, dit :

- nouveaux lieux de culte - ici dénommés temples - moins exigeants, les rites étant majoritairement basés sur la lecture de la Bible et la prière en commun - les croyants étant encadrés par :

- des pasteurs se substituant aux prêtres,
- une absence de hiérarchie directe - le pape n'étant pas reconnu -, les décisions majeures se prenant en synodes qui réunissent les clercs et les laïcs ; les prières se faisant directement à Dieu, sans l'intermédiaire de la Vierge Marie et des saints ...

26 Guttinger C.,

<https://oratoiredulouvre.fr/patrimoine/quelques-jalons-dhistoire-du-protestantisme-a-paris-des-origines-a-1787> .

Le tout se passant dans la clandestinité puisque la nouvelle religion²⁷ est interdite.

Faute d'une concorde entre le religieux et le politique²⁸ se déclenche alors une longue (1562-1598) et violente (massacre de la Saint-Barthélemy en 1572) guerre civile entre les catholiques et les huguenots²⁹, qui ne se terminera qu'avec la proclamation de l'**Édit de Nantes**, par Henri IV - protestant converti au catholicisme - le 30 avril 1598.

Cet édit établissait un compromis entre les deux religions :

«[...] en faveur des protestants :

- octroi de la liberté de conscience ;
- respect de l'organisation des synodes ;
- égalité des protestants et des catholiques en matière d'éducation ;
- égalité absolue d'accès à toutes dignités et charges publiques ;
- limitation de la liberté de culte : le culte protestant est autorisé seulement dans certains lieux et il est interdit là où il n'est pas explicitement autorisé, notamment à la cour, à Paris et à moins de cinq lieues de la capitale, ainsi qu'aux armées.³⁰ »

Après la mort d'Henri IV, Louis XIII et le cardinal de Richelieu reprennent certaines des places fortes attribuées aux protestants, tout en cherchant, sans succès, à faire rentrer les « dissidents hérétiques » au sein de l'église catholique. Le 18 octobre 1685, par l'**Édit de Fontainebleau**, Louis XIV révoque l'Édit de Nantes, dont l'extrait présentant la justification avancée³¹ :

« Édit portant Révocation de l'Édit de Nantes, Louis par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre : à tous présents et à venir, Salut [...] Nous voyons présentement avec la juste reconnaissance que nous devons à Dieu que nos soins ont eu la fin que nous nous sommes proposée, puisque la meilleure et la plus grande partie de nos Sujets de la dite R.P.R. ont embrassé la Catholique. Et d'autant qu'au moyen de ce, l'exécution de l'Édit de Nantes, et de tout ce qui a été ordonné en faveur de ladite R.P.R. demeure inutile, nous avons jugé que

27 Dénommée « Religion Prétendue Réformée » (RPR) par l'Église Catholique Romaine.

28 Conjuraison d'Amboise (17 mars 1560) qui oppose les nobles catholiques (famille de Guise) et les protestants (famille Condé).

29 C'est à partir de cet événement que l'on commence à appeler les protestants français « huguenots », un terme qui vient du suisse allemand : Eidgenossen => confédérés, francisé en Eidgenots, puis la forme actuelle.

Waneggfelen Thierry - Catherine de Médicis – Le pouvoir au féminin – Biographie Payot.

30 www.museeprotestant.org/notice/ledit-de-nantes-1598.

31 Bergeal Catherine & Durrleman Antoine - *Protestantisme et libertés en France de l'Édit de Nantes à sa révocation 1598 – 1685* Éditions La Cause 1985 – Cité par : Musée-virtuel-du-protestantisme-Édit-de-Fontainebleau.pdf

nous ne pouvions rien faire de mieux [...] que de révoquer entièrement le dit Édît de Nantes et les Articles particuliers qui ont été accordés en suite d'iceluy et tout ce qui a été fait depuis en faveur de la dite Religion. [...] »

La rupture du compromis difficilement élaboré en 1598 - un peu moins d'un siècle auparavant - avec les protestants, leur imposait de nombreuses contraintes religieuses et civiles, assorties de sévères sanctions³², l'ensemble, jugé par eux intolérable, entraîna - à nouveau sur à peu près un siècle³³ - d'importantes vagues d'émigration³⁴ vers l'Angleterre, la Prusse, les Provinces unies (Pays-Bas) et, pour ceux qui restèrent en France, une vie en semi-clandestinité.

En effet, François I^{er} avait, par l'ordonnance³⁵ de Villers-Cotterets du 10 août 1539 fixé, en particulier, les modalités de ce que nous appelons actuellement l'état civil. Charge était donnée aux prêtres des paroisses de noter les événements majeurs de la vie : **naissances**, **unions**, **décès**, dans des registres réservés à cet usage. Mais ce qu'enregistrent les prêtres, ce sont les **baptêmes**, les **mariages**, et les **sépultures**, toutes cérémonies à caractère religieux, donc catholique, énorme contrainte pour les « réformés » à qui il est imposé, au préalable, d'abjurer leur religion.

- Pour eux, le sacrement du baptême peut être effectué par un pasteur, ce qui satisfait, discrètement, le côté religieux.

- L'enterrement dans la « terre sacrée », près des églises est impossible aux protestants ; en outre il doit se faire de nuit, dans des terrains privés, voire dans les caves des maisons.

Et, pour ce qui intéresse le mariage, thème du présent document :

- Le mariage n'est pas un sacrement dans l'église protestante, mais simplement, un engagement³⁶ de fidélité, passé entre les époux devant Dieu, en présence du pasteur. Mais l'absence de mariage vaut concubinage : les enfants nés de l'union sont considérés comme bâtards et ne peuvent donc hériter de leurs parents ; un contrat notarié de mariage nécessite la présentation d'un acte catholique. Il n'est donc pas étonnant que les nobles et riches bourgeois, en possession de biens qu'ils souhaiteraient transmettre à leur descendance, soient particulièrement attachés à la recherche d'une solution satisfaisante sur ce point, qui n'impose pas l'abjuration, violemment rejetée.

32 Abjuration, amendes, arrestations, dragonnades (actions militaires), emprisonnement, voire envoi aux galères...

33 De 1685 à 1787, date à laquelle (voir infra) Louis XVI signa, le 7 novembre, l'Édit de Versailles libérant les contraintes religieuses, sans cependant ouvrir largement l'accès des protestants à toutes les fonctions, ce que fera la Déclaration des droits de l'homme le 6 août 1789.

34 Les chiffres donnés par les diverses sources sont très variables : sur cette période il semble qu'on puisse citer plusieurs centaines de milliers.

35 Parmi les 190 articles figure la substitution de la langue française au latin dans l'ensemble des actes officiels.

36 Qui peut, par exemple, être rompu en cas de divorce.

La période considérée, relativement au curé Pagès (1749-1756), se trouve à peu près au mi-temps du règne de Louis XV (1715-1774) qui est marqué par une importante évolution philosophique et morale, tandis que perdure en France une sévère répression des protestants. L'extrait ci-dessous montre bien l'ambiguïté de la présence simultanée de ces deux faits.

« *L'évolution des idées au cours du XVIII^e siècle est étonnante, particulièrement en France. Le siècle des Lumières débute sous l'absolutisme royal de Louis XIV pour se terminer par la Révolution de 1789 et la I^{re} République ; il a été parcouru par un formidable mouvement philosophique, culturel et scientifique avec par exemple Montesquieu, Voltaire³⁷, Diderot, Rousseau, Beaumarchais, d'Alembert et aussi Bernoulli, Euler, Laplace, Lavoisier, Buffon. [...]*

Sous le règne de Louis XV, 200 huguenots³⁸ furent condamnés aux galères et ce n'est qu'en 1775 que les derniers « forçats pour la foi » furent libérés. Cependant dans la seconde partie du XVIII^e siècle, s'installe en France un régime de tolérance à l'égard du protestantisme ; sous l'influence de la philosophie des Lumières la liberté de conscience commence à s'imposer.³⁹ »

Le plus ardent défenseur de la cause du mariage des protestants à cette époque, était certainement Malesherbes⁴⁰, dans son célèbre *Mémoire sur le mariage des Protestants*.

J'en extrais :

« [...] *je suis persuadé que beaucoup d'Évêques [...] auraient pensé que c'était toujours profaner l'Autel d'y admettre des Hérétiques. Mais rien n'était [sic] plus aisé de lever cette difficulté ; car puisque dans ce plan on convenoit que le mariage des Protestants ne devoit être qu'un engagement civil, & ne devoit produire que des effets civils ; il étoit naturel de le faire contracter en présence de l'Officier civil sans le faire bénir par un Ministre de l'Eglise⁴¹. »*



*(Mémoire sur le mariage des protestants)
Extrait de l'en-tête © Gallica.*

37 Avec l'affaire Calas.

38 Pour 500 galériens cités sous Louis XIV.

39 Extrait du n° 250 - mai 2012 - de la revue protestante : *Évangile et Liberté - penser, critiquer et croire en toute liberté*. Non signé, possiblement de Marie-Noëlle Duchêne, secrétaire de rédaction de cette publication.

40 Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes ; juriste et homme politique. Né en 1721, il fut l'un des défenseurs de Louis XVI en 1792 et fut guillotiné le 22 avril 1794.

41 Malesherbes Chrétien Guillaume de Lamoignon (de) - *Mémoire sur le mariage des protestants en 1785* - BNF - Gallica.

Le 7 novembre 1787, Louis XVI signait à Versailles l'Édit de tolérance qui ouvrait l'état civil aux protestants. Mais ce n'est finalement que par l'article 10 de la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen** du 24 décembre 1789 qui précisera : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.* »

3 - ANALYSE CROISÉE DES ACTES DE MARIAGES DE COMPLAISANCE CÉLÉBRÉS À PALAISEAU

Nous nous trouvons face à 59 actes de mariages, entre 1749 et 1756, comptabilisés comme « étrangers » dans les récapitulatifs annuels figurant sur l'un des registres paroissiaux de Palaiseau. Il a déjà été indiqué, supra, que ces divers actes ne pouvaient être que des mariages de complaisance de couples protestants⁴².

C'est de l'étrangeté de ces actes qu'il va maintenant s'agir, par identification des critères qu'ils présentent (aucun de ceux-ci n'est suffisant, mais leur cumul systématique conduit à l'évidence).



Première page du registre 1740-1759 de la paroisse Saint-Martin de Palaiseau

© Archives départementales Essonne.

42 Le chapitre 4 viendra confirmer cette hypothèse.

Tous les actes de mariages locaux de l'époque se présentent de façon similaire⁴³ :

1. certificat de baptême des futurs époux,
2. actes de décès éventuels de leurs parents,
3. autorisation parentale si les époux sont mineurs,
4. preuves de publication de trois bans dans les paroisses des futurs époux, assorties de l'annonce de l'absence d'opposition,
5. permission de mariage de la part du curé de la paroisse de l'un des futurs époux pour une célébration ailleurs,
6. dérogation par une autorité religieuse (évêque, voire pape), en cas de consanguinité⁴⁴,
7. annonce d'éventuelles fiançailles, généralement la veille,
8. mutuel consentement des époux,
9. déclaration de mariage par l'officiant,
10. bénédiction nuptiale, et, pour chacun des époux :
11. adresse et paroisse,
12. filiation,
13. deux témoins identifiés, dont adresse et paroisse,
14. signent : les époux, les quatre témoins⁴⁵, le prêtre officiant.

Les anomalies systématiques relevées dans les actes de ces mariages sont les suivantes :

1 - Certificat de baptême : il est douteux qu'ils aient toujours été présentés ; par ailleurs des prénoms « bibliques » tels que Sarah, Isaac, Esther, Judith ... ne figurent pas dans la liste habituelle des baptêmes locaux.

4 - Dispense de bans (normalement accordée par l'évêque du diocèse pour des raisons d'urgence et légitimes⁴⁶).

On observe, ici, deux périodes :

- Du 2 septembre 1749 au 19 avril 1752 inclus - correspondant à 20 mariages
 - 17 cas de bans censés être publiés à la paroisse parisienne de Saint-Eustache : soit trois bans publiés (7 cas), soit un ban publié et une dispense par l'archevêque pour les deux autres (10 cas) ; les trois autres cas étant dans d'autres églises parisiennes (Saint-Barthélemy, Vincennes⁴⁷). Les officiants de

43 Il est évident que l'acte de mariage de deux personnes résidant à Palaiseau est plus succinct puisque certains des documents nécessaires figurent dans les registres locaux ; ce qui attire, par différence, l'attention sur ceux de complaisance.

44 Mariage entre cousins germains, le plus fréquemment.

45 Nombre minimum imposé par l'ordonnance d'Henri III à Blois en 1579 : deux pour chacun des époux.

46 Attente d'un enfant avant mariage, in extremis (avant le décès), veuf ou veuve.

47 Dispense totale de publication des bans par le curé de Vincennes « pour des raisons connues de lui seul » (l'époux est pair de Grande Bretagne).

Saint-Eustache correspondants sont le vicaire Pourès (docteur en théologie, peut-être connu par Pagès à la Sorbonne), puis le curé Secousse.

- Passée cette date, et jusqu'au dernier acte, le 25 septembre 1756 – soit un total de 39 mariages - les trois bans de 35 mariages sont déclarés avoir été publiés à Palaiseau⁴⁸ ; deux autres cas étant à Paris (Saint-Benoît, Saint-Séverin) le dernier cas étant une omission de la référence à des bans. La solution palaisienne est évidemment beaucoup plus simple, mais totalement fallacieuse, puisque les futurs époux n'habitent pas cette ville, aucune opposition au mariage n'est envisageable.

5 - Permission du curé : les curés des autres paroisses signalées sont également censés avoir transmis de telles lettres. Le choix de publication des bans à Palaiseau conduisait à faire disparaître cette nécessité.

6 - Dispense de consanguinité : un seul cas de dispense par ordonnance du vice-régent de l'officialité de Paris.

10 - Bénédiction : la formule « et ont reçu de moi la bénédiction nuptiale », classiquement utilisée par le curé Pagès, ne figure jamais dans les actes considérés.

11 - Adresse et paroisse : il apparaît comme certain que l'expression « demeurent à Palaiseau » relative aux futurs époux est toujours erronée. La mairie de Palaiseau possède un - inhabituel - registre annuel alphabétique récapitulatif⁴⁹ des actes ; les mariages de complaisances y figurent, mais aucun des patronymes correspondants n'est rencontré hors ce type d'acte, preuve de l'absence d'habitat permanent. Des relevés généalogiques sur Genéanet⁵⁰ localisent clairement certaines des familles considérées, par exemple : **Joly de Bammeville** (Saint-Quentin) et **Liège** (La Rochelle) qui, dans l'acte cité au chapitre 1, sont réputés habitant Palaiseau.

12 - Filiation : les patronymes sont différents de ceux rencontrés dans les autres types d'actes. Le plus souvent le niveau professionnel des parents de l'un et l'autre des époux est supérieur à celui de la population de Palaiseau et des communes avoisinantes. Dans les actes observés ici on rencontre des maître-graveur, maître-horloger, maître-sellier, orfèvre, perruquier négociant, avocat au Parlement, procureur, notaire, conseiller du roi, fabricant de bas, banquier ... bourgeois de Paris. Certes de telles professions existaient dans l'environnement de la seigneurie de Palaiseau, que l'on rencontrait sur des actes de baptême,

48 Formulation : « les trois bans publiés en cette paroisse » ou « les trois bans publiés ici ».

49 Répertoire des actes de l'état civil de 1750 à 1832 à Palaiseau - Archives municipales, cote 2E 89. Les récapitulatifs classiques sont les tables décennales introduites après la Révolution et calées sur 1792 (an I de la République).

50 Base de données de généalogie en ligne.

d'enterrement et de mariage normal ; mais, là encore, la présence simultanée de l'ensemble de ces critères fautifs vient lever le doute.

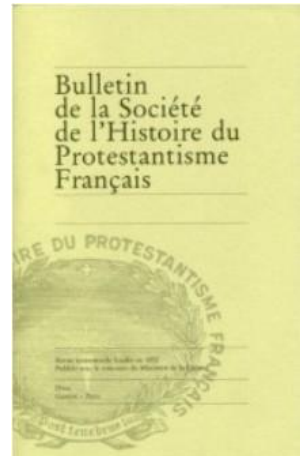
13 – Témoins : classiquement les futurs époux choisissent, pour les représenter, des membres de leur famille ou des amis, dont certains habitent souvent la ville de la future, lieu classique de célébration du mariage. L'extériorité, évidente ici, fait que les témoins des deux côtés viennent également d'ailleurs et portent aussi des noms inhabituels à Palaiseau. Deux cas de témoins locaux se sont présentés, par manque de témoins « familiaux » : au mariage du 24 janvier 1750 : c'est « Pierre Charles Chevillon, prêtre du diocèse de Paris, vicaire et chanoine de ce lieu » qui signe, et à celui du 14 juin 1752 : c'est « Etienne Plet, bedeau de cette paroisse ».

14 – Signatures : sur les actes « normaux », il est très rare, à cette période, que les époux et les témoins signalent ne savoir écrire, mais leur signature reste quelquefois maladroite. Ce n'est pas le cas sur les actes considérés qui attestent un niveau social élevé, à l'exclusion d'un témoin au mariage n° 21⁵¹ pourtant dit « bourgeois de Paris ».

De cette analyse il apparaît qu'aucun des 59 mariages palaisiens, soupçonnés d'être des mariages de complaisance, ne résiste au filtrage utilisé. Leur liste chronologique détaillée figure au chapitre 5.

4 – LE POINT DE VUE DES PROTESTANTS SUR CES MARIAGES

Si la littérature sur l'histoire du protestantisme est importante, y inclus sur les « mariages du désert » au XVI^e siècle, il n'y a guère que Francis Garrisson⁵² qui ait abordé en profondeur le sujet traité ici, relatif au siècle suivant. Il fait paraître en 2009, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme*, un article - d'une trentaine de pages - titré : « Le mariage à la campagne : une échappatoire pour les familles protestantes au XVII^e siècle⁵³ ». Il y commence son texte par des termes particulièrement adaptés au thème : « *Du bon usage des faux semblants [...] tricheries au sein d'actes officiels [...] ces documents procèdent du notariat [et non de la religion], indications spécieuses sur l'adresse de l'une ou l'autre des parties ou, plus souvent sur chacune d'elles [...]* ».



Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme.

51 Voir plus loin.

52 D'une famille protestante de Montauban. Universitaire, historien du droit et spécialiste du protestantisme.

53 *Op. cit.* Bulletin n° 155 (avril-mai-juin 2009), pp. 469-499 – Librairie Droz.

[En effet], « vers 1725-1730 s'amorça du côté huguenot, la recherche d'une voie moyenne entre rupture⁵⁴ et soumission⁵⁵. Son but était de parvenir à concilier deux exigences antagonistes : d'une part, le souhait de formes légales et d'autre part [...] la sauvegarde des traditions religieuses. Répondre au premier nécessitait l'appui d'un prêtre, ménager les secondes postulait l'absence de dispositif sacramentel⁵⁶. [...] ou, pour schématiser, un mariage purgé de la messe⁵⁷. »

Les couples protestants, à la recherche d'un mariage de complaisance - hors du rituel de la messe - ne pouvaient évidemment pas s'adresser à la paroisse de leur résidence habituelle, d'où la recherche d'une paroisse *rurale* avec un curé complaisant et d'une attestation d'habitat en ce lieu, souvent difficile à obtenir. Pour reconstituer la mécanique du processus mis en œuvre, Francis Garrisson a effectué un très important travail de recherches, d'abord dans les archives notariales de Paris ; puis, lorsque le contrat de mariage mentionnait des lieux d'habitats ruraux - alors que les époux et leur famille étaient connus pour avoir leur résidence habituelle ailleurs, à Paris ou en province (souvent grâce à leur profession et à leur protestantisme avéré) - il procédait, dans une seconde phase, à l'analyse des registres des paroisses correspondantes. Il était alors en mesure d'affirmer⁵⁸ le caractère de « complaisance » de l'acte de mariage exigé par le notaire pour entériner civilement l'union.

Il a ainsi pu remonter la piste d'une quinzaine de curés qui acceptaient de procéder à de tels mariages, et reconstituer au mieux leur identité et les conditions de rédaction de l'acte de mariage. Le premier cas noté - non répétitif - se situe en septembre 1725, à Balagny-sur-Thérain (près de Senlis). Puis vint « un assez large échantillon de paroisses » : certaines n'ayant servi qu'une seule fois, d'autres dont le curé a accepté de réitérer son action. La figure, ci-après, donne la liste de ces dernières et leur répartition dans le temps, avec la vacance due à la « disparition » du curé local.

Parmi les curés les plus actifs en la matière figurent, en particulier : l'abbé Thoré, curé de la paroisse de Mauregard (près de Meaux), qui célébra une dizaine de mariages, jusqu'en début 1733, période à laquelle sa signature disparut des registres.

Puis, lui succédant en quelque sorte, Jacques Girard, diplômé de Sorbonne, en charge de la paroisse de Livry-en-Launois⁵⁹ depuis quelques mois, reçut une

54 Mariages illégaux par les pasteurs, dits « mariages du désert ».

55 Abjuration de la religion protestante.

56 F. Garrisson utilise, par ailleurs, l'expression « mariages de sacristie ».

57 *Op. cit.* p. 472.

58 Il partait à l'inverse de nous : il avait connaissance des données sur les familles des époux et cherchait le curé marieur, alors que nous disposions de noms de couples mariés par le curé de Palaiseau et cherchions à confirmer le protestantisme des époux.

59 Actuel Livry-Gargan.

quarantaine de couples protestants entre 1732 et 1748, jusqu'à l'arrivée subite d'un nouveau responsable paroissial.

Et, cas très similaire à ces deux-ci, notre curé Pagès à Palaiseau. Le texte qui lui est relatif mérite d'être cité dans son intégralité⁶⁰ : « [La piste] allait conduire au bourg de Palaiseau dont la commodité, à quatre lieues de Paris, s'imposa d'évidence. Un contrat passé le matin dans l'une des études de la ville acquérait aisément sa pleine valeur l'après-midi même dans l'église de cette localité si proche. La paroisse en question, placée sous le patronage de saint Médard⁶¹ relevait à l'époque d'un prêtre fraîchement investi, et des plus conciliants. Fils d'un apothicaire parisien, Claude Pagès venait d'achever son parcours de théologie avec le grade de docteur. Nommé en février⁶² ou mars 1749, il recevait dès septembre un premier couple protestant et sut maintenir ce geste complice jusqu'au terme de ses fonctions. La statistique⁶³ serait d'ailleurs probante incluant tour à tour cinq mariages en 1750, huit en 1751, six additionnels en 1752 ; et le bilan continue d'être remarquable, où huit autres s'alignent durant l'exercice 1753 huit également en 1754, cinq au moins en 1755, pour finalement se clore sur neuf célébrations dont l'ultime date du mois de septembre. Leur fréquence attira-t-elle le regard des autorités ? On ne saurait l'exclure compte tenu de l'effacement soudain du personnage. Alors qu'il exerçait encore durant l'automne 1756, Pagès fut suppléé dès le mois de janvier 1757 par son vicaire Chevillon, puis très vite remplacé par le curé Vaugelade venu de Parthenay. Ainsi s'achevèrent huit années d'une aide continue.

[...] *La perte du refuge palaisien et l'extension des candidatures au mariage champêtre vinrent relancer la quête de nouvelles issues.* »

La signature de chacun de ces trois curés a, très peu après la rédaction d'un tel acte - qui a donc été le dernier qu'ils aient fait - disparu des registres paroissiaux, leur charge étant reprise rapidement par un confrère⁶⁴. À chaque fois, s'ensuivait une rupture de liaison entre les futurs couples protestants, ou leur famille, avec le curé consentant habituel, à laquelle il fallait suppléer, comme le fait apparaître le diagramme chronologique ci-dessous⁶⁵.

60 *Op. cit.* p. 475 et 476.

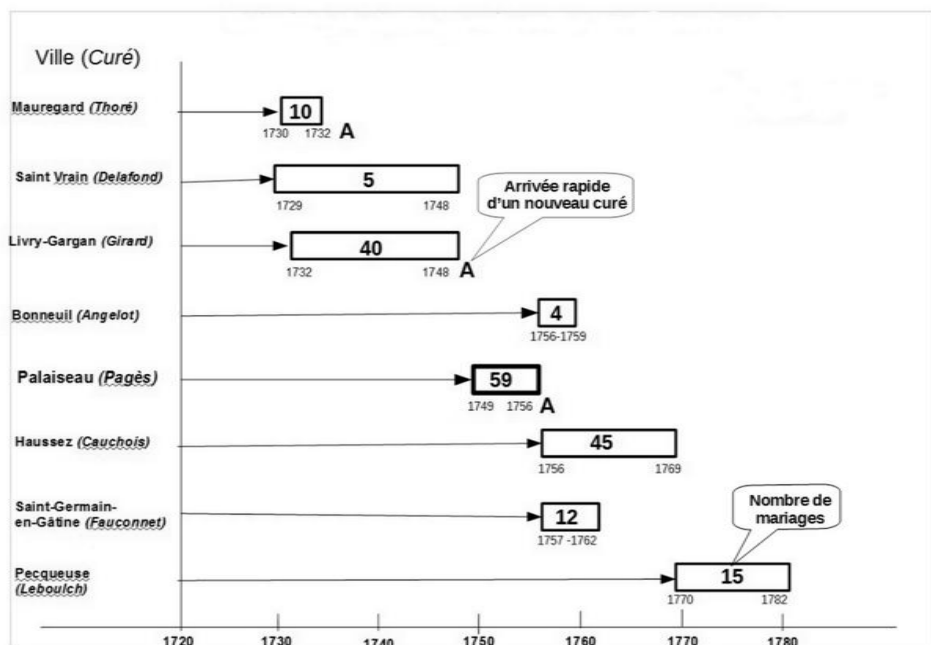
61 Il s'agit en réalité de saint Martin.

62 On verra dans le chapitre suivant que Pagès est arrivé à Palaiseau au moins en septembre 1748.

63 Une note en bas de page indique que ses recherches ont été faites aux archives départementales de l'Essonne à Chamarande, donc certainement sur la copie du registre (la minute, restée à Palaiseau, n'étant pas encore numérisée) ; il n'a donc pas eu connaissance de la récapitulation annuelle des actes, avec les mariages « étrangers », d'où une légère différence avec nous dans le nombre des mariages.

64 Aucune action punitive soit ecclésiastique (mutation, envoi dans un couvent), soit royale n'a été retrouvée jusqu'alors.

65 Présentation de mon fait, à partir des données extraites du document de Francis Garrisson, et des Archives de l'Essonne pour ce qui est du curé Pagès.



Succession des curés favorables.

Il est évident que l'information sur l'existence de curés consentants et de la cessation éventuelle de leur aide, circulait dans les familles protestantes et, discrètement, de bouche à oreille, dans leur milieu relationnel proche, évidemment de grande confiance. Quant aux contacts avec les curés, s'ils étaient relativement accessibles pour les familles habitant la région parisienne, ils l'étaient beaucoup moins pour les lointains provinciaux. F. Garrisson fait part du « support d'une sorte de filière vouée à l'assistance des couples dans leurs démarches successives. Son principal animateur fut un paroissien retraité du nom de Pierre Binet, ancien officier de Madame la Dauphine, il lui incombait de mettre en relation les fiancés et le prêtre, puis sur place de pourvoir au déroulement du mariage [...] une petite équipe d'artisans parisiens groupés autour du maître ébéniste Antoine Chotin, assuraient l'escorte des futurs époux⁶⁶ ».

Parmi les paroisses d'accueil signalées par F. Garrisson figurent Haussez⁶⁷ (Seine-Maritime) où œuvrait le curé François Cauchois, et Saint-Germain-la-Gâtine (Eure-et-Loir) qui nous intéressent particulièrement ; en effet le couple Samuel de Bammerville / Marthe Louise Clergeault de Pontardin - Picards de Saint-Quentin - (signalés dans le chapitre 1) peuvent être considérés comme des experts dans cette « quête » des quatre bonnes paroisses successives pour marier six de leurs huit enfants :

⁶⁶ F. Garrisson, *op. cit.*, p 474.

⁶⁷ Où œuvrait le curé François Cauchois.

10/10/1747 Marie Madeleine (Livry-en-Launois)
 20/11/1747 Charlotte (Livry-en-Launois)
 28/08/1752 Étienne Claude (Palaiseau)⁶⁸
 01/09/1756 Pierre Louis (Palaiseau)
 13/02/1759 Jean Samuel (Haussez)
 22/01/1761 Catherine (Saint-Germain-la-Gâtine).

Il faut également remarquer la décroissance des mariages, le dernier est signalé à Bruyères-le-Châtel en 1781. En effet, selon F. Garrisson, apparaît, au début de la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'attribution de brevets royaux, qui autorisent des mariages « en pays étranger », donc dans les ambassades (plus spécialement celles de la Suède et du Danemark), solution plus adéquate que les mariages de complaisance. D'où cette diminution et leur disparition définitive peu avant la Révolution.

Francis Garrisson cite dans le détail pratiquement toutes les familles qui ont fait appel à cette voie oblique et fait une analyse⁶⁹ sociale, professionnelle et géographique des couples et de leurs parents ; on y trouve surtout des privilégiés : négociants, armateurs, banquiers, officiers, joailliers, horlogers. Il est évident qu'une telle solution, mise en œuvre principalement en Île-de-France était financièrement inatteignable par les protestants des campagnes tant à cause des dépenses engendrées par les déplacements des mariés, de la famille et des témoins, l'hôtellerie, les formalités notariales, que de la complexité du processus.

L'avis de ce protestant, quant à la motivation des curés qui se prêtaient à ces mariages de complaisance, nous intéresse au plus haut point. En effet la connaissance des faits rapportés par les registres paroissiaux pourrait conduire immédiatement à l'idée de prévarication avec paiement en argent du service rendu⁷⁰. Sur ce point sa position est claire⁷¹ :

« [...] il faut le souligner, nos sources n'offrent ni preuves ni même indice qui permette de faire prévaloir l'hypothèse sombre. Parmi les solutions moins improbables s'inscrirait avec raison l'influence des Lumières et, dans sa ligne, une adhésion aux idéaux de justice et de tolérance. Ou encore [...] un sentiment de réelle compassion, voire de simple humanité envers des gens que l'État privait du droit d'accorder une vie familiale et croyance religieuse »

À noter également, parmi les sources protestantes, le travail de généalogie effectué par Jean-Jacques Breguet, concrétisé par son document : *Actes de*

68 Acte déclencheur du présent document.

69 Analyse qui valait également pour les couples pris en compte à Palaiseau, ce qui permet de valider la liste établie.

70 Hors l'habituel casuel pour la paroisse et dédommagement de frais.

71 F. Garrisson, *op. cit.*, p 486.


Mariages « de complaisance » de protestants de Saint-Quentin -Aisne⁷² où il regroupe sous forme régionale les familles, très souvent apparentées⁷³, qui ont fait appel à plusieurs des curés considérés, mettant ainsi en relief le volet « filière confidentielle adaptative » du déroulement de ces unions.

5 – Le Curé Pagès⁷⁴

Titulaire de la charge d'une paroisse, le curé, comme les vicaires qui l'assistent est membre de terrain, du clergé de l'église catholique. Ce clergé, premier ordre du royaume, occupe sous l'Ancien Régime, une position privilégiée. Les ecclésiastiques sont dispensés du service militaire (milice, guet ...) et du paiement des impôts. Ils profitent des grandes richesses de l'Église : biens fonciers et dîmes⁷⁵.

Le 3 septembre 1748, meurt, à Palaiseau, Messire Sébastien Aucler, âgé de 70 ans, curé de la paroisse de Palaiseau depuis 43 ans, l'enterrement étant célébré en présence⁷⁶ des curés des paroisses voisines. Il est, très rapidement, remplacé par le prêtre Pagès, qui, le 29 de ce même mois⁷⁷, signe « Pagès curé de Palaiseau », son premier acte⁷⁸, de baptême. Quelques mois plus tard, il est fait référence à ses études en Sorbonne, où il obtient un diplôme de docteur de Sorbonne en théologie, élément dont il accompagne fréquemment sa signature.



Signé et acté avec nous Docteur de Sorbonne et Curé de cette Paroisse
 Pagès Curé de Palaiseau,


72 Document dactylographié qui m'a été communiqué par Gérard Gôme il y a plusieurs années, indiquant l'auteur, mais pas la référence de la parution. On y retrouve en particulier le mariage Joly de Bammerville / Liège, notre point de départ.

73 Données qui viennent corroborer celles de Francis Garrisson, sous un autre angle.

74 La seule source identifiée à ce jour relativement au curé Claude Pagès est le registre paroissial de Palaiseau 1740/1759 (ADE-CP) ; les autres archives religieuses, confisquées lors de Révolution en 1789 ont disparu dans l'incendie de l'Hôtel de Ville pendant la Commune en 1871. Toutes les informations citées ici en sont extraites. Il apparaît comme certain que les auteurs tels Garrisson (*op. cit*) et d'autres ont utilisé cette source, identifiée par le lieu de mariage : Palaiseau, leurs documents ne peuvent donc, au sujet de cette personne, être considérés comme un possible recoupement.

75 Guironnet Michel

<https://www.histoire-genealogie.com/les-revenus-des-cures-au-XVIIIeme> – *Les revenus des curés au XVIII^e siècle* - Histoire du Viennois - 1^{er} mai 2001.

76 ADE-CP -1740/1759, p. 116.

77 Ce qui peut faire penser que fraîchement diplômé en théologie de la Sorbonne, il était en attente d'une affectation.

78 ADE-CP -1740/1759, p. 118.

Nous disposons de très peu d'informations sur le curé Claude Pagès. Seuls trois actes de Palaiseau⁷⁹ sont singuliers, car ils mettent en jeu sa propre famille :

« Du 19 avril 1750⁸⁰ : été baptisé, par nous soussigné prêtre, Docteur de Sorbonne et curé de cette paroisse, Claude né ce matin du mariage de François Herron jardinier de Mme la Marquise de Pomponne et de Geneviève Barbier. Le parrain Maître Claude Pagès, marchand apothicaire⁸¹ et ancien Grand juge consul⁸², demeurant à Paris rue aux Ours, paroisse St Leu - St Gilles, la marraine Dame Louise Félicité Ruby, veuve du Sieur Antoine Dupuis marchand rue St Denis, même paroisse, lesquels ont signé avec nous.

[signatures]

L.F. Duby – Pagès – Pagès Curé »

« Aujourd'hui 23^{ème} janvier 1754⁸³, a été baptisée et tenue sur les fonts, par moi soussigné prêtre, docteur en Sorbonne et curé de cette paroisse, Angélique Constance, née de ce jour, du légitime mariage de Gabriel Dubaye procureur en ce baillage et de Marie Constance Besnard son épouse. La marraine a été Angélique Pagès, ma sœur, fille majeure de Claude Pagès, Maître apothicaire et ancien Grand juge consul demeurant à Paris rue aux Ours, paroisse St Leu, et d'Angélique Delavigne, laquelle a signé ainsi que moi.

[signatures]

Angélique Pagès – Pagès Curé. »

« Aujourd'hui 15 avril 1755⁸⁴, vus les extrais baptistaires des futurs, l'extrait mortuaire du père du futur, les extraits mortuaires des père et mère de la future, les bans publiés à Paris les 6^{ème}, 7^{ème} et 13^{ème} du courant, sans opposition, dans les églises de St Jean en Grève et de St Leu-St Gilles, paroisses des parties ainsi qu'il constate par le certificat des deux Sieurs vicaires des dites paroisses, tous deux datés d'hier, l'un signé Richard vicaire de St Jean, l'autre Devilles vicaire de St Leu, vu encore la permission de Messire le Curé de St Leu, paroisse de la future, datée du 13 du courant, signée Perrin, spécialement à nous adressée, de marier les parties et le certificat du [illisible] des fiançailles faites la veille, et après avoir pris leur mutuel consentement, ont été solennellement mariés en face d'église, par nous prêtre, docteur en Sorbonne, curé de cette paroisse et frère de la future : Messire Jean Baptiste Dominique Dejean, avocat au parlement, fils majeur de défunt Messire Claude Jean Baptiste Dejean, conseiller du Roy

79 Pour faciliter la compréhension, ce texte intègre l'orthographe et la ponctuation actuelles, et le sens des abréviations.

80 ADE-CP -1740/1759, p.143.

81 Dénomination ancienne de la profession de pharmacien. Son adresse, rue aux Ours (dans l'actuel 3^e arrondissement) à Paris fait penser qu'il y exerçait là son commerce.

82 Les corporations par métiers, évisaient, parmi leurs pairs, des consuls (le plus souvent 4, semble-t-il) qui évisaient l'un d'eux comme juge, chargés de régler les litiges entre marchands. Dissoutes après la Révolution de 1789, elles seront remplacées par les tribunaux de commerce.

83 ADE-CP 1740/1759, p. 210.

84 *Id.*, pp. 229-230.

notaire honoraire au (illisible) de Paris et de Marie Louise Pigeon, demeurant à Paris rue des Blancs Manteaux, de la paroisse de St Jean en Grève, d'une part, et de demoiselle Françoise Angélique Pagès, ma sœur, fille majeure de défunt Claude Pagès, Maître apothicaire et ancien juge consul et de défunte Angélique Delavigne, que le futur et de Claude Charles Dejean, aussi son frère, docteur (illisible) de la faculté de médecine de Paris, y demeurant, rue du Coq, paroisse St Jean en Grève, l'épouse assistée de Messieurs François Delavigne, son oncle, secrétaire de Messire Brissars l'un des fermiers demeurant rue aux Ours, paroisse St Leu-St Gilles de l'autre part. L'époux assisté de Mme Sa mère, susnommée, du Sieur Pierre Pigeon, Bourgeois de Paris, demeurant rue de (illisible) paroisse St Etienne du Mont, son oncle et du sieur François Dejean, Bourgeois de Paris, son frère, même demeure généraux de sa Majesté et de Sieur Philibert Delavigne, son oncle [2 mots illisibles] royal, demeurant à Paris, rue St Honoré, paroisse St Germain l'Auxerrois et de sieur Louis Delavigne, son oncle ... »

Hélas aucune donnée ne figure dans les actes concernant les dates de naissance et de décès des membres de la famille. Une évaluation pour les enfants du couple Claude Pagès - Angélique Delavigne pourrait être :

- leur fille Angélique Constance, majeure en 1750, donc née avant 1725,
- leur fils Claude⁸⁵, compte tenu de sa prêtrise suivie de son doctorat en théologie (petit séminaire, jusqu'à la Sorbonne) devait être plus âgé que sa sœur. Lorsqu'il commence son ministère (probablement son premier) à Palaiseau en 1748, il ne peut pas avoir moins de 24 à 25 ans, ce qui le ferait naître aux alentours de 1724. Portant le même prénom que son père il est certainement le fils aîné. Lors du mariage de sa sœur, on pourrait s'attendre à ce que d'autres frères soient témoins, ce qui n'est pas le cas ; le couple n'aurait donc eu que deux enfants.

La position sociale de ses parents a pu faire qu'il ait effectué sa formation religieuse au séminaire parisien de Saint-Sulpice, que cite Boris Noguès⁸⁶ :

« Malgré un projet qui se voulait égalitaire, les différences sociales subsistent largement à l'intérieur des communautés. Les plus riches bénéficient par exemple d'une scolarité plus longue et couronnée par des grades en théologie, dont sont en général exclus les fils de paysans. Érigé en modèle fonctionnel, le séminaire de Saint-Sulpice est ainsi très particulier par son recrutement social sélectif, qui en fait le « séminaire des évêques ». »

85 Le prénom du curé ne figure pas sur la plaque de l'église Saint-Martin de Palaiseau donnant la liste des curés successifs (voir illustration X). F. Garrisson le prénomme Claude ; le prénom de son père lui aurait été attribué, par tradition, en position alors de fils aîné.

86 Noguès, Boris, La formation religieuse en France au XVIII^e siècle, 2011. ffhalshs-00600543f

Ce serait donc tout jeune prêtre, fraîchement diplômé de la Sorbonne, qu'il devint curé de la petite paroisse de Palaiseau, à 25 km de Paris, qui regroupe alors environ 1 500 habitants. Il est difficile d'évaluer la tâche de son ministère, la seule donnée dont nous disposons, à travers le registre paroissial, est le nombre annuel moyen de 101 célébrations, réparties en :

- 47 baptêmes
- 35 enterrements
- 19 mariages (dont neuf de complaisance).

De l'analyse des actes au cours de son ministère, il ressort que le curé Pagès, pour les cérémonies et les actes afférents, se reposait le plus souvent sur ses vicaires, d'abord Bance, puis Pierre Chevillon, plus rarement d'autres prêtres. Outre les mariages de complaisance, qu'il assure lui-même, il donne l'impression de se réserver plutôt, en tant que curé, les cérémonies et les actes relatifs aux personnes de l'environnement de la seigneurie de Palaiseau⁸⁷. Comme signalé supra, son père et sa sœur ont été témoins de célébration de « bourgeois de Paris » ; de nombreux actes de mariage font référence à cette dénomination, il serait donc possible que Claude Pagès, appartenant, par son père, à cette classe sociale, ait une certaine tendance à s'y complaire, y compris en faveur de ceux qui étaient protestants.

Mariages de complaisance

Comme on l'a vu au chapitre 3, c'est environ un an après sa nomination à la cure de Saint-Martin de Palaiseau, que Claude Pagès enregistre son premier mariage, d'autres suivront, régulièrement, présentés par la liste suivante.

Année 1749

1 2 septembre : Antoine Huré et Marie-Jeanne Lamiral

Année 1750

2 15 janvier : Louis Vincens et Marie-Marguerite Admyrauld
 3 24 janvier : Jacques Galloway et Marie-Madeleine Le Rat
 4 10 février : Jean-François Corsange et Marie-Anne Michault
 5 27 mai : Pierre Dangirard et Renée Elisabeth Rondeau
 6 5 octobre : Pierre Étienne Le Noir et Jeanne Henriette Brevet

Année 1751

7 11 mai : Paul Joseph Bijotat et Louise Madeleine Michault
 8 11 mai : Henry Bonneau et Suzanne Ruleau

⁸⁷ Alors propriété de Mme de Pomponne, descendante de la famille d'Harville, veuve du marquis Nicolas Simon Arnauld de Pomponne, jusqu'à sa mort en 1756.

- 9 12 mai : Pierre de Cresse Ducamp et Jeanne Delaplace
- 10 28 mai : Etienne Jalot et Suzanne Piron
- 11 10 juillet : Jacques France et Elisabeth Mariette
- 12 10 juillet : Daniel Mariette et Anne Martin
- 13 20 juillet : Paul Fleuriau et Marie-Charles Admyrauld
- 14 20 juillet : Daniel Pierre Rocaute et Jeanne Admyrauld
- 15 17 août : Théodule Brun et Marie Étienne Le Maire
- 16 28 août : Jean-Baptiste Arnaudeau et Françoise Chamois
- 17 18 novembre : Pierre Payes et Marie Souveraine Gales

Année 1752

- 18 4 février : Louis Bernard et Marie Bernardine Gressier
- 19 12 février : Jacques Bacalan de la Riberie et Catherine Elisabeth Cottin
- 20 19 avril : Jean Arnaudeau et Henriette Valette
- 21 14 juin : Étienne Paris et Magdelaine Stample
- 22 10 juillet : André Armand de la Porte et Marthe de la Porte
- 23 28 août : Etienne Claude Joly et Suzanne Liège

Année 1753

- 24 11 janvier : Gabriel Champenois et Marie Carsin
- 25 19 février : Louis Rigaud et Catherine Alléon
- 26 6 mars : Pierre Delessard et Marie-Anne Dubusc
- 27 6 mars : Jean Puech et Sara Cookes
- 28 29 mai : Etienne Alexandre Cottin et Marthe Feray
- 29 9 juillet : Pierre Isaac Dupont et Marie Louise Girardot de Chancourt
- 30 4 octobre : Pierre Bonfils et Anne Girardot
- 31 13 octobre : André Deschazaux et Marie Anne Estave
- 32 7 novembre : Laurent Vansomergen et Louise Leroy Desmaret
- 33 24 novembre : Antoine Cluzet et Rose Fabre

Année 1754

- 34 16 janvier : Claude Isaac Garnault et Jeanne Mivier Duvigneau
- 35 24 janvier : Jean Venès et Suzanne Anne Marie Lecourt
- 36 20 février : Paul Houzel et Louise Coulliette
- 37 23 février : Alexandre Sarrau et Jeanne Judith Tassin
- 38 30 avril : Jean Girardot et Aymée Magdeleine Jeanne Cottin
- 39 27 mai : François Debessé et Marie Nicolas
- 40 8 août : Louis de Saint-Marin et Marie Anne Lecocq
- 41 28 août : Pierre Fresquel et Julie Marguerite Bechet
- 42 26 novembre : Louis Tourton et Judith Elisabeth Guigner

Année 1755

- 43 22 janvier : Jean-Louis Cottin et Catherine Girardot de Chancourt
- 44 6 février : Jean Anne Cary et Jeanne Suzanne Debessé

- 45 12 avril : Jean Louis Barthélemy Posset et Louise Albertine Émile Fromaget
 46 22 avril : Jean Boissière et Louise Anne Constance Poupardin Damauzy
 47 14 mai : Louis Torterue et Louise Esther Chaudrue
 48 6 août : Jean François Almain et Marie Jeanne Colombe Malet
 49 21 octobre : Jean Petit et Jeanne Le Pelletier

Année 1756

- 50 12 février : Paul Louis Girardot de Vermenoux et Jeanne Germaine Larivée
 51 27 avril : André Auguste Green de Saint Marceau et Charlotte Sarrau
 52 27 avril : Jean Roquefeuil et Marguerite Barrau
 53 8 mai : Jean François Alberton et Marguerite Prévost
 54 16 juillet : Pierre Isaac Rasteau et Suzanne Belin
 55 20 août : Jean Cottin et MarieAnne Durocher
 56 26 août : Gabriel Rasteau et Louise Françoise Amélie Fromaget
 57 1^{er} septembre : Pierre Louis Joly et Marie Anne Victoire Fromaget
 58 9 septembre : Louis Jacques Dangirard et Marie Anne Feray
 59 25 septembre : Jean Martin de Planque et Suzanne Marianne Jacobine Nordingh de Witt

Ce dernier acte figure à la page 251 du registre paroissial cité. Passée cette date la signature du curé Pagès y disparaît définitivement ; les actes suivants sont signés « Chevillon vicaire », puis en 1757, « Deschamps prêtre desservant », puis « Canu licencié en lois desservant », puis, à partir du 6 août 1758, « Chevillon curé de Palaiseau ».

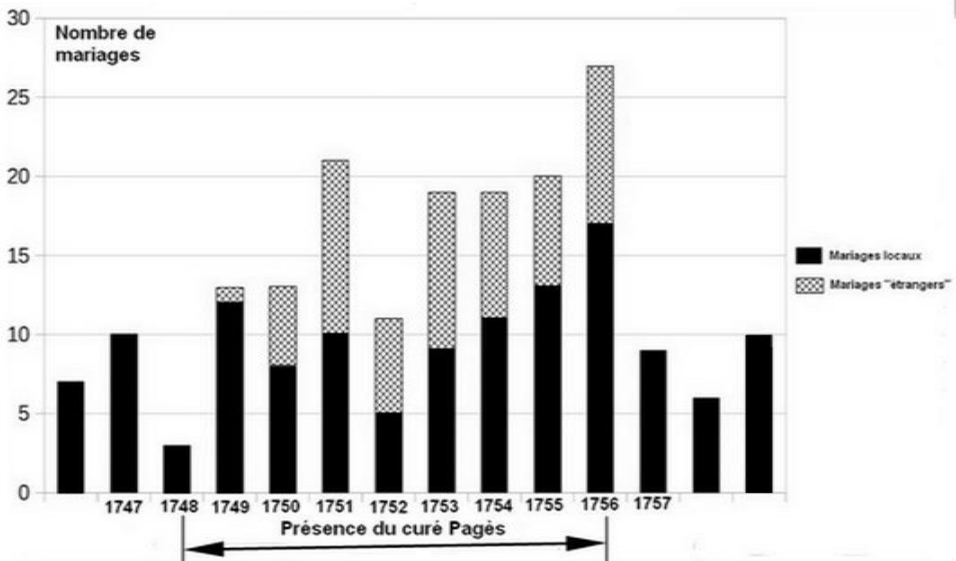
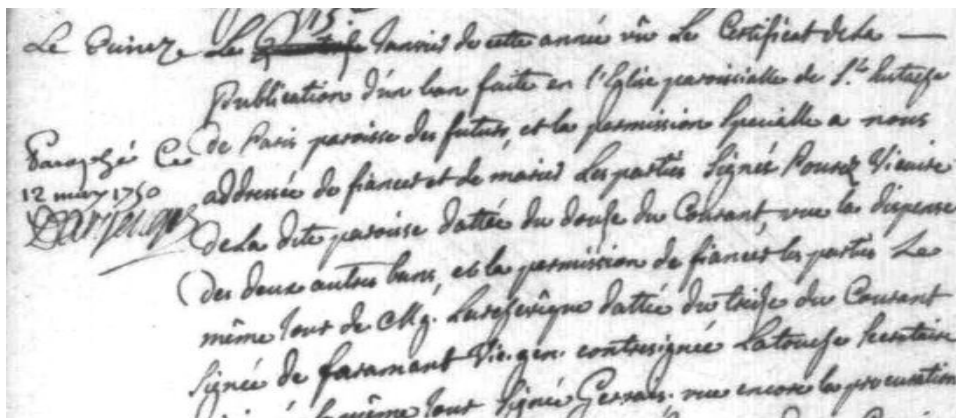


Diagramme des divers mariages du curé Pagès.

Le diagramme ci-dessus montre que les mariages « étrangers », après la phase de démarrage en 1749, constituent une part importante des mariages célébrés à Palaiseau ; cette charge anormale a perduré pendant sept ans. On peut estimer à environ 200 le nombre⁸⁸ des mariages de complaisance - dans la période où la demande était la plus importante - détectés par F. Garrisson et nous-mêmes au cours du XVIII^e siècle. Les 59 mariages enregistrés⁸⁹ par le curé Pagès en représentent de l'ordre de 30 %.

Se pose alors la question de la raison du départ du curé Pagès après le mariage du 25 septembre - dernier de la liste - phénomène de rupture du ministère qu'il occupait, déjà signalé précédemment pour d'autres curés marieurs. Un événement inattendu l'aurait-il touché ? La consultation du registre de la « grosse » des archives départementales : 4E_2297 - 1747/1757 apporte des indices de probable suspicion de délit, sous la forme :

- du paraphe, en marge de trois actes⁹⁰ de mariage, de Jérôme Dargouges⁹¹, lieutenant civil de la ville, prévôté et vicomté de la ville de Paris. Ce contrôle - jamais rencontré par ailleurs - porte sur le mariage n° 2 dans la liste des mariages de complaisance présentée ci-dessus, donc dès début 1750, puis sur les n° 24 et 25 de début 1753.



Paraphe de l'officier civil.

- d'une demande de transmission d'une copie du mariage, célébré le 16 janvier 1754, entre Claude Isaac⁹² Garnault et Jeanne Minier Duvigneau (n° 34), assortie d'une légalisation par le juge de Palaiseau.

88 Quantité certainement non exhaustive vu l'ampleur de la tâche de recherche.

89 Au sens notarial du terme, plutôt que célébré, puisqu'il n'y avait pas de cérémonie, à proprement parler.

90 AD 91 - 4E_2297, respectivement pp. 50, 99 et 103.

91 Signataire, annuellement, de la première page des registres paroissiaux locaux. Il sera toujours en poste en 1758, après le départ de Claude Pagès.

92 C'est très probablement son prénom biblique - que portait également son père, qui a attiré l'attention.

Monsieur Jouanin Bouché
 espié
 de Avec un Extraire de l'acte
 de Celebration de mariage.
 D'Entre Claude Isaac Garbault
 fils d'Isaac Garbault et
 d'Elizabeth Berthon Sammes
 et de Jeanne Minier
 Duvignau fille de alexandre
 minier Duvignau et de
 Marguerite Boëtéaa serpou
 a-mere.
 Celebré en l'église paroissiale

Demande de copie - 1

Monsieur Jouanin Bouché
 espié
 de Avec un Extraire de l'acte
 de Celebration de mariage.
 D'Entre Claude Isaac Garbault
 fils d'Isaac Garbault et
 d'Elizabeth Berthon Sammes
 et de Jeanne Minier
 Duvignau fille de alexandre
 minier Duvignau et de
 Marguerite Boëtéaa serpou
 a-mere.
 Celebré en l'église paroissiale

Demande de copie - 2

Cette injonction, émanant très probablement du greffe de la juridiction royale⁹³, figure sur les pages blanches disponibles entre la fin des enregistrements de 1753 et le début de ceux de 1754. Elle est donc parvenue au destinataire, M. Jouanin Bouché⁹⁴, au retour du registre depuis le greffe, dans les premiers jours de 1755. L'instruction du dossier de Claude Pagès n'a pas dû être pénalisante puisque le curé Pagès, après la demande de copie d'acte, a encore célébré 17 mariages. Les recherches auprès des archives de l'église catholique se sont avérées négatives : la saisie des archives en 1789, puis l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris en 1871 ayant fait disparaître la quasi-totalité des documents. Nous ignorons donc, à ce jour, s'il y a eu des sanctions épiscopales (envoi dans une autre paroisse, voire dans un monastère), ou royales, certainement beaucoup plus graves.

Un des piliers de l'église Saint-Martin de Palaiseau porte une plaque donnant la liste chronologique des curés. Elle indique le curé Vengelade⁹⁵ comme remplaçant du curé Pagès⁹⁶.

93 À qui les registres étaient envoyés pour contrôle à chaque fin d'année.

94 Personne non identifiée.

95 En réalité : « Vaugelade ».

96 À noter que ni l'un, ni l'autre ne sont désignés par leur prénom.



Plaque à l'intérieur de l'église. Saint-Martin de Palaiseau.

| | |
|------|------------------|
| 1705 | SÉBASTIEN AUCLER |
| 1748 | PAGÈS |
| 1757 | VENGELADE |
| 1758 | PIERRE CHEVILLON |

Extrait de la plaque portant la liste des curés.

En réalité, là encore, le sujet s'avère complexe :

Une note en marge du registre paroissial⁹⁷, signale : « *Le lundy 5 septembre 1757. M[essire] Vaugelade, curé de Ste Croix de Partenay⁹⁹, diocèse de Poitiers, nommé à la cure de Palloiseau [sic] par M[onseigneur] l'abbé de Bourgueil et M[essire] le Prieur, conjointement, et dont il avait pris possession le [date manque] décembre¹⁰⁰ dernier 1756 par M[essire] de La Touche, Secrétaire de M[onseigneur] l'Archev[êque] est arrivé à 4 h et demie du soir, au grand contentement de toute la paroisse, et a officié le jour de la Nativité de la Ste Vierge¹⁰¹ » . Cependant le curé Vaugelade n'a jamais signé aucun acte dans le registre de Palaiseau.*

Le Lundy 5. septembre
1757. M.^r Vaugelade curé
de Partenay Ste Croix de
Partenay Diocèse de Poitiers
nommé à la cure de Palloiseau
par M.^r l'abbé de Bourgueil
et M. le Prieur conjointement, et
dont il avait pris possession le
décembre dernier 1756. par M. de
la Touche Secrétaire de M.^r.
L'Archev. est arrivé à 4. h. et
demie du soir au grand conten-
tement de toute la Paroisse et a
officié le jour de la Nativité de la
Ste Vierge

Prise de fonction théorique
du curé Vaugelade.

- La consultation du registre de son ancienne paroisse à Parthenay¹⁰² à l'époque, signale bien son existence, mais montre aussi qu'il remplissait « continûment » son ministère dans cette paroisse et y signait encore des actes en 1778. Il n'a donc jamais exercé son ministère à Saint-Martin de Palaiseau, d'où

97 ADE-CP 1740/1759, p. 272.

98 Soit un an après le départ du curé Pagès ; il aura attendu un an pour venir voir l'église où il était affecté.

99 Parthenay, actuellement dans les Deux-Sèvres.

100 Soit 3 mois après le départ du curé Pagès.

101 Fêtée le 8 septembre.

102 Archives départementales des Deux-Sèvres - Cote : 1 M1 EC024 – R183 1738-1792. Acte signé en 1778, p.183.

probablement l'erreur dans le patronyme gravé sur la plaque et l'absence de son prénom. Finalement c'est Pierre Chevillon¹⁰³, ancien vicaire, qui, en 1758, prend en charge la paroisse Saint-Martin.

1778
 Que d'un jour...
 je suis par les provisions de...
 à mon intention de...
 après avoir fait...
 selon les provisions...
 de ses salaires...
 habitants de la ville...
 par la dette...
 de...
 tabliers pendant...
 provision...
 toute la falsification...
 de tout...
 pour plusieurs années...
 de...
 à...
 Vaugelade Curé de Sainte Croix de Parthenay

Signature du curé Vaugelade à Sainte Croix de Parthenay en 1778.

Nous ne connaissons jamais les motivations du curé Pagès, mais il convient de prendre en compte les contraintes ou sanctions potentielles pour cette aide illégale aux couples, lors de ces enregistrements d'actes de mariage. Il reste étonnant que cette période ait pu durer aussi longtemps ; en effet des risques de découverte étaient loin d'être nuls :

- Les « cérémonies » regroupaient les futurs, la famille proche et les témoins, soit environ 10 à 12 personnes ne résidant pas à Palaiseau et venues donc en voitures à chevaux. L'église Saint-Martin était à 50 mètres de l'entrée du château seigneurial de l'époque, une telle arrivée ne devait donc pas passer inaperçue.

¹⁰³ Rappelons qu'il a servi de témoin lors d'un mariage, et était ainsi au courant de l'activité de son prédécesseur.

- La fausse publication de bans publics « *en cette paroisse* » - sans la classique indication des trois dates correspondantes - quasi systématiquement adoptée par Claude Pagès à partir du 14 juin 1752 aurait dû être détectée.

- Comme indiqué précédemment, par deux fois le vicaire de la paroisse, puis le bedeau, ont servi de témoins ; vu la particularité de l'événement ces deux personnes devaient, bien évidemment, être informées et donc bénéficier de la totale confiance du curé.

- La copie du registre paroissial devait - par décret du 9 avril 1736 - être déposée chaque année au greffe du bailliage pour contrôle, tant par l'évêque lors d'une visite paroissiale que par l'administration royale. Par trois fois l'officier civil a paraphé dans la marge d'actes anormaux ; une copie d'acte a été demandée ; cette suspicion n'a pas alerté Claude Pagès qui a poursuivi, dangereusement, la tâche qu'il s'était donnée.

Pour conclure, en paraphrasant l'expression¹⁰⁴ d'Huguette Chaunu : « *Certains ecclésiastiques de l'Église romaine, par crainte du sacrilège, ou goût du lucre, font inconsciemment du curé un officier d'état civil qui enregistre le consentement mutuel sans autre exigence religieuse* », on peut écrire : quelles qu'aient été les motivations du curé Pagès et de ses coreligionnaires « marieurs » français du XVIII^e siècle : l'argent, la charité chrétienne ou l'empathie de classe sociale, ils ont soutenu la résistance des protestants devant l'adversité. Et, probablement sans s'en rendre compte, en cette période des Lumières, animée par Voltaire et autres Malesherbes, ils ont participé à l'évolution des mœurs vers cette liberté basique qu'est l'union maritale.

104 Chaunu, Huguette, *op. cit.*

Correspondance entre Jean Le Maistre de la Martinière, trésorier général de l'artillerie et du génie, et son intendant au château du Marais Pierre Richard Dubau (1767-1783)

Dominique CANTRYN

Entre 1767 et 1783 Jean Le Maistre qui venait d'acquérir les terres du Marais et de Roinville, et son intendant Pierre Richard Dubau échangèrent une abondante correspondance concernant les affaires courantes du domaine. Elle fut retrouvée dans les archives du château du Marais parmi les nombreux cartons contenant les actes, titres et baux dont le classement établi lors de la constitution du terrier au XVIII^e siècle est aujourd'hui totalement bouleversé.

Cette correspondance débuta dès l'achat du domaine en septembre 1767 et s'acheva au décès de Jean Le Maistre en avril 1783. Les 203 lettres qui nous sont parvenues sont un précieux témoignage du quotidien d'un grand domaine et des rapports familiers qui s'établirent entre Jean Le Maistre et son intendant. Elles ont été intégralement retranscrites dans le cadre de ce travail et mises en relation avec des factures elles aussi conservées dans les archives du château. L'importance du corpus a rendu nécessaire de faire des choix, seuls quelques thèmes pourront être ici abordés.

Le 5 septembre 1767 les terres du Marais et de Roinville avaient été adjugées par licitation à Jean Le Maistre de la Martinière trésorier général de l'artillerie et du génie pour 607 000livres¹.

« *Savoir,*

Deux belles terres contigües, la terre prévôté et château du Marais, sise à neuf lieues de Paris et celle de Roinville à dix lieues, le chemin tout pavé, on y va parti par la route d'Orléans, jusqu'au-dessus de Linas et le surplus par la grande route de Dourdan.

1 Arch. nat., Y/5132/A, Châtelet de Paris et prévôté d'Île-de-France. Il achète le Marais à la vicomtesse de Ségur Cabanac et aux enfants de sa sœur Marie-Louise de Ségur décédée, le comte de Ségur et Marie Anne de Salvignac.

Ces terres ont haute et basse justice droit d'échange, de chasse de pêche dans toutes les paroisses du Val-Saint-Germain et de Roinville, dont les propriétaires sont seuls seigneurs et en outre dans différents fiefs situés dans diverses autres paroisses dans la même justice (...)

La terre du Marais a un très beau château bâti à la moderne, composé d'un grand corps de logis entre cour et jardin, grande et belle cour à l'entrée de laquelle sont deux pavillons carrés» (...) »

Il s'agit d'un grand domaine qui s'étend de Marchais à Angervilliers et comprend deux châteaux Le Marais et Roinville, huit fermes dont les grandes fermes céréalières de Chateaupers, du Tertre, de Marchais, les moulins du Marais, de Granville, Crèvecœur, Bouville, des bois, des vignes, des prairies.



Le château actuel.

Jean Le Maistre est peu connu et n'a été jusqu'à ce jour l'objet d'aucune étude. La découverte de sa correspondance a conduit à des recherches menées principalement aux Archives nationales et aux National Archives de Londres. Ces recherches ont permis grâce à divers actes notariés de reconstituer quelques étapes de sa vie, sa biographie n'en demeure pas moins incomplète.

Jean Le Maistre est né en 1715 à Paris dans une famille protestante de négociant en vins, originaire d'Orléans, ses parents sont Pierre Le Maistre de Vienne et Louise Jaquette de La Creuze ; il est le cinquième de leurs six enfants². La famille est aisée et dans l'inventaire fait en avril 1729 après le décès de son père³, on relève 30 000 livres de marchandises entreposées dans plusieurs caves, une maison de commerce, « Au petit sceau » rue Saint-Jacques de la Boucherie, des biens à Paris et Orléans. La famille vit confortablement quai Malaquais et possède tapisseries et argenterie.

2 Pierre, César, Louise-Marguerite, Marie-Louise et Marie-Anne.

3 Arch. nat., MC/ET/XCI/849.

Du négoce dans lequel il est né, Jean Le Maistre passera à la finance en devenant trésorier général des fortifications fortune faite, à 34 ans. Cette rapide ascension sociale ne saurait se comprendre sans l'étude du réseau auquel sa famille appartient. C'est celui d'une famille protestante partagée et dispersée dans laquelle certains ont persisté dans leur foi, d'autres se sont convertis et d'autres ont fui le royaume. Ils sont liés par les affaires et les mariages souvent intergénérationnels à d'autres familles protestantes du Val de Loire. On s'y marie entre cousins de la religion et même si l'on est catholique, (car il faut l'être pour détenir un office, et que les enfants soient déclarés légitimes) « l'arrière-cour est protestante »⁴. La forte endogamie entre les Le Maistre et les Perrinet, Dargent, Foubert, de La Creuze, tous marchands de vins protestants originaires de Sancerre, Gien, Orléans, a pour conséquence un noyau familial très soudé d'où émerge dès le début du siècle Étienne Perrinet de Jars, son oncle par alliance, fermier général en 1718 puis directeur de la Compagnie des Indes et son gendre David Perrinet du Pezeau, que la charge de receveur à La Rochelle (il a épousé Jacqueline Perrinet en 1729) place à la fois dans les finances royales et au cœur du grand négoce atlantique. Étienne Perrinet de Jars a pour épouse sa cousine germaine Louise Jacqueline Dargent dont les sœurs sont mariées à ses oncles paternels, Denis et Samuel dont la première épouse était une Perrinet. La quatrième sœur Dargent, Élisabeth convole avec le marchand banquier César Véron. Les mariages de deux des sœurs de Jean Le Maistre renforceront encore ces liens familiaux : Louise-Marguerite épouse Étienne Perrinet de Jars devenu veuf et Marie-Louise Paul Véron, banquier des traites, son neveu par alliance⁵. Ils sont par le mariage de Marie-Anne en 1736 avec le banquier Gabriel Bouffé associé à Jacob Dangirard liés à la banque protestante. Celle-ci fait partie des élites parisiennes qui prendront une part active à la réhabilitation de Callas.

Une partie de la famille a fui les persécutions et a gagné le Refuge⁶, son cousin Charles est à Amsterdam, ses oncles maternels Salomon, James, William de La Creuze sont à Londres - où les rejoindront les deux frères aînés de Jean Le Maistre Pierre et César⁷ - « Merchants for the West India Compagny ».

Leurs testaments montrent une famille où l'on est demeuré proche malgré l'exil. Ses oncles font des legs à leur sœur Louise Laetitia veuve de Pierre Le Maistre et à leurs neveux, son frère César, au cas où son fils unique Stephen décéderait, fait de ses sœurs ses héritières à condition qu'elles viennent vivre en Angleterre et demeurent protestantes ; Jean Le Maistre testera lui aussi en faveur des enfants de son neveu Stephen (il l'appelle Étienne) décédé à Calcutta dont le testament en anglais se trouve dans les papiers inventoriés après son décès en 1783⁸.

4 David Gairroch, *The Huguenots of Paris and the Coming of Religious Freedom, 1685-1789*, Cambridge University press, 2014.

5 Généalogie protestante. « Huguenots de France et d'ailleurs ».

6 Le Refuge est le terme couramment employé pour désigner les pays qui ont accueilli les réformés français qui ont fui les persécutions de 1560 à 1760.

7 The National Archives Public Record Office, Prob 11/1047-85, Prob11/836/429, Prob 11/990/1, Prob/20/72 (Salomon), Prob11/680/64 (James).

8 Arch. nat. MC/ET/XCI/1212.

La famille est donc dispersée et partagée entre les deux religions. Si Jean Le Maistre fait profession de catholicisme, son frère César et sa sœur Marie-Louise sont demeurés fidèles à leur foi, lui-même dans son testament⁹ demande « un enterrement très simple » et ne recommande son âme ni à la Vierge Marie ni aux saints ce qui est bien dans l'esprit de cette religion.

C'est à Saint-Quentin en Picardie, centre le plus prospère de l'industrie linière du royaume que la famille va nouer des alliances matrimoniales. Les toiles de lin fines, baptiste et linon dont on fait les mouchoirs, chemises, fichus, coiffes, jupons sont l'objet d'un grand commerce international dans lequel les manufacturiers négociants protestants jouent un rôle majeur.

Louise, fille de Samuel Le Maistre épouse Simon Charty de La Fosse dont la famille originaire de Caen est alliée aux Ferray armateurs au Havre (leurs filles épouseront l'une Isaac Crommelin et l'autre Samuel Joly de Bammerville (1759) ; c'est aussi dans une famille de très puissants manufacturiers négociants que se marie Marie-Anne Perrinet de Jars, elle épouse en 1735 Étienne Fizeaux de Clémont. Les Fizeaux sont établis à Valenciennes, Londres, Amsterdam, Genève, Hambourg, ils sont alliés aux Dumoustier de Vâtre, aux Van Robais, aux Crommelin, aux Cottin, aux Pourtalès. Leur fille Marie-Anne épousera Loménie de Brienne sa dot est de sept millions de livres. La sœur de David Perrinet du Pezeau Marie-Suzanne Perrinet épouse elle aussi un négociant de Saint-Quentin, André Georges Ronderau de La Maierie. Ils seront tous présents à son mariage.

L'importance de ces alliances laisse peu de doute – même en absence de documents - sur les années de formation de Jean Le Maistre qui se firent certainement dans une de ces maisons où se pratiquent négoce international et activités bancaires. Sa nièce Madame de La Briche l'évoque ainsi dans ses Mémoires¹⁰ :

« Élevé loin de la maison paternelle mon oncle (..) apprit chez les négociants où il passa sa première jeunesse à se former aux affaires avec intelligence, activité et probité ». L'origine de sa fortune qui se fit selon Frenilly¹¹ « dans le commerce des toiles en Flandres ».

En 1743 Jean Le Maistre est établi à Valenciennes. La maison Le Maistre est citée parmi les plus prospères de la ville par Crommelin, inspecteur des manufactures de Flandres et Hainault¹². Il y pratique le négoce des toiles fines, réputées dans toute l'Europe et dont les meilleurs débouchés sont l'Angleterre et

9 Arch. nat. MC/ET/XCI/1211.

10 Les mémoires de Madame de La Briche n'ont jamais été publiées, seul Pierre de Zurich a pu les consulter et en cite de longs extraits dans son ouvrage *Une femme heureuse - Madame de La Briche* paru en 1934. Elles sont probablement toujours dans les archives de la famille de Barante.

11 « Formé par un habile négociant (..) possédant la confiance de ceux dont il dépendait et chargé par eux de commissions importantes en Flandre, il se constitua rapidement une fortune considérable dans le commerce des toiles », in *Souvenirs du baron de Frenilly, pair de France*, Paris, librairie Plon, 1908.

12 A. Mallotet, « L'industrie et le commerce des toiles fines à Valenciennes dans les temps modernes », *Revue du Nord*, 1910, Persée.

l'Écosse où Jean Le Maistre a ses oncles et ses frères ; il commerce certainement aussi avec l'Allemagne comme semble l'indiquer le privilège accordé pour le commerce dans la vallée du Rhin se trouvant dans l'inventaire de 1783.

En 1748 sa fortune est de 450 000 livres « en meubles, vaisselles d'argent, deniers comptants, dettes actives recouvrements et autres » lorsqu'il revient à Paris pour un mariage « aussi flatteur qu'avantageux » avec Marie Thérèse Rondé qui est la condition à sa nomination à la charge de trésorier général des fortifications :

Versailles 16 décembre 1748 : « *Le roy a bien voulu Madame accorder à Mr Le Maistre de la Martinière l'agrément à la charge de trésorier général des fortifications en considération du mariage qu'il doit contracter avec mademoiselle votre fille* ». Signé Argenson, secrétaire d'état à la guerre à Marie-Thérèse Grondeau de Flobert, veuve de Charles Felix Rondé¹³.

Il est officiellement nommé le 17 décembre 1748 par un acte notarié qui précède le contrat de mariage signé le même jour. Le mariage est un élément du contrat entre Jean Le Maistre et sa belle-mère pour la reprise et l'exercice de la charge.

Il apporte son talent et son réseau, la jeune épouse Marie-Thérèse Grondeau apporte en dot la moitié de la charge. Elle est issue d'une famille de financiers. Son père Charles Félix Rondé trésorier général des fortifications a été payeur des rentes de l'hôtel de ville. Après son décès en 1746 son fils Charles Antoine lui a succédé par dispense spéciale, car n'ayant que 18 ans et sa disparition en septembre 1748 laisse la charge vacante. Ses deux sœurs mineures sont ses héritières. C'est une charge importante relative à toutes « les places de terre et de mer, côtes maritimes, ports et havres ». Elle vaut 740 000 livres et donne divers privilèges dont la noblesse personnelle le titre d'écuyer, Jean Le Maistre rajoutera à son nom celui d'une métairie La Martinière appartenant à sa famille à Isdes en Sologne près de Sully-sur-Loire. Les gages du trésorier sont de 30 000 livres par an plus un pourcentage de trois deniers par livre sur les sommes qui passent entre ses mains, en échange il doit assurer les paiements même lorsque les caisses sont vides, et donc fournir de l'argent à l'État. Pour se le procurer il peut négocier les rescriptions fournies par les receveurs et lancer des emprunts dont il est le garant ; il faut pour cela pouvoir emprunter dans toute la société et dans toute l'Europe.

En 1748 la fin de la guerre de Succession d'Autriche laisse l'État lourdement endetté. La recherche d'argent de la monarchie se fait hors des milieux financiers traditionnels auprès des négociants banquiers dont les réseaux sont capables de fournir les sommes importantes dont elle a besoin. Le choix de Jean Le Maistre s'inscrit dans cette démarche, il entre ainsi dans la finance et devient un « manieur d'argent du roi »¹⁴. Le mariage a été négocié rapidement, il faut sans doute y voir le rôle d'une famille puissante désireuse de mettre en place

13 Arch. nat. MC/ET/XCI/849.

14 Joël Félix, *Finances et politique au siècle des Lumières. Le ministère L'Averdy, 1763-1768*. Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999.

l'un des leurs ; il est possible aussi que le contrôleur général des finances Jean Baptiste de Machault d'Arnouville ne soit pas étranger à ce choix car il a été intendant de la province du Hainaut à Valenciennes de 1743 à 1745 où il l'a probablement rencontré.

Cela explique le nombre – cinquante - et la qualité des témoins qui assistent et signent le contrat de mariage le 17 décembre 1748 au domicile de la future rue Richelieu¹⁵ ; d'Argenson, secrétaire à la guerre ; Maurepas secrétaire d'état à la marine, Jean de Boullongne conseiller d'état, intendant des finances ; le soutien financier vient des frères Pâris ; Pâris Duverney et Pâris de Montmartel gardes du trésor royal dont Saint-Simon disait « qu'ils étaient devenus les maîtres des finances et que l'on voit la cour à leurs pieds ». Tout le clan familial est présent sa mère qui signe de La Creuze, ses sœurs, ses cousines germaines Marie-Anne Bouffé et Élisabeth Charty de La Fosse, les Dargent et Perrinet, car « cousins du futur du côté paternel » : Perrinet de Jars, Perrinet du Pezeau, Étienne Fizeaux, Rondeau de La Maierie, etc. Présentes aussi des familles influentes de Flandres, les Goethals de Gand, les Telles d'Acosta, les Fizenne de Liège, les Hennet de Courbois. Ses frères sont absents car sans doute à Londres.

La jeune épouse est assistée par sa mère, sa grand-mère Marie Charpy épouse de Lubeck commandant des Gardes suisses, de son oncle Claude Dominique Rondé gardien des pierreries de la couronne¹⁶, d'Hénin conseiller du roi et de Daubertin son tuteur ; Jean Le Maistre lui consent un douaire de 5 000 livres.

Le contrat fixe dans les moindres détails les termes de l'association : « *le futur époux sera tenu de remettre à la dite Rondé la moitié des gages taxation et autres revenus (...) déduction faites des frais d'exercices et charges annuelles de l'office* » elle peut à tous moments « *se faire présenter les registres et autres pièces* ».

Lorsque la charge est supprimée en 1755, il est veuf, Marie-Thérèse Rondé étant décédée en 1753. Un long procès l'oppose à sa belle-mère ; il ne s'achèvera qu'en 1769.

« *Le 9, j'ai été surpris d'apprendre le gain de mon procès en plein, (...) Toutes les demandes de la dame Rondé ma belle-mère, ma partie adverse, sont déboutées, et toutes mes conclusions sont accordées (...); ses mémoires infâmes sont supprimées par l'arrêt, tant pour moi que pour Mr Daubertin, comme injurieux et calomnieux. Elle est condamnée en tous les dépens (...). Tout Paris y a pris part et tout le public a eu la bonté de me témoigner sa joie, grands et petits. J'ai tous les jours plus de cent personnes de tous états qui viennent me faire compliments.* »

Il ne se remariera pas, il entretient une liaison avec Cécile Helbot, fille d'un couple de serviteurs qui vivent avec lui depuis son séjour en Flandres. Elle est vivement critiquée par sa nièce Madame de La Briche qui la dit grossière et ignorante. M^{elle} Cécile apparaît dans les lettres sous un autre jour, elle écrit très bien, elle dirige sa maison. Ils auront un fils Jean Maurice né en 1768 qui sera

15 Arch. nat. MC/ET/XCI/850.

16 Son père Claude Rondé, joaillier, a fait la couronne de Louis XV.

instruit au collège du Plessis, sera légitimé en 1781 et recevra un legs de 150 000 livres¹⁷.

Les papiers retrouvés dans son cabinet lors de l'inventaire de 1783 montrent qu'il a toujours eu de multiples activités : il a des intérêts dans des navires au Havre et à Port-Louis, des parts dans un navire négrier devant partir de La Rochelle, de nombreuses « créances actives, billets et obligations » certaines avec le duc de Penthièvre et l'archevêque de Cambrai.

C'est pendant la guerre de Sept Ans, en 1761, qu'il revient au cœur des finances royales en devenant trésorier général de l'artillerie et du génie (la charge a été créée en 1758) en alternance avec un riche armateur nantais, fondateur de la compagnie du Sénégal, Gabriel Michel.

Boescher¹⁸ expose le système mis en place avec la maison Beaujon Goessens et compagnie dont les associés sont Michel, Le Maistre et Micault d'Harvelay pour financer la guerre ; des « traites », contrats ou soumissions sont passés avec l'État par lesquels ils s'engagent à fournir de l'argent. Aucune barrière entre finance publique et finance privée. Emprunteurs et prêteurs sont donc les mêmes personnes. La suspension des paiements en 1758 cause un énorme scandale.

Il est clairement désigné comme « traitant » par Mouffle d'Angerville dans *La vie privée de Louis XV* : « *Les malheurs du royaume s'étaient sous-divisés entre plusieurs financiers. M. de La Borde créature du Duc de Choiseul avait l'entretien et le paiement des armées de terre, M. Beaujon s'était intrigué auprès de Madame de Pompadour et conjointement avec M. d'Hardelay garde du trésor royal, Michel trésorier général de l'artillerie, Le Maistre qui lui a succédé et Goessens banquier, avaient contracté une soumission avec le roi de fournir 3 millions par mois pour la marine, cinq cent mille livres pour l'artillerie et le génie et une espèce de pot de vin d'avance de 2 millions au Trésor royal. On avait remis à cette compagnie des descriptions sur les recettes générales des finances, mais la suspension dont on a parlé arrêtant la rentrée de ces fonds, il fallut venir à son secours. Le gouvernement lui accorda un arrêt de surséance* »¹⁹.

Jean Le Maistre exercera cette charge fort lucrative, jusqu'en 1774. Rien ne permet de soutenir la thèse de Pierre de Zurich²⁰ qu'il en fut démis à cause d'une erreur de caisse. On peut plutôt alléguer des problèmes de santé : il souffre d'érysipèle et traverse de longs mois de maladie.

Sa fortune n'atteint pas celle de Nicolas Beaujon²¹ qui achète l'Élysée en 1773 ou celle de son beau-frère Étienne Perrinet de Jars qui fait construire un

17 MS 3078 03021, Bibliothèque de Paris, Catalogue des manuscrits autographes.

18 Boescher *Financing the navy during the seven years war : Beaujon, Goessens et Cie 1759*, page 115, in Davenport-Hines and Jonathan Liebenau - First published by Franck Cass and Cie, 1987, Great Britain.

19 Barthélemy Mouffle d'Angerville, *Vie privée de Louis XV ou principaux événements, particularités et anecdotes de son règne*, Londres, John Peter Lyton, 1781, t. 3 p. 228.

20 *Op. cit.*

21 Jean Nicolas Beaujon (1718-1786) est un très riche financier. Il est lui aussi né dans une famille de négociants protestants à Bordeaux, a fait son apprentissage jeune, dans le

hôtel particulier rue du Faubourg Saint-Honoré, mais à son décès en 1783 elle peut être estimée à environ trois millions de livres.

Jusqu'en 1765 il habite rue Saint-Honoré au petit hôtel de Noailles qu'il quitte pour la rue Neuve de l'Orangerie devenue rue Saint-Florentin où il y occupe une vaste demeure pour laquelle il a signé un bail à vie avec Le Tellier ; il possède une maison de campagne à Colombes vendue au cousin de Mme de Pompadour en 1767 et plusieurs maisons de rapports dans Paris construites par Michel Neveu. Il a le train de vie d'un riche financier ayant dans ses remises cinq voitures, 12 chevaux noirs, possédant habits, fourrures, bijoux, meubles de prix, une argenterie évaluée à 40 000 livres.

Gérer un domaine à distance : la correspondance avec l'intendant Dubau

C'est donc cet homme « toujours demeuré modeste au milieu d'une grande fortune » qui achète un domaine le plaçant au rang des grands financiers qu'il côtoie et montrant sa réussite. Le château actuel qu'il fit construire par Jean Vincent Benoit Barré entre 1772 et 1779 est un « hôtel particulier aux champs » meublé avec élégance et raffinement, entouré de magnifiques jardins et dont la terrasse s'orne de petits canons peints en bleus sur des fûts vermillon évoquant ainsi sa fonction. Dès son achèvement, il est regardé par les contemporains comme une merveille. Le marquis de Bombelles²² relate ainsi dans son journal la visite qu'il y fit en juillet 1786 :

« J'étais sollicité depuis longtemps à me rendre au Marais, superbe demeure construite par feu M Le Maistre ancien trésorier de l'artillerie et du génie et dont la nièce Md Lalive de La Briche²³ a hérité (...). J'ai été voir toutes les beautés répandues avec profusion dans cet établissement. Tout le canton est rempli de belles possessions mais toutes le cèdent en magnificence au château du Marais . »

Le Marais est son œuvre, il décidera de tout, rien ne se fera hors de sa volonté, rien ne devra lui échapper. Aussi il déplore de ne pouvoir s'y rendre aussi souvent qu'il le voudrait.

« Décembre 1767

J'ai bien grand désir de vous aller voir mais à tout moment les affaires me demandent à Versailles, aussi pour ne pas perdre mon temps je vous envoie les emplacements pour les arbres bien choisis. »

négoce et passera à la finance. Il devient en 1770 banquier de la cour, il achète l'hôtel d'Évreux en 1773.

²² *Journal du marquis de Bombelles 1744-1822.* C'est un officier, diplomate puis ecclésiastique dont l'épouse est proche de Madame Élizabéth sœur du roi.

²³ Adélaïde Lalive de La Briche (1755-1844) est la fille de la plus jeune sœur de Jean Le Maistre et de Bon Prévost. Elle a épousé en 1780 Alexis Lalive de La Briche, introducteur des ambassadeurs de Louis XVI, d'une famille de riches financiers dont la fortune lui permet de garder le Marais pour sa femme et leur fille Caroline après négociation avec ses tantes qui étaient les héritières de Jean Le Maistre. Veuve en 1785, madame de La Briche séjournera tous les étés au Marais et y recevra écrivains et poètes.

Il faudra donc sur place pour l'informer et faire exécuter ses ordres que son intendant Pierre Richard Dubau²⁴ soit son œil et sa main ; pour ce faire il fera chaque semaine un courrier détaillé des petites et grandes affaires du Marais auquel Jean Le Maistre répondra toujours lui-même.

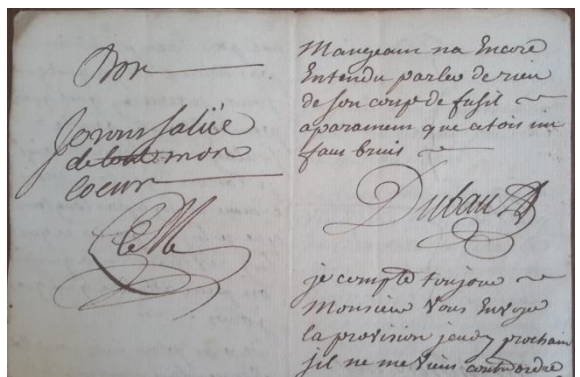
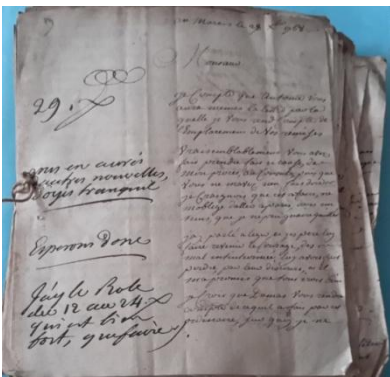
« Paris, 11 mars 1769 : celle-ci est faite dans mon lit, je finis pour que le meunier puisse partir je me porte mieux et vous salue ».

Les lettres seront acheminées tous les jeudis par « l'ordinaire », une lourde voiture qui part du Marais pour la rue Saint-Florentin chargée de « la provision » : légumes, fruits, volailles, gibier, poissons, bois, charbon ; la réponse revient au Marais par son retour le samedi.

Elles peuvent aussi être confiées à tous ceux qui circulent entre Paris et le Marais : meuniers, commis, artisans, sinon l'on fait appel à la factrice d'Arpajon.

De cette correspondance nécessaire 203 lettres nous sont parvenues. Elles sont de longueur et fréquence inégales. Plusieurs années manquent dans leurs totalités, elles correspondent aux années de construction du château actuel - 1771-1780 - pendant lesquelles Jean Le Maistre s'installa dans la maison des Beaux Sablons à l'extrémité du Miroir au Marais.

Leur forme en fait aussi toute l'originalité, les feuillets sont séparés en deux colonnes, Dubau écrit sur la partie gauche, Jean Le Maistre répond sur la partie droite, parfois à chaque ligne²⁵ comme illustré ci-dessous :



Les deux hommes se parlent et nous parlent, la vie foisonne sous leurs plumes. Il est bien sûr question d'affaires, de contrats, de travaux mais on y rencontre aussi les fermiers, Boutruche, Coquard, Baron du Tertre qui

24 Pierre Richard Dubau : son lieu de naissance est inconnu, il décède pendant la Révolution (après 1792) ayant passé toute sa vie au Marais où il demeure jusqu'à sa mort. Il a servi les sœurs de Ségur puis après la mort de Jean Le Maistre, Alexis Lalive de La Briche et Adélaïde de La Briche. C'est un homme instruit, son épouse également (elle lit *La Gazette*) ils ont cinq enfants, l'aîné travaille avec lui mais ne lui succédera pas, Manon qui épouse le concierge de Bonnelles, Julienne femme de chambre de Jean Le Maistre à Paris. Il aura beaucoup de mal à placer les deux plus jeunes malgré l'aide de son maître. Il dispose de 800 livres de gages et d'une voiture.

25 Pour des raisons pratiques deux types de caractères ont été choisis, en romain pour Dubau et en italique pour Jean Le Maistre. L'orthographe, l'absence de majuscules et la ponctuation sont fidèlement reproduites.

« caresse » de son bâton le berger longant sa haie, Haudouin de Chateaupers, Louche le meunier du Marais, Bléreau qui conduit la provision à Paris, Léger qui porte « bien des traits de son nom », Mangeant, Duval, Renault les gardes parcourant la campagne surveillant les bergers prompts à en découdre et qui braconnent, la fille de basse-cour qui est bien endormie, la servante des Brière qui rentre fort tard disant qu'elle a été attaquée alors qu'elle était avec un galant, la veuve Salomon marchande de bois, les deux grosses juments grises que l'on appelle par dérision les « Falourdes », les cygnes qui se disputent dans les fossés, le chien Médor qui s'est enfui et la petite chienne Comtesse qui partira pour Paris.

Pour tenter de rendre la saveur de leurs propos le choix a été fait de retranscrire une lettre dans sa totalité.

| Dubau | Réponse de Jean Le Maistre |
|---|--|
| Au Marais le 16 X bre 1767 | <i>cette réponse ne part que le temps j'ai été souper paraphe 28 X</i> |
| Monsieur, J'ai reçu le 11 ma lettre du 6 que vous m'avez renvoyée avec 12 certificats blanc- seing je prévoyais les réponses que vous m'y faites | <i>en voici quelques autres, savoir vingt quatre</i> |
| je vois avec grand contentement la continuation de votre bonne santé | <i>je suis à présent bien enrhumé</i> |
| Monsieur Dubois fait peut-être bien de se retirer des bureaux, la tranquillité est nécessaire au rétablissement de sa santé, elle me serait préjudiciable | <i>vous avez raison je tacherai de bien entretenir votre santé qui m'est chère</i> |
| il n'est pas douteux que ce que vous me marquez avoir fait pour Charles et sa belle- mère doit vous avoir donné bien du tourment. | <i>cette chagrinante affaire est finie</i> |
| il faut encore par surcroît que vous vous en donniez pour votre prisonnier, lequel nous donne aussi de temps en temps du fil à retordre si M le Procureur Général en voyait les effets il serait bientôt décidé | <i>aussi celle-ci</i> |
| depuis quelques temps Me de St Maurice a été bien malade et même en danger, on en disait rien de bon elle va un peu mieux | <i>c'est une bien digne dame, et je la regretterai de tout mon cœur</i> |
| Ma femme a perdu sa mère la semaine passée qui a fini comme une chandelle qui s'éteint | <i>quoi qu'elle soit morte âgée et infirme, il est toujours chagrinant de perdre sa mère et vous avez sûrement eu du chagrin</i> |
| je suis bien aise que la ventilation marche un peu en éclaircissement | <i>cela dépendra beaucoup de Md de Solvignac</i> |

| Dubau | Réponse de Jean Le Maistre |
|--|---|
| il faut espérer que les meubles auront leur tour | <i>cela est fini</i> |
| un de vos deux chevaux neuf jette depuis deux jours, l'autre se dispose à jeter | <i>il faut que cela ait son cours bon</i> |
| on les traite en conséquence cela retardera de quelques jours l'ouvrage que j'avais commencé à leur faire faire, | <i>vous ferez pour le mieux</i> |
| quand vous viendrez monsieur, vous en trouverez pas mal de fait tous les chênes de la Coquelinière sont abattus et arrachés | <i>bon</i> |
| cet ouvrage n'était pas (xx) à faire dans un terrain de tuf et pierreux, on est après à les fabriquer en bois à brûler, pour ce qui y est propre on verra après la part qu' on pourra du surplus | <i>Je ne suis pas en peine que vous en tirerez le meilleur parti</i> |
| vous me marquez monsieur que M Cupis pense toujours de même au sujet du plan de vigne et moi aussi suivant ce que je vous en ai dit, avec bonne connaissance, et d' après avoir vu , on m'en a promis et je compte que vous en aurez | <i>dès que vous en connaissez du bon il ne trouvera plus rien à dire</i> |
| je vous envoie ci- joint 3 petits plans qui vous démontreront la distribution que j'ai fait de vos vases | <i>cela est très intelligible et me paraît bien ,je vous renvoie vos plans, nous en raisonnerons</i> |
| vous y trouverez aussi la copie d'une réponse que fait Mangeant contre un destructeur de vos perdrix ; quoi qu' il dépende de votre fermier de Chateaupers, je pense qu' il est à propos de le suivre | <i>J'espère que vous suivrez ce berger en toute rigueur car cela est très essentiel pour la première fois</i> |
| je vous envoie aussi ci-joint ma lettre du contrôleur des actes du bureau de St Arnould qu' il m' a adressé vous verrez par son contenu ce qui est à propos de lui répondre | |
| j'avais commandé il y a quelques jours 4 dés pour vos vases on a amené deux hier qui ne sont encore que ébauchés le piqueur de grès est après à les finir, ils auront deux pieds carré sur près de 10 pouces d' épaisseur avec une moulure autour, l' ouvrier qui les fait m'a dit qu' il ne pouvait pas les donner à moins de 9 livres la pièce et ce que s' il les donnait à ce prix que ce n' était que parcequ' il avait envie de travailler pour vous | |
| Je vous envoie plusieurs paniers dans lesquels sont des fruits, des légumes, cinq lapins | |

| Dubau | Réponse de Jean Le Maistre |
|--|----------------------------|
| 3 anguilles, 3 carpes et 2 perches il y a aussi un billot pour votre cuisine DUBAU | |
| j'ai trouvé une belle perche de morte et gâtée c'est la première, mais les carpes j'en ai déjà trouvé 3 et 4 anguilles | |

Jean Le Maistre fait au Marais un ou deux longs séjours par an, il y reste environ un mois, ce sont « les grands voyages » il s'y installe alors avec sa maison et des séjours plus courts lorsque ses affaires le lui permettent. Il fait en septembre 1767 son premier « grand voyage » :

« 6 Septembre 1767

Nous arriverons avant deux heures avec M Baron, M Clément, M Daubertin , mon frère et moi, le petit tableau ci- joint, vous indiquera le nombre de chevaux que je mène , les maitres et les domestiques à coucher, je resterai quelques jours de plus

M Baron , M Clément mon procureur, M Daubertin mon caissier ,mon frère, 5 maitres qui coucheront très bien avec des draps de domestiques et moi aussi

Dubois, sa femme, sa fille, Coutille mon officier, Tellier mon cuisinier

5 laquais de mon frère, deux laquais à moi, la fille de cuisine, le garçon d'office, le petit Charles, quatre gens d'écurie (19 domestiques)

s'il y a de l' embarras ces derniers coucheront comme ils pourront sans draps sur des matelas , il suffira de draps pour les cinq premiers

Une remise avec 2 chevaux, Gondole avec 2 chevaux, mon carrosse avec 4 chevaux, un cabriolet avec 1 cheval en main chevaux de selle 3 chevaux.

y a du poisson pour les deux jours maigres, tant mieux, s'il n'y en a plus nous nous en passerons ; et du vin du pays si vous pouvez en avoir pour mes gens tant mieux, s'il n' y en a pas, à la guerre comme à la guerre

il nous faudra des œufs et du beurre ,et des légumes , du pain pour jeudi et les jours suivants.

Dans un courrier d'avril 1770 il donne des instructions précises pour un court voyage fait avec Micault d'Harvelay²⁶. »

« le 4 avril 1770

Je me propose de partir pour le Marais samedi soir vers cinq heure, ou 5 1/2, et au moyen d' un relais, je compte arriver au Marais avant dix heures du soir ;

²⁶ Micault d'Harvelay (1733-1786) financier, garde du trésor royal est le neveu et successeur de Pâris de Montmartel qui était le parrain de Madame de Pompadour. Jean Le Maistre fait partie de leur réseau financier.

je serai accompagné de mon ami Mr Micault d' Harvelay garde du trésor Royal, il couchera au premier dans la chambre rouge, et moi au premier dans la grande chambre de mon appartement ordinaire, vous aurez soin de faire couvrir les lits et de faire faire du feu dans nos chambres; nous nous coucherons en arrivant pour être debout de bonne heure, je ne vous demande que de l' eau propre à boire et deux gobelets dans ma chambre avec une bouteille de vin blanc de Carbonnieux, nous porterons du pain, ce sera notre souper:

Coutille et le garçon de cuisine arriveront le dimanche de grand matin pour nous préparer à dîner ; s'il y a du lait pour une soupe, des œufs et du beurre tant mieux, et des raves pour le dimanche à diner, et aussi s' il y a des pigeons de volière vous les ferez tuer, nous en mangerons et nous en emporterons, s'il y en a.

Le trop mauvais temps pourrait contredire notre voyage, si nous ne sommes pas arrivés à onze heures du soir le samedi c'est que notre voyage sera remis.

*Les affaires continuent de m'occuper beaucoup, et je compte repartir du Marais le même dimanche à 5h 1/2 ou 6 heures du soir
je vous salue de tout mon cœur »*

Dès septembre 1767 Jean Le Maistre prend le domaine en main, en homme de goût connaissant les demeures magnifiques que se font construire nobles et financiers en cette seconde moitié du XVIII^e siècle, il veut faire du Marais un domaine digne de rivaliser avec elles. Les embellissements iront de pair avec la volonté d'avoir un domaine qui devra au moins se suffire à lui-même et au mieux rapporter de l'argent.

Il faudra régler les passations de fiefs et le quint avec les seigneurs dont les terres relèvent, ainsi que la « ventilation » des taxes et cens avec les anciens propriétaires. Mais surtout établir le chartrier et le terrier car lui écrit Clément de Riis le 11 juin 1768 :

« L'objet capital est l'état des fiefs et leurs limites. Il y a beaucoup d'obscurité pour ce qui concerne Angervilliers et S Cyr en ce qu'il n'y a point de bornage contradictoire, nous suivons les indications des titres peu intelligibles ces messieurs peuvent en avoir d'autres contraire ».

Il faut communiquer cet état à M Dubau et à quelques anciens tels que M. Valencier père ou autres au fait des limites des justices. Le travail est long et difficile. En sont chargés un feudiste Pascal et un arpenteur Morize d'Ablis. Il s'étendra sur toute la période.

| Dubau | Jean Le Maistre |
|--|---|
| Le Marais 18 janvier 1769 Le Sr Morize est arrivé hier matin | <i>J'espère que M Morize nous fera de la bonne besogne et nous mettra en état de passer nos baux en règle</i> |
| et a tout de suite commandé ses opérations d'arpentage par la ferme des Beaux Sablons, je lui ai recommander d'y apporter tous ses soins ainsi que les terres qui en | <i>je compte bien que Mr Morize me fera retrouver mon bien</i> |

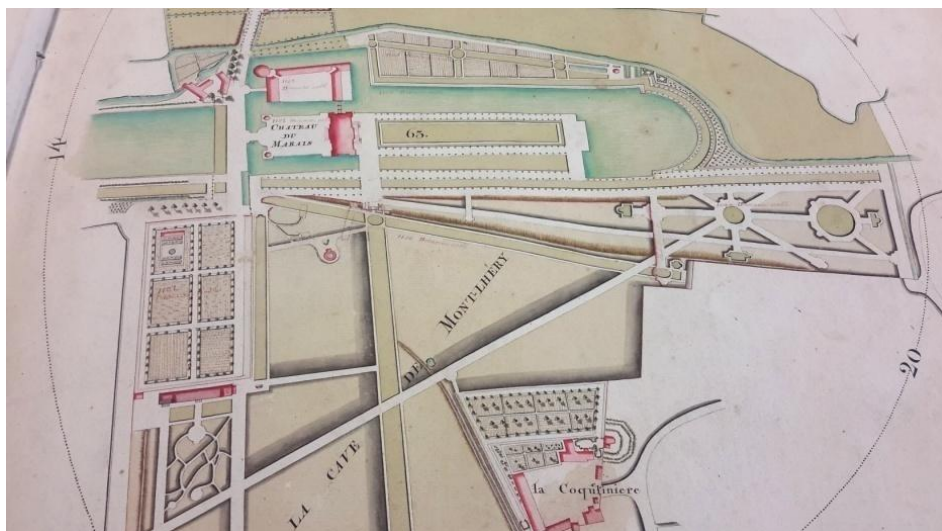
| Dubau | Jean Le Maistre |
|--|-----------------|
| <p>dépendent, le ci- devant fermier les avait brouillé , celui actuel les a continué il s' agit de les remettre, et de cette opération il en résultera surement quelques pièces qui sont perdues</p> | |

Tous les actes constituant le chartrier seront classés et placés dans des cartons dans une pièce prévue à cet effet. Les plans des terres seront dessinés et aquarellés par Julien et ses aides, ils constituent réunis en un gros album le terrier. On y fait la part très précisément entre les terres nobles et les terres roturières sur lesquelles les droits ne sont pas les mêmes.

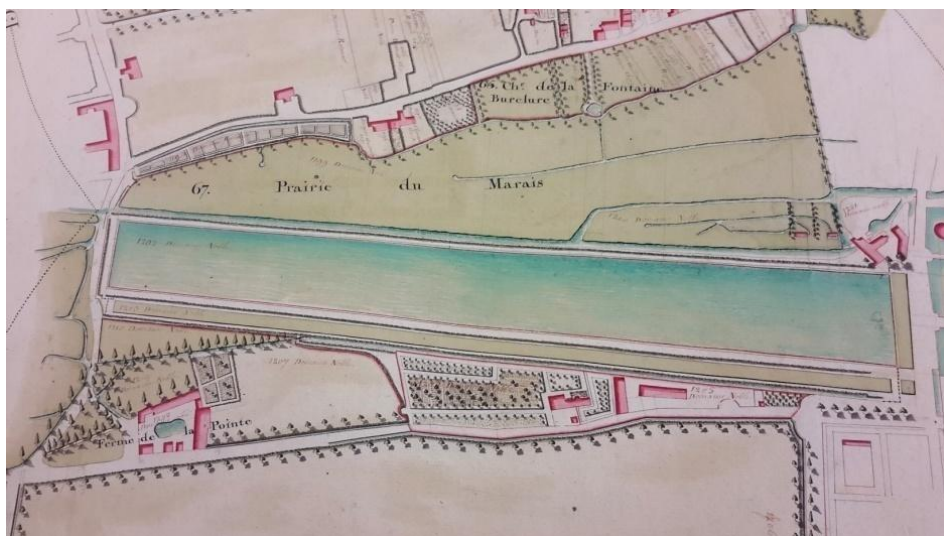
Les baux seront refaits et signés à Paris.

Des modifications radicales vont avoir lieu, l'espace va être totalement remodelé. Le château XVII^e est entouré de bois, les parterres côté est sont modestes, l'atout essentiel est le Canal (ou Miroir) une immense pièce d'eau de 550 mètres de long longé par la route qui va à Saint-Chéron et qui passe devant le château. On va créer des perspectives en perçant les bois par de larges avenues, creuser une nouvelle pièce d'eau à l'est encadrée de jardins à la française, on conserve la Pointe et la Coquelinière les deux fermes proches du château les prairies et le moulin qui lui fait face²⁷.

Les plans du domaine sont illustrés ci-dessous :



27 Archives du Marais.



| 20 juin 1770 | |
|--|--|
| Dubau | Jean Le Maistre |
| Le s Morize est ici il travaille à mettre en règle son procès-verbal de vos bois | <i>Dumas peut sonder le terrain en faisant enlever plusieurs des buttes (de la Coquelinière)</i> |
| | <i>Je compte faire percer mes bois cet hiver</i> |

Des chantiers importants commencent dès 1768, tous les bâtiments du domaine sont remis en état. Ils sont conduits par Michel et Dumas pour les terrassements qui prennent leurs ordres à Paris.

« 18 janvier 1769

J'ai recommandé à Michel de ne pas presser pour la terre ni pour la fouille , mais que les objets dont je suis le plus pressé c'est la réparation des fermes, des moulins, des canaux, du pigeonnier et la prison ; la réparation du beaux sablon et des deux maison de jardinier et la construction des cabinets de la Coquelinière, du haut du Beau sablon , de la maison des gardes au Brière, des portes et brèches du beau sablon et autres et avec ce qui reste à faire aux potagers et aux chemins nous aurons pour cette année 1769 assez de besogne et d' argent à dépenser et tant d' argent que je crois que je laisserai le château comme il est mais nous verrons par la suite, le temps est un grand maitre , il amène conseil »

Ce sont plus de 100 personnes, maçons limousins, manœuvres qui travaillent à la belle saison « à la fouille » et au « percement ». La dépense se monte pour la seule main-d'œuvre à 3 000 livres en moyenne par semaine, les travaux vont durer plusieurs années²⁸.

Tout ne se passe pas bien. Dubau n'apprécie pas Michel auquel il trouve :

28 Feuilles des « rôles » (chantiers) tenues par Dubau, archives du Marais.

| 18 janvier 1769 | |
|--|--|
| Dubau | Jean Le Maistre |
| bien de la présomption et un esprit bien dominant (...) il me donne bien de l'ouvrage par ses faux calculs sur ses rôles et ses toisés | <i>Je voudrai plus de communication, car le contraire doit très sûrement me coûter très gros</i> |

Des querelles éclatent,

| 1 ^{er} février 1769 | |
|---|--|
| Dubau | Jean Le Maistre |
| Michel avait été menacé par Houdin le matin de l'appel, il lui avait dit qu'il le jetterait dans le fossé. Sur cela Michel s'est muni d'armes, il a très mal fait | <i>il est bien malheureux que je charge Michel de conduire des ouvriers qui se révoltent , et qu' il ne soit soutenu par qui que ce soit</i> |

Le Maistre qui ne peut se déplacer hausse le ton.

« *C'est moi qui paye, j'ordonne, je l'exige* »

Il se pose dès l'hiver 1767 le problème de l'entretien de la route qui passe devant le château et dont l'entretien lui incombe²⁹.

Le Maistre voit pour cela à Versailles Perronet le premier commis de M. de Trudaine. Il compte obtenir les mêmes avantages que son voisin M. de Lamoignon à Basville. Il demande son avis à Dubau :

« 8 déc 1767

Voici mon avis à M Le Maistre pour ce qu'il doit dire à M Perronet ; il parait par la lettre de M Perronet que M de Trudaine se prête à obliger M de Lamoignon pour les 835 toises de pavés qu'il demande la même raison subsiste pour le chemin que M Le Maistre demande

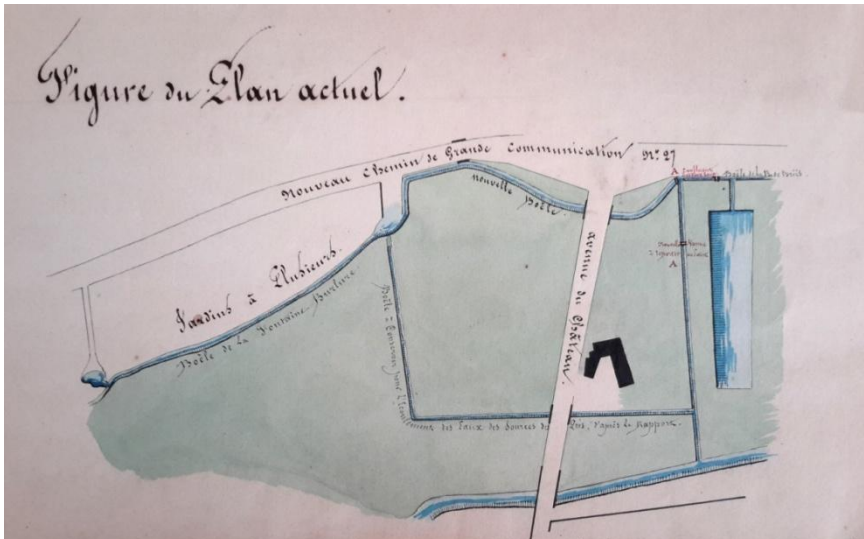
M de Lamoignon aura pu dire que pour l'agrément de pouvoir arriver chez lui et faciliter le commerce de la ville de Dourdan et environs. M Le Maistre peut dire la même chose et en outre que c'est un passage de troupes qui s'y embourbent presque toutes les fois qu'ils y passent ce qui occasionne très souvent que quelques chevaux se blessent, les charrettes se rompent les soldats ont bien du mal à passer à la revue crottés, leurs habits juste après le chemin, ainsi que les officiers de ce que cela retarde leur marche

Je suis étonné que la corvée n'ait pas encore été demandée pour le rétablissement de ce chemin soit en pavés soit en pierres brutes fait en encaissement, il est nécessaire de le faire faire

Autrement il est près de devenir impraticable en maints endroits, les voitures de meuniers qui porte à Paris le rompe absolument.

²⁹ Trudaine par l'ordonnance des ponts et chaussée sur les chemins a rétabli la corvée en 1738 pour l'entretien et la réparation des chemins.

Si M de Trudaine veut s'y prêter soit en lui offrant le secours de lui payer moitié afin de faire tous d' un coup un bon ouvrage, il ferait bien, et ce serait le meilleur parti à condition que la chose serait mise après sur l' Etat pour l'entretenir à venir, cela vaudrait mieux que de demander la corvée, la plupart des ouvriers qui y travaillent ne gagnent rien , ont le ventre vide, y sont mal commandé, la misère est trop grande pour qu' on puisse faire de bonne ouvrage de cette façon du moins je ne vois point dans nos paroisses en conscience qu' elle se puisse faire. je demanderai monsieur si j' étais en votre place que le chemin passe dans le village du Marais plutôt que devant le château sauf à faire un pont au beaux Sablons c' est une affaire de 12 ou 15 cent livres³⁰. »



30 C'est ce qui sera fait, le chemin numéro 27 est maintenant la départementale 27, qui traverse le hameau du Marais.

Mais ce sont les jardins qui auront tous ses soins, le XVIII^e siècle en a la passion. Il en a le goût et s'y entend. Pour eux il ne ménagera ni son temps ni son argent, un beau jardin fait une réputation et les riches financiers imitent en cela ce qui était une activité de la noblesse.

Jean Le Maistre s'adresse à des jardiniers réputés Crosnier à Versailles, Regemorte à Montargis, Cupis à Montreuil. Les plans sont dessinés par Bernard Dumas qui sur place les fait exécuter.

« *Lundi soir 1 février 1768*

Bernard arrivera mercredi d'assez bonne heure qu'il puisse au Marais pour travailler aux plantations que le jardinier se tienne prêt il compte y rester jusqu'au samedi, et même davantage s'il n'avait pas fini, et moi je ferai mon possible pour y aller le vendredi ou le samedi pour passer 24 heures, cependant je ne suis pas sûr, car j'ai bien des affaires. »

Un grand parc est créé, des jardins à la française et un petit jardin anglais, il y aura deux grands potagers l'un au château l'autre aux Beaux Sablons, la Tournelle et le Paradis dont s'occupera Philippe Matière, car il faut joindre l'utile à l'agréable et fournir sa table en légumes et fruits recherchés³¹.

On va dès l'hiver 1767 recevoir des poiriers et surtout des pêchers, les pêches étant le fruit à la mode.

| Dubau | Jean Le Maistre |
|---|---|
| <p>j'ai reçu avant bien les arbres de M Cupis au nombre de 74 c' est le jardinier de Vitry qui les a apporté il y a 24 poiriers demi-tige à 15 l et 50 pêchers nains à 7 l je lui ai donné 37 l 10 sols tant pour les dits arbres que pour son voyage</p> | <p><i>je suis bien aise de cette arrivée, ce sont des arbres de choix et ils sont des plus rares nous les tirerons de pépinières pour les faire mettre en panier que je vous enverrai, et nous gagnerons un an par ce moyen — Crosnier jardinier de la ménagerie du roi près Versailles et qui a conduit les jardins de Corbeville m'a parlé à Versailles dimanche dernier, il doit aller incessamment à Corbeville d'où il vous enverra une voiture et un état et une instruction, différents arbres et arbustes et petits pommiers de paradis</i></p> |

« *1 février 1769, j'ai des nouvelles des cerisiers et des pommiers d'Angleterre, ils sont arrivés à Rouen en bon état, je les attends incessamment, j'aurai soin de vous en prévenir en vous les envoyant. la graine de pimprenelle*

31 Florent Quellier, Des fruits et des hommes. L'arboriculture fruitière en Île de France (vers 1600-vers 1800). Presse Universitaire de Rennes, Rennes, 2003. - Hippolyte Langlois, Le livre de Montreuil-aux-pêches, 1875.

arrivera en même temps, on pourra la semer partout indifféremment, mais a bien fait d' en faire un essai sur quelque petits morceaux de terre séparées, pour voir ce que cela donne »

« le charretier vous remettra pour Dumas 6 abricotiers de Provence que j' ai envoyés chercher ce matin à St Cloud chez M le Duc d'Orléans, on les assure exquis » ,

« 8 mars 1769

J'enverrai ce soir à la herse, 6 pruniers de lorraine qui portent des prunes très longues très belles et très excellentes on les appelle quetsches »

« 4 janvier 1768

je joins ici un état de bonnes graines dont je charge Antoine pour les remettre au jardinier mais comme il ne sait pas lire comment fera t'il pour se reconnaître, je vous prie de l' y aider car ce sont de bonnes graines assez anciennes et fort sèches , je les ai fait venir il y a deux ans pour Mr de Montmartel et d 'autres qui ont été bien contents »

« 14 mars 1769

je vous prie de vous souvenir que c'est une sorte de melon fort particulière que la graine de melon que je vous ai envoyé en dernier lieu , c'est un provençal qui me l'a donné, il ne faut pas la semer avant le mois d'avril c'est à dire vers le 10 avril, et sur couche, mais après cela on peut les planter en pleine terre, à une bonne exposition pour ne les cueillir que vers le mois de septembre, et alors on les met dans la terre ou ils achèvent de murir , je vous communiquerai les indications qu'il m'a donné pour connaître leur maturité, et on a l'agrément d' en avoir pendant tout l' hiver ce qui est aussi agréable que particulier

Renaud vous remettra deux paquets de graines de carottes d'une demi livre chacun, moitié jaune et moitié blanche, je les ai fait venir d'Arras ou elles sont excellentes, vous pouvez les donner en toute assurance au jardinier nous en seront fort content »

« 1 fevrier 1769

M le chevalier d'Epictière maréchal de camp, inspecteur général de l'artillerie m'écrit de Tours, du 31 janvier qu'il m'a envoyé par la messagerie deux paquets de 6 aubergines chacun faisant douze »

Lorsque Philippe Duvivier est renvoyé en 1771, on se préoccupe des graines :

« 16 juillet 1771

M le chevalier d'Epictière maréchal de camp, inspecteur général de l'artillerie m'écrit de Tours, du 31 « il y a un objet de grande conséquence que je recommande à Dumas à ses soins et vigilance, c'est l'article des graines, j'en ai envoyé pour plus de 400 l au Marais tout ce qui en reste m'appartient. C'est le sentiment de M. Bernard avec qui j'ai conféré, je compte bien que Duvivier ne fera pas sur cela de difficultés »

De nombreux arbres sont plantés chaque année, en 1770 on fait venir : 5 000 plants de charmilles, 5 000 plants de chênes, 3 000 plants de châtaigniers, 3 000

plants de bouleaux, 2 000 plants d'ormes³².

Mais surtout des peupliers d'Italie pour lesquels l'engouement est tel que l'on parle même de « peupliomania ».

« C'est le temps où Bernard m'a dit qu'il comptait arriver au Marais, il nous aidera fort pour la plantation ainsi que Mr de Regemorte qui compte venir avec moi il est expert pour la dite plantation car c'est lui qui a procuré ces arbres le premier en France, il écrit ce jour pour qu'on les dé plante et pour qu'on les fasse partir par le coche d'eau qui les déchargera sans faute le dimanche 28 de ce mois (souligné) au port de Chatillon près de Viry sur la route de Fontainebleau. »

On en plante 300 en 1767, 900 en 1770, plus tous ceux qui seront mis en pépinière. Il y aura aussi des marcottes pour les vignes aux Beaux Sablons³³. Tout cela coûte fort cher, il faut sans cesse envoyer de l'argent de Paris :

« Ce vendredi 11 janvier 1771 (par la poste)

je crois avoir oublié de vous marquer dans ma lettre d'hier au soir que la sacoche que je vous envoie par mon charretier est bien entourée de paille dans un petit panier lequel petit panier est placé dans un grand panier bien garni de paille, lequel grand panier, est placé au milieu de la voiture et entouré et rechargé de fumier long:

bonjour de tout mon cœur. »

Le Maistre va subir plusieurs banqueroutes :

21 février 1770 *« des nouveaux de finance mettent tout en combustion ici les fortunes sont en l'air chacun est embarrassé et moi pour une bonne part »*

« 2 janvier 1772

je vous souhaite une bonne année et bonne santé quand à moi j'espère que la présente sera plus heureuse pour moi, que les précédentes ayant eu une santé fort médiocre outre ma grande maladie et traversé par le travers de trois banqueroutes dont une assez considérable et aujourd'hui j'en essuie une nouvelle qui n'est pas moins que de deux cent mille livres, sur quoi il y aura des procédures et des suites des plus désagréables et la fin sera que je perdrai au moins cent mille livres, je vous souhaite la bonne année à toute votre famille et à Dumas pour qui la présente est commune vous pouvez lui communiquer, il verra la nécessité de diminuer les travaux qui ne sont pas pressés et de nous attacher uniquement à faire ce qui est commencé et à entretenir ce qui est fait avec le moins de dépenses possibles.

C'est pourtant à cette époque qu'il décidera de faire construire un nouveau château.

On échange aussi des nouvelles et Dubau fait scrupuleusement le rapport d'événements les plus divers.

32 Feuille de compte de Dubau, archives du Marais.

33 Le vin produit « casse la poitrine ». Par ailleurs, Jean Le Maistre possède plusieurs centaines de bouteilles de grands crus aussi bien à Paris qu'au Marais où l'on creuse des caves pour les conserver.

| 25 déc 1768 | |
|--|--|
| Dubau | Jean Le Maistre |
| Je pourrai vous envoyer des paniers quand vous voudrez et que le temps le permettra, car personne ne voiture par celui qu'il fait qu'on crainte d'estropier les chevaux, on m'a dit n'avoir vu jusqu'a 18 jours une voiture a Linas et à Longjumeau. | <i>je le crois bien</i> |
| Au Marais le 22 janvier 1770 soir | |
| Dubau | Jean Le Maistre |
| Monsieur Je comptais pouvoir vous envoyer hier la provision, j'avais commencé dimanche à la faire préparer, | <i>je sens la nécessité de ce retard</i> |
| il n' est pas possible de la hasarder, le danger pour les chevaux en route est trop grand il m' a été dit aujourd'hui que la butte de Brière est impraticable et le chemin pour y aller d'ici, n' est pas meilleur | |

| Février 1770 | |
|---|---|
| Dubau | Jean Le Maistre |
| Le grand vent de mercredi dernier a fait ici bien du ravage il a ébranlé un gros orme de l'avenue, a demi couché plusieurs tilleuls de votre grande allée et contre allée | <i>je souhaite que cela ne fasse pas périr cet orme et que dans le temps on puisse relever les tilleuls couchés</i> |
| Brisé et jeté bas la porte charretière d'entrée de votre petite ferme du Marais, endommagé la couverture de vos fermes de Houdou et de Chateaupers | <i>il paraît que j'en suis quitte à bon marché M de Lamoignon qui dinait chez moi il y a quatre jour a été plus malheureux que moi , il a eu beaucoup de couvertures endommagées des plombs enlevés et soixante gros arbres de son parc déracinés</i> |
| j'ai oui dire qu'à Rochefort tous les arbres des jardins étaient à bas et déracinés | |

| Au Marais le 4 juillet 1770 | |
|---|---|
| Dubau | Jean Le Maistre |
| Monsieur je n'ai point fait faucher depuis votre départ, le temps qu'il fait me désole, j'ai | <i>le temps a continué bien mauvais, je me doute bien que vous devez avoir eu beaucoup de mal avec les foins et</i> |

renvoyé toutes mes faneuses cet après-midi il ne faudrait que 3 ou 4 heures de beau temps pour mettre en meule tout ce qui est fauché et il n'en vient point, je crains même d'être obligé de débotter et faire refaire les foins de la chaussée du canal , il y aurait risque qu'il ne se gâte , et n'en gâte beaucoup d'autres si je le mettais en tas dans la grange après la pluie qu'il a reçu je verrai à faire pour le mieux

surement que nous en aurons de gâtés mais je suis bien sûr que vous faite de votre mieux

je compte aller au Marais bientôt mais je ne puis encore précisément prévoir le moment ayant toujours beaucoup d' affaires et je suis bien aise de voir tout le monde parti pour la campagne

Marais le 28 mars 1771

Monsieur,

Il fait plus frais à Pâques qu'il ne faisait à Noel, vos pièces d' eau ont été couvertes de glace hier et aujourd'hui, il fait assez beau à cela près, mais pas assez je crois pour vous engager à venir.

Mars 1783

nous avons eu jeudi dernier un débordement considérable on ne voyait plus rien de vos prés, votre petit jardin anglais a été couvert d'eau, cependant il n'est pas autrement endommagé il n'y a qu'un peu de sable dérangé à la berge entre le pont anglais et l'abreuvoir qui est affaissé.

le 25 déc 1767

| Dubau | Jean Le Maistre |
|---|---|
| il y a ici beaucoup de rhumes, le temps est très rigoureux je vous écrit cette lettre Monsieur avec un des mieux étoffé cela va pourtant un peu mieux aujourd'hui | <i>mon rhume va son train, je garde la chambre. ménagez vous car la santé est le plus précieux de tout les biens et donnez moi de vos nouvelles</i> |
| | <i>je vous salue de tout mon cœur M</i> |

30 déc 1767

je finis bien mal l' année ainsi que ma femme et partie de mes enfants nos rhumes sont tournés en coqueluche qui nous tourmente jour et nuit je désire bien Monsieur que vous en soyez garanti car c' est un vilain mal.

4 janvier 1768

| Dubau | Jean Le Maistre |
|---|---|
| Nos rhumes tiennent toujours un peu, il est étonnant la quantité de monde qui en on été incommodé à deux lieux à la ronde et beaucoup qui en sont morts pour tout ceux que l'on a soigné Dubau | <i>c'est la même chose à Paris j'espère et souhaite que vous en soyez bientôt quitte tous - Cécile a été mal elle va mieux mes sœurs aussi. mon rhume va son train, je garde la chambre. ménagez vous car la santé est le plus précieux de tout les biens</i> |

| | |
|--|---|
| | <i>et donnez moi de vos nouvelles je vous salue de tout mon cœur Le Maistre</i> |
|--|---|

10 sept 1770,

Il y a bien des malades dans ce pays et environs, fièvres tierce, quarte et continue des femmes de nos jardiniers et deux de leurs enfants en sont pourvus ainsi que votre fermier des Beau sablons et plusieurs de ses enfants et quantité d'habitants

Les fièvres continuent toujours dans ce pays, elles ballottent ceux qui en sont attaqués, elle les quitte, puis après elle les reprend, à tout cela la plupart ne font pas les remèdes convenables, le frère de Michel l' a aussi je ne sais pas s'il en est bien quitte.

| février 1770 | |
|--|---|
| Dubau | Jean Le Maistre |
| vous saurez pour nouvelle que la petite vérole est dans votre maison des beaux Sablons chez Nanette, sa fille ainée qui était chez Gandille a été attaquée de cette maladie et a été amenée chez sa mère à mon insu, il n' est pas possible de la changer présentement | <i>il faut prendre patience mais si le temps et les affaires me le permettent cela ne m' empêchera pas d' aller au Marais ne craignant pas cette maladie. M de Lamoignon devait diner demain chez moi, il est à son 2eme jour d'une petite vérole qui s'annonce bénigne j'espère que Dieu nous le conservera 14 mars, M de Lamoignon est tiré d'affaires et ses 2 garçons et sa 3^{ème} fille depuis hier Dieu merci.</i> |

| Au Marais le 4 juillet 1781 | |
|--|----------------------------------|
| Dubau | Jean Le Maistre |
| Monsieur J'ai appris ce matin par la réponse que vous avez fait à Dumas que vous vous ressentez encore de vos douleurs de nerfs | <i>Je me trouve un peu mieux</i> |
| Et qu'il vous prend souvent des étourdissements, je crois que les grandes chaleur qu'il a fait doivent y contribuer (...), mais Monsieur vous restez toujours à Paris où l'air est épais si vous veniez de temps faire un petit voyage ici le changement d'air pourrait vous faire du bien | |

Il faut par ces temps de misères secourir les pauvres cela fait partie des devoirs du seigneur du lieu. Jean Le Maistre s'est adressé au curé de Roinville.

| janvier 1768 | |
|---|--|
| Dubau | Jean Le Maistre |
| je sais qu'il y a très peu de pauvres à St Julienne et au Marais qui ne soient en état de travailler | <i>vous ferez tenir ma réponse à M le curé de Roinville avec 50 ou 60 l pour ses pauvres et vous me donnerez aussi votre avis sur ces 50 ou 60 l pour me conseiller au cas que vous soyez d'avis que je doive donner davantage. Mais, les fortes charité peuvent créer des fainéants et faire du tord. votre avis aussi pour les pauvres de St Julienne et dans le hameau du Marais car le temps est bien rude</i> |
| | <i>tant mieux s'il y en a peu</i> |
| l'avis de M le curé est de leur procurer de l'ouvrage | <i>cet avis est bon</i> |
| on les payera suivant leur capacité et cela vaudra mieux que de les tenir en charité à ne rien faire, | |

Des listes vont être établies, pour la distribution de pain.

« 12 decembre 1778 Duvivier se conformera la note ci jointe pour la cuisson et la délivrance de 600 pains, dont je recommande la bonne qualité, et pour m'en assurer je charge Dumas de m'en envoyer un morceau chaque semaine. »³⁴

Les pauvres peuvent cependant se montrer difficiles :

« il vous sera encore bien obligé de leur dire bien sérieusement que s'il ne se comportent pas mieux à l'avenir qu'ils ont fait par le passé, ils n'auront plus de pain, ni même d'ouvrages , il lui est revenu que quelque uns d'iceux avaient vendu le pain qu'on leur avait donné l'année passée, que la plupart braconnent, tendent des collets, vont dans les bois et dans les prés à contre temps et malgré les défenses coupent des bois, vont à la pêche, détruisent les nids de faisans, de perdrix, cassent les bornes des limites par malice et commettent d'autres désordres, je le répète s'il survient encore quelque plainte contre eux, ils n'auront plus rien, les innocents payeront pour les coupables , ce sont leurs affaires ».

Et pour ceux qui ne sont pas de la paroisse la charité est toute autre :

« 9 Janvier 1771.

Vos prisons ont été étrennées samedi dernier par quatre pauvres pris chez Granville au Beaux Sablons pour une nuit seulement le Sr Brunet avec sa brigade les emmènera le lendemain à Chevreuse, peut être que cela diminuera loger le nombre de ceux qui rodent en ses cantons, du nombre desquels il y a mauvais garnements. »

³⁴ Le pain des pauvres représente la même somme que le pain de la basse-cour, des chiens et des cygnes.

Délits de chasse

Le Maistre attend aussi des nouvelles de ses gardes et de son gibier

« j'espère que mes gardes vont veiller exactement cet hiver tant à mes bois qu'aux braconniers et sur les bergers et autres qui font ce métier de mon côté je fais ici tout ce que je puis à l'égard des braconniers qui ont été arrêtés. »

Les gardes fournissent la table de Jean Le Maistre en gibier, éliminent les « bêtes puantes », ils sont aussi la force armée du domaine.

Au nombre de quatre, puis de trois, ils portent bandoulière et fusil et une livrée.

| Dubau | Jean Le Maistre |
|---|---|
| Ils auront aussi un chapeau de maroquin, que l'on peut rabattre | <i>Je vous envoie par Léger un paquet qui contient quatre aulnes et demi de bon drap vert pour faire faire des vestes a chacun de mes gardes , le tailleur doit avoir la doublure, les boutons et le drap rouges pour les manches et les colets, je vous prie de recommander au tailleurs que tout soit bien cousu et que les vestes soient larges assez pour qu'ils puissent mettre des camisoles dessous quand il fait froid et qu'ils le désirent, et aussi de lui recommander que ce quatre vestes soient à double boutonnieres et double bouton, elles en seront plus chaudes et de plus de durée.</i> |

Leur embauche est une opération délicate, faites par Le Maistre à Paris.

«je veux absolument un bon garde, ou j'aime mieux attendre, ou même m'en passer, je serai long à me déterminer.

il est sûr qu'un étranger vaudra mieux qu'un du pays »

| hiver 1770 | |
|--|--------------------|
| Dubau | Jean Le Maistre |
| Vos gardes ne m'ont rien dit de fâcheux pour votre gibier, la perdrix leur a paru se soutenir assez bien, il n'y a que quelque lièvres qui leur a paru fatigué et maigri mais cela se remettra quand la neige sera passée | <i>je le crois</i> |
| ils peuvent vivre présentement en maintes endroits ou il n' y a plus guère de neige leur assiduité a se trouver toujours dans la campagne en a sauvé plusieurs de la main des paysans qui s'y promenaient souvent avec des bâtons vraisemblablement a dessein d'en | |

| | |
|--|--|
| <p>attraper , ce qu'il aurait fait facilement s'il avait eu le champ libre, votre charretier Dubois en a pris à la main sans courir, il est vrai qu' il avait été gourfoulé par un chien, il me l'a donné et nous l'avons mangé hier ne pouvant plus le garder pour vous êtes envoyé</p> | |
| <p>les neiges se sont dissipées et écoulées sans causer aucun dégats que des grandes eaux vos gardes ne croient pas que votre gibier en ait beaucoup souffert si ce n'est d'avoir un peu jeûné</p> | <p><i>si la ponte donne la terre va se trouver remontée en gibier</i></p> |
| <p>Le berger de Chateaupers est pris avec un piège à perdrix par Mangeant il encoure emprisonnement et amende</p> | <p><i>il serait bon que ce berger eut toute la peur qu il subit en venant et qu'on lui insinue qu' il ferait bien de m' apporter lui même à Paris une lettre de M Haudouin et qu'il vient me solliciter et me demander grâce, en lui disant que je suis résolu à le perdre; je le garderai quelques jours en lui rendant difficile le moyen de me voir je lui parlerai ferme et ce moyen avec une amende pourrait peut être me calmer et suffire, vous ferez pour le mieux</i></p> |

| 26 avril 1770 | |
|--|--|
| Dubau | Jean Le Maistre |
| <p>il a paru lundi dernier trois braconniers, plusieurs disent qu' ils étaient six, mais on est sûr que de trois, aussitôt que j' ai appris cette nouvelle par Renaud j' ai envoyé trois messages chez ces camarades</p> | <p><i>cela est bien fâcheux, je vais prendre des mesures pour les connaitre, vous me donnerez exactement avis de ce qui se passe bon</i></p> |
| <p>pour les avertir de se rassembler et prendre langue pour faire quelques découvertes Mangeant qui les avait vu était à leur piste, ces quidams sont entrés chez vous soit disant par le coté de l' étang neuf et ont traversé toutes les terres en gagnant Houdou et jusqu'à la remise de Touvens où ils ont tué 2 lièvres</p> | <p><i>cela est bien hardi</i></p> |
| <p>de là ont descendu et traversé St Julienne et se sont acheminés vers le bois Théodon</p> | <p><i>il faut que mes gardes veillent exactement pour connaitre sans</i></p> |

| | |
|--|-------------------------|
| <p>où ils ont tiré un ou deux coups de fusils et ensuite traversé les bois par la sente d'Angervilliers, et s'y étant même arrêtés pour se chauffer avec le charbonnier pour aller ensuite dans les pièces de la ferme du Tertre , c'est là où Mangeant s'en est aperçu, et pensant que ce pouvait être quelqu'un des environs, a fait de son mieux sans succès, ils se sont rassemblés tous quatre le lendemain, ou plutôt la même nuit , et mis en embuscade dans la remise de la Nouvelle France sans rien voir ni entendre</p> | <p><i>s'exposer</i></p> |
| <p>mais ils ont bien la puce à l'oreille, ils marchent deux à deux, en cherchant l'occasion de se rencontrer tous quatre, tous leur camarades des seigneuries voisines en font de même, ils proposent de faire des patrouilles pour tâcher de détourner ces braconniers, qui sûrement n'en demeureront pas là, suivant les informations, que l'on dit qu'ils ont fait et ce qu'ils auront pu voir d'engagent dans leur tournée, il est je crois à propos de se tenir sur ses gardes</p> | |

Dubau mène aussi avec eux des actions énergiques, perquisitions dans les maisons pour trouver du bois vert (donc volé) et contre les chiens

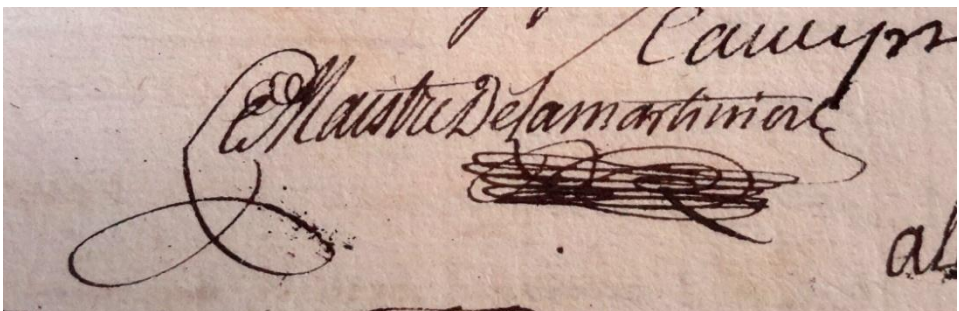
| | |
|---|---|
| 11 janvier 1768 | |
| Dubau | Jean Le Maistre |
| <p>J'ai fait publier et afficher par Renaud dimanche dernier à l' issue de la messe à St Julienne que tous les habitants de cette paroisse qui ont des chiens avaient à les tenir à l'attache afin d'empêcher les accidents de la maladie de la rage qui en pourrait survenir , à peine d'amende pour ceux qui ne se conformerai pas à cet avertissement ou de voir tuer leur chien, j'ai prévenu vos gardes d'y tenir la main avec menace, que s'il n'était pas suffisant je ferai descendre une brigade de la maréchaussée , je n'ai entendu parlé de rien depuis</p> | <p><i>ceci est très bien fait, il faut y tenir la main comme à chose très essentielle</i></p> |
| <i>lettre du 18 janvier 1769</i> | |
| Dubau | Jean Le Maistre |

| | |
|---|--|
| <p>J'ai chargé vos gardes de nouveau de tenir la main pour les chiens des habitants de cette paroisse ils en ont tué plusieurs, on a bien de la peine à réduire tous ces gens, jusqu'à votre meunier du Marais avec lequel j'ai eu une altercation concernant ses chiens, tous ces gens allèguent des raisons non recevables sans vouloir se prêter à rien de raisonnable</p> | <p><i>il faut faire pour le mieux Louche doit maintenir ses chiens à l'attache pendant le temps nécessaire</i></p> |
|---|--|

Les campagnes ne sont pas paisibles un incident survient près du château :

| <i>18 janvier 1769</i> | |
|---|---|
| Dubau | Jean Le Maistre |
| <p>Des mal intentionnés on cette nuit dernière culbuté un de vos vases dans le canal, le second en revenant des Beaux Sablons du coté de la rivière il parait qu'en tombant le pied à porté sur la tablette mais on ne peut savoir</p> | <p><i>cela est bien désagréable, j'aime mieux me flatter que c'est le vent, et la baisse du terrain</i></p> |
| <p>je désirerai bien Monsieur pouvoir vous laisser dans la favorable pensée que vous voulez vous persuader que c'est le vent qui à renverser votre vase s'il en avait fait ou qu'il y ait un tremblement de terre ou quelque orage on pourrait attribuer ce fait a un coup de tonnerre mais tout prouve que c'est main d' homme</p> | <p><i>je suis bien fâché , cela est bien méchant je vous salue de tout mon cœur M</i></p> |

Il n'y a dans cette correspondance ni grandes affaires, ni grands événements. Il y a juste deux hommes que l'on écoute parler, ils nous emmènent dans leur monde et nous transportent dans les campagnes du Hurepoix au XVIII^e siècle. Seuls certains aspects ont pu être ici évoqués. Finissons avec la signature de Jean Le Maistre :



Le Maistre de Lamartinière

De la maison mortuaire au cimetière : « cercueil du pauvre », « pierre d'attente » et « porte des morts »

Jacques GÉLIS et Jean-Jacques IMMEL

Au chapitre du patrimoine et des rites oubliés, il faut sans aucun doute classer le « cercueil du pauvre », la « pierre d'attente » et la « porte des morts ». Ces oublis sont d'autant plus curieux que ces « meubles » s'inscrivaient encore à l'aube du XX^e siècle dans une tradition religieuse bien vivante dans beaucoup de régions. Mais ce n'est là au fond qu'un exemple de plus de cette amnésie de la société à l'égard de tout un pan d'une culture qui a disparu avec l'effondrement progressif des anciennes traditions, et qui a entraîné un infléchissement de la liturgie de la mort. En raviver le souvenir, c'est là tout l'objet de cette contribution¹.

Mais de quoi s'agit-il ?

Dans toute société, ce qui touche à la mort, au mort, a toujours été codifié. Crainte de la mort et respect du mort ont conduit à l'établissement de règles, de rituels dans lesquels les communautés et les familles se reconnaissaient. Rappelons simplement que dans l'occident chrétien, « Ensevelir les morts » était l'une des sept Œuvres de Miséricorde, l'une des obligations majeures du croyant. Et au Moyen Âge finissant, les artistes, les peintres surtout, ont illustré cette dévotion.

Depuis les années 1960, historiens et anthropologues ont étudié avec soin les rites mortuaires ; ils se sont intéressés à l'évolution du sentiment de la mort, à la célébration des funérailles et au dernier acte de l'aventure humaine, à la sépulture dans le cimetière². Mais l'intervalle qui sépare le moment de la mort de

1 Tous nos remerciements pour leur aide dans l'élaboration de ce travail de recherche à Jean-Georges Alibaud, Hélène Delagarde, Brigitte Jolly, Monique Schiratti, François Thiébaud. La collaboration graphique de Philippe Legendre-Kvater nous a été particulièrement précieuse.

2 Cf. en particulier les travaux de Philippe Ariès, Alberto Tenenti, Louis-Vincent Thomas, Michel Vovelle, Pierre Chaunu, Régis Bertrand...

la cérémonie funèbre est resté dans l'ombre et demeure aujourd'hui largement méconnu. Il y a là un temps du rite dont « l'étude reste à faire », comme le soulignait en 2003 l'historien médiéviste Jean-Loup Lemaître³.

Cet article constitue la première esquisse d'une enquête en cours sur trois témoins des pratiques funéraires passées qui ont pourtant laissé des traces, en Essonne en particulier⁴. Les rituels diocésains et les textes synodaux insistent principalement sur le rôle, sur la place du prêtre lors des funérailles, mais ils évoquent peu les usages qui nous intéressent ici. Ce sont donc les lieux eux-mêmes qui nous renseignent sur ces reliquats, sur ces traces que l'on ne sait plus voir ou que l'on interprète mal : telles ces « pierres d'attente des morts », situées à la porte de certaines églises, que l'on prend volontiers pour des bancs... Mais qui d'ailleurs s'assied encore aujourd'hui sur un banc à la porte d'une église ?

3 Lemaître Jean-Loup, « Les funérailles à Saint-Firmin de Montpellier et la pratique du lit funèbre », in *Les vivants et les morts*, groupe d'histoire religieuse, Mont-Roland, 2003, p. 123-132.

4 Il ne prétend nullement à l'exhaustivité. Il est même l'occasion de faire appel aux lecteurs curieux qui auraient connaissance d'autres exemples dans le département pour qu'ils aient l'obligeance de nous les signaler.

LE « CERCUEIL DU PAUVRE » OU « DE L'INDIGENT »

À partir du XV^e siècle, l'évolution du sentiment de la mort eut des répercussions directes sur le choix de sépulture. Certains paroissiens commencèrent en effet à demander à être désormais ensevelis sur une planche, ou mieux dans un cercueil, et non plus dans un simple linceul, « à même la terre », comme il était d'usage jusqu'alors : sans doute par crainte du contact direct avec le sol et de la dissolution fantasmée du cadavre⁵. Dès la fin du XV^e siècle, reviennent fréquemment dans les testaments des formules qui spécifient cette volonté : « Je veux et entends que mon corps soit déposé dans un cercueil », ou encore : « un cercueil fait pour lui », « payé par lui ». « Je veux, demande le curé Jean Dupuy de Vienne-lez-Blois en 1626, que mon corps soit honoré d'un cercueil cloz, et ensevely en mon aube, la face couverte »⁶. Aussi le nombre d'ensevelissements dans un cercueil s'accroît-il au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Mais pour les plus pauvres des paroissiens ? La famille n'avait pas toujours l'argent nécessaire à la confection d'un cercueil, aussi simple fût-il. On continua donc à les ensevelir dans un simple drap : le suaire ou linceul. Mais comment sans cercueil célébrer décemment le rituel des obsèques ?

La décence, à l'origine du cercueil de l'indigent

C'est alors que l'on commença - mais l'Église y fut sans doute pour beaucoup - à faire usage d'un cercueil fabriqué par un artisan local : une bière communautaire pour les obsèques des plus pauvres. Une « Caisse de Charité », une « Confrérie de la Bonne Mort » assurait le coût de la dépense⁷. Ce cercueil restait le bien de la communauté paroissiale qui souhaitait que les funérailles de chacun de ses membres, quel qu'il fût, se déroulent de manière décente.

Après la mise en bière du corps du défunt, ce cercueil rustique assurait son acheminement de son domicile au sanctuaire paroissial où avait lieu la cérémonie religieuse, et ensuite à son transport jusqu'au bord de la fosse creusée dans le cimetière proche, puisque depuis le X^e siècle le champ du repos entourait généralement l'église. Le corps était déposé dans la fosse enveloppé dans son

5 Pour échapper à ce contact avec la terre, les corps pouvaient être « déposés sur un lit de mortier tapissant le fond de la fosse ». Cf. Octave Bobeau, « Fouilles dans l'église de Saint-Laurent près Langeais (Indre-et-Loire) », *Bulletin archéologique de Touraine*, 1901, p. 361.

6 Archives départementales du Loir-et-Cher, G 1032 Saint-Saturnin, cité par A. Develle, *Les funérailles en Pays blésois, du XV^e au XVIII^e siècle*, Blois, 1930, p. 25. À l'inverse, on voit des religieux souhaiter par souci d'humilité que leur corps soit inhumé sans cercueil, « à même la terre ».

7 Le rituel du diocèse de Blois précise en 1730 que « les pauvres seront enterrés par charité » et que les curés devront procéder aux funérailles gratuitement : « Ils enterreront les pauvres gratuitement, et même ils se feront un devoir de charité de contribuer dans le besoin à ce qui pourrait être nécessaire pour leur sépulture », *Rituel du diocèse de Blois* publié par Jean-François Paul de Caumartin, Blois, Philbert-Joseph Masson, Blois, 1730, p. 225.

linceul et le cercueil était récupéré et entreposé dans l'église pour qu'il serve plus tard aux funérailles d'un autre indigent.

Selon les lieux, on donnait à ce cercueil des noms différents ; certains se contentaient de rappeler la condition de défunt et parlaient de « boîte des trépassés », de « cercueil des trépassés », de « cerquez des morts », de « cerquer qui sert à transporter les corps en terre », ou encore de « bière pour porter les corps morts⁸ ». Pendant longtemps le corps du défunt ficelé dans son suaire a été ainsi installé de manière temporaire dans ce cercueil de bois, d'où la dénomination de « cercueil commun » ou d'« omnibus » qu'on lui a parfois donné. D'autres expressions désignaient plus clairement le défunt nécessiteux : « cercueil à tout-venant », « cercueil du pauvre » ou encore « cercueil du nécessiteux », « cercueil de l'indigent ». Mais quel qu'ait été son nom, ce cercueil témoignait de cette préoccupation majeure de la communauté : rendre décentes les funérailles de chacun de ses membres quel qu'il fût.

Si la plupart de ces cercueils ont été utilisés jusqu'au début du XIX^e siècle, il est difficile de dater le moment précis où a débuté leur usage, et sans doute ce moment a-t-il varié selon les lieux : vraisemblablement vers la fin du XV^e ou le début du XVI^e siècle. Mais ce que l'on perçoit bien c'est l'obligation faite aux curés par les prélats, au début du XVII^e siècle, de prévoir « une ou deux bières entières et non rompues pour porter lesdits corps (des pauvres) en terre »⁹, pour le cas sans doute où deux pauvres viendraient à décéder en même temps.

Par contre, nous savons quand le recours au cercueil du pauvre a cessé. C'est en effet la loi du 23 prairial an XII (12 juin 1804) qui en rendit l'usage caduque puisque l'ensevelissement dans un cercueil devint obligatoire. Désormais, chacun eut son cercueil et ce furent les communes qui durent couvrir le coût de fabrication de celui qui était destiné aux plus pauvres. Devenu inutilisable, le « cercueil du pauvre » fut alors abandonné dans un coin du sanctuaire. Puis le temps passa. Certains cercueils furent retrouvés vermoulus et mis au rebut ; seuls quelques-uns échappèrent à la destruction, parce qu'on avait pris soin de les entreposer dans un réduit sec, souvent dans les combles de l'église où grâce à la ventilation des lieux, ils furent préservés...

Rares sont aujourd'hui ces témoins d'une pratique révolue depuis plus de deux siècles. À ce jour, nous connaissons trois « cercueils du pauvre ». Deux d'entre eux sont conservés dans l'Essonne, à Boissy-sous-Saint-Yon et Chatignonville, le troisième à Craches, près d'Ablis, dans les Yvelines.

Description et particularités

Les trois cercueils présentés ici ont des formes assez différentes et sont plus ou moins élaborés ; ce qui résulte d'un savoir-faire inégal des menuisiers de villages.

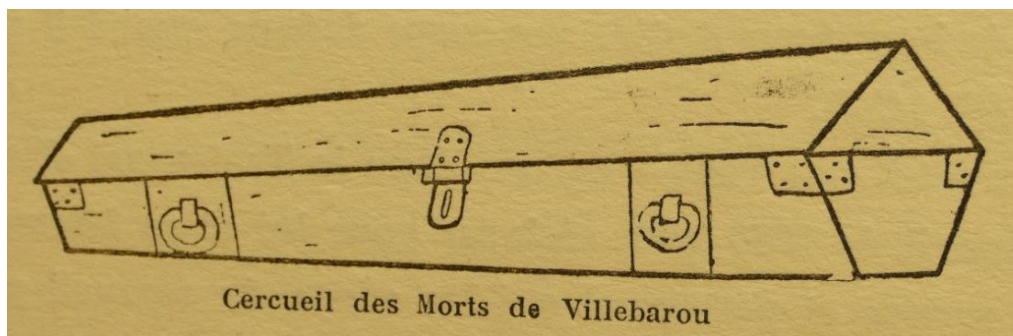
8 A. Develle, *op. cit.* p. 23-25.

9 Ordonnance synodale de Guillaume Fouquet, 1617, in *Statuts du diocèse d'Angers*, 1680, p. 397 ; cf. aussi François Lebrun, « La liturgie de la mort et le culte des morts », in *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Mouton, Paris-La Haye, p. 459.



*1 - Le « cercueil du pauvre » de Boissy-sous-Saint-Yon (91)
Tous les clichés et croquis cotés : Jean-Jacques Immel*

Le plus soigné, celui de **Boissy-sous-Saint-Yon**, épouse les proportions du corps : il est de forme trapézoïdale, plus large au niveau des épaules, plus étroit vers le bas. Il est constitué de planches de médiocre qualité de deux centimètres d'épaisseur, fixées par des clous en fer forgé de bonne section carrée. Malgré les renforts en métal, le temps a fait son œuvre et le cercueil nous est parvenu quelque peu démantelé¹⁰. De solides poignées sont fixées aux deux extrémités ; mais ce meuble a surtout la particularité d'avoir un couvercle articulé composé de deux panneaux qui sont rabattus pendant le transport du corps, de la maison mortuaire au sanctuaire, et fermés à l'aide d'une charnière en métal et d'un cadenas : un dispositif que l'on rencontre ailleurs¹¹.



2 - Le « cercueil du pauvre » de Villebarou (41) : équerres en fer aux encoignures, anneaux pour faciliter le maniement du cercueil, longueur : 1,95 m.
D'après A. Develle, *Les funérailles...* Op. cit. p. 25

Reste une question : pourquoi cadenasser le cercueil ? Mais après tout, un cercueil n'est-il pas définitivement fermé avant de sortir de la maison mortuaire ? Faut-il alors invoquer la crainte de voir le corps du défunt menacé en cours de transport par des esprits malfaisants en cas de transport à découvert ? Avec en arrière-plan les vieilles croyances aux puissances maléfiques que ce cadenas symbolique viendrait dissuader ? La question reste ouverte.

10 Ce cercueil est actuellement entreposé dans un réduit sous le clocher.

11 Plusieurs exemples de cercueils à boucles et charnières, ferrés et cadenassés, ont été signalés en Loir-et-Cher : à Villebarou par exemple : « Bois de sapin, le couvercle pouvant être fermé à clef au moyen d'un morailon par un cadenas » ; cf. A. Develle, *op. cit.* p. 25.



3 - Le « cercueil du pauvre » de Chatignonville (91)

Le « cercueil du pauvre » de **Chatignonville**, de forme trapézoïdale allongée est beaucoup plus simple¹². Il ne possède pas de couvercle et ne présente aucune trace d'une éventuelle fermeture. Peut-être se contentait-on de jeter un drap mortuaire sur le cercueil pour dissimuler le défunt aux regards ? La largeur de ce cercueil est étonnamment faible : 32 centimètres au maximum en partie haute et seulement 18 centimètres au pied. Les planches, de faible épaisseur (1,5 cm), sont assemblées par des clous en fer forgé.

On se pose légitimement la question : mais comment pouvait-on faire tenir décentement un corps adulte dans un espace aussi réduit ? Il faut se souvenir que le défunt était ligoté dans son suaire, les bras ramenés vers l'intérieur et qu'ainsi le corps tenait le minimum de place.

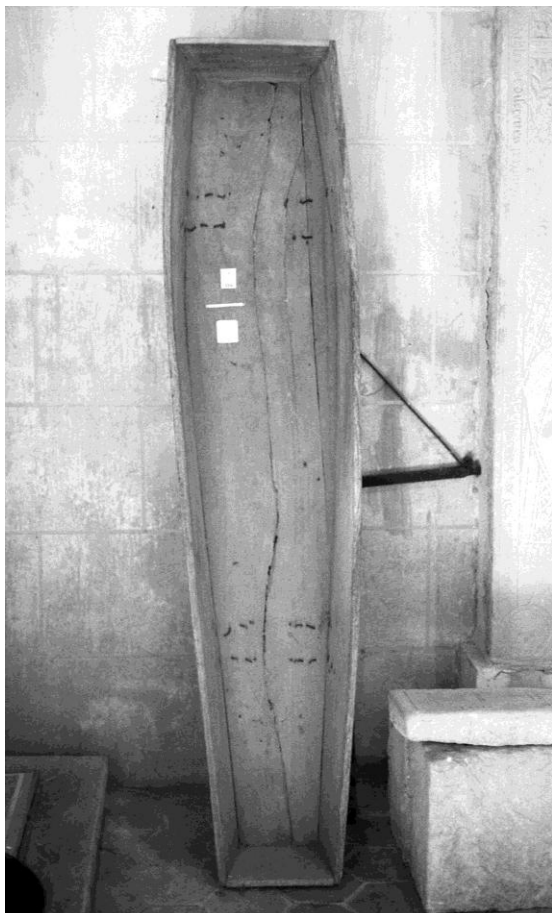
Le transport s'effectuait à l'aide de deux poignées fixées comme à Boissy-sous-Saint-Yon aux deux extrémités. À moins que ces deux poignées aient eu pour fonction de faciliter la manipulation du cercueil, en particulier lors de son passage par une porte étroite.

Le cercueil de **Craches**¹³ est de forme légèrement courbe. Il est constitué lui aussi de planches très ordinaires¹⁴ et ses dimensions sont assez proches de celles du cercueil de Chatignonville ; les parois verticales sont légèrement arrondies au niveau de la tête. Quant à sa coupe (A-A), de forme trapézoïdale, elle rejoint celle de Boissy-sous-Saint-Yon avec cette volonté d'ébrasement en partie haute.

12 Ce cercueil est exposé dans l'église côté sud.

13 Cette pièce « archéologique » appartient à l'association « Plaines et Vallons » de Prunay-en-Yvelines et fait partie des objets présentés dans l'église de Craches.

14 Comme dans les deux autres cas, le bois employé est de médiocre qualité (bouleau ou peuplier). Les planches sont juste équarries et semblent provenir parfois de récupérations.



4 - Le « cercueil du pauvre » de Craches (78)

Mais, comme à Chatignonville, il n'y a pas de couvercle et il ne semble pas qu'il y en ait eu un.

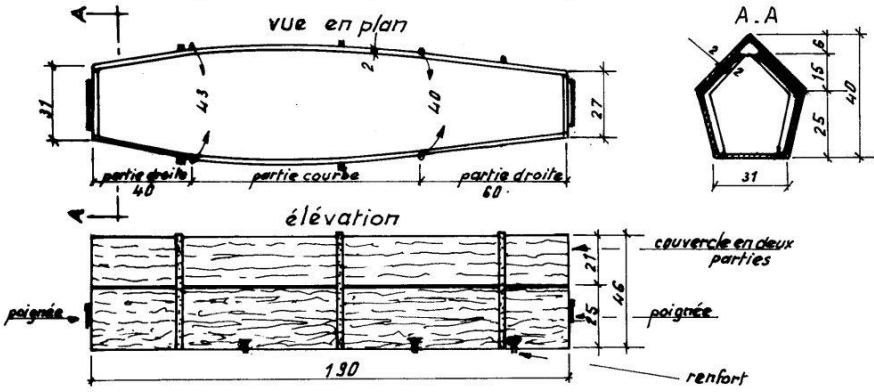
Ce cercueil possède en outre quatre pieds ajourés en fer forgé qui permettaient à la fois de poser le cercueil au-dessus du sol et d'enfiler une barre en fer ou en bois à travers les quatre pieds pour le soulever et le transporter. La rusticité du cercueil s'accompagne de ce dispositif simple mais efficace, destiné à faciliter sa manipulation.

Ailleurs, d'autres rites ?

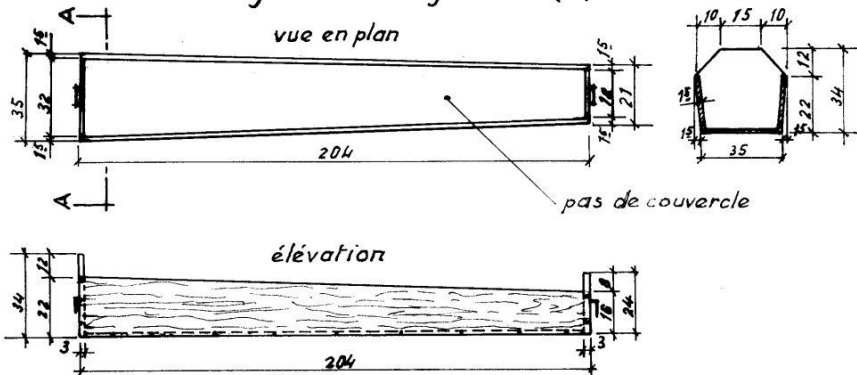
Il semble que l'usage du « cercueil du pauvre » n'ait pas existé partout et que dans certaines régions du sud de la France on ait eu recours à d'autres coutumes. Ainsi, dans l'ancienne province de Narbonne, existait l'usage du « lit funèbre » qui, dans le rituel local, jouait le même rôle que le « cercueil du pauvre ». Dans toutes les paroisses des anciens diocèses de Maguelonne/Montpellier, Béziers, Agde, Nîmes et Uzès, aux XIII^e et XIV^e siècles, la coutume voulait en effet qu'on portât le défunt de la maison mortuaire à l'église sur un lit qui était souvent celui du mort, « avec sa garniture, matelas, coussins, draps, couvertures et autres accessoires », qui restaient propriété du curé une fois les obsèques achevées¹⁵. En fait, c'était souvent l'église qui fournissait le lit et le nécessaire de lingerie, les familles indemnisant ensuite le curé. Puis la fourniture du lit fit partie des bonnes œuvres ; ainsi, des particuliers aisés s'engagèrent-ils par contrat à fonder un lit qui devint de fait « un lit à usage des pauvres ». Les personnes qui avaient les moyens voulaient-elles en bénéficier ? Elles devaient alors verser une indemnité au curé de la paroisse, ce que le pape Clément IV, en 1268, tint à faire respecter. Cette évolution fut sans doute accélérée au début du XV^e siècle, lorsque les aisés commencèrent à rechercher l'ensevelissement sur une planche ou dans un cercueil ; il est probable que le « lit funèbre » devint alors le lit exclusif des pauvres. Nous ne savons pas aujourd'hui jusqu'à quand la pratique se perpétua.

15 Lemaire Jean-Loup, *op. cit.*

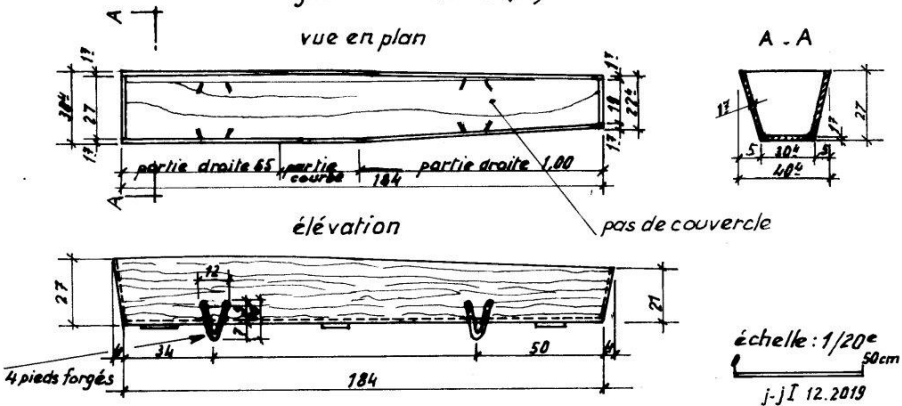
Le cercueil du pauvre
église de Boissy sous Saint Yon (91)



église de Chatignonville (91)



église de Craches (78)



5 - Schémas avec cotes des trois « cercueils du pauvre »

« PIERRES D'ATTENTE », « PIERRES DE REPOS »

« Jusqu'à maintenant, nous sommes passés devant les églises sans remarquer les « pierres » qui les accompagnent quelquefois et aujourd'hui nous interpellent. S'il en avait été autrement plus tôt, nous aurions pu alors questionner ceux qui savaient encore et notre tâche aurait été plus facile¹⁶. »

Ainsi s'exprimait André Prudhomme, en 2003, dans un article qu'il consacrait aux « pierres des morts et pierres de criées en Loir-et-Cher. » C'était reconnaître deux choses : d'une part, qu'il existe encore des traces matérielles de rites passés auxquels non seulement nous ne prêtons plus attention et que nous ne savons plus interpréter ; d'autre part que nous n'avons pas su recueillir à temps les témoignages indispensables à l'analyse de ce passé auprès de ceux qui en possédaient encore la mémoire.

Les pierres sont en effet les grandes oubliées de l'Histoire ; ce qui est d'autant plus dommage qu'elles ont joué dans notre culture un rôle souvent important. Ne sont pas oubliées, certes, les grandes formations lithiques que sont les dolmens, les menhirs, les cercles de pierres et autres pierres « fittes¹⁷. » Mais que dire de ces pierres plus modestes, souvent encore en place près des lieux de culte ou à proximité d'un chemin reliant un hameau à une église paroissiale ? Elles ont pourtant joué autrefois un rôle, dans le cérémonial des funérailles précisément. Si les pratiques ont changé, les pierres, elles, sont toujours en place. Le problème c'est qu'en général on ne les « voit » plus... Parce qu'on ne sait plus les voir...

Un article fondateur de Marcel Baudouin avait pourtant attiré l'attention, dès 1915, sur les « pierres d'attente des morts¹⁸ ». À cette date, il soulignait qu'il aurait été bon « d'étudier aujourd'hui, avant que tous les spécimens de ces vieilles « tables » désormais inutilisées pour la plupart, aient totalement disparu de notre sol. » Près d'un siècle plus tard, André et Jany Prudhomme, manifestaient la même inquiétude.

Mais que faut-il entendre par « pierres d'attente des morts », « pierres de repos » et « pierres de criée » ?

Comme tout témoin d'un passé révolu, le patrimoine ne peut être justement interprété qu'intégré à un rituel. Le rôle de l'historien et de l'archéologue est alors de réintroduire cette trace dans une démarche, dans un mouvement propre à une société rurale aujourd'hui disparue. Quelle que soit son importance, son rôle autrefois, un objet patrimonial n'a de sens en effet que réintégré dans la société des hommes : le propre d'une démarche anthropologique.

16 Prudhomme Jany et André, « Pierres des morts et pierres de criée », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, t. 58, 2003, p. 209.

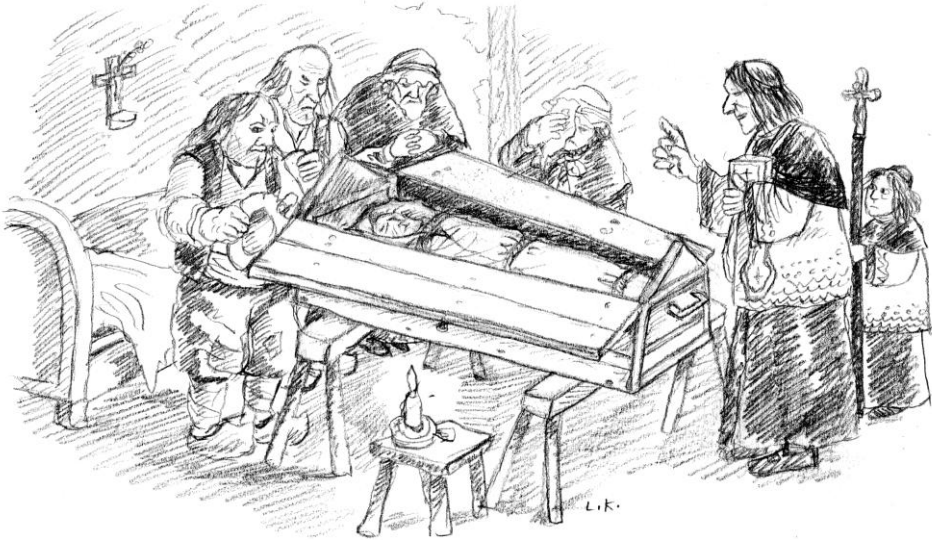
17 Cf. en particulier les travaux des folkloristes, principalement de Pierre Saintyves, *Corpus du folklore préhistorique*, t. III, « Le folklore des pierres », E. Nourry, Paris, 1936.

18 Baudouin Marcel, « Les pierres d'attente en France et en particulier les pierres des morts de l'île d'Yeu (Vendée) », *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1915 / 6-2, p. 72-106.

C'est en suivant le corps du défunt depuis son domicile, où il a été veillé par ses proches, jusqu'à l'église, puis le cimetière, que l'on peut comprendre le rôle des pierres.

La déambulation du mort

Les rituels diocésains sont très clairs sur ce point : le prêtre doit se déplacer au domicile du défunt dès que parvient à sa connaissance la nouvelle du décès de son paroissien, afin de procéder à la bénédiction du corps. Il peut d'ailleurs être déjà sur place s'il a été appelé auprès du mourant pour l'assister dans ses derniers instants et lui conférer le viatique. Puis le glas annonce à la communauté qu'elle a perdu l'un des siens.



6 - La bénédiction du corps du défunt. Philippe Legendre-Kvater

On procède alors à la toilette du défunt - généralement une personne, toujours la même, s'en charge dans le village ou le quartier¹⁹ - et on l'habille. Puis on le met en bière, seul le visage restant apparent. La famille, les voisins accompagnent les proches, jour et nuit, pour veiller le défunt qui n'est jamais laissé seul. En général, on ne conserve pas le corps au-delà de deux jours, surtout en été. Au jour fixé pour les obsèques, le prêtre se déplace à nouveau pour procéder à la « levée du corps » ; et là deux situations peuvent se présenter, selon que l'on est en pays d'habitat groupé ou en pays d'habitat dispersé.

En pays d'habitat groupé, à l'heure dite, le curé se rend au domicile du défunt.

19 Verdier Yvonne, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 1989. Cf. en particulier « La femme-qui-aide », p. 101-108.

« ORDRE DES FUNERAILLES »

« Le curé ou autre prêtre ayant pris l'étole auparavant que de sortir de l'église, le clergé précédé de la croix va processionnellement à la maison du défunt pour lever son corps sans rien chanter.

Le clergé étant arrivé proche du corps et demeurant en haye de costé et d'autre, celui qui porte l'étole s'approche, jette par trois fois de l'eau bénite sur le corps en disant d'une voix médiocre²⁰ « *Requiescat in pace* ». Les assistants ayant répondu « Amen », il dit du même ton le psaume « *De profundis* » qu'il poursuit jusqu'à la fin avec les assistans : ensuite duquel il dit : « *Requiem æternam dona eis Domine* ». Et l'assistance de répondre : « *Et lux perpetua luceat eis. Pater noster*²¹... »

Le cercueil du mort est alors sorti de la maison, parfois par la fenêtre, le plus souvent par la porte. Mais ce passage ne s'effectue pas n'importe comment et il varie selon les régions : le plus souvent, et il semble bien que ce soit le cas dans la région, on présente le cercueil du défunt « les pieds devant²² ».

Un cortège solennel se forme alors pour gagner l'église. « *Ces prières achevées, le clergé conduit processionnellement le corps du défunt à l'église en chantant d'un ton médiocrement bas les répons des nocturnes de l'office des morts, dans l'ordre qu'ils sont marqués, commençant toujours par le premier Credo quod Redemptor, le corps du défunt occupant toujours la place la plus honorable, c'est à dire après le clergé*²³. »

Jusqu'au XIX^e, voire jusqu'au XX^e siècle parfois, le cercueil est porté à l'épaule par des amis ou des voisins²⁴. Mais le plus souvent, on recourt à des sangles, à « des serviettes ou des nappes », dont les porteurs enroulent les extrémités autour de leur avant-bras pour avoir une meilleure prise. Une variante : les porteurs tiennent l'extrémité de deux barres en bois passées sous le cercueil, comme ce devait être le cas avec le « cercueil du pauvre » de Craches, on l'a vu plus haut. Enfin, arrivé près de l'église, le cortège va marquer un temps d'arrêt : les porteurs posent le cercueil sur la « pierre d'attente des morts » située le plus souvent près de la porte d'entrée.

20 C'est-à-dire pas modérée, neutre.

21 *Rituel du diocèse de Sens*, publié par Monseigneur Hardouin Fortin de La Hoguette, archevêque de Sens, Sens, 1710, p. 144.

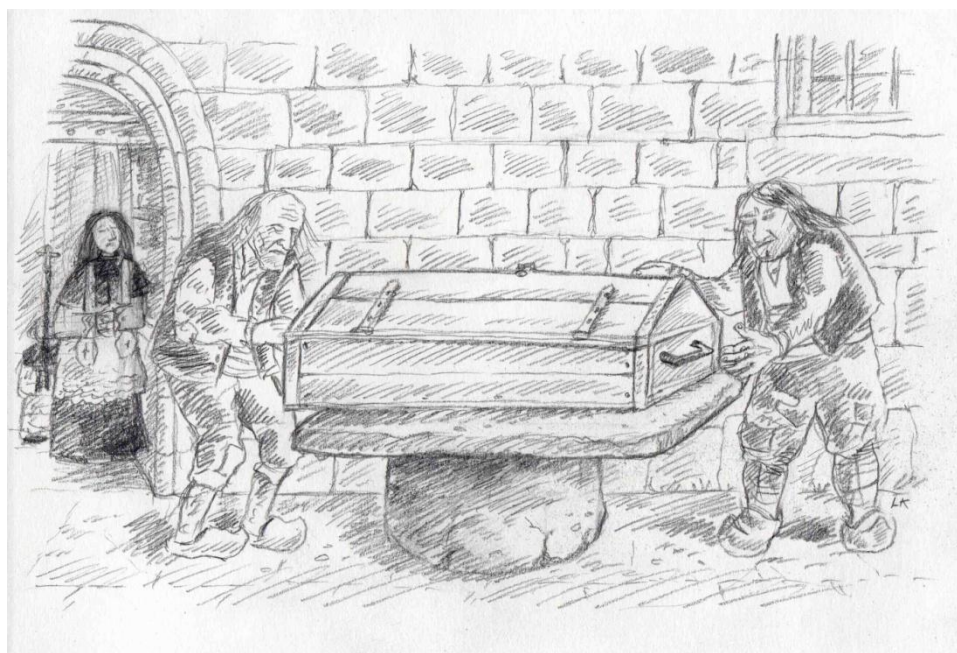
22 Van Gennep, Arnold, *Le Folklore français. Du berceau à la tombe*, éditions Robert Laffont, Paris, 1998, 5/ Le convoi funéraire, p. 621.

23 *Id.*, p. 145.

24 Le portage à l'épaule par quatre hommes est encore pratiqué au moins jusque dans les années 1950, en particulier lorsqu'il s'agit pour certaines corporations de travailleurs, par exemple les mineurs, de manifester leur solidarité avec un camarade décédé accidentellement.



7 - Portage à l'épaule. Enterrement d'un mineur à Algrange (57) vers 1950.
Collection Antoine Talotti



8 - Le cercueil posé sur la « pierre d'attente des morts ». Philippe Legendre-Kvater

Ce temps d'arrêt s'inscrit dans le rituel des funérailles. C'est en effet le moment où la dépouille du pécheur va quitter l'espace public pour entrer solennellement dans le lieu-saint, en passer symboliquement le seuil. Le cercueil « attend » sur la pierre bien nommée que le curé prononce les paroles sacramentelles et bénisse le cercueil :

« Lorsqu'on est arrivé à la principale porte de l'église, celui (des prêtres) qui est revêtu de l'étole y demeure pour faire derechef trois aspersiones avec l'eau bénite sur le corps du défunt, en disant « Requiescat in pace²⁵. » C'est alors que le cercueil est introduit dans le sanctuaire où l'on va procéder à la cérémonie des funérailles.

En région d'habitat dispersé, lorsque le défunt avait vécu dans un hameau un peu éloigné du centre du village, le prêtre ne se déplaçait pas toujours jusqu'à la maison mortuaire ; il attendait le convoi à l'entrée du bourg, où il y avait généralement une « pierre d'attente » sur laquelle les porteurs, conformément au rituel, posaient le cercueil avant sa prise en charge par le prêtre :

« Les curés iront toujours processionnellement faire la levée des corps, même des petits enfans, et les conduiront à l'église paroissiale ; les corps néanmoins de ceux qui seront décédés dans les hameaux fort éloignés, surtout lorsque les tems seront mauvais, pourront être apportés ou voiturés à l'entrée des villes, bourgs ou villages, et le curé les ira recevoir et lever à l'endroit où ils auront été déposés, pour les conduire ensuite à l'église²⁶. »

La longueur du trajet obligeait dans ce cas à recourir à plusieurs équipes de portage qui se relayaient. On marquait toujours un arrêt à une croisée de chemins où était souvent fixée une croix. Les porteurs déposaient le cercueil sur le socle en pierre prévu à cet effet et situé à bonne hauteur, c'est-à-dire 40 à 50 centimètres; ce qui permettait aux porteurs de se reposer : d'où le nom de « pierres de repos » que l'on donnait fréquemment à cette pierre.

On mettait un genou en terre, le temps de réciter une prière pour le défunt, on changeait éventuellement d'équipe de porteurs et on se remettait en marche pour gagner l'église paroissiale²⁷.

Lorsque la distance était trop importante, c'était avec une charrette tirée par des bœufs ou un cheval que l'on assurait ce transport. Le cercueil était alors attaché avec un cordage sur le plancher de la charrette dont on avait enlevé les ridelles. Le convoi ne suivait jamais un sentier mais toujours un chemin public appelé parfois « le chemin des morts ».

25 *Id.*, p. 145-146.

26 *Rituel du diocèse d'Amiens*, 1784, p. 252.

27 Cette étape dans le cheminement du cercueil justifie que l'on ait parlé parfois de « pierre intermédiaire ».



9 - La « pierre de repos » du Mesnil à Sermaise (91) ; encore en place en 1980, elle a aujourd'hui disparu. La croix en pierre a été partiellement abattue et remplacée par une croix en fer datée au revers : 1784

Répartition géographique des pierres

Dans l'article publié en 1915, Marcel Baudouin, on l'a vu, montrait qu'il avait pris conscience de l'importance de ces pierres et de la menace qui pesait sur elles ; aussi insistait-il sur la nécessité d'en faire rapidement un recensement région par région. Ses propres relevés et ceux des folkloristes et archéologues locaux lui permirent de dresser un premier inventaire de la distribution géographique de ces dalles rituelles. Le Poitou, l'Anjou, la Touraine, le

Nivernais et une partie de la Beauce furent ainsi explorés, mais pas de manière exhaustive. Le projet était ensuite tombé dans l'oubli et ce n'est que dans les années 1980-1990 que le travail de recensement fut repris grâce à l'initiative de chercheurs locaux en région Centre, en particulier dans les deux départements de l'Indre-et-Loire²⁸, et du Loir-et-Cher²⁹. Un inventaire général fait pourtant encore défaut aujourd'hui, alors que les pierres, par ignorance, n'ont jamais été autant menacées de destruction ou de disparition.

Ce que mettent en évidence ces études c'est, comme on pouvait le présager, une répartition fortement liée à la nature géologique des terroirs. De ce point de vue, la cartographie des pierres d'attente en Loir-et-Cher est particulièrement parlante : l'essentiel des 28 pierres recensées sont localisées dans la partie beauceronne au sous-sol calcaire, alors que la Sologne, où la pierre est rare, est peu représentée³⁰.

« Pierres d'attente des morts » en Essonne

En Essonne, le grès et le calcaire se partagent les affleurements et ce sont donc, selon les lieux, ces deux roches qui constituent les pierres d'attente du département, comme dans les Yvelines et l'Eure-et-Loir. Grès à Bouville, Épinay-sur-Orge et Dannemois, calcaire à Morigny. Le même matériau tiré du sol que celui de la maison traditionnelle se retrouve sans surprise dans la pierre d'attente des morts, la carrière la plus proche fournissant ordinairement la belle dalle dont on avait besoin pour poser temporairement le cercueil des défunts.

À ce jour, alors que nous venons depuis peu d'ouvrir cette enquête, nous pouvons classer les pierres en deux catégories : celles dont nous avons la quasi-certitude qu'elles jouèrent le rôle de « pierres d'attente » et celles que l'on peut qualifier de probables³¹ « pierres d'attente ».

1-Pierres d'attente avérées

Prenons quatre pierres appartenant à la première catégorie, en allant de la plus simple à la plus élaborée.

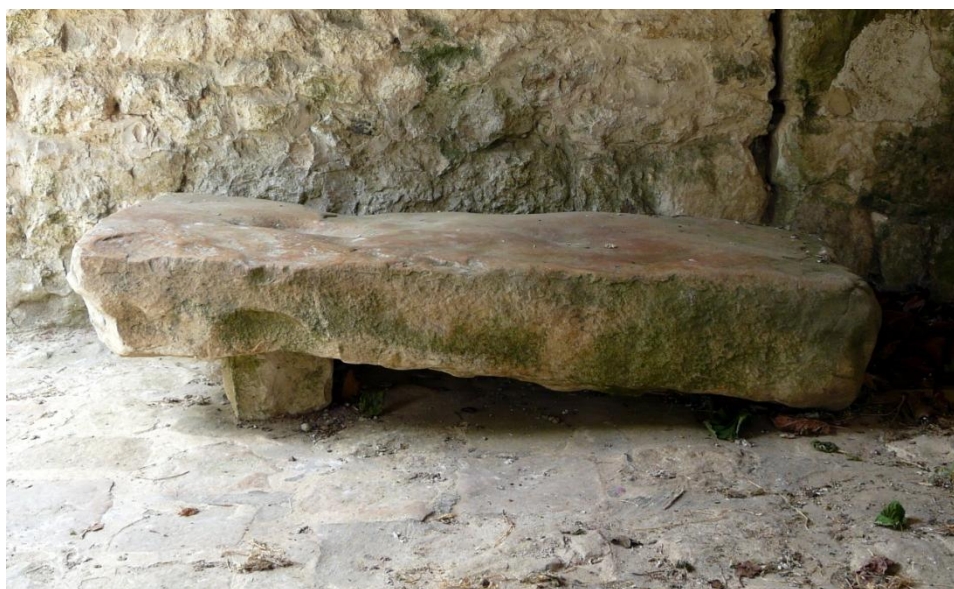
La pierre d'attente de l'église Saint-Martin de **Bouville** est située en façade, à gauche près d'une petite porte latérale. Il s'agit d'un bloc de grès juste équilibré posé sur deux supports. Elle ne porte aujourd'hui aucune marque visible de christianisation, et un œil non averti peut aisément la prendre pour un banc. Elle joua cependant, sans doute pendant des générations, son rôle dans le rituel des funérailles. C'est là un modèle simple, une pierre d'usage, comme il a dû en exister beaucoup d'autres jusqu'au début du XX^e siècle.

28 Souty Pierre, « Les pierres des morts en Touraine », *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, t. XXXVII, 1974, p. 321-322, ill.

29 Prudhomme Jany et André, « Pierres des morts et pierres de criée », *op. cit.* p. 209-237.

30 *Id.*, p. 226.

31 Probables ou supposées, en fonction de leur forme et surtout de leur situation près d'un sanctuaire, sans que nous ayons la preuve que telle fut vraiment leur fonction.



10 - La « pierre d'attente des morts » de Bouville (91)



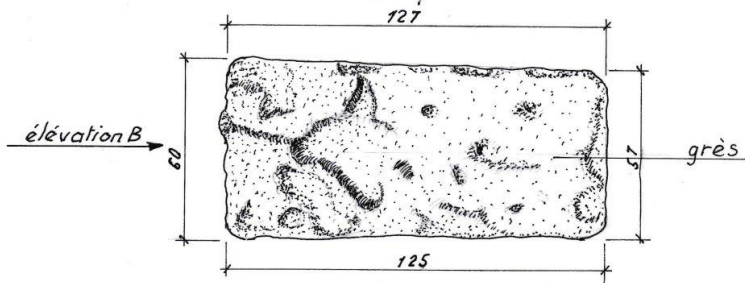
11 - La « pierre d'attente des morts » de Dannemois (91)

La pierre de l'église Saint-Mammès de **Dannemois** est disposée près de la porte d'entrée de l'église. Il s'agit d'une belle dalle de grès dur qui provient vraisemblablement d'une carrière proche. Il y a quelques années, on a comblé l'espace qui séparait la pierre d'attente de l'entrée du sanctuaire afin d'égaliser

le sol et on a revêtu l'ensemble des pierres plates jointoyées au ciment. Ce qui montre qu'on ne savait plus quel avait été autrefois le rôle de cette « pierre d'attente » puisqu'elle n'était plus considérée que comme une simple bordure de trottoir.

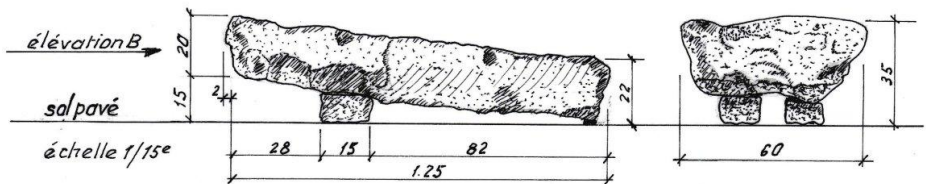
Commune de Bouville 91 pierre d'attente église

Vue en plan



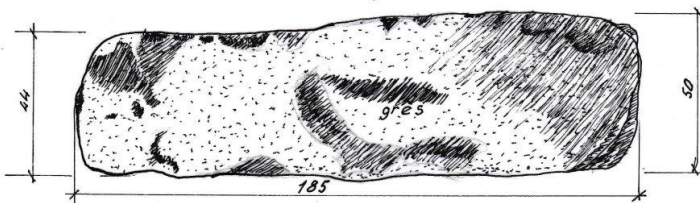
Élévation face

Élévation B

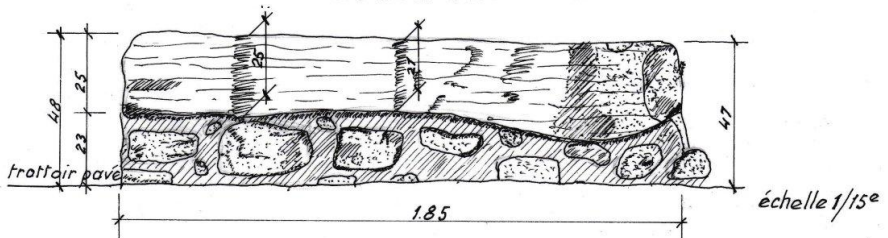


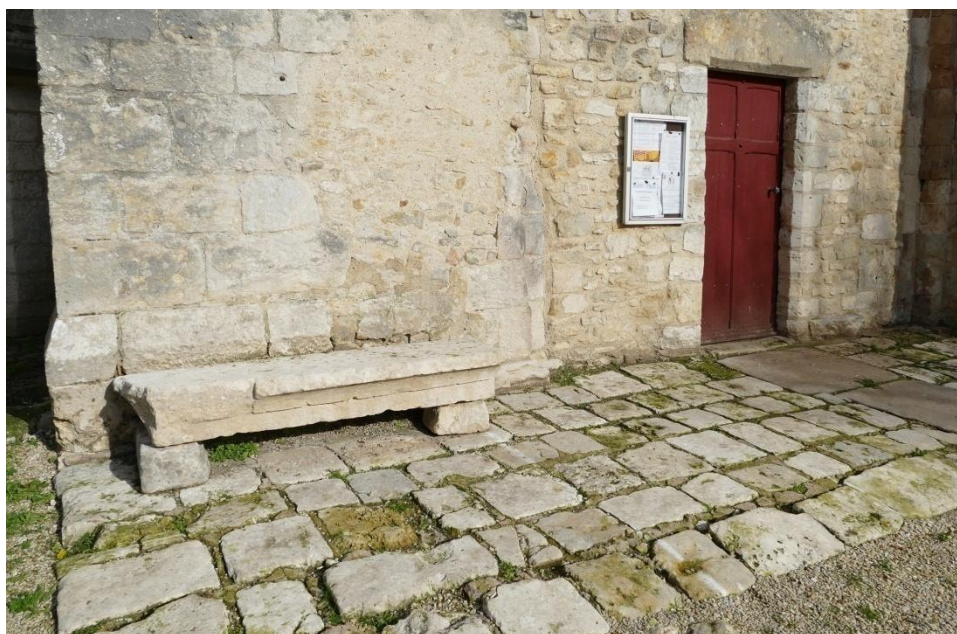
Commune de Dannemois 91 pierre d'attente
de l'église

Vue en plan



Élévation



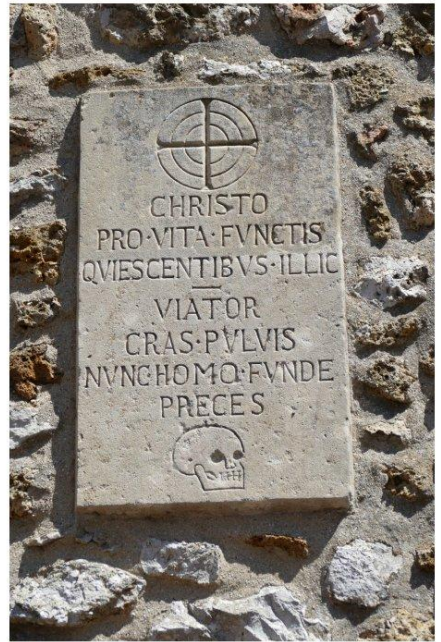


13 - La « pierre d'attente des morts » de Morigny (91)

Adossée à la façade de l'église Sainte-Trinité, à proximité de l'une des petites portes d'entrée, la « pierre d'attente » de **Morigny** peut être prise pour un banc. En réalité, lorsqu'on l'examine de près, on s'aperçoit qu'elle est trop parfaite, trop travaillée pour avoir été conçue pour être un simple banc. L'un de ses coins présente pourtant une protubérance qui interroge et qui empêche que cette pierre soit parfaitement rectangulaire. Faite d'un calcaire au grain fin, elle a été taillée avec soin il y a plusieurs siècles et présente une surface plane, initialement polie.

La pierre d'attente de l'église Saint-Leu-Saint-Gilles d'**Épinay-sur-Orge** est sans doute la plus originale des trois. Il s'agit d'un réemploi : un ancien tailloir de chapiteau en grès fin, posé sur ce qui fut les deux premières assises d'une ancienne colonne. Un angle du tailloir qui est de dimension réduite, a été cassé. La plus grande partie de l'église a été refaite en style néo-roman dans les années 1880³² et deux inscriptions ont été alors enchâssées à hauteur sur la façade occidentale de l'édifice, de part et d'autre de la porte d'entrée. La première, à droite, attire l'attention sur la date de fondation du premier sanctuaire par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris en 811.

32 Ce qui infirme la thèse de Marcel Baudouin qui écrivait en 1915 : « Actuellement, on ne place plus de pierre des morts devant les églises neuves ». Cf. M. Baudouin, *op. cit.* p. 88 note 5.



14 - La « pierre d'attente des morts » d'Épinay-sur-Orge (91)

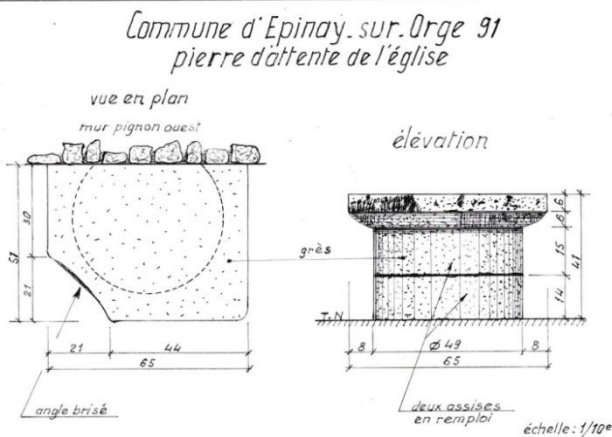
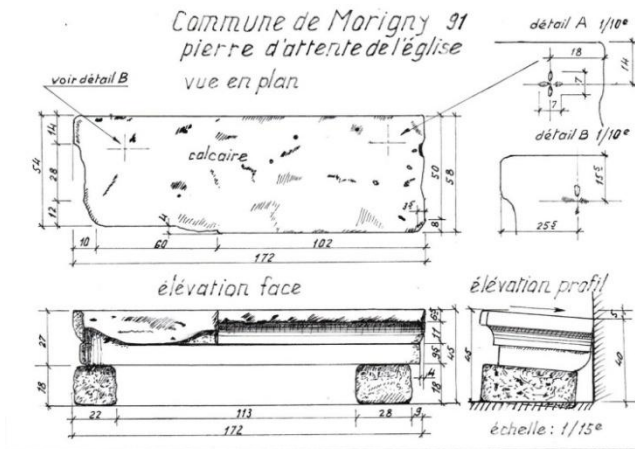
ANNO. INCARNACIONIS
D(OMI)NI. DCCCXI .
HIC IAM SPINOLIENSIS
FUERAT + ECCLESIA
. DILIGENTER.
. CONSTRVCTA.

EN CE LIEU, EN L'AN DE
L'INCARNATION DU
SEIGNEUR 811,
L'EGLISE D'EPINAY
AVAIT DEJA
ETE EDIFIEE AVEC
SOIN

La seconde, à gauche de l'entrée, est celle qui nous intéresse ici. Elle veut attirer l'attention du passant pour qu'il se souvienne des morts enterrés dans l'ancien cimetière « jadis établi sur le côté nord et le chevet de l'édifice » et aussi sur la fonction de « la pierre d'attente des morts³³ » située juste au-dessous. L'ensemble s'inscrit donc dans une symbolique funéraire et prouve que, dans ce cas particulier d'Épinay-sur-Orge, le rôle de la « pierre d'attente des morts » n'était toujours pas tombé dans l'oubli à la fin du XIX^e siècle.

CHRISTO
PRO. VITA. FVNCTIS
QUIESCENTIBVS. ILLIC
VIATOR
CRAS. PVLVIS
NVNC. HOMO. FVNDE
PRECES

ADRESSE DES PRIERES AU CHRIST
EN FAVEUR DE CEUX QUI ONT
QUITTE CETTE VIE
ET REPOSENT LÀ, PASSANT,
(toi qui es) AUJOURD'HUI QUELQU'UN
(mais sera) DEMAIN POUSSIERE



15 - Schémas avec cotes des « pierres d'attente de Morigny et Épinay-sur-Orge

33 Genty A.E., Épinay-sur-Orge, du début du VIII^e au XIX^e siècle, Paris, Mouillot, 1893, p. 136.

2-Les pierres supposées

Trois autres dalles peuvent être classées dans une seconde catégorie : les « pierres d'attente » supposées :

- Saint-Cyr-la-Rivière (91)

Rectangulaire, installée sur deux supports modernes à droite de la façade de l'église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte, et à proximité d'une petite porte aujourd'hui murée, cette pierre d'attente en calcaire peut être légitimement prise aujourd'hui pour un banc. Elle présente à sa surface trois réservations obstruées par des bouchons également en calcaire : ancienne pierre d'autel ?

Dimensions : longueur : 1,79 m, largeur : 0,45 m, épaisseur : 0,15 m.



16 - La « pierre d'attente des morts » de Saint-Cyr-la-Rivière (91). Il s'agit d'une pierre de récupération, comme en témoignent les trois bouchons

- Saint-Cyr-sous-Dourdan (91)

La grosse pierre en grès qui est aujourd'hui conservée dans l'ancienne cure de l'église Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte a tout à fait les caractéristiques d'une ancienne pierre d'attente ; installée sur ses deux supports, elle ne comporte, comme la plupart des pierres d'attente en grès aujourd'hui, aucune marque apparente de christianisation.

Dimensions : longueur : 1,62 m, largeur : 0,45 m, épaisseur : 0,20 m.



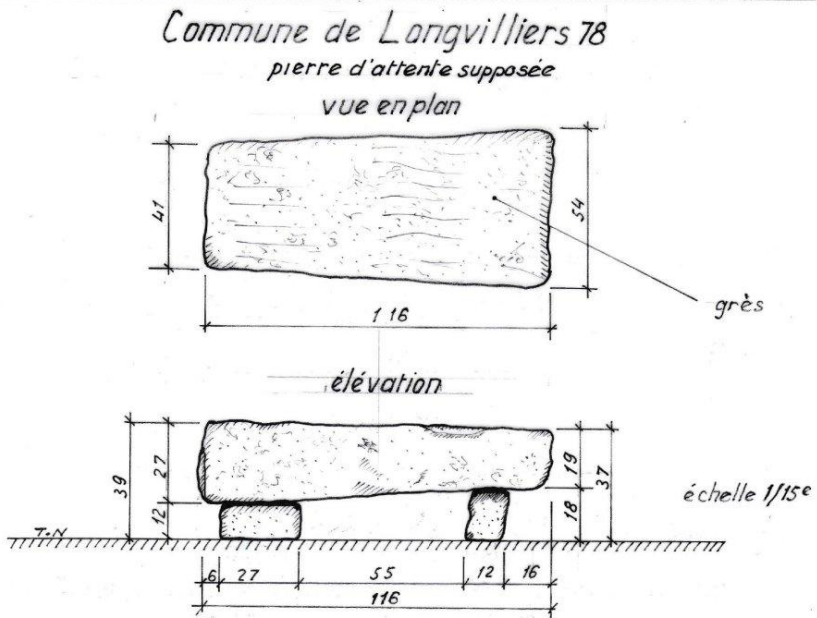
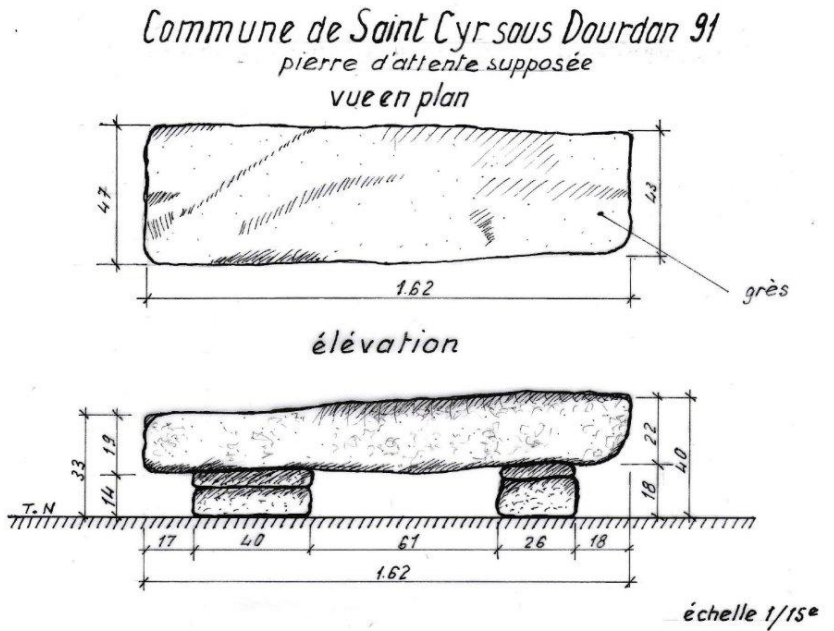
17/1 - La « pierre d'attente des morts » de Saint-Cyr-sous-Dourdan (91)



17/2 - La « pierre d'attente des morts » de Longvilliers (78)

En limite du département, mais déjà dans les Yvelines, la pierre en grès de l'église Saint-Pierre de Longvilliers a la forme d'un trapèze. Elle a la particularité d'être située à proximité de l'ancienne « porte des morts », aujourd'hui murée, qui communiquait avec le cimetière communautaire.

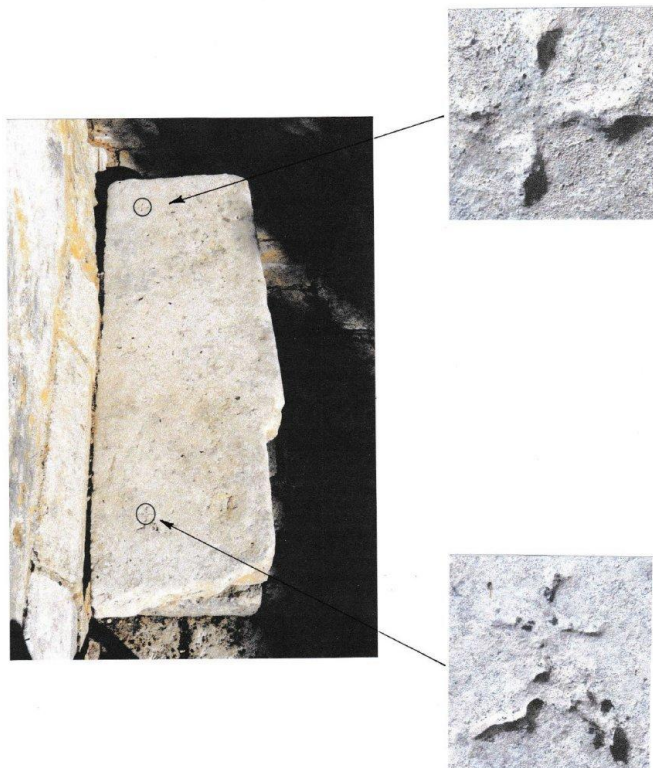
Dimensions : longueur : 1,16 m, largeur : 0,41 m en pied et 0,54 m en tête, épaisseur : 0,27 m en pied et 0,19 m en tête.



Des pierres christianisées

Au début du XX^e siècle, alors que se manifestait un véritable engouement pour tout ce qui était présumé appartenir à la préhistoire³⁴, on faisait remarquer que certains mégalithes avaient été christianisés en gravant ou adjoignant une croix. Mais toutes les croix que l'on peut voir sur de grosses pierres allongées ne font pas pour autant de ces pierres des anciens mégalithes. Il peut s'agir justement de pierres sans affectation antérieure choisies pour servir de « pierres d'attente » et que l'on a alors marquées d'une croix.

Inciser la pierre pour y dessiner une croix était chose aisée pour un carrier ou un maçon quelque peu expérimenté. En réalité, tout dépendait de la nature de la roche. Autant le calcaire se prêtait aisément à ce marquage, autant le grès dur y était réticent : la roche écaillait sous le burin qui ne pouvait pénétrer profondément. Aujourd'hui, alors que le temps a passé, que l'érosion a fait son office, que les lichens et les champignons ont pris possession des surfaces, certaines croix sont encore décelables sur les calcaires, alors qu'elles sont beaucoup plus difficiles à repérer sur le grès.



19 - La dalle christianisée de Morigny. Détail des deux croix

34 Les folkloristes et les archéologues se sont alors intéressés aux « pierres préhistoriques » et au légendaire qui les entourait, mais ont généralement négligé les pierres d'attente. Même Pierre Saintyves et Arnold Van Gennep, dont on sait par ailleurs l'énorme travail de collecte qu'ils ont effectué, n'ont pas porté beaucoup d'attention à ce matériel lithique, localement encore en usage au début du XX^e siècle.

Deux pierres christianisées témoignent de ces différences. Si la croix qui avait été burinée sur la dalle en grès d'Épinay-sur-Orge est aujourd'hui très peu visible à l'œil nu, il n'en va pas de même avec celle de Morigny qui présente encore à ses extrémités deux petites croix discrètes : l'une, située dans la partie supérieure droite de la dalle de calcaire est figurée par quatre encoches, l'autre dans la partie supérieure gauche par de petites concrétions de couleur foncée qui paraissent avoir été insérées dans la pierre. Il est fort possible qu'avant l'effondrement de la nef de l'abbatiale au milieu du XVI^e siècle, cette pierre ait servi en réalité de pierre d'autel³⁵. Il s'agirait alors, comme à Épinay-sur-Orge, d'un réemploi.

Rupture avec la tradition

À partir du début du XIX^e et surtout du XX^e siècle, le recours aux pierres d'attente des morts progressivement diminua, mais de manière inégale selon les communes. Pour celles d'entre elles qui purent faire l'achat d'un corbillard avant ou après la première guerre mondiale, la « pierre des morts » dès ce moment n'eut plus d'utilité. Le prêtre en effet venait désormais prendre en charge le cercueil auprès de ce nouveau moyen de transport, pour le faire entrer ensuite dans le sanctuaire. Mais un investissement dans un corbillard supposait une certaine fréquence d'utilisation, donc un certain effectif de paroissiens et surtout un budget communal conséquent. À défaut, on fit l'acquisition d'un brancard aux pieds amovibles³⁶. Quant aux communes les moins aisées, elles continuèrent à recourir aux porteurs, perpétuant ainsi les solidarités d'antan.

35 Cette réutilisation d'un ancien autel sans être courant n'est pas exceptionnelle ; d'autres exemples ont été signalés, notamment en Loir-et-Cher. Cette table d'autel a dû être primitivement engagée dans un mur du sanctuaire comme le fait penser la protubérance située en bas à gauche de la pierre.

36 Le brancard devient d'un usage courant dans les villes dès le début du XIX^e siècle. Ainsi, à Romorantin (41), un arrêté du 2 vendémiaire an XIV (24 septembre 1805) indique-t-il que désormais « les corps des personnes décédées sont portés au lieu de la sépulture sur des brancards faits en menuiserie, décorés et ornés d'une manière décente, par des hommes de bonne vie et mœurs, habillés proprement et uniformément et couverts de chapeaux ronds à grands bords avec un crêpe autour... » Cité par Bernard Edeine, *La Sologne. Documents de littérature traditionnelle*, Mouton, Paris-La Haye, t. II, 1975, p. 649. À la campagne, le brancard n'apparaît que dans la seconde moitié du siècle.



20 – 1 Le brancard de Saint-Martin-de-Bréthencourt (78).



20 – 2 Le corbillard de Saint-Escobille (91).

Après la seconde guerre mondiale, alors qu'augmentait le nombre de personnes mourant à l'hôpital, le corbillard et le brancard - et à plus forte raison le portage à l'épaule - apparurent de plus en plus désuets et furent à leur tour remplacés par le fourgon des pompes funèbres générales. Le corbillard fut remisé dans un local municipal³⁷ ou vendu à quelque brocanteur et les vieilles pierres d'attente des morts furent définitivement délaissées. Certaines d'entre elles restèrent en place ; d'autres furent déplacées au gré des aménagements du porche des églises. Il y en eut qui finirent en bancs publics, d'autres qui furent relevées et dressées contre le mur de l'église. D'autres enfin furent brisées et servirent à remblayer les chemins...

Ces pierres qui avaient eu leur place dans le rituel de la mort pendant plusieurs siècles furent ensuite oubliées. Aujourd'hui, celles qui, par chance, ont échappé à la destruction méritent sans aucun doute d'être respectées, mises en valeur, voire inscrites au titre du patrimoine local.

Pierre de criée

Une autre pierre a parfois existé à proximité de la « pierre d'attente » : la « pierre de criée ». Elle servait « d'estrade au crieur public, à la sortie de la messe, pour les annonces locales³⁸ », c'est-à-dire les publications de bans et les informations culturelles ; mais pas seulement. Cambry, dans son ouvrage *Monuments celtiques*³⁹ consacré à la Bretagne, faisait remarquer au début du XIX^e siècle qu'il s'agissait de « la pierre où le crieur public (mettait) les choses en vente » : ces « choses » n'étant autres que les offrandes en nature faites par les paroissiens et les pèlerins qui constituaient en ce temps-là un petit revenu pour le curé. C'était logiquement au sacristain qu'incombait l'organisation de ces enchères. Dans une société de culture orale dominante, cette criée de plein air fut en France aux siècles passés une coutume quasi générale.

La « pierre de criée », surtout lorsqu'elle n'était pas très ancienne, pouvait avoir une autre origine et procéder en fait d'une évolution de la « pierre d'attente » ; celle-ci étant progressivement délaissée avec l'adoption d'autres moyens de portage du cercueil, fut alors utilisée localement comme « pierre de criée »⁴⁰. Sa hauteur d'une cinquantaine de centimètres n'en facilitant pas aisément l'escalade, on lui avait souvent adjoint deux ou trois marches qui témoignent encore aujourd'hui, lorsque la « pierre de criée » est encore en place, de ce changement de destination.

37 Curieusement, celui de Saint-Escobille est encore aujourd'hui conservé dans l'église.

38 Beaudouin, *op. cit.* p. 83.

39 Cambry, *Monuments celtiques ou recherches sur le culte des pierres*, Johanneau, Paris, an XIII (1805), p. 308.

40 « La pierre n'ayant plus sa raison d'être, aussi a-t-elle été reléguée désormais à côté de la porte et a changé d'usage », Baudouin, *op. cit.*, p. 83.

« LA PORTE DES MORTS »

La déambulation du mort se termine inexorablement au cimetière de la paroisse. Si les villes ont commencé à déplacer leurs champs funéraires dès le début du XIX^e siècle, il fallut attendre, on le sait, la fin du siècle pour que les cimetières ruraux soient installés à la périphérie des villages. Jusqu'à cette époque, et depuis le X^e siècle, le « champ du repos » jouxtait l'église, l'entourait au plus près. Aussi, une fois la cérémonie des funérailles terminée n'avait-on que quelques pas à faire pour procéder à l'ensevelissement du défunt.



21 - Le cercueil passé par la « porte des morts ». Philippe Legendre-Kvater

Pour faciliter l'acheminement du cercueil vers la fosse, la plupart des sanctuaires disposaient d'une porte de sortie discrète, réservée à cette fonction et communiquant directement avec le cimetière : « la porte des morts ».

On peut lire dans certaines publications que cette porte était toujours située au nord du sanctuaire ; ce qui est sans doute un peu trop systématique. En réalité, c'était la topographie des lieux qui déterminait l'emplacement de ce passage entre le sanctuaire et le cimetière communautaire. La « porte des morts » était donc prioritairement sur le flanc nord de la nef lorsque le terrain s'y prêtait, mais sur son flanc sud, voire parfois au chevet lorsque le cimetière y avait été installé.

« Porte étroite », cette porte l'était assurément. Ses faibles dimensions en hauteur et en largeur étaient parfaitement en accord avec la discrétion que l'on attendait de la dernière étape de déambulation du corps du défunt. La cérémonie religieuse avait donné à l'âme du mort son passeport pour l'au-delà. L'enveloppe charnelle ne méritait aucune solennité, juste du respect : une sortie par la petite porte⁴¹...

Faire passer au cercueil du défunt le seuil de cette porte était un geste d'une grande simplicité, sans être anodin pourtant. Les porteurs l'engageaient dans le passage et le fossoyeur, « l'enterreux », qui lors de ce transfert ne devait pas pénétrer dans l'église, le recevait côté cimetière. L'étroitesse de la porte ne permettait pas d'accompagner le cercueil latéralement. Peut-être est-ce la raison qui avait conduit le menuisier qui avait fabriqué les « cercueils du pauvre » de Boissy-sous-Saint-Yon et de Chatignonville à fixer les poignées permettant de le saisir aux deux extrémités ? Ce qui devait être d'ailleurs le cas des cercueils ordinaires, lorsque la porte était très étroite.

À la campagne, le déplacement du cimetière de la commune, à partir des années 1880, conduisit à la fermeture de la « porte des morts » devenue inutile puisqu'elle avait perdu sa fonction. Le cercueil était maintenant sorti par la porte d'entrée de l'église et le convoi gagnait ensuite le cimetière situé désormais à la sortie du village. La plupart de ces « portes des morts » furent alors obturées. Seule la présence des pierres d'encadrement et des moellons différenciés de la partie comblée signale aujourd'hui la présence de cette porte qui joua pendant des siècles son rôle dans la liturgie de la mort.

41 « Passer par la petite porte » devint ainsi le symbole du trépas.



22 - Quatre « portes des morts » : l'une encore existante (1 - Moigny-sur-École), les trois autres murées (2 - Forges-les-Bains, 3 - Saint-Cyr-sous-Dourdan, 4 - Angervilliers)

Ne restait plus au fossoyeur et à son aide qu'à procéder à l'ensevelissement du corps. La fosse ayant déjà été creusée, on approchait le cercueil. Avant 1804, deux cas pouvaient alors se présenter. Si le défunt était dans son propre cercueil, comme il l'avait souhaité par testament, il était immédiatement mis en terre. Si au contraire on avait affaire à un miséreux, son corps enveloppé dans son suaire était extrait du « cercueil du pauvre », pris par la tête et les pieds et descendu dans la fosse. Quelques pelletées de terre achevaient alors la cérémonie, à

laquelle n'assistait que la famille proche. Le cercueil communautaire était ramené dans l'église pour y être entreposé jusqu'au prochain service funèbre d'un miséreux. Puis à partir de 1804, tous les défunts furent enterrés dans un cercueil, comme l'exigeait désormais la loi.



23 - L'ensevelissement dans le cimetière communautaire. Philippe Legendre-Kvater

Le « cercueil du pauvre », la « pierre d'attente des morts » et la « porte des morts » peuvent être considérés aujourd'hui comme des sujets anodins ; sans doute parce que ces témoins d'un passé pourtant assez récent nous sont devenus étrangers. Les remettre en mémoire, c'est d'abord prendre conscience des changements intervenus dans les pratiques funéraires au cours du dernier siècle. Mais ces témoins disent davantage si nous savons les « faire parler ». Derrière les pratiques, c'est en effet toute la question de la relation entre les vivants et les morts autrefois qui est ici sous-jacente. La rupture intervenue il y a trois ou quatre générations dans l'approche des fins dernières, donc aussi dans notre rapport à la vie, a constitué un fait majeur. Éclairer ce passé en s'appuyant sur ces quelques traces aide incontestablement à comprendre la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Une société ne vient pas de nulle part ; elle s'inscrit toujours profondément dans l'Histoire.

Documents inédits sur l'abbé Antoine Guenée ¹.

Gilles BANDERIER

On a dit de l'histoire qu'elle était écrite par les vainqueurs. On peut le dire aussi de l'histoire littéraire. Elle aime les auteurs qui ont gagné et dont les figures victorieuses s'imposent à la mémoire.

Marc Fumaroli ²

Au mois de novembre 2017, il eût été possible de commémorer le troisième centenaire de la naissance de l'abbé Antoine Guenée (1717-1803). Dans la réalité, en dehors de l'une ou de l'autre initiative isolée ³, ici ou là, rien ne se produisit et ce personnage admirable continue de croupir dans l'oubli.

1 Je remercie bien sincèrement Mmes Françoise Bérard, conservateur général, et Agnès Rico (Bibliothèque de l'Institut de France) ; Anne Lejeune, directrice, et Stéphanie Rannou (Archives départementales de la Somme) ; MM. Aurélien André (Archives du diocèse d'Amiens) ; Matthieu Durand (Bibliothèque diocésaine Guillaume-Briçonnet, Meaux) ; Pierre Quernez, directeur des Archives départementales de l'Essonne ; Clément Wingler, directeur des Archives municipales d'Étampes et le Pr. Radosław Tarkowski (Académie polonaise des sciences). Ma gratitude va en outre à MM. Frédéric Gatineau, Jean-Claude Delépine, François Thiébaud et à la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix, qui ont bien voulu accueillir ces notes.

2 Préface au catalogue de l'exposition *Tristan l'Hermite (1601-1655) ou le Page disgracié*, organisée à la Bibliothèque Mazarine (6 avril – 29 juin 2001), Paris, Bibliothèque Mazarine, 2001, p. 5.

3 Ainsi, le 23 octobre 2017, une conférence à la communauté israélite de Colmar, « L'abbé Antoine Guenée, un grand philosémitte adversaire de Voltaire » ; publiée par la

À la fois adversaire des « philosophes » et parfait représentant des « Lumières chrétiennes », Antoine Guenée⁴ est l'auteur d'un chef-d'œuvre méconnu, les *Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais* (1769), qui réfutaient les textes judéophobes de Voltaire. Le volume ne resta pas manuscrit au fond d'une malle, à l'insu de tous, ou tiré à quelques exemplaires seulement ; au contraire, le succès fut au rendez-vous et l'éditeur en imprima une deuxième édition la même année. La troisième édition parut en 1772. Entre temps, une traduction néerlandaise avait été mise en chantier. Une version anglaise fut publiée en Irlande (1777). Quatrième édition française en 1776 ; cinquième en 1781. En 1795, réédition de la traduction anglaise, mais cette fois à Philadelphie. 1808 : traduction en russe. Pendant ce temps, d'autres éditions continuèrent de paraître en France : sixième édition en 1805 ; septième en 1815. Rien qu'en 1817 parurent deux éditions distinctes, l'une en un seul volume, l'autre en trois tomes. Traduction italienne en 1826 ; deuxième et troisième éditions américaines en 1845 et 1848. Les éditions se succédèrent en France, jusqu'à la dernière, imprimée en 1863, près d'un siècle après la publication de l'originale. Piqué au vif, le maître de Ferney avait répliqué⁵. S'ensuivit un compagnonnage étrange, l'abbé Guenée augmentant ses *Lettres* d'une édition à l'autre, en même temps que Voltaire transformait le vieil antijudaïsme chrétien en antisémitisme racial et laïc⁶. Son œuvre fait de l'abbé Guenée un précurseur de dialogue judéo-chrétien⁷ et il mériterait d'être honoré en tant que tel.

suite dans la revue de l'Amitié Judéo-Chrétienne de France, *Sens*, n° 422, 71e année, janvier-février 2019, p. 41-54.

4 Tout au long de cet article, on écrit le patronyme *Guenée* (et non *Guénée*, comme on le lit souvent), puisqu'il signait ainsi.

5 Dans sa bibliothèque, conservée aujourd'hui à Saint-Pétersbourg, Voltaire possédait un exemplaire de la deuxième édition et un de la quatrième. Le 22 octobre 1776, il écrivit à d'Alembert : « Dites moi aussi, je vous prie, quel est le chrétien qui a fait trois volumes de lettres à moi adressées sous le nom de trois juifs ; tâchez de vous en informer » (Besterman D.20361) ; demande renouvelée le mois suivant. Avant même que d'Alembert ait pu se renseigner et répondre, la mémoire était revenue à Voltaire et, le 8 décembre 1776, il déclarait à son correspondant : « Le secrétaire juif nommé Guenée n'est pas sans esprit et sans connaissances, mais il est malin comme un singe, il mord jusqu'au sang en faisant semblant de baiser la main. Il sera mordu de même » (Besterman D.20458). Voltaire avait préparé une riposte, qui parut ce même mois de décembre 1776 : *Le Vieillard du Mont Caucase aux Juifs portugais, allemands et polonais*, réimprimée l'année suivante sous un autre titre, *Un Chrétien contre six Juifs ou réfutation d'un livre intitulé Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais*.

6 « Voltaire et la naissance de l'antisémitisme moderne », *Sedes Sapientiae*, CXXIII, printemps 2013, p. 19-54 ; Pierre-André Taguieff, « La haine des Juifs au temps des Lumières : le cas Voltaire », *Revue des Deux Mondes*, juin 2019, p. 61-69. Ces articles fournissent de nombreuses références bibliographiques. Sur l'abbé Guenée, voir Albert Monod, *De Pascal à Chateaubriand. Les défenseurs français du christianisme de 1670 à 1802*, Paris, Alcan, 1916, p. 435-440 ; Arthur Hertzberg, *The French Enlightenment and the Jews*, New York – London, Columbia University Press, 1968, *passim* (traduction française : *Les Origines de l'antisémitisme moderne*, Presses de la Renaissance, 2004) ; Marcel Séguier, « Un sioniste d'autrefois : Antoine Guenée, abbé au Siècle des Lumières », *Information juive*, décembre 1983, p. 4 ; Frank E. Manuel, *The Broken Staff*.

Malgré cela, ou à cause de cela peut-être, parce qu'il combattit avec ses propres armes – humour, finesse, déguisement, esprit, ironie mordante, voire sarcasme – un écrivain à qui la France érigerait bientôt des statues, l'abbé Guenée est demeuré dans l'ombre. Au XIX^e siècle et jusqu'aux années 1950, la Sorbonne a organisé le panthéon des grands écrivains, réglant le ballet des entrées et des sorties. Il y avait ceux qui méritaient de se voir consacrer une thèse de doctorat et les autres. L'abbé Guenée n'a jamais bénéficié de cette forme de reconnaissance académique, de couronnement républicain que constitue la thèse d'État (alors que de volumineux ouvrages ont été consacrés à des écrivains bien moins doués).

Le présent article ne vise pas à la réhabilitation littéraire de l'abbé Guenée – il la tient pour acquise. Il se propose simplement de ramener au jour quelques documents enfouis dans les bibliothèques et les archives, pièces susceptibles d'éclairer une vie qui commença sous la Régence et s'acheva à la veille du Premier Empire.

Judaism through Christian Eyes, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1992, p. 234-238 ; Sylviane Albertan-Coppola, « La réception du *Traité sur la tolérance* dans le camp apologétique », *Voltaire – Traité sur la tolérance*, éd. Jean-Louis Tritten, Ellipses, 1999, p. 83-96 et « L'abbé Guenée, "secrétaire juif" contre Voltaire à l'occasion du *Traité sur la tolérance* », *Lectures de Voltaire – Le « Traité sur la tolérance »*, éd. Isabelle Brouard-Arends, Rennes, Presses Universitaires, 1999, p. 85-102 ; Frédéric Viey, « L'abbé Antoine Guenée, un sioniste et un philosémite des « Lumières », *Sens*, janvier 2001, p. 15-21 ; Paul Benhamou, « Antiphilosophes éclairés et les Juifs », *L'Antisémitisme éclairé. Inclusion et exclusion depuis l'époque des Lumières jusqu'à l'affaire Dreyfus*, éd. Ilana Y. Zinguer et Sam W. Bloom, Leyde-Boston, Brill, 2003, p. 61-75 et « La polémique de Voltaire avec l'abbé Guenée, autour des *Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire* », *Voltaire, la tolérance et la justice*, éd. John Renwick, Louvain, Peeters, 2011, p. 241-255 ; « L'abbé Guenée, Voltaire et les Juifs », *La Nef*, n° 261, juillet-août 2014, p. 36-37 ; « Un « petit bien » à Colmar ? Voltaire et l'abbé Guénée », *Mémoire colmarienne* n° 149, mars 2018, p. 4-7. Je me borne à signaler la thèse de l'abbé Gabriel Toussaint, *Un controversiste au XVIII^e siècle. L'abbé Antoine Guénée*, soutenue en 1921 à l'Institut catholique de Toulouse et consultable seulement sur place [cote RT 1921(2)].

7 On doit noter en toute justice que l'abbé Guenée ne fut pas le seul à être heurté par la judéophobie de Voltaire. On a conservé la longue lettre que François Louis Allamand, un pasteur de Corsier (près de Genève), écrivit à l'auteur de *Zadig* le 25 janvier 1770 (Besterman, D.16113. Pas de réponse). La même année, le fils d'un autre pasteur (à Orbe, dans le canton de Vaud), Emmanuel Rudolf Nicolaus Salchli (1739-1770), fit imprimer une *Apologie de l'histoire du peuple juif suivant les auteurs sacrés, ou examen du chapitre premier des Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie de M. de Voltaire* (Genève et Lausanne, M. Chapuis et J. P. Heubach, 1770). Quelques années plus tôt, Isaac Pinto, un Juif français établi aux Pays-Bas, avait publié une *Apologie pour la nation juive* (1762 – il en communiqua un exemplaire à Voltaire, voir Besterman D.10579), qui connut deux éditions, l'une à Amsterdam, l'autre à Paris. L'abbé Guenée l'incorporera ensuite à ses *Lettres de quelques Juifs portugais, allemands et polonais*, riposte cinglante, qui seule connut une grande diffusion et parvint à s'inscrire dans la durée.

Né à Étampes le 23 novembre 1717, dans un milieu pauvre, Antoine Guenée se voua au sacerdoce et « monta » à Paris, où il fut nommé professeur de rhétorique dans un collège (1741). Il rejoignit la République des lettres par la petite porte, grâce à une ode latine (1744) et en traduisant des ouvrages apologétiques publiés en anglais. Il obtint une petite pension, qui lui permit d'arrêter d'enseigner et de se consacrer à ses recherches. Il fut nommé chanoine de la cathédrale d'Amiens, attaché à la chapelle de Versailles et, à partir de 1778, sous-précepteur des enfants du comte d'Artois⁸. Il fut également membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Lorsque la Révolution éclata, il ne quitta pas le pays, eut la chance d'éviter le destin de nombreux prêtres – guillotiné ou noyé – mais fut emprisonné presque un an durant la Terreur. Libéré, il alla s'installer à Fontainebleau⁹ et mourut le 27 novembre 1803.

L'ABBÉ GUENÉE CHANOINE D'AMIENS.

Le dictionnaire de Littré définit un *chanoine* comme un « clerc séculier, membre d'un corps dit chapitre qui, attaché à une église cathédrale ou collégiale, sert de conseil à l'évêque ». Même les historiens les mieux disposés à l'égard de l'Église ont du mal à retenir leurs flèches dès qu'il s'agit de l'institution canoniale. Bernard Plongeron qualifiait ainsi les chanoines de « citadelles du passé »¹⁰. On doit reconnaître que l'esprit de satire y a également mis du sien :

Parmy les doux plaisirs d'une paix fraternelle,
Paris voyoit fleurir son antique chappelle.
Ses chanoines vermeils et brillans de santé,
S'engraissoient d'une longue et sainte oisiveté.
Sans sortir de leurs lits plus doux que leurs hermines,
Ces pieux faineans faisoient chanter matines,
Veilloient à bien disner, et laissoient en leur lieu
À des chantres gagez le soin de louer Dieu¹¹.

8 Archives départementales de la Somme, 4 G 2985, registre des délibérations capitulaires (1779-1783), f. 86v° : « brevet de sous-précepteur de Mgr le duc d'Angoulême pour le sieur abbé Guenée », 14 février 1781.

9 *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* n° 578 (1er avril 1892, col. 344-345) mentionne des papiers personnels et manuscrits de cet abbé, lesquels « ont été légués à l'hospice de Fontainebleau ». Leur trace semble perdue. Ils ne se trouvent ni aux Archives municipales ni à la Bibliothèque municipale de Fontainebleau.

10 Bernard Plongeron, *La Vie quotidienne du clergé français au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1974, p. 113-131.

11 Boileau, *Le Lutrin*, v. 17-24 ; éd. Charles-H. Boudhors, Paris, Les Belles-Lettres, 1967, p. 124. L'orthographe et la ponctuation des manuscrits et imprimés anciens cités dans cet article ont été respectées (sauf distinctions d'usage, comme *ou* et *où*, *a* et *à*). Les mots et expressions raturés sont imprimés entre crochets obliques (< ... >). Des barres obliques simples (/ ... /) signalent les mots notés dans la marge ou l'interligne. Des lettres et mots manquants se trouvent entre crochets droits ([...]).

Litré cite l'expression « mener une vie de chanoine », qui signifie « mener une vie douce et tranquille ». Selon un système complexe, les chanoines percevaient des revenus nommés *prébendes*. Ils étaient en contrepartie astreints à un certain nombre d'obligations, à commencer par celle du service liturgique dans la cathédrale ou la collégiale, ce qui impliquait de résider sur place. « *Il y a aussi des bénéfices qui obligent à la résidence personnelle, à cause de certaines fonctions auxquels ils engagent, tels sont les dignitez et les prébendes des églises cathédrales et collégiales. Le commendement de résider que l'Eglise fait à ceux qui en sont pourvus, leur impose deux obligations, l'une de demeurer dans le lieu du bénéfice, l'autre d'assister à l'office, sans quoi ils ne pourroient gagner les gros fruits et les distributions quotidiennes, qui font partie du revenu de ces bénéfices* », lit-on dans le volume des *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers* dévolu aux « matières bénéficiales »¹².

Comme à toute règle, il existe des exceptions¹³, que les ouvrages du temps détaillaient¹⁴. Les *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers* consacrent ainsi plusieurs dizaines de pages à répondre à cette question : « *Quels sont les bénéfices qui obligent à la résidence personnelle ; quelles sont les causes pour lesquelles on peut être dispensé de la résidence personnelle ; quelles personnes en sont dispensées en France ; faut-il résider pour gagner les distributions ; ceux qui ne résident pas dans les bénéfices qui requierent residence, ou qui y résident sans en faire les fonctions, peuvent-ils s'en approprier les fruits ?* ».

Au mois d'août 1761, le chapitre de l'église cathédrale d'Amiens fit imprimer une lettre circulaire de sept pages, adressée aux autres chapitres du royaume¹⁵. Elle commençait ainsi : « *Nous vous prions de nous accorder le secours de vos lumières, et même de votre intervention, dans une affaire qui vient de nous être suscitée en la grand-chambre du Parlement de Paris, par l'un de nos chanoines, et qui intéressant tous les chapitres du royaume, mérite autant votre attention que la notre* ». Antoine Guenée avait pris possession le 9 février 1757 d'un canonicat vacant. Un chanoine étant tenu de résider sur place, le chapitre cathédral d'Amiens lui demanda de se plier à cette obligation. L'abbé Guenée le pria d'attendre jusqu'aux vacances scolaires, puis jusqu'à Pâques 1758, « *à cause d'un élève de distinction, dont il étoit chargé jusqu'à ce terme* ». L'abbé Guenée fit une brève apparition (dix jours) à Amiens, avant de s'en retourner à Paris. Son absence aux offices fut formellement constatée en août et

12 François Babin (1651-1734), *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers, sur les matières bénéficiales*, nouvelle édition, Angers, Pierre-Louis Dubé, 1740, tome I, p. 331-332.

13 Pour ne citer qu'un exemple, les chanoines du grand chapitre de Strasbourg n'étaient pas astreints à résider sur place et pouvaient donc détenir par cumul un autre canonicat (Claude Muller, « La croix et la goutte. Le cardinal, le chapitre et les eaux de Plombières au milieu du XVIII^e siècle », *Dialogues transvosgiens*, XXII, 2007, p. 63).

14 Lire par exemple, dans l'*Examen et résolutions des principales difficultés qui regardent l'ordre divin* de Pierre Collet (Paris, De Bure et Herissant, 1755), les pages 331 à 513.

15 Cette lettre et les suivantes sont conservées dans un dossier aux Archives départementales de la Somme, 4 G 967.

septembre 1758 ; le 6 décembre 1758, une mise en demeure lui fut adressée. L'abbé Guinée réagit en juin 1761 par une autre sommation, envoyée au chapitre amiénois, pour obtenir le paiement des revenus de sa prébende, estimant que son statut de professeur à l'université de Paris le dispensait de résider à Amiens, mais non de percevoir ce qui lui était dû au titre de son canonicat. Le chapitre estima que ce privilège était tombé en désuétude : « il n'y a pas d'exemple depuis plus de 150 ans qu'aucun professeur de la Faculté des arts ait allié sa chaire avec un bénéfice à résidence, situé hors de la ville, où étoit l'Université dans laquelle il enseignoit ». Le chapitre d'Amiens fournit même à la fin de sa circulaire un modèle d'acte, à lui retourner « contrôlé et sur papier timbré, dans les lieux où le contrôle et le timbre sont d'usage ».

Une quinzaine de chapitres¹⁶ envoyèrent des réponses de longueur variable, de quelques lignes à plusieurs pages. Comme on peut s'y attendre, l'esprit de corps sourd à travers ces observations. « [...] toutes les églises cathedrales se doivent secours mutuel surtout quand les droits et les interests sont communs », écrivit le chapitre de Reims (31 août 1761). Certains chapitres, comme celui de Langres, avouèrent néanmoins leur incompetence et se contentèrent d'exprimer leur solidarité. « [...] aucun de nôtre compagnie n'a été à même de proposer des moyens capables de satisfaire vos desirs, malgré la disposition bien sincere où nous serions tous de concourir à la défense d'une cause aussi interressante que celle dont il s'agit » (chapitre de Luçon, 28 août 1761). « Cette cause, Messieurs, nous paroît toute neuve et malgré nos plus exactes recherches, nous ne trouvons rien dans nôtre secretariat ni dans nos archives qui y ait trait » (chapitre de Saint-Omer, 29 août 1761). Le chapitre de Chartres (lettre du 29 août 1761), dans un avis argumenté, fit remarquer que les bulles invoquées par l'abbé Guinée étaient antérieures au XV^e siècle et à la constitution actuelle de l'université de Paris, mais d'autres considérations pourraient bien permettre à l'abbé Guinée de gagner son procès. Le chapitre de La Rochelle assura que certains cas antérieurs pourraient faire jurisprudence (8 septembre 1761). Les chanoines de Verdun ne dirent pas autre chose. À Bayeux, plusieurs chanoines enseignaient à l'université voisine de Caen, sans que cela posât problème : « [...] quelques uns d'entr'eux ont continué pendant quelques années d'occuper leur chaire, et [...] nous n'avons fait aucun mouvement pour leur demander de la quitter, à l'effet de venir faire leur residence habituelle dans nôtre eglise. Nous nous sommes contentés de les y voir pendant les vacances, et à quelques grandes fetes de l'année, qui les y ont appellés assez ordinairement » (13 septembre 1761). L'ensemble des réponses laissait présager que le chapitre d'Amiens allait s'engager dans un procès long et dont il ne sortirait pas forcément vainqueur. Il jugea donc préférable de ne pas se lancer dans une procédure incertaine et passa un arrangement avec l'abbé Guinée, le 24 octobre 1761.

16 Suivant l'ordre alphabétique : Angers, Arras, Bayeux, Châlons-sur-Marne, Chartres, Langres, La Rochelle, Le Mans, Luçon, Noyon, Orléans, Reims, Saint-Omer, Senlis, Sens et Verdun.

L'ABBÉ GUÉNÉE ÉPISTOLIER ET VOYAGEUR.

Que faisait l'abbé Guinée en sa résidence parisienne ? Il enseignait, certes, mais également lisait, écrivait et entretenait une correspondance. Peu de ses lettres ont, semble-t-il, été conservées. On signalera cette ample missive du 2 décembre 1763, adressée à Jean-Étienne Guettard (1715-1786) :

Enfin je respire, Monsieur et cher docteur, et puis repondre à vos lettres. Il me tarδοit d'avoir ce plaisir ; et je me faisais mille reproches d'etre si longtems sans vous ecrire. J'avois même déjà commencé, mais votre gouvernante m'a appris avec beaucoup de peine la suppression des couriers de nos ambassadeurs, et que nos lettres ne vous parviendroient plus. Je prens aujourd'hui une autre voye, par laquelle je vous prie de me faire reponse. Vous trouverez ci incluse une lettre pour l'abbé Ducruet¹⁷ qui m'avoit demandé de lui envoyer un de ses amis pour faire l'education de ... j'en ai oublié le nom. À la place de cet ami qui refuse de s'expatrier, je lui propose une autre personne qui le fera à certaines conditions pourtant. Tachez s'il vous plait de lui faire tenir ma lettre et à moi sa reponse le plutot qu'il sera possible. Car enfin il est décidé que je voyagerai, et il n'y aura que les accidens ou la guerre generale de l'Europe qui nous en empecheroient. J'ai quitté ma chaire à la fin du mois de septembre, ainsi point de rectorat ni de monseigneur. Peut etre ai je quitté trop tôt l'election ne devant se faire que dans le mois d'octobre. Mais soit avec raison soit à tort je me suis figuré que la circonstance des arrêts du Parlement au sujet des Jesuites¹⁸ serviroit de raison ou de pretexte pour faire nommer un ancien recteur, et en effet c'est aujourd'hui l'abbé Fourneau¹⁹ qui est dans le rectorat. On l'assure plus propre que personne à entrer dans les vuës qu'on se propose. On me condamne d'avoir quitté si tôt ma chaire, on pretend que j'ai mal à propos desesperé du succès, que tres vraisemblablement j'aurois eu de quatre voix les deux qui ont été pour lui et le suffrage du recteur comme lui. Cela peut etre, c'est leur faute, que ne parloient ils plus clairement. En consequence de leurs tergiversations ou de leurs finasseries, je les ai envoyés promener, j'ai quitté ma chaire, et me suis accommodé avec mon chapitre contre qui l'université m'avoit engagé de me mettre en cause, car j'allois avoir un grand proces dont partant elle auroit fait les frais. J'ai cru que n'ayant plus d'interet à tout cela, il n'etoit pas necessaire de tirer les marons du feu pour que d'autres les croquassent et qu'il estoit < quelle > que si Bertrand vouloit les croquer,

17 L'abbé Ducruet est l'auteur d'une relation de voyage en Pologne, mentionnée par Guettard dans son « Mémoire sur la nature du terrain de la Pologne, et des minéraux qu'il renferme », *Histoire de l'Académie royale des sciences – 1762*, Paris, Imprimerie royale, 1764, p. 238, 239 et 241.

18 Le 6 août 1762, un arrêt du Parlement de Paris avait décrété l'expulsion des Jésuites (Daniel-Rops, *Histoire de l'Église du Christ*, tome V : *L'Église des temps classiques*, seconde partie : *L'Ère des grands craquements*, Paris, Fayard, 1958, p. 275-286 ; Jean Lacouture, *Jésuites*, Paris, Éditions du Seuil, 1991, t. I, p. 437-477).

19 Gustave Émond, *Histoire du collège de Louis-le-Grand, ancien collège des Jésuites de Paris, depuis sa fondation jusqu'en 1830*, Paris, Durand et Loisel, 1845, p. 228.

Bertrand les tirât. Maintenant donc me voila assés en professeur d'eloquence, chanoine de l'eglise d'Amiens et cleric de la grande chapelle du Roi ou si vous aimez mieux chapellain du Roi demeurant < au dom > chés M^r Rolland de Fonferrières²⁰ ruè de Richelieu à Paris, et rien autre chose. Nous nous occupons ici M^r Daubreuil²¹ et moi à preparer notre voyage, à apprendre l'italien, à voir quand nous le pourrons votre cabinet, à faire un cours de chymie chez notre ancien camarade M^r Macquer²², et un d'histoire naturelle si cela se peut chez votre M^r Valmont de Bomare²³. Plus à lire tous les voyageurs d'Italie et à les extraire pour en tirer s'il se peut la quintessence, et toujours vous en faire part, comme j'aurois fait de mes observations de ces vacances si j'eusse cru que vous en eussiez été curieux. Mais je me suis imaginé que vous n'y auriez rien trouvé de nouveau, j'ai pourtant parcouru assez de pays. J'ai été souvent d'Auteuil à Paris et de Paris à Auteuil, sans compter le bois de Boulogne et Saint Cloud, dont j'ai fait souvent le tour. Vous pensez bien que je n'y ai pas vu autant d'objets curieux que vous dans vos derniers voyages. Le moment de notre grand [mot manquant] est encore indecis, on parle beaucoup du mois de mars, mais je m'attends comme de raison à quelques delais et je crois que nous ne partirons gueres qu'au mois d'avril le lendemain de Pâques. C'est là mon epoque. Vous faites bien de prendre enfin la resolution de noter et renoter les principes de l'agriculture ; si votre grand chevalier a fait des experiences pour ou contre faites les y entrer. Tout cela vaudra mieux que de vous amuser à disputer entre les Reverends que vous ne convertirez pas, et qui ne vous feront pas changer. Laissez les demêler leurs fils qui s'embrouillent de plus en plus. Des Peres perdus, des arrêts rigoureux, des mandemens imprimés etc. Tout cela ne les accommode point : les voila furieusement aux prises avec le Parlement. Le mois d'avril verra sans doute bien des evenemens. En attendant on bannit des pretres, on emprisonne des vicaires, on decrete²⁴ deux archidiacres de Paris etc. et ce n'est pas ce qu'on fait de mieux. On forcera par là le clergé à defendre les Reverends Peres banis ; et tout sera en combustion ; et au milieu de ces

20 Pierre-François Rolland de Fontferrière (1695-1774), secrétaire du Roi et fermier-général.

21 Achille-Louis Rolland d'Aubreuil (1742-1763), neveu de Pierre-François Rolland de Fontferrière. Il mourut lors de son voyage à Leipzig. Il fut, semble-t-il, un élève de l'abbé Guinée : « Un des plus grands agrémens et des plus grands avantages qu'on puisse retirer des voyages, c'est d'être en état de comparer sa patrie avec les pays étrangers, de voir en quoi elle leur est inférieure, ou en quoi elle l'emporte, soit par les productions de la nature, soit par les chefs-d'œuvre de l'art. M. d'Aubreuil doit donc, autant qu'il pourra, étudier et connoître Paris, avant ou après son voyage. [Fontainebleau] Ville et château royal, dignes d'être vus, mais dont il est inutile de parler dans ce mémoire. M. d'Aubreuil ne manquera point d'occasion de les voir en détail » (Bibliothèque nationale, manuscrit Nouvelles Acquisitions Françaises 6779 ; abbé Fr. Duffo, *L'abbé Guinée, agrégé de l'Université, adversaire de Voltaire (1717-1803). Ses itinéraires de Paris en Italie*, Paris, Lethielleux, 1933, p. 13).

22 Pierre Joseph Macquer (1718-1784), chimiste, adversaire de Lavoisier.

23 Jean-Christophe Valmont de Bomare (1731-1807), naturaliste, qui voyagea en Islande et en Laponie. L'abbé Guinée a par erreur écrit *Bomast*.

24 « Lancer un décret contre quelqu'un » (Littré).

querelles generales, ils echapperont, et s'ils echappent les pretres s'en repentiront. Mais laissons les, docteur, et ne pensons qu'à profiter de nos voyages. En me récrivant donnez moi toujours vos instructions et ne comptez pas tellement sur ce que j'ai fait que vous vous imaginiez que je ne puisse faire ni [mot illisible] je ferai sûrement tout ce que je pourrai pour entrer dans vos idées, et vous etre utile, ainsi si je le suis moins que je ne le voudrais ce sera votre faute. Adieu. Je vous embrasse et suis avec les sentiments que vous savez

Monsieur et cher docteur

Votre très humble et très obeissant serviteur

Guinée

Paris 2 decembre

Je voulois que votre Marianne²⁵ mit un billet dans cette lettre – j'ai été au Palais Royal, mais j'y ai trouvé tout très bien barricadé. Elle est apparemment à la campagne.

[suspension]

À Monsieur

Monsieur Guettard docteur [en] medecine de la Faculté de Paris, de l'Academie des sciences, et medecin de M^r le comte de Paulmy²⁶ ambassadeur de France

à Varsovie²⁷

Comme cela se produit souvent dans les correspondances d'Ancien Régime, cette lettre mêle informations générales, confidences personnelles, considérations politiques et relations d'événements survenus. L'abbé Guinée y

25 Marianne La Rue, la gouvernante de Guettard qui, comme conservateur du cabinet d'histoire naturelle formé par le duc d'Orléans, résidait au Palais-Royal quand il se trouvait à Paris. Voir la lettre que Guettard lui envoya le 27 juillet 1767, dans la *Correspondance* de Lavoisier, éd. René Fric, Paris, Albin-Michel, 1955, t. I, p. 53-55.

26 Antoine-René de Voyer de Paulmy d'Argenson (1722-1787), le célèbre bibliophile.

27 *Staatsbibliothek* de Berlin, département des manuscrits, collection Darmstaedter 2a 1769 ; lettre autographe signée. Sur le séjour de Guettard en Pologne, on lira les articles du Pr. Radosław Tarkowski, « New data on J.-É. Guettard's journey to Poland in the years 1760-1762 », *R. Geoscience*, 336, 2004, p. 1227-1232 ; « Buffon et Guettard : quelques remarques sur la France et les sciences naturelles en Pologne au XVIII^e siècle », *Buffon (1707-1788) et la Pologne*, actes du colloque franco-polonais à l'occasion du 300^e anniversaire de la naissance de Buffon (Paris, 8 juin 2007), Varsovie-Paris, 2007, p. 10-23 (avec P. Daszkiewicz) ; « La bibliothèque de Jean-Étienne Guettard (1715-1786). Analyse de ses sources bibliographiques sur la Pologne », *Organon*, XXXVII (XL), 2009, p. 97-106 (avec P. Daszkiewicz) ; « Les études géologiques, minéralogiques et météorologiques de Jean-Étienne Guettard en Pologne (1760-1762) », *Annales - Centre Scientifique de l'Académie polonaise des Sciences à Paris*, XII, 2010, p. 91-110 ; « Les études géologiques du naturaliste français Jean-Étienne Guettard en Pologne (1760-1762) », *Boletín geológico y minero*, 127 (2/3), 2016, p. 653-662.

évoque ses projets de voyage en Italie, les cabales universitaires, ses activités scientifiques (à l'instar de Rousseau ²⁸, il vouait un intérêt particulier à la chimie, comme on le verra encore plus loin ²⁹), ses liens avec le chapitre d'Amiens. La division de l'esprit humain en « deux cultures » ³⁰ n'avait pas encore produit les dégâts que nous connaissons et, bien qu'homme de lettres et homme de Dieu, l'abbé Guenée n'était pas étranger à la science en train de se faire. Son correspondant, qui pour l'heure résidait en Pologne, était à la fois un « pays » (Jean-Étienne Guettard était né à Étampes) et un botaniste.

Des bribes de correspondances subsistent par ailleurs, relatives aux relations de l'abbé Guenée au sein de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, où il était entré comme membre associé en 1778 ³¹ :

L'abbé Guenée présente les assurances de son respect à M. Henin. Il a l'honneur de lui envoyer des lettres de Pologne apportées par M. Bonneau ³² qui vient d'arriver si fatigué qu'il ne pourra venir faire sa cour à M. Henin d'ici à quelques jours.

L'abbé fait « *mille compliments à son savant et aimable confrere sur le memoire interessant dont il a entendu la lecture avec bien du plaisir.* »

28 Voir la note dans l'édition des *Rêveries du promeneur solitaire* par Alain Grosrichard et François Jacob, Paris, Garnier, 2018, p. 623-624.

29 On trouve de nombreuses notations de minéralogie – et même de spéléologie – dans son voyage en Italie

30 Ouvert à la fin des années 1950 par les conférences de Charles P. Snow (*The Two Cultures and the Scientific Revolution*, New York, Cambridge University Press, 1959), le débat sur les « deux cultures » fut notamment marqué par la violente réplique de F. R. Leavis (*Two Cultures ? The Significance of C. P. Snow*, London, Chatto, 1962. Voir l'essai de Lionel Trilling, “The Leavis-Snow Controversy”, *Beyond Culture. Essays on Literature and Learning*, New York – Londres, Harcourt, Brace Jovanovich, 1965, p. 126-154) et par *Literature and Science* d'Aldous Huxley (London, Chatto, 1963; réimprimé en 1970 avec *Science, Liberty and Peace*, originellement publié en 1947). Mais cette dichotomie est plus ancienne : on pensera notamment au passage du *Prelude* de Wordsworth (livre V), où le poète raconte, peut-être d'après Descartes, qu'une nuit il vit en rêve deux livres, l'un renfermant toutes les sciences, l'autre l'imagination créatrice.

31 Bibliothèque de l'Institut de France, papiers Pierre-Michel Henin, manuscrit 1260, p. 366-367 ; lettres autographes signées. Ces lettres ne portent pas de millésime. On peut supposer qu'elles furent écrites après 1785, année où Pierre-Michel Henin (1728-1807), résident de France à Genève entre 1765 et 1778, fut élu membre associé libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Voir Georges Livet, « Les révolutions de Genève vues par Pierre-Michel Hennin, résident de France. Esquisse d'une interprétation de l'essence du politique en milieu urbain au Siècle des Lumières », *Critique des théories du social et épistémologie des sciences humaines. Études en l'honneur de Julien Freund*, Genève, Droz (= *Revue européenne des sciences sociales. Cahiers Vilfredo Pareto*, XIX, n° 54-55), 1981, p. 291-304.

32 Jean Yves Alexandre Bonneau (1739-1805), correspondant de France en Pologne, entre 1770 et 1787, puis consul général.

mardi 2 avril

*

Le beau tems me fait esperer que M^r et Madame de Guignes³³ viendront aujourd'hui me demander à diner. Si M. Henin étoit libre et qu'il put me faire le plaisir de se joindre à eux, il obligeroit sensiblement son tres humble serviteur

l'abbé Guenée

Lundi matin 17.

Probablement M. de Guignes passera chez M. Henin si non l'abbé Guenée lui fera savoir leur arrivée.

À Monsieur

Monsieur Henin

*Premier commis des affaires etrangeres de l'Academie des Belles Lettres
avenüë de Saint Cloud.*

LE PENDU DÉPENDU ET AUTRES ANECDOTES. NOTES DE LECTURE DE L'ABBÉ GUENÉE.

La grande œuvre de l'abbé Guenée a mûri lentement, préparée dès 1765 par une publication anonyme³⁴, la *Lettre du rabin Aaron Mathathai à Guillaume Vadé, traduite du hollandois par le levite Joseph Ben-Jonathan*, écrite en réaction au *Traité sur la tolérance*, où Voltaire, dans une note³⁵ « moins utile que longue » du chapitre XII, s'attaquait au passage de l'Exode relatant la fabrication et la destruction du Veau d'or. Voltaire s'était en particulier demandé s'il était possible de dissoudre l'or dans l'eau, pour le faire boire aux fils d'Israël (Ex 32, 20). Guenée estimait la chose possible et alléguait le chimiste allemand Georg Ernst Stahl (1659-1734). On retrouve ce savant dans des notes de lecture³⁶ non datées, mais que les mentions de Calas et du docteur Louis suffissent à placer après 1763 :

33 Joseph de Guignes (1721-1800), professeur de chinois et de syriaque, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres depuis 1753.

34 Amsterdam, chez Abraham Root (Alexandre Cioranescu, *Bibliographie de la littérature française du XVIII^e siècle*, Paris, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1969, n° 32864).

35 Elle n'est pas reproduite par l'édition du *Traité sur la tolérance* publiée dans les *Mélanges de Voltaire*, éd. Jacques van den Heuvel, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1961. On peut la lire dans l'édition de René Pomeau (Paris, GF Flammarion, 1989, p. 171-174).

36 Archives départementales de l'Essonne, 76 J/4.

Anecdotes recueillies par l'abbé Guinée, et écrites de sa main ³⁷.

Un cardinal françois avoit fait un ma[n]dement. Son valet de chambre qui estoit allemand, lui en apporta un exemplaire broché que le cardinal trouva énormément gros. Monseigneur, dit naïvement ce bon domestique devant plusieurs personnes, laissez faire, il sera assez plat quand il aura été battu.

Un meunier des environs d'Abbeville detacha un pendu des fourches patibulaires où il estoit exposé. Il l'emporta chez lui, il lui donna des secours efficaces. Quinze jours après lorsqu'il fut entierement gueri, il vola son liberateur et s'enfuit. Le meunier et son fils coururent après lui et l'ayant atteint, le ramenerent où ils l'avoient pris, le rependirent et ne le laisserent qu'apres s'etre bien assurés de sa mort ³⁸.

Un juif en Hollande fut condamné à etre pendu et il y eut peines afflictives ³⁹ *prononcées contre quiconque enleveroit le corps. Un chirurgien trouva le moyen de le detacher et le guerit. Le juif apprend que les magistrats avoient promis une recompense considerable à celui qui decouvriroit la personne qui avoit enlevé le corps du pendu ce scelerat va lui meme declarer* ⁴⁰ *le chirurgien, et eut la recompense. J'ignore s'il ne subit pas une seconde fois le supplice. Il y avoit une raison de plus pour l'y condamner.*

Le procès du malheureux Calas a donné occasion à un memoire de M^r Louis ⁴¹, *où il etablit les principes pour distinguer à l'occasion d'un corps trouvé pendu les signes du suicide d'avec ceux de l'assassinat. Il veut qu'on s'attache d'abord à constater si le pendu est mort car on s'y trompe souvent. Ce qu'il y a de mieux pour rappeler les pendus à la vie est de les saigner à la veine jugulaire, de leur souffler de l'air chaud dans la poitrine et de tenir chaudement la surface extérieure du corps, les frictions, le vin chaud avec de la muscade et du sucre, etc.*

Il prit fantaisie, à ce que rapporte Bacon, à un gentilhomme anglois de savoir si ceux que l'on pend souffrent beaucoup, et il en fit l'experience sur lui même : il se mit un[e] corde au cou et s'accrocha après avoir monté sur un petit banc qu'il abandonna dans l'esperance de pouvoir remonter dessus quand il voudroit, ce qui lui fut impossible par la perte immediate de connaissance. Cette experience / auroit été / tragique, si un ami amené par hasard ne fut entré heureusement pour interrompre la scene. Le fruit de cette curiosité bisarre fut

37 Ce titre a été ajouté par une autre main, tandis que le reste du document est un autographe de l'abbé Guinée.

38 L'abbé Guinée a sans doute lu cette anecdote, de même que celle rapportée par Francis Bacon, dans la *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort, et l'abus des enterremens, et embaumemens précipités* de Jacques-Jean Bruhier d'Ablaincourt, Paris, de Bure l'aîné, 1749, t. II, p. 232-233, 256-258.

39 « Qui frappe directement la personne » (Littré).

40 « Dénoncer. Déclarer un complot » (Littré).

41 Antoine Louis (1723-1792), par ailleurs un des inventeurs de la guillotine, publia en 1763 un Mémoire sur une question anatomique relative à la jurisprudence, dans lequel on établit les principes pour distinguer, à l'inspection d'un corps trouvé pendu, les signes du suicide d'avec ceux de l'assassinat.

d'apprendre qu'on ne sentoit pas de douleur dans ce genre de mort. L'Anglois aperçut seulement devant ses yeux une espece de flamme qui se changea en obscurité et puis en couleur bleuë comme quand on tombe en syncope.

*Le cardinal de Noailles⁴² fit sur la constitution un mandement que le parlement condamna à être brûlé, ce qui valut le chapeau à ce prelat. On disoit de lui *ex igne rubuit*.*

On vient à bout de dissoudre l'or dans l'eau commune, par le foye de souffre⁴³. C'est le fameux Stahl qui a imaginé ce procédé. Voulant decouvrir par quel moyen Moÿse sans le secours d'un miracle avoit pu reussir à dissoudre le veau d'or dans l'eau ordinaire pour en faire boire la dissolution aux Israelites, il trouva à force de rechercher l'unique preparation que Moÿse avoit pu employer.

L'ABBÉ GUENÉE APRÈS LA RÉVOLUTION.

Le tumulte révolutionnaire et tout ce qui suivit ne mit pas un terme à la fortune éditoriale des *Lettres de quelques Juifs...*, rééditées jusque sous le Second Empire. La situation fut différente pour leur auteur, qui perdit son emploi, ses ressources et passa près d'un an en prison durant la Terreur. Libéré, il choisit la retraite, d'abord près de Nemours, puis à Fontainebleau. Nous avons conservé des lettres poignantes qui montrent un personnage désemparé par les démarches administratives que lui imposait le nouvel ordre politique :

Monsieur

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir, je suis resté constamment à la campagne. Je me propose de me rendre à Paris dès que cette ville sera tranquille et sure. Avant de partir d'ici je désirerai savoir quelles pieces me seront necessaires pour pouvoir toucher, sans difficultés et sans retard. Je vous prie de vouloir bien m'en instruire le plutot que vous le pourrez, et de m'adresser votre reponse, chez Madame Guillot de Blancheville à Montreal. Elle me parviendra plutot et plus surement par cette voie.

42 Louis-Antoine de Noailles (1651-1729), archevêque de Paris, de 1695 à sa mort. En 1696, il avait condamné par une ordonnance l'*Exposition de la foi de l'Église touchant la grâce et la prédestination* de Martin de Barcos, abbé de Saint-Cyran ; ordonnance célèbre dans l'histoire du jansénisme par son ambiguïté, puisque, tout en interdisant la lecture de l'*Exposition de la foi de l'Église*, elle développait des thèses théologiques très proches de celles exprimées par Barcos (sur cette affaire, voir Sainte-Beuve, *Port-Royal*, livre VI, chapitres 1, 3 et 9, Paris, Hachette, s. d., t. V, p. 152-153 et 287-288 ; t. VI, p. 58-59 ; René Taveneaux, *Le jansénisme en Lorraine*, Paris, Vrin, 1960, p. 155, 221 ; Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, collection « Bibliothèque des histoires », 1998, p. 70, 72). L'ordonnance de l'archevêque fut condamnée par le Parlement de Paris à être brûlée, avant d'être mise à l'Index en 1699. Noailles n'en fut pas moins créé cardinal l'année suivante.

43 *Foie de soufre*, « mélange de plusieurs sulfures de potassium » (Littré).

Je sais qu'il faut un certificat de residence, j'en ai déjà fait faire trois, et voici qu'un nouveau décret les annule et en exige d'une forme tres difficultueuse. Ce decret est si mal conçu qu'en verité je n'y entends rien.

J'entends dire qu'il faut aussi un certificat de prestation de serment civique. On en a tant exigé que je ne sais quel est celui qu'on demande actuellement.

J'ai l'honneur d'etre

Monsieur

*Votre très humble serviteur
citoyen Guenéé*

22 janvier

[suscRIPTION]

à Monsieur

*Monsieur Pointard*⁴⁴

*juge de paix, ancien Hotel de Lamoignon
ruë Pavée au Marais*

Paris.

[timbre humide : 73 Montereau]⁴⁵

*

Monsieur

La precipitation avec laquelle j'ai été obligé de partir ne m'a pas permis d'aller chercher comme je vous l'avais dit les 30 louis que je vous avois prié de me tenir prêts. Je vous enverrai incessamment une personne de confiance, M. Guillot de Blancheville⁴⁶ ci-devant procureur au Parlement, mon voisin, qui a bien voulu se charger de votre recepissé et qui vous le remettra. Ses moments sont precieux, je vous prie instamment de ne pas lui faire deux courses.

44 Claude-Charles Pointard (1745-1795), ancien avocat au Parlement, avait été nommé en 1794 juge de paix de la Section des Droits de l'homme. Il résidait rue Pavée au Marais, à l'hôtel de Lamoignon. Après sa mort, les affaires qu'il traitait furent reprises par sa femme et son associé (voir *infra*, note 49).

45 Archives départementales de l'Essonne, 76 J/4 ; lettre autographe signée. La localité est Montereau-Fault-Yonne, en Seine-et-Marne.

46 Jacques Guillot de Blancheville, procureur avant la Révolution, avocat sous l'Empire. Il acheta le château de Challeau, près de Fontainebleau, vendu comme bien national et mourut par suicide en décembre 1810 (Jean Alexandre et Marie-Rose Perrin-Chevrier, « À travers son courrier, Blaauw, homme politique néerlandais, témoin de son temps », *Annales historiques de la Révolution française*, 265, 1986, p. 325 ; Jean Dumonthier, *Dormelles. Chronique millénaire d'un village gâtinais*, Dammarie-les-Lys, Amatteis, 1999).

Voyez, je vous prie, si vous trouverez quelque placement sûr pour la somme dont je vous ai parlé. On m'exhorte à la mettre à la caisse d'escompte⁴⁷, je ne sais si c'est un bon emploi.

*J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération
Monsieur
Votre très humble et très obéissant serviteur A. Guinée
au Gallois⁴⁸ ce 26 octobre*

[suscription]

*À Monsieur
Monsieur Pointard
ancien hotel de Lamoignon
Ruë Pavée au Marais⁴⁹*

Ces deux lettres trouvent un commentaire sec dans le dossier de rentier conservé aux Archives nationales (26 AP 23), qui contient récépissés, actes notariés, pièces comptables et certificats signés par l'abbé Guinée et Pointard. S'y dessine un autre cercle de relations : non plus le chapitre d'Amiens, le milieu universitaire parisien ou les *contubernales* de l'Institut, mais d'un côté, une administration papalarde, de l'autre les artisans et les paysans de Nemours, où l'abbé Guinée s'était retiré.

Citoyen

J'ai reçu votre dernière par laquelle vous me demandez pour recevoir à la trésorerie nationale une procuration et un certificat de résidence. Vous m'auriez fait plaisir de m'envoyer un modèle de l'un et de l'autre car les formes changent souvent et nous sommes bien maladroits en province.

Je vous demandois des éclaircissemens et renseignemens sur les effets que le citoyen Pointard avoit à moi entre les mains sur la quittance de 1400 livres qu'il devoit remettre au citoyen L'Huillier etc. Vous ne me repondez pas un mot sur ces differens objets. La multitude de vos affaires vous en a empêché sans doute. Vous m'obligerez beaucoup si vous pouviez le faire d'ici à quinzaine.

Mettons dans nos affaires de la loyauté et de la franchise. C'est bien le moindre prix de la confiance que j'ai dessein de vous donner.

Salut et fraternité

*citoyen Antoine Guinée
au Gallois près Nemours*

5 janvier 1796 (an 5)

47 Cette mention de la Caisse d'escompte, dissoute le 24 août 1793, nous donne un *terminus ad quem* pour la rédaction de cette lettre.

48 Le Gallois est un lieu-dit près de Villemer et Nemours.

49 Archives départementales de l'Essonne, 76 J/4 ; lettre autographe signée.

[suscRIPTION]

*Au citoyen La Foret⁵⁰ chez la citoyenne veuve Pointard
Ruë Pavée, au Marais à Paris⁵¹.*

*

Digne citoyen

Je desirerois savoir où en sont les affaires donc vous avez bien voulu vous charger. Je vous serai obligé si vous voulez bien / m' / en écrire deux mots en adressant votre lettre au citoyen Claude Guenée⁵² cultivateur au Gallois près Nemours, qui en cas d'absence, me fera parvenir votre réponse. Marquez lui aussi si vous auriez quelque moyen de me faire placer quelques assignats à face⁵³.

Salut et fraternité

citoyen A. Guenée

Mettez s'il vous plait votre réponse sous enveloppe et adressez l'enveloppe au citoyen le tailleur M^r Mercier à Nemours qui trou[vera] quelque occasion de la faire tenir plus promptement.

[suscRIPTION]

*Le citoyen
le citoyen Pointard juge de paix
ruë Pavée au Marais.
à Paris⁵⁴.*

Peut-être est-il possible de regretter le contraste entre cet ouvrage fort bien écrit que sont les Lettres de quelques Juifs... et les documents qu'on vient de lire, pièces dont la valeur « littéraire » est faible, voire nulle. On ne saurait exciper de l'allusion à un Juif délinquant faite par l'abbé Guenée dans ses notes de lecture, pour considérer qu'à l'instar de dom Calmet⁵⁵, il n'étendait pas aux Juifs contemporains la bienveillance dont il témoignait à l'égard de l'ancien peuple hébreu.

50 Louis-Joseph Laforêt, l'associé de Pointard.

51 Archives nationales, 26 AP 23 ; lettres autographes signées (papiers Pointard, *État général des fonds*, t. IV : Fonds divers, Paris, Archives nationales, 1980, p. 149).

52 Fut-ce un frère, un cousin ou un neveu de l'abbé Guenée ? On l'ignore pour le moment.

53 Sans doute les assignats à face royale, ornés du portrait de Louis XVI, mis en circulation entre avril 1790 et octobre 1792.

54 Archives nationales, 26 AP 23.

55 Bertram Eugene Schwarzbach, « Dom Augustin Calmet et les Juifs de Lorraine », *Annales de l'Est*, 2009, n° 1, p. 171-182.

Travaux et aménagements dans les églises de l'Essonne au cours du XVIII^e siècle

*Chapitre III, la partie essonnienne relevant de
l'ancien diocèse de Paris, 1695-1790*

*L'archidiaconé de Josas, l'ancien doyenné de
Montlhéry (suite)*

Frédéric GATINEAU

Grigny (église Saint-Antoine et Saint-Sulpice)

1695

Les travaux de réparation aux cloches entraînent les travaux suivants :

Construction d'un nouveau beffroi.

Réfection des abat-sons.

Descente des deux cloches.

« Rendre la cloche sonante et accordante »¹.

1726

Lors d'une rénovation extérieure récente les ouvriers découvrirent dans la serrure de la porte de l'église un parchemin daté de 1726 sur lequel est inscrit « *L'an 1726 cette porte a été faite par le Sieur Lesquot et conduit par le Sieur Rageur, maître menuisier à Paris et posé le 26 octobre.* » Ce document est conservé dans les archives communales.

1 Texte transcrit par Mme Chabrut, ADE 2 J2.

1732

Le 29 octobre installation de deux nouvelles cloches :

Euphémie (625 livres) a été donnée et bénite par maître Simon le Bigle curé de cette église Saint-Antoine de Grigny. Les deux autres donateurs sont le parrain, Monsieur Guillaume-François-Louis Joly de Fleury, Chevalier, conseiller du Roi en son conseil d'Etat et son avocat général, seigneur de la Mousse, Brienne, La Valette, Grigny, et autres lieux, et la marraine Demoiselle Marie-Louise Joly de Fleury, sa sœur.

Euloge (884 livres) a été offerte par le même Guillaume-François Joly de Fleury et par la marraine Dame Marie Françoise Lemaistre épouse du dit seigneur.

1736

Il est question de travaux de restauration de l'église².

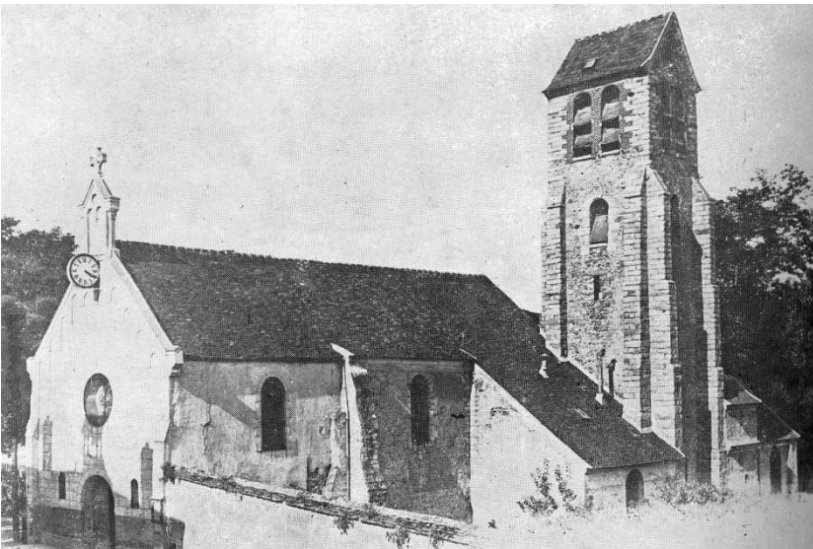
1752

Nouvelle restauration conduite par l'architecte Pavy³.

Le mobilier de l'église de Grigny comprend toujours trois belles pièces du XVIII^e siècle à savoir les fonts baptismaux et deux retables.

Juvisy (église Saint-Nicolas)

L'église Saint-Nicolas de Juvisy dont la solidité avait été compromise par des travaux d'agrandissement menés trop hardiment par les architectes Auguste et Gustave Perret a été entièrement démolie en 1936.



Église Saint-Nicolas de Juvisy peu avant sa démolition.

2 ADE, 2 W 58.

3 ADE, 2 W 58.

1727

Fonte d'une nouvelle cloche⁴.

1743/1744

Dans sa monographie sur Juvisy l'abbé Bonin rapporte *qu'une clef de voûte, malheureusement mutilée et mise à jour lors de la restauration intérieure, en 1893, indique de grands travaux faits en 1743. Voici cette inscription :*

*MM. PETIT, PRÊTRE, VICAIRE MORVILLE,
AVEC JACQUES DE FORR
ET LUCAS, MARGUILLIERS ET LECTI...
FAICT PAR MOI ICI*

Les travaux exécutés en 1743 et 1744 se prouvent par les nombreuses quittances des entrepreneurs conservées dans les Archives de l'Église ; couverture de l'église faite par Joseph Dupont, payé 159 livres. Somme de 180 livres, payée à François Husson pour carrelage de l'église.⁵

1756

Fonte d'une nouvelle cloche provenant de la fonte de Madeleine (bénite en 1674).

La nouvelle cloche est dénommée Michel Sophie⁶.

1789

Devis pour une grille en barreaux de fer à la place de celle en bois qui sépare la nef du chœur.

Cette grille comporte à droite et à gauche deux frises valant 120 livres. Le tout coûtera 700 livres.⁷

Lardy (église Saint-Pierre)

1700

Fonte d'une nouvelle cloche :

« F. Le Guay maitre fondeur à Paris promet faire fondre la grosse cloche de l'église de Lardy, moyennant le prix et somme de cent cinquante livres, payables scavoir cent livres lors que la cloche sera fondue et reçue, cinquante livres six mois après et sy les parrain et marraine donnent quelques gratifications soit à l'église ou autre, il m'en sera payé la somme de cinquante livres outre ladite somme de cent cinquante livres et sy les dittes gratifications ne se montaient pas à ladite somme des cinquante livres, je me contenterai de ce qu'il sera donné, et en outre l'on me fournira quarante livres de metal qu'il sera nécessaire tant pour rendre ladite cloche d'accord avec les deux autres cloches, que pour le

4 Abbé Pierre Bonnin, *Juvisy, chroniques du Hurepoix*, 1905.

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*

7 *Journal La Cité Chrétienne* 1935.

dechet qui peut y avoir et me sera fourni une place couverte pour faire la fonte de ladite cloche et en outre je fournirai tous les matériaux nécessaires. »

« J'ai soussigné F. Le Guay maître fondeur à Paris confesse avoir reçu de Monsieur le curé de Lardy la somme de deux cents livres porte pour le marché de l'autre part pour la fonte de la grosse cloche de l'église dudit Lardy dans laquelle somme de deux cents livres il y a la somme de cent trente livres que monsieur et madame Genoud ont mis entre les mains de mondit sieur le curé lors de la bénédiction de ladite cloche et les soixante-dix livres provenant de plusieurs particuliers moyennant lequel paiement je quitte le sieur cure, les marguilliers et habitants dudit Lardy, fait le 25 aout 1700. »

F. Le Guay

1711/1713

Précieux indices de travaux de charpente, une récente analyse dendrochronologique révèle que les arbres utilisés pour la charpente du bas-côté nord de la nef et du chœur ont été abattus en 1711. La charpente du bas-côté nord de 1711 à 1713⁸.

1743

La voûte en bois de la nef a été construite entre 1746 et 1773.

1777/1778

Contrat pour la fonte d'une nouvelle cloche : *« Nous, curé, marguilliers et habitants de la paroisse St. Pierre de Lardy, diocèse de Paris, d'une part, et le sieur Michel Philippe Desprez, maître fondeur du Roy demeurant Faubourg St Martin à Paris, sommes convenus de ce qui suit, savoir moi Desprez promets et m'oblige de refondre la troisième cloche de ladite église qui est actuellement cassée pezant environ 900 livres de la rendre d'accord avec les deux autres pour le prix et somme de deux cents livres, plus il sera déduit sur le poids de la vieille cloche 5 livres par cent pour crasse et dechets et si la cloche pesé plus après la fonte le surplus sera paye a raison de trente sols la livre et nous cure et marguilliers et habitants promettons payer tout ce que depend au dit sieur Desprez a Paris et lui mener le vieille cloche et la transporter lorsqu'elle aura ete fondue, desquelles conventions nous sommes tous convenus et avons signé les jour et an que ci-dessus ».*⁹ La réception de cette cloche sera consignée le 28 juin 1778 : *« Nous soussignés, cure, marguilliers et habitants de la paroisse de Lardy assembles à l'effet des présentes au banc de l'œuvre en la manière ordinaire d'une part, et Rene Vrignoneau, charpentier demeurant audit Lardy, d'autre part sommes convenus de ce qui suit, scavoir que moi Rene Vrignoneau m'oblige d'élever au chœur, monter ensuite et placer au clocher de l'église la cloche nouvellement fondue, m'obligeant en outre de garantir tous les accidents*

⁸ Toits et charpentes des édifices anciens : comment savoir quand ils ont été construits, Conseil Général de l'Essonne, 2004.

⁹ Registre du conseil de fabrique.

qui pourraient arriver a ladite cloche jusqu'a ce qu'elle soit placée et ce moyennant la somme de 36 livres. »

1787

Au faite du chœur se remarque une clé avec le millésime « 1787 ». Cette date correspond aux travaux qui ont consisté à relier la chapelle seigneuriale jusqu'à séparée du reste de l'église par un gros mur.

Le mobilier de l'église de Lardy comprend par ailleurs trois éléments du XVIII^e siècle à savoir : les fonts baptismaux en marbre, le bénitier en marbre blanc et les boiseries à pilastres corinthiens de chaque côté de la grande verrière du chœur.



Les fonts baptismaux de Saint-Pierre de Lardy.

La Norville (église Saint-Denis)

1733

Des travaux ont lieu dans la chapelle principale de l'église si l'on en croit les notes du curé Adam consignées dans les registres de la paroisse : « *L'an mil sept cent trente-trois, au mois de décembre, sur un ancien morceau de bois scellé au-dessus du balustre de la chapelle des Minots qui menaçait ruine, j'ai remarqué qu'il avait été écrit ces paroles : Cette église a été dédiée en mil cinq cent quarante-deux. - Ce qui pourra servir dans les temps à venir à lever tous soupçons sur la réalité de la dédicace de cette église, au cas que l'on en fût en doute. C'est pourquoi je l'ai inséré dans le présent registre. ADAM, curé* »¹⁰.

Le mobilier de l'église de Saint-Denis comprend deux éléments datables du XVIII^e siècle : la chaire à prêcher et le baptistère en marbre blanc.

Leudeville (église Saint-Martin)



Les fonts baptismaux de l'église Saint-Martin de Leudeville.

10 BMS, La Norville.

1770

Fonte d'une cloche :

EN SEPTEMBRE 1770 JAI ETE FONDUE BENITE PAR MESSIRE PIERRE DESVIGNES

DOCTEUR DE SORBONNE ANCIEN CURE DE Ste CROIX EN LA CITE PRESENT MESSIRE EDME CHARLES GUIARD CURE DE LEUDEVILLE ET NOMMEE

ELIZABETH LOUISE PAR MESSIRE JEAN LOUIS RICHARD CHEVALIER SEIGNEUR DE GLORIETTE MARCHE PALU DES LIONS ET AUTRES LIEUX CONSEILLER DU ROY GREFFIER EN CHEF CRIMINEL DE SA COUR DE PARLEMENT ET TRESORIER HONORAIRE DICELLE ET PAR DAME ELIZABETH RICHARD EPOUSE DE MESSIRE CLAUDE THEOPHILE PETIT CHEVALIER SEIGNEUR DE LEUDEVILLE BRESSONVILLIER ET AUTRES LIEUX CONSEILLER DU ROY EN SA COUR DES AIDES LOUIS LONBIE ET JEAN GUENEE MARGUILLIERS JEAN HAUTEFEUILLE PROCUREUR FISCAL LOUIS GAUDIVEAU FONDEUR¹¹

Leuville (église Saint-Jean)

1708

Travaux dans le clocher en vue de la pose d'au moins deux nouvelles cloches¹². Elles seront bénites le 16 mai. Une seule subsiste sur laquelle on relève la gravure suivante « *En l'an 1708, nous avons esté bénite par messire Antoine Fleury prestre curé de Leuville assisté de Jean Chastel ancien curé dudit lieu et nommé Louise Marguerite. Messire Louis Thomas du Bois Olivier Fienne, haut et puissant seigneur, marquis de Leuville et autres lieux, chevalier, grand bailli de Touraine, brigadier des camps et armées du roy et Marguerite de Laigue marquise de Leuville mes parein et mareine. Claude de la Paix et Bernard du Boys nous ont fait* »¹³.

1767

Construction de « la nef latérale gauche » par le duc de Noailles. À cette occasion la chaire est déplacée.

Installation de nouveaux bancs¹⁴.

1768

Construction d'une grille en fer pour fermer la principale entrée du chœur.

1773

« Blanchiment des murs pour plus de clarté »¹⁵.

11 *Inscriptions de la France, du V^e siècle au XVIII^e, recueillies et publiées par F. de Guilhermy*, t. IV, Paris, Imprimerie nationale, 1879.

12 Arch dioc de l'Essonne, K 12 01.

13 Inscription sur œuvre.

14 Arch. dioc., K 12 01.

15 *Ibid.*

1776/1777

Crépi des murs extérieurs.

Construction et pose de deux bancs neufs dans le chœur et pose d'un carrelage, lequel est en partie toujours en place.

Linass (église collégiale Saint-Merry)

Jusqu'en 1790 l'église de Linas a jouti d'un double statut. Elle est une collégiale, régie par un collège de chanoines dont quelques-uns résident sur place. Les chanoines officient dans le chœur, autour de l'autel du chapitre. Saint-Merry est aussi l'église paroissiale de Linas, desservie par un curé (qui est souvent l'un des chanoines) et souvent par un vicaire, autour de l'autel de la paroisse. L'édifice compte deux sacristies distinctes. Les aménagements de l'édifice nous sont connus grâce aux riches archives du chapitre Saint-Merry. La fabrique finance les travaux et aménagements de la nef et le chapitre ceux du chœur mais les zones « entre deux » font parfois l'objet de contestation.



Vue ancienne de l'église de Linas.

1695

Avril, délibération capitulaire concernant la permission donnée par l'archevêque de Paris aux chanoines de Linas de faire faire à neuf le maître-autel, « *le maistre-autel du chœur est si caduc par son antiquité qu'il tombe en pourriture* ». Le marché est passé par Claude Le Grand, chantre et chanoine,

avec « *Charlemagne Badin*¹⁶, maître sculpteur, demeurant à Paris, paroisse de Saint-Nicolas du Chardonneret », lequel s'engage à « *abattre l'ancien autel du chœur, et à en construire une autre derrière* », conformément au devis spécifié, moyennant 650 livres.¹⁷

1716

Bénédictio d'une cloche.

1719

Mémoire des travaux effectués pour avoir raccommodé la grosse cloche.¹⁸

1726

*Mémoire des ouvrages de vitres que je fais et fourni à l'église de Linois pendant l'an de charge de M Maillot marguillier au-dessus de la porte de l'église du costé de MM les chantres j'ai mis 3 panneaux en plomb neufs... et au chœur 5 panneaux*¹⁹.

1736

Nouveaux travaux de vitrerie :

Mémoire des ouvrages des vitres faits et fourni par Avril, vitrier à Montlhéry en l'église saint Merry de Linois

1^{er} avoir mis 5 panneaux en plomb neuf savoir trois à la dernière forme de l'aisle forme de main droite et deux de la petite forme du pignon de la chapelle des fonts et fourni 130 pièces

Avoir mis 52 pièces savoir 4 à la forme du pignon au fond

... au-dessus de la cloche avoir mis un panneau également neuf et fourni

... avoir mis 4 panneaux plomb neuf et fourni 66 pièces

A côté l'autel Ste Barbe avoir mis 4 panneaux de vitre de peintures en plomb neuf

*Avoir fournies plusieurs pièces de peintures et pièces carres en blancs. au bas des panneaux de l'explication de la vie de Ste Barbe*²⁰

*Avoir mis 5 panneaux en plomb neuf et vitres de peintures*²¹

1738

Procédure entre messieurs les doyen, chantre et chanoines du chapitre de Linas et les marguilliers *pour raisons des réparations à faire au cœur de ladite église dont lesdits sieurs du chapitre prétendent que le dit curé et marguilliers devoient contribuer pour moitié aux dites réparations*²²

16 Ce Charlemagne Badin sera l'auteur des fonts baptismaux de l'église de Montlhéry en 1716.

17 ADE, G 280.

18 ADE, G sup 129.

19 Archives communales.

20 Il ne reste plus rien aujourd'hui de cette verrière de Sainte-Barbe à Linas.

21 Archives communales.

22 Registre des actes capitulaires, ADE G 265.

1740

Le compte des marguilliers fait état d'ouvrage de vitrerie et de maçonnerie. Il faut aussi payer *les planches de voliges qui ont été employés aux voutes des sous ailes*²³ *de l'église, chaux pour voutes, tuiles faitières, réparation à la grosse cloche*²⁴

1743

*Réparations à une cloche... payer à Langlois menuisier à Linas pour avoir fait la porte de l'église... frais pour travaux de carrelage à l'église... dépenses pour avoir relevé les tombes devant l'autel de la paroisse*²⁵

1746

Le registre des délibérations du conseil de fabrique conserve le contrat passé avec Claude Langlois, menuisier de Linas, *pour faire une œuvre de 12 pieds de haut, corniche et colonnes surmonté de vases.*²⁶ Il doit s'agir d'un retable établi pour l'autel paroissial aujourd'hui totalement disparu.

Pour la même année le chapitre fait quelques frais pour *ouvrage de charpente au clocher et pour les cloches.*²⁷

1772

Conflit autour du projet de construction d'un banc. Un délégué du comte de Noailles, marquis d'Arpajon, relate l'incident :

*« J'ai été ce matin à Linas avec votre menuisier de Leuville pour prendre la mesure du banc que vous m'avez réclamé de faire construire dans le chœur de l'église, ces MM du chapitre étaient encore à leurs affaire Je leur déclarai : je suis chargé de la part de Mgr le comte de Noailles de lui faire construire un banc dans le chœur, vous me ferez plaisir de venir voir avec moi le lieu où je pourrais le mieux le placer pour ne pas gêner le service divin, MM l'abbé Dupun le Thomé me répondirent en présence du curé du lieu et du chantre « M le comte de Noailles n'a ni droit ni qualité d'avoir un banc dans notre chœur, nous vous défendons d'y aller prendre des mesures et nous allons en conséquence fermer notre chœur et même l'église. Ces deux chanoines étaient fort échauffés... je me retirerai »*²⁸.

1776

Convention signée avec les fondeurs Christophe et Nicolas Dormoy pour la refonte d'une cloche.²⁹

23 Précieuse indication sur le voûtement de l'ancienne nef et de ses bas-cotés disparus lors des travaux de reconstruction des années 1870.

24 ADE, G suppl 131.

25 *Ibid.*

26 Arch. dioc., K 12 21.

27 ADE, G suppl 131.

28 ADE, G sup 126.

29 ADE, G Sup. 122.

1778

Délibération de la communauté des habitants de Linas : *on profitera de l'occasion des fondeurs de cloches qui ont leur fourneau à Marcoussis pour faire refondre la seconde des deux grosses cloches de l'église paroissiale de Linas. Le sieur Claude Petit présent a offert 150 livres à condition qu'il soit inscrit : « J'ai été refondue par les soins de la paroisse aux frais de Claude Petit ».* Ceci est accepté par les habitants. À ladite assemblée se sont trouvés Christophe et Nicolas Dormy, fondeurs à Robecourt en Lorraine, travaillant actuellement à Marcoussis, ils consentent pour 150 livres à *refondre et mettre d'accord avec la grosse et d'y mettre l'inscription*³⁰.

Ces travaux commandés par la fabrique vont être l'occasion d'un nouveau conflit assez rocambolesque avec le chapitre des chanoines. Nicolas Thibault chantre dignitaire de ladite église collégiale Saint-Merry de Linas et Jean Baptiste Guillaume chanoine y demeurant en leur maison canoniale rapportent

*« qu'une troupe de gens mal intentionné profitant de ce que les ouvriers qui travaillent actuellement aux réparation de l'église et clocher dont ils avoient laissé la porte ouverte pour le temps de leur retraite se sont introduits dans l'église avec tumulte et scandale, accompagnés d'ouvriers tel que serruriers et charpentiers et ont fait descendre de leur autorité et furtivement emporté une cloche de ladite église appartenant audit chapitre pour y parvenir ils ont brisé le plancher du clocher et fait effraction au portes et serrures à la dite église... ce fait étant un vol manifeste... le sieur Ribotteau marguillier est venu se rendre auprès de MM du chapitre dans leur salle assemblée pour les avertir de l'enlèvement furtif de ladite cloche... les fondeurs se disposent à en faire la fonte sans observer les formalités »*³¹. Ce vol va faire l'objet d'une plainte au greffe de la prévôté de Montlhéry *contre des quidams qui ont volé une de leur cloche.*³²

La cloche sera finalement bénie en septembre. Charles Thomas, marquis de Bullion, seigneur de Bellejame et Guillerville en sera le parrain.

1779

Nouveau conflit entre les habitants et le chapitre : *Il y a une grosse horloge dans le clocher qui servoit à marquer les heures de offices tant de la paroisse que du chapitre, cette horloge ne va plus depuis un certain nombre d'années, faute d'être raccommodée, les habitants desireroient de la faire mettre en état dans la persuasion où ils sont que cette horloge leur appartient.*³³

Lisses (église Saint-Germain de Paris)

30 ADE, G sup 125.

31 *Ibid.*

32 *Ibid.*

33 *Ibid.*

1698

Construction de la sacristie.

Le curé Richer exige qu'elle soit l'exacte copie de la sacristie de Fontenay-le-Vicomte³⁴. Avec la permission de M. Leclerc de Grandmaison, seigneur de Lisses, la sacristie sera érigée avec les pierres des masures en ruine. Son sol sera couvert de carreaux de terre cuite et sa toiture faite de tuiles. Elle n'aura qu'une seule fenêtre protégée par des barreaux. « *Le dedans et le dehors* » seront crépis en conformité à celle du dit Fontenay. Cela étant, le curé Richer s'engage « à faire payer par les marguilliers d'icelle paroisse de Lisses la somme de 315... livres... ».³⁵

1714

Le 21 septembre, bénédiction de la nouvelle cloche Anne par le curé Jacques Delachaux. Son parrain est « *le haut et puissant seigneur de Beaurepaire Lisses Courcouronnes et autres lieux* ».³⁶

1736

Installation d'un lutrin en fer, forgé en 1736.

Le mobilier de l'église de Lisses comprend plusieurs pièces du XVIII^e siècle à savoir : la grille du chœur en partie dorée, le bénitier de marbre blanc et un placard de sacristie.

Longjumeau (église Saint-Martin)

Pour la période étudiée les travaux de l'église de Longjumeau sont assez bien documentés grâce au registre du conseil de fabrique conservé aux archives diocésaines d'Évry.³⁷

1705

Réfection du carrelage de l'église.³⁸

1730

Installation des nouveaux fonts baptismaux.

1743

34 La sacristie de Lisses est construite, comme à Fontenay-le-Vicomte, en saillie sud de l'extrémité du bas-côté sud. Cependant elle n'a pas conservé la même toiture si caractéristique de celle de Fontenay.

35 Lisses, association CLIO, 1994.

36 BMS Lisses.

37 Registre du conseil de fabrique, arch dioc K 12 41.

38 ADE, 61 J 5.

Carrelage du chœur (pierre et marbre). Ce carrelage est, semble-il, toujours en place.

Pose de grilles collatérales pour le chœur et les chapelles, pose de marches réalisées en conséquence. Boisement des piliers du chœur et des chapelles.

1744

Les travaux au clocher de l'église, sis entre le chœur et la nef sont l'occasion d'un compromis entre le décimateur et la fabrique paroissiale :

Nicolas Parvy, architecte à Paris, inspecteur général des bâtiments du chapitre de l'Église de Paris, comme chargé, au nom des sieurs du chapitre... de procéder à l'adjudication au rabais des réparations nécessaires à faire au clocher de ladite église, lesquels, attendu la position du clocher qui a deux piliers sur le chœur et deux piliers sur le bas-côté, sera savoir moitié à la charge de MM du chapitre comme grand décimateur et l'autre moitié à la charge de la fabrique dudit lieu ... devis... dans ledit clocher entre les deux voutes... boucher plusieurs trous, incrustés plusieurs moellons et faire trois toises de superficie de crepy à moellon apparent ... refaire avec l'ancien moellon massonné en plâtre la maçonnerie prête à tomber qui bouche les deux anciennes bayes des vitraux du costé du midi et du costé du couchant, de chacune 16 pieds de haut sur 3 de large, laquelle maçonnerie sera crépie... rétablir deux parties de voute supérieure, replacer plusieurs assises de pierre et faire les joints des autours comme aussi replacer et resserrer plusieurs claveaux de pierre... dans ledit clocher, vis à vis le beffroi, refaire à neuf une partie du pignon du costé du couchant qui menace ruine... dans lequel pignon ne sera point conservée l'ancienne ouie qui est inutile et au contraire préjudiciable à la charpente du beffroy parce que les eaux pluviales tombent dessus, ladite ouye sera supprimée... l'ancien bahut de grais qui couvre ledit mur, attendu sa défectuosité et qui surcharge ledit mur, lequel mur sera construit avec l'ancien moellon maçonné à mortier, boucher l'ouye dans l'autre pignon... supprimer l'ancien bahus de grais pour les lesls causes et raison que dessus... rétablir la couverture en tuiles du dit clocher pour remplacer les deux bahus de grais... refaire le ravalement extérieur des murs du clocher jusqu'à l'entablement qui fait le dessus de l'ouie où est l'horloge et quelque parties dégradées au-dessous dudit entablement, rétablir les ouies dudit clocher savoir l'ouye du costé du midi où est l'horloge, remettre quatre toises de planches de bois de chênes ... aux quatre ouyes du costé du levant et du nord remettre les trois abbavents neufs, aux 4 ouyes savoir les deux au-dessus de celui de l'horloge, les deux dessus du costé du couchant remettre des planches aux abavents... rétablir la maçonnerie des soubassements... au haut de l'escalier dudit clocher supérieur la voute en cône qui menace ruine et refaire à neuf le mur circulaire au-dessous... pour la couverture de l'escalier faire un comble de charpente ... sera faire la couverture d'un comble en giron sur un lattis de bonnes lattes ... avant de faire lesdits ouvrages sera fait un echaffaux au-dessus du beffroy garny de planches de chene... approuve le présent devis pour la part et portion du chapitre de l'église de Paris qui n'est tenu que de la moitié de la totalité en qualité de gros

décimateurs le clocher estant posé moitié sur le chœur et moitié sur les bas cotés.³⁹



Le clocher de Longjumeau, objet des travaux de 1744.

1752

Suite des travaux de carrelage du chœur *en carreau de pierre et de marbre et faire un appui des boiseries en forme de prie Dieu devant les stalles.*

1754

Le curé est autorisé à reconstruire la sacristie et à faire faire toutes les décorations qu'il croira convenable à la sacristie.

1755

Achat d'un confessionnal.

1758

Autorisation de faire une grande armoire à grands tiroirs tournant pour les ornements⁴⁰ dans la sacristie et autorisation de faire faire un tambour à la grande porte de l'église.⁴¹

1760

Païement des ouvrages de reconstruction de la sacristie.⁴²

La boiserie de l'ancienne sacristie est mise en place dans les deux réduits latéraux de la sacristie.

1773

Payé à Etienne David, tailleur de pierre, pour ouvrage qu'il a fait à la sacristie pour l'ouverture des deux fenêtres ovales.

1774

Fonte de cloches nouvelles, *payé au sieur Godiveau fondeur de cloche et frais de charpente pour le beffroi.*

1777

Une horloge est installée par le maître-horloger Barthélemy Roland de Versailles. La cloche destinée à servir de timbre à cette nouvelle horloge a été baptisée le 3 août 1777.

1778

Payé pour le plomb laminé, employé à couvrir le donjon qui a été construit au-dessus de la principale porte de l'église pour y placer le timbre de la nouvelle horloge

Payé au menuisier pour les ouvrages de menuiseries pour les boiseries du chœur des chapelles renfermes par les grilles et pour le chemin qui conduit à la nouvelle horloge et la boîte qui la renferme

Boiseries de la chapelle du Rosaire et du st Nom de Jésus et boiseries du chœur pour enfermer les stalles et les bancs qui sont aux piliers qui sépare ledit chœur d'avec le sanctuaire

Payé pour le transport d'un tableau représentant le baptême de Jésus posée dans la sacristie.

1784

Payé pour la construction d'une grille de l'avant chœur et des deux chapelles qui y sont adossés aux deux piliers aux cotés de la principale entrée du chœur... Pour avoir peint et doré la grande grille qui fait face.

40 Le chapier tournant de la sacristie de Longjumeau existe toujours. C'est un des plus remarquables du département.

41 Registre du conseil de fabrique, arch dioc K 12 41.

42 La sacristie de Longjumeau a conservé son mobilier et son riche décor de tableaux.

Il convient de faire faire et placer au-dessus des vitraux de ladite église du côté du carrefour des châssis maillés en fil de fer lesquels étant bien sujets à réparation à cause des pierres que les enfants jettent de ce côté et des grands vents aussi de faire nettoyer les vitraux.

Longpont (église Notre-Dame)

Aujourd'hui connue comme basilique Notre-Dame-de-Bonne-Garde, l'église de Longpont a bénéficié, jusqu'en 1790, d'un double statut. En tant qu'église priorale elle est sous la juridiction directe de l'abbaye de Cluny. Elle est régie par un prieur comandataire qui ne réside pas sur place et localement par le prieur claustral. Le prieur comandataire perçoit les revenus de son prieuré mais il est aussi contraint de financer certaines dépenses de réparations et de fonctionnement du couvent. En tant qu'église paroissiale (sous le titre de Saint-Barthélemy) Longpont dépend de l'archidiocèse de Paris. Le service de la cure est, au XVIII^e siècle, toujours assuré par l'un des moines de Longpont. Les très riches archives du prieuré de Longpont nous donnent de nombreuses indications sur l'évolution de l'édifice mais elles restent souvent incomplètes.

1700

Le 16 juillet, Dom Goutel, sous-prieur de Saint-Martin-des-Champs se rend à Longpont, mandaté pour faire l'état du prieuré. Nous retiendrons uniquement ce qu'il dit de l'église qui est, apparemment en assez mauvais état et nécessite de nombreux travaux.

« État des lieux de l'église. À l'entrée d'icelle, du costé de l'aisle droite, répondant au cloistre, il y convient une bonne porte avec sa fermeture ; celle qui y est de nule valeur ne fermant qu'avec une loquette ».

« Dans le collatéral est une chapelle appelée de la Charité dont le tableau tombe en pièces de pourritures. À côté du maistre autel, dans le collatéral, manque d'entretien trois travées de voûtes d'arrestes de moilons prestes à tomber ».

« En la nef de ladite église : Les enduys des collatéraux tombent de tous costés. Que la moitié d'une des voustes à cordon du milieu de la nef est preste à tomber, menace de ruyne entière, et en tombant d'endommager celles joignantes ».

« À lescallier montant sur les vouttes de ladite église communiquant au petit clocher et flèche, il y a manque de plusieurs marches. La voutte qui les porte aussi bien que son noyau, sont très mal entretenues. Qu'audit comble il manque d'un Nollet de près de trente pieds de long de neuf pouces en carré à l'endroit où se croisent les combles, tellement que tous empanons l'ont quitté ».

« La charpente du petit clocher demande... estant tellement bouchée à l'endroit du beffroy des cloches qui devrait estre à jour faute d'y faire mettre du plomb ; ce qui cause qu'en lestât où il est l'on n'entend point sonner les cloches dans le dortoir de ladite maison ».

« Qu'à l'égard des deux portes principales faisant l'entrée de ladite église du costé du cimetière sont en bon estât pour la fermeture.

Mais à l'égard des deux escaliers pour descendre en ladite église sont très mal entretenus. Qu'il ny a aucun lieu destiné pour la sacristie. Au grand clocher de la paroisse. Qu'il manque plusieurs marches à l'escallier, la voûte et le noyau mal entretenu ; qu'il faut une autre échelle à la place de celle qui y est vermoulue ; que des quatre cloches il ny a que la tierce entière, les autres sont cassées et toutes n'ont aucun brayes, qu'aux demy roues manquent tringles ; que la plupart des pièces du beffroy sont pourries. Le couvent n'estant pas entretenue ». ⁴³



Le prieuré de Longpont en 1704.

1717

Suite à la visite de 1700 des travaux ont effectivement été réalisés à Longpont. L'état du temporel de la maison de Longpont nous donne un très intéressant « état des réparations et améliorations que la communauté a fait depuis le chapitre 1714 »

À l'église on a refait à neuf en partie les vitres du chœur, on a fait les gros murs jusqu'à la voûte d'un bas cotés à droite pour soutenir ladite voûte qui menaçait ruine entre ledit mur et celui du cul de lampe d'une chapelle.

On y a pratiqué une sacristie qu'on a boisée proprement n'y ayant auparavant qu'une derrière le maître autel en très mauvais état et ne fermant point.

On a orné le chœur de quatre tableaux de cinq pieds de haut, on a fait recouvrir les deux chapelles dont l'une sert à présent de sacristie tant pour la tuile, lattes et plâtre.

*Le père curé a fait faire une grille de fer pour fermer la chapelle de la paroisse et beaucoup d'autres réparations nécessaires...*⁴⁴

1719

*On a refait la plus grande partie des vitres de l'église qui avoient été rompues par la grêle arrivée le jour de l'Ascencion.*⁴⁵

1720

Pose d'une cloche nommée Sainte-Julienne installée à Longpont par le prieur claustral Louis Carpentier de Machy.⁴⁶

1737

Dans l'état du temporel de la maison de Longpont il est question de multiples travaux récemment exécutés. *Travaux de toiture, travaux au mur circulaire derrière le maître autel. Une partie des murs du côté du cloître a été démolie à cause de son surplomb et rétabli à neuf. L'escalier pour entrer dans l'église a été refait à neuf, les voûtes et murs de la croisée et des basses ailes ont été crépis. L'église a été blanchie dans toutes les parties. Les vitres de l'église ont été refait à neuf.*⁴⁷

1753

Réparation de l'horloge du clocher.⁴⁸

1754

Il est encore question de grosses réparations faites à l'église conventuelle de Longpont.⁴⁹

1763

Un document, resté jusque-là inédit, a été publié dans une étude présentée en 1999⁵⁰. Il nous donne de très précieuses indications sur le mauvais état de l'église de Longpont. Il s'agit d'une expertise des travaux à faire, dressée à la demande de M. Valsivière⁵¹, nouveau prieur, dans le but de condamner les héritiers du prieur précédent, M. Dominge⁵², à en financer la majeure partie.

44 ADE, 13H27.

45 *Ibid.*

46 Millin, *Antiquités nationales*, 1790.

47 ADE, 13H27.

48 *Ibid.*

49 AN, S 75 15.

50 Kasarska Iliana, *Le portail de la priorale Notre-Dame de Longpont-sur-Orge*. Mémoire de maîtrise de l'université Paris IV-Sorbonne, UFR d'Histoire de l'art et Archéologie, sous la direction du professeur Dany Sandron. Paris, septembre 1999.

51 Dom Joseph de Valsivière, prêtre religieux profès de l'ordre de Cluny.

52 Pierre Dominges de la Mirandole, prêtre docteur de la faculté de Paris, prieur comodatuaire de Longpont, mort en 1763 et est inhumé dans le chœur de Longpont.

Ce devis date du 26 avril 1763 il a été établi par M. Payen, architecte expert, et M. Mallerot, greffier, à l'attention du grand Conseil du Roi, « *concernant les réparations à faire dans l'église de Longpont et dans ses dépendances* ».

Réparations grand comble de l'église Estans montés sur les vouttes de la nef, du chœur et de la croisée – avec le sieur Fey entrepreneur de bastiments en ce lieu de Longpont, que nous avons pris pour nous aider dans nos operations et dans les mesures que nous avons a prendre – et ayant examiné les murs du pignon, charpente des combles et clocheton et leurs couvertures, nous avons reconnu qu'il faut y faire ce que nous allons indiquer.

art.1 Pignon du costé du cloître Ce pignon est deversé de plus de moitié de son epaisseur, et pour cet effet a tiré en charpente du comble sur la croisée a droite et la faite sortir de ses assemblages mesme a donné lieu a des disjointements des murs de goutte et la voutte. Il est impossible de conserver cette partie du pignon et pour le rétablir il faut relever la tuille de la travée de couverture au devant et démonter en charpente. Ensuite démonter depuis le sommet jusqu'a cinq pieds environ audessous du quarré des murs de goutte. Réconstruire cette portion de pignon tant avec les anciens morceaux qui proviendront de la demolition et qui pourront servir, qu'avec autre moilon neuf qui sera fourny, le tout maçonné en bon mortier de chaux et sable et de dix huit pouces epaisseur, enduire le dedans et ensuite le dehors. Lier ce pignon avec les murs de la goutte faire a ce sujet les arrachements convenables. Relier en mesme moilon et mortier les fractions et lézardes qui sont auxdits murs de goutte, de toute l'epaisseur d'iceux et en platre celles qui sont a la voutte. Reposer la charpente de ladite travée en faîte, sous faîte, pannes et chevrons. Faire a neuf en charpente et maçonnerie la lucarne a gauche. Moïser l'entretoise du pignon de la seconde ferme audevant dudit pignon et la boulonner pour la rassurer et l'entretenir. Rébatir a neuf ladite première travée en cœur de chesne sans aubier et chaque latte attachée sur chaque chevron. Remployer de la vieille tuille la meilleure, ainsi que sur ladite lucarne ; fournir de la tuille neuve pour suplément, et faire passer la couverture sur les rampes dudit pignon ; fournir generalement tout ce qui sera nécessaire, et faire tout accessoires et raccordements quelconques. C'est une grosse réparation provenant de vetusté et nous l'estimons d'apres nos mesures prises, calculs et détails faits, valloir la somme de six cent vingt livres.

art.2 Ferme audevant du portail À la première ferme audevant du portail, un des chevrons et un des guignaux sous la gouttierre au devant de la tour de clocher sont consumés de vétusté. Il faut y fournir et poser de bois neuf de chesne : et faire le raccordement de la couverture a ce sujet, ainsi que les accessoires. C'est encore une grosse réparation que nous estimons d'après nos détails valloir treize livres cinq soles Charpente du grand comble et du clocheton Visite faite de cette charpente en general, nous l'avons trouvée quant a present en assez bon état de durée.panne.

art.3 Grosse cloche et clocheton La grosse cloche vingt trois pouces de diamettre est cassée. Il faut la refondre, fournir le suplément de matière qui conviendra pour la rendre du mesme poids ; la reposer en place, et la mettre en

état de sonner, faire a ce sujet tous accessoires. Nous regardons cet objet comme réparation d'usufruit et nous estimons d'après nos détails valoir la somme de deux cent livres.

art. 4 Clocheton⁵³ Il faut réparer du dessus du premier membron en amont avec ardoise en six toises de superficie a differents endroits dégradés et depouillés ; rétablir le plomb de l'eguille sous laquelle est attachée la croix et audessous de son embase : faire une recherche sur le surplus et tous accessoires. C'est une réparation usufruitaire que nous estimons d'après nos mesures et détails valloir la somme de cent vingt livres Grand comble Sur tout le restant dudit grand comble il y a une legere recherche a y faire pour remplacer quelques tuilles dérangées, coullant et de manque, faire les platres détachés et tous accessoires et fournir ce qui sera necessaire. C'est une réparation usufruitaire et nous estimons d'après nos mesures et détails valloir cent cinquante livres.

art. 6 Grands arcs buttants⁵⁴. La couverture en tuille des quatre grands arcs buttants dont deux de chaque costé, l'un contrebuttant le mur de goutte de la croisée vers la nef, l'autre en retour contrebuttant le mur de goutte de ladite nef est des plus mauvaises. Il faut la remanier entièrement remployer le meilleur de la tuille ce qui sera en petit quantité ; fournir de la tuille neuve au surplus, et faire tous raccordements et accessoires. C'est une grosse réparation provenant de vétusté et nous l'estimons d'après nos mesures prises et détails faits valoir soixante livres. Sacristie des sieurs religieux charpente et couverture Visite faite de la charpente et couverture de cette sacristie nous l'avons trouvé en bon etat. Collateral à droite de l'église charpente La charpente est en bon etat, ainsi que nous trouvons après visite faite. Ce que nous rapportons pour mémoire

art.7 Couverture Quant a la couverture, il y a une recherche a y faire pour remplacer les tuilles ; faire les platres détachés et les accessoires. Ce qui est une reparation usufruitaire ou d'entretien, que nous estimons d'après nos mesures et détails valloir vingt six livres.

art.8 Collateral a gauche charpente et couverture Dans la première travée joignante la tour de clocher une des pannes est condamnée de vétusté. Il faut relever la couverture de cette travée pour remanier et retourner le chevron qui est ployé ; fournir une panne neuve de bois de chesne de 7 lignes de gros ; rebatir a neuf ; faire servir de l'ancienne tuille qui sera bonne, en fournir de la neuve pour suplement et tout ce qui sera nécessaire, faire tous raccordement et accessoires. Ce qui est une grosse réparation provenant de vétusté, et nous l'estimons, d'après nos mesures et détails valloir soixante et six livres.

53 Il s'agit de la flèche couverte de plomb érigée au-dessus de la croisée des transepts dont la démolition sera décidée par la municipalité en octobre 1792.

54 Ces arcs-boutants n'existent plus. Ceux contreboutant le transept ont été démolis avec le chœur en 1819. Pour la partie ancienne subsistante il reste six contreforts simples, de chaque côté de la nef, deux aux murs du bas-côté sud et quatre pour le bas-côté nord.

art.9 Sur le surplus de la couverture il convient d'y faire une recherche pour mettre de la tuille ou il en manque, faire les platres détachés et les accessoires. C'est une réparation d'entretien ou d'usufruit que nous estimons d'après nos mesures et détails valloir la somme de quarente quatre livres.

art.10 Intérieur de l'église nef Pour rétablir le carreau, il faut y fournir un cent de carreau neuf, et le poser en place de ce qui est cassé et dégradé, faire les accessoires. C'est une réparation d'entretien ou d'usufruit qui nous estimons d'après nos détails valloir dix livres. art.11 Collateral a droite de la nef Il faut dans la seconde travée en entrant par le portail faire a neuf deux toises de superficie de carreaux dégradés et dans le surplus en fournir quatre cent pour remplacer ceux brisés, faire les raccordements et accessoires. C'est une réparation d'usufruit ou d'entretien que nous estimons d'après nos mesures et détails valloir la somme de cinquante quatre livres.

art.12 Croisée a droite et collatéral audela Plusieurs parties de carreau sont défectueux ; il faut pour les reparer en faire six toises de superficie en carreaux neuf et une recherche dans le surplus pour remplacer ce qui est cassé, faire les raccordements et accessoires. C'est une réparation d'entretien ou d'usufruit. Et nous l'estimons d'après nos mesures et détails valloir la somme de cinquante deux livres.

art.13 Collateral a gauche de la nef La petite porte d'entrée⁵⁵ sur la place au devant du portail est fort mauvaise ; il faut la désceller pour y fournir et ajuster des buttants et traverses neuves ; réparer les panneaux en y fournissant a neuf ce qu'il faudra. Rétablir les équerres et la ferrure ancienne, les reposer, et mettre le tout en place, faire les raccordements et accessoires. C'est une réparation d'entretien ou d'usufruit que nous estimons d'après nos mesures et détails valloir la somme de quarente livres.

art.14 La partie de carreau au bas de la rampe descendante du portail audit collatéral est très mauvaise ; ainsi que celle au devant de la grille et séparant de la croisée. Il faut relever les deux parties, scavoir celle au bas de la décente en huit toises de superficie et celle au devant de ladite grille en deux toises, pour les refaire en carreau neuf quarré comme celui actuel ; avec le meilleur du vieil qui sera relevé faire une recherche dans le restant dudit collatéral ; ensemble tous raccordements et accessoires. Ce qui est une reparation d'usufruit ou d'entretien, que nous estimons d'après nos mesures et détailles valloir quatre vingt trois livres.

art.15 Croisée a gauche servant de paroisse et collateral ensuite Le carreau est défectueux en plusieurs endroits ; il faut pour le remettre en état en faire six toises de superficie en diverses parties , notamment au devant de la grille separant ladite croisée, d'avec le bas costé de la nef ; en au devant du pignon ; dans le surplus faire une recherche, ensemble les raccordements et accessoires.

55 Il semble qu'il s'agisse de la porte ornée des armes du prieur Michel Lemasle et qui existe toujours.

Ce qui est une réparation d'usuffruit ou d'entretien que nous estimons d'après nos mesures et détails valloir quarente huit livres.

art.16 Choeur des sieurs religieux Le carreau est dégradé en plusieurs endroits, ainsi que audevant de la porte d'entrée a la sacristie. Il est jugé probable d'en faire le retablissement et pour cela il faut en faire a neuf quatre toises de superficie ; une recherche au surplus , et tous accessoires et raccordements. C'est une réparation d'usuffruit ou d'entretien que nous estimons d'après nos mesures et détails valloir la somme de trente quatre livres.

art.17 Sanctuaire Dans l'attique du maitre autel⁵⁶ est un tableau sur toile représentant l'assomption de la Sainte Vierge : ce tableau est crevé en nombre d'endroits, et la peinture altérée au point, que l'on reconnaît avec peine le sujet qu'elle représente. Il faut suprimier le tableau et en fournir un neuf, le mettre en place et faire les accessoires. C'est une réparation de vétusté qui regarde le fond du bénéfice, et que nous estimons valloir cent vingt livres.

art.18 Le pallier en planches au haut des trois marches montantes du chœur est enfoncé dans la partie a droite. Il faut le relever pour y fournir et ajuster deux planches neuves de chesne ; les poser sur lambourdes 50, rassurer solidement la portion a droite vers la sacristie, faire les raccordements et accessoires. C'est une réparation d'usuffruit ou de entretien que nous estimons d'après nos mesures et détails valloir ensemble quinze livres.

art.19 Sacristie La voutte est lézardée et affaissée dans des parties ; il faut faire tomber les enduits détachés ; reprendre partie a partie le sommet, notamment au droit du mur de refend du passage au cloître : et au droit de ce passage : enduire en platre le parement intérieur de ladite voutte : y observer les arrestiers et lunettes comme ceux actuels ; faire tous accordements et accessoires. C'est une grosse réparation provenant de vétusté et nous l'estimons d'après nos mesures et détails valloir la somme de soixente. Vitraux en général de l'église Visite faite aux vitraux de cette église, nous les avons trouvé quant a present en assez bon état.⁵⁷

art. 20 Extérieur de ladite église grand portail d'entrée L'assise de pierre au haut du meneau servant de buttement a la grande porte a deux venteaux est cassée, ainsi que le linteau de pierre portant dessus et scellé dans les deux piédroits. Pour prévenir les suites que la chute prochaine de ce linteau pourrait occasionner et qui seraient fort dispendieuses et dangereuses, Il faut étayer ce linteau pour desceller et suprimier le sommier de pierre au dessus dudit meneau ; en fournir un autre de pierre la plus dure et de la meilleure qualité portant encorbellement à chaque bout, le sceller ; suprimier la saillie au dessus de la figure de la Sainte Vierge. ⁵⁸Desceller aussi la bourdonnière desdits deux

56 Rien ne reste aujourd'hui dans la basilique de Longpont de ce mobilier mentionné au XVIII^e siècle.

57 L'actuelle basilique de Longpont ne conserve aucun vestige de ces vitraux anciens.

58 Le dais en pierre qui abritait la Vierge du trumeau a bien été démonté. Il est aujourd'hui relégué au pied des marches, au fond de la basilique.

venteaux, la sceller de manière qu'elle soit isolée, afin d'éviter l'ébranlement qu'ils occasionnent lorsqu'on les ouvre, et qu'on les ferment, faire a ce sujet tout raccordements et accessoires quelconques. C'est une grosse réparation occasionnée par vétusté, et nous l'estimons d'après nos mesures et détail valloir cinquante livres.

art.21 Les pierres sont dégradées en nombre d'endroits, plusieurs sont ruinées en 2, 3 et quatre pouces de profondeur aissi que celles des pilliers buttants a droite, le tout par vétusté. Il faut pour faire subsister ce mur et le réparer, y fournir et poser sur incrustement des carreaux de pierre dure dans les endroits les plus mauvais, ainsi qu'auxdits pilliers buttants dégradés les autres joints et ceux des dalles du pignon pour les refaire mortier de chaux vive et ciment. Le plomb de quatre des panneaux de la rose, est usé. Il faut les remettre en plomb neuf et les poser, retablir les autres. Rapporter deux carreaux de pierre au bas du glacis de la tour du clocher audessus des oüges pour empecher les eaux de filtrer et de pénétrer le mur ; régarnir les joints en tuilleau avec mortier de chaux et ciment ou il en sera besoin, faire tous raccordement et accessoire. Ce sont toutes grosses réparations procedantes de vétusté et nous les estimons d'après nos mesures et détails valloir quatre vingt dix livres.

art.22 Costé a gauche de la place au devant du portail au cimetierre : et jusqu'a la croisée Pour le mesme raison qu'audit portail, il faut deinsuter le bais du pillier buttant de la tour du clocher vers ladite place pour y rapporter des carreaux de grès en tout son pourtour, sur deux pieds de haut, et dix huit pouces d'épaisseur. ⁵⁹Au pillier buttant au droit de l'escalier de ladite tour, arracher les harbes de dedans les joints, les garnir en tuillaux et mortier de chaux et ciment ; faire les joints au surplus ou ils sont dégradés et rapporter des carreaux de pierre ou il en faudra. Au pillier buttant ensuite, retablir le glacier en pierre et le rejointoyer en mesme mortier que dit est en tout son pourtour sur sa hauteur. Entre le pillier et la porte bouchée lancer a bas du mur de goutte du moilon au lieu de celuy deffectueux. Et le crépir en bon mortier de chaux et sable en une toise et demie de superficie. Au pillier buttant ensuite rapporter des carreaux de pierre pour réparer ce qui est rüinné, en faire les joints avec mortier de chaux et ciment, ainsi qu'aux deux autres pilliers au delà en allant vers la croisée : rafaire les platres des tableaux de la baye de porte du collateral de ce costé, et tous accessoires et raccordements. Ce sont de grosses réparations venant de vétusté et nous les estimons d'après nos mesures et détails valloir cent trente et un livres dix sols.

art.23 Il faut nétoyer les verres des vitraux de la nef, et dudit bas costé : y fournir des joints ou il manque, faire les accessoires Ce sont des réparations d'entretien ou d'usufruit que nous estimons d'après nos détailles valloir cinquante livres.

59 Ce travail a été réalisé. Il s'agit du contrebutement massif qui encadre les faces est et nord de la base du clocher.

art.24 Refaire en tuilles et mortier de chaux et ciment les joints des pilliers buttants du pignon, ainsi que ceux de la rampe, et incruster les carreaux de pierre ou beton ; et crepir en mortier de chaux et sable le dessus de ladite rampe en trois pieds de haut, faire les raccordements et accessoires. C'est une grosse réparation de vétusté que nous estimons d'après nos mesures et détails valloir vingt cinq livres. Sacristie de la paroisse⁶⁰ La couverture est en bon etat ayant esté rétablie tout nouvellement Ce que nous rapporton pour memoire

art.25 Pour conserver les murs il faut arracher les herbes qui y sont ; lancer de moilon en place de celui qui est mauvais pour le bas et le crépir a chaux et sable en tout le pourtour sur quatre pieds de haut, faire les accessoires. C'est une grosse réparation pour les causes susdites et nous l'estimons d'après nos mesures et détails valloir dix livres.

art.26 Chapelle au bout du collateral Il faut rétablir avec pierre les glacis des trois pilliers buttants ; et faire a chaux et ciment les joints dégradés et tour accessoires. C'est encore une grosse réparation pour mesme raison que dessus, et nous l'estimons d'après nos mesures et détails valloir dix huit livres.

art.27 Rond point du sanstuaire Faire en tuilleau et a chaux et ciment les joins des quatre pillies buttants ; rapporter de la pierre ou il en faut, relier en mortier de chaux et sable les deux grandes crévasses qui sont au chevet ; remettre en plomb neuf les deux vitraux du haut, faire tous raccordements et accessoires. Ce sont des grosses réparations provenantes de vétusté et nous les estimons d'après nos mesures et détails valloir ensemble soixante livres.

art.28 Sacristie de religieux Rétablir le glacis des pilliers buttant en pierre, en faire les joints dégradés en chaux et ciment. Refaire les joints de la partie de mur entre ladire sacristie et le pillier buttant joignant du rondpoint ; allonger la gouttiere de plomb qui est a cet endroit pour jeter les eaux plus loin, et empecher qu'en buvant elles empirrissent cette partie du mur ; faire les raccordements et accessoires. Ce sont de grosses réparations venants de vétusté et nous les estimons d'après nos mesures et détails valloir quarente deux livres.⁶¹

art.29 Collatéral a droite Portion sur la basse cour des sieurs religieux Il faut refaire les joints en tuilleau et mortier de chaux et ciment des deux pillier et buttans joignans le cloitre. Hacher le mur entre deux pour le dresser y lancer de moëlon ou il en faudra ; crépir le mur en totalité a chaux et sable, faire tous raccordements et accessoires. Ce sont encore de grosses réparations que nous estimons d'après nos mesures et détails valloir ensemble cinquante quatre livres.

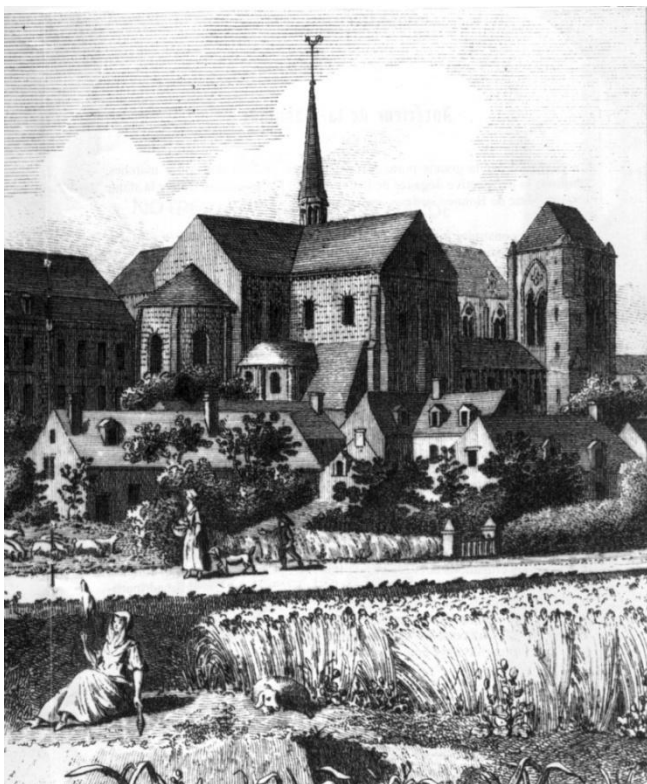
art.30 Portion apparante et taille jusqu'a la croisée, et au droit du jardin de la procure Refaire les joints comme devant... Au mur de goutte entre le pillier et

60 À la différence de la sacristie des moines, la sacristie de la paroisse est à l'usage du curé.

61 Les travaux estimés aux articles 26, 27 et 28 concernent les parties qui seront démolies en 1819.

la croisée, rapporter par le bas des carreaux de pierre et une toise de superficie pour réparer ce qui est mauvais : faire les joints au surplus en chaux et sable le pourtour de crépis ou besoin est. Crepir en mesme mortier le mur de la nef du dessus de son egout jusqu'a sur la couverture dudit collateral. Au mur de goutte en retour de la croisée, faire semblable crépis, jusqu'a plomb de celui du mesme collateral. Rejointoyer le pillier buttant en pierre de ladite croisée a chaux et ciment. Rélier en moilon et mortier de chaux et sable, la fraction joignante le pillier et le tout en dedans les jardin qu'en dedans du l'eglise, faire tous raccordements et accessoires. C'est une grosse réparation provenant de vétusté et que nous estimons d'apres nos mesures et détails valloir quatre vingt dix livres.

Ayant fait les relevés et additions de nos estimations des réparations en dessus rapportant titre a faire a ladite eglise, nous les avons trouvé monter a la somme de deux mille quatre cent trente cinq livres quinze sols. cy 2435, 15 Savoir les grosses réparations que proviennent de vétusté a quinze cent neuf livres quinze soles. cy 1509, 15 Et celles d'entretien ou usuffruit a neuf cent vingt livres cy 926 D'autant que ce que dessus la journée a esté employée jusqu'a nous evons remis a demain Jeudy vingt huit dudit avril etan du matin, pour continuer notre visite et en attendant nous nous sommes retirés. (Signé :) Mallerot et Payen.⁶²



Église Notre-Dame-de-Longpont vers 1770.

Il est difficile de savoir quels travaux ont été effectivement engagés suite à cet état des lieux. Les archives sur le sujet nous manquent jusqu'à la Révolution et l'observation *in situ* est en grande partie inopérante suite à la démolition de la moitié est de l'édifice entrepris à partir de 1819.

De menus travaux sont mentionnés telle la fourniture d'une nouvelle horloge pour le clocher en 1763⁶³ ce qui suppose une remise en état, au moins partielle, de la couverture de la tour.

1765

Bénédiction d'une nouvelle cloche : « *l'an 1765 maitre Jean Joseph Duval Rivière étant prieur titulaire j'ai été bénite par maitre Simon le Barbe prieur claustral et curé puis nommé Julienne.* »⁶⁴

1770

Le « *mémoire d'ouvrage de charpente à faire au couvent de Longpont pour les révérends pères bénédictins dans le cours de l'année 1768 qui finit au mois de janvier 1770* » ne concerne malheureusement que les bâtiments du prieuré à l'exception de l'église.⁶⁵

63 ADE, B 2056.

64 Aubin Louis Millin, *Antiquités nationales*, 1790.

65 ADE, B 2044.

1808-1809, la renaissance de la confrérie de Saint-Spire à Corbeil

Élisabeth et Philippe SALVON
Frédéric GATINEAU

Deux documents, restés jusque-là inédits, nous éclairent sur le renouvellement de la confrérie de Saint-Spire, autorisé par l'évêque de Versailles en 1809. Outre les rappels historiques concernant la longue présence des reliques de saint Spire ils donnent de précieux détails sur les événements qui ont précédé la renaissance de la confrérie à savoir : destruction de l'ancienne châsse en 1793, reprise du culte en 1796, confection d'une nouvelle châsse en 1803, première procession post-révolutionnaire en 1804, translation des reliques dans une nouvelle châsse et reconnaissance des reliques par l'évêque en 1809.

Cette reprise du culte à saint Spire est à mettre en relation avec d'autres exemples essonniers du début du XIX^e siècle. La confrérie de Saint-Clair (à Gometz-le-Châtel) est rétablie dès 1797¹. La confrérie de Saint-Sulpice-de-Favières est attestée comme encore bien vivante en 1805². La confrérie de Saint-Merry à Linas est assurément active dès 1814³. La procession des Corps Saints à Étampes est officiellement rétablie par l'évêque en 1815⁴. La confrérie de Saints-Gervais et Protais à Guillerval promulgue son nouveau règlement en 1824⁵. Quant à la très active confrérie de Sainte-Julienne établie au Val-Saint-Germain, il semble qu'elle n'ait jamais arrêté son activité si on en juge par la permanence des adhésions et ré-adhésions qui figurent sur les registres, y compris durant la période 1792-1800⁶. Il en est de même pour la confrérie Notre-Dame-de-Bonne-Garde à Longpont⁷.

Au-delà du traumatisme provoqué par la Révolution, ces exemples témoignent de la persistance d'une certaine piété populaire dans les villes et campagnes du sud Seine-et-Oise.

1 Arch dioc K 09 51.

2 Arch dioc K 18 61.

3 Registre du conseil de fabrique, ADE 9V 51.

4 Registre de délibération du conseil de fabrique de ND d'Étampes, arch dioc K 08 26.

5 Registre du conseil de fabrique, Archives municipales de Guillerval.

6 Arch dioc K 11 51.

7 Arch. Dioc. K12 51 10.

Extrait du Registre de la confrérie de Saint-Spire de Corbeil⁸.

Aujourd'hui, 1^{er} août 1808⁹, d'après des lettres d'invitation par les fidèles catholiques ayant dévotion aux reliques du Bienheureux Saint Spire, 1^{er} évêque de Bayeux, déposées en l'an 863 sous le règne du roi Charles Le Chauve dans la chapelle du château de Palluau où elles restèrent jusqu'en l'année 954 que le comte Aimont en fit faire la translation dans l'église collégiale qu'il fit établir à Corbeil sous l'invocation dudit Saint Spire, déposées dans une châsse dans l'église paroissiale de Corbeil dédiée à ce saint depuis plus de 1 000 ans à la vénération des fidèles catholiques, qui venaient de provinces fort éloignées pour intercéder le secours qu'ils demandaient avec foi par l'intercession de cet évêque, par leurs prières, et dont un grand nombre ont obtenu les secours qu'ils demandaient avec foi par les nombreux miracles qui se sont opérés sur les malades de tout sexe qui ont été connus et attestés authentiquement par certains des ecclésiastiques desservant ladite église paroissiale, ci-devant collégiale et par les magistrats et tous autres principaux habitants de la ville de Corbeil et pèlerins qui ont été les témoins des faits dans tous les différents temps.

La Révolution de 1790 ayant renversé le bon ordre et la religion chrétienne dans toute la France par l'interdiction du culte catholique et la profanation des temples sacrés, l'église de Corbeil ne fut point à l'abri de ce fléau désastreux, la châsse en argent massif renfermant le précieux dépôt des ossements du corps de Saint Spire fut profanée et resta ouverte pendant bien des jours à la vue du public. Plusieurs personnes pieuses en tirèrent quelques parties de ces ossements et les conservèrent précieusement et secrètement, la plus grande partie furent brûlées avec autres objets sacrés dans la place publique, les cendres jetées dans la rivière de Seine. Dieu permit, par sa miséricorde, que ces calamités cessèrent en l'année 1796, les églises ouvertes et le culte catholique rétabli au désir des fidèles. Mais les églises étaient démunies de tout le nécessaire. Il fallut des années pour pourvoir aux plus pressants besoins, ce ne fut qu'en l'année 1803 que les paroissiens de Saint Spire purent se procurer une châsse pour y déposer les précieuses parties des ossements qui avaient été conservés par les soins du Sieur Charles Antoine Mariette, chanoine du ci-devant chapitre de Saint Spire¹⁰, et par autre particulier, qui les déposèrent entre les mains du Sr Jean Mesleard, curé et Charles Massé, administrateur et trésorier de la fabrique, qui, se transportant à Paris auprès de Mgr le Cardinal Caprara, légat du Saint Siège auprès du gouvernement français, et auprès de Louis La Roche¹¹, premier évêque de Versailles, département de Seine-et-Oise,

8 Registre de la confrérie de Saint-Spire de Corbeil ADE G Suppl 69, AD78 2 V 128.

9 Le 1^{er} août est la date de la fête liturgique de Saint-Spire.

10 Charles Antoine Mariette est cité dès 1785 dans la composition du chapitre de Saint-Spire. Un autre Mariette est chanoine de Saint-Spire dès 1734. (Registre des délibérations et actes capitulaires du chapitre de l'église royale et collégiale de Saint-Spire de Corbeil, ADE E Suppl 58/1).

11 Louis Charrier de La Roche (1738-1827) fut évêque constitutionnel de Seine-Inférieure de mars à octobre 1791. En 1802 il devint le premier évêque de Versailles

afin d'obtenir l'autorisation pour faire la translation des reliques de Saint Spire et celles des saint martyrs Calixte, pape et martyr, de Saint Higesme aussy pape et martyr¹², de Saint Granet¹³ martyr et de Sainte Crépine,¹⁴ martyre, qui ont été accordés par l'authentique dudit Seigneur Cardinal légat le 20 août 1803. En conséquence, la cérémonie de la translation a eu lieu avec toute la solennité requise le dimanche 10 novembre 1803, où étaient présents toutes les autorités constituées, nombre considérable de citoyens de la ville et des communes environnantes, l'acte a été passé par le Sr Jean Thomas Gorsat, notaire à Corbeil¹⁵ et signé des autorités constituées et autres citoyens de la commune.

La châsse a été exposée dans le chœur pendant la neuvaine à la vénération des fidèles et ensuite placée au-dessus de l'autel, où elle reste ordinairement.

Le 15 mai 1804, jour de la fête de la translation de Saint Spire, la cérémonie de la procession eut lieu dans la ville et faubourg. Comme par le passé, la châsse fut portée par des anciens confrères et suivie des autorités constituées et un grand nombre de peuple de tout sexe. Depuis ce jour, la procession a été continuée comme par le passé dans la ville et faubourg le jour de la fête de la translation, le cinquième dimanche après Pâques, et plusieurs désirant voir rétablir les usages de la ci-devant confrérie, se présentèrent aux administrateurs de la fabrique, offrant leurs oblations pour concourir aux frais qu'avait occasionné cette nouvelle translation, dont les débours avaient été faits par la fabrique. Le Sr Massé, trésorier de la fabrique, a été chargé de la recette des offrandes, dont il a tenu registre exact et qu'il a porté dans le compte de chaque année qu'il a rendu à la municipalité des revenus et dépenses de la fabrique.

Ledit Sieur Massé, ne se trouvant plus en état, par son infirmité, de s'occuper des soins de cette gestion, voyant le nombre des personnes dévotes à Saint Spire augmenter sensiblement, a offert sa démission, portant sa reconnaissance de la confiance dont on l'a honoré jusqu'à ce jour, invitant les personnes dévotes à Saint Spire à nommer un d'entre eux pour la charge du registre et remplir les soins nécessaires pour maintenir le bon ordre et la sûreté des deniers et l'emploi qu'il en sera fait.

Les personnes réunies, sur l'invitation par la lettre, ont accepté la démission dudit sieur Massé et pour convenir de nommer un d'entre eux pour régir et administrer les intérêts communs. L'un des membres a proposé de demander qu'il leur fut permis de se réunir dans une des chapelles collatérales de l'église pour y déposer ce qui est nécessaire pour la distribution du pain bénit qu'il se propose à offrir les jours qu'ils se réuniront pour les cérémonies pieuses, soit les fêtes de Saint Spire d'août et la translation des reliques, comme aussi le jour de la fête de Dieu, s'obligeant de porter le dais en aube, et les jours que notre Sauveur est dans le tombeau avec dévotion et piété religieuse aux processions

après le Concordat et le restera jusqu'à sa mort en 1827. Il est l'organisateur de ce nouveau diocèse créé en 1790 mais officiellement reconnu par le Saint-Siège en 1801.

12 Saint Hygin pape martyr vers l'an 140.

13 Nom de saint non identifié.

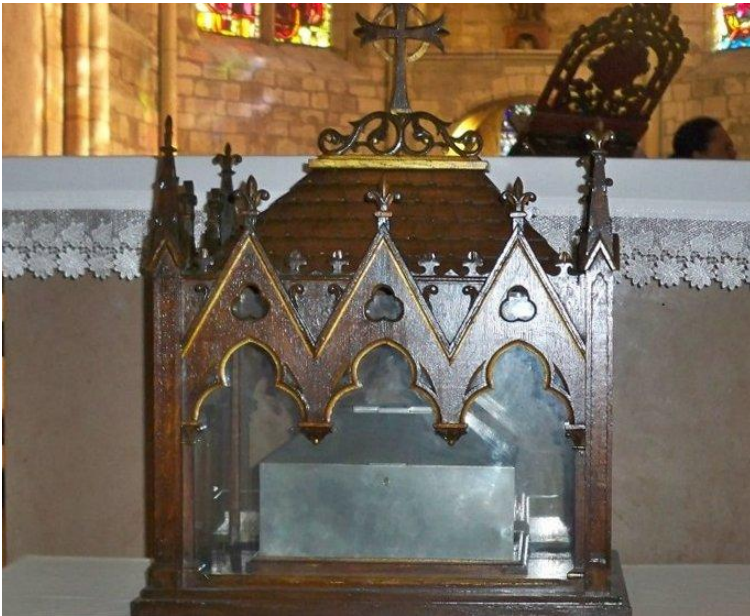
14 Sans doute sainte-Crispine martyre en 304.

15 Jean-Thomas Gorsat fut actif comme notaire à Corbeil de 1792 à 1819 (ADE 8 U 0018).

dans la ville et faubourg et dans l'église, offrant de faire poser une grille en bois renfermant ladite chapelle et sous la condition que le public jouira de la liberté de ladite chapelle, à l'exception des jours où ils seront réunis.

Cette proposition a été faite et acceptée et il a été convenu qu'elle serait communiquée à Mr le Curé et aux marguilliers administrateurs de la fabrique pour avoir leur consentement, sans lequel la chose ne pourrait avoir lieu.

La proposition a été faite et acceptée par Mr le Curé et les administrateurs à la condition qu'il ne pourra se faire aucun changement ni dérangement dans ladite chapelle sans leur consentement et que la surveillance en toutes choses leur sera réservée en toutes occasions.



La châsse de Saint-Spire, état 2019.

Un membre a représenté que beaucoup de personnes qui désireraient se faire agréger à la réunion ne le pouvaient, trouvant que le prix de 30 sols par chaque année était porté trop haut. Les personnes réunies, ayant égard à la démesure, ont convenu qu'à commencer de ce jour il sera payé 30 sols par les entrants pour la première année seulement et 20 sols pour les années suivantes. À l'instant, l'assemblée, ayant le nombre suffisant, a nommé unanimement le Sr Henry Pierre Gelin, un maçon entrepreneur de bâtiment, et Claude André Maillard, greffier, tous demeurant à Corbeil, pour marguilliers, lesquels, présents, ont accepté et ont promis de remplir leurs fonctions avec soin et l'exactitude possible. L'assemblée arrête que à pareil jour chaque année il serait convoqué une nouvelle assemblée pareil jour que aujourd'hui et qu'il serait nommé un nouveau marguillier pour remplacer le marguillier qui sortira ; l'assemblée arrête qu'elle se joindrait à MM les marguilliers pour obtenir une place et faire construire un banc aux dépens de la confrérie ; lesquels cy dessus sont autorisés à la faire les frais aux dépens de la confrairie plus, il est arrêté

qu'au moyen que les confrères payeraientil leur sera dit, le lendemain de leur décès, une messe de requiem, et le jour de leur décès ... et le lendemain de la Saint Spire ...il sera célébré un service général pour le confrère décédé, dont les frais seront supportés par la confrérie. nous avons signé, à l'exception des confrères qui ne furent présents.

Mandement de Mgr l'évêque de Versailles¹⁶

Nous accueillons avec bien des satisfactions la demande de constituer l'ancienne confrérie de st Spire patron titulaire de votre église et de lui donner des règlements, nous devons sans doute des éloges à votre zèle ainsi qu'à la piété des étrangers qui viennent réclamer dans votre église l'intercession de ce saint¹⁷ mais prenez bien garde que votre dévotion ne soit purement extérieure et qu'en demandant à Dieu de vous accorder par les mérites de ce saint évêque des grâces pour le temps et pour le corps vous ne soyez muets et insensibles pour celles de l'âme et de l'éternité.

En effet ce sera en vain que vous invoquerez Saint Spire ainsi que les autres saints comme vos intercesseurs et vos protecteurs auprès de Dieu si vous ne vous efforcez d'imiter leurs vertus chacun selon votre état : c'est-à-dire si vous ne vous distinguez du moment de votre admission à la confrérie par une foi plus vive. Et puis pratiquez une piété plus tenace par une plus exacte assiduité aux offices de la paroisse, par un plus profond recueillement et assistant à nos redoutables mystères par une fidélité inviolable au commandement de Dieu et de l'Église. En vous purifiant enfin plusieurs fois dans l'année de vos péchés par le sacrement de pénitence et en vous fortifiant par celui de l'eucharistie d'après les avis que vous recevrez de votre pasteur.

L'espérance que vous avez que votre admission à la confrérie de Saint Spire opérera dans vos âmes un renouvellement salutaire des grands motifs que nous venons de vous rappeler nous déterminera à confirmer et en cas de besoin à ériger dans notre ville et paroisse ladite confrérie pour laquelle nous avons fait rédiger le règlement suivant, savoir :

Article 1er

Il sera nommé à la pluralité des voix des confrères convoqués à cet effet deux marguilliers ou procureurs, qui resteront en place pendant deux ans, le premier en qualité de trésorier ou procureur sera chargé dans son année de comptabilité de la recette et de l'emploi, 1° des dons annuels de chaque confrère, 2° de ceux des fidèles dévoués à Saint Spire 3° toutes les oblations faites aux châsses de ce saint et d'autres dont on possède les reliques, 4° du produit des quêtes qui auront lieu en tout temps pendant la neuvaine de l'exposition des saintes reliques et aux fêtes principales de l'année, mais les dernières seulement, jusqu'à ce que la nouvelle châsse Saint Spire¹⁸ soit complètement payée et que

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Cette mention laisse bien entendre que des pèlerins continuent de venir à Corbeil en 1809.

¹⁸ L'ancienne châsse ayant été détruite en 1793 il fut fabriqué une nouvelle châsse. Le 3 mai 1809 Mgr Charrier de La Roche est venu lui-même à Corbeil vérifier la nouvelle châsse et confirmer l'authenticité des reliques.

les autres dépenses que nécessite le rétablissement de la confrérie soient remplies. Ne pourra cependant le procureur ou marguillier comptable disposer seul d'une somme excédant 50 francs sans préalablement avoir pris l'avis des autres confrères au nombre de douze, qui seront choisis à titre de conseillers et renouvelés tous les deux ans à la même époque à la pluralité des voix et dans les mêmes formes que les deux marguilliers. Le marguillier ou procureur comptable rendra ses comptes au bout de l'année expirée dans une assemblée convoquée ad hoc, sans préjudice à d'autres assemblées extraordinaires qui seront jugées nécessaires, il sera remplacé par son collègue dans la fonction de trésorier qu'il exerçait et redeviendra à son tour ce qu'était son collègue, c'est-à-dire simple marguillier sans comptabilité en cas de mauvaise gestion, nous nous réservons d'user du droit que nous avons de destituer le marguillier et de faire procéder une autre nomination. Le même marguillier serait rééligible les deux années suivantes si cette réélection convenait à majorité de confrères, autrement il sera nommé deux autres et les deux années de leur exercice étant écoulées, le précédent serait de nouveau susceptible d'être réélu comme tous les autres qui auront fini leur temps.

Article 2ème

Au moment où la confrérie aura fait face à toutes les dépenses des circonstances actuelles, la somme annuelle que déposent les confrères fonds qui sont de 30 sols pour chaque année subséquente ainsi que ceux que produisent les oblations faites aux chasses et les quêtes seraient premièrement employées à la décoration et aux frais annuels de la chapelle que les confrères ont adoptée et qui est déléguée comme devant être exclusivement et spécialement celle de Saint Spire.

Article 3ème

Toutes les sommes annuelles qui seront députés comme il a été dit produit de la confrérie de Saint Spire seront également employées pour toute autre dépense jugée plus urgente passée :

1°) les services ou les messes pour les confrères demandés pour les confrères vivants ou morts

2°) la recommandation faite aux prônes pour les uns ou pour les autres et tous les autres objets de foi et de piété

Article 4ème

D'après les dispositions de l'article 7 ci-après, les confrères seront tenus d'accompagner dans la maison et à reconduire à l'église le corps, ou au moins par une députation de quelques membres invités par les marguilliers ou par ceux qui s'en chargeront, le prêtre, qui portera le saint viatique au confrère

« Vu et Vérifié les sceaux de ladite Boîte renfermant les précieuses Reliques de St Spire avec Plusieurs Pièces y relatives, lors de notre Visite Episcopale en l'Eglise de Corbeil, le trois mai 1809 ; Et ayant reconnu les signatures et sceaux intacts. Nous avons Permis, Et Permettons en conséquence d'en Continuer l'exposition à la Vénération des fidèles. » « Le trois mai mil-huit-cent-neuf + Louis Evêque de Versailles. ».

malade et le même corps de confrère où une députation assez nombreuse sera invitée à se trouver au convoi, service et enterrement qui se feront de leur confrère et ils seront munis soit pour l'administration du malade soit pour lesdits convois, services et enterrements de quatre flambeaux au moins pour la plus grande décence de la cérémonie religieuse qui aura lieu.

Article 5ème

Si le confrère mort ou plutôt sa famille est en état de subvenir à ses frais funéraires, elle en sera seule chargée et non la confrérie, mais si le confrère mort ou sa famille est dans une indigence réelle qui ne permette pas un convoi aussi pompeux que le désir des confrères, ceux-ci se cotiseront de bonne volonté pour le funéraire et, à défaut de cette bonne volonté, le confrère sera enterré par charité mais, pour ne pas humilier les membres d'une confrérie toujours respectable, nous espérons que le clergé, qui a prévenu nos désirs à cet égard, se fera un devoir d'entrer au convoi, même fait par charité, une pompe proportionnée au zèle et au nombre de ceux des confrères qui s'empresseront d'y assister.

Article 6ème

Tous les ans, le dernier jour de la neuvaine ou le lendemain, il sera acquitté un service solennel pour tous les confrères morts et dont les frais seront à la charge de la confrérie.

Article 7ème

Nous associons cette confrérie à celle du Saint Sacrement¹⁹, dont les confrères de Saint Spire seront membres dès ce moment. Ils seront fidèles en conséquence, ainsi qu'ils nous l'ont promis, d'assister avec toute la décence et recueillement convenables, non seulement aux processions de Saint Spire mais à celles du Saint Sacrement, de porter le dais ainsi que celui du Jeudi Saint dans laquelle on porte notre Seigneur au tombeau dans une chapelle préparée à cet effet.

Article 8ème

Le curé de la paroisse, en qualité de pasteur, sera président de la confrérie et aura la prépondérance d'opinion tant pour faire exécuter d'après ce que lui dictera sa prudence les différents articles du règlement que pour diriger et maintenir toutes les mesures relatives à la plus grande dignité du culte et à la gloire de Dieu et à l'édification des fidèles et il est autorisé à rayer du tableau des confrères, d'accord avec les douze conseillers, ceux qui s'oublieraient assez, (ce qu'à Dieu ne plaise), pour commettre quelques actes publics indignes de tout confrère et de la religion sainte qu'ils professent.

Article 9ème

Il pourra être établi dans l'église Saint Spire un tiroir où seront déposées les offrandes des fidèles dévoués à Saint Spire.

19 Cette agrégation de la confrérie Saint-Spire à celle du Saint-Sacrement témoigne de la volonté du clergé de contrôler les dévotions locales, parfois empreintes de superstitions, pour les rattacher à des exercices de piétés plus orthodoxes.

Le présent règlement sera inscrit sur les registres de la confrérie et exécuté pour la forme et le sens.

Donné à Versailles le seize mars 1809

Louis évêque de Versailles Mandement Vaquier chanoine secrétaire général, pour expédition conforme, signé Vaquier, secrétaire général et chanoine

Sieur Charles Antoine Mariette, chanoine du ci-devant chapitre de Saint-Spire, et par autre particulier, qui les déposèrent entre les mains du Sr Jean Mesleard, curé et Charles Massé, administrateur et trésorier de la fabrique, qui, se transportant à Paris auprès de Mgr le Cardinal Caprara, légat du Saint Siège auprès du gouvernement français, et auprès de Louis La Roche, premier évêque de Versailles, département de Seine-et-Oise, afin d'obtenir l'autorisation pour faire la translation des reliques de Saint-Spire et celles des saints martyrs Calixte, pape et martyr, de (...) aussi pape et martyr, de (...), martyr et de Sainte Crépine, martyre, qui ont été accordés (?) par l'authentique du Seigneur Cardinal légat le 20 août 1803. En conséquence, la cérémonie de la translation a eu lieu avec toute la solennité requise le dimanche 10 novembre 1803, où étaient présents toutes les autorités constituées, nombre considérable de citoyens de la ville et des communes environnantes, l'acte a été passé par le Sr Jean Thomas Gorsat, notaire à Corbeil et signé des autorités constituées et autres citoyens de la commune.

La châsse a été exposée dans le chœur pendant la neuvaine à la vénération des fidèles et ensuite placée au-dessus de l'autel, où elle reste ordinairement.

Le 15 mai 1804, jour de la fête de la translation de Saint-Spire, la cérémonie de la procession eut lieu dans la ville et faubourg. Comme par le passé, la châsse fut portée par des anciens confrères et suivie des autorités constituées et un grand nombre de peuple de tout sexe. Depuis ce jour, la procession a été continuée comme par le passé dans la ville et faubourg le jour de la fête de la translation, le cinquième dimanche après Pâques, et plusieurs désirant voir rétablir les usages de la ci-devant confrérie, se présentèrent aux administrateurs de la fabrique, offrant leurs oblations pour concourir aux frais qu'avait occasionné cette nouvelle translation, dont les débours avaient été faits par la fabrique. Le Sr Massé, trésorier de la fabrique, a été chargé de la recette des offrandes, dont il a tenu registre exact et qu'il a porté dans le compte de chaque année qu'il a rendu à la municipalité des revenus et dépenses de la fabrique.

Ledit Sieur Massé, ne se trouvant plus en état, par son infirmité, de s'occuper des soins de cette gestion, voyant le nombre des personnes dévotes à Saint-Spire augmenter sensiblement, a offert sa démission, portant sa reconnaissance de la confiance dont on l'a honoré jusqu'à ce jour, invitant les personnes dévotes à Saint-Spire à nommer un d'entre eux pour la charge du registre et remplir les soins nécessaires pour maintenir le bon ordre et la sûreté des deniers et l'emploi qu'il en sera fait.

Pussay et ses manufacturiers aux XVIII^e et XIX^e siècles

Anne-Marie FIRON

Les métiers de la laine sont attestés dans les registres paroissiaux et les actes notariés, à Pussay et dans toute la région environnante, dès le début du XVII^e siècle, mais ils existaient bien avant. Lors des états généraux de 1588, les cahiers de doléances du bailliage d'Étampes parlent de ces métiers¹. Au chapitre des marchandises, le tiers état revendique, à cette époque, la liberté du commerce et veut voir interdire aux fabricants ou commerçants de draps ou ouvrages de laine de mêler de la bourre à leurs articles, sous peine de punition corporelle et confiscation de leurs marchandises. Il demande que « *le métier de faire chausses d'estame appelé tricoterie soit aboli et défendu d'autant qu'il affainéantit le peuple qui ne veut plus servir ni faire autre chose, même que ledit métier préjudicé à la facture des draps et ouvrages de laine y étant employée la meilleure et plus fine étoffe de laine* ». Les tricoteurs, tricoteuses, marchands d'ouvrages en laine sont déjà nombreux dans toute cette partie de la Beauce où les troupeaux de moutons fournissent l'engrais nécessaire à la culture.

Ces métiers ne vont cesser de se développer pendant tout le XVII^e siècle. D'ailleurs, les contrats d'apprentissage se multiplient, surtout dans la seconde moitié du siècle, preuve que cette activité a de l'avenir. Dès le début du XVIII^e siècle des professions spécifiques voient le jour : ouvriers en laine, fouseurs de bas, apprêteurs de bas, bonnetiers, marchands². Ces derniers circulent et vont bien souvent livrer eux-mêmes à leurs clients les produits fabriqués, et ils apprennent vite. Au début du siècle, ils ne s'aventurent pas très loin, Versailles et Paris sont proches et rassemblent beaucoup de clients potentiels, mais à la fin du siècle ils livrent dans tout le nord de la France. Un début de libéralisation du commerce en ce XVIII^e siècle favorise l'esprit d'entreprise. Un désir et une volonté de s'élever dans l'échelle sociale se manifestent. Des relations

1 Archives départementales de l'Essonne (ADE) – B1542.

2 À la différence du simple marchand, le marchand-fabricant (bonnetier ou marchand-bonnetier à ses débuts), distribue la matière première et fait travailler à façon. Cependant, tous deux prospectent les clients auxquels ils livrent bien souvent les produits manufacturés.

commerciales, mais aussi matrimoniales, se tissent entre les villages situés sur un axe allant d'Angerville à Dourdan, axe le long duquel se trouve Pussay au cœur de cette confection de bas et de chaussons de laine. Claude-François Boncerf qui visite cette région bien avant 1788, précise que « *ce commerce est encore plus étendu et plus actif à Pussay, Mérouville, Intréville et Oysonville...* »³. Il n'est donc pas étonnant qu'un jeune homme de 19 ans, originaire d'Auneau, vienne s'installer à Pussay en 1766, pour y implanter un atelier de bonneterie qui, avec le temps, va prendre de l'ampleur.

LA MANUFACTURE DUJONCQUOY

À l'époque, il existe plusieurs marchands-bonnetiers, plusieurs apprêteurs et fouteurs qui travaillent chez eux et de très nombreuses tricoteuses éparpillées dans toute la campagne environnante, mais il y a encore peu de marchands-fabricants capables de concentrer ces divers métiers en ateliers, d'acheter la laine, de produire et vendre les ouvrages tricotés. Pierre-Paul Dujoncquoy se lance dans cette aventure et l'on peut imaginer qu'il y fonde un atelier semblable à celui décrit par Diderot et d'Alembert dans leur encyclopédie.

Portrait succinct de Pierre-Paul Dujoncquoy

Pierre-Paul Dujoncquoy naît à Auneau (28) en 1747 où son père, Pierre, est aubergiste. Ce dernier a déjà deux garçons et une fille d'un précédent mariage quand il se remarie en 1735 avec Marie-Marguerite Masse, la mère de Pierre-Paul. Celui-ci a donc peu de chance de succéder à son père dans l'auberge. Par contre, des relations se sont nouées entre la famille Rousseau, marchands-épiciers à Auneau, et la famille Bertrand, marchands-bonnetiers à Pussay. Pierre-Paul n'est pas non plus sans ignorer le commerce de bonneterie qui se fait à Pussay et aux environs. Il pressent qu'il y a là un avenir pour lui et s'installe à Pussay en 1766. En 1773, il épouse Marie-Louise Rousseau. Leur contrat de mariage est passé le même jour, 26 juillet, chez M^c Sasset, notaire à Auneau. Il prévoit une communauté de biens entre eux selon la coutume d'Étampes. Le futur apporte 3 000 livres en deniers, meubles, effets provenant de la succession de ses père et mère et 3 000 livres en fonds d'héritages immeubles. La future apporte 6 000 livres qu'elle a reçues de ses père et mère. Le douaire est de 3 000 livres réduit de moitié s'il survient des enfants vivants du mariage.

3 Claude-François Boncerf, médecin consultant et conseiller ordinaire du roi pour le bailliage de la ville, dans ses « *Observations et réflexions topographiques et médicales d'une partie du Hurepoix, du Gâtinois et d'une partie de l'Orléanois et du pays chartrain* » (« Suite de la topographie médicale de la ville d'Étampes, ou observations et réflexions sur la topographie médicale d'une partie du Hurepoix, du Gâtinois, d'une partie de l'Orléanois et du Pays chartrain », Société royale de médecine, archives de l'Académie de médecine, carton 175, dossier 1, pièce 2, 1788).

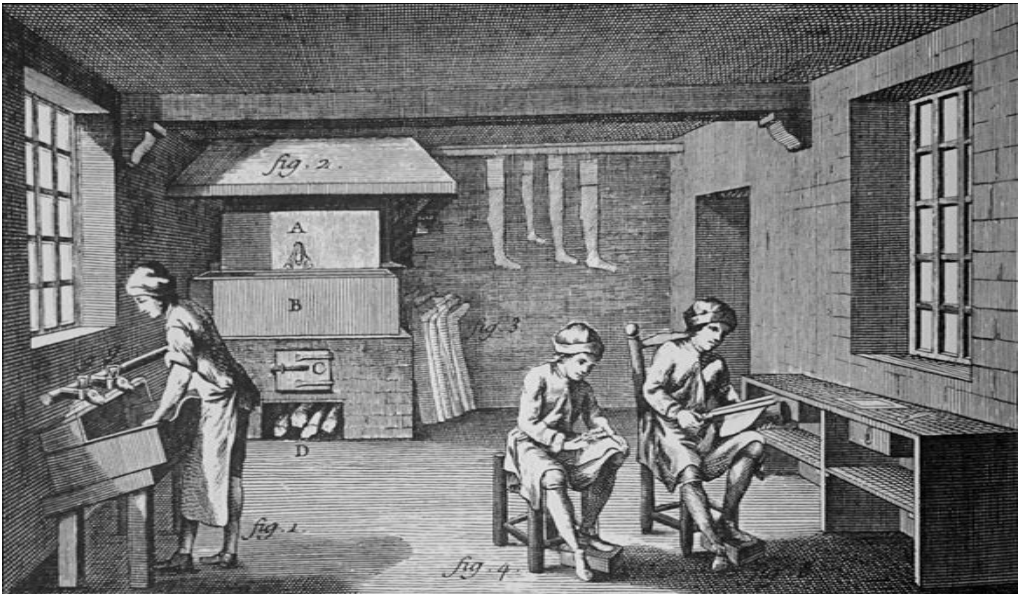


Planche de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. À gauche, le fouleur ; à droite, les apprêteurs, l'un tond les ouvrages tricotés à l'aide d'un ciseau à tondre, le second les drape à l'aide de broches doubles. Au fond, suspendues ou entassées à côté de la chaudière, les formes à bas garnies ou vides.

Quelques anecdotes complètent le portrait assez succinct que nous avons de Pierre-Paul et montrent l'importance que le personnage a prise à Pussay. La crise monétaire du début de la Révolution occasionne l'émission de billets de confiance, ou billets patriotiques, en attendant que de petites coupures d'assignats soient créées : billets de 40, 20, 10 et même 5 sols. Ces billets sont émis par des caisses patriotiques, fondées le plus souvent par des municipalités, mais aussi par des particuliers ou des sociétés. C'est le cas de la « Caisse patriotique » établie à Angerville et créée par une société de fabricants, au nombre desquels se trouvent les Dujonquoy, mais aussi les Buret et Boureau. Ces caisses créaient ainsi l'instrument nécessaire aux échanges. Les premières émissions remontent à 1790 ; elles se multiplient en 1791, et surtout en 1792, la garantie des notables assurant confiance et succès. Cependant, des contrefaçons s'étant produites, seules les municipalités purent émettre des billets après le décret du 28 mars 1792.



Billet patriotique garanti par la signature de Pierre-Paul Dujonquoy, fabricant de bas et maire de Pussay⁴.

Par ailleurs, au cours de cette époque troublée, les routes sont envahies de voleurs et brigands de toutes sortes, mais aussi de mendiants, même si ce sont parfois les mêmes qui volent et assassinent poussés à la dernière extrémité par la faim. Ainsi, le 16 novembre 1791, un mendiant avec une femme et six enfants, entre chez le sieur Dujonquoy, « négociant » âgé de 43 ans, pour lui demander la charité. Ce dernier leur donne cinq liards, mais le mendiant lui fait remarquer qu'il y a six enfants car sa femme en porte un dans le dos. Le sieur Dujonquoy ajoute donc un liard, mais le mendiant reste un instant et lui dit qu'il a des ouvriers qui sont bien insolents. Le sieur Dujonquoy lui demande alors si ses ouvriers lui ont dit quelque chose. Le mendiant lui répond qu'hier quatre de ses camarades « *ont été assassinés par vos ouvriers* » et qu'après demain cinquante de ses camarades reviendront « *pour assassiner le maître et les compagnons* ». Sur ce le sieur Dujonquoy le fait arrêter par ses ouvriers. Le mendiant comparait chez le juge de paix du canton d'Angerville et se défend d'avoir menacé le sieur Dujonquoy de chantage. En fait le terme « assassiner » est excessif, il veut souvent dire à l'époque que les gens ont été frappés et laissés plus morts que vifs. En l'occurrence, le mendiant qui se nomme Jacques-Pierre Richard et se dit tisserand, avait rencontré la veille entre le château d'Arnouville et Pussay quatre hommes qui avaient eu une dispute avec les ouvriers de Pierre-Paul Dujonquoy et qui lui avaient dit que s'ils pouvaient avoir leur revanche ils le feraient. Le juge de paix ordonne de le conduire à la maison d'arrêt du tribunal du district d'Étampes pour y être détenu pendant un mois pour

⁴ Société historique et archéologique Sud-Essonne.

correction des propos par lui tenus. En attendant d'y être conduit, il est gardé à la prison d'Angerville d'où il s'évade, la maison d'arrêt d'Angerville étant une simple pièce munie d'une porte et d'une fenêtre d'où il est visiblement très facile de s'échapper. Cette relation montre que Pierre-Paul Dujoncquoy emploie déjà des ouvriers fixes à l'époque et qu'il possède une boutique.

En 1793, Pierre-Paul est un des notables à Pussay et à ce titre, les registres d'état civil nous apprennent qu'il avait été élu maire le 20 brumaire an II (10 novembre 1793). Il l'est encore le 16 fructidor an VIII (3 septembre 1800).

Marchand-fabricant et exploitant agricole

Depuis 1766, Pierre-Paul Dujoncquoy n'a cessé de faire fructifier ce qui est devenu une « manufacture ». Quand il décède le 28 nivôse an X (18 janvier 1802), sa veuve poursuit son activité. Elle fait procéder à l'inventaire de leur communauté le 29 avril 1806, inventaire dont le montant total s'élève à 114 395 francs⁵. Si la fabrication de bas est son activité principale, la famille tire également ses revenus de l'agriculture : 15 hectares ensemencés en froment, labourés à quatre façons selon les nouvelles méthodes de culture, trois hectares en seigle, un hectare en sainfoin et 8,5 hectares en avoine, soit 27,5 hectares. Il est donc possible d'évaluer la superficie totale de leurs terres à environ 40 hectares, puisque la jachère est encore pratiquée à l'époque et qu'environ un tiers de cette superficie y est consacré.

Pour ce faire, la famille dispose de deux charrues, un rouleau et sept herses, de cinq chevaux équipés de tous les éléments pour le labour estimés à 1 625 francs et de plusieurs voitures à usage multiples estimées à 840 francs : voiture de roulage, voiture à ridelles, grande voiture, tombereau, trois petites voitures carrioles et un chariot destiné à conduire l'eau de savon dans les champs, cette eau qui provient du foulage et du feutrage des bas et autres objets manufacturés. Elle possède également sept vaches dont une avec son veau, soit 566 francs. Les greniers de la ferme contiennent des grains estimés à 7 744 francs.

Mais l'activité essentielle consiste en la fabrication de bas et chaussons. L'inventaire mentionne :

- 7 800 kg de laines de diverses provenances et qualités pour un montant de 16 550 francs. La plus grande partie de ces laines provient d'Italie pour 3 300 kg et d'Orléans pour 1 022 kg. Le reste consiste en laine de Berry ou de Ségovie et seulement 190 kg sont achetés à Étampes. Le prix du kg de laine varie de 1,50 franc pour l'une des laines d'Italie à six francs pour la laine de Ségovie.
- Les matières nécessaires au blanchiment et feutrage, tels que soufre, savon blanc et rouge, barils d'huile, le matériel servant à la fabrication des bas : cardes, « fouloires », chaudière destinée à la teinture, le matériel

d'enformage (5 916 formes à chaussons, grandes et petites, 1 248 formes à bas pour femmes, hommes, enfants, fillettes, 96 formes à gants pour femmes), les comptoirs et rayonnages dans les magasins et boutiques, etc. soit au total 4 121 francs.

- Au moment où l'inventaire est fait, il existe dans la fabrique des paires de chaussons, de bas, de mitaines, mouffles et gants à divers stades de la fabrication : en laine, en gras, en foule, soufré, teint, et de diverses qualités et couleurs : Ségovie, Berry, fin, commun, etc. qui occupent 64 lignes d'inventaire. Il s'y trouve, entre autres, 4 941 douzaines de bas hommes, femmes, enfants pour un montant de 30 515 francs, la douzaine de bas allant selon son stade de fabrication et sa qualité de 4,30 francs à 21,25 francs.

Le dettes actives se montent à 34 636 francs et sont constituées par les créances de 25 marchands de bas de Paris pour plus de la moitié, soit 18 747 francs, et de 17 marchands de bas de Dieppe, Bolbec, Beauvais, Amiens, Rouen, Montdidier, Yvetot, Gonesse, Dourdan, Janville et Vallery dans l'Yonne, pour 13 769 francs.

Les dettes passives s'élèvent à 12 188 francs et sont essentiellement constituées, pour 10 976 francs, par des achats passés à plusieurs marchands de laine, dont le plus important se trouve à Lyon, ce qui est normal puisqu'en 1806 la majeure partie des laines des Dujoncqoy provient d'Italie, d'Orléans et dans une moindre mesure d'Espagne et du Berry ; ils écoulent essentiellement leurs produits à Paris, tout le long de la Seine et au nord de celle-ci.

Marie-Louise possède également 5 737 francs en espèces, si bien que l'inventaire se monte à un actif de 114 395 francs pour des dettes de 12 183 francs. En dehors de la maison d'habitation proprement dite, les bâtiments comprennent un local pour les apprêteurs, un autre pour les cardeurs, plusieurs magasins et une boutique. Dans l'une des caves, se trouvent 221 bouteilles, de vin de Loire essentiellement et d'eau de vie, ainsi que trois poinçons de vin de Saint-Denis⁶ vieux et quatre de même vin nouveau, estimés ensemble à 533 francs. Dans la maison d'habitation, une pièce située au rez-de-chaussée est dite « La classe ». Nous verrons plus loin que les Dujoncqoy ont en usage de donner une institutrice particulière à leurs filles et de la loger.


À travers les enquêtes demandées par Napoléon sur les manufactures de l'Empire, nous savons qu'en 1812, la fabrique est tenue par la veuve Dujoncqoy, qu'elle emploie 400 ouvriers, dont beaucoup en dehors des ateliers qui restent très petits, qu'elle est spécialisée dans la bonneterie de laine et que la fabrique a augmenté son activité depuis 10 ans.

6 Saint-Denis-sur-Loire (41) certainement.

État nominatif des principaux fabricants de l'arrondissement d'Étampes

| Denomination des fabriques | Lieu à leur situation | Nom des propriétaires de ces fabriques | Nombre d'ouvriers quelles occupent | Époque de leur établissement | Jurisdiction à laquelle ils sont soumis | Observations |
|----------------------------------|-----------------------------|--|--|------------------------------------|--|--------------|
| Branche de filature de coton | Pussy | Dujardin | 400 | immémoriale | à augmenter | |
| JN | Ytleville | Nouveau-Delaire | 340 | en 1785 | Jour | |
| JN | Baubre | Lobichon | 350 | en 1785 | Jour | |
| Canne | Étampes | Simoncau | 10 | immémoriale | Jour | |
| Jour | Jour | Gouin-Aigault | 1 | Jour | Jour | |

*fait et vérifié par moi sous le sceau de l'arrondissement d'Étampes, Département de Seine-et-Oise
le 20 Étampes le trente et novembre 1812*



Amann

*État nominatif des principaux fabricants de l'arrondissement d'Étampes en 1812
(Archives départementales des Yvelines, ADY – 15M3).*

JEAN-PIERRE ET CHARLES-ALEXANDRE, LES FILS DE PIERRE-PAUL

Les neuf premiers enfants de Pierre-Paul et Marie-Louise sont des filles⁷. Il faut attendre la dixième naissance pour voir naître un garçon, Jean-Pierre, le 3 janvier 1785. Charles-Alexandre quant à lui naît le 24 mars 1789. Ils ont donc 17 et 13 ans quand leur père décède en 1802, laissant sa veuve continuer l'exploitation.

Jean-Pierre à Mérouville

Lorsqu'il se marie le 16 juillet 1807 à Auneau avec Marie-Louise Rosalie Rousseau, Jean-Pierre a 22 ans et il est déjà fabricant de bas. Marie-Louise Rosalie en a quant à elle 18, étant née à Auneau le 28 octobre 1789. Son père, Jean-Baptiste, est marchand drapier à Auneau et sa mère est Marie-Louise Julie Bertrand. Nous retrouvons là des familles déjà connues. Le mariage est célébré

⁷ Selon les registres paroissiaux de Pussay, le couple a eu 20 enfants, 16 filles et quatre garçons.

en présence de Louis-Eutrope Guenée, beau-frère de l'époux, fabricant de bas à Oysonville, âgé de 32 ans, et de Louis-Lubin Bertrand, oncle maternel, lui aussi fabricant de bas à Angerville, âgé de 45 ans.

Si Jean-Pierre est fabricant de bas à Pussay en 1807, il ne tarde cependant pas à s'installer à Mérouville, autre commune connue pour son commerce de bas. Il est d'ailleurs possible que Jean-Pierre et Marie-Louise soient venus s'y établir très peu de temps après leur mariage, puisque Jean-Pierre est nommé maire de la commune dès mai 1808. Il le restera jusqu'en janvier 1818. Pourquoi part-il de Pussay pour aller à Mérouville ? La question se pose, mais la réponse n'est pas connue. Cependant, Mérouville n'est éloigné de Pussay que d'une dizaine de kilomètres, sa mère est fort capable de diriger seule l'entreprise d'autant que son frère Charles-Alexandre, âgé de 19 ans, la seconde. Ce dernier ne manque d'ailleurs pas d'être présent à la naissance à Mérouville des trois premières filles du couple. Louise-Alphonsine naît le 4 décembre 1809 mais décède le 1^{er} avril 1812. Entre temps, Louise Hyacinthe Alexandrine est née le 23 décembre 1811 et Louise Clémentine naît le 16 avril 1814. Un garçon, Émile, naît 13 ans plus tard, le 10 septembre 1827 à Pussay, où ses parents demeurent et où Jean-Pierre est fabricant de bas. Cet enfant décède huit ans plus tard, le 1^{er} juillet 1836. Son décès assombrit probablement la vie de ses parents, car peu après ils vont vendre leurs biens à Pussay et partir à Orléans.

Alexandre, un innovateur

Charles-Alexandre se marie, lui, le 22 octobre 1813 à Jouy-en-Pithiverais (Loiret), avec Marie-Joséphine Potheau. Il est alors fabricant de bas, âgé de 24 ans et domicilié à Pussay. Marie-Joséphine est née à Jouy le 1^{er} frimaire an IV (22 novembre 1795) de Charles, cultivateur âgé de 49 ans, et de Marie Magdeleine Froc. Contrairement à Jean-Pierre et Marie-Louise Rosalie, le couple donne naissance à cinq garçons : Charles-Alexandre le 6 janvier 1815, Paul-Amable le 3 mars 1817, Louis-Charles-François le 16 avril 1820, Louis-Eugène-Alexandre le 7 novembre 1825, qui décède le 21 septembre 1826, Joseph-Alexandre le 14 avril 1830 qui décède à 18 ans le 22 septembre 1848 à Sainte-Mesme. La naissance de ces cinq garçons explique peut-être en partie que ce soit Charles-Alexandre qui ait pris les rênes de la fabrique, puisque Jean-Pierre a eu trois filles et un garçon décédé jeune. Mais il semble aussi que Charles-Alexandre soit entreprenant.

Dans un mémoire de 1867⁸, les petits-fils de Pierre-Paul précisent que « *ce fut lui qui, cherchant un genre de chaussures économiques propres à être mises dans des sabots, inventa le chausson drapé. Il appliqua au chausson tricoté les apprêts que subit le drap et dota ainsi son pays d'un des articles les plus utiles*

8 Extrait de « Mémoire sur les établissements de MM. A. Dujoncquoy & Fils à Pussay et à Ville-Lebrun (Seine-et-Oise) et spécialement sur les institutions de bienfaisance fondées en faveur de leurs ouvriers – janvier 1867 », BNF, dossier VP-2254.

aux populations rurales. Le succès de cette heureuse innovation lui donna bientôt de nombreux imitateurs et Pussay devint le centre d'une industrie qui compte aujourd'hui treize fabricants et qui produit annuellement pour deux à trois millions de francs ».

En 1813, après avoir secondé sa mère devenue aveugle, Charles-Alexandre reste seul chargé de la direction de la fabrique. Marie-Louise lui loue effectivement la maison où est établie sa fabrique de bas, avec le grand jardin, la cour, grange, un petit corps de ferme, ainsi que 18 hectares de terre. Le petit corps de ferme n'est autre que l'ancienne ferme dépendant du château. Parmi les sept bâtiments qui constituent la fabrique, elle se réserve les quatre pièces du rez-de-chaussée de la principale habitation de la fabrique, deux petites chambres à coucher, un petit magasin, la chambre en mansarde au premier, les caves sous la principale habitation, la petite cour derrière et le droit d'occuper les grands magasins au-dessus des pièces du rez-de-chaussée qu'elle occupe. Elle se réserve également la maison, écurie, grenier, poulailler et petites granges de la ferme, plus la moitié du grand jardin du côté de l'ancien bois. Charles-Alexandre devra, quant à lui, habiter les bâtiments et les pourvoir de marchandises pour servir à la fabrique et de bestiaux pour cultiver les terres. Il devra entretenir et réparer les bâtiments, fournir un état des terres dans la septième année du bail, payer toutes les contributions financières, fournir à sa mère deux voitures de fumier de la première levée à mettre dans sa moitié de jardin, entretenir le puits commun et enfin lui payer un loyer annuel de 1 410 francs pour les bâtiments et 810 francs pour les terres⁹. N'oublions pas qu'à l'époque, Marie-Louise ne signe pas les actes notariés pour « cause de cécité ». Voilà donc, malgré son infirmité, une maîtresse femme qui sait parfaitement gérer ses affaires.

Les deux frères s'associent

À peine quatre ans plus tard, le 22 avril 1817, Jean-Pierre et Charles-Alexandre, tous deux fabricants de bas, le premier à Mérouville, le second à Pussay, s'associent sous la raison sociale « Dujoncquoy Frères » pour le commerce de bas de laine dans les bâtiments appartenant à leur mère et précédemment loués à Charles-Alexandre en 1813. Ils s'associent également pour exploiter les 18 hectares de terre. La société est contractée pour 15 ans. Charles-Alexandre y prend part pour 3/5^e et Jean-Pierre pour 2/5^e. En conséquence, ils partageront les bénéfices et supporteront les pertes dans les mêmes proportions. Le capital de la société est fixé à 100 000 francs. Les associés auront indistinctement la signature sous le nom « Dujoncquoy Frères ». Les bénéfices seront laissés dans la société pour l'accroissement de ses affaires, il en sera retiré chaque année 3 000 francs par Charles-Alexandre et 2 000 francs par Jean-Pierre représentant l'intérêt de la mise de chacun d'eux à 5 %.

9 Minutes du notaire Marin Claude Billette à Sainville, ADEL – 2E45/333.

Charles-Alexandre jouira pour son compte particulier, du moulin à eau, petite ferme et terres en dépendant situés à Noisement, commune de Boissy-la-Rivière, qu'il a loué au sieur Marcille de Monnerville, pour y établir dès 1817 la première filature de laine cardée de la contrée. Il en fera cependant effectuer les réparations sur le compte de la société et cette dernière ne pourra faire filer ses laines dans une autre filature. Les sociétaires se réservent cependant le droit de faire filer à la main comme c'est alors le cas, si le débit de la filature n'est pas avantageux¹⁰. La filature vient tout juste d'être établie et elle est dirigée par Charles Eugène Cauchois, contremaître de Charles-Alexandre. Elle a occupé jusqu'à 90 ouvriers, mais en 1826, elle n'en fait travailler que 60, six à sept mois par an. On y file 30 000 kg de laine, « *on en filerait 50 000 si les fabricants pour lesquels on travaille fournissaient assez de laines pour l'occuper toute l'année ; les ouvriers travaillent aux cultures et à la moisson dans l'été* »¹¹.

La filature de Pussay qui appartient à Charles-Alexandre, est mise en action par un manège horizontal occupant cinq mulets. Elle emploie quatre ouvriers et 20 enfants, femmes et vieillards pour rattacher les fils et dévider¹². On y file 15 000 kg de laine par an. En 1840, le manège sera entraîné par six chevaux.

Le 13 juin 1821, Marie-Louise Rousseau vend à Jean-Pierre et Charles-Alexandre, pour le compte de la société établie entre eux, la petite ferme située rue du Jeu de Paume à Pussay, l'ancienne ferme du château, la maison dite « de la Fabrique », les grandes cours et jardins séparés de la fabrique par la rue « servant de Jeu de Paume » et ceux situés en face avec les pièces de terre ayant autrefois appartenu aux Languedoue, seigneurs de Pussay, moyennant 28 000 francs, que les acquéreurs s'obligent à lui payer en espèces d'argent et d'or dans le délai de quatre ans à partir du 1^{er} novembre 1824, à raison d'un quart par année, sans intérêt. Les acquéreurs devaient employer à ces paiements des fonds de leur société. Deux quittances des 14 mai 1827 et 21 septembre 1829 soldent le paiement. Elle conserve la jouissance des pièces qu'elle occupait déjà¹³.

Pour réaliser cette vente, elle avait obtenu les « plein consentement et adhésion » de ses enfants encore vivants, la plupart des filles ayant épousé des marchands fabricants de bas ou autres :

- Marie-Louise Françoise, épouse de Louis-Eutrope Guenée marchand fabricant de bas à Oysonville,
- Thérèse Euphrasie, épouse séparée de biens de Charles Henry Boyard. Ce dernier, fils d'un marchand de bas d'Étampes, s'était installé fabricant à Pussay en 1796, également à l'âge de 19 ans. Il avait épousé Thérèse, le 11 fructidor an VI (28 août 1798),

10 Minutes du notaire Marin Claude Billette à Sainville, 2E45/337.

11 Rapports adressés par le sous-préfet d'Étampes au préfet en 1826, ADY – 15M7.

12 Le rattacheur, rôle généralement confié à des enfants, renouait les fils qui se cassaient au cours de tissage.

13 Minutes du notaire Pierre Clément à Angerville, 2E46/122.

- Marie-Rosalie, épouse de Jacques-François Félix Darblay marchand de laine et mégissier à Étampes,
- Louis Paul Bertrand, négociant à Orléans,
- Marie-Sophie, épouse de François de Sales Bazin, marchand de bonneterie à Méry-sur-Seine (Aube). Les liens avec l'Aube étaient déjà avérés.
- Marie-Victoire, épouse de Baptiste Gabriel Fouquet marchand grainetier à Orléans,
- Louise-Aimable, épouse de Pierre-Alexis Michau carrier à Paris,
- Henriette épouse d'Henry Mellotée marchand de farine à Orléans,
- Gabriel Lebœuf marchand bonnetier à Paris, comme père et tuteur de Pierre-Alphonse, sa mère Victoire-Julie étant décédée.

Les bâtiments et l'organisation du travail

La description très détaillée que donne le notaire des bâtiments permet de savoir que la maison dite « de la Fabrique » est constituée de sept bâtiments et d'une grande cour avec deux portes cochères. L'un d'eux comprend une pièce pour les teintures dans laquelle est un puits et au 1^{er} étage deux grands magasins. Le rez-de-chaussée d'un autre bâtiment consiste en deux pièces servant d'étuve et d'enfornage ; le 1^{er} étage est divisé en boutiques pour l'apprêt des marchandises fabriquées. Dans un autre petit bâtiment se trouve la foulerie. Les premiers étages de deux autres bâtiments sont dédiés à des magasins. Il existe aussi une écurie et des étables. Quant à la cour, elle abrite un poulailler, un toit à porcs, une volière et une étuve pour le soufre.

À peine trois ans plus tard, le 29 janvier 1824, Jean-Pierre et Charles-Alexandre décident de dissoudre la société qui existe entre eux et de procéder aux partages de leurs biens, dans la proportion de l'intérêt que chacun a pris dans la société¹⁴. Jean-Pierre reçoit la maison dite « de la Fabrique » et une pièce de terre d'un hectare et demi en culture. Charles-Alexandre se voit attribuer la grande cour et jardin attenant au Jeu de Paume, face à la maison de la fabrique, clos de murs, plantés d'arbres fruitiers en plein vent, à basses et hautes tiges et qui contient une grange de trois espaces et un corps de bâtiment nouvellement construit par les deux frères avec les fonds de la société. Il recueille également les pièces de terre situées en face. Certaines dispositions sont prises pour que Charles-Alexandre puisse disposer de certains équipements qui se trouvent dans la maison de la fabrique jusqu'au 1^{er} octobre 1825. Marie-Louise, leur mère, y conserve également ses appartements.

14 Minutes du notaire Pierre Clément à Angerville, 2E46/130.

cultivateur, Jacques-Vincent Buret fabricant de bas et Louis-Alexandre Chaudé ancien fabricant de bas et propriétaire, tous demeurant à Pussay¹⁶.

Son testament illustre parfaitement ses préoccupations et ses craintes et rend compte de sa force de caractère ; il commence ainsi :

« Mes enfants ou la descendance d'eux sont mes seuls héritiers. Je ne viens pas troubler l'ordre de ma succession, au contraire, ce qui m'occupe continuellement, c'est que je voudrais qu'après ma mort il régnât entre mesdits enfants une parfaite égalité et qu'aucune discussion d'intérêts ne vînt les désunir. Mes jours seraient empoisonnés d'amertume et abreuvés de douleur si je prévoyais que mes enfants puissent se diviser à l'occasion de ma succession ».

Ses héritiers sont les mêmes que lors de la vente de 1821 hormis qu'entretiens sa fille Marie-Louise Françoise, épouse de Louis-Eutrope Guenée, est décédée le 3 février 1823 et qu'elle laisse cette part aux deux enfants mineurs issus du mariage. Avec une aussi nombreuse famille, les problèmes de succession ne sont effectivement pas simples et elle a avant tout le souci de ne léser aucun de ses enfants. Elle fait donc onze lots égaux en valeur qu'elle répartit entre eux, en précisant que si « *un ou plusieurs d'entre eux venaient à critiquer le présent testament, sous quelque prétexte et sur quelques motifs que ce soit* », elle le priverait de sa part qui reviendrait aux autres. Voilà qui est dit. Marie-Louise est ferme et déterminée, mais attentionnée aussi car elle lègue 200 francs à la fille qui est à son service et 250 francs aux pauvres de Pussay : 50 francs sitôt son décès et 200 francs dans les deux ans qui le suivront. Elle tient à ce que ses dispositions soient « *fidèlement et religieusement observées* » par ses héritiers, mais cependant, elle ne permet à aucune autorité, fût-elle religieuse, de « *s'immiscer dans la distribution* » de son legs aux pauvres, dont elle charge ses deux fils qui feront comme bon leur semblera sans avoir à en rendre compte à qui que ce soit.

Marie-Louise décède peu après le 16 avril 1830 dans sa demeure, deux jours après la naissance de son petit-fils Joseph-Alexandre né le 14 avril. Les témoins sont ses deux fils, Jean-Pierre et Charles-Alexandre.

L'INSTALLATION DE CHARLES-ALEXANDRE À VILLE-LEBRUN

Le 16 septembre 1833, Charles-Alexandre achète l'usine de Ville-Lebrun à Sainte-Mesme près de Dourdan, pour y créer une fabrique de bas de laine, ainsi que 10 hectares de terre autour de l'usine, pour un montant de 63 000 francs payable en une seule fois dans un délai de trois ans à partir du 1^{er} avril 1834 à un taux d'intérêt de 5 %¹⁷.

16 Minutes du notaire Ferdinand-Louis Trefouel, à Angerville, 2E46/154.

17 Minutes du notaire Émile Boivin à Dourdan, 2E35/173.

Le recensement de 1836 de Sainte-Mesme daté du 14 juillet, mentionne l'ensemble de la famille : Charles-Alexandre, sa femme, ainsi que leurs quatre fils Charles-Alexandre 21 ans, Paul-Amable 19 ans, Louis-Charles François 16 ans et Joseph-Alexandre cinq ans. Sont également mentionnés au titre du ménage, Louis-Auguste Triomphant Pecqueux faiseur de bas et contremaître de 35 ans avec son fils de 11 ans, un faiseur de bas de 17 ans et deux domestiques. Il est probable que la famille se soit établie cette année-là à Sainte-Mesme, car le recensement de Pussay, daté du 11 juillet, les mentionne également hormis Paul-Amable qui n'habite déjà plus à Pussay. Jean-Pierre continue, de son côté, à diriger sa propre fabrique à Pussay.

Le travail des enfants

C'est dans le cadre de cette manufacture de Ville-Lebrun que Charles-Alexandre fils est amené à répondre en 1837 à l'enquête sur le travail des enfants. À l'époque, les enfants sont reçus dans la fabrique entre neuf et dix ans et perçoivent 50 centimes¹⁸. Ils sont traités « *avec beaucoup de douceur ; s'ils sont coupables on leur inflige de petites amendes proportionnées à leur salaire et à la faute qu'ils ont commise. Ces amendes dépassent rarement 25 à 50 centimes* ». La durée du travail, 12 heures par jour, est la même pour tous et « *les veillées ne se prolongent que jusqu'à 9 heures* ». De 10 à 13 ans, les filles et les garçons travaillent dans les mêmes ateliers, mais à 13 ans les sexes ne sont plus confondus. Les filles se livrent au dévidage des laines filées, à l'épluchage et au triage des laines en poil, les jeunes gens au tissage des bas ou au tondage de la bonneterie.

Charles-Alexandre Dujoncquoy fils précise que « *ce n'est pas par économie que l'on occupe des enfants dans les filatures ; les adultes ne pourraient faire l'ouvrage des enfants ; parce qu'ils n'ont plus assez de vivacité, de souplesse, de délicatesse dans les membres. De même les enfants ne peuvent faire l'ouvrage des hommes, ouvrage qui demande de la force et de la vigueur* ». Quant à l'instruction « *elle est pour ainsi dire nulle : peu d'enfants savent lire, la cause en doit être attribuée à la misère des parents qui n'ont jamais envoyé leurs enfants aux écoles ; ils suivent seulement les instructions religieuses à l'époque de leur première communion* ».

Au sujet de la moralité des enfants, il explique qu'ils « *sont assez dociles et que le travail continu les empêche de se livrer à aucun vice. Devenus plus grands ils sont tous à leur tâche et le besoin de gagner les attache à leur ouvrage ; ils sont presque tous laborieux et peu débauchés. Quant aux filles, se trouvant éloignées du commerce des hommes, il n'arrive jamais de désordres dans l'intérieur de la fabrique. On peut donc dire que quoi qu'occupés dans une*

18 À titre de comparaison, en 1840, les salaires dans les fabriques de Pussay sont de 1,75 franc pour les hommes, 0,75 franc pour les femmes et 0,60 franc pour les enfants ; en 1844 à Fourmies (Nord) dans l'industrie de la laine, les fileurs gagnent 4,00 francs, les rattleurs 1,00 franc, les ouvrières 0,70 franc, les mécaniciens 3,00 francs et les journaliers 1,50 franc.

fabrique, ces ouvriers et ouvrières ont beaucoup plus de moralité que ceux de la plus part des villes »¹⁹.

Ces enquêtes aboutiront à la loi de 1841 sur le travail des enfants, loi peu appliquée, tant à cause des patrons, que des familles qui se voient privées d'une source de revenus. Une nouvelle loi sera promulguée en 1848 qui n'aboutira pas en raison des événements. De nouvelles enquêtes auront lieu pour aboutir à une loi plus contraignante en 1874. Notons tout de même que l'établissement de Ville-Lebrun instaure un règlement en 1861, certes 20 ans après la première loi, mais 13 ans tout de même avant la seconde loi, règlement dans lequel il est stipulé que « *la nature de nos travaux ne nous permettant pas d'occuper nos ouvriers moins de douze heures par jour, aucun enfant ne sera reçu s'il n'a douze ans accomplis* ». Le maire de la commune devait certifier l'âge de l'enfant et son degré d'instruction. Certes, les enfants de 12 ans travaillaient encore 12 heures par jour, mais cet article du règlement anticipait sur l'âge de réception des enfants dans les manufactures par rapport à la loi de 1874 et il faut se replacer dans l'esprit et les conditions de l'époque.

La succession assurée

Trois des fils de Charles-Alexandre se marient à quelques années d'intervalle :

- Charles-Alexandre fils épouse Constance Valentine Féau à Orléans le 15 mai 1837, dont le père est négociant manufacturier. Il va s'occuper plus particulièrement de la fabrique de Pussay où il réside avec sa femme et ses quatre filles dont l'une épousera Pierre Marie Alexandre Jaquemet manufacturier à Bordeaux.
- Paul-Amable épouse Marie-Désirée Eudoxie Ripault le 10 juin 1843 à Orléans. Elle est âgée de 19 ans et vit chez son père propriétaire à Orléans, sa mère est décédée. Paul-Amable s'occupe dès l'origine avec son père de la fabrique de Ville-Lebrun où il demeure²⁰. L'une de ses filles, Marie-Augustine Françoise épousera Paul Bigot manufacturier à Ville-Lebrun le 4 juillet 1863. Nous voyons donc déjà se dessiner la future association Dujoncquoy-Jaquemet-Bigot.
- Louis-Charles-François épouse Julie-Emilienne Varnier fille d'un négociant à Orléans le 18 mai 1847. Il restera un certain temps à Pussay pour aider son frère Charles-Alexandre, mais rejoindra ensuite Ville-Lebrun entre 1856 et 1861.

19 ADY – 16M20.

20 L'histoire de la fabrique de Ville-Lebrun à Sainte-Mesme près de Dourdan n'est pas l'objet de ce texte. Les lecteurs intéressés pourront se reporter au livre de Joseph Guyot *Chronique d'une ancienne ville royale, Dourdan*, Paris, 1869 ou *Histoire de Ville-Lebrun* par André Garriot et Jean-Luc Prêter, Société Littéraire de Dourdan, bulletin n° 12, juin 1986, ou encore *Ville-Lebrun* par l'Association historique et archéologique de Sainte-Mesme, R. Delayre, mai 1996.

Ces trois mariages sont significatifs des mœurs de l'époque. Les manufacturiers se marient entre eux d'une part et se tournent plus particulièrement vers Orléans où ils prennent invariablement leur retraite et où ils possèdent, en tant que « propriétaire » des maisons de campagne. Leur train de vie transparait dans les recensements de population. Charles-Alexandre fils et son épouse Constance Féau emploient dès 1851, une domestique et une cuisinière, ce qui n'est pas exceptionnel, mais surtout une institutrice pour l'instruction de leurs filles. Une pièce de l'habitation est dédiée à cet effet et l'institutrice est logée, comme nous l'avons vu plus haut. En 1861, ils emploieront également un jardinier qu'ils logeront avec sa femme et leur fille. Leur fille aînée, Constance, embauchera de même une institutrice pour l'éducation de ses enfants, ainsi que deux domestiques. Ces emplois sont bien sûr les bienvenus pour la population, qu'elle soit locale ou venue de plus loin, sans compter les emplois encore plus nombreux que nécessite le travail dans la fabrique.

Un autre aspect de leur personnalité perdue : leur investissement dans la vie locale. Pierre-Paul Dujoncquoy avait été maire de Pussay de 1793 jusque vraisemblablement 1802, année de son décès. Son fils, Jean-Pierre avait été maire de Mérouville tout d'abord, puis adjoint au maire de Pussay ensuite. Après son départ de la commune, Charles-Alexandre fils sera élu conseiller municipal jusqu'en 1860, mais bien qu'il soit élu dès le premier tour avec un maximum de voix, il ne sera jamais nommé maire par le préfet. Au contraire, Paul-Amable, autre fils de Charles-Alexandre père sera maire de Sainte-Mesme pendant de nombreuses années, puis conseiller général du canton de Dourdan.

VENTE DE LA FABRIQUE DE JEAN-PIERRE

L'attraction orléanaise

Tout au long des années qui ont suivi la dissolution en 1824 de la société constituée entre les deux frères, Jean-Pierre est toujours présenté dans les actes officiels comme « fabricant de bas » ou « fabricant de bonneterie ». D'ailleurs, il possède bien une fabrique, différente de celle de Charles-Alexandre, mais curieusement, les statistiques industrielles ne l'évoquent pas, alors qu'elles citent toujours la fabrique « A. Dujoncquoy fils »²¹. Il faut donc croire que l'activité des deux fabriques est totalement dissociée et que celle de Charles-Alexandre fils a probablement pris le pas sur celle de Jean-Pierre. Comment ressentent-ils, sa femme et lui, la perte de leur fils Émile en 1836 ? N'ayant plus d'héritier à qui transmettre leur fabrique, décident-ils de prendre leur retraite, Jean-Pierre

21 Nous avons conservé tout au long de ce texte le prénom de Charles-Alexandre (fils), mais il est surtout connu sous la dénomination d'Alexandre, ce qui explique le « A. Dujoncquoy » de la raison sociale.

n'a pourtant que 54 ans ? Difficile de répondre. Nous ne savons pas ce qui pousse Jean-Pierre et sa femme à vendre l'ensemble de leurs biens en 1839.

Toujours est-il que le 19 octobre 1839, ils vendent à Eugène Philbert Forteau, fabricant de bas demeurant à Paris, et Louis Bertrand Gry, fabricant de bas à Pussay, la maison dite « de la Fabrique » avec toutes les marchandises fabriquées ou non et la clientèle du fonds de commerce, ainsi que la grange, le jardin fruitier et potager entouré de murs et la terre en culture d'un hectare et demi situés face à la maison. Cette vente est faite moyennant 25 000 francs à payer dans le délai de 15 ans, « *paiement en espèces d'or ou d'argent en la demeure des Dujoncquoy à Orléans où ils ont l'intention de fixer leur résidence* ». Preuve que les époux Dujoncquoy vont s'installer très vite à Orléans : dans la foulée, le lendemain, ils vendent aux enchères leurs meubles, vaisselle, ustensiles de cuisine, linge de maison et divers autres objets mobiliers²².

Mais bien vite, les statistiques industrielles nous apprennent que les associés Forteau-Gry se sont divisés et ont formé chacun un établissement séparé. Le partage avait eu lieu le 13 juillet 1844. Le 30 janvier 1845, M. et Mme Forteau revendent la maison dite « de la Fabrique » qu'ils ont reçue en partage, à Charles-Alexandre Dujoncquoy père moyennant 25 000 francs, dont 19 500 francs pour les immeubles et 5 500 francs pour les aménagements auxquels ils avaient procédé à savoir : le nouveau calorifère est estimé à 3 000 francs, le manège à 150 francs, la presse hydraulique à 200 francs, les deux foulons à 50 francs, la chaudière et le fourneau à 100 francs, une grande noue à 2 000 francs²³. Comme le montant de la vente est égal au montant de la somme qu'ils doivent aux Dujoncquoy d'Orléans, ils chargent Charles-Alexandre père de leur payer cette somme en leur acquit.

Jean-Pierre Dujoncquoy décède le 29 décembre 1867 à Saint-Jean-le-Blanc à l'âge de 83 ans. Son épouse Marie Louise Julie Rosalie était décédée le 4 juin 1853 en leur maison de campagne de Saint-Jean-le-Blanc. Elle était âgée de 63 ans.

22 Minutes du notaire Jean Antoine Barrelier à Angerville, 2E46/191.

23 Minutes du notaire Auguste Barbier à Angerville, 2E46/211.



Louise Clémentine (1814-1886) et Louise Hyacinthe (1811-1888), filles de Jean-Pierre et Marie Louise Rosalie Rousseau.

Louise Clémentine avait épousé le 22 janvier 1832 à Pussay, Louis Auguste Gillain (1800-1880), marchand de bas à Paris, 111 rue Saint-Denis, né à Arcis (Aube). Elle est décédée le 1^{er} février 1886 à Orléans.

Louise Hyacinthe avait épousé le 29 septembre 1829, Laurent Bertrand (1800-1873) né à Pussay. Il était marchand de rouennerie et domicilié à Orléans, 88 rue des Carmes.

L'ÉTABLISSEMENT DUJONCQUOY-JAQUEMET-BIGOT

Participation aux expositions universelles

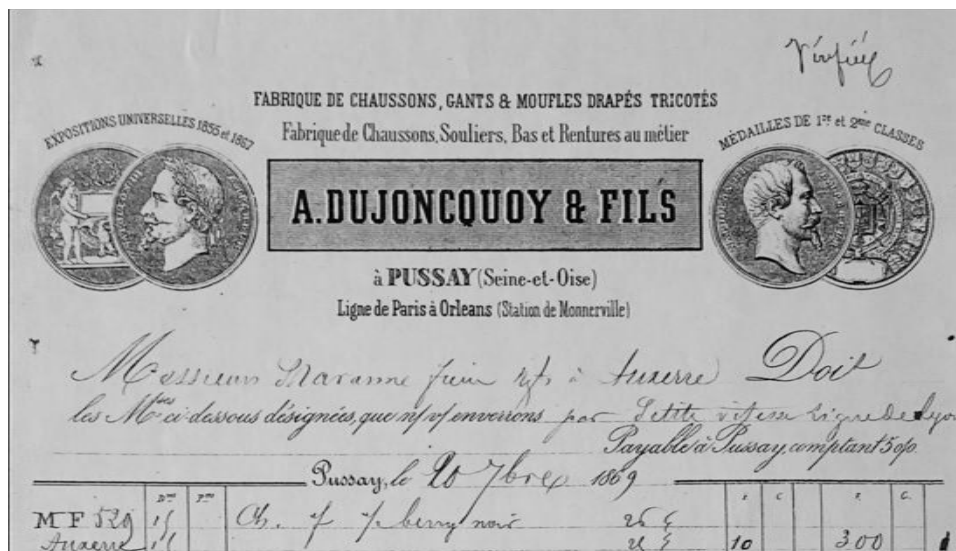
En 1854, un appel à candidature est lancé pour prendre part à l'exposition universelle de 1855. Le 11 septembre 1854, Charles-Alexandre explique au sous-préfet d'Étampes que : « à l'époque où nous avons écrit au ministre de la Guerre pour offrir nos services comme fabricants de bonneterie, des fournitures importantes ont été accordées en bonneterie drapée soit par adjudication, soit de gré à gré. Malheureusement, nous n'avions personne sur les lieux pour nous tenir bien informés.

Nous avons pris de seconde main une bonne partie de ces fournitures, nous sommes aussi les fournisseurs des hospices de Paris, en sorte qu'aujourd'hui nous avons du travail assuré pour tous nos ouvriers pendant l'année courante et l'hiver prochain... »²⁴.

Alors, comme il vaut mieux être connu et traiter directement avec le ministère de la Guerre, sans passer par des intermédiaires, Charles Alexandre demande à être représenté lors de l'exposition universelle de 1855. À l'époque, il fournit les bas pour les hospices de Paris, les chaussons et chaussettes pour le service de la Guerre et de la Marine. Il a également mis au point une préparation d'huile servant au cardage et à la filature des laines, « *préparation que nous employons avec beaucoup de succès depuis deux ans, puisqu'elle nous donne une économie de 40 % et pour laquelle nous allons prendre un brevet* ».

L'exposition doit se tenir du 15 mai au 15 novembre et les produits doivent être livrés préalablement. Cependant Charles-Alexandre se voit obligé d'en retarder la livraison en raison d'un malheur qui vient de frapper sa famille. Il s'agit probablement du décès de Georges-Amable, fils de Paul-Amable et de Marie-Désirée Eudoxie Ripault, né le 17 février 1854 et décédé le 14 mars 1855.

L'année 1855 voit la manufacture « A. Dujoncquoy & Fils » recevoir une médaille de 1^{re} classe, dans la section des produits de l'économie domestique. Elle en recevra une seconde en 1867 et une troisième en 1878.



Expansion de l'activité et recherche de nouveaux débouchés

En mars 1866, Charles-Alexandre Dujoncquoy s'enquiert de la fabrication de bonneterie orientale que fait l'Autriche et plus particulièrement de la fabrication

de bonnets rouges pour la Turquie. Il souhaite diversifier sa propre fabrication et trouver de nouveaux débouchés, y compris hors de France. Il était d'ailleurs prêt à contacter directement les Autrichiens sur le sujet, mais sur des conseils avisés, il s'adresse au sous-préfet pour savoir si Vienne fabrique ce type de bonnet avec un métier plat ou circulaire ou avec les deux et si elle fait les apprêts avec la garnisseuse et avec la tondeuse mécanique et depuis combien de temps. Enfin il souhaite connaître l'importance de cette fabrication à Vienne.

Le sous-préfet transmet sa demande au préfet, qui lui-même l'adresse au ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, non sans lui préciser que « *MM. Dujoncquoy et fils ont un établissement important dans mon département ; les renseignements qu'ils demandent serviraient les intérêts de leur industrie* » et le prier d'être leur intermédiaire auprès du ministre des Affaires étrangères et de l'Empereur d'Autriche. Si la transmission auprès du ministre des Affaires étrangères a bien eu lieu, avec appui de ce dernier, nous ne connaissons pas la suite qui lui a été donnée. Mais en tout état de cause, cette demande de renseignement montre combien les manufacturiers de Pussay et de Ville-Lebrun sont soucieux de s'informer des nouveautés, d'évoluer, de se tenir au courant de ce qui se pratique et combien ils se montrent ouverts sur l'extérieur et l'étranger²⁵.

Lorsqu'ils écrivent leur mémoire en 1867, les dirigeants de l'établissement précisent qu'ils distribuent « *annuellement 150 000 francs à plus de deux cents ouvriers occupés dans l'intérieur de leurs fabriques de Pussay et de Ville-Lebrun ; et pareille somme paie la main-d'œuvre dans les villages voisins* ». La production qui ne dépassait pas 200 000 paires en 1832 « *s'élève aujourd'hui à près de quatorze cent mille paires en bas, chaussettes, gants, bonnets, souliers et surtout en chaussons fourrés et non fourrés, tous articles essentiellement à l'usage des populations rurales de beaucoup de départements de la France* ».

Mais ils insistent surtout sur les œuvres sociales en faveur de leurs ouvriers : caisse de secours, école gratuite, placement des épargnes et prêts, retraite pour les vieillards, droit au travail pour les enfants et les militaires ; sur l'absence de chômage, l'absence de grèves et même de difficultés pour les salaires ou de contestations entre patrons et ouvriers puisque les relations entre eux sont excellentes : « *par nos conseils, par les institutions de bienfaisance que nous avons créées et nos rapports personnels avec les ouvriers, nous avons pu à peu près complètement détruire l'ivrognerie et supprimer la misère, inspirer l'amour de l'ordre et de la vie de famille* ». Cette vision paternaliste des relations patrons-ouvriers est tout à fait caractéristique de l'époque.

Lorsque Charles-Alexandre et Marie-Joséphine Potheau font donation des immeubles d'habitation et de fabrique à leur fils Charles-Alexandre et Paul-Amable en 1868, l'activité est en pleine expansion. Les gendres de Charles-

25 Archives nationales – 2F32-33.

De son côté, l'instituteur de Sainte-Mesme écrit dans sa monographie de 1899 : « *Depuis 1880, cette industrie périclitait. Les conditions de la vie ont changé. Les habitants de Beauce, du Centre, du Nord, de l'Étranger, à qui ces articles étaient destinés ne portent plus ou peu de chaussons et bas drapés. Les chaussures de cuir les ont remplacés. Il aurait fallu changer les genres de fabrication. Des causes douloureuses et personnelles, dont les ouvriers sont les témoins compatissants, ont décidé les propriétaires associés directeurs à cesser de fabriquer. La manufacture est fermée depuis fin 1895* ». Effectivement, l'entreprise Brinon avait adjoint dès les années 1860, une partie cuir et cordonnerie à ses ateliers de filature et tissage.

Le 23 février 1888, à la requête de la société Dujoncquoy-Jaquemet-Bigot, tous les bâtiments de Pussay appartenant à la société sont vendus en détail et par lots. Le plan du lotissement a été dressé par J. Anjubert, architecte de l'arrondissement d'Étampes. La propriété a été divisée en 32 lots pour des prix allant de 1 000 à 18 000 francs. De nombreux lots sont constitués par des jardins, des potagers, des vergers, de simples terrains plantés d'arbres ou des bois. Ils sont tous clos de murs ou de haies. La propriété sera traversée par un grand passage de 8 m de large allant de la place du Jeu de Paume au chemin du tour de ville, l'actuelle rue de la Libération. Un petit passage existera également qui traversera les bâtiments actuels donnant sur le Jeu de Paume puis longera la propriété jusqu'au chemin du tour de ville ; il s'agit de l'actuel passage du Nord. Pour finaliser les ventes en lots, les trois sociétaires donnent procuration à Louis Amable Colas, ouvrier en laine demeurant à Pussay²⁷.

Les lots sont vendus entre le 27 février 1888 et le 19 avril 1889. Les acheteurs sont pour la plupart des ouvriers en laine, mais il y a aussi un cultivateur, un marchand de nouveautés, un maréchal-ferrant, un cantonnier. Frédéric Hippolyte Victor Boulommier entrepreneur de bas bien connu achète les lots 29 et 30. Le 23 avril 1888, « La Prévoyance Versaillaise » achète comptant le lot le plus important : sur 2 350 m² se trouve la maison d'habitation sur cave, avec rez-de-chaussée, premier étage, grenier, cour, un autre bâtiment d'un étage, jardin et bois, l'ensemble d'une valeur de 18 000 francs. Elle y installera une école privée tenue par des sœurs. Ces bâtiments seront ensuite rachetés en 1912 par Henri Brinon.

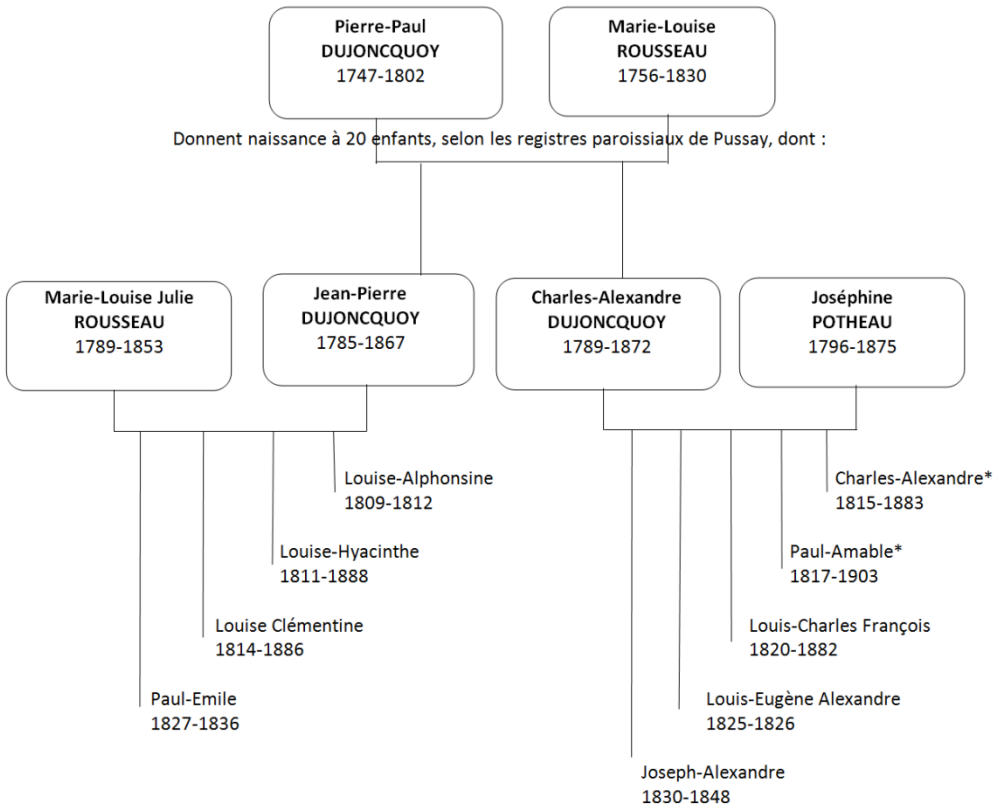
Par ailleurs, Pierre Jaquemet avait proposé, en 1887, à la municipalité d'acheter la maison qu'il avait fait construire sur l'emplacement dit de « La Fabrique », afin d'y établir la mairie et l'école des garçons, moyennant 40 000 francs, somme qu'il avait acceptée de ramener à 30 000 francs. Cette proposition n'avait pu voir le jour à l'époque, mais elle se réalise le 28 février 1889.

L'histoire de la manufacture Dujoncquoy se termine donc en 1881 pour Pussay et en 1895 pour Dourdan, mais l'exemple donné par Pierre-Paul, en ce

27 Minutes d'Emmanuel Laurens, notaire à Angerville, ADE – 2E88/33.

XVIII^e siècle d'essor et de transformation profonde, fut suivi par d'autres hommes entreprenants, animés eux aussi par le désir d'innover et de réussir, au premier rang desquels Charles-Henry Boyard. Ce dernier fonda lui aussi une manufacture en 1796 qui se perpétuera à Pussay jusqu'en 1972, mais c'est là une autre destinée familiale.

Généalogie très simplifiée de la famille Dujoncquoy



*Charles-Alexandre épouse Constance Féau, l'une de leur fille, Marie-Constance Valentine épouse Pierre Marie Alexandre Jaquemet, manufacturier né à Bordeaux.

*Paul Amable épouse Marie Désirée Eudoxie Ripault, l'une de leur fille, Marie-Augustine Françoise épouse Paul Bigot manufacturier à Ville-Lebrun. Leur fils Paul-Alfred Dujoncquoy complète la société Dujoncquoy-Jaquemet-Bigot.

Il était une fois l'Orangerie de Draveil

Serge BIANCHI

L'Orangerie a été construite à partir de l'hiver 1740¹. Décrite dans les inventaires et terriers de 1755-56 et de 1777, il s'agit d'un bâtiment considérable, de près de 50 mètres de longueur, éclairé par 14 fenêtres donnant sur la cour du château. Marin de La Haye y a fait placer 400 cloches de verre, pour des lauriers, des grenadiers, des œillets et des giroflées. Il y entrepose l'hiver 150 caisses de bois de chêne avec des orangers de toutes tailles. Mais ce patrimoine est menacé à la mort de Marin, en 1753. En 1782, sont vendues les portes et les croisées de l'Orangerie. Le bâtiment demeure en place jusqu'à la vente du domaine à la coopérative Paris-Jardins en 1911, mais dégradé, vidé de ses arbustes et de ses plantes.

La guerre de 14-18

Pendant la Grande Guerre, l'Orangerie est réquisitionnée par des détachements de militaires français, à titre d'entrepôt militaire. Les chevaux couchent dans le bâtiment ; il leur faut de la paille, du combustible, de la nourriture. On apprend en septembre 1919 que l'Orangerie a été vandalisée. Le sol est défoncé, 65 carreaux sont brisés lors du retrait des troupes.

La « Maison de la culture »

C'est alors que l'Orangerie va dès lors connaître des jours de gloire. Elle est restaurée par la coopérative de construction L'Émancipatrice en 1919-1920, avec l'éclairage au gaz et l'eau sous pression. Dès 1920, les sociétaires peuvent visionner un film sur la tuberculose, par la fondation Rockefeller.

Elle accueille les Veillées, près de 300 adhérents, et les réunions de sociétaires, jusqu'à la crise des Supers². Les spectateurs disposent de 450 fauteuils.

1 La plupart des renseignements viennent de l'ouvrage *Histoire d'un domaine. Du château seigneurial à la cité coopérative Paris-Jardins*, Les Amis de l'histoire du domaine, Imprimerie André, Le Neubourg, 1982.

2 Supers : Supers-coopérateurs, partisans de l'autogestion, opposés à ceux qui veulent, derrière le président Robert Hazemann, confier l'eau, l'électricité, le gaz et le tout-à-



l'égout à des sociétés privées. Les Supers, et l'ancien président, Albert Mayer, perdent ce procès après quatre années de conflits, en 1928.

L'électricité est installée dès 1926. En 1930, l'Orangerie propose aux Péjistes³ trois films par mois, alternés avec les pièces de théâtre, les revues et les bals, sous la direction des sociétaires Tsarewsky, Ruppé et Charrière. En 1934, une revue à succès, *Quand l'orange rit*, fait l'objet de caricatures de la part de Sissi Wertheimer. En 1935, a lieu la première Exposition Artisanale et Artistique, avec 500 visiteurs. Pour la fête du Front populaire, en 1936, la deuxième exposition réunit 300 œuvres, 65 exposants dans cette « Maison de la culture » de Paris-Jardins.

L'apogée du cinéma (1939-1983)

Cet apogée est suivi d'une reconversion en salle des Fêtes, liée aux faibles recettes générées par les manifestations artistiques. Le président Hazemann se résout à louer l'Orangerie, le 5 novembre 1938, pour une période de neuf ans, par une révision des statuts (226 pour l'entreprise commerciale, 12 contre). Elle est consentie à des gérants recommandés, les frères Zygas mais uniquement pour des activités culturelles. Ils en font une salle indépendante, dès 1938, après avoir restauré le toit en tuiles rouges, pour éviter les fuites. Ils possédaient déjà une salle dès 1936, le *Central*, en face de la mairie. L'Orangerie ouvre ses portes aux spectateurs de Draveil en ... 1939. Mais les frères doivent quitter la commune pour échapper à la répression antisémite, et cèdent le « Cinéma-Théâtre de l'Orangerie » à M. Darnault, le 20 novembre 1940. Monsieur Georges Paizy, lieutenant-colonel du génie à la retraite, associé à M. Barrière, assure l'intérim jusqu'en 1948. Le président Groperrin cède la location à Madame Rouxel, puis aux frères Zygas, de retour à Draveil, le 17 novembre 1948. La réussite des frères Zygas est prouvée par l'augmentation de la fréquentation, jusqu'en 1983. Ils vont chercher leurs films le mercredi chez les grandes sociétés, Gaumont et Pathé et réalisent en moyenne 300 000 entrées chaque année au début, soit près de 1 700 places chaque semaine pour un prix d'entrée de 50 centimes en 1939, et de 16 francs en 1980. En 1964, un permis de construire permet de modifier la façade, le hall et les sanitaires. Puis, on passe à trois salles entre 1973 et 1977. Jacques Zygas a confié à Didier Druet en mai 2010 :

« Pendant la séance étaient projetés les actualités, un documentaire, des dessins animés et un court métrage. Pendant les entractes, on distribuait des tickets de sortie, et les spectateurs allaient même boire au café, encore ouvert à l'époque à 22 heures ! Les grands succès ont été les films français, comme « La Grande vadrouille », les drames comme « Les Misérables », et des films américains comme « Les dix Commandements », « West Side Story » et « Autant en emporte le vent ». On refusait souvent du monde. Je me souviens de spectateurs particulièrement turbulents lors de « La fièvre du samedi soir » : ils ont tout cassé ! »

3 Péjiste: sociétaire de la coopérative Paris-Jardins.



En 1983, l'Orangerie est le dernier cinéma fonctionnant à Draveil, après les fermetures du Central et du Palace. Au départ des frères Zygas, le cinéma est repris par madame Rolland, très dévouée, mais qui ne réalise plus que 80 000 entrées annuelles, contre près de 300 000 auparavant. Elle reste pourtant gérante, indépendante, très appréciée par les Draveillois. Des travaux sont effectués en 1999, avant et après la tempête. Les trois salles ont alors une contenance de 121 places (salle 1), 152 places (salle 2) et 91 places (salle 3). La façade est à nouveau transformée en 2001-2002.

La peau de chagrin (1983-2017)

L'Orangerie est ensuite reprise par un nouveau gérant, Michel Pouteau, qui fait appel au numérique. Mais il reste le seul gestionnaire indépendant sur le département, après des subventions pour le Calypso, à Juvisy et pour les Cinoches à Ris-Orangis. L'Orangerie n'a plus accueilli que 30 000 spectateurs pendant l'année 2015, alors qu'il en faudrait le double pour que le cinéma reste viable. Des problèmes d'infiltration d'eaux de pluies, d'égouts ont pu pénaliser l'exploitant. Mais ce dernier a refusé tous les rendez-vous pour y remédier, y compris avec une commission de sécurité comprenant des représentants des pompiers, de la police, de la municipalité et de Paris-Jardins. En fait, le gérant a manqué une solution honorable à ses problèmes de trésorerie lorsqu'il a refusé une offre de subvention de la communauté d'agglomération en 2010. Ses relations avec la municipalité, de campagnes en pétitions, se dégradent rapidement, entre 2008 et 2017. Le prix des places étant pratiquement le double de celui des salles subventionnées de Ris-Orangis, Montgeron et Viry-Châtillon, l'endettement ne cesse de croître, avec des retards des loyers dus à Paris-Jardins et des salaires du projectionniste !

Le 1^{er} septembre 2017, le cinéma est fermé sur l'affiche de *La planète des singes* : « *Expulsion judiciaire* ». Les scellés sont posés. Paris-Jardins gagne son procès. Mais le gérant réclame 1,5 millions d'euros de dédommagement à Paris-Jardins et à la ville, qui n'auraient pas réagi après la tempête de l'été 2017. En deux ans de fermeture, la situation de l'Orangerie s'est ainsi brutalement dégradée. Le dernier cinéma indépendant de l'Essonne est-il condamné ?

Il faut sauver l'Orangerie...

Le 13 octobre 2019, une assemblée générale ordinaire a permis de faire le point sur le projet de sauvetage de l'Orangerie, mené conjointement par la municipalité et Paris-Jardins. Le principe d'un bail emphytéotique d'une durée à déterminer a été ratifié par les sociétaires. La municipalité s'engagerait à restaurer le bâtiment, à verser à Paris-Jardins un loyer mensuel de l'ordre de 2 600 euros, et à chercher un exploitant, en conservant à l'Orangerie sa fonction de cinéma. Au cours de l'année 2021, L'Orangerie pourrait bientôt fêter dignement ses 280 années d'existence aux services des deux cultures, celle des plantes et des arbustes jusqu'en 1911, puis celle des spectacles et du cinéma jusqu'en 2017. *Et quand l'Orange rit...*



« Le rire est le propre de l'homme. »
François RABELAIS.

...Mais l'homme est le propre du rire !

**Quand
l'Orange rit!**

GRANDE REVUE
sur « Paris-Jardins » et Draveil
en 14 Tableaux
par M. G. FRICOTTÉ
Couplets de M. René MOUTON
Sous la direction de
Mlle A. LEVALLOIS
Décors de MM. VILLAIN et GUY
Orchestre Symphonique
de « Paris-Jardins »

Programme - Album
PRIX : 3 FRANCS

Les Caricatures du Programme sont de M. WERTHEIMER

Le site magdalénien d'Étiolles, synthèse du bilan triennal 2017-2019

Boris VALENTIN
Université Paris 1, UMR 7041

Le cycle triennal des fouilles du site magdalénien d'Étiolles-Les Coudray s'est achevé en 2019.

Les principaux acquis de 2017 à 2019.

Le Locus 2-est (L2E), un nouveau secteur de fouilles très prometteur qui a livré en 2019 de belles structures magdaléniennes complétera progressivement la vision encore partielle que nous avons des campements du locus 2-nord. Nous pouvons ainsi mieux étudier les allers et venues, à trois reprises, d'une communauté magdalénienne installée saisonnièrement pendant quelques années sur le site. Fig. 1, 2 et 3.

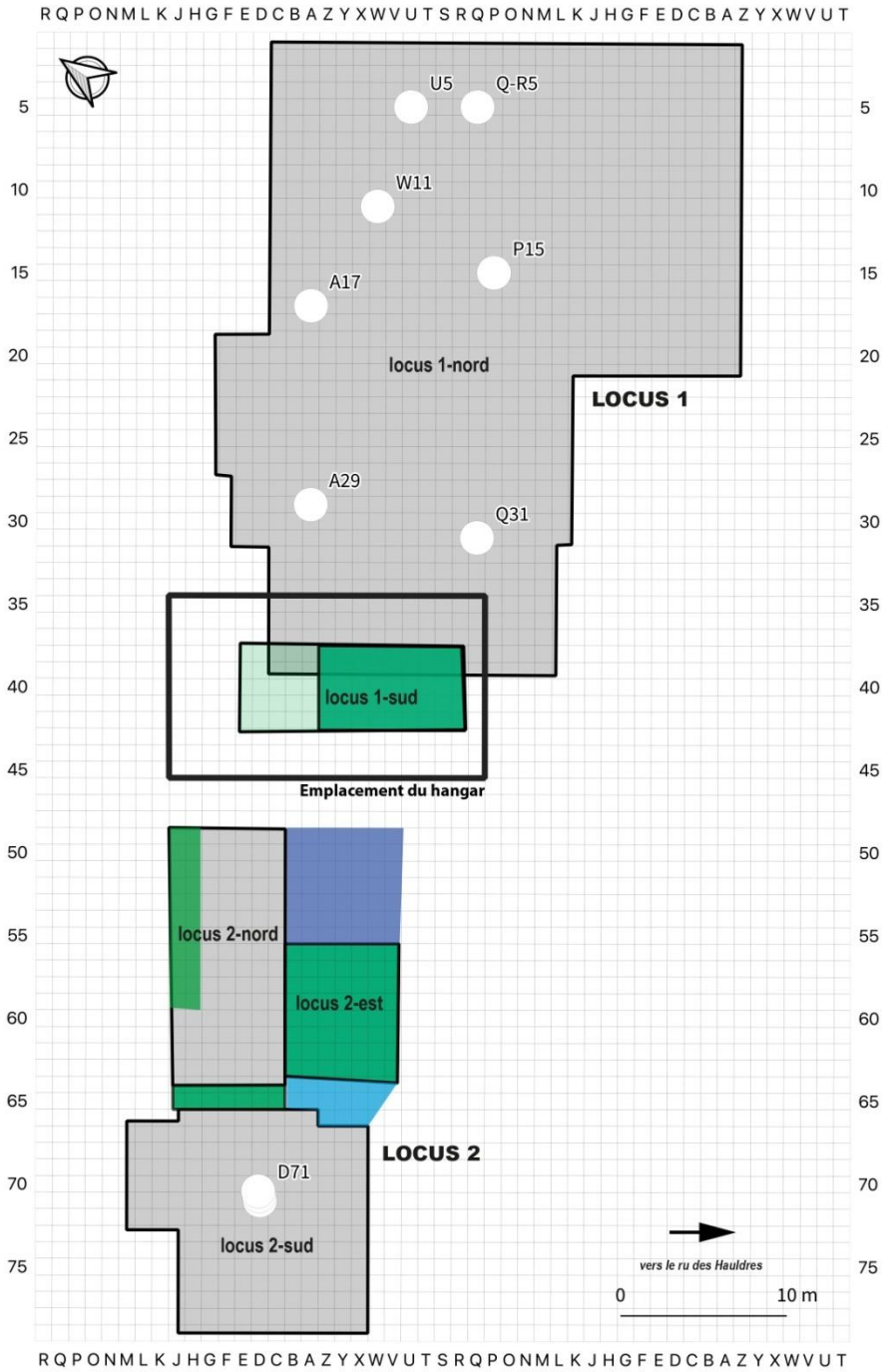


Fig. 1. Plan général des fouilles. Vert foncé 2016 à 2019. Vert clair 2019. Bleu foncé 2016. Bleu clair 2019.

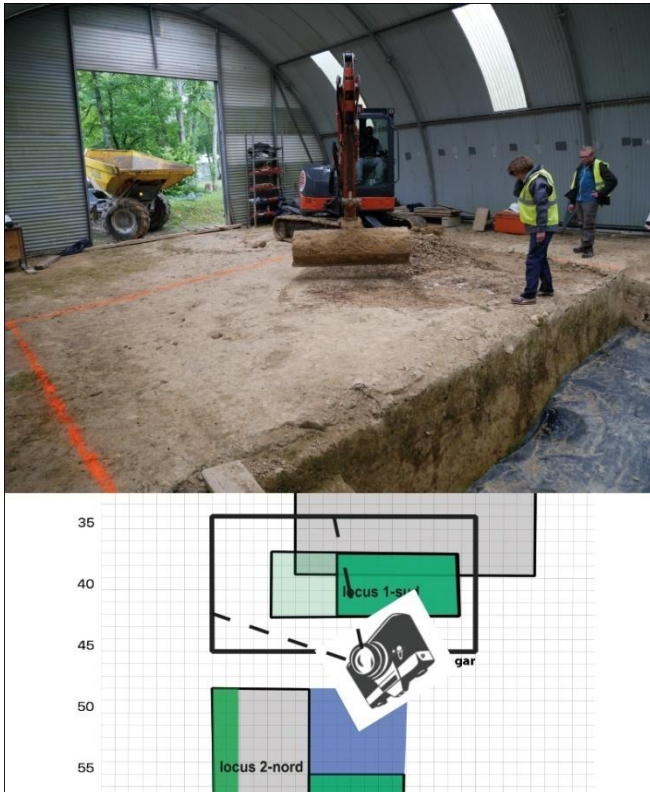


Fig. 2. Fouille en cours du locus 1-sud.

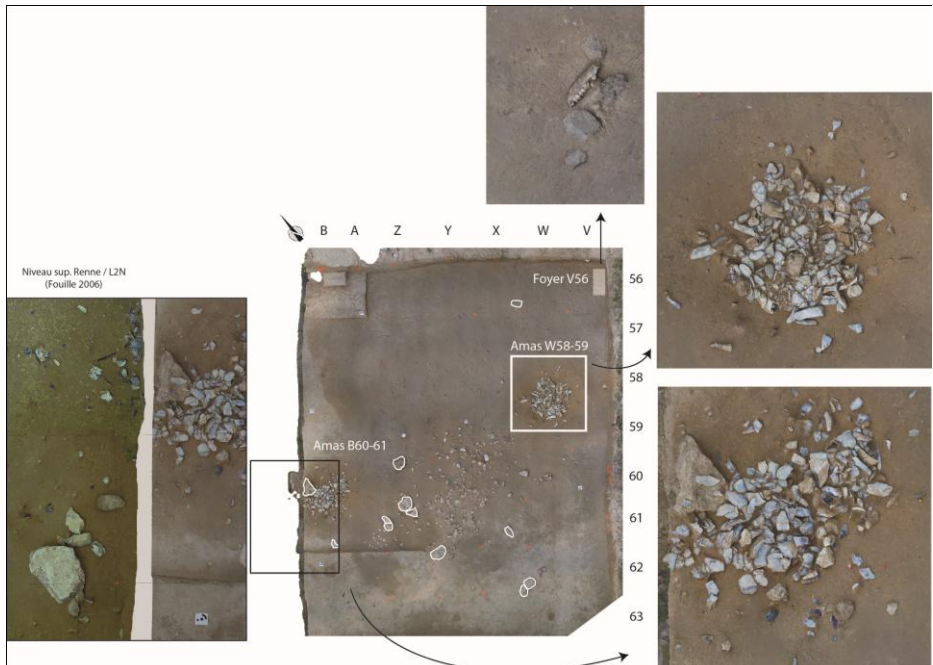


Fig. 3. Les amas de silex du locus 2-est.

L'histoire géomorphologique encore plus ancienne du site a été beaucoup mieux comprise grâce à des sondages profonds à la tarière mécanique, Fig. 4, tandis que deux petits silex taillés récupérés profondément pourraient être plus anciens que le magdalénien et remonter peut-être au dernier maximum glaciaire. À l'inverse, dans les niveaux supérieurs, quelques pièces en silex seraient possiblement attribuables à l'Azilien donc à la fin du Paléolithique supérieur. La présence de témoins holocène, surtout du second Mésolithique, indique qu'il y a eu une ou plusieurs phases d'érosion du sommet de la stratigraphie. Fig. 5.



Fig. 4. Sondages à la tarière en 2017.

À cette activité de recherches fécondes s'est ajoutée bien entendu notre mission de formation, notre école de fouilles ayant reçu 56 étudiants-stagiaires sur trois ans, tandis que plusieurs courtes formations universitaires ou professionnelles en médiation se sont déroulées à chaque printemps comme à l'accoutumée. Fig. 6.

Enfin, notre troisième mission, la valorisation, s'amplifie avec l'activité très soutenue de l'association « Arkéomédia » (classes du Primaire et du Secondaire sur trois ans, environ 6 000 visites aux Portes ouvertes). Un site internet est en cours d'élaboration.

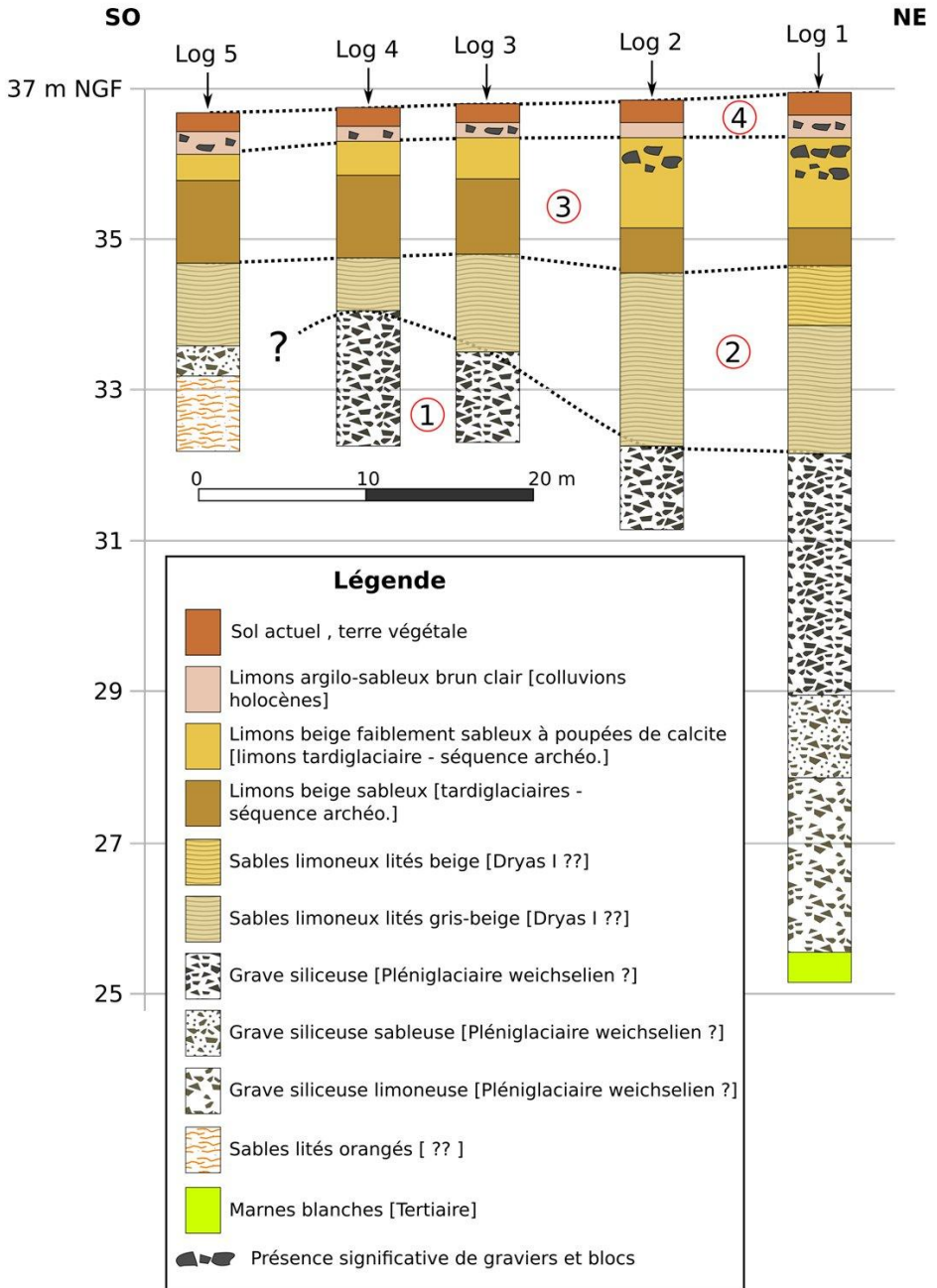


Fig. 5. Stratigraphie générale du site.



Fig. 6. Démontage sur tablette tactile au cours de la campagne 2018.

In Memoriam

Ces derniers mois, plusieurs figures majeures de l'histoire locale et de l'animation du patrimoine essonnien nous ont quittés.

Michel BANIDE

Décédé le 8 juillet 2020 à l'âge de 85 ans, il habitait Antony et avait démissionné de la SHAEH en 2019, après avoir réglé son adhésion.

Pierre GARNIER

Pierre Garnier, ancien président de la Société historique de Montlhéry est décédé le 3 août 2019 dans sa 90^e année. Il avait une passion pour sa ville et pour son histoire. Il a été aussi un membre très actif au Centre généalogique de l'Essonne. Son érudition et sa gentillesse vont fortement nous manquer.



Jean GAUTIER

Le docteur Jean Gautier de Brunoy, ancien président et fondateur de la Société historique et archéologique du Val d'Yerres nous a quittés en juin 2020. Conservateur bénévole du musée de Brunoy de 1971 à 1991, il y a organisé pas moins de 18 expositions et a fondé, en 1987, la société des amis du musée de Brunoy. Outre de très nombreux articles publiés dans le bulletin de la SAHAVY depuis sa création en 1974, Jean Gautier est l'auteur de nombreux ouvrages sur la région parmi lesquels :

- GAUTIER Jean, *Talma, esquisse biographique*, SAHAVY, 1976.

- GAUTIER Jean et GAUCHET Jacques, *Histoire de Brunoy*, éditions Jeanne Laffitte, 1980.
- GAUTIER Jean, *La paroisse de Brunoy 1788 1793*, SAHAVY, 1989.
- GAUTIER Jean et DANNAUD Sylvie, *Châteaux à Brunoy 1189, 1789, 1989*, catalogue d'exposition, musée de Brunoy, 1989.
- GAUTIER Jean, *L'église Saint-Médard de Brunoy*, SAHAVY, 1993.
- GAUTIER Jean, *Un nommé Boisdelon*, (nouvelle brunoyenne), 1997.
- GAUTIER Jean, *Villeneuve Saint-Georges au fil d'un tableau*, SAHAVY, 1998.
- GAUTIER Jean, *Gallipaux, Galipettes ou le rire à la belle époque*, SAHAVY, 1999.
- GAUTIER Jean et ALTOUNIAN Jean-Pierre, *Brunoy monographie 2000*, SAHAVY, 2000.
- GAUTIER Jean et GAUTIER-DORE Gisèle, *Une histoire de Brunoy en couleur*, SAHAVY, 2006.

Bernard MÉTIVIER



Bernard Métivier était membre du conseil d'administration de la SHAEH. Au sein du comité de lecture il contribuait activement à la sélection des articles à paraître dans notre bulletin annuel et à l'organisation du travail d'édition.

Personnalité attachante et très impliqué dans la vie associative d'Étampes, on ne saurait mieux l'évoquer qu'en reprenant le texte d'hommage qui lui a été consacré sur le site de sa ville d'adoption :

Son regard espiègle, son dynamisme et sa vivacité d'esprit manqueront grandement à la commune. Bernard Métivier nous a quittés le samedi 18 juillet 2020. En novembre 2018, nous avons consacré un article dans Étampes info (n° 1131) où il nous relatait l'histoire singulière de son père, Eugène Métivier (1885-1945) qui avait combattu lors de la Grande Guerre notamment lors de la bataille de Verdun. Pour ses faits d'arme, le soldat fut décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palmes. Alors qu'il avait seulement un an à la mort de

son père reconnu mort pour la France à la fin de la Seconde Guerre mondiale, Bernard Métivier a ainsi été déclaré pupille de la Nation le 30 avril 1946. Sa vie professionnelle fut riche et intense en tant que maître de conférence au Museum national d'histoire naturelle, spécialiste en malacologie (étude de mollusques) ce qui lui a notamment permis de participer à de nombreuses missions océanographiques. En parallèle, curieux de tout, il s'est toujours passionné pour l'Histoire. Arrivé à Étampes en 1990, il s'inscrit rapidement au Corpus étampois, association dont il deviendra vice-président. « Dès son emménagement dans la commune, il s'est tout de suite impliqué dans le service aux autres. C'était un hyperactif, très calme mais néanmoins sensible. Il menait de front un nombre incalculable de travaux et venait très fréquemment me solliciter aux Archives municipales pour me demander de lui en confier des nouveaux », relate Clément Wingler, responsable des Archives d'Étampes, devenu proche de Bernard Métivier. « Il aimait faire un travail scientifique, très minutieux mais sans forcément être dans la lumière. Il était même surpris lorsque je lui ai demandé de présenter une conférence pour les Samedis de l'Histoire. Il collaborait activement aux livrets Mémoires d'Étampes. C'est pourquoi nous avons décidé de lui dédier à la fois le prochain cycle des Samedis de l'Histoire et le prochain livret Mémoires d'Étampes qui sortira à la rentrée. »

Bernard Métivier s'était également impliqué dans d'autres associations. « Nous avons rapidement sympathisé au sein de l'association Accueil des Villes françaises (AVF) d'Étampes » relate son ami, Bernard Minet. « Il nous arrivait fréquemment de randonner ensemble, d'organiser conjointement des sorties touristiques et culturelles sur Paris et la région. Comme moi, il avait commencé par intégrer le bureau d'AVF. Il était dynamique, entreprenant et avec une forte personnalité. C'est pour toutes ces raisons qu'il avait succédé à Marc Berchère en tant que président de l'association, le 1^{er} janvier dernier. »

Grâce à Gilbert Chipault, secrétaire de l'Union nationale des combattants d'Étampes, il avait également intégré l'association il y a quelques années. « Nous étions encore en réunion la veille. Il était intègre, serviable, très cultivé sur des sujets très divers. Sa disparition me bouleverse. »

Michel REALE

Le colonel Michel Reale est décédé en août 2020 à l'âge de 89 ans. Ancien officier de la légion étrangère puis enseignant, il a mené, durant des années, de passionnantes visites guidées de la basilique de Longpont. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire militaire ainsi que de trois études sur Longpont qui restent des ouvrages de référence :

- REALE Michel, *La basilique de Longpont*, Soleil natal, 1988.
- REALE Michel, *Le reliquaire de la basilique de Longpont*, Soleil natal, 1989.

- REALE Michel, *Hodierne de Montlhéry, une féodale exemplaire du XI^e siècle, sa vie son œuvre, sa descendance*, (étude non publiée).

Yvette TABORIN

Professeure d'archéologie préhistorique, à l'université Panthéon-Sorbonne, spécialiste de l'étude des parures paléolithiques, Yvette Taborin fut responsable pendant près de trente ans des fouilles de l'important site d'Étiolles. Elle est morte le 8 septembre 2020, à l'âge de 91 ans.

C'est avec Nicole Pigeot, autre enseignante d'exception disparue il y a un an, ainsi qu'avec Monique Olive, l'une et l'autre encore étudiantes, qu'Yvette Taborin lança en 1972 les fouilles à Étiolles, Yvette Taborin et ses collaboratrices en firent une école de recherche directement connectée à Paris I, où l'enseignement se prolongeait en pratique chaque été. Elle a régulièrement rédigé les comptes-rendus des fouilles que nous avons publiés dans le bulletin de la SHAEH.

Michel VIVAUX

Chevalier de la Légion d'honneur, médaille militaire, croix de guerre 1939-1945, croix de guerre des TOE, croix du combattant volontaire Indochine, est décédé le 9 avril 2020, dans sa 94^{ème} année. Michel Vivaux était un fidèle adhérent de notre société. Grand amateur d'histoire locale il possédait à Lardy une prestigieuse bibliothèque dédiée à l'histoire de l'Essonne et du Hurepoix dont il a régulièrement ouvert les portes aux chercheurs. Son fils Éloi a la délicatesse de poursuivre l'abonnement à notre bulletin pour ne pas interrompre la collection.

Bibliographie essonnienne

Cette rubrique a pour but de recenser les parutions récentes qui concernent notre territoire essonnien et ce dans tous les domaines : monographie locale, archéologie, histoire, géographie mais aussi biographies, beaux-arts, littérature. Tous les ouvrages recensés traitent explicitement de tel ou tel aspect du département.

Assurer cette veille documentaire, dans le foisonnement éditorial contemporain, est une tâche quasi inépuisable. Toutes les contributions à venir sont bienvenues. Contact : fregat65@hotmail.com.

NB : Les publications des associations d'histoire locale font l'objet d'une rubrique particulière.

ANGLEDROIT Cicéron (alias Claude Picq), *Comme un cheveu sur le wok*, Palémon, 2019.

(Ce roman policier se déroule pour une grande part en Essonne, en particulier à la clinique de Villiers-sur-Orge et au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.)

ARGENT François d', *Histoire du château du Rué à Bruyères-le-Châtel racontée par une grand-mère à son petit-fils*, dactylographié, 2009, 21 pages.

AUBOUIN Michel, *40 ans dans les cités. D'une enfance en HLM au ministère de l'Intérieur*, Presses de la Cité, 2019.

(Ancien sous-préfet hors classe et secrétaire général de la préfecture de l'Essonne de 2005 à 2009, l'auteur rapporte de très nombreux souvenirs et analyses concernant Évry, Grigny, Courcouronnes, Viry-Châtillon, Juvisy ...)

AUBRY Cécile , *Gabriel Bayeux, un maire pas comme les autres*, Lulu.com, 2019.

(Parmi la descendance de ce Gabriel Bayeux, qui fut prêtre et maire en Sologne, on trouve quatre pages sur Gabriel Antoine Bayeux né en 1848 et mort en 1893 à Forges-les-Bains où il occupait la fonction d'économiste général de l'hôpital pour enfants de Forges ainsi que de l'orphelinat Riboutté Vitallis.)

BASSOFF Hélène, *Passage des Trois Sœurs*, Les nouveaux auteurs, 2011.

(Une scène du roman se déroule à l'hôpital gériatrique de Draveil.)

BASU Shrabani, *Spy princess, the life of Noor Inayat Khan*, The History Press, 2014.

(Biographie, en anglais, d'un agent secret féminin britannique née en 1914, héroïne de la 2^e Guerre mondiale, morte déportée à Dachau en 1944. Le chapitre 2 nous révèle un long séjour de la jeune Noor et de sa famille à Wissous en 1921.)

BEAUD Olivier, *La République injuriée. Histoire des offenses au chef de l'État de la III^e à la V^e République*, PUF, 2019.

(Parmi les affaires évoquées figurent celle dite de « l'institutrice d'Athis-Mons ». Elle concerne une directrice du groupe scolaire Jean-Jaurès qui aurait proféré des propos outrageants envers le maréchal Pétain. Elle fut relaxée par le tribunal correctionnel de Corbeil le 14 avril 1942 au grand dam de sa hiérarchie.)

BELLIER Antoine, *Toute vie est belle, Henri Gesmier, prêtre des marginaux et des jeunes*, Salvator, 2014.

(L'ouvrage fait référence à l'expérience d'Henri Gesmier qui fut, durant des années, éducateur au Centre des jeunes détenus de Fleury-Merogis.)

BERGEN Candice, *A fine romance*, Simon and Schuster, 2015.

(Page 83, au chapitre 8, l'actrice décrit une fête somptueuse dont elle a été témoin au château de Courances.)

BERHAULT Stéphane, *Église Saint-Pierre à Brétigny-sur-Orge*, diagnostic à valeur d'avant-projet sommaire, 2011.

BESSON Patrick, *L'indulgence du soleil et de l'automne*, Fayard nouvelles, 2015.

(La nouvelle n° 2 a pour cadre la ville de Dourdan.)

BLANCHARD Véronique et GARDET Mathias, *Mauvaise graine. Deux siècles d'histoire de la justice des enfants*, Textuel, 2017.

(De nombreux documents sont issus de la ferme de Champagne (à Savigny-sur-Orge), un des premiers établissements gérés par l'éducation surveillée, qui a ouvert ses portes en juillet 1945.)

BOISSIERE Marie, *Pierre Fidèle Bretonneau. Correspondance d'un médecin*, tome 3 *La retraite (1841-1862)*, Open Edition Books, 2018.

(Parmi les correspondants réguliers du docteur Bretonneau figure le grand médecin Armand Trousseau qui fut châtelain de Bonnevaux et maire de Buno-Bonnevaux de 1852 à 1865. Ces échanges épistolaires évoquent souvent le château de Bonnevaux mais aussi Étampes, la poste de Gironville et la gare de Bouray.)

BONSIGNORE Jean-Pascal, *Athis-Mons et nous*, Edilivre, 2016.

BONSIGNORE Jean-Pascal, *De Jean Zay à Paul Lafargue, une vie d'engagements*, Edilivre, 2019.

(Le parcours d'engagement associatif, syndical, politique et professionnel d'un homme, depuis 1972, qui le conduit à Corbeil-Essonnes, Vigneux-sur-Seine, Draveil et Grigny.)

BOUNEAU Laurent, TOBOSSI Fif et BEHAR Tonie, *Le rap est la musique préférée des Français*, Don Quichotte éditions, 2014.

(Le chapitre intitulé « Faim de rap et d'exclusivité » recueille les souvenirs et les analyses du spécialiste de la culture urbaine Fif Tobossi qui concernent en particulier Courcouronnes.)

BRETON André, *Lettres à Aube, 1938-1966*, Gallimard, 2009.

(Une lettre d'André Breton à sa fille datée du 11 mars 1958 parle d'une visite à la maison de l'artiste naïf Frédéric Séron située à Corbeil-Essonnes : « Hier avec Joyce (la poétesse Joyce Mansour) et son mari, nous sommes allés voir ce vieux boulanger-sculpteur de Corbeil dont je crois vous avoir parlé. J'ai ramené de lui un tableau ultra-naïf qui n'est pas sans charme ».)

CAHEN Gustave, *Saint-Germain d'Itteville (1739-1793), une paroisse rurale au XVIII^e siècle en Seine-et-Oise*, Le Livre d'histoire, 2019.

(Réédition de l'ouvrage original paru chez Durand à Chartres en 1927.)

CASTEX Jean-Claude, *Répertoire des combats franco-anglais de la guerre de Cent Ans (1337-1453)*, Les Éditions du Phare-Ouest, Vancouver, 2012.

(Un article de deux pages sur le siège de Chastres, aujourd'hui Arpajon, en 1360.)

CAVAIGNAC François, *La franc-maçonnerie à Étampes (1806-2000)*, EME, 2019.

CHALEYSSIN Patrick, *James Mc Neil Whistler*, Parkstone, 2011.

(Biographie, en anglais, du peintre impressionniste américain. Page 139 on apprend que Whistler est reçu à Champrosay chez les Daudet.)

CHARILLON Christophe et JEAN Samuel, *Promenades géologiques à Arpajon*, Biotope éditions, 2014.

CHEVRIER Claire et FARGE Arlette, *Cheminement, Loco*, 2017, (176 pages).

(Ce livre est le fruit d'une collaboration entre la photographe Claire Chevrier et l'historienne Arlette Farge. Les deux regards s'enchevêtrent et se répondent tout au long du livre. Claire Chevrier a arpenté l'Essonne pour déchiffrer les paysages urbains et les aménagements paysagers : Athis-Mons, Évry, Grigny, Morangis, Paray, le plateau de Saclay, Ris-Orangis et Vigneux. Arlette Farge chemine à son tour, suivant le parcours photographique de Claire Chevrier, s'arrête sur telle ou telle photographie, enrichissant par touches d'écriture l'ouvrage de ses réflexions.)

COMAS Matthieu, *GC 1/55 la dernière garde gouvernementale : Étampes, Villacoublay, Tours, Avord, Bordeaux*, Éditions La Presse, 2018.

(Pour la première fois est mise à jour l'histoire complète du groupe de chasse 1/55 en mai-juin 1940. 200 pages pour découvrir son parcours hors du commun. La constitution des patrouilles DAT d'Étampes, de Tours, d'Avord et Bordeaux, le repli de la base de Villacoublay et la mise en service de l'Arsenal VG-33, son installation à Bordeaux en protection du gouvernement et enfin son repli à Toulouse. L'ensemble de son activité est détaillé au jour le jour grâce à de nombreux témoignages et documents d'époque totalement inédits.)

CONNES Alain, CHEREAU Danye et DIXMIER Jacques, *Le Théâtre quantique*, Odile Jacob, 2013.

(Roman initiatique sur la mécanique quantique. Le chapitre 5 intitulé « La robe de Bures » se déroule dans les milieux scientifiques de la vallée de l'Yvette.)

CORNIHOUT Isabelle, MAILLARD Jean-François, POIRIER Guy (sous la direction de), *Henri III mécène des arts, des sciences et des lettres*, Presses universitaires de Paris Sorbonne, 2006.

(Une très intéressante notice de deux pages illustrées sur le château d'Ollainville.)

CURIE Marie, *Marie Curie et ses filles. Lettres*, Pygmalion, 2011.

(Parmi cette riche correspondance, six lettres concernent Brunoy : trois lettres d'Irène à sa mère sont envoyées de Brunoy en juin et juillet 1912. Irène y évoque ses promenades à bicyclette « jusqu'à Montgeron » et « sur la route de Melun où il y a peu d'automobiles » En retour trois lettres de Marie Curie à Irène, restée à Brunoy, dans lesquelles elle invite sa fille à être prudente en bicyclette.)

DAGNEAU Gilbert, *Autobiographie d'un inconnu, la saveur d'une époque. Mémoires*, Éditions Books on demand, 2013.

(Page 119 un chapitre intitulé « la maison de Juvisy » comporte un grand nombre de détails sur la vie à Juvisy dans les années 1930.)

DALISSON Rémi, *Hippolyte 1801-1888 : la liberté, l'école et la République*, CNRS, 2011.

(Le château de Presles à Cerny est évoqué de nombreuses fois dans cette biographie. Lazare Carnot, son père, avait vendu Presles à sa belle-famille, les Pothier, dès son départ en exil. Hippolyte Carnot racheta Presles en septembre 1838.)

DAUDET Alphonse, *Ultima ou la dernière heure d'Edmond de Goncourt*, Éditions Mille et Une Nuits, 2013.

(Réédition très attendue de ce texte remarquable, paru la première fois, dans *La Revue de Paris* le 15 août 1896, suite au décès d'Edmond de Goncourt survenu le 16 juillet à Champrosay, hameau de Draveil.)

DEFALVARD Marien, *Du temps qu'on existait*, Grasset Fasquelle, 2011.

(Le chapitre dénommé « Sacierges » comporte une longue description du Saclay, encore rural, des années 1960.)

DE GROODT Stéphane, *Retour en Absurdie*, Plon, 2014.

(Une chronique intitulée « De Funès / Claude François » évoque avec beaucoup d'humour et de dérision le moulin de Dannemois.)

DELŒUVRE Guy, *Claude François une part de rêve*, Kindle édition, 2018.

(Une énième biographie du chanteur avec les inévitable poncifs sur le moulin de Dannemois.)

DEMURGER Alain, *Le peuple templier 1307-1312*, CNRS, 2020.

(On trouve dans ce riche ouvrage des notices sur Guillaume de Chalou-la-Reine, Jean de Chalou, Sanche d'Angerville, Guillaume de Guillerval, ainsi sur que nombre de templiers attachés aux maisons templières essonniennes : Le Saussay, Étampes, Auvernaux etc...)

DENIEL-LAURENT Bruno, *L'idiot du palais* (roman), La Table ronde, 2014.

(Dans le chapitre III de ce roman il est question de Vigneux, Courcouronnes et Juvisy.)

DEPEYROT Thierry, *De Guyancourt à Paris... la Bièvre*, Éditions Depeyrot, 2019.

(164 pages illustrées, 23 pages concernent les communes de Bièvres, Igny, Verrières-le-Buisson et Massy.)

DUGOIN Xavier et VIALATTE Michel, « Dictionnaire buissonnier de l'Essonne », *Le Républicain*, 2020.

DUPUY Bernard, *Itinéraire d'un chabis ordinaire*, Société des écrivains, 2010.

(Le chapitre 6 intitulé « Séjour dans la ville nouvelle d'Évry » décrit le quotidien d'un jeune fonctionnaire qui emménage dans la ville nouvelle en 1975.)

ESCUDER Olivier, *Paroles de Soleil. Devises de cadrans solaires de France*, tome 1, Le Manuscrit, 2005.

(Parmi les inscriptions relevées on trouve des cadrans situés à Arpajon, Forges-les-Bains, Gif-sur-Yvette, Ollainville, Saint Cyr-sous-Dourdan, Verrières-le-Buisson et Villebon-sur-Yvette.)

FAIN Baron, *Souvenirs de la campagne de France*, Éditions Tempus, 2014.

(Réédition attendue d'un texte paru d'abord en 1823 puis en 1914. Agathon Jean François Fain, [1778-1837], fut garde des archives impériales. Il fut aussi maire de Brétigny-sur-Orge de 1819 à 1825. Ses « souvenirs » de 1814 contiennent, bien entendu, des mentions d'Essonnes, Mennecy et Juvisy.)

FAVARD Franck, *Marmont le maudit*, Perrin, 2018.

(Le chapitre 9 est entièrement consacré à la « Défection d'Essonnes » en 1814.)

FLEURANT Élie, *Les yeux de la nuit : poésie Diaphane*, Trafford, 2013.
(Un des très beaux poèmes intitulé « L'homme et l'oiseau » a pour cadre Port-Aviation à Viry-Châtillon.)

FOUFELLE Dominique, *365 noms insolites de villages expliqués*, Chêne, 2015.
(On trouve des notices pour seulement trois communes essonniennes : Courcouronnes, Mérobert, et Milly-la-Forêt.)

FOURCADE Véronique, *Le dernier poilu, Lazare Ponticelli*, Stock, 2008.
(Dans le chapitre intitulé « L'épreuve du feu » on apprend que les deux frères Ponticelli, tout juste mobilisés ont reçu leur première affectation à Dourdan le 20 septembre 1914 et c'est là qu'ils ont reçu leur paquetage.)

FROGER Stéphane, *En mille morceaux*, City éditions, 2019.
(Le témoignage poignant d'un Saint-Chéronais atteint de la maladie des « os de verre ». L'auteur y évoque souvent la ville et les alentours de Saint-Chéron.)

FROUILLOU Leila, *Ségrégation universitaire en Île-de-France. Inégalités d'accès et trajectoires étudiantes*, Observatoire national de la vie étudiante, La Documentation française, 2017.
(Sont évoqués, en particulier, les problématiques des universités d'Évry et d'Orsay.)

GARRAN Gabriel, *Géographie française, un enfant sous l'Occupation*, Flammarion, 2014.
(Un chapitre intitulé « Les cloches de Savigny » rapporte les souvenirs de la déclaration de guerre en 1939, vécue à Savigny-sur-Orge.)

GENETTE Gérard, *Apostille*, Le Seuil, 2012.
(L'ouvrage se présente comme une sorte de dictionnaire. L'article « Écoute » est curieusement consacré au ru de L'Écoute-s'il-pleut à Ris Orangis.)

GERHARD Christoph, *Bures-sur-Yvette : Tagebücher*, Cuvillier, Gottingen, 2007.
(Ensemble de textes en allemand. Certains ont pour cadre la vallée de Chevreuse parmi lesquels les poèmes intitulés « Bures-sur-Yvette am Abend » et « Viaduc des Fauvettes ».)

GILLON Pierre, SAPIN Christian (sous la direction de), *Cryptes médiévales et culte des saints en Île-de-France et en Picardie*, P.U. du Septentrion, 2019, 528 pages illustrées.
(Cet intéressant ouvrage comprend des notices complètes pour trois cryptes essonniennes : La crypte disparue de la collégiale Notre-Dame de Corbeil, la crypte de la collégiale Notre-Dame d'Étampes et celle de l'église Saint-Étienne d'Étréchy. On y trouve aussi deux notices sommaires sur les cryptes de Boigneville et de Vauhallan.)

GOURGAUD Gaspard, *Journal de Sainte-Hélène*, version intégrale, texte établi, présenté et commenté par Jacques Macé, Perrin, 2019.

(Gourgaud rapporte, par deux fois, les souvenirs du passage de Napoléon à la Cour de France [à Juvisy] en avril 1814.)

GRENARD Fabrice, *La traque des résistants*, Tallandier, ministère des Armées, 2019.

(Quelques lignes sont consacrées à l'arrestation de Manouchian et d'Epstein à la gare d'Évry Petit-Bourg le 16 novembre 1943.)

HARLÉ Stéphane, *Brétigny-sur-Orge, église Saint-Pierre*, rapport de diagnostic, INRAP, 2013.

HAROCHE-BOUZINAC Geneviève, *Louise de Vilmorin, une vie de bohème*, Flammarion, 2019.

(Cette biographie, parue à l'occasion du cinquantenaire de la disparition de Louise de Vilmorin, comporte de nombreux passages sur Verrières-le-Buisson.)

HERMENT Laurent, *Les fruits du partage : petits paysans du Bassin parisien au XIX^e siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2012.

(De nombreux exemples sont choisis dans les anciens cantons de Milly et de la Ferté-Alais : Brouy, Mespuits, Buno-Bonnevaux, Videlles etc...)

HORRENBERGER Christian et ITEY Roland, *Le château disparu de Guigneville*, Mairie de Guigneville-sur-Essonne, 2013.

JOSEPH Gilbert, *Une reine de l'Occupation : la vie incroyable et aventurière de Laure Dissard*, Albin Michel, 2005.

(Au chapitre 3, il est question de Ballancourt en 1940.)

LA BROSSE Gabrielle de, *Guide des chemins de pèlerinage, Les 35 plus beaux itinéraires*, Pèlerin, 2017.

(Pour l'Essonne figure uniquement le chemin Charles Péguy de Palaiseau à Chartres.)

LA CROIX Séverine de, *Les mensonges ne meurent jamais*, Michel Lafont, 2014.

(Une partie de l'intrigue du roman se déroule à Yerres.)

LAVOINE Marc, *L'homme qui ment*, Fayard, 2015.

(Très touchant récit autobiographique du célèbre chanteur. Marc Lavoine raconte ses nombreux souvenirs d'enfance à Wissous.)

LENTZ Thierry, *Les vingt jours de Fontainebleau. La première abdication de Napoléon 31 mars – 20 avril 1814*, Perrin, 2014.

(Il est plusieurs fois question du quartier général de Marmont établi à Essonnes et de celui de Mortier à Mennecy.)

LIGNEAU Joseph, *Quand les femmes tenaient la France*, tome 2 des mémoires de Joseph Ligneau, Édition Touchet Florida, 2017.

(Autobiographie de Joseph Ligneau, jeune orphelin des Granges-le-Roi, recueilli en 1913 par une paysanne, Mélanie Roulleau. Il nous raconte sa vie de garçon de ferme dans ce monde paysan dirigé par les femmes. Un chapitre entier se déroule aux Granges-le-Roi, plus loin sont aussi évoqués les souvenirs de la gare de Boullay-les-Troux et de la ferme de Bajolet à Forges-les-Bains.)

LUCBERT Françoise, TISON Stéphane (sous la direction de), *L'imaginaire de l'aviation pionnière, contribution à l'histoire des représentations de la conquête aérienne, 1905-1927*, Presses universitaires de Rennes, 2016.

(Un article de Guillaume Pajon analyse la mention de « Port-Aviation », l'aérodrome de Viry-Châtillon, dans le poème « Zone » de Guillaume Apollinaire.)

MACÉ Jacques, *Vigneux, l'Essonne et l'époque napoléonienne*, Société d'histoire de Draveil Vigneux, sd (2017 ?).

MACDONALD Kyla, *Niki de Saint Phalle, ici tout est possible*, Snoeck, 2018.

(Ouvrage publié à l'occasion de l'exposition « Niki de Saint Phalle, ici tout est possible » qui s'est tenue au musée des beaux-arts de Mons du 15 septembre au 13 janvier 2019. On y trouve plusieurs clichés pris dans la maison atelier de Soisy-sur-Ecole. Marcelo Zitelli, qui fut l'assistant de Niki de Saint Phalle sur le projet du monumental Jardin des Tarots en Italie y raconte, de façon passionnante, sa rencontre avec l'artiste à Soisy en 1987.)

MALOUBIER Bob, *Orlywood la saga de Paris Airport*, First, 2018.

(La longue histoire de l'aéroport d'Orly.)

MARANTZ Eléonore, MÉCHINE Stéphanie (sous la direction de), *Construire l'université. Architectures universitaires à Paris et en Île-de-France (1945-2000)*, Publications de la Sorbonne, 2016.

(Sont présentés l'histoire des sites de la faculté d'Orsay et du CEA de Saclay, sont aussi évoquées les constructions de la bibliothèque universitaire d'Évry (architecte Adrien Fainsilber en 1995), celle de l'institut d'électronique fondamentale à Orsay (architecte Pierre Riboulet en 1992). L'ouvrage indique aussi qu'un plasticien du nom d'André Marchand a réalisé en 1949 une mosaïque au centre d'émission longue distance de Villesauvage à Étampes. Le site est aujourd'hui déserté, l'œuvre existe-t-elle toujours ?)

MARQUES OLIVEIRA Vera, *Le château de Montlhéry (Essonne) du XI^e au XVI^e siècle*, étude architecturale, master 2 Sorbonne université sous la direction du professeur Dany Sandron, 2019 / Volume 1 : texte. / Volume 2 : illustrations. / Volume 3 : annexes.

MARQUES OLIVEIRA Vera, *Sondages des courtines nord-ouest et sud du château de Montlhéry (Essonne)*, rapport de fouilles, juin 2019.

MARTIN Y S, *Chèvre aux champignons*, Edilivre, 2014.

(Roman policier dont une scène particulièrement remuante se passe à Chilly-Mazarin.)

MATHIOT Yves, *Police secours, j'écoute ! La vie d'un policier au quotidien*, L'Harmattan, 2015.

(Les souvenirs d'un fonctionnaire de police où il est abondamment question du centre de formation de la police de Draveil et de l'aéroport d'Orly. Un chapitre est par ailleurs consacré à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.)

MAZIER Didier, *Mennecy Verville. Boîte à malice : les boîtes aux lettres du village Levitt à Mennecy*, Didier Mazier, 2014.

(Livre de photos commentées qui a pour sujet les boîtes aux lettres du quartier Levitt de Mennecy. Ce point de vue très original se révèle une très bonne approche sociologique.)

MENARD Pierre, *Les infréquentables frères Goncourt*, Tallandier, 2020.

(Il est largement question de la maison de Champrosay à Draveil.)

MERCEY Fiona, *Vera Barclay le grand jeu de l'enfance*, Carrick, 2016.

(Vera Barclay fut la co-fondatrice du louvetisme et organisatrice du premier cours à Chamarande dans les années 1920.)

MINANO Leila et PASCUAL Julia, *La guerre invisible. Révélation sur les violences sexuelles dans l'armée française*, Les Arènes / Causette, 2014.

(Plusieurs des cas présentés concernent la base militaire de Montlhéry.)

MONTPIED Bruno, *Le gazouillis des éléphants, tentative d'inventaire général des environnements spontanés et chimériques créés en France par des autodidactes populaires, bruts, naïfs, excentriques, loufoques, brindezingues ou tout simplement inventifs, passés, présents et en devenir, en plein air ou sous terre (quelquefois en intérieur), pour le plaisir de leurs auteurs et de quelques amateurs de passage*, Éditions du Sandre, 2017.

(On trouve dans cet étonnant ouvrage trois réalisations d'artistes essonniers :

1 Auguste Corsin [1861-1929] pour la villa « Les Rochers », 50 boulevard Saint-Michel d'Étampes, site créé en 1904 dont les décors sont quasiment effacés aujourd'hui.

2 Frédéric Séron [1878-1959], 140 boulevard John-Kennedy à Corbeil-Essonnes, site qui fut visité par André Breton en 1958.

3 Boris Stcherbatoff pour une maison située autrefois chemin des Bas Rochers à La Ville-du-Bois et aujourd'hui totalement disparue mais dont certains décors sont conservés au musée du vieux château à Laval.)

MORGANSTERN Anne McGee, *High gothic sculpture at Chartres cathedral, the tomb of the count of Joigny*, The Pennsylvania State University, 2012.

(Le chapitre 6 intitulé « The coronation portal at Longpont-sur-Orge » est une analyse comparative du grand portail de la basilique.)

MORICEAU Jean Marc, *Secrets de campagnes. Figures et familles paysannes au XX^e siècle*, Perrin, 2014.

(Parmi les parcours présentés, six pages sont consacrées à celui de la famille Petit, agriculteurs à Boutervilliers entre 1955 et 1969.)

MOSKALIK-DETALLE Alina, *Verrières-le-Buisson, église Notre-Dame de l'Assomption, portail occidental, étude stratigraphique*, rapport, 2019, (19 pages illustrées).

NICOLAS Éric, *Le roman d'Émile*, Amicie, 2014.

(La gare de Juvisy et l'hôpital de Dourdan jouent un certain rôle dans ce petit roman très contemporain.)

NODAREKATERINE, *J'ai 18 ans et 40 ans que je t'aime*, récit, Éditions Amalthée, 2012.

(Les auteurs Nodar et Katerine ont grandi en Essonne. On retrouve dans ce récit de nombreux lieux essonniers tels le lycée de Corbeil-Essonnes ou la gare de Ris-Orangis.)

OBERLÉ Gérard, *Heptaméron avec chardonnay*, nouvelles, Grasset, 2019.

(Fantaisie littéraire d'un grand érudit. Un chapitre est intitulé « Le roi Bondoufle » qui vit dans son « palais de Courcouronnes ».)

OPPERMANN Fabien, *Dans les châteaux de la République, le pouvoir à l'abri des regards*, Tallandier, 2019.

(Plusieurs pages sont consacrées au domaine de Souzy-la-Briche, légué en héritage à la présidence de la République en 1972 par le banquier Jacques Simon.)

PEREZ Éric, *Maton et fier de l'être !* Kero, 2019, (252 pages).

(Trente années de carrière d'un surveillant de prison. Son passage au service du quartier des mineurs de Fleury-Mérogis est très bien évoqué.)

PORTE Christian, « *Fiancés assassinés de Fontainebleau* » *Les vérités interdites d'un fiasco judiciaire*, Edilivre, 2018.

(Enquête très détaillée sur ce fait divers survenu en 1988 dans le massif des Trois Pignons, près de Milly-la-Forêt. De nombreuses communes essonniennes avoisinantes sont mentionnées ainsi que la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et le palais de justice d'Évry où a été jugé un des suspects en 2001.)

RATHAUX Bernard, *Histoire d'Évry village, Petit Bourg et d'Étiolles*, La Compagnie littéraire, 2019.

(136 pages illustrées, réédition de l'ouvrage anonyme paru en 2004 *Histoire d'Évry village*, La Compagnie littéraire Bredys.)

RÉMY Michel et SIGNE Raymond, *Contexte historique de l'église Notre-Dame de la Ferté-Alais, première église gothique. Méthode de construction de la voute de l'église*, février 2016.

RICHARDSON John, *A life of Picasso : the triumphant years 1917–1932*, Borzoi book, 2007.

(On apprend dans cette biographie, rédigée en anglais, que le collectionneur d'art et mécène Georges Bemberg avait loué, en 1921, la maison dite des « Charmilles » à Yerres et que Picasso y fit de fréquents séjours et y a travaillé.)

RIMBAULT Alain, *Hier est près de ... mois*, Saint Honoré, 2019.

(Intéressante biographie de Claude François sous l'angle des incidents rencontrés par l'artiste tout au long de sa vie. Le moulin de Dannemois tient, bien entendu, une grande place.)

ROUAUD Jean (textes), BRETEAU Emmanuel (photographies), *Mémoire rupestre : les roches gravées du massif de Fontainebleau*, Éditions Xavier Barral, 2016.

ROLIN Olivier, *Les évènements*, POL, 2014.

(Roman qui a pour cadre une traversée de la France, en pleine guerre civile imaginaire. Parmi les très nombreux lieux traversés, et finement décrits, figurent Chilly-Mazarin, Étampes et Longjumeau.)

ROUSSELET André (avec Marie-Ève Chamard et Philippe Kieffer), *À mi-parcours. Mémoires*, Kero, 2015.

(André Rousselet, haut fonctionnaire et homme politique, parle de sa maison de campagne à Itteville et évoque son environnement essonien)

SAINT-PIERRE Isaure, *Marie Laurencin la féerie*, Albin Michel, 2019.

(Roman inspiré de la vie de Marie Laurencin. Il y est largement question de sa maison de Champrosay à Draveil.)

SALATKO Alexis, *Celine's band*, roman, Robert Laffont, 2011.

(On trouve dans ce roman plusieurs mentions très contextualisées du Draveil des années 1980 : Paris-Jardin, le marché, la gare de Juvisy...)

SCHULZ Eugene G., *The ghost in general Patton's third Army : the memoirs of Eugene G. Schulz*, XLibris Corporation, 2012.

(À la page 166 on trouve une intéressante notice issue de ce journal de guerre inédit : « Milly, France, in the garden of the Chateau de Courances August 23-25 1944. We moved to our ninth CP on august 23 to be closer to the front, where the 5th Armored Division were poised to cross the Seine river. We set up our camp in the beautiful gardens of the Chateau de Courances. We were not permitted to occupy the château, but we set up our office tents in these gardens in which the shrubs were manicured and the flowers were in full bloom. A moat surrounded the château. »

SEGRÉ Gabriel, *Fans de ... sociologie des nouveaux cultes contemporains*, Armand Colin, 2013.

(Il est question du culte autour de la tombe de Claude François à Dannemois.)

SETH Catriona, *La Fabrique de l'intime. Mémoires et journaux des femmes du XVIII^e siècle*, textes établis, présentés et annotés par Catriona Seth, Robert Laffont, 2013.

(Anthologie de textes autobiographiques de femmes du XVIII^e siècle. Parmi les textes retenus figure celui de Jeanne-Marie Roland [1754-1793] qui évoque ses séjours chez les Haudry au château de Soucy à Fontenay-lès-Briis.)

SEVENET Jacques, *L'évêque courage, Jacques Delarue*, Atramenta, 2018.

(Avant de devenir le premier évêque de Nanterre en 1966, Jacques Delarue fut le supérieur du séminaire pour les vocations tardives du diocèse de Paris installé au château de Morsang-sur-Orge, de 1952 à 1966. Un chapitre entier est consacré à Morsang.)

SEVIN Jacques, *Pour penser scoutement*, réédition Presses de l'Île-de-France, 2019.

(Recueil des messages rédigés par le jésuite Jacques Sevin pour la revue *Le Chef* entre 1923 et 1933 et réunis dès 1934 aux éditions Spes. On y trouve de nombreuses allusions au camp école de Chamarande fondé dans le parc du château en 1923.)

SIMON E et LEMAIRE R, *Catalogue des cartes postales. L'aéronautique d'avant 1914*, Imprimerie de la Roque, 2013, (471 pages illustrées).

(Plusieurs pages sont consacrées aux nombreuses cartes éditées par une trentaine d'éditeurs pour l'aérodrome de Port-Aviation (Viry-Châtillon) ainsi qu'aux 18 éditeurs qui ont publié des clichés pris autour de l'aérodrome d'Étampes. Pas moins de trois pages illustrées sont consacrées à l'éditeur étampois Rameau.)

SINIAKOV Alexandre, *Détachez-les et amenez-les-moi*, Fayard, 2019.

(L'auteur est le recteur du séminaire orthodoxe russe établi à Épinay-sous-Sénart. De nombreuses anecdotes, finement racontées, concernent des équidés recueillis au séminaire.)

SOLNON Jean-François, *Le goût des rois. L'homme derrière le monarque*, Perrin, 2015.

(Parmi les figures royales évoquées figure Henri III et ses nombreux séjours au château d'Ollainville.)

SUNWAY Olivia (pseudonyme de Nathalie Chapouille), *Souffle de vie*, (partie 1), Temporelles, 2019.

(Une partie du roman se déroule à Ballancourt-sur-Essonne et Saint-Pierre-du-Perray.)

VALENTIN Boris (sous la direction de), *Étiolles, rapport 2018, troisième année de l'autorisation triennale 2017-2019*.

VALET Paul, *Prêtre-ouvrier, itinéraire d'un ancien jociste*, Karthala, 2008.
(Le chapitre 7 intitulé « Embauché à Téalémit » décrit le quotidien vécu dans la grande usine Téalémit à Paray-Vieille-Poste dans les années 1960.)

VALLEMONT Serge, *Une vie d'ingénieur aux Ponts et Chaussées 1951 1995. Chroniques d'un témoin engagé*, Presses des Ponts et Chaussées, 2004.
(Un chapitre entier est consacré à la période 1965-1975, période durant laquelle Serge Vallemont était ingénieur de l'équipement à la DDE de l'Essonne. On y trouve de nombreux détails sur les travaux exécutés dans la région de Corbeil-Essonnes et du Val d'Yerres durant ces premières années qui ont suivi la création du département.)

VAUDRAND Maxime, *Néo-Mennecy. Projet Gravity*, Éditions Atramenta, 2019.
(Roman d'anticipation qui a pour cadre la ville de « Néo-Mennecy » c'est-à-dire un Mennecy dans un futur très lointain. Il s'agit du 3^e opus de la série Néo-Mennecy.)

VAUTRIN Jean, *Les années faribole. Quatre soldats français*, tome 4, Robert Laffont, 2012.
(Le chapitre 50 se déroule en grande partie à Dourdan.)

VÉLIOCAS Joachim, *L'Église face à l'islam entre naïveté et lucidité*, Les éditions de Paris Max Chaleil, 2018.
(On trouve dans cet ouvrage assez polémique deux pages consacrées à la mosquée d'Évry-Courcouronnes.)

VELTZ Pierre, *Saclay, genèse et défis d'un grand projet*, Parenthèses, 2020.
(168 pages illustrées.)

VILMORIN Louise de, HUGO Jean, *Correspondance croisée 1935-1954*, édition établie, annotée et commentée par Olivier Muth, Honoré Champion, 2019.
(Plusieurs lettres concernent Verrières-le-Buisson.)

Ouvrages collectifs

Aéroport de Paris-Orly, *Informations sur les travaux de la piste 08-26 (piste 3) du 28 juillet au 2 décembre 2019*, DGAC, 2019.

Archives 02. La rénovation urbaine en Ile-de-France 91/92/94/77/78, 2010-2014, Éditions illimitées, 2014.
(Recueil de photographies publiées sans commentaires. Sont présentés des sites essonniers concernant les communes suivantes : Ris-Orangis, Grigny, Draveil,

Athis-Mons, Vigneux-sur-Seine, Montgeron, Sainte-Geneviève-des-Bois, Courcouronnes, Viry-Châtillon, Évry, Massy, Corbeil-Essonnes, Les Ulis, Épinay-sous-Senart, Étampes.)

Bâtisseurs. La revue des Chantiers du Cardinal, n° 229, mars 2020.

(Y est présenté le projet de rénovation de l'église Saint-Damien-de-Veuster à Épinay-sous-Sénart.)

Les cités-jardins d'Île-de-France, une certaine idée du bonheur, sous la direction de l'Association régionale des cités-jardins d'Île-de-France et de la Région Île-de-France, éditions Lieux-dits, 2018.

(Une page est consacrée à la cité-jardin de Draveil bâtie à partir de 1911.)

La crue de l'Essonne 28 mai 2016-10 juin 2016. Livre blanc, SIARCE, décembre 2017.

(116 pages illustrées.)

Diagnostic de l'église Notre-Dame de Verrières-le-Buisson, cabinet Héritage, 2013.

Guide des jardins remarquables en Île-de-France, Éditions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2019.

(128 pages illustrées.)

(Pour l'Essonne on trouve des petits articles très bien illustrés sur Chamarande, Courson, Méréville, Saint-Jean-de-Beauregard et Segrez à Saint Sulpice-de-Favières.)

Jacques Sevin le scoutisme au cœur d'une vie, Presses de l'Île-de-France, 2019.

(Livre de 96 pages, richement illustré. six pages sont consacrées au camp école de Chamarande fondé dans le parc du château en 1923.)

Limours d'hier ... et d'aujourd'hui. Promenade en photos à travers la ville. Guide pédestre, La Mémoire de Limours, 2014.

(112 pages illustrées.)

Louise de Vilmorin, une vie à l'œuvre, Snoek, 2019.

(Catalogue de l'exposition qui s'est tenue du 19 octobre 2019 au 15 mars 2020 à la Maison de Chateaubriand à Chatenay-Malabry. Verrières-le-Buisson y était, bien entendu, très bien représentée.)

Maisons d'artistes à Paris et aux alentours. 20 balades inattendues dans Paris et ses alentours. Le Parisien. Patrimoine et balades n° 3, 2019.

(Parmi les sites présentés figurent le moulin de Claude François à Dannemois, la propriété Caillebotte à Yerres, la maison de Cocteau à Milly-la-Forêt, la maison atelier de Foujita à Villiers-le-Bâcle.)

Massy place du Grand Ouest, place du Grand Paris, Paris Sud Aménagement, AAM-Ante Prima éditions, 2018.

(95 pages illustrées.)

Massy Atlantis, une nouvelle fabrique urbaine, Paris Sud Aménagement, AAM Ante-Prima éditions, 2018.
(109 pages illustrées.)

Massy les métamorphoses du quartier Vilmorin, Paris Sud Aménagement, AAM-Ante Prima éditions, 2018.
(99 pages illustrées.)

Narcisse remixé, 5 regards actuels sur Berchère, Espace Déclic, 2019.
(Catalogue de l'exposition éponyme présentée du 29 novembre 2019 au 31 janvier 2020 à l'Espace Déclic d'Étampes. Parmi les œuvres présentés plusieurs sont des paysages étampois.)

Paroisse Saint-Michel-du-Pileu Palaiseau. 90^e anniversaire de la consécration 1929-2019, Équipe animatrice Saint-Michel, 2019.
(54 pages illustrées.)

Passeports pour BLC Bruyères le Châtel, mairie de Bruyères-le-Châtel, sd, illustré.

Rapport d'activité 2018. Politique des espaces naturels sensibles, Direction de l'environnement, Conservatoire des espaces naturels sensibles, Département de l'Essonne, 2018.

Restauration du portail occidental. Basilique Notre-Dame de Bonne-Garde, mise à jour d'étude, décembre 2019, ABDPA Architecture, 2019.

Sacrés édifices. 20 balades inattendues à la découverte du patrimoine religieux à Paris et aux alentours Le Parisien. Patrimoine et balades n° 4, 2019.
(2 sites évyriens [la pagode et la cathédrale] font l'objet de notices joliment illustrées.)

DVD

FAGNONI Jean Pierre et RUFO Patrick, *Jean Cocteau de Milly-la-Forêt*, documentaire, 2018.

Vie et publications des associations historiques essonniennes (2019-2020)

La Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix a dénombré pas moins de 186 associations d'histoires locales sur le territoire du département. Certaines sont anciennes et bien connues. D'autres sont très jeunes et ne regroupent que quelques passionnés. La plupart travaillent activement à la connaissance et à l'animation du patrimoine local. Ces associations historiques essonniennes constituent un riche tissu. La vocation départementale de la SHAEH se propose de contribuer à les mettre en lien.

Cette chronique a été établie grâce au dépouillement des bulletins des diverses associations ainsi que de leur site internet. Cette veille documentaire a été assurée par Frédéric Gatineau.

Toutes les contributions à venir concernant la vie des associations sont bienvenues. Contact : fregat65@hotmail.com.

Par ailleurs, nous invitons les associations à nous faire parvenir leurs publications (quelle que soit leur forme ou leur taille) afin de pouvoir en faire une recension précise au siège de la SHAEH :

SHAEH

Archives départementales de l'Essonne
Rue du Commandant-Arnoux 91730 Chamarande

NB. À partir du mois de mars 2020 le calendrier des associations a été profondément bouleversé par la crise sanitaire. De nombreuses activités (conférences, expositions, visites, publications...) ont été annulées ou reportées.

Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France.

Le tome 70 des Mémoires, paru en 2019, contient les actes du XV^e colloque d'histoire régionale qui s'est tenu les 22 et 23 mars 2019. Parmi les articles présentés, trois concernent directement le territoire essonnien :

« Des petits pays au Grand Paris. L'évolution cartographique des limites de l'Île-de-France » par Philippe Montillet.

« Les visites royales à Corbeil : de l'exercice du pouvoir à la simple villégiature » par Frédéric Gatineau.

« Paris et l'Île-de-France au cœur de la défense nationale (1914-1918) » par Paul Stouder.

Comité des recherches historiques sur les révolutions en Essonne.

Le comité a fait paraître en 2019, en collaboration avec ARDIPA et sous la direction de Serge Bianchi un livret intitulé *14-18 en Essonne, chroniques du Centenaire de la Grande Guerre*. L'ouvrage recense les initiatives prises en Essonne dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre.

Centre généalogique de l'Essonne

Parmi les articles récemment parus dans les bulletins 160 et 161 du *Vendangeur* paru en décembre 2019 et juin 2020 on retiendra :

« Mémorial 1939/1945 des agents SNCF (répertoire des agents essonniers) » par Bernard Robin.

« Jacques Bourgouin de Corbeil » par Daniel Hoffmann.

« Déclarations censuelles de la seigneurie d'Estouches (1668-1669) » par Michel Pillas.

Association régionale pour la diffusion des patrimoines

Le samedi 14 décembre 2019 ARDIPA a organisé son salon annuel d'histoire locale à la Ferme de Viry-Châtillon, agrémentée d'une brillante conférence de Francis Attou sur la carte postale essonnienne.

Art et histoire du pays de Châtres

En 2018, l'association a fait paraître un livret intitulé *Cahiers de doléances 1789, Arpajon, Saint Germain-lès-Arpajon, La Norville, Egly*.

Maison de Banlieue et de l'Architecture Athis-Mons

En septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine, la Maison de Banlieue proposait une balade en vélo à la découverte du patrimoine d'Athis-Mons.

L'exposition annuelle avait pour thème « Banlieue sur Seine. Histoire et devenir des usages et paysages du fleuve » avec la parution du cahier n° 27, éponyme.

Association Saint-Martin de Bièvres

Septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine l'association proposait une visite découverte de l'église de Bièvres.

Boutigny Histoire et Patrimoine

L'association a organisé plusieurs visites à la découverte du patrimoine local menées par Pierre Gérard :

Le samedi 26 octobre 2019 le Chemin de Grimery, dite ancienne voie romaine entre Pasloup et Buno-Bonnevaux avec la découverte de l'ancien fief de

Launay, les Ormes d'Armont, le Camp dit des Romains, le bois du Chenêt et ses platnières et le menhir de la Pierre droite ou le Paly.

Le samedi 16 novembre 2019 visite du bois de la Justice.

Le mercredi 4 décembre 2019 visite de l'église Saint-Barthélemy.

Le samedi 22 février 2020, la visite commentée des abris ornés de la Vallée de Chanvre (Boutigny, hameau du Pressoir).

Mémoires et Patrimoine vivant (Corbeil-Essonnes)

MPV a réalisé et proposé en février 2020 la projection d'un nouveau film sur les archives départementales de l'Essonne.

Comité d'histoire locale de Courcouronnes

À l'occasion des Journées du Patrimoine de septembre 2019 l'association a organisé sa traditionnelle animation autour du mythique café « Juncker-Parquet » avec expositions, animations et visite guidée du centre ancien.

Dannemois se raconte

En septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine, l'association a mis en valeur les lavoirs encore présents sur la commune.

L'association a publié en 2019 un livret : *Histoires des loups d'Étampes à Fontainebleau, du XIV^e siècle au XIX^e siècle* suite à l'exposition éponyme proposée cette même année.

En juillet 2020 l'association a fait paraître un ouvrage de 180 pages, richement illustré, intitulé *Dannemois et son histoire*.

Société historique de Dourdan en Hurepoix

En 2019 l'association a fait paraître son bulletin n° 74. Bruno Durand signe trois articles : « Joseph Guyot et la Bavière », « Les fêtes de la conscription militaire à Dourdan » et « Un Dourdannais émigré en Pologne au XIX^e siècle : Victor Vacqueret (1789-1869) et sa descendance ».

Les Amis du château et du musée de Dourdan

Le bulletin de liaison n° 71, paru en novembre 2019, contient une intéressante transcription de plusieurs actes notariaux consacrés à des travaux de toitures effectués sur l'église Saint-Germain de Dourdan en 1624 ainsi qu'un article consacré à maître Chanson, mort en 1979, initiateur du musée de Dourdan.

Société d'histoire Draveil-Vigneux

La SHDV a récemment publié plusieurs ouvrages collectifs :

L'histoire des Castors à Vigneux-sur-Seine.

Guide du patrimoine historique de l'Île de plein air et de loisirs du Port aux Cerises.

Vigneux-sur-Seine et sa région avec ses poilus sur le Front pendant la Grande Guerre.

Christian Wanecque, quant à lui, signe trois ouvrages publiés pour le compte de la Société d'histoire de Draveil Vigneux :

Vigneux-sur-Seine et sa région avec ses poilus sur le Front pendant la Grande Guerre en 2018.

Port-Courcel et Bernadette Chirac en 2019.

L'industrie de la soie dans notre région : Val de Seine, Val d'Oly, Val d'Yerres en 2019.

ASME 91 (Étude et restauration des moulins à vent et à eau du département de l'Essonne)

À l'occasion des Journées du Patrimoine de septembre 2019 l'association a organisé la visite des moulins Badran et de Chauffour à Étampes.

Étampes Histoire

Le cycle des conférences mensuelles organisées par l'association comprenait notamment

Le 14 septembre 2019 :

« Nouvelles recherches sur l'église Saint-Martin d'Étampes » par Paul Alexandre Lemaire.

Le 12 octobre 2019 :

« Entre généalogie et démographie : les mariages à Étampes (1700-1815) » par Marie-José Magot.

Le 16 novembre 2019 :

« Dans la bibliothèque des nobles étampoises au XVIII^e siècle », par Christian Carenton, Jacques Gélis et Jean-Pierre Durand.

Le samedi 11 janvier :

« Un patrimoine méconnu : regard sur les dalles funéraires conservées dans les églises du pays d'Étampes » par Frédéric Gatineau.

Le samedi 1^{er} février :

Visite-conférence au musée intercommunal dans le cadre de l'exposition « Narcisse Berchère de l'Orient au Pays d'Étampes » par Thomas Crosnier.

Les Cahiers d'Étampes-Histoire, n° 16 paru en 2019, comprend les articles suivants :

« Les chevaliers de la Légion d'honneur à Étampes » par Claude Robinot.

« Les anciens chemins de fer d'intérêt local du Sud Essonne » par Christian Carenton.

« La Montagne coupée de Méréville, l'espace transformé par la volonté d'un seigneur » par Raymonde Autier.

Le Corpus étampoises

Le Corpus étampoises a été mis en ligne pour la première fois en 2002 par Bernard Gineste avec l'aide de quelques amis. Il s'était constitué le 18 juin 2003 en une association loi de 1901 du même nom, dont la fondation a été enregistrée par le *Journal officiel* du 26 juillet 2003, n° 2188. Il s'est auto-dissous par la décision unanime de l'assemblée générale du 15 octobre 2019.

Tous ceux qui soutenaient jusqu'ici de cette manière le Corpus étampois sont vivement invités à rejoindre la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix.

Pour mémoire, voici la liste de ceux qui participèrent à son bureau :

Président : M. Bernard Gineste

Secrétaire : M. Frédéric Gatineau

Trésorière : Mme Carole Greiner

Vice-Président(e)s : Chantal Breton, Jacques Corbel, Sylvain Duchêne, Bernard Métivier, Marie-Hélène Percy, Jean-Michel Rousseau, Jean-Marc Warembourg.

Cette association avait pour but de collecter, répertorier, publier et diffuser, prioritairement par Internet, toute information relative au patrimoine culturel du pays d'Étampes. Ce même but est aujourd'hui poursuivi par le site du Corpus étampois à nouveau sous la responsabilité du seul Bernard Gineste.

Association mémoires et avenir de la ville nouvelle d'Évry

Le Document mémoire n° 19, paru en mai 2018, a pour titre « Lieux de culte d'expression spirituelle en Ville nouvelle » (Évry-Courcouronnes).

Le Document mémoire n° 20, paru en octobre 2020, a pour titre « Le socle d'Évry Ville Nouvelle, géologie, architecture, modes de vie ».

Mémoire vivante (Les Granges-le-Roi)

En 2019 l'association a réhabilité le charmant chemin forestier dit « des Grands Fossés ».

Les amis du Parc Boussard (Lardy)

Le parc fêtait en 2019 ses 90 ans. L'association et la commune (en partenariat avec la DRAC) projettent une grande restauration du site.

L'Histoire locale Janville Lardy

L'association, toujours très active, a fait paraître plusieurs petits bulletins très documentés, « C'était hier dans nos villages ».

Les n°s 80 et 81 étaient consacrés aux fêtes communales et patronales de Lardy et de Janville.

Le n° 82 *La bibliothèque de Janville et Lardy.*

Le n° 83 : *Le café Véret, Pâté de Lardy, Corentine et Edgard Vilpoux, Janville.*

Le n° 84 : *Souvenirs d'une écolière à Lardy...*

Le n° 85 : *Parcours d'un soldat de Lardy, Charles Saccalais. Parcours d'un soldat de Janville, Valentin Breton.*

Le n° 86 : *Les enfants de l'école de Janville pendant la guerre 1914-1918.*

Le n° 87 : *Les sapeurs-pompiers de Lardy et Janville.*

Le n° 88 : *Le 4 janvier 1939... Naissance d'une association : l'ASLJL.*

Linas Patrimoine et Traditions

Le bulletin n° 60, paru en décembre 2019 est consacré aux cahiers de doléances de la paroisse de Linas rédigés en avril 1789.

Société historique de Longpont

À l'occasion des Journées du Patrimoine de septembre 2019, l'association organisait son traditionnel parcours de visite : présentation du prieuré, visite de la basilique, site de la Croix de la bataille de Montlhéry et son histoire, château de Lormoy, avec la visite de sa chapelle.

Le bulletin n° 32 paru en décembre 2019 reprend un texte de Marius Ciboulet sur le portail de la basilique et un article de Frédéric Gatineau sur la guerre de 1870 à Longpont.

Association historique de Marcoussis

En juillet août 2019 l'association a mené, avec l'association Rempart, le chantier du château de Montagu. L'objet principal de ce chantier était de révéler les vertiges de l'une des tours de l'édifice qui aurait précédé le château construit au début du XV^e siècle.

L'exposition annuelle s'est tenue du 21 au 29 septembre 2019 et avait pour thème "Voies et moyens de communication à Marcoussis".

Histoire et Patrimoine de Marolles-en-Hurepoix

Le samedi 5 octobre 2019 l'association a organisé la deuxième édition des Automnales du livre d'histoire locale en Essonne. La SHAEH y tenait un stand.

Le bulletin n° 15 paru en 2019 contient les comptes rendus des diverses sorties organisées par l'association ainsi qu'un résumé de la conférence donnée par Frédéric Gatineau à Marolles en avril 2019 sur la paroisse disparue de Guibeville.

Massy Storic

Le bulletin Massy Storic n° 4 paru en septembre 2019 contient les articles suivants : « Jours tranquilles au château de Vilgénis » par Francis Couillet, « La Résidence du Bon Puits » par Jean-François Bargout, « Grève des loyers à la SONACOTRA (entre 1975 et 1980) » par Xavier Guyon, « Feu le château d'eau des quatre tours à la goutte d'eau » par Françoise Avril ainsi que deux petits articles consacrés au quartier du Pileu et à une intéressante aquarelle représentant l'église Sainte-Marie-Madeleine peinte en 1938.

Par ailleurs l'association a publié en 2019 un ouvrage de 272 pages, richement illustré, intitulé *Histoire et histoires du nouveau Villaine*.

Mennecy et son histoire

La revue n° 103, parue en décembre 2019 comporte, entre autres, les articles sur les enseignes du centre-ville de Mennecy et un article sur les biscuits et macarons de Mennecy.

Société historique et archéologique du Sud Essonne Canton de Méréville

Le dimanche 8 décembre 2019 la SHASECM a proposé une conférence de Marie-Claude Jardin, sur « Jean-Louis Bory » au centre culturel de Méréville.

Les Amis du Domaine de Méréville

En 2020 l'ADM a publié l'ouvrage : *Le Parc de Méréville, Promenades 1835 et 2020* enrichi de 70 illustrations dont certaines inédites et incluant un plan actualisé, basé sur le cadastre de 1831.

Les Amis de Milly-en-Gâtinais et environs

Quentin Kheyap et Éric Gachot signent un nouvel ouvrage *Moigny-sur-École, parcours à travers le temps* publié par LAMGE en 2019.

Les Molières Mémoire au village

En septembre l'association a organisé une conférence donnée par Frédéric Gatineau sur l'histoire de l'église Sainte-Marie-Madeleine et la paroisse des Molières.

Comité d'histoire locale d'Orsay et de ses environs

Le cahier n° 21 paru en 2019 contient les articles suivants « Un conflit de féodalité : la bataille d'Orsay » par Joëlle Delacroix, « Les péripéties du tracé de la rue de Lozère » par Guy Möbs, « Aperçu historique de la Grande Martinière de Saclay » par Pierre Cathala et « Le patrimoine disparu d'Orsay » par Pierre Cathala.

Par ailleurs Astrid Auzou-Connes signe le dossier de CHLOE n° 9, paru en 2019, intitulé : *Orsay et ses habitants pendant la guerre de 14-18*.

Mémoire de Lozère (Palaiseau)

La Gazette de Lozère n° 1 parue en septembre 2019 contient des notices sur le parc intercommunal Eugène Chalon.

Le n° 2 paru en janvier 2020 contient des notices sur la rue Parmentier à Palaiseau, sur la croix monolithique de Lozère et sur le sculpteur palaisien Jean-René Debarre (1907-1968).

Le Groupe de recherche sur l'histoire locale de Ris-Orangis

En septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine l'association organisait une visite du château Dranem.

Saint-Cyr église et patrimoine (Saint-Cyr-sous-Dourdan)

En août 2019 l'association a produit un livret de 12 pages consacré à Saint-Cyr pendant la Première Guerre Mondiale.

À l'occasion des Journées du Patrimoine en septembre 2019 l'association présentait une exposition intitulée « *Saint-Cyr Autrefois, en images* ».

Saint-Escobille Histoire & Patrimoine

Le 13 août 2020 la maison du tourisme Cœur de Beauce d'Orgères en Beauce a organisé une visite découverte du village de Saint-Escobille sous la conduite de l'association locale.

Association des amis de l'histoire de Sainte-Geneviève-des-Bois et des environs

En 2018, Isabelle Ploton a publié pour le compte de l'association son étude *Projet pour la sauvegarde d'anciennes tombes remarquables, cimetières de Liers à Sainte-Geneviève-des-Bois*.

Association Valpuseaux Histoire

La gazette n° 8 de l'AVE, parue en décembre 2019, comprend plusieurs petits articles sur la statue de la Vierge de l'église Saint-Martin, les orchidées sauvages de Valpuseaux, Pierre François Doussin, le bagnard de Valpuseaux mort en 1845, le pigeonnier situé près de l'église de Valpuseaux, les chapelles de Bouville et les caves anciennes de Valpuseaux.

Association Saint Martin de Valpuseaux

Le 15 décembre 2019 l'association a organisé une visite guidée de l'église Saint-Martin.

Syndicat d'initiative de Vauhallan

Le 7 décembre le dynamique SI de Vauhallan a fêté ses 30 ans avec portes ouvertes, animation et visites guidées.

Connaissance de Verrières-le-Buisson

Le bulletin n° 65-66 paru en septembre 2019 est consacré à la famille Vaillant à Verrières et à l'histoire de la maison Vaillant rue de Paris et celle de la Châtaigneraie au Poulinat.

Videlles « Passé-Présent »

L'association a entamé la restauration de la sacristie de l'église Saint-Léonard. À cette occasion ont été redécouverts quelques éléments d'architecture ancienne.

Mémoires Vives de Villabé

En 2019 MVV a publié chez Ammateis un nouveau livret de 48 pages intitulé : *Villabé, balade traversière, Villabé au fil de vos pas et du temps*.

Villebon-sur-Yvette, Le temps des cerises.

En 2019, l'atelier d'histoire locale a publié un ouvrage de 200 pages, abondamment illustré, *Villebon sur Yvette Histoire de nos quartiers*.

Chronique d'art et d'archéologie essonnienne (2019-2020)

NB. À partir du mois de mars 2020 le calendrier des activités culturelles a été profondément bouleversé par la crise sanitaire. De nombreuses activités (conférences, expositions, visites, chantiers...) ont été annulées ou reportées.

Angerville

Septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine, la municipalité proposait une animation autour des calvaires présents sur la commune ainsi que sur l'histoire de l'église Saint-Germain de Dommerville.

Arpajon

Le 27 août 2019 a eu lieu la réception officielle de la première tranche des travaux de restauration de l'église Saint-Clément. Une des absidioles a été reprise sur le côté nord-ouest. Le mur de soutènement autour de l'église a aussi été repris, à l'intérieur, des fissures d'une autre absidiole ont été comblés. À cette occasion ont été découverts et conservés des vestiges de deux couches de décors anciens.

Athis-Mons

Septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine, la maison de l'environnement proposait une visite des coulisses de l'aéroport d'Orly.

Bièvres

Les travaux de renaturalisation du cours de la Bièvre entre Bièvres et Igny ont été achevés durant l'été 2019. Le lit initial de la rivière a pu être retracé.

Boussy-Saint-Antoine

Septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine s'est tenue la 2^e édition de la fête locale du patrimoine intitulée « Si Boussy m'était conté » avec balade historique et ouverture exceptionnelle du musée Dunoyer de Segonzac.

Briis-sous-Forges

Septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine, la municipalité a organisé une exposition sur les trésors de Briis à la mairie ainsi qu'un circuit commenté en car.

En novembre 2019 dans le cadre de l'opération « Sauvons nos monuments » le théâtre de Bligny a été seul élu, parmi d'autres monuments essonniers, pour bénéficier du financement participatif en vue d'aider à sa rénovation.

Brunoy

En février et mars 2020 le musée Robert Dubois Corneau proposait une exposition exceptionnelle des œuvres de l'artiste Jacques Chamaillard. L'exposition présentait une sélection de ses très beaux dessins réalisés dans les années 1960 ayant pour sujet des sites de la vallée de l'Yerres.

Cerny

Septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine, le domaine de Presles était exceptionnellement ouvert avec plusieurs conférences consacrées à la famille Carnot.

Chamarande

Du 25 novembre 2019 à mars 2020 s'est tenue une exposition dans le hall des archives intitulée « Si les paysans du XVIII^e siècle avaient vu cette photo ». Elle proposait une rencontre originale entre le travail de Claire Chevrier, photographe, et des textes de l'historienne Arlette Farge. Étaient également présentées de très belles photographies prises au début du XX^e siècle par Eugène Biver, châtelain et maire de Villiers-le-Bâcle.

Champlan

Le 11 novembre 2019 le tableau restauré représentant l'Immaculée Conception a retrouvé sa place dans l'église Saint-Germain. Cette toile a été peinte en 1862 par Anne-Caroline Delaguette d'après le célèbre tableau de Murillo.

Chatignonville

Septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine, la commune proposait une visite commentée de l'église.

Chevannes

Le 29 février 2020, après un an de restauration, le tableau « Martyre de saint Symphorien » a retrouvé solennellement sa place dans l'église. La restauration a été assurée par Laetitia Curys. L'association des amis de Saint-Symphorien a financé l'opération. Ce tableau du XIX^e siècle est sans doute celui dont il est question dans le registre du conseil de fabrique de Chevannes à la date de 1844 : « *un tableau représentant la mort de Saint Symphorien sera donné à faire* ». ¹

1 Arch dioc K 06 01.

Corbeil-Essonnes

Le 26 août 2019 le chantier de fouilles archéologiques des Tarterêts a été ouvert. Il s'agit du troisième chantier de fouilles sur ce lieu-dit. La première fouille de sauvetage des « Tarterêts I » s'est faite en 5 mois dont 3 mois au printemps 1969 et 2 mois au printemps 1970 (par Béatrice Schmitter). Elle a livré principalement deux foyers associés à des amas de débitage composés de silex taillés datés du Magdalénien, mais aussi des silex témoignant d'une occupation du site remontant au Paléolithique moyen et à l'homme de Néandertal. La fouille des « Tarterêts II » a, elle, pour origine les découvertes de deux étudiants en archéologie qui ont trouvé des silex de la période magdalénienne dans les ornières laissées par des engins de chantier. Elle s'est étendue sur à peine plus d'un mois au printemps 1970 (Michel Brézillon) et a livré du mobilier lithique (INRAP).

Du 11 octobre au 8 décembre 2019 la commanderie Saint-Jean a accueilli une exposition historique intitulée « Les Grands Moulins de Corbeil, du grain au pain ».

Le 30 novembre 2019 s'est tenue une animation au cinéma Arcel intitulée « Histoire en Seine » avec projection de films et documents sur les usages du fleuve depuis presque 100 ans suivie d'une table-ronde pour les confronter aux usages actuels et aux projets à venir.

Le 4 juillet 2020 l'église Saint-Paul de Moulin-Galant a subi un violent incendie qui a entièrement détruit la toiture, le plafond, et une grande partie du mobilier de l'édifice. L'église Saint-Paul a été construite en 1910 et 1911, d'abord comme annexe de la paroisse Saint-Étienne d'Essonnes avant d'être érigée en église paroissiale en 1912. Elle avait été entièrement rénovée en 2005.

Crosne

Septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine était présentée l'exposition « Rues et lieux-dits de Crosne au fil du temps ».

Dourdan

En août 2019 une douzaine de photographes amateurs ont participé à une exposition consacrée au patrimoine de la région de Dourdan, organisée par l'office de tourisme.

Le samedi 16 novembre 2019 l'équipe du musée du château de Dourdan organisait une conférence « L'Archéologie au château de Dourdan : 50 ans de passion » par Vincent Goustard (INRAP) et Christian Piozzoli (Service régional de l'archéologie, DRAC Île-de-France).

Les 19 et 20 septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine, outre les traditionnelles visites guidées du patrimoine dourdannais, étaient présentés les nouveaux aménagements du musée du château.

Draveil

Septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine, était proposée, au château de Villiers, une exposition intitulée « Draveil et ses commerces

d'autrefois » ainsi que plusieurs conférences d'intérêt local telles : « Le commerce de Draveil dans les années 30 » et « La Grande Guerre à Draveil et en Essonne ».

Épinay-sur-Orge

Septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine, la municipalité proposait une visite « À la découverte du patrimoine caché d'Épinay » avec en particulier, la découverte du domaine de Sillery et sa très belle chapelle du XIX^e siècle.

Étampes

Le 24 juillet 2019, 26 clous en bronze ont été installés pour baliser le chemin de Compostelle à travers la ville. D'autres clous ont été installés à Gif, Massy, Verrières-le-Buisson, Champlan, Vauhallan, Igny, Saint Germain-lès-Arpajon, Arpajon, Égly et Méréville.

Septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine étaient notamment présentés :

- à l'espace Jean Carmet une exposition sur l'histoire du quartier de Guinette.
- à l'hôtel Anne de Pisseleu une exposition « Laissez-vous conter le pays d'Étampes au fil de l'eau », une exposition sur l'église Saint-Martin et une conférence de Clément Wingler « 100 ans de cinéma à Étampes ».

À l'occasion de ces mêmes journées du patrimoine, était inaugurée la restauration de la fontaine Hugo (1893) dont la statue de Cérès avait été endommagée en mars 2018.

Le 17 novembre dans le cadre de l'événement « Regards Neufs », le service du Patrimoine de la Communauté d'agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne – Pays d'art et d'histoire et Cinéam s'associaient pour proposer une ciné-conférence sur le cinéma amateur comme ressource pour l'histoire locale. La séance a permis de revenir sur cinq années de collecte menée en collaboration dans les communes de l'Étaminois Sud-Essonne, de faire le point sur la qualité et la valeur documentaire des fonds collectés, de questionner la façon dont ces films de famille contribuent à écrire l'histoire du territoire et de ses habitants, tout en expliquant au public la nature du travail effectué au quotidien.

Les Samedis de l'Histoire ont présenté un riche programme de conférences entre le mois d'août 2019 et le mois de mars 2020 :

Jeudi 22 août : « Anniversaire de la Libération d'Étampes : la présence américaine à Étampes de 1944 à 1946 » par Clément Wingler.

Samedi 21 septembre : visite-conférence : « Le quartier Notre-Dame en 1515 par Bernard Gineste.

Dimanche 22 septembre : visite-conférence : « Saint-Gilles, regards sur l'histoire d'un quartier » par Bernard Gineste.

Samedi 26 octobre : « L'histoire de la franc-maçonnerie à Étampes (1806-2000) » par François Cavaignac.

Lundi 11 novembre : « La Grande Guerre, la presse étamnoise et l'effort patriotique » par Clément Wingler.

Samedi 18 janvier : « Nouveaux regards sur les communautés religieuses implantées à Étampes à la veille de la Révolution » par Frédéric Gatineau.

Samedi 29 février : « Construire à rebours, architectures en ruine et parcours ludiques : des fabriques d'Hubert Robert aux créations vidéoludiques » par Guillaume Baychelier.

Samedi 7 mars : « La culture théâtrale à Étampes au XIX^e siècle » par François Cavaignac.

Étiolles

Le 21 septembre 2019, dans le cadre des Journées du Patrimoine se sont tenus, à la Faisanderie d'Étiolles, récemment labellisée patrimoine d'intérêt régional, plusieurs événements dont une conférence sur les chasses royales par Henri Pinoteau et une visite guidée du site par Guy Spagnol.

Évry-Courcouronnes

En novembre 2019 s'est tenue une exposition, relativement confidentielle (car installée dans le cabinet du préfet) consacrée à l'année 1969 dans le département, alors naissant, de l'Essonne. Une plaque a été inaugurée commémorant la visite du président Pompidou à Évry le 18 novembre 1971 ainsi qu'une plaque récapitulant les noms des 24 préfets qui se sont succédé au service du département.

Fontenay-le-Vicomte

Septembre 2019, à l'occasion des Journées du Patrimoine la commune organisait dans l'église Saint-Rémi une exposition sur le thème de Notre-Dame de Paris avec, entre autres, une conférence de Frédéric Gatineau « Les possessions du chapitre de Notre-Dame de Paris en Essonne ».

Forges-les Bains

En décembre 2019 dans le cadre des travaux de rénovation de l'église Notre-Dame les ouvriers carreleurs ont mis à jour, devant la chapelle de la Vierge, une dalle de belle dimension mais non identifiable car placée à l'envers et légèrement de biais. Le retournement de la mystérieuse dalle par les marbriers a eu lieu en janvier 2020 en présence de membres de la municipalité, de l'architecte et de plusieurs membres de l'association d'histoire locale ainsi que de Frédéric Gatineau président de la SHAEH. Il s'agit de la pierre tombale de Mathurin Le Jariel. Elle porte pour inscription :

DOM
Icy gist le corps de
Mathurin le Jariel
Con (seiller) secretaire du
Roy maison couronne
De France et de ses
Finances, seigneur
De ce lieu de Forges
Decedé le premier
May 1699
Dans la 77 e année
De son age

Priés Dieu pour le repos
De son ame

La dalle présente un unique décor de tête de mort ailée. La dalle est très bien conservée, elle n'avait probablement jamais été retournée depuis la période révolutionnaire. L'église Notre-Dame de Forges enrichit donc sa collection de pierres tombales. La dalle de Mathurin Le Jariel a finalement été reposée au sol dans la chapelle de la Vierge, soit quasiment in situ au-dessus de l'ancien caveau seigneurial.

Gif sur Yvette

En septembre 2019 le château du Val-Fleury a accueilli une exposition consacrée aux vitraux intitulée « Trésors de lumière, une plongée dans l'art du vitrail en Essonne. »

Grigny

Le 21 septembre 2019, dans le cadre des Journées du Patrimoine était organisée une passionnante balade commentée du vieux Grigny.

Janville-sur-Juine

En juillet 2019 la commune a accueilli une visite organisée par la Maison de la Beauce au programme : église, tour de Pocancy, lavoirs, château de Gillevoisin.

Leudeville

En septembre 2019 s'est tenue une exposition de 70 aquarelles peintes par une artiste locale ayant toutes pour sujet le patrimoine essonnien.

Leuville-sur-Orge

Le 17 novembre 2019 s'est tenue dans la salle Florence Leblond la finale de la fête de la peinture en Essonne. Elle réunissait de très belles œuvres illustrant le patrimoine de 15 communes essonniennes.

Maisse

En septembre 2019 ont été inaugurés les travaux de restauration des neuf vitraux de l'église Saint-Médard, travaux financés par la municipalité.

Marcoussis

Le 26 mai 2019 un jeune restaurateur de tableau contactait la mairie et l'association historique de Marcoussis. Passionné de peintures du XIX^e siècle, il avait repéré, sur un site de vente aux enchères, une toile, mise à prix à 300 €. Ce tableau devait passer en vente à Wiesbaden, chez Kunst und Auktionshaus Wiesbaden GmbH & Co. KG. Sa description était la suivante : « Artiste inconnu (probablement du XIX^e siècle), *Le Christ chez Marie-Madeleine avec une domestique* ». Bien inspiré l'amateur a reconnu un tableau jadis présent dans l'église de Marcoussis mais volé en 1973. Il s'agissait en fait d'une précieuse toile peinte par Chasseriau exposée au salon de 1852, achetée au galériste par Adolphe Moreau. Moreau l'avait gardé sept ans parmi une collection d'une centaine de tableaux d'autres peintres contemporains puis, en 1859, année du mariage de son fils avec Camille Nélaton, une famille qui possède une propriété

à Marcoussis depuis 1798, il en a fait don à l'église de Marcoussis. La toile figurait à l'inventaire des biens de la fabrique dressé en 1865 ;² elle est décrite dans la monographie de Malte Brun éditée en 1867.³ Le tableau figure aussi au nouvel inventaire du mobilier de l'église Sainte-Marie-Madeleine en 1879,⁴ ainsi qu'à l'inventaire des objets mobiliers appartenant à l'église paroissiale de Marcoussis en 1889 ;⁵ de même dans celui de 1901.⁶ Dans le grand inventaire dressé en février 1906 il est ainsi décrit : « Dans la nef : Jésus chez Marthe et Marie attribuée à Chasseriau ». En 1950 le maire de Marcoussis a demandé le classement de certains objets conservés dans l'église dont les stalles, un lutrin ainsi qu'« une œuvre de valeur du peintre Chasseriau (Jésus chez Marthe et Marie 1852) »⁷. Le tableau est encore mentionné dans l'article sur Marcoussis rédigé par Georges Poisson pour le *Dictionnaire des églises de France* : « un tableau de Chasseriau Jésus chez Marthe et Marie, 1855 ». ⁸ La toile a été volée dans la nuit du 23 au 24 mai 1973.⁹ Il se trouvait alors dans la petite chapelle à gauche du chœur. Le cadre est resté sur place. Les voleurs sont partis par la petite porte sud. ¹⁰ Acheté par un couple d'Allemands chez un brocanteur, le tableau est resté de nombreuses années dans un grenier en Allemagne, à Wiesbaden, avant sa mise en vente. La toile étant classée monument historique depuis 1950, elle était inaliénable. Les ministères de la Culture français et allemand, avec l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels (sous la houlette d'Interpol) contactèrent la police régionale du Hesse qui récupéra le tableau auprès du commissaire-priseur quelques jours avant la vente. Le propriétaire, un octogénaire, fut auditionné. Ignorant qu'il était volé, il a rendu le tableau à la commune de Marcoussis, sans contrepartie.

De retour à Marcoussis l'œuvre a été présentée au public le jeudi 10 octobre 2019, salle Jean-Montaru, parc des Célestins à Marcoussis. L'histoire du tableau a été brillamment exposée par Xavier de Massary, conservateur général à la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture, et descendant de la famille Moreau-Nélaton, qui avait fait don de l'œuvre à l'église de Marcoussis au XIX^e siècle. La toile devrait retrouver sa place dans l'église après la restauration générale de l'église qui devrait commencer à l'automne 2020.

Mérobot

2 ADE 40 J 1.

3 Victor-Adolphe Malte-Brun, *Histoire de Marcoussis, de ses seigneurs et de son monastère*, librairie Aug. Aubry, Paris, mars 1867.

4 ADE 40 J 1.

5 ADE 40 J 27.

6 ADE 40 J 1.

7 Registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Marcoussis AM, 1 D9.

8 *Dictionnaire des églises de France. Île-de-France*, paru chez Robert Laffont en 1968.

9 ADE 1213W 25.

10 AM Marcoussis AM 2M1.

Maxime Tigé, propose sur son blog : episdebeauce.wordpress.com de passionnants articles historiques sur Mérobert, Méréville ou encore Congerville.

Mespuits

L'abri cantonnier situé sur la RD 63 entre Mespuits et Champmotteux a été percuté par un automobiliste. Les vestiges ont dû être rasés. Seul reste, sur la même route, l'abri cantonnier de Champmotteux. Non loin de là, l'abri dit de l'Orme à Brouy a été démoli vers 1979. L'abri sis non loin du monument Nieuport à Méréville avait été heurté par un véhicule il y a quelques années. Une autre cabane, située sur la route entre le Val-Saint-Germain et Saint-Maurice-Montcouronne a été détruite par explosion en 1993. Ce petit patrimoine rural, qui contribue au charme de nos routes de campagne, est de plus en plus menacé.

Morigny-Champigny

Les 5 et 6 octobre 2019 la paroisse et la commune de Morigny-Champigny ont commémoré les 900 ans de la consécration de l'abbatiale de Morigny par le pape Calixte II en 1119. Deux journées festives avec des conférences, des visites, des expositions, des animations médiévales, son et lumière et des concerts. Notons en particulier la conférence donnée par Jacky Gélis « L'abbaye de Morigny, l'histoire mouvementée d'une fondation bénédictine », une visite commentée « Le sanctuaire abbatial » par Michèle Mazure et une conférence de Gilles Drouin « Que s'est-il passé en 1119 dans l'abbatiale de Morigny ? ». La SHAEH s'est associée à cet événement par deux autres conférences proposées le samedi suivant dans le cadre de l'assemblée générale 2019. Bernard Gineste proposait une conférence sur la chronique de Morigny et Frédéric Gatineau sur l'histoire de l'église de Morigny depuis la Révolution.

Un registre paroissial disparu des collections communales a été retrouvé. Il concerne la paroisse Saint-Martin de Champigny pour les années 1667 à 1698, 1700, 1702, 1716, de 1718 à 1748 et de 1785 à 1791. Après avoir transité par les archives du Loiret il est désormais déposé aux archives départementales de l'Essonne à Chamarande sous la cote : E dépôt 38 2 E 3.

Ris-Orangis

Le 21 septembre 2019, dans le cadre des Journées du Patrimoine a été organisée une visite exceptionnelle du château de Ris à la fondation Dranem.

Saint Germain-lès-Arpajon

En novembre 2019 le nom de Jules Alphonse Thierry, né à Saint-Germain-lès-Arpajon en 1892, fusillé pour l'exemple le 25 avril 1915, a été inscrit au monument aux morts de la commune. C'est une première en Essonne.

Sermaise

En septembre 2019 ont démarré de gros travaux de restauration pour l'église Notre-Dame L'édifice est inscrit aux monuments historiques depuis le 27 août 1953. Ces travaux concernent la charpente et la toiture.

Soisy-sur-Seine

Le 21 septembre 2019, dans le cadre des Journées du Patrimoine était organisée une visite de l'église Notre-Dame.

Verrières-le-Buisson

Du 19 octobre 2019 au 15 mars 2020 s'est tenue à la Maison de Chateaubriand, à Chatenay-Malabry l'exposition « Louise de Vilmorin, une vie à l'œuvre » organisée à l'occasion du cinquantenaire de son décès. Son célèbre salon bleu de Verrières-le-Buisson, centre de son rayonnement, tenait, bien sûr, une grande place dans l'exposition.

Le 10 janvier à l'occasion de l'inauguration des travaux de restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption la municipalité organisait une conférence, donnée par Frédéric Gatineau, sur l'histoire de l'église de Verrières. Le dimanche 12 janvier, le maire inaugurait une nouvelle plaque commémorative sur la place rénovée. L'association d'histoire locale l'historique de Verrières proposait, quant à elle, une exposition sur la riche histoire de l'église Notre-Dame dans le hall de l'hôtel de ville jusqu'au 1^{er} février.

Vert-le-Grand

Le 21 septembre 2019, dans le cadre des Journées du Patrimoine était organisée une conférence par Laurence Mayeure autour du tableau « La Vierge à l'enfant entre deux anges musiciens », toile fraîchement restaurée.

Villabé

Le 5 août 2019 est mort le sculpteur François Melin à l'âge de 77 ans. Sa maison atelier était située à Villoison (Villabé). M Melin était l'auteur de nombreuses sculptures dont certaines ornent l'espace public essonnien parmi lesquels le célèbre « Requin » sur le rond-point de Villabé. Le fonds de son atelier a été mis aux enchères à Corbeil-Essonnes le 7 mars 2020.

Villeneuve-sur-Auvers

Le 12 octobre 2019 a été inauguré officiellement le site géologique de la Butte du Puits.

Viry-Châtillon

D'octobre à décembre 2019 se sont tenues les festivités du cinquantenaire de l'Église Notre-Dame des Cités parmi lesquelles une exposition sur l'histoire de cet édifice très remarquable et celle de son prestigieux architecte Maurice Novarina. Frédéric Gatineau proposait une conférence sur l'origine de ce projet original d'église dans la CILOF dans le contexte essonnien de l'année 1969.

Yerres

En septembre 2019 la municipalité a organisé une exposition dans la salle Malraux sur le prince de Rakoczi, héros national hongrois, qui s'est réfugié au monastère des Camaldules de Yerres en 1715.

